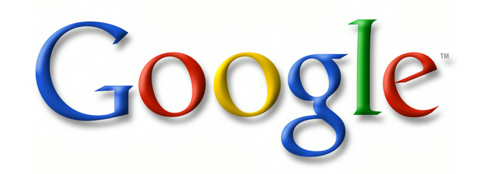
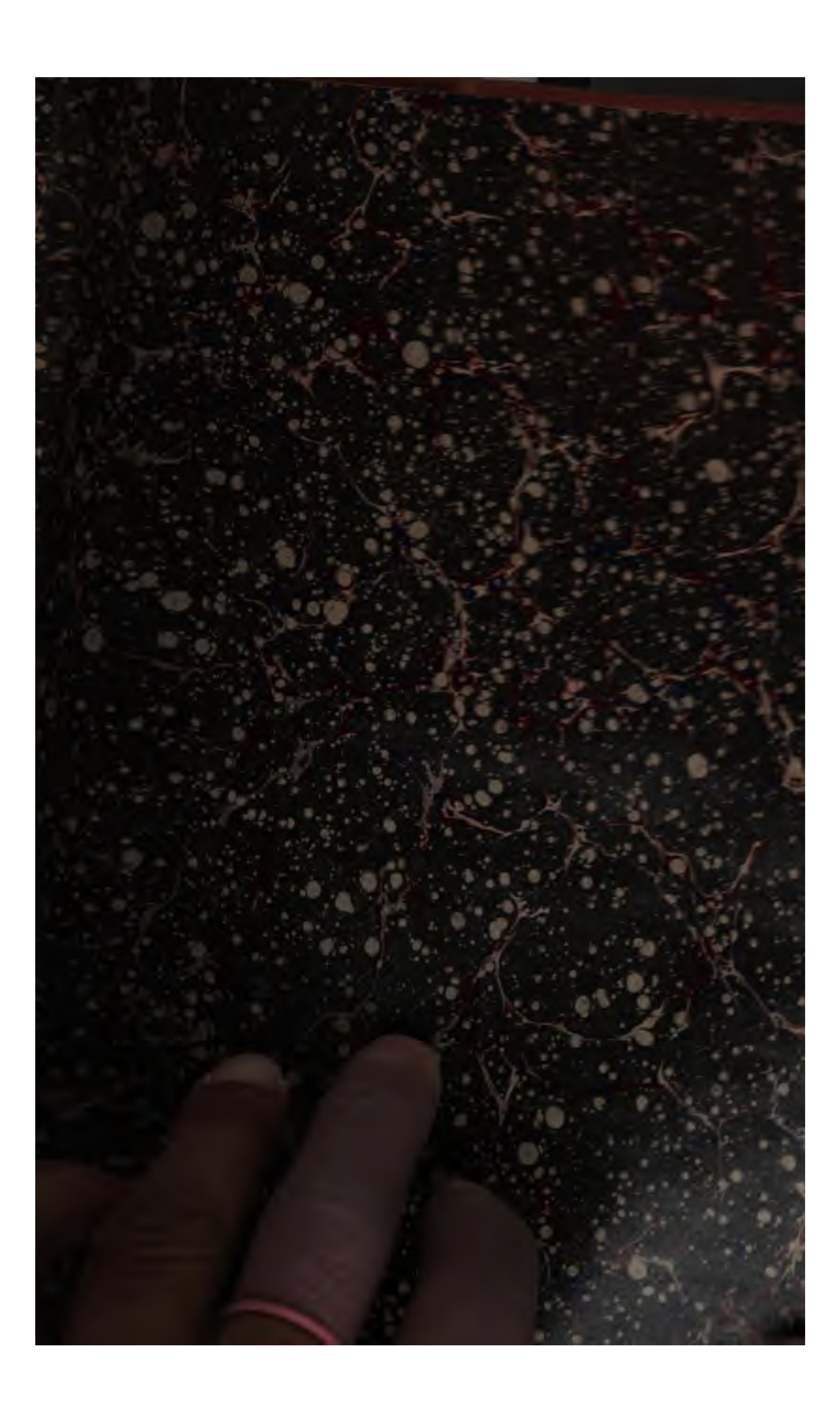








Année 6ᵉ Série

JOURNAL
DES
ÉCONOMISTES

REVUE MENSUELLE

DE LA SCIENCE ÉCONOMIQUE

ET DE LA STATISTIQUE

RÉDACTEUR EN CHEF : G. de MOLINARI
Correspondant de l'Institut

15 OCTOBRE 1904

PARIS
ADMINISTRATION ET RÉDACTION
LIBRAIRIE GUILLAUMIN ET Cie
Rue Richelieu, 14.

1904

SOMMAIRE DU NUMÉRO D'OCTOBRE 1904

JOURNAL

DES

ÉCONOMISTES

REVUE MENSUELLE

DE LA SCIENCE ÉCONOMIQUE

ET

DE LA STATISTIQUE

SOIXANTE-TROISIÈME ANNEE

6e SÉRIE — TOME IV

OCTOBRE A DÉCEMBRE 1904

PARIS

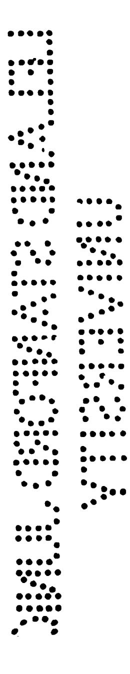
ADMINISTRATION ET RÉDACTION

LIBRAIRIE GUILLAUMIN ET Cie

Rue Richelieu, 14

—

1904



JOURNAL

DES

ÉCONOMISTES

L'EXPULSION DES MORISQUES D'ESPAGNE [1]

Après leur foudroyante conquête de l'Espagne, les Musulmans vainqueurs laissèrent vivre en paix les populations chrétiennes, qui se soumirent à l'obligation de payer le tribut. Tel est le principe posé par Mahomet ; l'idolâtrie doit être extirpée, mais les peuples du Livre, c'est-à-dire de la Bible, qui connaissent et adorent le Dieu seul et unique, ont droit, moyennant paiement de la capitation, à la protection de leurs biens et de leurs personnes. En vertu de ce principe, les colonies des *Mozarabes*, c'est-à-dire des chrétiens vivant dans l'Espagne musulmane, pu

(1) *The Moriscos of Spain, their conversion and expulsion, by* HENRY CHARLES LEA, 1 vol. Philadelphie et Londres 1901. — *Los Moriscos Españoles y su Expulsion. — Estudio historico-critico, aprobado por la autoridad eclesiastica* (2 vol. 4to Valence 1901), par DON PASCUAL BORONAT. Ces deux ouvrages se recommandent par des mérites différents. L'auteur américain écrit avec clarté et méthode ; il est acquis aux idées modernes. Bien qu'il avoue les fautes commises, M. Boronat est avant tout prêtre catholique et ardent patriote espagnol ; il publie une foule de documents intéressants, s'appliquant en particulier aux Morisques du royaume de Valence.

rent pratiquer le culte catholique et conservèrent leurs lois et jusqu'aux juges chargés de les appliquer.

Vers le milieu du XIIIe siècle, la reconquête chrétienne, partie au huitième des montagnes du Nord, avait arraché aux Maures toute la péninsule, sauf le royaume de Grenade. Soit largeur d'idées, soit plutôt crainte de représailles, les princes chrétiens victorieux usèrent de tolérance et des capitulations en règle assurèrent aux *Mudejars* ou musulmans vivant en pays chrétien le respect de leur religion, de leur statut personnel et de leurs biens. Les mêmes garanties furent accordées aux Maures de Grenade quand, en 1491, les Rois catholiques s'emparèrent de la dernière citadelle de l'Islam ; les vaincus obtinrent en substance les mêmes conditions que celles que M. de Bourmont devait, en 1830, accorder aux habitants d'Alger.

Dans les premiers temps, Ferdinand et Isabelle restèrent fidèles à leurs engagements ; le premier évêque de Grenade, le pieux et doux Talavera, confesseur de la reine, s'y fit bientôt aimer, même de son troupeau mécréant. Tout se gâta à l'arrivée de Ximenez, archevêque de Tolède et primat d'Espagne.

En droit, l'Inquisition ne possédait aucune juridiction sur quiconque n'avait pas été baptisé ; par contre, les apostats étaient justiciables de son tribunal. S'étant fait investir de pouvoirs spéciaux par l'Inquisiteur général Deza, Ximenez commença par inquiéter les *Elches* ou renégats grenadins qui, se croyant couverts par la capitulation, résistèrent aux soldats qui venaient les emprisonner. Des troubles éclatèrent : agissant en futur Inquisiteur bien plus qu'en homme d'Etat, Ximenez déclara que par leur rébellion, les Maures avaient rompu le traité qui les protégeait ; des troupes furent envoyées à leur poursuite dans les montagnes et plusieurs milliers d'entre eux furent massacrés, vendus comme esclaves ou réduits à opter entre la mort et l'abjuration sur l'heure. Il est vrai qu'un décret royal vint assurer aux *Cristianos Nuevos* tous les droits dont jouissaient les chrétiens d'ancienne date, mais cette assimilation même leur interdisait l'émigration et les faisait tomber sous la juridiction de l'Inquisition. Du reste, l'hostilité entre les deux races et les deux religions était telle au XVe siècle que la population avait plus d'une fois envahi les *Morerias*, où les Maures étaient parqués comme les Juifs dans les Juiveries, afin de les saccager et de massacrer leurs habitants. Malgré les capitulations, les lois ne traitaient pas non plus sur le même pied les chrétiens et les mahométans. Dans le royaume de Valence, par exemple, le témoignage

de deux chrétiens valait preuve contre un Maure ; tout commerce charnel entre un musulman et une chrétienne entraînait pour les deux coupables la mort sur le bûcher. Par toute l'Espagne, pour être admis dans un corps de métier, il fallait justifier de sa *limpieza de sangre*, c'est-à-dire de la pureté de sa descendance chrétienne. Il n'est donc pas surprenant que dans l'état des esprits les conversions imposées par le fer et par le feu soient promptement entrées dans les mœurs. On le vit lorsqu'éclata en 1520 le mouvement révolutionnaire connu sous le nom de *Germania* de Valence.

Depuis la conquête de Valence sur les Maures à la fin du XIIIe siècle, les rois d'Aragon avaient laissé les villes du royaume conquis jouir d'une large autonomie. Toutefois à Valence, comme ailleurs, le pouvoir effectif avait été accaparé par les *ciudadanos honrados*, qui seuls avec les chevaliers pouvaient faire partie du Conseil des six *Jurados* chargés d'administrer les affaires de la ville. Pour être *citoyen honorable*, il fallait, comme on disait jadis en France, vivre noblement, c'est-à-dire être riche et n'exercer aucune profession. Les six *Jurados* subissaient en fait l'ascendant absolu de la noblesse féodale ; celle-ci, investie de vastes fiefs, les faisait en grande partie cultiver par des tenanciers maures, restes de l'ancienne population musulmane. A la vérité, il existait un *Conseil général* de la ville, où toutes les classes étaient représentées, mais dépouillés au XVe siècle de leurs privilèges et ne pouvant plus s'assembler, ni délibérer sans l'autorisation expresse du Roi ou du gouverneur royal, les métiers étaient en réalité exclus de toute participation active aux affaires de la commune.

Appelés en 1520 à prendre les armes pour défendre le pays contre une escadre barbaresque, qui croisait le long des côtes, ils saisirent cette occasion d'affirmer leur puissance, se fédérèrent en *Germania* ou *Fraternité* et demandèrent, en invoquant un précédent remontant à la fin du XIIIe siècle, que le nombre des *Jurados* fût porté à huit, les deux nouveaux sièges devant leur être réservés. A la faveur d'une épidémie, qui fit fuir au loin les nobles et les riches, les *Agermanados* devinrent bientôt maîtres de Valence. Le gouvernement royal, jaloux du pouvoir de la noblesse, accueillit d'abord favorablement les revendications des métiers et les autorisa à conserver leurs armes ; par contre, la noblesse manifesta naturellement son hostilité. Peu à peu, les esprits s'aigrirent et se montèrent ; l'élément populaire et violent écarta l'élément bourgeois et lança des expéditions contre le Vice-

Roi et les seigneurs, qui avaient rassemblé leurs vassaux autour de leur bannière. Bref, la guerre civile éclata ; au bout de deux années de luttes et de combats, elle se termina par l'écrasement de la *Germania* (1).

Imbues du fanatisme religieux de l'époque et brûlant de se venger des tenanciers maures, qui avaient répondu à l'appel des barons, les bandes insurgées imposèrent par leurs menaces de mort le baptême aux habitants musulmans des bourgades et des villages qu'elles avaient occupés et transformèrent séance tenante leurs mosquées en églises. Dans quelques régions, les malheureux Maures, poussés en troupe dans les canaux d'irrigation, y furent baptisés en masse, à l'aide de balais et de branches mouillées. Parfois, ce baptême improvisé ne les sauvait pas du massacre qui, au dire de leurs bourreaux, leur rendait le service d'envoyer droit au ciel leurs âmes fraîchement purifiées. Telle était, au XVIe siècle, la méthode en usage pour inculquer les principes de l'unité morale chère aux esprits dogmatiques de tous les temps et de tous les partis.

Dans sa marche vers le Sud, où elle pouvait compter sur l'adhésion de la population de plusieurs villes, entre autres de Jativa, la plus considérable de la région après Valence, la petite armée de Periz, un des chefs les plus énergiques du mouvement, se distingua par son zèle furieux dans cet apostolat par le fer et la terreur. Les musulmans ne songèrent guère à résister ; un relevé contemporain, dressé localité par localité et seigneurie par seigneurie, accuse pour le royaume de Valence, 31.815 ménages de *Cristianos nuevos* contre 52.689 ménages de *cristianos viejos* (2). Mais quand la crise fut passée, la grande majorité de ces néophytes involontaires retourna insensiblement à ses mœurs et à ses croyances traditionnelles, créant ainsi une situation inextricable pour l'Espagne du XVIe siècle. Ils étaient fondés à espérer l'appui de leurs seigneurs intéressés en quelque sorte et tenus d'honneur à protéger des tenanciers dévoués, labo-

(1) Cette tentative de révolution sociale a été étudiée par un historien allemand, Adolf Ebert, dans ses *Quellenforschungen aus der Geschichte Spaniens* (Cassel, 1849), et plus récemment, par un académicien espagnol, M. Danvila y Collado, dans sa *Germania de Valencia* (Madrid, 1884).

(2) Ce document figure parmi les pièces justificatives de M. Boronat (vol. 1, pp. 428-443). Quoiqu'il porte en note l'indication de la date de 1520, M. Boronat estime que cette statistique, telle que nous la possédons, a été remaniée quelques années plus tard, et qu'elle est d'ailleurs incomplète.

rieux, dociles et frugaux qui, de temps immémorial, faisaient valoir leurs terres et s'acquittaient avec une ponctualité reconnue de leurs redevances et de leurs prestations plus élevées que celles des tenanciers vieux chrétiens. « *Cuanto mas Moros, tanto mas ganancia* », affirmait avec raison un dicton répandu. Par contre, cette protection ne pouvait s'exercer qu'en sourdine, car en proclamant qu'il ne devait plus y avoir qu'un seul roi, un seul peuple et une seule croyance, la *Germania* avait exprimé le sentiment unanime de toute la nation espagnole, à l'exception de celui des grands propriétaires fonciers. Enfin, dans l'opinion des théologiens, le baptême imprimant un caractère indélébile, les Morisques, ainsi qu'on appela les Maures baptisés, devaient en cas de retour à la loi du Coran, être traités en relaps et comme tels être livrés aux tribunaux du Saint-Office. De ce conflit d'intérêts, de passions et de doctrines, sortit la période de tergiversations et de concessions accordées, puis retirées, qui dura près d'un siècle pour aboutir à l'expulsion en 1609.

Le souvenir de la violence employée se fit pourtant sentir et se manifesta par la recommandation adressée à l'Inquisition de Valence, de procéder avec modération et ménagement ; peut-être n'eût-elle pas été faite si les violences avaient été exercées par des soldats de la Couronne, au lieu de bandes révolutionnaires. Peu d'années après, Charles-Quint, sur les prières d'une députation de Mores qu'il reçut à Tolède et sans doute aussi sollicité par la haute noblesse valencienne, signa une *Concordia* (1), ou convention, en vertu de laquelle le Saint-Office ne serait autorisé à agir contre les nouveaux convertis de cette partie de ses Etats qu'à l'expiration d'un terme de quarante années. Il était, en outre, accordé à ceux-ci un délai de dix ans pour renoncer à leur langue et à leur costume ; ils conservaient le droit commun de porter des armes et devaient continuer à disposer de cimetières particuliers ; ils ne seraient pas assujettis aux restrictions canoniques en matière d'empêchement de parenté pour le mariage et jouiraient du droit de changer librement de domicile. Enfin, la *Concordia* assurait le maintien de leur autonomie communale aux *Morerias* royales de Valence, de Jativa et de plusieurs autres localités. Toutefois, la célébration du culte musulman demeurait interdite. La *Concordia* fut publiée en 1528 ; la même année, Charles donnait aux Maures d'Aragon et de Catalogne un délai de quatre années pour se convertir.

---

(1) M. Boronat publie cette pièce, vol. I, pp. 423-428.

En 1525, le même Charles avait promulgué un édit général d'expulsion des Maures de Valence, d'Aragon et de Catalogne, exemple frappant d'une incohérence politique, appelée à devenir chronique pendant son règne et celui de son fils. Comme le fait très justement observer M. Lea, l'incurie administrative invétérée en Espagne, arriva à rendre également vaines et stériles les tentatives de répression et les tentatives de persuasion et ne réussit qu'à accroître la répulsion des Maures pour la religion chrétienne. Souvent violée dans l'intervalle, la *Concordia* fut révoquée en 1545. A la vérité, l'Inquisition continua à rendre de temps à autre des *édits de grâce* promettant la *réconciliation* aux relaps qui viendraient spontanément confesser et abjurer leurs erreurs. Mais les *réconciliés* échappaient seulement à la mort et à la confiscation des biens, restaient passibles d'autres pénalités tant spirituelles que temporelles et devaient dénoncer leurs anciens coreligionnaires. La *réconciliation* laissait en outre peser des incapacités civiles sur les deux premières générations de descendants du *réconcilié*. Aussi, les Morisques montrèrent-ils peu d'empressement à répondre à l'appel d'une clémence aussi parcimonieusement mesurée.

L'espionnage légal et incessant qu'on institua par la suite n'était pas non plus de nature à les ramener à la soumission. Leurs portes devaient rester ouvertes, afin que tout passant pût s'assurer qu'ils observaient les lois d'abstinence catholiques, que par contre ils n'observaient pas le Ramadan et le régime alimentaire prescrit par le Coran et qu'ils ne travaillaient pas les dimanches et les jours fériés. Leurs sages-femmes devaient être chrétiennes. On empêcha leurs femmes de sortir voilées; on interdit leurs ablutions traditionnelles et on démolit d'autorité les maisons de bains, où les Arabes de tous les temps ont eu coutume de se rencontrer.

On songea bien à les évangéliser ; à différentes reprises, la Couronne réclama à cet effet le concours du Saint-Siège et en 1532, l'Inquisiteur général fut invité à désigner des missionnaires et à établir des rectorats dans les villages de nouveaux convertis. Mais, de l'aveu de M. Boronat, les mœurs du clergé séculier laissaient terriblement à désirer et malgré la réforme monastique imposée par le rigide Ximenez, le clergé régulier se souciait médiocrement de la règle et de la discipline. Les missionnaires choisis pour la prédication n'entendaient pas l'arabe ; l'un d'eux servit même inconsciemment de messager aux musulmans mécontents. Un autre, le frère Bartolomé de los Angeles, savait l'arabe,

mais se laissa corrompre. Quant aux rectorats, peu d'années avant l'expulsion, en 1603, les Cortès d'Aragon se plaignaient de ce que sur 129 rectorats créés en 1572, il en restait encore 55 sans titulaires. Parmi les recteurs nommés, beaucoup ne résidèrent pas ; d'autres résidèrent, mais donnaient les exemples les moins édifiants ou jugeaient leur mission accomplie en se contentant de célébrer la messe du dimanche.

Ainsi, les Morisques restaient obstinément attachés aux usages et à la foi de leurs pères. Henri Cock, archer de la garde flamande, qui fit partie de l'escorte de Philippe II pendant un voyage que le Roi fit en 1585 en Aragon et dans le royaume de Valence, raconte qu'au départ du cortège royal, les habitants brisaient toute la vaisselle, qui avait contenu du vin ou de la viande de porc. « A Muel, dit-il dans sa relation, l'église reste toujours fermée, si ce n'est le dimanche, où les habitants sont bien forcés d'y entrer. Il n'y a que trois vieux chrétiens dans la localité : le curé, le notaire et l'aubergiste. Les autres feraient plus volontiers le pélerinage de la Mecque que celui de Saint-Jacques de Compostelle. »

Des descendants des anciens conquérants de l'Espagne,il n'était pourtant en majorité resté que des boutiquiers et des paysans.

Voici le portrait que trace des Morisques valenciens, le licencié Aznar dans son *Expulsion justificada de los Moriscos*, publiée en 1612 (1).

« C'était une race lourde, nonchalante, ennemie des lettres et des sciences, étrangère à toute urbanité, à toute courtoisie, à toute idée politique. Ils élevaient leurs enfants comme des animaux, sans éducation rationnelle, sans doctrine du salut... Ridicules dans leur accoutrement, la plupart habillés de légères culottes de toile ou d'étamine bleue comme les marins, leurs habits étaient mal taillés. Les femmes portaient un foulard de couleur sur la tête et une robe d'étoffe commune, jaune, verte ou bleue; peu couvertes, presque en chemise, elles marchaient d'une allure dégagée. Les jeunes étaient bien peignées, propres et bien lavées. Grossiers dans leur manger, ils prenaient leurs repas assis par terre sur des nattes à la façon des Juifs, ainsi que Mahomet le prescrit... De même, ils dormaient par terre sur un matelas...

« Malades, bien qu'ayant des lits spacieux, ils s'allongeaient dans leur cuisine sur un mince matelas, une cruche d'eau au côté; sans autre traitement que la diète, ils se guérissaient de la fièvre. Jamais ils ne se saignaient, ni ne se purgeaient; bien qu'ils eussent des médecins,

---

(1) Passage reproduit par M. Colmeiro, dans son *Historia de la Economia Politica en España*, II, pp. 65-67.

ils ne les appelaient jamais et n'en vivaient pas moins jusque 80, 90 et 100 ans. Leurs chirurgiens faisaient des cures merveilleuses au moyen d'onguents... Ils se nourrissaient de choses grossières, de bouillies de diverses farines, de légumes, de lentilles, de fèves, de millet, de pain de millet et de maïs. Ceux qui en avaient le moyen ajoutaient à ce pain des raisins secs, des figues, du raisiné, du miel, du lait; dans le royaume de Valence, ils mangeaient du riz tous les jours. Grands amateurs de fruits et d'herbes potagères, ils se bourraient de concombres, d'aubergines et de melons; après quoi ils avalaient de pleines cruches d'eau sans en être incommodés. Ils n'attendaient pas que les fruits fussent mûrs, mais les mangeaient verts. Ils dépensaient peu à la nourriture, et en fait de viande, ne mangeaient que du mouton et du chevreau. Ils étaient très friands de poisson séché et à bon marché, de morue, de sardines et de salade crue. Ils consommaient beaucoup d'huile et s'en servaient pour leurs fritures de chevreau. Très portés aux récits burlesques et aux contes, ils étaient passionnés de danses, de chansons, d'aubades, de promenades champêtres et de tous les plaisirs grossiers, le tout bruyamment et en poussant des cris à la façon des jeunes rustres qui vocifèrent dans les rues. Ils jouaient de la cornemuse, du chalumeau, du luth, du tambour de basque. Ils se vantaient de leurs prouesses de vagabonds et dans les courses de taureaux. Adonnés à des métiers exigeant peu de force musculaire, ils étaient tisserands de toile, tailleurs, cordiers, potiers,; d'autres fabriquaient des sandales ou soignaient les bêtes malades. Ils étaient encore jardiniers et marchands d'huile, de miel, de poisson, de sucre, de toile, d'œufs, de volailles... L'hiver, ils restaient chez eux couchés par terre, disputant des qualités et de l'allure de leurs bêtes, toujours sur un ton aigre et perçant (1). Très peu travaillaient le fer et les métaux, le bois ou la pierre; ils avaient cependant quelques maréchaux-ferrants pour ferrer leurs mulets bien-aimés, et pour forger des houes, des poignards, des hachettes, armes qu'ils portaient sans cesse à la main. Ils étaient très enclins au péché de la chair..., sans se laisser arrêter par aucune loi naturelle ou divine, ils pratiquaient l'inceste; les maris toléraient des liaisons entre leurs femmes et leurs frères. Ils mariaient leurs enfants très jeunes, à l'âge de douze ans pour les garçons et de onze ans pour les filles... Ne cherchant pas de dot, ils donnaient la moitié de leur fortune pour acheter leurs femmes à la façon d'une chose, ainsi que le veut la loi de Mahomet... Ils croissaient et multipliaient comme les mauvaises herbes. Nul ne restait célibataire, nul ne devenait moine ou religieuse, car ils abhorraient la vie chaste et continente... Leur caractère était celui de fils et de familiers de Satan, en tout fourbe et menteur; ils naissaient le mensonge à la bouche, et la main tendue pour le vol. »

Dans ses *Novelas Ejemplares*, Cervantes, qui avait, il est vrai, été captif à Alger, fait d'eux un portrait concordant ; il leur reproche leur avarice et leur frugalité poussée jusqu'à la lésinerie et

(1) Les muletiers étaient très nombreux parmi les Maures d'Espagne.

il signale le danger qui résultait pour l'Espagne de la prolificité de cette race, qui ne prenait aucune part aux guerres du royaume. « Ce sont des serpents que nous nourrissons dans notre sein », écrit-il quelque part.

Certains des défauts que leur imputent Aznar et Cervantes, passeraient de nos jours pour des qualités. L'accusation d'inceste est une allusion aux mariages consanguins autorisés par le Coran, alors que d'après le Concile de Latran de 1215, le mariage ne doit être permis qu'au quatrième degré canonique, c'est-à-dire entre petits-fils de cousins germains. Quant à la complaisance des maris, les frères de race d'Othello ne passent pas pour être si débonnaires. Toutefois, malgré la malveillance d'Aznar, ennemi acharné des Morisques, quiconque a résidé dans le Nord de l'Afrique, découvrira plus d'un trait de ressemblance avec les Maures d'aujourd'hui et les habitants des *douars* éparpillés au pied de l'Atlas. Pour ce qui est du reproche d'ignorance, l'aristocratie sarrasine avait jugé prudent de repasser la mer ; quoi qu'en pensât le licencié Aznar, le petit monde des muletiers, des boutiquiers et des paysans ne se voue nulle part à l'étude et à la science pure. Cependant les Morisques n'étaient pas aussi indifférents à la poésie qu'il le prétend ; jusqu'à leur expulsion, ils ont cultivé la poésie religieuse, les légendes, les contes et les nouvelles. On trouvera dans les pièces justificatives de M. Lea, la traduction en vers anglais d'une complainte composée à Grenade, à la veille du soulèvement de 1568 ; les cérémonies de la messe y sont tournées en ridicule. Si leurs mœurs étaient licencieuses, celles des Espagnols l'étaient encore davantage d'après Talavera, le premier évêque de Grenade après la prise de la ville.

Vivant dans les baronnies en groupes compacts, les Maures de la campagne de Valence avaient, plus que partout ailleurs, conservé leurs mœurs et leur langage ; une insurmontable barrière les séparait de leurs voisins. Dans les villes, où comme à Séville, ils s'adonnaient à la sparterie, à la corderie et à la boulangerie, et dans le reste de l'Espagne, leur isolement était moins absolu. Le rapport de don Alonso Gutierrez, daté du mois de septembre 1588, qui donne ces détails sur leurs occupations professionnelles dans la capitale de l'Andalousie, signale leur richesse « suspecte et odieuse ». Il est, en effet, incontestable qu'à plusieurs reprises, les Morisques rassemblèrent des sommes considérables pour acheter des concessions ou des adoucissements aux mesures qui les frappaient. Ils vivaient très simplement, et selon

Gutierrez, « une pièce de monnaie entrée chez eux, y restait tou jours » (1).

Le fatalisme oriental est assurément un merveilleux instrumen de résistance passive, mais sans les barons féodaux de Valenc et d'Aragon, ces troupeaux d'humbles laboureurs et de gagne petit auraient difficilement résisté aussi longtemps au flot d haine qui les enveloppait.

Bien avant la *Germania*, dès 1508, le duc de Cardona et l comte de Ribagorza avaient fait des démarches auprès de Ferdi nand d'Aragon pour le prier de tempérer le zèle du Saint-Office A l'avènement de Charles-Quint, les Cortes de Monzon lui firen jurer de respecter les franchises des Mores du royaume de Va lence ; il se fit délier de son serment par la Cour de Rome. L'at titude des barons n'était d'ailleurs pas uniquement dictée par u sentiment de justice, car en 1528, les Cortès de Valence décidè dent que rien ne serait changé aux prestations des tenanciers, de venus chrétiens et qu'il leur serait interdit de quitter leur tenure Or, à la redevance du tiers ou de la moitié des fruits, se superpo sait pour les *Mudéjars* une taxe de consommation connue sou le nom de *zofra ;* devenus *cristianos nuevos*, ils eurent à suppor ter en plus la dîme ecclésiastique et les premiers fruits, don l'Eglise fit l'abandon aux seigneurs, afin de les amadouer.

Des conflits éclatèrent néanmoins, comme le prouvent les do léances des Cortes de 1537, qui après avoir signalé la violence de conversions, le retour des néophytes à leurs anciennes croyance et déclaré qu'il y aurait « grand excès à les châtier », tant qu'o ne les aurait pas catéchisés, continuaient en ces termes :

> « Les Inquisiteurs ont saisi des terres que les Morisques condamné tenaient des Seigneurs à bail, à cens ou par emphytéose. Si leur crim exige qu'ils soient punis en leur personne et dans leurs biens propres meubles ou immeubles, les biens occupés en vertu des titres ci-dessu doivent faire retour aux propriétaires véritables. »

Charles transmit ces doléances au Cardinal inquisiteur général Celui-ci protesta qu'aucun bien de cette nature n'avait été saisi si le cas se présentait, justice serait faite et le bien restitué a

(1) Boronat, Vol. I. p. 635. « Toute pièce de monnaie entrant chez eux écrit Cervantes dans son *Dialogue des Chiens*, est condamnée à la pri son perpétuelle. »

seigneur, les droits *utiles* devant rester inséparables, de la *directe*. Apparemment, l'Inquisition ne tint pas sa promesse, car de nouvelles plaintes se firent entendre et les Cortes de 1542 et de 1547 dénoncèrent un subterfuge, à l'aide duquel l'Inquisition ne prononçait plus de confiscation, mais frappait le condamné d'une amende supérieure à la valeur de ses biens, qu'il était dès lors contraint de céder à vil prix. En 1571, on finit par adopter un curieux système d'abonnement, qui fut sanctionné par une cédule royale : moyennant un paiement annuel et global de 2.500 ducats (1) à l'Inquisition, les Morisques valenciens ne devaient plus être passibles de confiscation, ni même d'amende au-dessus de 10 ducats, à la condition que leur *djemâa* ou assemblée locale garantît le paiement des amendes infligées. Le plus grand nombre des *djemâas* s'empressa de souscrire cette assurance mutuelle contre le risque de ruine totale de leurs membres.

Cependant, quelques-uns des seigneurs les plus audacieux contrecaraient presque ouvertement le Saint-Office et, en 1567,un témoin appelé à déposer déclara sans ambages qu'à son avis le seul moyen de convertir les Morisques, serait de commencer par convertir les seigneurs eux-mêmes.

L'Inquisition avait déjà sévi. En 1538, elle avait condamné l'archidiacre d'Albarracin,le père Juan Oliver, comme fauteur de la secte mahométane ; toutefois, les deux personnages les plus marquants qui comparurent devant elle furent, en 1542, don Rodrigue de Beaumont, de la famille des connétables de Navarre, et en 1568, don Sanche de Cardona, amiral d'Aragon. M. Boronat reproduit une grande partie de ces procédures (2).

Non content de détourner les Morisques du baptême, Rodrigue de Beaumont, parent et *procurador general* de l'amiral, leur facilitait à prix d'argent l'embarquement à bord des corsaires barbaresques toujours aux aguets le long du littoral. L'amiral, d'une orthodoxie assez tiède, puisqu'il ne se confessait plus depuis longtemps, avait exprimé des regrets de n'être pas plus rapproché des Pyrénées, afin d'inviter les Huguenots à franchir la frontière et de créer une diversion dont profiteraient les Moris-

---

(1) Soit 30.000 francs de notre monnaie au poids du métal, et sans tenir compte de la différence dans le pouvoir d'acquisition.

(2) Vol. I, dans la *Coleccion Diplomatica* (Pièces justificatives), pages 443-484.

ques. Au dire des témoins, ses serviteurs affirmaient que si l'on continuait à poursuivre les Morisques, l'Amiral perdrait ses revenus et le Roi un grand vassal capable d'armer cinquante hommes d'armes à cheval et autant à pied; dans une conversation rapportée par un docteur *in utroque jure*, l'Amiral avait exprimé l'opinion que le Grand-Turc tolérant les chrétiens dans son empire, il n'y avait aucune raison pour qu'un pays chrétien ne laissât pas vivre les Mores en mahométans. L'acte d'accusation rapporte encore qu'à Vall de Guadalest, village lui appartenant et peuplé de nouveaux convertis, il les avait encouragés à rouvrir et à restaurer une mosquée, lieu de sépulture d'un saint musulman, où les Maures accouraient en pèlerinage de Grenade, d'Aragon et de Catalogne. Jusque dans sa terre de Beshi, où il résidait de préférence, il avait, disait-on, excité les Mahométans à célébrer publiquement les cérémonies de leur culte et s'était offert à rédiger une requête au Sultan, sollicitant son intervention en leur faveur. L'Inquisition condamna le vieillard septuagénaire à l'abjuration, à une amende de 2.000 ducats et à la réclusion dans un monastère ; plus tard, il eut la ville de Valence pour prison, mais avec interdiction de visiter aucun de ses domaines.

Tous les barons ne parlaient pas aussi haut et ne se compromettaient pas avec la même imprudence, mais, sous une forme discrète, leurs représentations se répétèrent jusqu'au bout. Alors que vers la fin de 1607, l'expulsion était résolue en principe, François d'Aragon, comte de Luna, remettait encore au Roi une supplique des Morisques d'Aragon, l'implorant de soumettre leurs vœux à l'examen d'une Commission d'hommes doctes et graves. Pour tout dire, on a prétendu que cette prédilection des seigneurs pour les Morisques s'explique aussi par l'arbitraire avec lequel ils pouvaient impunément les traiter. Si l'Inquisition seule avait porté cette accusation, on pourrait l'écarter comme de source suspecte, mais on la retrouve sous la plume du père Sobrino, l'un des rares défenseurs de la race persécutée. Des tenanciers travaillant à peu près tout le long de l'année, étaient naturellement préférés à des tenanciers tenus de chômer les dimanches et les innombrables jours fériés de l'Eglise catholique à cette époque. Les tenanciers chrétiens étaient, en outre, moins endurants ; avant la fin du siècle, dont le début vit l'expulsion des Morisques, leurs successeurs fomentèrent une Jacquerie pour réclamer l'abolition de toutes les prestations et redevances.

On prévoyait aussi que l'expulsion léserait gravement les *censalistas* ou bénéficiaires des rentes constituées sur les biens et le

crédit personnel des Morisques. Ceux-ci étant réputés pour leur scrupuleuse ponctualité dans l'acquittement de leurs obligations, ces *censos* ou contrats de rentes pratiqués sur une grande échelle étaient considérés comme des placements de tout repos et recherchés tant pour le placement de l'avoir des veuves et des mineurs que par les communautés religieuses et les collèges civils et ecclésiastiques. « Nous allons être condamnés, s'écria un jour l'archevêque de Valence, à manger du pain sec et des légumes et à raccommoder nous-mêmes nos chaussures. » Ayant également une partie de sa fortune investie en *Censos*, l'Inquisition allait voir, en outre se tarir la rente annuelle de 2.500 ducats que lui servaient les Morisques pour s'exonérer du risque de confiscation.

D'autre part, le souvenir des violences que la *Germania* de 1520 avait fait subir aux pères et aux grands-pères de ceux qu'on allait expulser, subsistait encore dans les mémoires ; ces violences sont même plus d'une fois rappelées dans les délibérations du Conseil d'Etat, qui arrêta le plan de l'expulsion elle-même. On y avoua aussi que l'œuvre de l'instruction religieuse avait été scandaleusement négligée. Le comte de Chinchon invoqua l'exemple d'un seigneur riche de 15.000 ducats de revenu la veille de la grande insurrection des Alpujarras en 1568 et à qui il ne resta rien le lendemain, ajoutant qu'il en serait de même à Valence. Le cardinal de Tolède confessa que tout remède serait presque impossible à mettre à exécution. Néanmoins, le décret d'expulsion fut rendu et salué par l'acclamation nationale. C'est que la peur des invasions étrangères était venue surexciter les passions religieuses et nationales ; coalisées, elles furent irrésistibles.

Depuis un siècle, l'Espagne versait à flots son sang et son or pour réaliser le rêve de domination universelle où se complurent ses deux premiers rois de la Maison d'Autriche. A l'avènement de Philippe III, elle était à bout d'hommes et de ressources. Dans cette Espagne anémiée et appauvrie, dont la population avait décru depuis un siècle, une longue bande littorale s'étendant de Barcelone à Malaga était habitée par une race prolifique, où nul n'était soldat, ni célibataire ; étrangère d'origine et de religion, cette race, qui s'était implantée par la conquête, était cruellement persécutée et par une contradiction née de la préoccupation de ménager les grands propriétaires fonciers, on lui avait interdit l'émigration volontaire. Les frères et coreligionnaires de cette multitude exaspérée, les Turcs et les Barbaresques, parcouraient en maîtres la Méditerranée et, de connivence avec elle, les galères d'Afrique venaient rançonner les villages et enlever leurs habi-

tants pour les livrer à l'odieux esclavage des bagnes d'Alger et de Tunis. Isolée en Europe par sa politique orgueilleuse, ayant toutes ses troupes aguerries au loin, en Italie et en Flandre, ne pouvant compter à l'intérieur que sur des milices sans consistance, l'Espagne se sentait à la merci d'un débarquement de l'étranger venant appuyer un soulèvement général des Morisques. Ces craintes n'étaient pas imaginaires.

M. Lea raconte les négociations nouées en 1602 entre des émissaires d'Henri IV et les Syndics des *djemâas* valenciennes, qui promettaient, si la France fournissait des armes, une levée de soixante mille hommes. En 1604, un autre émissaire d'Henri IV assista à Toga à un conciliabule de 66 syndics de communautés morisques ; la nuit du Jeudi-Saint de l'an 1605, dix mille insurgés devaient, au cri de ralliement de *Francia*, se jeter dans Valence et la livrer au pillage. Comme gage de leur sincérité, les Morisques, qui n'étaient jamais à court d'argent, firent verser à Pau 120.000 ducats entre les mains du duc de la Force, gouverneur du Béarn et de la Navarre française. En 1608, c'est du Maroc, où deux prétendants se disputaient le trône, que menaçait le danger. Cinquante envoyés morisques de Valence allèrent supplier l'un d'eux de diriger son armée vers l'Espagne ouverte et incapable de résistance, lui promettant un soulèvement en masse. Déjà en 1567, Antonio Tiepolo, l'ambassadeur vénitien, avait signalé l'immense péril d'une nouvelle invasion africaine et l'Espagne s'était bien affaiblie depuis cette date. L'obsession de ce danger perpétuel explique donc l'expulsion des Morisques de Valence et de l'Aragon ; cependant, ces derniers ne comprenaient plus l'arabe et avaient adopté le costume européen. Du reste, on procéda avec une brutalité si aveugle, qu'on embarqua jusqu'à des chrétiens fervents, qui subirent le martyre en arrivant sur les côtes d'Afrique.

Nous ne raconterons pas le lamentable exode de ces milliers de familles, conduites à leurs frais et sous escorte militaire aux ports d'embarquement, n'ayant eu qu'un délai dérisoire de trois jours pour réaliser leur avoir mobilier ; leurs biens immeubles. ainsi que les biens meubles qu'ils ne pourraient ni vendre, ni emporter, devaient échoir aux seigneurs, dont il fallait bien payer l'assentiment. Toujours pour se concilier ceux-ci, 6 0/0 des Morisques furent autorisés à rester dans les plantations de sucre et les rizières, pour veiller aux canaux d'irrigation. Dans bien des endroits, aucun ne consentit à bénéficier de cette exception et la récolte des cannes à sucre périt sur pied.

Il est inutile de nous appesantir sur l'affaiblissement que subit la nation espagnole par l'exil d'un demi-million d'habitants laborieux et économes. « Ce serait nier l'évidence, écrit M. Boronat. L'exécution de l'Edit devait entraîner des conséquences presque irréparables, porter à notre prospérité économique des blessures profondes, y ouvrir des brèches béantes, avoir des conséquences persistantes et funestes. » Toutefois, c'est surtout l'agriculture qui fut atteinte ; industriellement l'Espagne était déjà en pleine décadence et, depuis des siècles, le préjugé de la *limpieza de sangre* ou de la pureté du sang fermait l'entrée des métiers à tout candidat de race africaine. Les métiers n'inscrivaient sur leurs rôles que les chrétiens authentiques ; il ne se rencontrait de Maures que dans la papeterie et l'industrie de la soie.

Les expulsions en masse ne se liquident pas en un jour ; la liquidation de celle-ci fut longue, compliquée et onéreuse. Que faire des terres privées du jour au lendemain des bras qui les cultivaient ? Comment assurer le service des rentes ou *censos* des emprunts dont elles étaient grevées, puisque les cultivateurs chrétiens qu'on efforçait d'attirer refusaient d'assumer cette charge ? La crise devint bientôt intolérable. Pour ne citer que quelques exemples, dans les diocèses de Valence, de Saragosse et de Tarragone, les revenus des bénéfices ecclésiastiques tombèrent tout d'un coup de moitié ; les domaines du duc de Gandie, qui rapportaient 53.000 livres par an, ne lui rapportèrent plus que 15.000 livres en 1610, 17.000 en 1611 et 24.000 en 1612. En 1618, le duc sortait à peine d'un procès avec l'Inquisition au sujet des *censos* qu'elle lui réclamait. La Banque de Valence (*Tabla de Depositos*), fut sur le point de faire banqueroute et dut être secourue.

Sollicité et tiraillé entre les seigneurs et leurs créanciers, le Roi délégua un juge-commissaire spécial, le docteur Fontanet, qui paraît avoir été un homme intelligent et énergique. D'après ses indications et tranchant dans le vif, la Pragmatique royale du 2 avril 1614 réduisit au taux uniforme de 5 0/0 le taux souvent plus élevé des *censos*, mais elle les mettait expressément à la charge des seigneurs ayant recueilli les immeubles délaissés par les Morisques. En même temps, invoquant la ponctualité éprouvée de ceux-ci, à qui il arrivait même de payer sans reçus, elle déclarait prescrits tous les *censos* échus avant la date de l'expulsion (22 septembre 1609), dont le paiement n'aurait pas été réclamé dans le terme d'une année à partir de cette date. Toutes les créances devaient, à peine de nullité, être présentées et affirmées devant

un juge dans un délai de six mois de la date de la promulgation de la Pragmatique. En cas de vente d'immeubles ayant été possédés par des Morisques, le prix devait, en garantie des rentes exigibles, être versé à la *Tabla* de Valence. Aucun tribunal ne pouvait, nonobstant toutes conventions souscrites par les emprunteurs primitifs, contraindre un seigneur au remboursement du capital des rentes grevant les anciennes tenures morisques. Tous les créanciers anciens et récents devaient, sans aucun privilège de priorité, être traités sur le même pied. En outre, il était défendu à tout *poblador*, c'est-à-dire à tout tenancier chrétien ayant remplacé un Morisque, de quitter ou de céder sa tenure.

Telles sont les lignes essentielles de la Pragmatique, qui fut en quelque sorte la charte de la reconstitution agricole du royaume de Valence (1). En somme, les *censalistas* furent sacrifiés, mais la situation faite aux seigneurs fut également pénible et un grand nombre d'entre eux durent être aidé par l'allocation d'*alimentos*, soit en pensions, soit en terres détachées du domaine royal.

D'innombrables procès ne tardèrent pas à surgir de ce bouleversement de l'édifice économique. En 1614, un autre envoyé spécial, Adrien Bayarte, fut muni de pouvoirs le soustrayant à l'autorité des tribunaux ordinaires, et investi de la mission d'éteindre les procès et d'acquitter les dettes des Morisques expulsés des bourgs royaux au moyen du produit des biens qu'ils y avaient délaissés. Sa mission l'occupa deux années entières. En Castille, un prêtre, dont les lointains ancêtres s'étaient volontairement convertis, plaidait encore en 1640 pour obtenir la restitution de biens patrimoniaux injustement saisis et vendus.

Ailleurs qu'à Valence, le Trésor recueillit une part des dépouilles des exilés. En Castille, le butin assez considérable fut gaspillé en donations aux courtisans : à elle seule, la famille du duc de Lerme, le *privado* en titre, reçut un demi-million de ducats. Eux seuls bénéficièrent du douloureux événement, qui désola toute la riante région méditerranéenne.

L'équité commande de juger les hommes suivant leur cons-

---

(1) M. Boronat la publie *in extenso*, à la fin de son second volume, ainsi que plusieurs autres pièces importantes, parmi lesquelles il faut citer un relevé des pertes subies par l'Inquisition de Valence, et l'*Asiento* ou règlement concernant les seigneurs des localités dépeuplées.

cience, ce qui revient à les juger d'après les idées qu'ils ont reçues de leur temps. Or, en Europe, au début du XVIIe siècle, les mœurs étaient restées dures et nulle part l'idée de tolérance n'avait conquis droit de cité. En Allemagne, les sujets étaient astreints à suivre la religion du prince, grand ou petit : « *Cujus regio, hujus religio* ». Cromwell dépeuplait systématiquement une partie de l'Irlande catholique pour y implanter ses vétérans. Louis XIV procédait à la façon de l'Inquisition contre des milliers de sujets paisibles et industrieux, Français de race et de naissance. A tout prendre, les Espagnols sont plus excusables, puisque ceux qu'ils chassèrent étaient les descendants d'anciens conquérants venus d'au-delà des mers et avaient conservé tous les signes manifestes — langue, religion, coutumes, — de leur origine étrangère; pendant des siècles, la cause nationale et la cause religieuse avaient été identiques et s'étaient confondues. N'oublions pas non plus l'horreur qu'excitaient les incessantes pirateries des corsaires barbaresques et le récit des tortures infligées aux milliers de chrétiens captifs dans les bagnes d'Alger et de Tunis. Enfin, la lecture des procès-verbaux du Conseil d'Etat atteste combien la crainte des invasions étrangères, soit françaises, soit musulmanes, contribua à faire prendre ce que l'auteur de *Don Quichotte* appelle cependant « l'héroïque résolution du grand roi Philippe III ».

E. CASTELOT.

LA PROTECTION DES FAIBLES

Malgré les apparences, la théorie libre-échangiste fait plus de progrès qu'on ne se le figure. Personne ne la conteste plus en principe comme autrefois. Les protectionnistes eux-mêmes conviennent que le libre-échange est seul rationnel et serait désirable s'il était possible.

Mais, disent-ils, le libre-échange, bon pour les nations avancées en civilisation, fortes, bien outillées, serait ruineux pour les nations jeunes, faibles, arriérées, et celles-ci ont besoin de protection jusqu'à ce qu'elles soient arrivées au même niveau économique que leurs aînées.

Pour que la lutte soit égale, ajoutent-ils, il est essentiel que les armes soient égales ; or, il n'y a pas égalité de conditions entre une vieille nation qui possède d'immenses capitaux fixes et circulants, et une jeune qui en est dépourvue. Aussi l'Angleterre a-t-elle eu soin de n'adopter le libre-échange qu'après s'être assuré la suprématie industrielle et commerciale. Sagement aussi, les Etats-Unis se sont entourés d'une haute muraille douanière qui leur a permis de se développer en toute sécurité. Maintenant qu'ils sont riches et forts, ils peuvent renoncer au protectionnisme, et, sans doute, ils n'y manqueront pas. Mais les nations moins chanceuses, qui ne sont pas encore suffisamment armées pour la lutte, doivent rester protectionnistes, car elles seraient vite écrasées par la concurrence si elles voulaient jouer à la *porte ouverte*.

On pourrait répondre et l'on répond effectivement à ces raisons : Est-ce la protection ou la liberté relative dont a joui l'Angleterre avant les autres qui a été la source de sa suprématie ? Si c'est la protection, d'où vient que les autres nations européennes, non moins anciennement civilisées et encore plus protectionnistes, sont restées en arrière ?

Quant aux Etats-Unis, il est évident que le libre-échange intérieur dont ils jouissent, et la libre entrée des hommes et des capitaux expliquent beaucoup mieux leur progrès que les droits de douane. Mais, à ces objections, les protectionnistes font la sourde oreille. Examinons donc de plus près si leurs arguments ont quelque solidité, si la protection est utile ou nuisible aux nations jeunes et faibles.

Dans le cas présent, on suppose : 1° que l'échange est une *lutte* ; 2° qu'il est un vol, c'est-à-dire qu'il profite à l'un des contractants au détriment de l'autre, et que le profit est pour le fort, le dommage pour le faible.

La vérité est : 1° que l'échange est tout simplement un débat suivi d'un contrat, l'antipode de la lutte ; 2° que l'échange profite aux deux contractants, au faible autant qu'au fort.

Ces deux vérités bien démontrées et, d'ailleurs, évidentes par elles-mêmes, les protectionnistes ne prennent pas la peine de les discuter. Ils affirment le contraire sans aucune preuve et raisonnent toujours en se basant sur ces deux erreurs.

Si, comme l'ont démontré les économistes, l'échange profite aux deux parties contractantes — chacune donnant ce qui lui est moins utile, et recevant ce qui lui est plus utile — il profite au faible aussi bien qu'au fort, au pauvre aussi bien qu'au riche, ou, pour mieux dire, il n'y a pas de fort et de faible dans l'échange. La liberté commerciale serait donc le meilleur moyen pour le faible de se fortifier, pour le pauvre de s'enrichir, pour une nation jeune de « s'équiper ». On ne voit pas comment une nation, de même qu'un individu, pourrait se fortifier et s'enrichir autrement que par l'échange.

Pauvre, comment une nation jeune tirerait-elle d'elle-même sa richesse ? Faible, où puiserait-elle sa force ? Autant vaudrait dire : Pour qu'un enfant se fortifie, il doit refuser le lait de sa mère et se concentrer sur lui-même.

Supposons maintenant que la protection intervienne dans les échanges de cette nation jeune et pauvre avec les autres, et voyons ce qui s'ensuivra.

La question ainsi envisagée n'est pas nouvelle. Elle a été traitée avec beaucoup de talent par un économiste aujourd'hui oublié, comme tant d'autres (1). Nous n'aurons guère que le

---

(1) *La liberté commerciale. Son principe et ses conséquences*, par M. J. Dupuit. inspecteur général des Ponts et Chaussées, 1 vol. in-18. Paris, Guillaumin et Cie, 1861.

mérite de résumer ses idées et d'y ajouter quelques développements.

M. J. Dupuit se propose de démontrer que « la liberté commerciale est toujours un bien ; qu'elle est avantageuse pour tous les pays, quelles que soient l'aptitude et l'habileté des habitants, l'abondance des capitaux, la fertilité ou la richesse minérale du sol ; que tout ce qui gêne cette liberté condamne la population à travailler plus pour obtenir moins, substitue le travail manuel au travail intellectuel, retarde la civilisation, diminue la puissance individuelle et même la puissance politique du pays (1) ».

L'auteur va plus loin, il soutient que la liberté commerciale profite aux faibles encore plus qu'aux forts. « Plus les forces productives d'une nation sont faibles, plus elle manque de capitaux par rapport aux autres, plus elle a intérêt à multiplier les échanges avec elles. » (*Op. cit.*, p. 222.)

Le chapitre 14 du livre est spécialement consacré à démontrer que « la liberté commerciale est d'autant plus avantageuse aux nations, qu'elles sont plus mal dotées par la nature sous le rapport des forces productives ». Nous ne saurions mieux faire que de reproduire la plus grande partie de ce chapitre, car il est d'actualité autant que jamais.

*
* *

« Comparons maintenant, dit Dupuit, les effets de la liberté commerciale et de la prohibition sur deux peuples placés dans des conditions complètement différentes. En accumulant chez l'un toutes les forces productives, en ne laissant chez l'autre que celles qui sont indispensables à son existence, comme peuple isolé, soumis au régime de la prohibition, nous nous plaçons à dessein dans une abstraction théorique pour nous dispenser de considérer ensuite les situations intermédiaires. Le préjugé que nous avons à combattre est celui-ci : c'est que les rapports commerciaux ne sont que des luttes, dans lesquelles la richesse constituant la force, et la pauvreté la faiblesse, celle-ci doit inévitablement succomber. En mettant donc le pays le plus riche en présence du plus pauvre, et en faisant voir que dans cette hypothèse extrême tout l'avantage de la liberté commerciale est pour ce dernier, nous aurons rendu son principe incontestable.

« Comme nous l'avons déjà expliqué, quelle que soit l'infério-

(1) *La liberté commerciale*, p. 1-2.

rité du sol, avec la liberté commerciale, le cultivateur du pays pauvre ira naturellement chercher chez l'étranger tout ce que son pays ne pourrait lui fournir que plus chèrement. Ce pays exportera donc une certaine quantité de céréales qui paiera les produits importés. Et en sus des cultivateurs, il entretiendra les professions locales dont les produits ou les services ne peuvent par leur nature être demandés à l'étranger, tels que ceux des maçons, des charpentiers, des serruriers, des maréchaux, des marchands, etc. Le salaire de ces professions, réglé par la loi de l'offre et de la demande, sera tel que le sort de leurs ouvriers ne diffèrera pas sensiblement de celui des agriculteurs. Enfin, un certain nombre de personnes pourra se consacrer aux professions intellectuelles... La population du pays pauvre, ainsi composée, diffèrera de celle du pays riche en ce que certaines professions lui manqueront complètement, celles, par exemple, qui ont pour but l'exploitation des mines et la production des objets manufacturés.

« La condition du peuple dans les deux pays sera-t-elle la même, y aura-t-il entre les diverses classes de la société la même proportion ? Non sans doute ; les gens qui vivent de leurs revenus ou qui peuvent échanger du travail intellectuel contre du travail manuel, seront moins nombreux là où la nature refuse son concours ; la liberté commerciale ne prétend pas faire de miracles, ses partisans n'ont pas la prétention de détruire les inégalités naturelles, ils se bornent à dire et à démontrer que c'est sous le régime de la liberté qu'elles ont les résultats les moins funestes.

« Quoi qu'il en soit, les deux pays avec le régime de la liberté commerciale vivent dans un certain état de prospérité relative. Mais voici que, dans l'un et dans l'autre, de prétendus économistes demandent à grands cris une ligne de douane. Dans le pays riche on dit : C'est une honte d'acheter à l'étranger les céréales dont nous avons besoin. Vienne la guerre, comment ferons-nous ? Un pays doit pouvoir se passer des autres, surtout en fait d'objets nécessaires à son existence ; empêchons les blés étrangers d'entrer pour faire fleurir notre agriculture. Dans le Sud, on dit : Comment un Etat peut-il vivre sans industrie, et pourquoi n'en avons-nous pas eu jusqu'à présent ? C'est que le Nord nous a inondés de ses produits ; tous les ans nous lui en avons pris pour 200 millions ; depuis dix ans, c'est 2 milliards ; depuis trente ans, c'est 6 milliards, etc. Comment veut-on qu'un pays ne s'appauvrisse pas dans ces conditions ? Il est, en vé-

rité, bien extraordinaire que le nôtre ait pu résister si longtemps à un pareil système. Nos voisins ne laissent pas fabriquer par d'autres leur fer, leurs tissus. Aussi, la population y est-elle plus considérable et plus riche. Du jour où l'industrie sera protégée, du jour où on n'admettra plus le charbon étranger, le fer étranger, les tissus étrangers, nous allons avoir des mines à creuser, des fabriques à construire ; des milliers d'ouvriers vont trouver là du travail et du pain. On écoute ces conseils si peu éclairés, et une bonne barrière de douane sépare enfin les deux pays. Voyons la conséquence.

« ... Il est facile de voir qu'en supprimant dans le pays riche les quelques millions d'ouvriers de mines et de manufactures, dont les produits exportés étaient consommés à l'étranger, on arrive à la même situation qu'antérieurement ; c'est-à-dire que chaque habitant, aussi bien pourvu de toutes choses, n'est atteint ni dans sa fortune ni dans son bien-être, qu'il n'y a de changé que la population ; et remarquons que cette diminution porte exclusivement sur les manufactures, respecte l'agriculture, respecte les professions locales intellectuelles, qui comprennent tout ce qui fait la gloire, la force et l'honneur du pays, la classe qui est le résultat de la civilisation et la cause de ses progrès.

« ... Les choses se passeront bien différemment dans le pays pauvre, obligé de tirer péniblement de son sol les produits que l'étranger lui fournissait en échange de ses céréales. Pour nous rendre compte des modifications que vont subir les diverses classes de la population, établissons d'abord un point de départ, c'est-à-dire le nombre d'individus dont elles sont composées sous le régime de la liberté commerciale.

« Supposons donc dans ce pays :

20 millions		d'agriculteurs.
3	—	d'ouvriers employés aux professions locales.
3	—	d'habitants consacrés aux prof. intellectuelles
Total 26 millions d'habitants.		

« En sus de ces 26 millions d'habitants, le pays nourrissait chez l'étranger un certain nombre d'ouvriers, 4 millions, par exemple, dont le salaire représentait le prix des céréales exportées. En résumé, une population agricole de 20 millions, aussi bien pourvue que possible d'outils, de combustibles, d'objets manufacturés, nourrissait une population non agricole de 10 mil-

lions ; elle ne pourra donc en nourrir autant sous un régime qui l'obligera à de plus grands sacrifices pour se procurer certains objets qu'elle ne tire pas de son travail. Cependant, pour fabriquer dans le pays pauvre les produits autrefois importés, au lieu de 4 millions d'ouvriers, il en faudrait un nombre plus considérable, 8 millions par exemple. Tant mieux, diront les protectionnistes, voilà du travail pour 8 millions d'ouvriers ; ce travail, que notre système a créé, manquait avec le régime anarchique de la libre concurrence.

« C'est là une illusion complète ; car, puisque les agriculteurs du pays ne peuvent faire vivre que 10 millions d'ouvriers non agricoles, et que les professions locales et intellectuelles en occupent déjà 6, il n'y a place que pour 4 millions d'ouvriers nouveaux. Mais, comme leur production serait tout à fait insuffisante, il faut nécessairement retrancher sur l'ensemble des autres professions un certain nombre d'ouvriers. Quelque parti que l'on prenne dans cette répartition, nous pouvons donc affirmer déjà que la consommation des produits non agricoles ne sera plus que les 10/14 de ce qu'elle était antérieureremnt. C'est une perte de 30 % environ. Examinons de plus près maintenant sur quels produits va porter la plus forte réduction, et, pour mieux fixer les idées, écrivons dans deux colonnes la répartition de la population sous les deux régimes ; nous justifierons ensuite les chiffres relatifs à celui de la prohibition.

	Nombre de personnes comprises dans les diverses classes sous le régime	
	De la liberté commerciale — Millions	De la prohibition — Millions
Agriculteurs	20	17
Professions locales........	3	2
Professions intellectuelles, armée, marine..........	3	1
Manufactures, mines......	»	6
Totaux	26	26

« Au lieu de 20 millions d'agriculteurs, nous n'en portons plus que 17 ; voici pourquoi : nous avons expliqué plus haut que la culture s'étendait toujours jusqu'aux terres qui n'en paient que les frais ; or, comme nous venons de l'expliquer, l'agriculteur

placé dans de plus mauvaises conditions pour échanger ses produits, se trouvera obligé d'abandonner à la pâture une partie du sol qu'il cultivait autrefois, et de réduire la main-d'œuvre sur le reste. L'excédent de sa production sur sa consommation porté au marché ne lui suffit plus pour payer ses vêtements, ses outils, ses charrettes, ses machines ; car, comme on vient de le voir, les forces productives des professions qui les lui fournissent ont diminué de 30 % environ. Sans doute, il y a dans ce chiffre de 17 millions, un certain arbitraire qui dépend de la fertilité relative des diverses catégories de la terre ; mais plus ce chiffre serait élevé, plus grands seraient les inconvénients de la prohibition, car il est évident que la même production aurait à se partager sur un plus grand nombre de personnes.

« Mais si 20 millions d'agriculteurs nourrissaient une population non agricole de 10 millions, 17 millions n'en nourriront certainement pas plus de 9 ; ce n'est donc plus de 10 millions, mais de 9 seulement que se trouveront composées les autres classes de la population. Nous sommes donc obligé de faire subir de très fortes réductions aux chiffres de la première colonne, et la plus forte portera nécessairement sur les professions intellectuelles, sur celles qui ne sont pas nécessaires à l'existence de l'individu. En effet, il résulte des chiffres posés que la production manufacturière est réduite aux 3/4, et celle des professions locales aux 2/3.

« ... Ainsi, le résultat définitif de la prohibition des produits étrangers sera pour le pays pauvre une forte réduction de toute espèce de produits matériels, une réduction beaucoup plus considérable de toutes les jouissances intellectuelles... Quant aux 2 millions pris à la classe intellectuelle, voilà la perte réelle et capitale de la société. Cette espèce de dégradation que subit forcément une partie de la population, en passant du travail intellectuel au travail manuel, n'est autre chose qu'un retour vers la barbarie, vers l'état sauvage. C'est là le résultat inévitable de la prohibition, résultat sur lequel nous ne saurions trop insister, parce qu'il nous paraît complètement négligé, même par les partisans du libre-échange... La lutte de la liberté commerciale contre la prohibition, c'est la lutte du travail intellectuel contre le travail manuel.

« Nous avons supposé que, dans le pays mal doté par la nature, il fallait huit ouvriers là où l'étranger pouvait n'en mettre que quatre pour obtenir le même produit. On voit facilement que les résultats seraient moins funestes s'il n'en fallait mettre que sept.

six ou cinq, et qu'ils le seraient davantage s'il en fallait neuf, dix, douze, car, obligé de fournir aux industries factices un plus grand nombre d'ouvriers, le pays ne pourrait plus en laisser autant à ses industries naturelles. On voit donc que les résultats de la liberté commerciale sont d'autant plus avantageux que le pays est plus mal doté par la nature. On doit même concevoir que la difficulté de la production augmentant, le pays peut devenir inhabitable avec le système prohibitif. »

Dupuit s'est placé dans l'hypothèse d'un pays mal doté par la nature sous le rapport industriel. On peut supposer un pays bien doté, mais jeune et, par les mêmes raisonnements, on verra que le libre-échange est le moyen le plus sûr et le plus rapide de développer son industrie. Toute protection est un déplacement, une perte des forces productives — hommes et capitaux — d'un pays et, par conséquent, une entrave à son développement économique. Comme le dit encore très bien Dupuit :

« La prohibition diminue la production et rend l'épargne plus difficile ; elle tend donc à retarder de plus en plus le développement de la richesse nationale, c'est-à-dire à augmenter de plus en plus son infériorité relative. Demander qu'avant d'adopter le principe de la liberté commerciale, on attende que cette richesse se soit aussi développée, que les capitaux soient aussi abondants que chez les nations les plus riches, c'est demander qu'avant de débarrasser de l'entrave qui gêne le coureur, distancé par ses concurrents, on attende le moment où il les aura atteints. Cette entrave est précisément une des causes qui ont retardé sa marche, et plus on attendra pour la lui enlever, plus ses concurrents prendront d'avance sur lui. »

Concluons donc que le dernier argument invoqué en faveur du protectionnisme, l'argument sentimental, la protection aux faibles, n'est pas plus fondé que les autres et que, par suite, le système protecteur n'a aucune bonne raison d'être. Pour citer Dupuit une dernière fois : « La comparaison dont on se sert pour mettre en parallèle l'industrie des peuples, pèche par la base ; il n'y a ni enfant, ni homme fait, ni lutte. »

On voit par cet extrait, qu'il y a du bon dans les économistes oubliés, et qu'il est plus facile de les ignorer que de les réfuter, car il ne paraît pas que les protectionnistes, si prolixes quand ils s'attaquent à de faibles arguments, aient jamais renversé ceux que nous venons de résumer, et que Dupuit a présentés il y a quarante-quatre ans.

H. Bouët.

LE MOUVEMENT FINANCIER & COMMERCIAL

Sommaire : La Bourse de Paris. — Appréciations optimistes. — Finances japonaises et russes : les emprunts de guerre. — Affaires diverses : la Banque d'Athènes et la Banque de l'Union parisienne ; l'emprunt marocain ; l'emprunt bulgare et l'emprunt serbe ; l'échange ou le remboursement des titres de la Daïra Sanieh. — Les Chemins de fer transpyrénéens. — Sur la baisse des valeurs britanniques. — Les propositions d'achat, par le gouvernement prussien, des Charbonnages Hibernia. — Les Dettes intérieures de la République Argentine. — La main-d'œuvre chinoise au Transvaal. — Le rapport du *Council Corporation of Foreign Bondholders*, sur les pays à finances avariées. — Le commerce extérieur de la France. — Les grèves de Marseille : le bilan d'un mois de crise ; détournement du trafic vers Gênes. — Le déficit de la récolte du blé, le pain cher et l'agriculture nationale protégée.

La cote de la Bourse s'est un peu améliorée depuis trois mois. Ce n'est pas qu'il y ait lieu, dès aujourd'hui, de chanter victoire. Il faudrait être d'un grand optimisme pour conclure à une reprise bien caractérisée et surtout définitive. Mais nous enregistrons le symptôme avec satisfaction. Il peut faire prévoir des temps meilleurs.

Les fonds d'Etat, en général, n'ont pas donné lieu à des changements bien notables. Le 3 0/0 français, à 97 77, se retrouve le 1er octobre, avec trois centimes en moins, à son cours du 25 juin dernier. Ce sont les dates de notre comparaison. Les Consolidés anglais baissent encore de 2 francs. On trouvera plus loin une note spéciale sur la baisse des valeurs britanniques. Le 4 0/0 brésilien marque 1 fr. 80 d'avance, le 4 0/0 Chinois 1895, 1 fr. 75. Le Serbe 5 0/0 1902, sur la perspective d'un nouvel emprunt, gagne 15 francs. Je ne sais si l'on a assez remarqué combien l'annonce d'un emprunt augmente le crédit de la nation qui veut l'émettre ! Les fonds russes — notre marché y est particulièrement intéressé — ont une bonne tenue, étant données les circons-

tances actuelles. Les fonds turcs sont stationnaires, ainsi que l'Extérieure 4 0/0 d'Espagne.La spéculation, sur ce dernier fonds, n'a cependant pas encore atteint son apogée, puisque la situation financière et la situation monétaire en Espagne laissent toujours à désirer. On attend, après tous ceux qui ont déjà vu le jour, les projets de M. Osma, en vue de l'assainissement de la monnaie. La prime sur l'or a baissé de 1 point à la fin du mois de septembre, sur le bruit d'une émission d'obligations des Chemins de fer du Nord de l'Espagne, opération qui créerait à cette Compagnie, à Paris, des disponibilités. La prime n'en reste pas moins encore à 37 fr. 10.

Le Crédit Foncier de France a conquis une belle avance de 46 francs. Mais, ce qui nous paraît d'un très bon augure, c'est la reprise sur les actions de plusieurs des grandes Compagnies de chemins de fer : elle est de 43 francs sur le Lyon ; de 83 francs sur l'Orléans ; de 48 sur l'Ouest. Il faut espérer que le Nord et le Midi suivront le mouvement. Les recettes pour la trente-septième semaine de 1904 s'établissent ainsi : augmentations : Est, 230.000 francs ; Ouest, 4.000 francs ; Nord, 80.000 francs. Diminutions : Midi, 68.000 francs ; Lyon, 150.000 francs ; Orléans, 22.000 francs. On voit que la hausse signalée ne dépend pas seulement du chiffre des recettes, mais de l'avantage d'un bon placement aux cours actuels de ces valeurs. Le Métropolitain aussi gagne 31 francs à 590.

Quelques valeurs de traction sont recherchées. La Thomson-Houston est en avance de 51 francs. La Compagnie française de Tramways passe de 549 à 588, la Compagnie Parisienne de 582 à 596. Les Voitures, elles-mêmes, à 232 gagnent 32 francs. Mais nos pauvres Omnibus à 468 perdent 62 francs.

Les Chemins Espagnols sont l'objet de transactions actives, puisque le Nord de l'Espagne est en avance de 66 francs et le Saragosse de 14 francs.

Le marché des mines d'or semble aussi se raffermir. Dans ce compartiment, on attend les résultats de la main-d'œuvre chinoise.

Ce sont là, avec quelques autres sur des valeurs ne se négociant qu'au comptant sur le marché officiel ou sur le marché en banque, les principales avances, et nous les donnons, comme toujours, à titre d'indications sur la tenue du marché, non comme une analyse de la cote.

Les grandes disponibilités d'argent ont été pour beaucoup, tous ces temps passés, dans la meilleure allure de la Bourse.

*
* *

La note tout à fait optimiste est donnée par M. Neymarck dans son journal *Le Rentier*. Notre excellent confrère veut que tout soit pour le mieux dans la meilleure des Bourses possibles, et il attribue le résultat — que nous ne nions pas, mais qui est tout relatif et qu'il faut bien cependant réduire à sa juste valeur — aux mesures de *prophylaxie financière*, comme il les appelle, prises par M. Rouvier le 20 février dernier. L'argumentation de M. Neymarck est à citer :

« En remontant bien loin dans le passé, dit-il, les vieux habitués du marché ne trouvent aucun exemple de fermeté, de tranquillité et de calme comparable à celui que la Bourse de Paris a donné, — sauf pendant la Bourse du 20 février dernier, — depuis le commencement de la guerre russo-japonaise.

« Les plus graves nouvelles n'ont exercé sur elle aucune influence et comme nous l'avons fait remarquer, un capitaliste qui aurait voyagé depuis six mois sans lire un journal ou consulter une cote de Bourse serait fort surpris d'apprendre, à son retour, les graves événements qui s'accomplissent, de constater que la grande majorité des valeurs est en hausse et que beaucoup d'entre elles ont réalisé une plus-value des plus importantes. »

Il ne faut pas exagérer la hausse, je l'ai dit. Et quant au calme de la Bourse, c'était un peu, depuis longtemps, celui qui précède la mort par consomption.

« On comprend, ajoute M. Neymarck, l'étonnement de ceux qui suivent le mouvement des affaires financières quand ils se rappellent les événements divers qui, depuis une quarantaine d'années, ont bouleversé tantôt la Bourse de Paris, tantôt celles de l'étranger, et bien souvent, toutes les Bourses, sans aucune exception. »

Et il cite les principales crises qui se sont produites depuis quarante ans, celles de 1864-1865, de 1866, de 1867, de 1869, de 1870, de 1871, de 1873, de 1875, de 1878 à 1880, de 1882 à 1884, de 1889, de 1890, de 1895, de 1900 et 1901, et enfin celle du 20 février dernier. « Pas une année, dit-il, n'a été tranquille. » Cependant, dans cette longue période, n'a-t-on pas traité souvent des affaires plus nombreuses et meilleures que cette année-ci ?

Que prouve, selon M. Neymarck, cette longue statistique des crises ? « C'est que, cette année, le marché de Paris a fait preuve d'une résistance, d'une endurance admirables. Aucune défail-

lance ne s'y est produite et cependant, on pouvait craindre, étant donnée la grande quantité de fonds et titres russes que détient l'épargne française, que cette épargne prît peur et, par ses réalisations s'ajoutant aux ventes de la spéculation, provoquât une véritable panique. Une seule Bourse a été lamentable : celle du 20 février, mais heureusement, elle n'eut pas de lendemain.

« Les mesures de « prophylaxie financière », comme nous les avons dénommées, ont enrayé cette panique. Le ministre des Finances, M. Rouvier, d'accord avec les représentants les plus autorisés du monde financier, agents de change, banquiers, institutions de crédit, avait immédiatement recommandé l'application de ces mesures. La comparaison des cours du 20 février à ceux actuels en démontre aujourd'hui l'efficacité. Les vendeurs à découvert et la spéculation à la baisse peuvent s'en plaindre ; mais ce ne sont pas assurément les porteurs de titres et l'épargne qui peuvent reprocher au ministre des Finances l'initiative qu'il a prise. »

Nous regrettons de ne pouvoir partager ici l'opinion de M. Neymarck dont nous admirons souvent les belles statistiques financières. La capacité de M. Rouvier, que l'on a appelé un merveilleux directeur du marché, n'est pas en cause. Il vaudrait mieux que le marché n'eût pas besoin de directeur, et que la conduite en fût laissée aux intéressés, à ceux qui vendent et qui achètent. L'intervention ministérielle du 20 février dernier était injustifiée. Elle était illibérale. Elle favorisait les uns au détriment des autres. Et, enfin, elle était au moins inutile, le marché s'étant déjà repris de lui-même quand elle s'est produite. C'est l'affaire des spéculateurs de trafiquer à leurs risques et périls. Ni les porteurs de titres, ni l'épargne, ne se trouveraient moins bien aujourd'hui si l'on ne se fût pas interposé dans des choses où même un ministre n'a rien à voir. Ainsi le veulent la liberté et la justice, et si des titres ne peuvent se maintenir à leur prix normal sans l'appui gouvernemental, c'est que notre marché est gravement malade. Il va peut-être un peu mieux, et nous désirons que ce mieux se continue et s'accentue ; mais il a souffert beaucoup, et son calme ne fut autre chose que l'affaissement du mal. Nous conclurons encore et toujours par la même antienne : la nécessité du marché libre.

*
* *

Depuis quelque temps, les gazettes sont remplies de renseignements sur l'état financier de la Russie et du Japon. Il n'était pas

difficile d'en conclure qu'on prépare de nouveaux emprunts pour les besoins de la guerre.

Et, en effet, le 29 septembre, un emprunt intérieur de 80 millions de yens fût émis à Tokio, au cours de 92. C'est le dernier de la somme de 280 millions de yens sanctionnée par la Diète japonaise comme budget extraordinaire de la guerre pour l'année actuelle. La première partie de cette somme, 100 millions de yens, a été émise sous la forme d'un emprunt intérieur, à Tokio, en mai dernier ; cette opération a été suivie par l'émission d'un emprunt extérieur d'une somme équivalente réalisée en même temps à Londres et à New-York.

Pour augmenter les ressources — car celles du nouvel emprunt paraissent faibles si l'on considère que les Japonais ont déjà dépensé plus de 200 millions de yens — le budget prochain sera réduit autant que possible et tous les nouveaux travaux seront suspendus.

Du côté de la Russie, on s'efforce de montrer la situation financière sous le côté le plus favorable, et l'on dément — l'avenir dira ce qu'il faut en croire — toute velléité d'emprunt. Dans les premiers jours de septembre, le ministre des Finances de Russie, faisait les déclarations suivantes au correspondant du *Financial News :*

« Les dépenses de la guerre se seraient élevées jusqu'à présent à 272 millions de roubles, et elles exigeraient encore environ 300 millions d'ici la fin de l'année. Le ministre n'aura point de difficulté à faire face à ces dépenses extraordinaires de guerre : l'emprunt contracté à Paris lui a assuré 300 millions de roubles, le Trésor en fournira autant, et 150 millions de roubles provenant d'autres ressources extraordinaires porteront le total dont il pourra disposer jusqu'au 1er janvier prochain à 750 millions de roubles contre 600 millions de besoins. »

En ce qui concerne les bruits d'emprunt en Allemagne, le ministre a déclaré qu'ils étaient au moins prématurés, car, à la fin de l'année seulement, il devrait songer à se procurer de nouveaux fonds.

Il y a ici une réserve pour l'avenir, et nous nous en doutions un peu.

La ressource extraordinaire de 150 millions de roubles dont parle le ministre dans son interview, provient d'une émission de Billets d'Etat faite le 14 août à Saint-Péterbourg, en coupures de 50 roubles à un taux de 3 60 0/0, et pour 4 ans. Quoique munis d'une feuille de coupons, ces billets circulent à l'intérieur comme

de véritables billets de banque. Ils ne sont inscrits à aucune cote, sont reçus au pair, déduction faite de l'intérêt couru, et, contrairement aux Billets à 4 0/0 émis précédemment, ne sont soumis à aucun impôt.

Enfin, on analyse et l'on commente de toutes les façons la situation de la Banque de Russie, situation dont l'importance, dans les circonstances actuelles, n'échappera à personne. Voici ce que dit à ce sujet le *Moniteur des Intérêts matériels :*

« L'encaisse-or à la Banque de l'Etat au 23 août atteignait 944 millions de roubles. Elle suffit donc à éloigner toute crainte de voir la stabilité du régime monétaire compromise, et elle permettrait, au besoin, des émissions beaucoup plus importantes que celles signalées plus haut. Cette encaisse-or se compose de : or monnayé, 125 millions de roubles ; or en lingots, en monnaies étrangères ou d'ancienne frappe et en bons sur la monnaie, 728 millions ; soldes créditeurs à l'étranger, 91 millions de roubles.

« La Banque de Russie, aux termes de la loi du 29 août 1897, ayant la faculté d'émettre 300 millions de roubles de billets sans couverture métallique et les billets créés actuellement s'élevant à un total général de 800 millions de roubles, il suffirait en ce moment que l'encaisse-or de la Banque atteignît 500 millions. Or, cette encaisse, comme on vient de le voir, est de 944 millions de roubles. Il reste ainsi un excédent de couverture de 444 millions, sans compter les quantités considérables d'or (en Russie) et de soldes créditeurs (à l'étranger) dont dispose le Trésor, lesquelles ne figurent pas dans le bilan de la Banque de Russie. »

Toutes ces explications montrent, en effet, une bonne situation financière... et font prévoir l'emprunt dont nous parlions et que l'on prépare évidemment dès maintenant.

*
* *

La cote de la Bourse du Marché de Paris s'est enrichie dernièrement d'une nouvelle valeur, celle des actions de la *Banque d'Athènes*. Les cent mille actions anciennes de cette banque y étaient déjà inscrites au comptant. A la suite d'une convention entre cette banque et la Banque de l'Union parisienne et de l'augmentation, pour cent mille actions, du capital, les deux cent mille actions existantes sont, depuis le 2 août dernier, négociées sur notre place au comptant et à terme. Ces actions sont d'une valeur nominale de cent drachmes.

Les porteurs de titres de l'*Emprunt marocain* 5 0/0 1904, seront heureux d'apprendre que leur délégué a organisé ses services pour la perception des droits de douane. Ils fonctionnent et les encaissements se poursuivent régulièrement dans tous les ports. Trois remises, à la date du 12 août, avaient déjà été faites à la

Banque de Paris et des Pays-Bas, à valoir sur le coupon de janvier. D'autres suivent. Les conditions du contrat se trouvant toutes remplies, la Banque de Paris et des Pays-Bas a fait informer officiellement le gouvernement chérifien qu'il pouvait disposer du montant de l'emprunt. Il en a grand besoin, et il serait à désirer qu'il s'en servît pour mettre un peu d'ordre dans son pays.

Un emprunt bulgare, sur l'importance et les conditions duquel on n'est pas encore fixé, est en préparation à Paris. Il paraît qu'on avait tâté l'Allemagne à ce sujet. Mais les Allemands voulaient que les canons fussent fabriqués à Essen, comme les banques françaises demandaient la préférence pour le Creusot. Ce qui prouverait que cet emprunt est fait pour des besoins de guerre plutôt que pour des besoins de paix. Finalement, c'est à Paris que les envoyés bulgares ont trouvé à s'arranger.

On parle aussi d'un emprunt serbe, mais un peu moins prochain sans doute que le précédent.

Le gouvernement égyptien rembourse, à partir du 15 octobre 1905, le reste des titres de la *Daïra Sanieh* 4 0/0 1890. Ceux des porteurs qui ne voudraient pas être remboursés, peuvent échanger leurs titres contre des obligations émises par la *Daïra Sanieh Company Limited*. Nous nous bornons à mentionner cette opération dont les conditions sont à la disposition des intéressés dans toutes les publications financières et dans tous les Etablissements de crédit.



Le 21 août dernier, une convention est intervenue entre la France et l'Espagne pour la construction de trois lignes de chemins de fer dénommées, dès maintenant, *Chemins de fer transpyrénéens*. Ces lignes iront : 1° d'Oloron à Jaca, par le col de Canfranc ; 2° de Saint-Girons à Lerida, par le col de Salou ; 3° d'Aix-les-Thermes, dans l'Ariège, à Ripoli, par les cols de la Cerdagne.

Les deux gouvernements s'engagent à construire ces trois lignes dans un délai maximum de dix années. La convention sera présentée à la ratification des Parlements des deux pays au cours de leur prochaine session.



On s'est préoccupé assez vivement de la baisse qui s'est produite sur les principales valeurs du Stock-Exchange. Les statisti-

ques du *Banker's Magazine* établissent une comparaison entre les cours du 20 juin et ceux du 20 août 1904. Pendant cet intervalle de deux mois, les titres dont le *Banker's Magazine* suit les variations et qui nominalement représentent un capital de £ 2.868.932.000 ont subi une dépréciation de £ 36.823.000 ou 1,2 0/0. Leur valeur a baissé de £ 3.015.409.000 à £ 2.978.586.000. Tous les groupes n'ont cependant pas été atteints par la dépression. Il y a des plus-values s'élevant à £ 8.380.000 et qui ont réduit de £ 45.203.000 à £ 36.823.000 le chiffre net des diminutions.

Les moins-values les plus notables sont : £ 13.563.000 ou 1,8 0/0 pour les fonds britanniques et indiens, £ 10.103.000 ou 3,9 0/0 pour les actions ordinaires de chemins de fer anglais, £ 7.559.000 ou 4 0/0 pour les obligations de ces mêmes entreprises, £ 3.502.000 ou 2,1 0/0 pour leurs actions privilégiées et enfin, £ 3.943.000 ou 0,5 0/0 pour les fonds d'Etats étrangers.

On aurait tort, d'après le *Moniteur des Intérêts matériels*, d'attribuer cette dépréciation, qui a principalement porté sur les valeurs britanniques, à des ventes de portefeuilles désabusés ou apeurés. Il explique la baisse de la manière suivante :

« La hausse rapide et considérable qui, après une période de violente réaction, s'est produite au printemps, a été, certes, soutenue par l'intervention du capital de placement, mais elle a été aussi en partie l'œuvre d'achats de faibles spéculateurs confiants dans la persistance de l'abondance monétaire qui a marqué la fin du printemps et assurés que des masses de capitaux cherchant emploi continueraient à pousser les cours à un niveau où il leur serait permis de réaliser le bénéfice de leurs opérations. Leurs espérances ont été trompées par les émissions nouvelles, qui ont offert au marché des titres nouveaux dont la masse dépasse même sa puissance d'absorption. De là, la nécessité pour ces spéculateurs imprévoyants de procéder à des réalisations qui ont provoqué un certain malaise sur notre place et ont occasionné la dépression des cours attestée par la statistique du *Bankers' Magazine*. »

*
* *

Un événement qui a vivement ému le monde financier et industriel, en Allemagne, est la proposition faite par le gouvernement prussien en vue du rachat des Charbonnages Hibernia. Deux groupes importants sont en présence dont l'un est partisan du rachat et dont l'autre, naturellement, y est opposé. Quelle

suite interviendra ? On ne le sait encore. M. Raffalovich a examiné la question dans un intéressant article du *Journal des Débats :*

La Prusse, dit-il, est vraisemblablement le pays dans lequel l'Etat a le plus assumé d'attributions individuelles : il possède et exploite des chemins de fer, des mines, des hauts fourneaux, des salines. Il a fini par absorber la totalité des lignes ferrées d'intérêt général et secondaire, et s'il a abandonné à l'initiative privée des Compagnies particulières et des autorités locales la construction des petits chemins de fer, ce n'est que parce qu'elle a paru de prime abord moins lucrative, qu'elle a menacé d'immobiliser de gros capitaux, et ce n'est qu'après avoir longtemps hésité que le gouvernement y a renoncé. Propriétaire de chemins de fer et d'usines, sans compter la flotte, l'Etat est fort intéressé à la question du combustible comme consommateur, et il est intéressé à la question du prix de vente du charbon comme propriétaire de mines.

Dans le bassin rhénan-westphalien, qui produit 60 millions de tonnes valant 512 millions de marks en 1900, l'Etat n'était pas représenté. Il s'est décidé à faire l'acquisition de mines et surtout de gisements à mettre en exploitation en 1902, consacrant à cet achat une cinquantaine de millions de marks. Il fait un pas de plus dans la voie de la nationalisation partielle des charbonnages, en proposant le rachat de la mine Hibernia, dont le capital-actions est de 53 millions ½ de marks et dont les actions sont cotées avec 140 % de prime environ. Pour pouvoir exécuter ce projet, le gouvernement prussien a besoin de l'assentiment non seulement des Chambres et de l'assemblée des actionnaires, mais encore de celui du Syndicat de la houille rhénan-westphalien, dont le contrat a été renouvelé à la fin de 1903 pour durer jusqu'en 1915.

Nos lecteurs savent que 96 Sociétés minières susceptibles de produire 73 millions de tonnes de charbon sont groupées en un syndicat, qui détermine la production annuelle, qui achète aux mines syndiquées tout le charbon dont elles n'ont pas besoin pour leur consommation propre, qui se charge de le vendre soit directement par les soins d'un comptoir de vente, soit par l'intermédiaire du commerce de gros, tributaire du syndicat. C'est l'organisation la plus puissante de l'Allemagne, puisqu'elle domine, à la base même de l'industrie, sur le marché du combustible ; elle exploite une industrie qui n'est pas protégée par des droits de douane, mais par les conditions mêmes dans lesquelles la houille est produite et transportée. Le syndicat de la houille est l'allié de l'industrie sidérurgique à laquelle il accorde une prime d'exportation de 1 mark 50 la tonne pour les produits métallurgiques vendus à l'étranger, à condition que ces produits sortent d'usines affiliées à un syndicat.

Le gouvernement prussien n'est pas entré dans le syndicat de la houille jusqu'ici ; il l'a vu d'un œil très paternel, et il a profité de son existence pour maintenir le prix de ses charbons. Lors des discussions parlementaires, on a recommandé comme panacée la nationalisation des mines en Prusse. Des experts comme M. Gothein, ont fait observer que l'industrie privée exploite certainement mieux que l'Etat cette branche particulière ; un défaut difficile à remédier, c'est la nécessité de recourir à l'autorité centrale et à l'approbation du Parlement, lorsqu'il s'agit

de dépenses nouvelles. On a répondu qu'il n'était pas question d'acheter toutes les mines, mais de réserver les droits futurs de l'Etat, de lui donner les moyens d'exercer une action modératrice sur le marché. L'avenir montrera ce qu'il en sera de ces promesses et de ces objections. En tout cas, il va falloir obtenir l'assentiment du syndicat, puisqu'un article du nouveau contrat interdit la vente de charbonnages à des non-membres du syndicat.

*
* *

Sur la conversion des Dettes intérieures de la République Argentine, dont le projet présenté au Sénat a été renvoyé à la Commission des finances, la *Finanzherold* donne les détails suivants :

« La nouvelle dette intérieure doit porter intérêts à 5 0/0; il sera affecté 1 0/0 à l'amortissement qui aura lieu au pair, au moyen de tirages au sort. Le service des intérêts sera trimestriel. Les nouveaux titres seront émis en coupures de 20, 100, 500, 1.000 et 5.000 pesos, monnaie nationale. Toutes les dettes intérieures, depuis celle de 1884 jusqu'aux plus récemment émises, seront comprises dans la conversion. Les anciennes dettes s'élèvent actuellement à environ 77 millions de pesos et portent intérêt à 6 0/0, avec des conditions différentes d'amortissement. Le service de ces anciennes dettes nécessite actuellement une somme annuelle supérieure à 11 millions de pesos. Par suite de la réduction des intérêts et de la modification de l'amortissement sur quelques emprunts, on réalisera une économie annuelle de plus de 7 millions 3/4 de pesos. Le montant du nouvel emprunt sera de 125 millions de pesos. Les porteurs des anciens emprunts auront un droit de préférence pour l'échange de leurs titres contre des obligations de la nouvelle dette intérieure. »

Les Dettes intérieures dont les titres étaient en circulation au 31 décembre 1902, sont :

Emprunt de :	Pesos	Intér.	Amortis.
1884	299.000	» »	» »
1891	13.209.000	6 %	2 %
1892	11.563.000	6 %	1 %
1894	13.565.000	6 %	6 %
1897	3.942.000	6 %	6 %
1898	41.780.000	6 %	4 %

soit un total de plus de 84 millions de pesos qui a été réduit depuis au chiffre actuel d'environ 77 millions de pesos.



On vient de publier le rapport de M. Perry, surintendant de la main-d'œuvre chinoise, sur les premières mesures prises pour s'assurer des coolies disposés à émigrer au Transvaal. Les débuts des opérations de recrutement ont été marqués par de nombreuses difficultés. D'une part, le ministre britannique à Pékin avait les mains liées par la défense de faire quoi que ce soit sans instructions de Londres ; d'autre part, les autorités provinciales chinoises, notamment les mandarins des provinces méridionales, ont été vivement froissées par l'inobservation du traité de 1861 qui prescrit que les règlements relatifs aux contrats d'émigration soient rédigés de concert avec les autorités provinciales.

Les fonctionnaires des ports du Sud s'efforcèrent de persuader à leurs collègues du Nord de décourager l'émigration, qui aurait pu être fort compromise par cette opposition. Fort heureusement, ils changèrent brusquement d'attitude. On croit que cette volte-face, dont le signal fut donné par le vice-roi de Kwang-Si, fut dû au désir de débarrasser les provinces des prisonniers et des gens sans aveu.

Pour réussir dans les opérations de recrutement, il faut, selon le rapport, s'efforcer de gagner la bonne volonté des autorités chinoises et d'organiser un courant régulier d'émigration, principalement du Nord. Il estime que dans les conditions présentes, on sera en mesure d'embarquer 8.000 coolies par mois ; mais l'envoi de 50.000 Chinois avant la fin de l'année, exigerait une dépense initiale de £ 500.000 environ, soit £ 10 par tête, ce qui serait vraiment trop dispendieux. Le rapport conclut sur la nécessité de se procurer des navires à l'avance.

Voici, d'après le *Financial Times*, la liste des convois d'ouvriers chinois déjà partis ou en partance pour le Transvaal :

Nom des navires	Port de départ	Date de départ	Nombre des coolies	Arrivée à Durban
Tweeddale	Hong-Kong	25 mai	1.049	18 juin.
Ishbal	Tientsin	28 juin	1.969	27 juil.
Swanley	Tientsin	3 juillet	1.998	1er août
Courtfield	Tientsin	2 août	2.155	1er sept.
Ascot	Ching-Wang tao	18 août	1.977	22 sept.
Tweddadle	Ching-Wang-tao	30 août	1.403	—
Lothian	Hong-Kong	16 sept	453	—
Ikbal	Ching-Wang tao	16 sept	2.220	—

Swanley.....	Tientsin............	25 sept......	2.250	—
Inkuni.......	—	sept.....	2.150	—
Cranley......	—	30 sept..	2.250	—
Courtfield...	—	octobre..	2.200	—
Sikh.........	—	octobre..	1.950	—

Donc, plus de 9.000 Chinois seraient déjà arrivés au Transvaal, et 14.000 autres y arriveront prochainement.

*
* *

Voici, d'après le rapport pour 1903-1904 du *Council Corporation of Foreign Bondholders*, qui vient de paraître, quelques renseignements sur les Dettes des pays à finances avariées dont il s'occupe. Le rapport parle d'abord des arrangements intervenus en cette dernière année.

Un arrangement satisfaisant est intervenu avec le gouvernement brésilien à propos du paiement au pair du principal des obligations *Ituana*, déposées entre les mains du Council ; de plus, l'arriéré d'intérêt doit être intégralement payé au taux de 5 0/0.

Le gouvernement du *Guatémala*, après une longue interruption du service de sa dette a engagé, à nouveau, des pourparlers avec le Comité et il en est résulté un arrangement *ad referendum*. Dès que l'accord recevra la sanction du gouvernement exécutif, il sera soumis à une assemblée générale des bondholders.

En ce qui concerne *Santo-Domingo*, la sentence des arbitres appelés à trancher le différend entre les Etats-Unis et Santo-Domingo (à propos des réclamations de la San Domingo Improvement Co) a été rendue le 14 juillet.

Des négociations ont, en outre, été engagées avec la Banque de Paris et des Pays-Bas, en vue de l'unification de la dette du *Venezuela* et les bases d'un accord ont été récemment approuvées par le représentant du gouvernement à Paris.

Le rapport donne ensuite des renseignements sur l'exécution satisfaisante des engagements contractés par le *Nicaragua*, le *Paraguay*, le *Salvador*, etc., etc.

Quant aux emprunts restés en souffrance, en voici la liste, *la liste noire du Council* :

		Montant de la rente	Interêts arriérés
Emprunts municipaux argentins	£	1.051.500	836.818
Cédules provinciales argentines		15.144.881	»
Colombie		2.700.000	283.500
Costa-Rica		2.000.000	500.000
Anciens Etats confédérés		2.418.800	6.603.324
Guatemala		1.432.800	355.872
Honduras		5.398.570	14.753.147
Louisiane		184.432	»
Mississipi		1.400.000	4.699.000
Venezuela		4.571.167	1.047.558
Virginie occidentale		3.047.874	»
	£	39.400,024	29.079.219

*
* *

D'après les *Documents statistiques des Douanes*, le commerce extérieur de la France pour les huit premiers mois de 1904, se chiffre aux importations par 2.995.380.000 francs, en diminution sur la période correspondante de 1903, de 164.466.000 francs, et aux exportations par 2.851.719.000 francs, en augmentation de 85.743.000 francs. Tous les groupes, aux exportations, ont augmenté. Aux importations, le seul présentant un accroissement est celui des objets fabriqués, pour 11.123.000 francs. Nous avons expédié depuis le commencement de l'année, pour 137 millions 380.000 francs de matières nécessaires à l'industrie, et n'en avons reçu que pour 16.345.000 francs.

A la fin de juillet, la diminution des importations n'était que de 141.924.000 francs, et l'augmentation des exportations se montait à 110.313.000 francs. Le mois d'août ne fut donc pas un mois favorable. Il est vrai qu'il a été fort troublé par les grèves.

Sous le titre : *Le Bilan d'un mois de crise*, le *Figaro* fait le relevé de ce que coûtera, à Marseille et au commerce général, la crise actuelle. Il n'y a là, bien entendu, que des approximations, mais qui se rapprochent de la vérité autant que possible, étant puisées aux meilleures sources. Nous les résumons :

Rien que pour le pavillon français, le port de Marseille avait déjà perdu, au 18 septembre, 250.000 tonnes de marchandises à l'entrée, et 180.000 tonnes à la sortie, le tout évalué à la somme de 1.580.000 francs.

Les subventions postales payées aux Compagnies marseillaises étant de 14.761.930 francs, le douzième environ de cette somme est perdu par ces Compagnies, pour services non exercés.

Les perceptions opérées par la douane de Marseille, manquent à encaisser 3 millions de francs environ. Les recettes sanitaires perdent 35.000 francs.

Le nombre des passagers est de 35.000 en moyenne par mois. On évalue à la moitié de ce chiffre les voyageurs que les difficultés causées par la grève ont retenus chez eux. Quant à ceux qui durent s'embarquer à bord des navires de l'Etat, le correspondant du *Figaro* fait remarquer qu'ils n'eurent qu'à se plaindre du prix et des conditions matérielles du voyage.

D'après les calculs établis, le déficit des importations du port porte, à la date déjà indiquée du 18 septembre, sur 1.600 tonnes de matières animales, animaux vivants ou dépouillés, pêches, substances propres à la médecine et la parfumerie, matières dures à tailler ; 17.000 tonnes de matières végétales, farineux, fruits et graines, denrées diverses, huiles et sucs végétaux, bois variés, tiges et filaments à ouvrer, boissons, teintures et tanins, produits et déchets de tous genres. Sur les matières minérales, métaux, pierres, terres et combustibles, on compte 9.000 tonnes au moins, et sur les produits fabriqués à peu près 6.000 tonnes : ce sont les produits chimiques, les couleurs et compositions, les poteries, verres et cristaux, les fils et tissus, les peaux et pelleteries ouvrées, le papier et ses applications, les armes, poudres et munitions, les ouvrages en métaux, les meubles, ouvrages en bois et instruments de musique, la sparterie et la corderie, etc.

A l'exportation, les pertes sont moins importantes d'un tiers. On les évalue à une trentaine de millions, dont souffriront surtout l'Algérie et la Tunisie, puis l'Indo-Chine, le Sénégal, la Guinée, la Nouvelle-Calédonie, la Réunion et Madagascar.

Les expéditions en petite vitesse de ou pour Marseille, par les gares de la ville, interrompues pendant trois semaines et toujours fort gênées, font perdre à la seule Compagnie de Paris-Lyon-Méditerranée, le transport de 150.000 tonnes de marchandises.

Les pertes portent sur un grand nombre d'articles divers, blés, orges, avoines, seigles, pâtes alimentaires, riz, raisins secs, sucres, cafés, tabacs, vins, alcool, cuirs, peaux, laines, cotons, huiles, graines oléagineuses, pétroles, tourteaux, suifs, savons, cires, stéarinerie, produits chimiques, soufres, charbons, toiles, briques, etc., et tous ces articles pour des quantités considérables, et se chiffrant par des centaines de mille francs. Et ces pertes sont définitives, sans retour.

« Il faudrait parler aussi, ajoute le correspondant du *Figaro*, des constructions mécaniques et navales, arrêtées subitement, des

affaires de banques inquiètes ou absentes. Mais comment aller jusqu'au bout de toutes ces ramifications ? L'enquête la plus attentive ne découvrira jamais toutes les conséquences d'une telle catastrophe économique.

« Sans doute les dockers et les inscrits maritimes ont perdu des salaires dont le chiffre global est de 800.000 francs à ce jour, en les évaluant au prix fort ; mais ces intermédiaires du travail n'ont pas manipulé ni convoyé pendant ce mois de chômage général des quantités de marchandises qui mettent en péril des capitaux énormes bien supérieurs à leurs pertes propres. La répercussion infinie de la crise économique, non seulement sur la vie marseillaise, mais aussi sur la vie nationale, ne peut même pas être jugée par les quelques chiffres ci-dessus. »

Cependant, le commerce du monde entier n'est pas arrêté par la grève des inscrits maritimes et des dockers de Marseille. On travaille encore, on trafique encore, l'on transporte encore. Où s'adresse-t-on pour les services qu'empêchent les grévistes marseillais ? Au port étranger le plus voisin, à Gênes. On sait que nous ne prêchons pas ici une politique d'égoïsme et que nous ne voyons pas la prospérité de notre pays dans la ruine des autres pays. Nous pensons que tous les intérêts se solidarisent entre eux, au plus grand profit de tous. On concevra, toutefois, que si nous avions à choisir, si la prospérité ne pouvait pas coexister simultanément entre Marseille et Gênes, nos préférences ne sont pas douteuses, elles seraient pour le port de notre pays, elles seraient toutes pour Marseille. « Or, écrit M. F. Paradis, directeur d'une des plus importantes maisons de transit de Marseille, c'est par milliers de tonnes que les navires étrangers à notre port ont déversé sur les quais de Gênes des marchandises qui auraient dû être débarquées à Marseille, et ce service anormal continue à fonctionner, *sans aucune exagération*, au plus grand préjudice du commerce marseillais.

« Maintenant les chargeurs du dehors, dûment stylés, n'envoient plus rien sur Marseille qui est paralysée ou à peu près ; mais ils convergent directement à Gênes qui reçoit à port et à bras ouverts et réexpédie par chemin de fer les marchandises pour la Suisse, l'Allemagne, le centre de la France, et aussi pour Marseille.

« Inversement, on envoie de ces mêmes pays à Gênes, au lieu de Marseille, *des milliers de tonnes* de produits manufacturés destinés à l'exportation. La Tunisie, entre autres, s'approvisionne par cette voie.

« Ces deux courants grossissent journellement par la force des

choses, et il est tout naturel que Gênes fasse tous ses efforts pour les développer et les conserver. »

*
* *

Pour compléter le mal causé par les grèves, nous sommes menacés d'une augmentation du prix du pain. Le *Journal Officiel* du 29 septembre a publié l'état approximatif de la récolte du blé en 1904.

Elle est estimée à 104.523.453 hectolitres, soit 80.975.095 quintaux, pour une superficie cultivée de 6.537.895 hectares. La récolte de l'an dernier fut, suivant les chiffres officiels, de 128 millions 385.530 hectolitres. C'est donc un déficit de 24.000.000 d'hectolitres, en chiffres ronds, sur la précédente récolte.

La France a besoin, en moyenne, de 122 à 123 millions d'hectolitres pour sa consommation et les semences. La différence serait comblée, dit-on, par des réserves qui s'élèveraient à 20 millions d'hectolitres environ. En calculant d'une manière aussi stricte, on peut conclure que la France aura besoin de recourir à l'étranger. Mais les Etats-Unis, pour la première fois depuis longtemps, ne seront pas exportateurs, dit-on ; les récoltes, dans les pays danubiens, sont médiocres ; celle de la Russie, d'après les informations officielles, serait inférieure de 35 millions d'hectolitres à celle de l'an dernier. On n'est pas encore renseigné au sujet de l'Argentine et des Indes. Ce sont là des raisons qui ne font pas prévoir le bon marché.

Aussi bien les prix ont-ils déjà augmenté, depuis l'apparition du blé nouveau sur les marchés, d'une manière sensible, de 1 fr.50 environ par quintal, et l'on pense que le cours de la marchandise indigène doit se régler, dès maintenant, sur celui de la marchandise exotique. Cela veut dire que le prix du blé étranger calculé actuellement à 25 fr. 50 environ, droit compris et rendu dans nos usines, ce sera ce prix de 25 fr. 50 qui sera le prix du blé français. Mais alors le droit de 7 francs jouera complètement, et le prix sera de 27 fr. 50. Mais alors, le prix du blé étranger, luimême, s'élèvera, et le taux de l'élévation devra être ajouté à notre chiffre. Mais alors... Eh ! bien, alors, nous paierons le pain plus cher. Il y a, pour bénéficier de l'augmentation 5 0/0 au maximum de la population totale de la France. Ce sont les 95 0/0 restant qui paieront l'augmentation sans aucun recours, sans aucune compensation, qui augmenteront les rentes d'un petit nombre de gros propriétaires et de gros fermiers.

Mais l'agriculture nationale sera protégée !

MAURICE ZABLET.

REVUE DES PRINCIPALES PUBLICATIONS ÉCONOMIQUES

DE L'ETRANGER

Sommaire : *Journal of the Royal Statistical Society :* « Statistique du trafic de Londres », par M. E. J. Harper = *The Economist :* « Les Etats-Unis et la porte fermée ». — Quelques « index-numbers ». = *Giornale degli Economisti :* « La théorie de l'évaluation par rapport à la théorie de la valeur », par M. L. Brasca. — « A propos de la nationalisation des chemins de fer en Suisse », par M. Vittorio Racca. — « Pour un accord des Sociétés Pacifiques avec les organisations ouvrières », par M. Edoardo Giretti. — « Le centenaire de Richard Cobden », par M. Riccardo Dalla Volta. — « La Politique Commerciale et les Intérêts des ouvriers », par M. A. De Viti De Marco. = *L'Economista,* « Les récentes mesures postales du gouvernement italien ». *Riforma Sociale:* « Le désordre de notre comptabilité d'Etat », par M. V. D'A. = *The North American Review:* « Le Socialisme comme rival de la chrétienté organisée », par le Rév. Thomas C. Hall. = *Journal of Political Economy :* « Des conditions affectant la culture de la betterave aux Etats-Unis », par M. G.-W. Shaw. = *Political Science Quarterly :* « Monopole et Réduction de Droits », par J.-B. Clark. = *Annals of the American Academy* = *Zeitschrift für Socialwissenschaft*: « Des motifs sociaux du crime», par M. G.-V. Rohden. = *Archiv für Sozialwissenschaft und Sozialpolitik*: « L'écroulement de l'organisation économique capitaliste à la lumière de la théorie de l'économie nationale ». = *Jahrbuch für Gesetgebung, Verwaltung und Volkswirtschaft*: « La politique commerciale anglaise future; Chamberlain et l'Impérialisme », par M. G. Schmoller. = *Revista de Economia y Hacienda:* « Desiderata ultra-protectionnistes ». — L'Etat, « unique organe d'impulsion et de progrès ». = *España Economica y Financiera:* « La culture du tabac en Espagne. = *El Economista Mexicano*: L'argent-métal, sous-produit. »

Journal of the Royal Statistical Society (fascicule du 30 juin 1904). — Ce numéro contient le texte d'une importante commu-

nication de M. E. J. Harper, intitulée *Statistics of London traffic* (Statistiques du trafic de Londres). Ajoutons immédiatement qu'il ne s'agit que du « trafic des passagers ». Cette étude s'applique à ce qu'on appelle le *Greater London*, qui comprend la Cité de Londres et toute la région ressortissant de la police métropolitaine, ainsi que toutes les paroisses distantes de moins de 15 miles, en totalité, ou dans un rayon de 12 miles, pour partie, de Charing Cross. Ce territoire du *Greater London* couvre ainsi 693 miles carrés, et comptait en 1901, 6.581.402 habitants, soit un peu plus de deux fois plus qu'en 1861.

M. E. J. Harper divise son étude en deux parties ; l'une concerne le trafic par chemin de fer ; l'autre le trafic par route. Nous allons les résumer successivement.

Greater London compte, nombre rond, 600 miles de voies ferrées, dont près de 222 se trouvent dans les limites de l'*administrative county* de Londres, c'est-à-dire dans Londres même. Si l'on divise en deux parties, séparées par la Tamise, les 693 miles carrés étudiés par M. E. J. Harper, on voit que Londres-Nord couvre 433,27 miles carrés, compte 4.298.935 habitants, et possède 338,3 miles de chemins de fer, soit 0,78 par mile carré, avec 335 stations, ce qui représente 1 mile de chemin de fer par 12.707 habitants, et une station par 12.833 habitants. De son côté, Londres-Sud couvre 259,57 miles carrés, compte 2.282.467 habitants, et possède 261,3 miles de chemin de fer, soit 1.01 par mile carré, avec 196 stations, soit 0,76 par mile carré, ce qui représente 1 mile de chemin de fer par 8.735 habitants, et une station par 11.645 habitants.

Nous pouvons donc d'ores et déjà, constater que, toutes choses égales d'ailleurs, Londres-Sud est mieux pourvu que Londres-Nord, au point de vue de la facilité des communications par voie ferrée. Le nombre de stations par mile carré est à peu près le même des deux côtés du fleuve, mais dans Londres-Nord, chaque station doit desservir une population en moyenne, de 10 0/0 plus nombreuse que dans Londres-Sud. La longueur de chemin de fer par mile carré de superficie est, dans le Sud, supérieure de près de 30 0/0 à celle du Nord, tandis que la population par mile de voie ferrée, y est inférieure de 45 0/0. Mais il serait prématuré de tirer des conclusions définitives, de ces totaux, dont un examen des détails modifie considérablement la signification première et la portée. Notons encore, cependant, que Londres-Nord reçoit par jour de semaine, une moyenne de 2.357 trains « locaux », et de 225 trains « à longue distance », tandis que Lon-

dres-Sud reçoit 1.865 des premiers, et 220 des seconds, et que, par conséquent, si l'on peut dire qu'il y a égalité en ce qui concerne les trains à longue distance, il y a, au contraire, 20 0/0 de trains locaux en moins dans Londres-Sud que dans Londres-Nord ; et remarquons, par la même occasion, combien il est difficile de tracer une ligne de démarcation suffisamment nette entre les deux genres de trains, c'est-à-dire de distraire, du trafic général, le trafic local, ce qu'on pourrait appeler le « trafic domestique », du *Greater London*. Ainsi, les *trunk lines* ont transporté en 1902, 792.999.944 passagers ; M. E. J. Harper estime à 300.000 au moins, le nombre de ces passagers, qui relèveraient du trafic local londonnien. Admettons que cette évaluation se rapproche sensiblement de la vérité, comme il y a, en effet, tout lieu de le croire ; comme les lignes locales ont transporté, en 1902, 277.110.930 passagers, nous voyons donc que le total de l'année peut être chiffré par 600.000.000 voyages, dans le *Greater London*, ce qui représente une moyenne de 88 voyages par tête d'habitant.

Comme bien l'on pense, cet énorme mouvement de voyageurs est très inégalement réparti dans les vingt-quatre heures de chaque journée ; les trains locaux du matin arrivent toujours bondés ; ces trains du matin sont des trains ouvriers à tarifs spéciaux, très bas ; de 3 à 9 heures du matin, il en arrive 483, contre 351 trains ordinaires, c'est-à-dire à tarifs normaux ; et ces trains ouvriers contiennent, en moyenne, 1.087 passagers, venant du Nord, contre 213 passagers seulement venant du Sud ; par contre, les nombres moyens de passagers par trains ordinaires, sont à peu près équivalents : 335 venant du Nord, et 304 venant du Sud. — M. E. J. Harper complète ces données par des tableaux sur la densité des trains, les longueurs effectivement parcourues, avec les tarifs payés, etc..., tous fort intéressants, mais que nous ne pouvons reproduire ici, et qu'il est impossible de résumer.

Abordons maintenant la question du « trafic par route.

Le tableau suivant donne le nombre de véhicules qui sont entrés dans la Cité, de 8 h. du matin à 8 h. du soir :

	Mai 1881	Mai 1891	Octobre 1903
Cabs	12.936	14.789	11.151
Omnibus	4.915	8.195	9.616
Autres véhicules	40.685	53.854	65.983
Total	58.536	76.838	86.750

Comme il ne s'agit ici que des voitures qui sont « entrées » dans la Cité, on aura une idée du trafic réel en doublant les chiffres ci-dessus. Dans les vingt-quatre heures, le nombre total de véhicules entrant dans la Cité, s'est chiffré par 71.893 en 1881, et 92.372 en 1891. — Nous sommes forcés de passer sous silence les statistiques relatives aux voitures ayant franchi les divers ponts de Londres, etc., et qui abondent dans le travail de M. E. J. Harper.

En ce qui concerne les omnibus — il y a à Londres, 200 lignes d'omnibus — l'augmentation de leur trafic est considérable. Le nombre d'entrées moyennes et quotidiennes dans la Cité, qui était de 6.176 en 1881, de 10.389 en 1891, de 12.236 en 1895, a fléchi à 11.630 actuellement, par suite de la concurrence des voies ferrées. Mais leur parcours est en augmentation constante, ainsi qu'il ressort du tableau suivant :

	Longueur des rues desservies par les omnibus (en miles)		Augmentation	
	1895	1903	Nombre de miles	Pour cent
Londres-Nord	121	141	20	17
Londres-Sud	58	101	43	74
Total........	179	242	63	35

Quant aux tramways — à câbles, électriques, et même à chevaux — ils desservent une longueur de 186,5 miles du *Greater London*. Il est à observer que les tarifs de tramways sont inférieurs à ceux des omnibus, et que ceux-ci n'ont pas de tarifs ouvriers spéciaux. Les 350.180.257 passagers transportés par tramways, dans le *Greater London* en 1902, ont payé pour prix de leur transport, 1.501.444 liv. sterling, soit 1.03 d. par tête. Les 279.466.557 passagers transportés par les deux grandes Compagnies d'Omnibus, la même année, ont payé 1.614.073 livres sterling, c'est-à-dire 1,39 d. par tête, ce qui représente une différence de 0,36 d. par tête, en faveur des tramways. Et M. E. J.Harper remarque que,si tous les voyageurs d'omnibus n'avaient à payer que les tarifs de tramways, il en résulterait, pour eux, une économie annuelle de près de 720.000 liv. ster., soit 18 millions de francs, toutes choses égales, bien entendu.

M. E. J. Harper s'occupe aussi des piétons, dont le mouvement dans la Cité de Londres est tel que, de 5 h. du matin à 9 h. du soir, en 1891, 1.100.636 personnes sont entrées dans la Cité, ce

qui représente un mouvement de 2 1/4 millions de piétons par jour, contre 1 1/2 million en 1881.

Enfin — et ce n'est pas là la partie la moins intéressante de son travail — M. E. J Hooper compare le trafic de Londres avec celui de New-York, Paris, et Berlin. Le tableau ci-dessous en résume les résultats :

Nombre de voyages locaux par tête et par an, par chemins de fer, tramways, omnibus, bateaux à vapeur.

Années	Londres	New-York	Paris	Berlin
—	—	—	—	—
1898..........	178,5	—	161,3	157,2
1899..........	180,9	—	169,8	173,4
1900..........	190,0	235,6	206,4	185,2
1901..........	195,5	247,0	186,2	197,5
1902....	208,1	254,1	234,9	205,0

The Economist. — A signaler, dans le fascicule du 9 juillet, sous la rubrique *Business Notes*, un entrefilet intitulé : *The United States and the Closed Door* (Les Etats-Unis et la porte fermée).

Notre confrère fait remarquer que la décision du gouvernement des Etats-Unis, d'imposer les droits du tarif Dingley, sur toutes les denrées importées dans la zone du canal de Panama, de tous pays étrangers, est admise avoir pour but de donner aux manufacturiers américains le monopole de la fourniture des machines et autres articles soumis aux droits ; il en résultera, cela est incontestable, et incontesté, une augmentation du coût du canal ; mais l'on argue que les bénéfices en résultant pour les producteurs des Etats-Unis, et les dépenses qui y seront faites plutôt qu'en pays étrangers, feront plus que compenser l'élévation de coût du canal.

Il est curieux de mettre en contraste, dit *The Economist*, l'attitude de l'Administration américaine sur les questions de tarifs, lorsqu'il s'agit de territoires qu'elle contrôle, et celle qu'elle prend, lorsqu'il s'agit de pays étrangers : « Dans le *Far-East*, ils se montrent chauds partisans de la politique de la « porte ouverte » ; mais s'agit-il de Panama, dont ils gardent l'entrée, aussitôt ils en claquent violemment la porte à la figure des commerçants des autres pays. »

— Les Américains sont, en cela, semblables à tous les autres

hommes, qui admettent bien la liberté pour eux-mêmes de faire ce qu'ils veulent, mais qui la refusent impitoyablement aux autres.

Ce qui se passe à Panama, est une histoire de tous les temps et de tous les pays.

— La même revue, fascicule du 2 juillet, contient un important travail sur *The prices of commodities* — (les prix des denrées).

Excepté en ce qui concerne le coton et les produits de coton, les prix des denrées ont été assez fermes pendant le premier semestre de l'année ; cependant, — et principalement à cause des fluctuations des prix du coton, — la moyenne de la fin du semestre est légèrement inférieure à celle de fin décembre dernier. Les *index-numbers* de *The Economist* sont, pour les deux dates, de 2.197 et 2.130 respectivement;la baisse est donc d'environ 3 0/0. Le tableau suivant montre quelles ont été les fluctuations de ces *index-numbers*, mois par mois, pendant l'année en cours, et par intervalles, au cours des quatre années précédentes :

Fin décembre 1900	2.125
— juin 1901	2.007
— décembre 1901	1.948
— mars 1902	1.983
— juin 1902	1.995
— septembre 1902	2.002
— décembre 1902	2.003
— mars 1903	2.099
— juin 1903	2.111
— septembre 1903	2.114
— décembre 1903	2.197
— janvier 1904	2.210
— février 1904	2.212
— mars 1904	2.134
— avril 1904	2.239
— mai 1904	2.172
— juin 1904	2.130

Giornale degli Economisti (fascicule de juin 1904). — M. L. Brasca publie dans ce fascicule, un article intitulé : *La Teoria della valutazione in rapporto alla teoria del valore* (La théorie de l'évaluation par rapport à la théorie de la valeur).

Pour qu'une opération économique s'accomplisse, il est nécessaire, dit M. Brasca :

1° Qu'elle convienne ;

2° Qu'elle soit celle qui convienne le plus ;
ce qui peut s'exprimer ainsi en « langage scientifique » :

« Pour qu'une opération économique donnée puisse être accomplie, il faut que le coût de production ne dépasse pas la valeur d'usage ni le coût de reproduction, ce qui peut se traduire ainsi » :

$$\text{Coût de production}\ \begin{array}{c}=\\<\end{array}\left\{\begin{array}{l}\text{Valeur d'usage.}\\ \text{Coût de reproduction.}\end{array}\right.$$

Cette équation peut être réduite à la suivante :

$$\left.\begin{array}{l}\text{Valeur d'usage}\ldots\ldots\\ \text{Coût de reproduction.}\end{array}\right\}\ \text{pour l'acheteur.}\ \begin{array}{c}>\\=\end{array}\ \text{Prix}\ \begin{array}{c}>\\=\end{array}\ \left\{\begin{array}{l}\text{Valeur d'usage}\ldots\ldots\\ \text{Valeur de réalisation.}\end{array}\right\}\ \text{pour le vendeur.}$$

Cette équation ajoute M. Brasca, est l'équation fondamentale de toute la théorie de la valeur ; elle est aussi celle de la théorie de l'évaluation ». Le but de l'évaluation, dit M. Brasca, est « la détermination de la somme de lire courantes d'une année, qui équivaut à une grandeur économique donnée ». Pratiquement, deux questions se présentent : « On veut déterminer la valeur d'usage, ou de coût de production, ou de réalisation ; ou bien on veut connaître quel critérium d'évaluation il faut appliquer à certains cas sociaux, comme à celui de l'évaluation d'inventaire. Dans le premier cas, on recherche une valeur parce qu'on veut rechercher cette valeur ; dans le second cas, on a une question pratique, et on veut savoir quelle théorie et quelle valeur il faut lui appliquer. » Et après avoir montré que « l'importance des choses dérive non de leur coût mais de la possibilité de les utiliser dans l'avenir », M. Brasca conclut : « La vraie valeur d'inventaire est donnée par la valeur de réalisation. »

Le lecteur pensera peut-être que cette conclusion — que nous ne contestons pas — ne nécessitait pas d'équations préalables,— que les mots valeur, valeur d'usage, coût de production ou de reproduction, valeur d'échange, etc., etc... — M. Cornelissen en a détaillé près d'une demi-grosse ! — ne sont que les différents états, disons : les différents aspects d'une seule et même chose,— et qu'il fait bon relire Bastiat, « ce lumineux génie français, que l'on a enfoui dans l'oubli, pour n'avoir pas à tenter une impossible réfutation », comme l'écrivait récemment encore, M. H.-L. Follin.

— Le même fascicule de la même publication, contient un très remarquable article de M. Vittorio Racca : *A proposito della nazionalizzazione delle ferrovie in Isvizzera* (A propos de la nationalisation des chemins de fer en Suisse).

On se rappelle que, l'an dernier, M. H. Haguet, publia un excellent travail sur « Le rachat des chemins de fer suisses », qui fit alors un certain bruit ; il y affirmait entre autres, que leur déficit commença en 1901, « année du rachat » — et l'on pense bien que le *post hoc propter hoc* fit ici merveille... Or, le déficit commença en 1900 ; le déficit de 1902, que M. Haguet, d'après des prévisions qui ne se réalisèrent pas, évaluait à 5.880.000 francs, fut, en réalité, un excédent de 660.759 francs.

Quant à l'influence du rachat, il est loin d'être prouvé qu'elle fut la cause déterminante de ces déficits, qui, encore une fois, commencèrent avant le rachat ; il semble même qu'il faille les attribuer presque exclusivement à la crise qui pesa non seulement sur la Suisse, mais dans le même moment, sur toute l'Europe, et particulièrement l'Allemagne et l'Angleterre, où le même phénomène put être constaté ; il est, du reste, à remarquer que les autres lignes suisses non rachetées, présentèrent, tout comme les lignes rachetées, un déficit. M. Milhaud, s'empara de ces arguments et, dans la *Revue Socialiste*, tenta de réfuter le travail de M. Haguet. C'était peine perdue, et pour qui a lu les deux articles, la question est tranchée ; les trois erreurs de M. Haguet, n'impliquent pas du tout que l'influence du rachat ait été nulle ; et encore moins, *à fortiori*, qu'elle ait été satisfaisante ; elles n'impliquent pas non plus qu'elle n'ait pas été mauvaise. Parce que des conclusions sont tirées d'observations en partie hâtives, elles ne sont pas nécessairement fausses ; il apparaît encore moins qu'elles doivent être renversées ; en matière d'affaires sociales, il n'est pas possible d'isoler, à proprement parler, un fait, tellement les contingences sont nombreuses et diverses ; les syllogismes vigoureux n'y sont pas de mise ; il n'est pas de question qui ne présente plusieurs faces, même la question du rachat des chemins de fer suisses. Et, en effet, il reste, à côté des trois points inexacts de M. Haguet, qui constituèrent le grand cheval de bataille des partisans du rachat, bien des choses à dire du rachat. Ces choses, M. Vittorio Racca les dit ; et, puisqu'il faut taper et retaper sur un clou pour arriver enfin à l'enfoncer, nous allons les redire après lui.

Donc, il arriva qu'un jour, le Conseil Fédéral suisse décida de procéder au rachat de lignes de chemins de fer. Lorsqu'il soumit la question au *referendum* populaire, son message portait

que le rachat « ne causerait pas de dépenses exagérées ». On peut ergoter sur le mot « exagérées ». Où commence une exagération ? Admettons donc que le rachat ne causa pas de dépenses «exagérées ». En fait, la nationalisation des trois premières lignes coûta 56 millions de plus que les prévisions ; le même cas se présenta pour la quatrième (le Jura-Simplon) ; et l'on prévoit qu'il en sera de même pour la cinquième... Sans doute, la faute n'en est pas au rachat ; il arrive tous les jours que des individus ou des sociétés se trompent dans leurs évaluations de dépenses ; et, pour eux ou pour elles, la chose n'est pas, ou peut ne pas être bien grave ; il n'en est pas de même lorsqu'il s'agit d'un Etat, lorsque, par conséquent, des différences dans les prévisions retentissent profondément sur le budget national, dont l'équilibre instable avait demandé tant d'efforts pour être réalisé, et dont la situation influe tant sur le crédit public. Par conséquent, on peut penser qu'il était pour le moins inutile de compromettre ou de risquer de compromettre ainsi le crédit de tout un peuple par la nationalisation, qui, en tout cas, n'était pas nécessaire, de ses voies ferrées.

Car le rachat avait encore moins de prétextes à invoquer en Suisse qu'ailleurs — (ailleurs, il n'en a pas) — ; il n'est pas de pays où l'on voyage mieux et à meilleur marché qu'en Suisse, et où l'on puisse profiter de combinaisons de trains aussi nombreux et commodes. Un seul exemple : pour 35 francs, en troisième classe, on peut parcourir la Suisse dans tous les sens pendant quinze jours. Les Suisses, et surtout les étrangers, font de ces billets une consommation énorme pendant la belle saison ; à vrai dire, ces billets ne laissent qu'un bénéfice très réduit par voyageur, mais comme les voyageurs se chiffrent par milliers, ce bénéfice n'en est pas moins appréciable. — Il paraît insuffisant ; la Confédération a besoin d'argent ; et l'on annonce que l'an prochain, ce genre de billets sera aboli ; il ne restera donc à la disposition des touristes que des billets à prix plus élevés ; d'où une augmentation de recettes..., ou une diminution, si comme cela est probable, les touristes diminuent en proportion de l'augmentation du prix des billets.

M. Vittorio Racca insiste aussi sur la tendance qui se manifeste déjà, à créer des « trains électoraux »i et des « lignes électorales ». La question n'est plus : « Telle ligne ou tel train sont-ils utiles », mais « les électeurs désirent-ils telle ligne ou tel train ». Animés de cet excellent esprit, les députés tombent vite d'accord sur l'application du principe : « Vote pour moi, pour que

je vote pour toi » ; de sorte qu'il y a lieu de prévoir que le gouvernement, *volens nolens*, sera bien obligé de faire tous les chemins de fer qu'on lui demandera. Et on lui en demandera probablement des tas, chaque canton n'ayant à payer que le 1/25ᵉ des dépenses qui seront faites dans son territoire — et dans ces conditions, il est séduisant, en effet, de faire faire des travaux —; il est vrai, que le fait se reproduira dans les vingt-cinq cantons, et que, comme tous les cantons feront la même chose... Mais allez donc faire croire à un électeur que vingt-cinq vingt-cinquièmes font une unité !

M. Vittorio Racca signale, en outre, ce fait que, la nationalisation des chemins de fer suisses servira beaucoup la germanisation du pays. Déjà, à Airolo, en plein canton de langue italienne, l'*Uscita* a fait place à l'*Ausgang* ; dans les horaires en français, le nom de la capitale est orthographié *Bern*, et, désormais la station de Sierre s'appelle *Siders* ; à Berne, « il n'y a que des Allemands dans le département des chemins de fer ».

Quant au personnel, les états-majors ont été remerciés et remplacés par des fonctionnaires de prétentions moindres, et, par conséquent, très probablement, de moindre valeur. En revanche, les salaires des employés de la voie ont été augmentés ; ceux des employés des bureaux n'ont pas été modifiés, d'où de nombreuses plaintes ; les employés de la voie se plaignent eux aussi, et très amèrement ; on leur avait promis d'améliorer leur sort ; en réalité, on l'a aggravé ; plus de permis de circulation gratuits pour leurs familles, ou si peu ; plus de charbon et de bois à prix coûtant ; plus aucune de ces faveurs spéciales dont ils jouissaient sous le régime des Compagnies ; de sorte que, tout compte fait, « on était mieux..., quand on était plus mal. »

Inutile d'ajouter que tous les employés de chemins de fer avaient voté le rachat.

C'était bien la peine assurément
De changer de gouvernement

— Nous trouvons dans le même fascicule de la même Revue, le texte du très intéressant rapport présenté par notre ami, Edoardo Giretti, au premier Congrès international des Sociétés Pacifiques, et intitulé : *Per un accordo delle Societa Pacifiche, con le organizzazioni operaie* (Pour un accord des Sociétés pacifiques avec les organisations ouvrières). Ce rapport est un peu trop spécial pour que nous puissions le commenter ici ; mais nous ne pouvons pas ne pas féliciter chaudement Giretti, d'avoir fait

voter par le Congrès une résolution par laquelle il réclame « une politique de libre-échange et de bons rapports commerciaux, comme moyen d'améliorer les conditions d'existence des classes laborieuses, et d'éliminer la plus grande partie des causes de rivalités et de conflits internationaux ».

— Notons encore, dans le *Giornale degli Economisti* (fascicule de juillet), un bel article de M. R. Dalla Volta, sur : *Il centenario di Riccardo Cobden* (Le centenaire de Richard Cobden), ainsi qu'une étude très remarquable de M. A. De Viti de Marco, sur : *La politica commerciale e gli interessi dei lavoratori* (La politique commerciale et les intérêts des ouvriers), dont l'importance et le peu de place qui nous reste à consacrer aux revues italiennes nous forcent, à grand regret, à remettre le compte rendu à notre prochaine Revue.

— *L'Economista.* — Cette intéressante publication, fait actuellement campagne (nos des 13 mars, 19 et 26 juin, et 31 juillet derniers, etc.), contre une série de mesures protectionnistes prises récemment par l'administration italienne des postes à l'égard des livres imprimés et reliés autre part qu'en Italie, mesures tellement extraordinaires, que nous n'avons pu nous décider à croire à leur réalité qu'après une enquête, faite par nous-mêmes auprès des autorités postales françaises.

Voici le résumé de l'avis par lequel ces mesures ont été portées à la connaissance du personnel des postes françaises, par le *Bulletin Mensuel des Postes et Télégraphes* (n° de mai).

TARIF DES IMPRIMÉS.

SONT SEULS ADMIS A L'EXPORTATION POUR L'ITALIE :

Jusqu'à 1 *kilo brut :* les livres imprimés non reliés écrits en langue italienne.

Jusqu'à 100 *grammes brut :* les livres imprimés en une langue quelconque, dotés d'une reliure de luxe (ivoire, nacre, etc.)

Jusqu'à 400 *grammes brut :* les livres imprimés en une langue quelconque et reliés ordinairement (carton, toile, etc.).

Ainsi, non seulement, par ces mesures, le gouvernement italien « protège l'imprimeur et le relieur italiens », mais, pratiquement, en les excluant du bénéfice du tarif des imprimés, il prohibait l'importation en Italie, des livres brochés, imprimés en une langue autre que la langue italienne !

L'*Economista* a protesté avec véhémence contre ces mesures

vraiment monstrueuses, contre « cet impôt sur l'instruction », qui donna lieu à des incidents héroï-comiques ; tel est, par exemple, l'aventure qui advint à un éminent professeur de l'Université de Yale, lorsqu'il voulut adresser un de ses ouvrages au professeur Dalla Volta, et qu'il raconte dans une lettre qui est à reproduire *in extenso* :

Cher Monsieur,

Je regrette que l'exemplaire des *Hollandais à Java* que je vous ai expédié au commencement de la semaine, doive vous parvenir en retard, et mutilé. Il me fut retourné par la poste de New-York avec la déclaration que les nouveaux réglements de l'administration italienne *prohibent* l'introduction par poste de livres reliés pesant plus de 14 onces... j'ai donc dû arracher la couverture de toile du livre qui va vous parvenir dans cette condition.

Si ces mesures ont pour but de venir en aide aux relieurs italiens, il me semble qu'elles sont une détestable perversion du protectionnisme, pire qu'aucune de celles que nous connaissons dans ce pays. Même en Espagne, les livres peuvent être importés librement. Je serais curieux de connaître les raisons de ces mesures italiennes?

Veuillez agréer, etc...

— Est-ce à la suite de ce petit scandale ? — Toujours est-il que les mesures en question ne tardèrent pas à être légèrement modifiées, ainsi qu'il appert des lignes ci-dessous publiées dans le *Bulletin Mensuel des Postes et Télégraphes* (n° d'août) :

« Par modification aux stipulations etc., etc., les dispositions restrictives concernant l'admission en Italie, des livres non reliés, sont retirées pour les ouvrages imprimés en une langue autre que la langue italienne, qui pourront être désormais admis au tarif des imprimés, jusqu'à un maximum de 2 kilos brut. »

Ajoutons que les mesures prises par le gouvernement italien paraissent l'avoir été en violation de la Convention de Berne, et de celle, plus récente, de Washington, du 15 juin 1897.

L'article 5 de la Convention stipule que les imprimés pourront circuler au tarif de 5 centimes par 50 grammes, jusqu'à 2 kilos, dans toutes les nations contractantes ; de plus, le paragraphe 18 du règlement d'exécution publique de ladite Convention énumère comme imprimés, admis comme tels, au bénéfice de la taxe réduite, les journaux et publications périodiques, *les livres brochés ou reliés*, les dessins, plans, etc.

Or, il ne semble pas que de telles dispositions puissent être abrogées ou modifiées par suite de mesures intérieures prises isolément par l'un des Etats signataires.

La Riforma sociale (fasc. du 15 juillet). Ce fascicule contient un important travail de M. V. d'A., intitulé : *Il disordine della*

nostra contabilita di Stato (Le désordre de notre comptabilité d'Etat), dont la publication semble avoir provoqué quelque émotion en Italie, à en juger par les commentaires nombreux auxquels elle a donné lieu. Il n'est, du reste, pas possible de se dissimuler la gravité des choses énoncées dans cet article. On en retire la conviction que la loi sur la comptabilité de l'Etat n'est pas observée, et ne l'est pas précisément là surtout où elle devrait être appliquée avec le plus de rigueur.

Le professeur F. S. Nitti a contresigné l'article de M. V. d'A. qui était trop important pour que nous ne le signalions pas, mais qui est trop particulier pour que nous nous étendions davantage sur ce sujet.

The North American Review (juin). Ce fascicule contient un très curieux travail du Révérend Thomas C. Hall, professeur de théologie à l'*Union Theological Seminary*, sur le *Socialism as a rival of organised christianity* (Le socialisme, comme rival de la chrétienté organisée). Ce travail débute ainsi :

« Le protestantisme moderne est absolument ignorant de son plus formidable rival. L'Eglise catholique a été péniblement réveillée en France, en Belgique et en Italie. Le protestantisme attend son réveil. Il n'est plus de pays de quelque importance économique sans un parti grandissant qui y dresse l'étendard du socialisme marxien. » Or, ce socialisme « n'est pas une simple économie politique, ni même une philosophie de la société, ni un plan de réforme. Le socialisme est une foi religieuse, incorporée dans une organisation religieuse ». Et M. Thomas C. Hall continue : « Le socialisme n'est pas une science, mais un dogme ; il n'est pas une croyance ,mais une foi profonde. » Voilà pourquoi « c'est dans le socialisme que la chrétienté organisée rencontre son rival le plus sérieux et le plus déterminé ».

L'auteur insiste longuement sur le caractère religieux du socialisme :

« Il possède, lui aussi, sa « trinité ». Elle consiste en : 1° la théorie marxienne du surplus ; 2° la doctrine de la lutte des classes ; 3° l'interprétation économique de l'histoire. » Il possède son paradis, ce « règne de la justice », vers laquelle Havelock Ellis (1) recommande aux camarades de marcher

.....hand in hand,
Till ye see at last Man's Kingdom
Till ye reach the Promised Land.

---

(1) Socialist Songs with Tunes.

« Il possède aussi ses prophètes dont l'espoir « comme l'espoir de la chrétienté primitive », est de caractère « *catastrophique* ».

« Le socialisme est une foi religieuse. » Et c'est pourquoi, poursuit M. Thomas C. Hall, « aucune calme discussion académique ne peut avoir plus d'effet sur son évolution que les railleries des philosophes païens sur l'activité des moines fanatiques du deuxième siècle »; c'est pourquoi « aucune défaite intellectuelle de l'économie politique de Karl Marx n'aura plus d'effet sur le socialisme que les moqueries philosophiques de l'ancienne Rome sur les histoires miraculeuses de la chrétienté primitive ».

Et M. Thomas C. Hall conclut en insistant encore :

« L'ordre de choses existant n'est pas défié par une théorie économique, ni par une philosophie académique de la vie ; il a affaire à une foi religieuse. »

— Ces déclarations répétées, provenant d'une personnalité aussi compétente, méritaient d'être enregistrées. M. Jaurès et M. Jules Guesde — de son vrai nom, Mathieu Basile — auront beau ergoter ; leur « socialisme scientifique » est une foi religieuse, c'est-à-dire quelque chose d'aussi peu scientifique que possible ; et cette façon de l'apprécier n'est pas nouvelle. Nous constatons avec plaisir qu'elle gagne tous les jours du terrain et de l'autorité.

The Journal of Political Economy (vol. 12 juin 1904). De M. G. W. Shaw ; dans ce fascicule, un intéressant travail intitulé *Conditions affecting beet-sugar culture in the United-States* (Des conditions affectant la culture de la betterave à sucre dans les Etats-Unis).

— On est tellement habitué, aux Etats-Unis, de parler de « sucre de canne », que l'on ne se doute pas en général, ou à peine, que la culture de la betterave a relégué au second plan, depuis vingt ans déjà, la culture de la canne, au point de vue de l'importance de la production de sucre. En 1853, la production annuelle mondiale du sucre était de 1.481.000 tonnes, dont 304.000, soit 21 0/0 environ provenant de betteraves. En 1885-1886, les deux cultures, betterave et canne, sont à peu près *dead-heat*. En 1902, la production annuelle mondiale de 10.710.000 tonnes de sucre, comprend 6.860.000 tonnes, soit près de 65 0/0, provenant de betteraves. Tandis que la production du sucre de canne s'accroissait de 201 0/0, ce qui n'est déjà pas mal, la production du sucre de betterave augmentait de 3.263 0/0 !

Considérons les Etats-Unis. En 1830, la population des Etats-Unis était de 12.866.020 habitants ; la production nationale (sucre de canne) atteignait 35.000 tonnes, et l'importation de sucre (de canne), 38.612 tonnes ; la consommation totale atteignait ainsi 73.612 tonnes de sucre de canne, soit 12,1 livres par tête d'habitant. Actuellement (30 juin 1903), avec une population évaluée officiellement à 80.870.000 habitants, les Etats-Unis importent 2.340.000 tonnes de sucre de canne ou de betterave, ce qui, étant donné qu'ils en produisent 500.000 tonnes fournit pour la consommation un total de 2.840.000 tonnes de sucre, soit 75,5 livres par tête, — c'est-à-dire que tandis que la population sextuplait, la consommation du sucre « septantuplait ».

Cependant, la consommation de sucre de l'Angleterre est très supérieure encore : 90 livres, à celle des Etats-Unis. A côté de cela, la consommation de la France paraît bien modeste, avec ses 37 livres ; que dire de l'Allemagne : 34 livres ; de la Russie : 14 livres ! etc.

Mais ce n'est pas de cela que M. G. W. Shaw se préoccupe. Il constate que les Etats-Unis produisent, nombre rond, 500.000 tonnes de sucre de moins qu'ils n'en consomment, et, que, par conséquent, il faut importer cette quantité. Considérant évidemment que l'importation est un mal, et ne se rendant pas compte, sans doute, qu'il y a deux façons de produire du sucre : directement, ou bien indirectement (en produisant autre chose, que l'on échange contre du sucre), il s'écrie : « Pourquoi ne produirions-nous pas ce supplément de sucre dans notre pays ? » Et, il montre que les Etats-Unis y gagneraient, car l'industrie américaine touche en moyenne 75 dollars par tonne de sucre produite dans le pays, tandis qu'elle ne gagne que 6,70 dollars si elle se borne à raffiner une tonne de sucre brut importé de l'étranger.

Ce raisonnement vraiment par trop simpliste, fait partie du vieil arsenal protectionniste, et nous le croyions depuis longtemps abandonné. Tant de candeur désarme ! Nous n'insisterons donc pas. Laissons M. G. W. Shaw croire que « le travail c'est la richesse », comme d'autres croient que « le travail, c'est la liberté ». Un de nos plus illustres professeurs de Faculté a bien écrit : « La vie, c'est la mort... »

Political Science Quarterly (septembre 1904). M. John Bates Clark, publie dans ce fascicule un fort intéressant article intitulé

Monopoly and Tarif Reduction (Monopole et Réduction de Droits), sur lequel il y aurait beaucoup à dire.

Il fut un temps, dit l'auteur, où les théoriciens et les hommes pratiques, semblaient plongés dans un désaccord sans espoir, en ce qui concerne l'entier sujet de la protection. Dans l'idée de l'homme pratique, un économiste était un homme qui, dans ses études, était parvenu à certaines conclusions à la fois irréfutables en elles-mêmes, et inconciliables avec les faits. L'expression que l'on entendait le plus généralement à ce sujet était que « la théorie et la pratique ne concordent pas ». D'autre part, à cette époque, les doctrinaires étaient, entre eux, dans une extraordinaire harmonie, car comparativement peu d'entre eux défendaient vigoureusement la protection sur la base des principes économiques. Le monde pratique était moins harmonieux, car les idées de ses différents groupements portaient l'empreinte d'intérêts différents ; mais le fait que la science ne tombait pas en contradiction avec elle-même était encourageant. Il était possible au libre-échangiste inflexible de penser et de dire que les principes fondamentaux se trouvaient tous de son côté ». Mais, poursuit l'auteur, cela était excessif ; tout au plus pouvait-on admettre qu'il eût la théorie *statique* en sa faveur. Or : « la théorie statique traite d'un monde dépourvu, non seulement de frottements et de troubles, mais aussi de ces éléments d'évolution et de progrès qui sont les facteurs principaux de la vie actuelle. Arrêtez tous les changements qui sont en train de s'effectuer dans la vie industrielle du monde ; mettez une fin aux inventions et aux améliorations de l'organisation commerciale ; arrêtez tout mouvement de population d'ici à là, et figez le nombre de la population universelle ; enfin, que la richesse du monde ne puisse être modifiée, ni quant à son fond, ni quant à sa forme ; et vous avez l'état statique, où les hommes continueraient à agir de même jusqu'à la fin des temps, usant, identiquement, des mêmes méthodes actuellement en vogue, pour aboutir, identiquement, aux mêmes résultats. »

Et M. John Bates Clark poursuit :

« Dans un pareil monde imaginaire, le libre-échange serait la seule politique rationnelle, et il pourrait être défendu pour les mêmes simples raisons qui font soutenir la division du travail entre particuliers... Dans un état statique, nous aurions trouvé dans quelles directions nos énergies pouvaient être le mieux employées. Nous ferions directement les choses qu'il nous serait avantageux de faire, et nous ferions les autres indirectement,

c'est-à-dire que nous produirions des articles que nous enverrions à échanger contre ces autres choses. Lorsqu'un mode indirect d'acquérir une chose se serait montré le plus avantageux, nous aurions adopté cette méthode, et nous y aurions toujours adhéré. Toute chose nous forçant de produire directement un objet que nous aurions pu nous assurer en plus grande abondance en appliquant à une autre production le travail nécessaire à le produire directement, aurait dirigé nos énergies dans un sens comparativement improductif. Cela nous infligerait un gaspillage et une perte — et ces gaspillages et ces pertes sont inhérents à l'application du principe de la protection, et les arguments qui démontrent leur existence ne sont pas contestables. Protectionnisme et un certain faussement du système producteur, une certaine mauvaise direction des efforts, sont synonymes.

« Un intelligent argument en faveur de la protection, commence à ce point. Il accepte l'ensemble de l'argument statique en faveur du libre-échange ,et sa propre affirmation, débute par le mot : « Néanmoins » (Nevertheless). Il prétend que, malgré tout ce qui a été ainsi concédé, la protection est justifiable, du moment qu'en fin de compte, elle est avantageuse, en dépit des gaspillages qu'il faut en attendre. L'argument pour la protection est entièrement *dynamique*. Il est basé sur le fait du progrès, et il admet qu'il ne saurait être question de lui dans les conditions d'un état statique. Aussi longtemps que les hommes se font dix dollars par jour à laver du sable aurifère, il ne peut s'agir de leur faire gagner deux dollars, comme tailleurs ou cordonniers. En achetant nos vêtements avec de la poudre d'or, nous en obtiendrions bien plus que si nous enlevions des hommes de la mine, pour les mettre à faire des vêtements. Mais — et voici la clause conditionnelle qui fait que la supposition concorde avec le fait, — si, à côté des placers, nous possédons d'autres mines que des mines d'or, si nous possédons du pétrole, de la glaise, etc., avec un peuple dont les aptitudes mécaniques restent indéveloppées, il se peut que nous fassions bien de développer ces énergies latentes, fût-ce au prix d'un gaspillage. La condition qui établirait complètement l'analogie entre le cas supposé et l'actuel, est que le placer fût, comme tous les placers, épuisé à la longue, par le travail continu, et que la production de denrées autres que l'or, tendît à devenir,avec le temps, une opération de plus en plus fructueuse. Nous pouvons justifier l'attitude d'un pays qui se taxe lui-même, dans le but d'essayer et de développer les aptitudes latentes de son sol et de

son peuple. Au début, il s'infligera, par ce moyen, une perte, car, au début, il peut se procurer plus de biens par la méthode indirecte de l'échange, qu'il ne le peut par la production ; mais il peut facilement venir un temps où il gagnera davantage par la méthode directe ; pour une perte accidentelle pendant les premières années d'une industrie, il pourra y avoir un bénéfice croissant, qui se continuera jusqu'à la fin des temps.

« En somme, l'argument statique pour le libre-échange est irréfutable, et l'argument dynamique pour la protection, quand il est intelligemment exposé, l'est également. »

— Nous avons tenu à reproduire *in extenso*, l'argumentation de M. J. B. Clark, parce qu'elle est typique, parce qu'elle est adoptée par un nombre considérable d'individus ; parce qu'elle montre enfin ce que peuvent, pour obscurcir une question naturellement claire, les ressources d'une dialectique habile, mise au service d'un des plus naïfs sophismes économiques qui aient jamais été avancés.

La science, l'art avec lesquels M. J. B. Clark formule petit à petit son argumentation, sont tout à fait remarquables, il faut le constater. Avec quelle adresse un peu méprisante il arrive à déclarer absolument irréfutables les doctrines du libre-échange..., à condition qu'on se borne à les appliquer à un « monde imaginaire ». Et qu'il y a loin de son protectionnisme nouveau modèle, teinté de science factice, et en équilibre sur des mots, au protectionnisme d'autrefois, à cette brutale pratique — sans théorie — d'interventionnisme douanier, que le Comité Mimerel, pour ne parler que des temps hisotriques, sût si bien faire triompher ! Car, le protectionnisme a subi bien des évolutions, depuis cinquante ans ; poussé dans ses retranchements, il en construit chaque jour de nouveaux où doivent toujours s'ancrer ses prétentions définitives, mais qu'il finit toujours par abandonner, roulant de prétextes en prétextes, tandis que le libre-échange, en dépit des années, reste inébranlablement fixe à ses vieilles doctrines immuables.

Et qu'il est fragile, le prétexte invoqué par M. J. B. Clark, pour justifier la protection ! Car, en somme, toute son argumentation se réduit à ceci : *Il peut* être bon de s'infliger une perte actuelle certaine, car *il peut* venir un temps, où l'*on pourra*, grâce à cette perte actuelle, certaine, consentie, réaliser un bénéfice qui *pourra* lui être supérieur.

Baser sur une possibilité, la possibilité dépendant d'une possibilité se rattachant à une autre possibilité (ouf !), et déduire

la nécessité de s'infliger une perte certaine de cette possibilité au quatrième degré, lointaine, complexe, et pas autrement probable, qu'on pourra, dans l'avenir, si les événements s'y prêtent, gagner plus qu'on n'aura avancé — non, c'est tout ce qu'on voudra, c'est de la casuistique, c'est peut-être même du galimatias — c'est peut-être un rébus ? — mais ce n'est pas du raisonnement scientifique.

Ce l'est d'autant moins, que toute protection aboutit toujours à un profit contre deux pertes ; de sorte que la possibilité d'un bénéfice ultérieur, qui pourrait être supérieur à la perte certaine actuellement consentie, devient de moins en moins probable, en propres termes ; absolument impossible !

A moins cependant que, grâce à la « dynamique », il en soit des nations de ce monde comme de ce brave négociant bien connu qui perdait sur chaque article, mais se rattrapait sur la quantité...

The Annals of the American Academy (juillet 1904). — Ce fascicule contient une étude d'ensemble sur le problème de l'immigration, dont nous nous réservons de reparler ultérieurement; cette étude comprend six articles ; « Les problèmes de l'immigration », par Frank P. Sargent ; « La diffusion de l'immigration », par Eliot Norton ; « La sélection de l'immigration », par Prescot F. Hall ; « L'immigration dans ses relations avec le paupérisme », par Kate, Holladay Claghorn ; « Les méthodes australiennes appliquées à l'immigration », par Frank Parsons ; enfin, « Les propositions affectant l'immigration », par John J. D. Trenor.

Zeitschrift für Socialwissenschaft (Helft 8 u. 9). — M. G. V. Rohden publie, dans ce fascicule un important travail intitulé . *Von den socialen Motiven des Verbrechens* (Des motifs sociaux du crime). Ennemi des « théories extrêmes », l'auteur — qui apporte, du reste, d'excellentes raisons à l'appui de son opinion,— repousse à la fois l'antique théorie du crime exclusivement dû à des causes individuelles, et la théorie moderne du crime exclusivement provoqué par des causes sociales ; les théories célèbres sur « l'irresponsabilité », ne le séduisent pas davantage ; il les croit toutes fausses, quoique contenant chacune une part de

vérité ; et il prend cette part à chacune, pour en constituer un tout qui serait cette fois, l'expression complète de la vérité scientifique.

La petite statistique suivante nous a paru curieuse à reproduire :

De 380 crimes commis dans l'espace d'une semaine, une observation a donné la répartition suivante :

165 soit 43 0/0 ont été commis le dimanche
68 soit 18,1 0/0 ont été commis le lundi
62 soit 16,3 0/0 ont été commis le samedi
et 85 les autres pour la semaine.

Autre observation :

Sur un total de 261 délits, ont été relevés :

124 soit 47 0/0 le dimanche
54 soit 20 0/0 le lundi
20 soit 8 0/0 le samedi
et 63 les autres jours de la semaine.

A noter que, sur 261 délits (blessures), 196 furent commis dans des cafés ou auberges après six heures du soir, c'est-à-dire sous l'influence de la boisson. M. G. V. Rohden se refuse, cependant, à reconnaître dans l'alcool le bouc émissaire que certains criminalistes voudraient y voir. Il dit en termes précis : « Il est, sans doute, possible que l'auteur d'un délit ne l'eût pas commis s'il n'eût pas été ivre. Mais son état d'ivresse n'a pas pu créer, mais seulement exaspérer, rendre plus aigus les motifs préexistants — désirs de vengeance, etc., — qui l'ont fait agir. »

Reste à savoir si l'ivresse, ou pour mieux dire l'alcoolisme, ne déterminent pas, par eux-mêmes, certains états morbides, au travers desquels les faits peuvent apparaître suffisamment dénaturés pour inspirer au malheureux alcoolique des désirs de vengeance, par exemple, qu'il n'avait pu concevoir auparavant, puisque, auparavant, les faits ne lui étaient pas apparus tels que l'ivresse les lui fait voir. M. G. V. Rohden paraît vraiment faire trop bon marché — pour n'en citer qu'une — de la question des « hallucinations » auxquelles sont en proie tant d'alcooliques. — Cela, du reste, n'est qu'une question de détail, qui n'infirme pas les conclusions de son excellent travail.

Archiv für Sozialwissenschaft and Socialpolitik (Nouvelle série, vol. I). — Ce fascicule contient une intéressante étude de M. Michael Tugan-Baranowsky, intitulée : *Der Zusammenbruch der Kapitalistichen Wirtschafts ordnung im Lichte der nationalökonomischen Theorie* (L'écroulement de l'organisation économique capitaliste, à la lumière de la théorie de l'économie nationale).

M. Michael Tugan-Baranowsky dit :

« Au point de vue de la conception matérialiste de l'histoire, l'ensemble de l'évolution sociale est déterminée par l'évolution économique. Ce n'est pas la conscience des hommes qui provoque les révolutions sociales, mais les revendications de la vie matérielle, les conflits entre les forces économiques productives et les conditions de production. Pour démontrer la nécessité de l'écroulement de l'organisation capitaliste et l'inévitabilité de sa transformation en organisation socialiste, il est avant tout indispensable d'apporter une solide démonstration de l'impossibilité économique de la continuation de l'existence du capitalisme à partir d'un certain degré. Une telle impossibilité est-elle une fois établie, la nécessité de la transformation du capitalisme en son « antipode » l'est avec elle, et le socialisme, du royaume de l'Utopie, entre sans à-coups dans le domaine de la Science. »

On croira sans peine que l'auteur n'a pas de mal à établir que « l'organisation capitaliste ne renferme rien qui doive, à partir d'un certain degré, la rendre impossible », et que, par conséquent, « toute la théorie est à rejeter absolument ». Mais, — car il y a un « mais », et il est d'importance, — M. Michael Tugan-Baranowsky, n'en croit pas moins que « le capitalisme devra faire place à une organisation sociale meilleure et plus juste ». Ce ne sera pas pour des raisons économiques ; par exemple, « la juste théorie économique nationale permet de prédire à coup sûr,qu'en tout cas, le capitalisme ne périra pas par suite du manque de débouchés. » Le capitalisme périra, et pour crime de lèse-éthique ; précisons : parce qu'il n'est pas d'accord avec les doctrines de Kant ; en d'autres termes : parce qu'il ne voit dans l'homme « qu'un simple instrument économique », alors que Kant a dit : « L'homme et, plus généralement, tout être intelligent, existe comme son propre but à lui-même (1). »

(1) « Der Mensch und überhaupt jedes vernünftige Wesen existiert als Zweck an sich selbst » (Kant, « Grundlegung der Metaphysik der Sitten ». Ed. Kirchmann, 1897, p. 52.

M. Michael Tugan-Baranowsky, n'apporte que cet argument — si tant est que cela soit un argument — à l'appui de sa prédiction ; le lecteur trouvera peut-être que c'est un peu maigre et que ce n'est pas encore cela qui fera trembler sur ses bases « l'organisation capitaliste ». M. Michael Tugan-Baranowsky, nous le craignons, se laisse facilement séduire par la magie des mots, au point d'en oublier la rigueur des idées ou des faits qu'ils renferment. Car « l'économie capitaliste » ne nie pas Kant, elle ne s'en occupe pas ; ce n'est pas sa partie, voilà tout...

Et la plupart des défauts et des maux qu'on lui impute, pouvaient facilement nous être épargnés ; il suffirait que nous nous décidions enfin, suivant la vieille formule — que M. Michael Tugan-Baranowsky ne peut manquer de trouver surannée et ridicule, — à « laisser faire », et à « laisser passer ». La meilleure organisation sociale serait celle où nous « organiserions » le moins, après avoir abrogé presque tout ce que nous avons organisé.

Le progrès, a dit Buckle, ne consiste pas tant à faire quelque chose de nouveau qu'à détruire quelque chose d'ancien.

Jahrbuch für Gesetzgebung, Verwaltung und Volkswirtschaft (Drittes Heft). Ce fascicule contient un important article de M. Gustav Schmoller, intitulé *Die Künftige englische Handelspolitik, Chamberlain und der Imperialismus* (La politique commerciale future de l'Angleterre, Chamberlain et l'Impérialisme). Comme cela va sans dire, le plus autorisé représentant de l'école historique envisage les faits au point de vue spécial des doctrines qu'il défend ; il ne les méconnaît pas, il se garde de contester leur réalité ; mais il les interprète à sa façon, c'est-à-dire à l'aide d'hypothèses, de suppositions, de si et de mais... Ainsi il ne conteste pas, par exemple, que « la nouvelle politique » imposerait des sacrifices au peuple britannique. Mais, observe-t-il, « la question est de savoir si ces sacrifices actuels ne prépareraient pas des bénéfices plus importants pour l'avenir ». C'est bien le sophisme que nous avons combattu quelques pages plus haut.

Le fabuliste a dit :

« Un bon tiens, vaut mieux que deux tu l'auras. »

M. Gustav Schmoller estime qu'au contraire, il est sage de sacrifier « un bon tiens » non pas même à « deux tu l'auras », mais à « deux, tu l'auras peut-être », — et même à « deux, tes descendants l'auront possiblement ! »

M. Gustav Schmoller peut avoir raison ; nous voulons aller jusqu'à l'admettre. Mais, même dans ce cas, ses prédictions sont du domaine de l'appréciation personnelle ; elles ne relèvent pas de la science.

Revista de Economia y Hacienda. Certaines revues sont d'une lecture instructive ; d'autres, d'une lecture pénible ; certaines sont doctrinales, d'autres éclectiques ; la *Revista de Economia y Hacienda* est un peu de tout cela ; doctrinale (quant au protectionnisme), elle est on ne peut plus éclectique (quant aux moyens de protection); instructive (parce que l'on a toujours à apprendre de ses adversaires), elle est aussi d'une lecture pénible — car pour qui est habitué à croire que 2 + 2 = 4, il est difficile de suivre sans à-coups un raisonnement basé sur 2 + 2 = un « nombre incommensurable », le « nombre changeant » du célèbre mathématicien allemand.

La Revista de Economia y Hacienda est protectionniste ; — que dis-je : ultraprotectionnisme ; elle l'est comme on ne l'est pas, ou du moins comme on n'ose plus l'être. Les droits de douane la font sourire ; c'est une si piètre invention, si mesquine, si insuffisante ! *La Revista de Economia y Hacienda* réclame plus et mieux (fasc. du 10 juillet).

« La véritable protection, le vrai nationalisme économique consiste à aider les douanes par des moyens indirects, lesquels sont : abaisser les prix des transports intérieurs ; ouvrir des voies de communication ; établir des lignes de navigation au cabotage et au long cours. » La protection, par les droits de douane seuls, est une « protection simpliste ». La *Revista* réclame, par l'application de son programme « la protection au véritable sens du mot ».

Hélas, si ce beau programme était appliqué, les Espagnols produiraient peut-être beaucoup de beurre.

Mais il n'auraient pas les moyens d'en acheter.

Et, par-dessus le marché, ils n'auraient plus de pain !

— De la même Revue (fasc. du 17 juillet), cette phrase :

« Les vieux individualistes devraient finir par se convaincre qu'en dépit de tout, *le seul organe d'impulsion et de progrès, c'est l'Etat.* »

— Les Allemands ont inventé pour ces sortes de choses un mot que nous leur empruntons : le mot « *pyramidal* ».

España Economica y Financiera. Nous signalons particulièrement dans cette revue de curieuses notes sur *El Presupuesto de* 1905 (Le budget de 1905), parues dans les numéros des 12 et 19 juin, et un intéressant article sur « *La culture du tabac en Espagne* », publié dans le numéro du 3 juillet dernier, question tout à fait actuelle, car l'on sait, en effet, qu'à défaut de meilleures solutions, les protectionnistes espagnols prônent maintenant comme le remède qui doit sauver l'agriculture, la culture du tabac national.

Il n'y a pas qu'en Espagne que les agriculteurs veulent ou ont voulu contraindre l'Etat à consommer et à ne consommer que le tabac du pays. Et l'*España Economica y Financiera* conte à ce sujet, à ses lecteurs, l'histoire d'un pays voisin — la France, — où de semblables prétentions furent élevées, admises, et ce qu'il en advint. La chose est très finement dite ; elle est assez importante pour que nous la reproduisions ; si connue qu'elle puisse être, elle ne perd rien à être répétée ; il serait même à désirer qu'elle le fût, un peu partout, et surtout, souvent.

Or, il y a quelques années, l'administration française harcelée par les réclamations protectionnistes, décida d'augmenter les proportions de sa consommation de tabac national ; elle procéda à des essais fractionnés, introduisant dans telle sorte de cigares, qui n'en contenait pas auparavant, du tabac français, augmentant la proportion de la solanée nationale dans telle autre catégorie... Il semblait que le bon public dût

« souffrir et se taire..., sans murmurer ».

De fait, le bon public ne murmura pas, du moins, pas trop ; il fit mieux : il fit grève, et, avec un ensemble parfait, se rejeta vers les qualités de cigares où notre tabac français brillait surtout par son absence.

L'administration fit un autre essai. A un mélange courant contenant 40 0/0 de tabac français, elle ajoute 5 0/0, — cinq petits pour cent seulement — de produit national.

Résultat non prévu : on vit, en dix ans, quadrupler la consommation du tabac... maryland.

Et les protectionnistes français eurent beau insister. L'Administration des tabacs, elle, n'insista pas.

— La morale de cette histoire, et l'*España Economica* la fait minutieusement ressortir, c'est d'abord que toute production est sous la dépendance étroite du consommateur, lequel dispose d'un moyen radical et brutal pour manifester sa non-satisfaction :

la grève ; c'est, qu'ensuite, tous les pays et tous les climats ne se valent pas au point de vue de la production, et, qu'en dépit des théories les plus subtilement ingénieuses, la division du travail s'impose, — ne serait-ce que pour le tabac ; car si l'on peut produire du tabac un peu partout, on ne peut guère faire, par exemple, qu'à Cuba du tabac de la Havane ; les « praticiens » du protectionnisme ne s'en doutent pas ; mais les fumeurs, eux, n'en doutent pas ; et leur attitude à cet égard est suffisamment catégorique pour qu'il ne soit pas nécessaire de discuter la question.

L'*España Economica*, fait enfin remarquer que la fameuse « panacée », ne serait qu'un misérable expédient, et que le côté financier de la question ne supporte pas l'examen — et pourtant c'est en son nom qu'on la pose ! — En 1903, les bénéfices de la *Compañia Arrendataria de Tabacos*, ont atteint 161 millions de pesetas, c'est-à-dire le quadruple du coût du tabac vendu (45 millions) ; et le poids de ce tabac ne dépassait pas 17 1/2 millions de kilos, ce qui le met à environ 2,50 pesetas en moyenne, le kilo. Et l'*España Economica* montre que, même au cas où tout le tabac consommé en Espagne serait de production nationale, le bénéfice qui en résulterait ne dépasserait pas 22 millions de pesetas. Alors à quoi bon ?

Malheureusement, on sait que le protectionnisme a des raisons que la raison ne connaît pas — et n'arrivera jamais à connaître...

El Economista Mexicano (23 juillet). — Dire qu'il fut un temps, pas encore bien éloigné, où l'argent valait 222 francs le kilo ; c'était alors un « métal précieux », et la cote en faisait foi, qui en chiffrait le prix par tant °/₀ de perte (pas de prime, c'est vrai !) Puis une heure est venue, où l'on s'est mis à le coter tout bonnement en francs, comme le nickel, l'étain ou le fer. Et de ce jour, tout le monde a pressenti que les temps approchaient, où, par un juste retour des choses d'ici-bas, l'argent allait faire concurrence au ruolz !

Nous n'en sommes pas encore tout à fait là, pourtant voici que *El Economista Mexicano*, dans un article intitulé : *Las perpectivas de la plata*, va jusqu'à écrire :

« L'argent est actuellement un sous-produit de la production du plomb et du cuivre. »

Rodrigue qui l'eût dit? Chimène, qui l'eût cru?

EMILE MACQUART.

LES PENSIONS DE VIEILLESSE EN NOUVELLE ZÉLANDE

Nous ne disons pas des retraites ouvrières, mais l'esprit de la chose est bien le même que celui qui anime les partisans des retraites ouvrières dans la vieille Europe : nous n'avons pas besoin de rappeler quel souffle de socialisme anime tous les Australiens, qui sont convaincus, dans leur ignorance, que l'Etat doit être le dispensateur de tous les biens qui surgiraient, grâce à sa toute-puissance magique ; la Providence, la Fée des anciens contes qui fait jaillir un Pactole de sa baguette magique. Et nous voudrions indiquer, pour ainsi dire sans commentaire, quelle est l'organisation, le fonctionnement des « Old-age pensions », en Nouvelle-Zélande.

C'est en 1898 que le fameux Premier Ministre Seddon fit voter une loi qui reprenait, en somme, un texte de 1896, et qui décidait que les « Revenus généraux de l'Etat » payeraient une pension de vieillesse aux « personnes dûment qualifiées pour en recevoir », sans contribution aucune versée par ces bénéficiaires. La loi de 1896 à laquelle nous venons de faire allusion accordait temporairement le droit de demander une pension aux individus âgés d'au moins 65 ans, résidant depuis 20 ans dans la colonie, et n'ayant pas plus de 50 livres (1.200 francs) de ressources annuelles : des pensions avaient déjà été accordées dans ces termes. A la vérité, la loi de 1898 avait, en apparence, une portée temporaire, en ce sens qu'elle n'engageait l'avenir et le budget que jusqu'à la fin de la seconde session de la Législature aujourd'hui terminée ; mais ces précautions et ces réserves ne sont évidemment que pour la forme, car lorsque certaines catégories privilégiées de citoyens ont mordu au gâteau des retraites gratuites (pour eux), ils ne veulent plus desserrer les dents. Et le fait est qu'un amendement a été voté en 1900, qui supprime toute limitation sur la durée de la loi.

En quelques mots, voici les clauses principales de celle-ci. Il faut, pour avoir droit à pension, être âgé d'au moins 65 ans et demeurer actuellement dans la colonie, en même temps qu'y résider depuis 25 ans; encore faut-il que cette résidence n'ait pas été interrompue par une absence occasionnelle dépassant deux années — durée qui a été portée à 4 ans (nous ne savons trop pourquoi, sans doute pour des intérêts spéciaux à satisfaire) au cas où l'intéressé s'est trouvé du moins dans la colonie durant toute l'année 1898. De plus les voyages des marins sur des navires immatriculés en Nouvelle-Zélande n'interrompront point la période de 25 ans, si la famille ou le domicile du marin est demeuré effectivement dans le pays. Il faut encore d'autres conditions pour être admis à participer aux générosités du budget: ne pas avoir fait quatre mois consécutifs de prison pendant ce stage de 25 ans, ou à quatre reprises différentes, pour une action punissable de douze mois de prison et déshonorant l'individu au point de vue de l'estime publique (qu'on remarque ce vague); de même ne pas avoir été condamné à 5 ans de prison, avec ou non travail forcé, pour une action déshonorante. En 1902, on a décidé (probablement pour restreindre le nombre des retraités possibles) qu'on ne serait pas admis à réclamer une pension quand, durant les 12 années antérieures à la demande, on aurait, pendant 6 mois au moins, abandonné sa femme, manqué de pourvoir à ses besoins sans raison valable, négligé d'entretenir ses enfants âgés de moins de 14 ans, ou (s'il s'agit d'une femme), abandonné son mari ou ses enfants âgés de moins de 14 ans. Mais ce n'est pas tout, et l'on a voulu évidemment réserver à la toute-puissante administration, dispensatrice des générosités budgétaires, la possibilité de disqualifier les citoyens dont les opinions politiques ne lui conviendraient pas. Et, sous couleur de morale, on spécifie qu'on n'aura droit à une pension que si l'on possède une bonne moralité, si depuis 5 ans on mène une vie sobre et honnête: ce seront sans doute les rapports de police qui en décideront!

Comme dans la loi de 1896, il est spécifié que le retraité ne doit point avoir des ressources annuelles dépassant une certaine somme; mais ici on a élevé le chiffre à 52 livres (1.300 francs). Un texte de 1900 a décidé qu'il faut faire état des ressources du mari et de la femme, en cas de demande présentée par des gens mariés, et il fixe le chiffre-limite à 78 livres. On tient compte aussi de la valeur des propriétés et capitaux que peut posséder le demandeur, et on arrête le maximum fatal qui, seul, légitime une retraite d'Etat à 270 livres (6.800 francs à peu près), chiffre que nous ne

discuterons pas, bien qu'il puisse motiver de nombreuses observations. On a songé qu'une fraude assez facile pourrait se produire, que le demandeur ferait passer ses biens sur une autre tête, en cacherait l'existence: on a défendu pareille manœuvre, comme si cette défense pouvait avoir une efficacité quelconque. D'ailleurs, en 1901, on a songé que le retraité peut voir ses ressources personnelles augmenter, ou ses biens s'accroître au delà de ce qui est permis par la loi originelle; et il est décidé que, en pareil cas, le magistrat compétent peut réduire ou supprimer même la pension!... mais aussi la confirmer. Nouvelle source de favoritisme! On peut théoriquement faire reverser, au titulaire de pension, des sommes indûment perçues, mais nous doutons qu'on le fasse. Nous citerons encore un texte complémentaire sur la matière : en dépit des bonnes dispositions du Premier, qui est, en somme, ministre des Finances, on s'aperçoit que ces mesures d'assistance gouvernementales entraînent fort loin, et on les fait retoucher de temps à autre par le Parlement pour en atténuer les mauvais effets. Le texte en question date de 1902: il décide que, si le demandeur possède sa maison, d'une valeur ne dépassant pas 300 livres (7.550 francs), elle peut être transférée à « l'Administrateur public », et la valeur en est déduite du capital-limite indiqué plus haut. L'Administrateur permet au retraité de loger gratuitement dans la maison sa vie durant, et la permission s'étend à son conjoint survivant retraité lui-même.

Tout naturellement, avec le libéralisme habituel des socialistes, et en vertu de cette maxime mise jadis en chanson que « Les peuples sont pour nous des frères », la loi ne s'applique point aux étrangers non naturalisés, ni aux Chinois ou autres Asiatiques même naturalisés, ni, en général, aux individus naturalisés, sauf s'ils l'ont été cinq ans (c'est aujourd'hui un an seulement) avant de présenter leur demande de pension.

Voyons maintenant rapidement quelle est la pension accordée. Elle est de 18 livres (450 francs), et ce chiffre est bien faible, surtout dans un pays où le *Standard of life* est autrement élevé qu'en France; jamais ces sacrifices, si lourds pourtant pour le budget, n'aboutissent et ne peuvent aboutir qu'à un chiffre minime donnant l'illusion de la sécurité des vieux jours. Et encore réduit-on cette somme d'une livre pour chaque livre de revenus personnels du retraité au-dessus de 34, et pour chaque 15 livres de propriété mobilière ou autre au-dessus de 50.

Sans entrer dans les détails des formalités qui s'imposent pour la distribution de ces pensions, nous dirons que le demandeur doit

se présenter devant le Deputy Registrar, qui soumet à enquête la vérité de ses réponses au questionnaire spécial, et c'est le Stipendiary Magistrate qui décide si oui ou non une pension sera accordée. Le payement en est fait mensuellement par les soins du Bureau de poste désigné par le titulaire ; on peut, du reste, sur justification, faire changer le bureau payeur, quand on change de résidence. Dans cette loi que nous blâmons complètement dans son ensemble, nous tenons du moins à relever ce détail, qui répond bien au sens pratique que les Anglais portent en eux-mêmes lorsqu'ils deviennent Australiens: la facilité de perception de la retraite, grâce à l'intervention de ces Caisses d'Etat que l'on trouve partout, les bureaux de poste.

Notons que la retraite n'enlève pas au bénéficiaire le droit d'être admis dans les institutions charitables, ce qui nous semble faire quelque peu double emploi.

C'est depuis décembre 1898 que l'organisation de ces retraites est complète. Dès le 31 mars 1899 on comptait 7.443 pensionnés, recevant ensemble une somme annuelle de plus de 3.200.000 francs; une année plus tard, les retraités étaient au nombre de 11.285, puis de 12.405 au 31 mars 1901; à la date correspondante de 1902, on comptait 12.776 pensions pour lesquelles la dépense annuelle s'élevait à 5.470.000 francs. Enfin, au 31 mars 1903, dernière date pour laquelle nous ayons des chiffres, les données analogues étaient de 12.481 pensions et 5.300.000 francs. Nous ne nous expliquons pas du reste cette diminution brusque des dépenses et des retraites, car, depuis 1901, la population n'a point diminué. Peut-être l'administration est-elle moins généreuse maintenant dans la distribution des pensions, voyant quelle dépense cela entraîne. Le fait est qu'il nous semble que cette proportion de près de 13.000 retraités sur une population totale de 780.000 habitants, est particulièrement élevée. Nous devons reconnaître que les frais d'administration de cette organisation ne sont pas considérables, précisément parce qu'on a chargé les magistrats ordinaires et les Postes de toutes les formalités nécessaires : ces frais ne dépassent pas 100.000 francs par an, du moins les frais spécialement attribués au Service des Pensions.

Quoi qu'il en soit, et en dépit des suspensions de pensions que le magistrat ne se fait point faute d'imposer, cette dépense annuelle de près de 5 millions et demi de francs doit être fort lourde pour un petit budget dont l'ensemble des dépenses ne dépasse point 56 millions de francs; et la distribution de cette manne par l'administration, est, sans doute, l'occasion d'abus de toutes sortes.

D. B.

LE DOUZIÈME CONGRÈS DU CRÉDIT POPULAIRE

En parcourant le compte-rendu de ce Congrès, aussi intéressant que ses précédents, une constatation s'impose. Alors que les premiers Congrès s'occupaient surtout du principe même du crédit populaire, cherchaient, théoriquement, à en démontrer la nécessité d'abord, la possibilité ensuite, ce sont maintenant les questions d'application qui prédominent. Le crédit populaire existe; il ne s'agit plus que de le faire prospérer et grandir. C'est ce que disait bien M. Rostand dans la péroraison de son discours d'inauguration au Congrès : « Je parlais en commençant des deux phases « de notre œuvre, j'en discerne maintenant plutôt trois : celle de « l'ensemencement, qui est close; nous voici dans celle de la dili- « gente culture; celle de la moisson abondante attend les Français « qui nous suivront. Collaborons, Messieurs, pour en hâter l'heure, « les yeux fixés sur un idéal vraiment digne de susciter ou de sou- « tenir nos efforts. »

Les monographies n'ont pas fait défaut, toutes intéressantes, quelques-unes méritant même une sérieuse attention. Ce ne sont pas encore de grosses affaires, les millions ne s'ajoutent pas aux millions, mais les progrès sont réels et indiscutables. D'autres ont commencé avec des ressources moindres, qui sont arrivés à prendre rang parmi les institutions importantes. C'est ce qu'a montré M. Victor Prével, en parlant sur l'*organisation et le développement du crédit coopératif de Lorraine, à Metz.* Les débuts furent des plus modestes : 90 souscriptions de 200 marks, soit 250 fr., représentaient le capital; un prêt de 10.000 fr. par MM. De Wendel fournit à la Société le fonds de roulement indispensable. C'était en 1892. Le dixième exercice (1902) donne un mouvement d'affaires de 125 millions de francs environ. Le capital souscrit est de 2.027.200 marks (2.534.000 fr.) et le capital versé 1.921.122 marks (2.401.402 fr.), la plupart des souscripteurs ne profitant pas de la faculté de régler leur mise sociale à raison de 3 marks par mois; les dépôts à vue et à terme, et les comptes courants représentaient en-

viron 10 millions de marks (12 1/2 millions de fr.); les grandes maisons, qui avaient considéré l'établissement nouveau avec quelque dédain, s'empressaient plus tard de lui faire leurs offres de service. C'est un résultat du même genre que montre M. l'abbé Muller, dans son *Petit compte-rendu sur l'organisation et les résultats du crédit populaire en Alsace-Lorraine dans les Associations Raiffeiseinistes*. Le groupement des 24 caisses locales de la Basse-Alsace et des 5 du Haut-Rhin est effectué en juillet 1885; celui des caisses lorraines n'a lieu qu'en 1898. En 1903, on compte 412 caisses locales avec 42.000 membres; certaines de ces caisses opèrent avec un fonds de roulement de 250.000 à 500.000 fr.; l'avoir total des 400 caisses locales dépasse 50 millions de fr. et, ajoute M. l'abbé Muller : « Nous n'avions pas un sou il y a vingt ans; « nous n'existions même pas comme associations de crédit popu- « laire avant 1882. »

Ce sont des exemples encourageants, et qui montrent les résultats auxquels on peut atteindre; mais il est évident qu'il ne suffit pas pour cela de copier servilement ce qui existe ailleurs; il faut adapter les caisses de crédit, les associations, au milieu dans lequel elles doivent fonctionner, tout en restant dans ce qu'on pourrait appeler le même cadre. Pour arriver à ce résultat, la connaissance approfondie, complète, de ce qui existe ailleurs est sinon indispensable, au moins très nécessaire; c'est bien ce qu'a compris M. Dufourmantelle, en demandant de faire réunir les lois en vigueur dans les pays où prospère le crédit coopératif. L'étude de ces dispositions donnera souvent des indications utiles.

Les enseignements du passé ne sont pas moins importants, et à ce titre, le rapport de M. Eugène Rostand sur le *Crédit populaire ouvrier* mérite d'être spécialement mentionné. Il y a là l'historique succinct d'un nombre d'organisations, partant plus ou moins du principe de la coopération pour arriver à beaucoup d'autres choses, et toutes vouées dès le début à un échec; mais nous ne saurions partager les vues de M. Rostand quant aux associations coopératives très simplifiées, profitant de faveurs analogues à celles dont jouissent les caisses agricoles. C'est plus ou moins une mainmise de l'Etat, et ce n'est pas là ce qu'il convient de demander pour le développement du crédit populaire ouvrier.

Les discussions du Congrès ont montré déjà ce que vaut cette intervention de l'Etat. Les caisses rurales profitent de l'avance consentie par la Banque de France, dans des conditions déterminées. Mais déjà il faut se soumettre à toutes les prescriptions administratives, observer strictement les indications des règlements

quant aux rapports des caisses régionales avec les caisses locales ou les syndicats. Au lieu d'un organisme souple, se prêtant à toutes les combinaisons, il y aura un cadre rigide, étroit, dans les limites duquel tout devra évoluer, mais en échange on obtiendra une part de la subvention, part désignée comme prêt sans intérêt, mais qu'on n'est pas loin de considérer comme une espèce de cadeau fait à l'agriculture, toujours représentée comme accablée d'impôts, comme méritant toutes les faveurs, le commerce, l'industrie, devant se tirer d'affaire avec leurs propres ressources. C'est bien ce qu'a dit M. Couinaud en répondant à M. Dufourmantelle :

« L'agriculture, au surplus, paie bien assez d'impôts pour avoir « titre, à l'occasion, à obtenir une faveur, qui, en somme, ne coûte « rien à personne. » Il doit pourtant y avoir quelqu'un qui a payé ou qui paie les millions versés par la Banque de France; et quant aux impôts, le rentier qui, en dehors de ses charges courantes, reçoit 6.73 pour un coupon nominal de 7.50, pourrait avec quelque justice déclarer qu'il en acquitte sa part.

Ce qui est regrettable en ces matières, c'est que l'idée d'intervention de l'Etat gagne toujours du terrain, précisément à cause de ces faveurs, dont l'effet néfaste ne se fait sentir que plus tard. Pour venir en aide à l'agriculture, M. Charbonneaux demande que sur les fameux 40 millions, il soit prélevé des avances permettant aux communes de créer des magasins destinés à recevoir les récoltes, proposition reprise par M. Rieul-Paisant dans son rapport sur l'*Organisation collective de la vente des céréales*. La proposition a été rejetée, à cause de ses tendances communistes; mais tout au moins pour quelques membres, les motifs du rejet ne sont point ceux qu'on aurait désirés. En effet, M. Garola l'a dit nettement : « Les caisses de crédit agricole ont droit non seulement au capital « de la dotation, mais à ces redevances (annuités de la Banque de « France). Nous devons nous opposer absolument, nous, repré- « sentants des caisses régionales, à ce que propose M. Rieul-Pai- « sant. Les redevances sont destinées à reconstituer le capital à « l'expiration du privilège. Si on nous enlève ce moyen de reconsti- « tution, le jour où le privilège cessera, nous serons obligés de ren- « dre, d'un seul coup, tout l'argent avancé, et le crédit agricole « sera tué sans phrase. » Il est possible que cette restitution tue le crédit agricole, mais nous craignons fort que les tendances qui commencent à se montrer ne rendent le même service au crédit populaire, dans un avenir plus ou moins prochain.

Le compte rendu serait incomplet si nous ne faisions pas mention d'une étude très documentée de M. le sénateur Legrand sur le

warrant agricole, qu'on aura bien du mal à rendre pratique, de M. le Dr Boiteux sur Le *Prêt en Cheptel bétail dans la Caisse de crédit mutuel agricole de l'arrondissement de Beaume-les-Dames*, tentative très intéressante et qu'il y aura lieu de suivre avec soin, de M. le comte de Rocquigny sur *Les rapports pratiques à établir entre les Syndicats agricoles et les sociétés de crédit agricole*, la conférence de M. Charles Rayneri à la caserne du 22e dragons sur *Le Crédit populaire et agricole*, enfin la conférence publique du R. P. Ludovic de Besse : *Le Crédit populaire, sa nature, ses avantages*, où l'orateur a montré, avec les qualités, les connaissances spéciales qui ont fait de lui l'un des *leaders* du crédit populaire, une largeur de vue, un libéralisme vrai, trop rares à notre époque. Et nous ne saurions mieux terminer qu'en disant avec lui : « En « vous consacrant à propager les institutions de crédit populaire, « vous prouverez donc au peuple que vous l'aimez, et vous gagnerez « le cœur de ceux que vous aurez élevés jusqu'à vous. Vous servirez « ainsi la France, en la peuplant d'une multitude de citoyens ho- « norables. Enfin vous travaillerez à votre propre sécurité en éloi- « gnant de plus en plus les périls du socialisme. Vous goûterez « alors le bonheur promis par le roi-prophète dans cette parole « consolante : « Heureux celui qui sait pourvoir avec intelligence « aux besoins des pauvres! Quand viendront les mauvais jours, « Dieu sera son libérateur. »

G. FRANÇOIS.

UN BŒUF POUR UN ŒUF

C'est la politique de Gribouille, et c'est celle de plus d'un gouvernement et de plus d'un parti ; on pourrait presque dire de tous. C'est, en particulier, celle de M. Chamberlain. « Ecoutez-moi », dit-il avec accompagnement de trombone et de grosse caisse à ses compatriotes », je vais vous combler de biens. Je vous donnerai des faveurs et du travail (ceci est à savoir) ; mais il faut payer ces avantages. En conséquence, je commencerai par enchérir votre pain, votre viande, vos vêtements, et le reste. Après quoi, vous verrez ce que produira ma réforme. »

— « Très bien ! », répond et répondra, nous y comptons bien, le peuple anglais. « Donnez d'abord, nous verrons ensuite. Nous savons ce que nous a valu et nous vaut la liberté commerciale ; nous ne savons pas ce que nous vaudra votre protection. Ou plutôt, nous voyons trop ce qu'elle nous coûterait. *Un tiens vaut mieux que deux tu l'auras.* »

Nos compatriotes français, en gens d'esprit qu'ils sont, prennent les choses autrement. On essayait, il n'y a pas longtemps, de persuader à un homme politique influent, grand démocrate et avocat éloquent des revendications populaires, de mettre son influence et son talent au service de la cause de la liberté des échanges. On lui démontrait combien il est honteux, sous un gouvernement républicain, de taxer la nourriture, les outils, les vêtements, la vie des masses sous toutes ses formes, au profit vrai ou prétendu des grands propriétaires et des gros industriels. On lui remontrait que la suppression de ces entraves artificielles, en même temps qu'elle soulageait toutes les formes de l'activité nationale de gênes qui se traduisent en pertes de temps et en dépenses, dégrèverait le budget de chaque famille de 20 ou 25 0/0, peut-être davantage, sur le prix de ses consommations. Et on lui rappelait la reconnaissance du peuple anglais pour Cobden et Robert Peel, qui lui avaient procuré la vie à meilleur marché, « le libre travail et le libre repas ».

— « C'est très bien, répondit-il. Mais en France on voit les choses d'un autre œil. Le peuple, pour qui nous travaillons, et qui nous nomme députés, voit ce qu'on lui donne; il ne voit pas ce qu'on lui prend et ce qu'on cesserait de lui prendre; et il aime mieux 25 centimes de faveur que 20 francs de dégrèvement. Ça n'a pas le sens commun. Mais, que voulez-vous, il faut bien le servir comme il entend être servi. »

Et voilà pourquoi, Jacques Bonhomme, mon ami, tu continueras à peiner et à geindre et à donner, contrairement au proverbe, *un bœuf pour un œuf.*

FRÉDÉRIC PASSY.

UN CAMPAGNOL INVISIBLE A L'ŒIL NU

Niort, 5 octobre 1904.

Il en est des campagnols comme des éclipses.

Chacun sait qu'il y a des éclipses invisibles à Paris et en France qui, au contraire, sont visibles en Angleterre et à Londres et réciproquement; là même où elles sont visibles, pour bien les voir il faut les regarder avec un verre.

De même, les campagnols qui ravagent en ce moment nos campagnes en France ne sont pas visibles en Angleterre mais, à l'inverse, il y a un campagnol d'une espèce particulière qui, actuellement, est invisible en France à l'œil nu mais qui a été visible, et qui a été vu en Angleterre et chassé du pays; ce campagnol, c'est le protectionnisme.

Les ravages de ce campagnol-là sont considérables, mais ils sont invisibles à l'œil nu; pour les voir, il faut mettre des lunettes.

Non pas qu'il soit besoin de fortes lunettes: avec des verres ordinaires, un moment d'attention suffit. Il y a même ceci de curieux, c'est que le protecteur en chef de cette espèce de campagnols, M. Méline, fournit obligeamment les lunettes pour les voir.

En effet, qu'est-ce qu'un campagnol, que lui reproche-t-on, et pourquoi cherche-t-on un virus pour s'en débarrasser?

Un campagnol est une petite bête qui ravage et détruit les productions de la terre, raisins, légumes, céréales, et qui remplace ainsi l'abondance par la disette: là, par exemple, où un vigneron aurait fait cent barriques de vin, il n'en récolte que cinquante, et ainsi pour les autres récoltes.

De là les souffrances du pays qui voit son marché mal approvisionné, d'où il résulte que par suite de la cherté résultant de la rareté des produits, chacun est insuffisamment pourvu et les pauvres gens, notamment les ouvriers, à cause de la cherté des prix, sont obligés de boire de l'eau.

Cela posé, qu'est-ce que le protectionnisme et comment opère-t-il ? M. Méline va nous l'apprendre :

« Si vous protégez Pierre, dit-il, vous atteignez forcément Paul, C'EST INEVITABLE : par exemple, la taxe de 3 francs sur l'avoine est payée par Paul, le cultivateur, qui achète de l'avoine pour ses chevaux. » (Voir l'*Officiel* de mai 1890).

Comment se fait-il qu'un tarif qui joue à la frontière, à la douane, produise son effet sur le marché où se vendent les avoines, le blé, le pain et autres produits et renchérisse les prix, pour l'avoine de 3 francs, pour le blé de 7 francs par 100 kilos ?

Ici, regardons bien, nous allons voir les ravages de ce campagnol.

M. Méline et ses amis, ayant observé les ravages du campagnol ordinaire et autres bêtes malfaisantes de cette sorte, qui changent l'abondance en rareté et par la rareté produisent la cherté, voulant favoriser les producteurs, lesquels veulent vendre cher leurs produits, n'ont trouvé rien de mieux pour arriver à leurs fins, que d'opérer sur le marché une disette artificielle, une rareté qui sera cause de la cherté.

Ces protecteurs ont dit à leurs protégés : nous allons chasser du marché par la barrière des tarifs de douane les produits étrangers qui vous font concurrence : de là une disette, une rareté qui, aux dépens des acheteurs mais à votre profit, corrigera l'abondance ; nous ferons la cherté par la disette.

De là les tarifs du protectionnisme.

La protection, c'est la disette ou ce n'est rien.

Remarquons bien, en effet, que le seul moyen à la disposition des législateurs, pour enrichir leurs protégés à nos dépens, c'est de faire la rareté, la disette sur le marché.

La preuve, c'est que lorsque la récolte est abondante, la concurrence intérieure avilit les prix et les tarifs ne jouent plus, ils font l'effet D'UN CAUTERE SUR UNE JAMBE DE BOIS.

De là les gémissements de M. Méline au sujet de la surproduction : cet étonnant homme d'Etat se plaint sans cesse de ce qu'on produit trop, de la surproduction du coton, de la laine, comme il dit dans son jargon, cet organisateur de la disette.

Le voyez-vous bien, maintenant, le campagnol du protectionnisme ?

Les fermiers d'Angleterre, les cultivateurs du Danemark, ont mis leurs lunettes, l'ont bien vu et bien observé, et ils ont trouvé un virus qui les en a débarrassés.

Dimanche dernier, j'ai réussi à le montrer aux cultivateurs du

canton de Surgères: tous ceux-là l'ont vu qui ne se sont pas volontairement bouché les yeux.

Si j'avais eu affaire aux cultivateurs des autres parties de la France, aux fermiers, aux petits agriculteurs, je crois bien qu'ils l'auraient vu aussi, avec les lunettes fournies par M. Méline.

Je conseille aux propriétaires, grands et petits, aux grands propriétaires surtout, de prendre le plus tôt possible des lunettes pour le voir et pour se mettre à la recherche d'un virus.

Attention, messieurs les propriétaires, c'est ici une espèce de rongeurs toute spéciale.

Ce campagnol-là ronge les racines... DU DROIT DE PROPRIETE.

E. MARTINEAU.

BULLETIN

PUBLICATIONS DU « JOURNAL OFFICIEL ».

(*Septembre* 1904.)

2. — **Décret** relatif aux taxes de consommation à percevoir à Madagascar et dépendances (page 5448).

6. — **Décret** complétant les dispositions du décret du 31 mai 1902, relatif à l'administration financière des lycées recevant de l'Etat une subvention fixe (page 5502).

7. — **Décret** constituant en entrepôt réel des douanes les locaux affectés à l'exposition internationale de l'automobile, du cycle et des sports, qui doit se tenir à Paris du 9 au 25 décembre 1904 (page 5517).

8. — **Décret** portant création, à Rouen, d'une école régionale d'architecture (page 5537).

— **Décrets** portant modifications au décret du 21 mars 1902, relatif à l'application en Algérie des dispositions concernant les conditions du travail dans les marchés de travaux publics ou de fournitures passés: 1° au nom de l'Etat ou de l'Algérie; 2° au nom du département; 3° au nom des communes et des établissements de bienfaisance (page 5537).

9. — **Décret** homologuant des décisions de l'assemblée plénière des délégations algériennes, relatives: 1° aux droits d'enregistrement; 2° au régime des alcools; 3° à la taxe sur les sucres; 4° aux droits d'enregistrement et du timbre (page 5549).

— **Décret** approuvant la convention relative à la concession du chemin de fer de Cotonou à Parakou avec embranchement de Pahou au lac Ahémé et à la construction de la superstructure d'une partie de la ligne (page 5553).

10. — **Erratum** au décret maintenant en vigueur le règlement d'administration publique du 9 avril 1898 pour l'application de la loi du 31 mars 1904 (encouragements à la culture du lin et du chanvre) (page 5567).

10. — **Décret** relatif à l'aliénation des terres domaniales affectées à la colonisation en Algérie (page 5653).

18. — **Décret** rendant exécutoire, en Algérie, la loi du 4 juillet 1900 relative aux sociétés d'assurances mutuelles agricoles (page 5697).

22. — **Décret** rendant exécutoires en Algérie les lois et décrets relatifs au contrat d'association et à l'enseignement congréganiste (page 5757).

— **Décret** portant modifications au décret du 5 septembre 1897 sur la pêche fluviale (page 5758).

23. — **Décret** portant modification du décret du 27 janvier 1855 sur l'administration des successions vacantes dans les colonies de la Martinique, de la Guadeloupe, et de la Réunion (page 5775).

— **Décret** portant application à toutes les colonies françaises du décret ci-dessus modifié (page 5775).

— **Décret** retirant de la circulation les anciens billets de banque de la Martinique (page 5775).

28. — **Décret** portant ouverture au ministre des Finances, d'un crédit supplémentaire de 50.000 fr. pour l'inscription des pensions civiles de veuves ou d'orphelins résultant de décès survenus pendant l'année 1903 (page 5853).

29. — **Etat** approximatif de la récolte du froment, du méteil et du seigle en 1904 (page 5873).

— **Avis** relatif aux transports pour l'Algérie par les bâtiments de l'Etat (page 5876).

M. Parker, candidat du parti démocrate à la Présidence des Etats-Unis. — Notre collaborateur Laborer, dont nous avons publié les intéressantes et vivantes « *Esquisses de la vie américaine* », nous envoie ce portrait physique et moral du candidat que le parti démocrate oppose à M. Roosevelt.

Dans l'Amérique entière, l'on semble déterminé à faire un puissant effort pour combattre la vénalité, et régler les monopoles qui accablent la nation comme le bûcheron de La Fontaine succombant sous la ramée, au point d'appeler la camarde. C'est dans ce but qu'après bien des tiraillements, des hésitations, et des tâtonnements, le parti démocratique paraît décidé à proposer, comme candidat à la Présidence, un juge qui semble être un autre Cincinnatus.

Ce n'est pas un homme de race, comme les peignent les romanciers français: tronc étroit, épaules étriquées, genoux effacés, fines jambes terminées par un pied chinois. Il a des épaules à porter l'armure, un bras apte à manœuvrer l'épée de Charlemagne. Il mesure un mètre quatre-vingt-deux. Il est à l'aise dans la chaussure de Berthe au long pied. Toujours bataillant pour la justice et le droit, il est sans peur et sans reproche comme Bayard. Fils d'un cultivateur de la Nouvelle-Angleterre, il est né dans le sillon et demeure invinciblement attaché à la glèbe. Quand il quitte le prétoire, il accourt à sa ferme, où il réside, émonde sa vigne, taille ses arbres fruitiers, donne des soins particuliers à son bétail de pur sang, saisit les rênes de l'attelage à quatre de sa faucheuse, et moissonne, tout le jour, sous un soleil torride. Toute sa fortune, amassée par l'épargne, ne dépasse pas cent cinquante mille francs. Il possède, en outre, un trésor inestimable : une éminence grise qui veille sans cesse sur lui avec une sollicitude inquiète, comme s'il était encore adolescent. C'est sa mère, chrétienne éclairée, digne des temps antiques et de cette Eglise qui fut sublime à son origine, et dans les premiers siècles de son existence. Continuellement, elle le met en garde contre l'orgueil. Chaque fois que les journaux, sans distinction de parti, publient son éloge, ce qui arrive souvent, elle lui adresse une lettre pressante l'exhortant à la modestie. Sa femme descend de colons bataves qui avaient fui la tyrannie de l'Inquisition. Il se repose de ses travaux judiciaires et agricoles dans la société de Dickens, de Walter Scott et de Thackeray.

Il habite sa ferme de Rosemont, à Esope, village de trois cent cinquante habitants. Il y connaît tout le monde, hommes, femmes, enfants, et les salue tous de leur nom de baptême. Chacun va lui confier ses peines, sachant que le Juge lui tirera l'épine du pied. Voici ce que l'on dit dans la gazette du village :

« Le chef de gare salue en lui le type le plus élevé de l'Américain. *Ce n'est pas un grapilleur.* Il paie son billet de chemin de fer, à mon guichet, comme tout le monde. Je crois qu'il n'a jamais vu un billet gratuit de sa vie. Il paie tout, rubis sur l'ongle, télégrammes, lettres, colis-postaux. Je me garderais bien de lui offrir quoi que ce soit gratuitement. Il ne mange pas de ce pain-là. »

« Moi, dit le maréchal ferrant, je vote toujours pour le plus honnête homme. Je sais que le Juge l'est, parce que ses laboureurs le disent. Quand les salariés disent du bien de leur maître, tenez pour certain que c'en est un bon. Vous pouvez tromper le public, mais vous ne sauriez tromper vos gens. C'est pourquoi, je vote-

rai pour le Juge. — C'est de l'or en barre, remarque un vieux bonhomme tout tremblotant. Aussi, j'ai recruté quatorze voix pour lui, dans ma famille. — Pour moi, ajoute, le cocher, un républicain enragé, je n'avais pas travaillé une année pour lui, avant de m'apercevoir que c'est un pur sang. C'est l'homme qu'il faut à la Présidence. Tout le monde l'aime, même ses sujets. Et cela en dit long. Figurez-vous qu'un jour, le vacher l'arrête, saisit de la main un bouton de son veston et lui dit, tandis que nous étions cinq ou six à l'observer : « Ne posez pas votre candidature comme gouverneur, vous serez battu. » « C'est probable, lui répond le Juge en clignant de l'œil, je suivrai votre avis et je me tiendrai à l'écart. » Mais, aujourd'hui, son vacher est enthousiaste de sa candidature à la Présidence. — Ses ouvriers l'aiment, affirme le boutiquier. L'on ferait dix lieues pour le voir, écoutant leur avis, quand ils lui disent comment il faut conduire l'exploitation. Il se promène dans le village, comme tout le monde, entre dans une boutique pour converser, tend la main à chacun et plaisante. Nous l'appelons « Juge » et il nous répond par notre petit nom. Jamais un pauvre ne quitte sa porte les mains vides. Les pauvres l'aiment comme les gens aisés. Républicains et démocrates, nous voterons tous pour lui. C'est l'honnête homme dans l'acception la plus complète et la plus entière du mot. — Assurément, fait le maître des postes, j'y puis perdre ma position ; cela ne m'empêchera pas de voter pour lui. Je suis républicain. *Mais je crois qu'il n'est pas bon qu'un parti exerce trop longtemps le pouvoir.* Un revirement, avec le Juge comme Président, ferait merveille. Il n'y a pas d'homme plus véritable, plus complet ni meilleur que lui. Ce n'est pas seulement une forte tête. C'est un grand cœur. »

Cependant, quelqu'un, dans sa commune, prie continuellement pour qu'il n'arrive pas à la Présidence. C'est un vieux chrétien qui craint de le voir succomber à quelques-unes des tentations qui guettent les Présidents de la République. Il mourrait de chagrin si l'éclat de son nom subissait la moindre atteinte, et supplie la Providence de ne pas l'exposer au péril.

Le Juge étant marguillier de sa chapelle, ce sont deux vieilles connaissances. Le magistrat est la pierre angulaire de l'église, s'intéresse vivement à ses œuvres de bienfaisance, à ses écoles ménagères, de couture et de danse, à son cours d'éducation physique et à ses jeux olympiques pour garçons. Il subsidie l'asile des orphelins, et est un des administrateurs d'un hôpital voisin.

A tous ces traits, on reconnaît le *Squire* anglais, le plus gros

propriétaire du village, qui sacrifie un quart de son revenu à des œuvres de ce genre. Bien qu'il ait des petits-enfants, issus du mariage de sa fille, avec lesquels il joue comme s'il était de leur âge, il adore sa femme comme à vingt ans. Durant l'été, qu'elle passe auprès d'eux, sa mère l'avertit sans cesse de se tenir en garde contre l'ambition, et le bon Juge accepte ses homélies avec un doux sourire.

A New-York, où il exerce sa magistrature depuis dix-neuf ans, tous les cœurs vont à lui, sans acception de parti, comme à Esope. Jamais il ne fait allusion à leurs démêlés. La majesté de la justice s'y oppose.

A Cortland, où il est né, il y a cinquante-deux ans, dans la ferme de son grand-père, il a creusé le sillon, sans négliger de s'instruire. Il s'adonna à l'enseignement pendant plusieurs années. Les électeurs du comté d'Ulster lui confièrent une première magistrature en 1877. A l'expiration, il fut réélu. En 1885, ils lui confièrent la présidence du Comité Exécutif démocratique pour l'Etat de New-York. Il conduit la campagne électorale qui aboutit à la nomination d'un gouverneur démocrate. Celui-ci le nomme juge de la Cour suprême, dont un siège était vacant. Les électeurs démocrates confirmèrent sa nomination, et les républicains ne voulurent pas lui opposer un concurrent. En 1897, avec une majorité de soixante mille voix, il est élu président de la Cour d'appel. C'est là que le parti démocratique vient le prendre pour l'élever à la Présidence. Voyons ce qu'il y a fait.

Nos lecteurs se souviennent d'une loi astreignant les Sociétés anonymes à l'impôt. Elle fut votée à la recommandation expresse de M. Roosevelt, alors gouverneur de New-York. Les gens de finance, Wall-Street et les milliardaires firent des efforts désespérés pour la faire rejeter. Ayant échoué, ils l'attaquent en justice comme inconstitutionnelle. Le gouverneur, qui avait nommé le Juge à la Cour suprême, rentré dans la vie privée, avait repris sa profession d'avocat. C'est à lui que la finance confie ses intérêts, devant la Cour d'appel, présidée par son protégé. Il s'efforce d'établir que l'impôt est inconstitutionnel, contraire à l'ordre public et insoutenable. Notre Juge, avec ses collègues, la déclare constitutionnelle, conforme à l'ordre public, et condamne les Sociétés anonymes à payer l'impôt, à présent et à l'avenir.

Des carriers se coalisent, augmentent de 50 0/0 le prix de la pierre bleue, prennent des dispositions pour monopoliser la production et la vente. Ils échouent. Le Juge n'en prononce pas moins

l'arrêt suivant : « Un pareil contrat est nul, de nul effet, et ne peut pas former la base d'une action en justice. »

En cause du Trust des enveloppes, il maintient cette jurisprudence : « Ce Trust vise au monopole, par lequel le commerce d'un article utile peut être restreint et son prix augmenté déraisonnablement. Il importe peu que les intéressés n'aient imposé au public qu'une augmentation insignifiante, et que l'exaction paraisse insignifiante. »

Le Trust national des droguistes accorde à ses membres des rabais, qu'il refuse à ses autres clients. Ceux-ci se plaignent qu'on leur fait payer le prix fort. Donc le trust commet des exactions. Voici l'arrêt :

« Ceci est une querelle entre concurrents, ne s'efforçant ni l'un ni l'autre d'avantager le consommateur, qui ne gagnerait rien au succès de l'un d'eux. Le plaignant et l'intimé n'ont en vue que leur intérêt personnel. La loi n'est pas applicable en l'espèce. Et les tribunaux doivent se garder de fortifier la position d'un concurrent au détriment d'un autre. »

Les syndicats ouvriers ont-ils le droit de menacer de faire grève si le patron refuse de renvoyer les travailleurs non syndiqués? Voici sa juriprudence : « Si le refus de travailler avec des non-syndiqués a pour objet l'intérêt des syndiqués, et non le désir de nuire aux premiers, les tribunaux ne présumeront pas, à moins de preuve contraire, que l'unique objet de la grève était de nuire à l'ouvrier non syndiqué, et de satisfaire la malignité des grévistes. »

Ces arrêts du président de la Cour d'appel de New-York, M. Alton B. Parker, suffisent pour indiquer à nos lecteurs les tendances du candidat démocratique à la Présidence des Etats-Unis. Ses principes ne sont pas sans analogie avec les convictions des économistes. Son élection serait un encouragement pour les libre-échangistes. Mais il ne faut pas perdre de vue que le progrès est lent, et que, parfois, de la coupe aux lèvres, il y a loin. De plus, personne ne l'ignore, les futurs Présidents sont les Dauphins des républiques. La Cour excelle à faire oublier au roi les idées de l'héritier présomptif. Ici, les boss se chargent de ce soin et s'efforcent de convaincre le chef de l'Etat, qu'il faut, autant que possible, éviter de sacrifier ses intérêts personnels à la chose publique.

Politique! vénalité est ton nom.

LABORER.

Le rail dans l'Inde Anglaise en 1903 : une leçon. — *Bombay, le 21 juillet* 1904. — Les 47.000 kilomètres de chemin de fer de l'Inde Anglaise représentent le capital énorme de 5.678.000.000 de francs, dont 5.372.000.000 pour les lignes possédées ou garanties par l'Etat, et 306.000.000 pour les lignes possédées par les États indigènes feudataires.

Parmi le lignes appartenant à l'Etat, se trouvent le « Great Indian Peninsula », « l'East Indian Railway », le « South Indian » l' « Indian Midland », et autres.

Des 23 lignes, représentant l'ensemble de ce vaste système, 11 lignes sont payantes, c'est-à-dire rapportent un dividende, 12 sont en déficit dans les proportions suivantes, pour 1903:

Sur les lignes payantes:

3 ont rapporté un peu plus de 3 0/0.
3 ont rapporté un peu plus de 2 0/0.
1 a rapporté un peu plus de 1,21 0/0.
4 ont rapporté entre 0,02 et 0,25 0/0.

Sur les lignes en perte:

4 ont perdu de 2,10 à 2,92 0/0.
1 a perdu 1,75 0/0.
7 ont perdu entre 0,98 et 0,08 0/0.

Voilà des chiffres bien abstraits; mais comme le résultat en intéressant pour nous! Les 11 lignes payantes ont rapporté, n tout payé, 26.350.000 francs; les 12 lignes en perte, accusent déficit de 1.700.000 francs, ce qui donne un rendement net 24.650.000 francs, soit en nombres ronds à peu près 1/2 0/0.

Ainsi, après cinquante ans d'exploitation, les chemins de fer l'Inde donnent 1/2 0/0 de rendement, et le Trésor doit parfaire différence.

N'y a-t-il pas là (et ce sont les tout derniers chiffres publ de quoi réfléchir pour nous, qui créons et subventionnons des gnes, un peu partout, dans nos colonies! Certes, ces chemins fer offrent de grands avantages, tant politiques qu'économiq stratégiques ou commerciaux, et l'Etat ne doit pas regretter charges. Mais, il y a un *fait brutal* qui domine tout, c'est qu Trésor ne peut avoir qu'un très lointain espoir de voir les lig ainsi créées, faire des recettes suffisantes pour payer l'intérêt nuel. Que nos financiers aient toujours présente à l'esprit cet

vérité indéniable, « que le rendement d'ensemble des lignes coloniales ne peut jamais être qu'un léger appoint sur le montant des dividendes à payer par le Trésor aux actionnaires », et que le gouffre, creusé par le vote d'une garantie, ne sera pas comblé du vivant de la génération, qui s'est ainsi montrée généreuse, en faisant, en quelque sorte, à la génération suivante, une *avance nationale d'hoirie*. L'Inde est là pour le prouver, exemple immense, indiscutable ! après 50 ans, ses chemins de fer ne rendent, tout payé, qu'un 1/2 0/0. Voilà le fait : il est indéniable et effrayant !

L. Vossion.

SOCIÉTÉ D'ÉCONOMIE POLITIQUE

RÉUNION DU 5 OCTOBRE 1904.

COMMUNICATION. — **Le Congrès des Sociétés savantes en 1905, à Alger.**
DISCUSSION. — **La population et les lois économiques.**
OUVRAGES PRÉSENTÉS.

La séance est présidée par M. Frédéric Passy, de l'Institut, président.

M. D. Bellet, questeur de la Société, au nom de M. Jules Fleury, secrétaire perpétuel, présente les publications reçues par la Société d'Économie politique depuis la précédente séance, et dont on trouvera la liste ci-après. Il signale particulièrement le dernier volume de l'important *Traité de Droit administratif* de notre éminent confrère M. Ducrocq. Cette nouvelle édition d'un ouvrage qui fait autorité rendra les plus grands services, et l'on doit féliciter l'auteur d'avoir pu heureusement la mener à son terme. Il cite encore deux intéressantes brochures de notre vice-président. M. Cl. Juglar, relatives à la statistique de la population, un graphique de M. Neymarck, également sur la population et plusieurs tracts adressés par M. Lévy, de Londres, sur les questions de libre-échange et de protectionnisme, si vivement débattues en ce moment en Angleterre.

M. Bellet communique enfin une circulaire du ministre de l'Instruction publique, annonçant que la prochaine session du Congrès des Sociétés savantes aura lieu à Alger en avril 1905 ; les membres de la Société d'Économie politique sont invités à y prendre part.

La réunion adopte comme sujet de discussion la question suivante, formulée par M. A. Neymarck :

LA POPULATION ET LES LOIS ÉCONOMIQUES.

M. Alfred Neymarck expose ainsi la question :

Vous ne vous étonnerez pas, dit-il, de voir notre Société mettre à son ordre du jour la question de la *Population et les Lois économiques*. Tant d'opinions diverses sont émises depuis quelque temps sur ce grave sujet qu'il semblait nécessaire que la Société d'Economie Politique l'envisageât à son tour, comme elle l'a toujours fait, au point de vue des principes scientifiques. La science économique ne fait pas de sentiment : elle constate, elle observe des faits et quand elle les a observés et recueillis pendant un certain nombre d'années, elle peut en déduire des enseignements, des principes et des lois. Elle s'en est plusieurs fois occupée depuis sa fondation, en 1853, en 1857, en 1869, en 1873, 1875, 1880, 1883, 1885, 1891, 1896, 1897. Elle a étudié successivement, soit la doctrine de Malthus, soit l'accroissement ou la diminution de la population, soit l'émigration des populations des campagnes vers les villes, soit l'influence que peuvent exercer la liberté ou la protection, la civilisation, le coût de la vie, les lois successorales, les charges fiscales : elle a entendu discuter et proposer bien des remèdes, mais elle n'a jamais cessé d'envisager la question au point de vue des doctrines.

C'est donc une question économique, primordiale. Elle est excessivement vaste. Elle a été traitée et par les économistes, et par les hommes politiques, et par les moralistes, et par les philosophes, etc. Elle intéresse l'armée, la finance, le commerce, l'industrie, l'agriculture, la colonisation, les patrons comme les salariés. Intérêts matériels et moraux de la société ; défense nationale, recrutement et accroissement de l'armée ; agiculture, industrie, etc., cette question intéresse donc tout et tous.

M. Alfred Neymarck rappelle qu'il y a deux ans, M. Waldeck-Rousseau avait nommé une Commission extraparlementaire chargée d'étudier ces multiples problèmes. Cette Commission n'a pas encore terminé ses travaux. M. Levasseur, auteur d'un ouvrage qui fait autorité (1), a présidé la Commission chargée de préparer les enquêtes et les documents statistiques et économiques ; MM. de Foville et Delamotte se sont occupés des causes fiscales de la dépopulation ; le rapport sur les causes économiques a été

(1) *La Population française*, par E. LEVASSEUR. Rousseau, éd. 3 vol.

confié à M. Yves Guyot et à M. Alfred Neymarck. M. Yves Guyot a traité l'influence du régime protectionniste sur le développement de la population. M. Alfred Neymarck a fait un choix des principales questions économiques, sur lesquelles il pouvait être utile de chercher à faire la lumière. L'orateur divise son exposé entre les grandes questions suivantes qu'il se propose de développer ce soir :

Quelles sont les lois économiques de la population ?

Quels enseignements peut-on en déduire ?

Quels sont les divers remèdes qui ont été proposés pour combattre la dépopulation ?

Que faut-il faire ?

Les lois économiques que l'on peut appliquer à la question de la population ont, sans doute, comme toutes les lois économiques, leurs exceptions, parce que des causes secondaires peuvent en modifier momentanément les effets ; mais, d'après M. Alfred Neymarck, on peut dire que les principales sont les suivantes :

1° Développement de la civilisation et des progrès d'un pays ;

2° Coût et difficultés de la vie et accroissement des besoins ;

3° Désir d'un plus grand bien-être pour soi et pour les siens ;

4° Recherche d'une situation meilleure pour les siens et pour soi-même ;

5° Influence des crises et des périodes prospères ;

6° Diminution du revenu des capitaux ; la crise de la dot et du revenu ;

7° Augmentation des dépenses publiques et des charges fiscales; protectionnisme, prohibitionnisme, intervention de l'Etat dans le domaine de l'initiative privée ;

8° Le féminisme, ses conséquences.

M. Alfred Neymarck entre ensuite dans l'examen de ces divers points :

1° *Développement de la civilisation et des progrès d'un pays.*

Plus la civilisation, dit-il, se développe, plus les progrès d'un pays grandissent, plus la natalité a tendance à décroître.

M. Alfred Neymarck cite à ce propos l'opinion de M. E. Levasseur qui, dans son ouvrage sur la *Population*, a traduit cette pensée par la formule suivante : « Quand une population s'enrichit lentement par le travail, elle contracte peu à peu des habitudes de bien-être... Elle n'éprouve pas le besoin de multiplier plus rapidement, puisqu'elle ne trouve jamais qu'il y ait trop de jouissances. Il peut arriver même que, devenant plus exigeante

pour la postérité que pour elle-même, elle restreigne le nombre des enfants qu'elle met au jour. »

M. Maurice Block, M. Paul Leroy-Beaulieu, M. Cheysson, ont émis une opinion semblable.

2° *Coût et difficultés de la vie, ou, ce qui est plus exact, accroissement des besoins.*

Il n'est pas, dit M. Alfred Neymarck, démontré que, dans son ensemble, le coût de la vie soit plus élevé aujourd'hui qu'autrefois ; mais ce qui est incontestable, c'est que les « besoins » ont augmenté ! C'est encore là une opinion commune à la grande majorité des économistes. Lorsqu'on répète en gémissant, a dit M. Levasseur, la vie est si chère, on ne pense pas qu'il faudrait ajouter : « C'est que les besoins sont devenus si grands ! » Chacun peut constater que, tous les jours, des besoins nouveaux occasionnent de nouvelles dépenses qui se sont imposées comme une nécessité dans toutes les classes de la société.

Nous ne vivons pas comme nos pères et nous ne nous contentons pas de ce qui leur aurait largement suffi. Ce qui était le luxe d'autrefois est devenu le nécessaire d'aujourd'hui. L'orateur cite ici de nombreux exemples.

3° *Le désir d'un plus grand bien-être pour les siens et pour soi-même.*

On met, dit M. Alfred Neymarck, en regard du revenu ou du capital dont on dispose, les charges de famille : ce qu'il en coûtera pour élever plusieurs enfants, payer leur instruction, leur éducation, leur entretien, ce qu'il en coûtera plus tard « pour les établir ».

4° *Recherche d'une situation meilleure pour les siens et pour soi-même. On veut établir ses enfants avec toute l'aisance possible, pour les mettre à même de lutter et de vivre dans le rude combat pour la vie.*

On a le désir de conserver la richesse acquise et de ne pas la disséminer en la répartissant entre un trop grand nombre d'héritiers. Bastiat a dit que l'habitude d'un certain bien-être, d'une certaine dignité dans la vie était le plus fort des stimulants pour mettre en œuvre la prévoyance. Cette habitude fait à chacun un véritable besoin de bien-être acquis, une *limite inférieure des besoins d'existence*, suivant l'expression de Bastiat, au-dessous de laquelle personne ne veut voir tomber sa famille.

Et si l'homme, si les futurs époux n'y pensent pas, la famille, les parents et les grands-parents ne l'oublient pas.

Rien de plus probant, de plus saisissant que la répartition des

successions par nombre d'héritages établie pour la première fois en 1898 par notre confrère Fernand Faure, alors directeur général de l'Enregistrement. Sur 281.353 successions s'élevant à 3.469 millions :

197.500	se partagent	2.130	millions	entre	1 et 2	héritiers
75.900	—	925		—	3 et 4	—
16.237	—	238		—	5	—
18.336	—	172		—	6 et 7	—

5° *Influence des crises et des périodes prospères. Les variations de la prospérité économique, l'influence des crises et des périodes prospères influent sur la natalité.*

Cette influence, sans doute, ne s'exerce pas immédiatement, pas plus, comme le disait M. de Foville à la Commission extraparlementaire, qu'un consommateur n'achète immédiatement plus de café ou de sucre parce que les droits ont été réduits ; mais elle produit une sorte de suggestion. On ne saurait affirmer, d'une façon absolue, qu'il existe un rapport étroit entre les crises, les périodes de liquidation et les périodes prospères, et les mariages, les naissances, les décès. M. Juglar est convaincu, au contraire, de cette influence, et il a publié sur ce sujet, des travaux, des graphiques excessivement curieux. Il a comparé les mouvements des naissances en France, en Angleterre, en Prusse, dans l'ensemble des pays et dans leurs capitales et il paraît ressortir, d'après lui, qu'il y a, « des périodes en rapport avec la prospérité et la liquidation des affaires, accroissement dans le premier cas, diminution dans le second ». Mais d'autres économistes, en France et à l'étranger, restent un peu sceptiques, entre autres, M. Paul Leroy-Beaulieu, en France, M. Schmoller, en Allemagne.

6° *La diminution du revenu des capitaux, la crise de la dot et du revenu* en même temps que, suivant une marche annuellement progressive, l'*accroissement des impôts et des dépenses budgétaires*, ont été une des grandes causes de la diminution de la natalité en France.

Plus s'est accru le désir de donner à son existence et à celle des siens une plus grande aisance, plus les besoins de la vie se sont augmentés, et par suite, les dépenses, plus bas est descendu le revenu des capitaux. Il faut travailler aujourd'hui plus longtemps pour gagner moins qu'autrefois ; il faut mettre de côté un capital double de celui qui était nécessaire, il y a trente ans à peine, pour obtenir la même somme de revenus.

M. Alfred Neymarck a voulu rechercher, par des chiffres précis, quelle avait été, en France, la diminution du taux de l'intérêt des capitaux depuis trois quarts de siècle, pensant que les statistiques établies sur de longues périodes ont une base plus certaine et permettent d'en tirer des conclusions plus approfondies et plus sûres.

Il a relevé, tout d'abord, le revenu de la rente française et le taux de l'escompte à la Banque de France et en France, de 1825 à 1870, puis de 1872 à 1902.

Dans la première période, de 1825 à 1870, soit en 45 ans, la moyenne du revenu des rentes 3 0/0 aurait été de 5,32 0/0 au plus haut et de 3.93 0/0 au plus bas, soit 4,65 0/0 comme taux moyen. Le 3 0/0, pendant cette période, a valu, au plus haut, 86 fr. 10, rapportant 3,48 0/0 et, au plus bas, 32 fr. 50, rapportant 9,14 0/0. On peut dire, sans crainte de se tromper, que le revenu moyen de la rente, pendant cette longue période de 45 ans, a très rarement dépassé 5 0/0, mais a été constamment supérieur à 4 0/0. La moyenne de 4,62 1/2 0/0 répond à la réalité des faits.

Dans la seconde période, de 1871 à 1902, la diminution du revenu des rentes n'est pas moindre de 2,54 0/0 en même temps que le taux de l'escompte descend de 6 à 3 0/0.

Cette diminution du revenu veut dire que le père de famille qui disposait, par exemple, d'un capital de 100.000 francs en 1871-1872, pouvait facilement obtenir, en rentes sur l'État, un revenu de 5.500 fr., alors qu'aujourd'hui ce même capital rapporterait 3.000 francs, soit une diminution d'environ 2.500 fr. Pour obtenir le même revenu de 5.500 fr., il faudrait placer environ 85.000 fr. de plus qu'il y a 30 ans ; c'est-à-dire 85 0/0 de plus.

L'individu qui voit ses ressources diminuer, son revenu s'abaisser, ses charges fiscales s'accroître, tremble pour l'avenir des siens ; il calcule ce que lui coûtera une famille plus ou moins nombreuse. Il mesure sa postérité à « la *hauteur de son égoïsme* », suivant l'expression lapidaire de M. Cheysson. Aussi M. Alfred Neymarck est-il intimement convaincu que la baisse du taux de l'intérêt, la diminution du rendement des capitaux, venant s'ajouter à l'accroissement des impôts et des charges budgétaires, ont été des agents puissants de la restriction de la natalité.

M. Alfred Neymarck expose qu'entre le taux d'emprunt de la Restauration, qui était, en moyenne de 6,81 0/0 et celui auquel l'État pourrait emprunter aujourd'hui, la diminution est de 3,81 p. 100 par 3 fr. de rentes. Entre le taux de nos emprunts en rentes

depuis 1875 seulement, le taux d'emprunt du second Empire et le taux actuel, la diminution est de 1,50 par 3 fr. de rentes. Et quand on songe que les 26 milliards de rentes consolidées sont tellement morcelées qu'elles sont la propriété de plusieurs millions de détenteurs, on peut dire que cette diminution a dû inévitablement exercer son influence en obligeant ceux qui l'ont supportée à se restreindre.

On peut objecter, sans doute, que la rente est un placement exceptionnel et qu'on peut obtenir davantage en se portant sur d'autres placements.

M. Alfred Neymarck démontre que, dans tous les genres de placement, la diminution du taux de l'intérêt a été générale et profonde, depuis 25 ans surtout. Sur les *obligations à lots*, le revenu est tombé de 4 et 4 1/2 0/0 à 2 1/2 0/0 et même au-dessous. Nos capitalistes en possèdent pour plus de 7 milliards. Les *obligations de chemins de fer français* rapportent à peine 3 0/0, alors qu'elles rapportaient couramment 4 1/2 à 5 0/0 avant la guerre et après 1870. Nous en possédons pour plus de 19 milliards. Sur les *obligations industrielles de premier ordre*, le revenu a également baissé de 5 1/2 et 6 0/0 à 4 0/0 et 3 1/2 0/0. Nous en possédons 2 à 3 milliards.

L'*escompte des effets de commerce* se fait aujourd'hui à 3 0/0 et au-dessous, alors qu'il n'était pas inférieur, de 1871 à 1880, à 5 0/0, de 1880 à 1890 de 3 0/0 à 4 0/0. Le taux moyen des *bons du Trésor* était naguère de 4 0/0, 3 1/2 0/0, 3 0/0 ; il est tombé, dans ces dernières années, jusqu'au-dessous de 1 0/0.

Sur les fonds et titres étrangers, la diminution du rendement n'est pas moindre. Des titres étrangers qui se capitalisaient jadis à 6, 7, 8 et 10 0/0 donnent aujourd'hui de 4 à 5 0/0.

M. Alfred Neymarck multiplie ces exemples : depuis 1870, 1872, 1875, la diminution du revenu des rentiers ayant placé leurs capitaux sur les rentes et titres mobiliers français et étrangers, a été de 25 à 30 0/0 au minimum ; 40 0/0 dans la généralité des cas ; elle a bien souvent dépassé 50 0/0.

Cet abaissement du taux de l'intérêt est assurément un des faits les plus marquants de la fin du siècle écoulé. Pendant que le revenu des capitaux a baissé, les salaires ont augmenté. De là *la crise du revenu*, comme l'a appelée M. Cheysson ; de là *la crise de la dot*, suivant l'expression de Marcel Prévost ; de là *la crise de la famille et de la population*. Et cette situation peut se traduire par la formule suivante :

1° *Il faut plus de temps pour mettre de côté la même somme*

qu'autrefois. 2° *Il faut gagner le double pour pouvoir dépenser autant.* 3° *On a moins d'enfants qu'autrefois, pour pouvoir donner aux filles la même dot que jadis et aux fils la même situation.* 4° *On a moins d'enfants, parce que les charges pour les élever sont devenues plus lourdes.*

Le revenu des capitaux et la natalité ont subi une marche *régressive* et en même temps que les budgets, les charges fiscales, les « besoins de la vie » ont éprouvé une marche *progressive.*

Pour contrôler la statistique qu'il a développée, M. Alfred Neymarck a dressé un graphique sur lequel, année par année, il a transcrit les cours de la rente et son revenu depuis 1872. En même temps, il a rapproché ce graphique de celui qui a été dressé sur la diminution de la natalité depuis 1872. Ce rapprochement est intéressant :

En 1872, le revenu moyen de la rente est de 5,45 0/0 ; en 1880, de 3,55 0/0 ; en 1890, de 3,26 0/0 ; en 1901, de 2,98 0/0.

En 1872, la natalité est de 27,8 par 1.000 habitants ; en 1880, de 25,6 ; en 1890, de 22,9 ; en 1901, de 22,4.

Conclusion : baisse du revenu ; accroissement des charges publiques et privées ; baisse de la natalité.

7° *Augmentation des dépenses publiques et des charges fiscales ; protectionnisme, prohibitionnisme ; intervention de l'Etat dans le domaine de l'initiative privée.*

M. Alfred Neymarck aborde la question fiscale. Comme il vient de le dire, pendant qu'il est de plus en plus difficile pour un père de famille d'avoir les mêmes revenus qu'autrefois, les charges fiscales ont augmenté. *Le revenu des capitaux et la natalité ont subi une marche régressive, tandis que les charges fiscales et les besoins de la vie ont éprouvé une marche progressive.*

Ce n'est pas impunément qu'en trente ans, un budget passe de 2 milliards à 3.600 millions, sans compter les charges communales et départementales.

Mais, sur ce point, il faut se garder de toute illusion et de toute réponse hâtive. Se figurer qu'en réduisant tel ou tel impôt on augmentera la natalité serait une erreur. On s'en prend, par exemple, aux impôts directs et on croit qu'en diminuant ou même en supprimant la taxe mobilière ou des portes et fenêtres, immédiatement la natalité s'accroîtra. C'est l'ensemble des impôts qu'il faudrait examiner ; c'est la distribution des impôts par nature de taxe et par nature de contribuables qu'il faudrait étudier tout d'abord ; et si l'on voulait rechercher quels sont les impôts les plus lourds pour les familles, on reconnaîtrait que ce sont ceux

qui, contraires à la science, aux doctrines économiques, proviennent des lois protectionnistes et prohibitives, car ce sont ces impôts — que l'on ne voit pas — ces impôts « que l'on paye sur la facture », comme le disaient et Bastiat et Léon Say, qui font augmenter le coût de la vie. Si l'on divise nos impôts en deux grandes catégories, les impôts directs et les impôts indirects, en étudiant la contribution foncière, la personnelle-mobilière, les portes et fenêtres, les patentes, les droits d'enregistrement, les douanes, les contributions indirectes et les sucres, on arrive à cette effrayante constatation que l'orateur a faite, chiffres par chiffres : depuis 1869, le produit des contributions directes a augmenté de 50,7 0/0 ; celui des contributions indirectes de 128,2 0/0 !

M. Alfred Neymarck montre ensuite l'influence de la protection, de l'intervention de l'État dans les affaires, dans le domaine de l'industrie privée, dans la direction de l'enfant, de l'adulte, de l'individu. L'État veut mettre la main sur tout et sur tous et il ne se rend pas compte du mal qu'il fait et comment, il empêche le développement et l'activité de tous, Plus il y aura de travail, dit l'orateur, plus il y aura de débouchés ouverts à l'activité, à l'initiative de tous,moins il y aura de restrictions apportées à la liberté de chacun, plus la population s'accroîtra sans efforts.

8° M. Alfred Neymarck examine encore une cause de l'affaiblissement de la natalité. Cette cause, c'est l'accroissement du *féminisme*. D'après une étude récente de l'*Office du Travail*, la population active féminine de la France est égale, sinon supérieure en nombre, à la population active masculine. La préoccupation féminine est bien plus d'accroître ses traitements et salaires que d'avoir un plus grand nombre d'enfants. Dans grand nombre d'administrations publiques et privées, les femmes sont de plus en plus nombreuses ; les carrières libérales leur sont ouvertes et, chaque année, le nombre des « confrères » féminins augmente dans ces professions. Quelle est la conséquence ? C'est que la femme, qui peut vivre seule du produit de sa carrière, cherche de moins en moins à se marier ; si elle se marie, elle redoute d'avoir des enfants, parce que l'exercice de sa profession pourrait en souffrir.

Et le féminisme augmente parce que les besoins de la vie se sont accrus ; parce que les salaires du travailleur, malgré leur augmentation, ne suffisent plus ; parce qu'il veut être mieux nourri, mieux habillé qu'autrefois ; parce que les lois de l'offre et de la demande sont faussées par les mesures protectionnistes, les droits de douanes, les barrières fiscales.

C'est ainsi, conclut M. Alfred Neymarck, que les lois économiques reprennent tout leur empire, apparaissent avec toute leur rigueur scientifique ; elles montrent, jusqu'à la dernière évidence, qu'un régime économique libéral, ennemi des monopoles et des privilèges, cherchant avant tout l'intérêt du consommateur, sera le plus sûr adjuvant au mouvement de la population.

En résumé, dit M. Neymarck :

1° *La population augmente dans tous les pays, mais plus les pays avancent en civilisation, plus la natalité diminue*, c'est-à-dire plus l'accroissement de la population est faible. En se reportant au rapport du Comité de contrôle du dernier recensement de 1901, on voit que la population européenne, qui était de 175 millions vers 1800, était de 400 millions vers 1900-1901. Elle a donc plus que doublé ;

2° *Il est inexact de dire que la population de la France diminue: elle augmente, mais dans de faibles, trop faibles proportions* parce que sa natalité est faible : mais la diminution de la natalité est relativement plus forte en Angleterre et en Allemagne que chez nous.

3° Au contraire, *la diminution de la mortalité est plus grande en France que dans plusieurs autres pays* : cette diminution qui est due au progrès de la science médicale, aux progrès de l'hygiène, vient corriger la faiblesse regrettable de la natalité ;

4° *Il est inexact de dire que la faiblesse de la natalité française soit due à la faiblesse de la race, à son affaiblissement, à son appauvrissement ;*

La vérité, hautement démontrée et affirmée par MM. les professeurs Pinard et Richet dans leurs rapports à la Commission extraparlementaire, est que notre race n'a rien perdu de sa valeur, de sa force : notre stérilité, disent-ils, ne tient pas à des causes matérielles ou physiologiques, *c'est un fait de volonté : on n'a pas d'enfants parce qu'on ne veut pas en avoir*, et ils ont ajouté que cette stérilité volontaire est cause de graves maladies ;

5° *On se préoccupe aujourd'hui, et surtout depuis* 1870, *de la diminution de la population* ; il y a peu de temps, on se préoccupait de son augmentation ; à l'heure actuelle, dans les pays où la population s'accroît, on se préoccupe des moyens de la diminuer, bien que les guerres, les famines et la misère se chargent, hélas ! de trouver le remède.

6° *Dans la première moitié du siècle dernier, le Gouvernement se préoccupait de l'accroissement de la population*. M. Dunoyer, alors préfet de la Somme, écrivit une circulaire aux maires pour

les engager à recommander à leurs administrés la prudence conjugale et à ne donner de secours qu'aux malheureux n'ayant pas plus d'un enfant, pour ne pas encourager de fâcheux exemples.

M. de Lavergne, dans son ouvrage de l'*Economie rurale de la France* (1860), félicitait les Normands d'avoir réussi à abaisser le taux de leur natalité. M. Maurice Block écrivait que l'excès et l'insuffisance de la population avaient également « des inconvénients graves pour le bien-être et la richesse des nations. »

En terminant son exposé, M. Alfred Neymarck rappelle et discute quelques-uns des remèdes qui ont été proposés pour combattre la dépopulation et en montre l'inefficacité.

1° Impôts sur les célibataires ;

2° Création d'une médaille du mérite civil, donnant droit à une rente, pour les pères de famille ayant plusieurs enfants ;

3° Mise à la charge de l'Etat d'un ou de plusieurs enfants des familles nombreuses ;

4° Diminution ou abolition de l'impôt mobilier ;

5° Réforme des lois successorales, etc.

Aucune de ces réformes, dit-il, n'a le mérite de la nouveauté ; plusieurs ont été appliquées autrefois ; elles n'ont jamais rien produit : l'orateur s'appuie sur les constatations faites par M. E. Levasseur dans son remarquable ouvrage.

Au point de vue fiscal, ce qu'on peut dire, c'est que, s'il ne faut de privilège pour personne, il ne faut pas non plus que l'impôt soit une pénalité pour les familles nombreuses : mais quand on étudie l'ensemble de notre système fiscal, on constate que cette pénalité, ce sont les lois de douanes, c'est le régime protectionniste, c'est l'intervention de l'Etat qui la créent, toutes mesures dont on ne peut comprendre l'application dans une démocratie républicaine et libérale.

Qu'y a-t-il donc à faire ? Que faut-il craindre ? Que peut-on espérer ? dit, en terminant, M. Alfred Neymarck.

La réponse pourrait tenir en trois mots : *Augmenter la natalité*, c'est-à-dire avoir plus d'enfants ; mais ce serait répondre à la question par la question.

Que faut-il craindre ? — C'est que, avec une population stationnaire, alors que les pays voisins s'accroissent, la France, au point de vue numérique, perde la place qu'elle occupe dans les premiers rangs des nations et que, en conséquence, sa puissance militaire et la défense nationale ne s'en ressentent.

Que faut-il espérer ? — C'est que, grâce à l'influence des mœurs, à un de ces revirements subits qui peuvent se produire, la nata-

lité se relève et qu'en même temps, grâce aux progrès de l'hygiène et de la science, la mortalité continue à décroître.

Mais il ne faut malheureusement pas se faire d'illusions.

Ces questions redoutables, poignantes, M. Levasseur, M. Cheysson, M. Leroy-Beaulieu, tous les économistes, moralistes et philosophes les ont examinées et y ont répondu.

« C'est plutôt à une diminution qu'à une augmentation de la natalité qu'il faut s'attendre, a dit M. E. Levasseur. Le luxe et les besoins qu'il développe ne se réduiraient que dans le cas où la richesse diminuerait sensiblement, résultat qui n'est assurément pas désirable ; mais on est en droit d'espérer que les progrès de l'hygiène publique et de l'hygiène privée amèneront une certaine réduction dans la mortalité, surtout dans celle de la première enfance ; le gain que la nation ferait ainsi, quel qu'il fût, ne serait pas à dédaigner, puisqu'il formerait un appoint et qu'il épargnerait des deuils. L'Europe continuera longtemps encore à croître plus vite que la France... Il y aura en Europe et hors d'Europe des déplacements d'équilibre... Plusieurs nations, probablement parmi les plus denses, verront quelque jour, comme la France, leur population se rapprocher de l'état stationnaire, mais si la France n'est pas au premier rang par le nombre, elle est et restera une des grandes nations du monde, au niveau des plus élevées... ». Et M. Levasseur termine en donnant des conseils d'une haute sagesse au point de vue de la conduite à suivre en politique intérieure et extérieure, en politique commerciale et économique.

Plusieurs de ces prévisions se sont déjà réalisées et l'avenir les confirmera encore davantage.

D'autres économistes répondent : « Il n'y a rien à faire. »

« *Laissez donc suivre le cours naturel des choses* ! disait ici, il y a quelques années, M. Ernest Brelay. Voyez ce qui s'est passé au lendemain de la guerre : il y eut une poussée de naissances formidable ».

Laissez suivre le cours naturel des choses ! Je voudrais, dit en terminant M. Alfred Neymarck, que cette espérance se réalisât, malheureusement, nous nous trouvons en présence d'un véritable péril national, car nous ne devons pas nous consoler en disant que si la natalité diminue chez nous, elle diminue aussi chez les peuples qui nous entourent, nous devons penser aussi que le nombre total de la population voisine s'accroît alors que la nôtre reste stationnaire. Un pays qui a 60 millions d'habitants et dont la natalité s'accroît de 20 0/00, a tous les ans 1.200.000 habitants en plus : un autre pays ayant seulement 40 millions d'habitants devrait

avoir une natalité de 30 par 1.000 pour posséder un même accroissement de population.

D'autre part, comme la question de natalité est avant tout et surtout, d'après MM. les professeurs Pinard et Richet, une *affaire de volonté*, on peut répondre encore qu'on ne peut rien contre la volonté ou le non-vouloir.

Mais n'y a-t-il pas des causes qui agissent, à leur tour, sur la volonté, dans tel ou tel sens ?

Et ces causes ne sont-elles pas essentiellement économiques dans cette question de la population ?

« Entre les trois termes, population, production, consommation, il existe un rapport étroit (1) », a écrit encore M. E. Levasseur. C'est-à-dire que toutes les mesures qui peuvent accroître et développer la production et la consommation, rendre à chacun la vie plus facile, plus libre, faciliteront de plus l'essor de la population.

Laissez, doit-on dire aux législateurs, laissez la liberté s'épanouir, la liberté sous toutes ses formes ; liberté politique, liberté commerciale, financière, morale, religieuse.

Faites que le commerçant, l'industriel, le consommateur, puissent librement s'adresser partout où leurs intérêts les guident.

Repoussez l'intervention de l'Etat dans les affaires que les particuliers peuvent mieux faire que lui.

Développez le commerce, l'industrie, l'activité nationale, le travail, sous toutes ses formes.

Ouvrez des débouchés nouveaux à l'activité de tous.

Ne considérez pas le capitaliste, le rentier, tous ceux qui possèdent peu ou beaucoup et qui jouissent du fruit de leur travail, comme des ennemis.

Soyez économes et ménagers de la fortune publique et privée.

Alors, la population, j'en suis convaincu, dit M. Neymarck, cessera de rester stationnaire ou du moins d'avoir un faible accroissement. Rassuré sur son avenir, rassuré sur celui des siens, l'homme n'aura plus le souci de limiter sa progéniture. Il aura la *volonté* de l'accroître, comme il a aujourd'hui la *volonté* de la restreindre.

La cause de la dépopulation, c'est la stérilité volontaire, et cette volonté, ce sont surtout des faits économiques qui la déterminent.

---

(1) *La Population*, t. III, p. 27.

M. E. Levasseur voudrait seulement présenter quelques brèves observations, car M. Neymarck a laissé peu de choses à glaner dans le sujet qu'il a si complètement traité.

La question n'est pas neuve, assurément ; depuis Malthus elle a été beaucoup discutée par les économistes et elle l'était avant Malthus. Mais elle n'a pas été toujours envisagée de la même manière en France. Il y a une cinquantaine d'années on se préoccupait de prévenir la surpopulation et d'accroître la somme des richesses plus que le nombre des habitants, de manière à améliorer le bien-être ; J. Stuart Mill recommandait l'état stationnaire. Depuis 1870 on se préoccupe de l'infériorité numérique de la population française et de sa faible croissance en face de populations plus considérables et dont le taux d'accroissement est plus rapide. La question politique (que L. de Lavergne et Prévost-Paradol signalaient déjà sous l'Empire) l'emporte sur la question économique. M. Neymarck vient de le rappeler. En 1871, entre le nouvel Empire allemand et la France, la différence était de 5 millions (36 en France, 41 dans l'Empire allemand) ; il est aujourd'hui de plus de 19 millions (38.9 en France et 58.7, en 1903, dans l'Empire allemand) et encore sait-on si, dans le recensement de 1901 qui a donné 38.961.945 habitants,il ne s'est pas glissé quelques exagérations. La population de l'Europe,que l'orateur a évaluée en effet, comme l'a dit M. Neymarck, à 175 millions au commencement du XIX[e] siècle, sera portée dans le prochain *Annuaire du bureau des longitudes* à 410 millions. Il s'en faut de beaucoup que la France, qui comptait à son premier recensement (en 1801) 27.3 millions, ait eu un accroissement proportionnel à celui de l'ensemble de l'Europe.

La France est en effet le pays où cet accroissement est le moindre (excepté l'Irlande qui est dans une situation exceptionnelle), et cela parce que la France est au dernier rang sous le rapport de la natalité.

M. Levasseur est de ceux qui regrettent profondément cet état de choses. Il le regrette non seulement au point de vue politique, parce que la France pèse d'un poids moins considérable dans la balance de la politique générale du monde, mais aussi au point de vue économique. Il est sans doute mauvais qu'une population sans ressources pullule pour la misère ; mais il est fâcheux aussi qu'une population s'endorme dans un bien-être trop facile ; un pays où les capitaux grossissent par une épargne incessante a des emplois à fournir et la concurrence vitale est un stimulant à les employer et devient la source créatrice de capitaux nou-

veaux. On aime trop en France à trouver son lit tout fait et à n'en pas changer; de là peut-être la recherche excessive des fonctions administratives et le peu de disposition à tenter la fortune au loin (excepté toutefois aujourd'hui pour les colonies). Le ressort de la vie économique n'est pas assez fortement tendu.

La faiblesse de notre natalité est la cause principale de notre état presque stationnaire. Cette natalité est en décroissance depuis le commencement du XIXe siècle. L'orateur a même souvent fait remarquer qu'elle a décrû plus dans la première moitié du XIXe siècle que dans la seconde et que, depuis 1890, elle ne baisse plus beaucoup. Serions-nous arrivés au terme de la descente et au point d'équilibre ? Il le souhaite, sans oser l'affirmer. Il y a des groupes de population (par exemple les vieux Genevois, le fonds américain du Massachusetts) dont le taux est encore inférieur au nôtre.

En tous cas, les moyens d'ordre législatif et gouvernemental qui sont proposés en grand nombre en vue de relever ce taux en France lui paraissent, les uns impuissants, les autres préjudiciables à la formation de la richesse et par suite à la population même. Ce qui ne veut pas dire qu'il soit opposé à des mesures bienveillantes qui auraient pour objet le soulagement des familles nombreuses et pauvres.

L'accroissement d'une population est, comme on le sait (en laissant de côté la question de l'immigration) le résultat de la différence entre le nombre des naissances et celui des décès. Or, la mortalité en France a diminué et la courbe de cette mortalité descend depuis le commencement du XIXe siècle, mais d'une descente moins rapide que celle de la natalité. Aussi ces deux courbes se sont rapprochées ; l'écart, c'est-à-dire l'excédent des naissances sur les décès et par conséquent le contingent d'accroissement, est devenu bien moindre qu'il y a 80 ans ; les deux courbes se sont même tellement rapprochées que depuis 1890 la courbe des naissances est descendue cinq fois au-dessous de celle de la mortalité et qu'il y a par conséquent diminution de population : fait qui ne s'était produit auparavant que sous l'influence de fléaux extraordinaires : le choléra et la guerre de Crimée en 1854-55, la guerre franco-allemande en 1870-71.

La faiblesse de notre natalité n'est pas, dit l'orateur, l'effet d'un état physiologique de la race française ; aucune preuve n'autorise à le dire. C'est une question d'ordre moral. Les familles françaises ont peu d'enfants parce qu'elles ne veulent pas en avoir beaucoup et, comme la volonté humaine est déterminée par des

motifs d'action, ce qui n'implique pas un déterminisme négatif de la liberté, on peut chercher ces motifs : c'est ce qu'a fait M. Neymarck. M. Levasseur n'y insiste pas après lui ; il a toujours considéré que la cause principale qui détermine la volonté de la population française est l'amour du bien-être et par suite du progrès même de ce bien-être, un désir de bien-être plus grand encore, pour soi-même et pour ses enfants. Ce sentiment, qui était jadis particulièrement prononcé dans les classes aisées, descend dans les couches inférieures et se généralise à mesure que le bien-être s'étend. Comme le bien-être a fait de notables progrès dans la majorité des Etats d'Europe, on constate dans la plupart de ces Etats une diminution de natalité.

M. Cauderlier a cru en apercevoir la cause dans un appauvrissement de la France. Il faudrait prouver cet appauvrissement. Il aurait mieux fait de la chercher dans cet accroissement du désir de jouissances qui excède l'accroissement des moyens de satisfaction.

M. Neymarck a très ingénieusement rapproché la baisse de la courbe de la natalité de la baisse du taux moyen de la rente 3 0/0. Sans doute les conversions ont resserré l'existence de certains rentiers et il en coûte plus aujourd'hui pour acheter des rentes. Mais l'intérêt de la dette consolidée n'atteint pas un milliard ; ce n'est qu'une petite fraction du revenu des Français que les statisticiens, obligés de satisfaire la curiosité publique, se hasardent à évaluer à 25 milliards sans répondre d'ailleurs de leur approximation à plusieurs milliards près. D'ailleurs les parents qui vivent de rentes acquises par leur travail, en sont pour la plupart devenus possesseurs à un âge où ils n'ont plus d'enfants.

Une comparaison statistique qui dévoile le fait de volonté est celle du nombre des enfants par ménage. En France, si notre nuptialité est un peu moindre qu'avant 1870, elle n'a pas fléchi depuis une trentaine d'années ; il est vrai que par 1.000 hommes de 20 ans et plus il se contracte en France moins de mariages qu'en Allemagne et en Grande-Bretagne. Mais ce qui est surtout à observer, c'est la diminution des naissances dans le mariage : en 1849-53, par 1.000 femmes mariées de 15 à 50 ans, il y avait en France 182 naissances légitimes enregistrées à l'état civil ; en 1894-98, il n'y en a plus eu que 143. Dans la grande majorité des pays d'Europe, il y a depuis 30 ans diminution de la fécondité légitime, mais dans une bien moindre proportion.

Les documents statistiques qui permettent la comparaison pour quelques pays attestent que cette infériorité de la France existe

beaucoup moins pour les premiers nés que pour les puînés et autres enfants successifs. On a un ou deux enfants ; on ne veut pas en avoir davantage. L'aisance a certainement sa part de responsabilité ; car, en comparant, d'après le recensement de 1896, les ménages du VIIIe arrondissement (Elysée) et ceux du XIXe (Buttes-Chaumont), on voit qu'il y a dans le VIIIe plus de familles sur 100 ayant 1, 2 et même 3 enfants que dans le XIXe, mais que le XIXe a la supériorité pour les familles ayant plus de 3 enfants. Le recensement de 1891 a relevé 10.750.000 familles sur lesquelles 1.146.000, soit près de 10 %, avait 5 enfants au moins. Or, dans les départements de la Bretagne il s'en trouvait environ 20 % ainsi que dans le Nord et le Pas-de-Calais : population pauvre et population ouvrière.

Sans doute, pour ces régions, surtout pour la Bretagne, il faut tenir compte du sentiment religieux. Convaincu que la cause de notre faible natalité est surtout d'ordre moral, l'orateur ne saurait méconnaître l'influence religieuse. Quand dans son ouvrage sur *La population française*, il a opposé la natalité du faubourg Saint-Germain et celle de Ménilmontant, il a voulu seulement montrer que cette influence peut être contrebalancée par des considérations d'ordre matériel.

Un mot de la mortalité, puisqu'elle est un des deux facteurs du taux d'accroissement. On a reproché à M. Levasseur d'avoir dit que sous ce rapport la France était relativement dans une assez bonne situation. Elle y est en effet, puisque sur 21 États européens dont nous pouvons consulter la statistique, il y en a 8 (sans compter la Russie, la Roumanie et la Turquie) qui ont une mortalité plus forte qu'elle. Néanmoins il est vrai de dire que, puisqu'il y en a 12 qui ont une mortalité inférieure, la France n'est pas à son rang ; car exposant à la mort moins d'enfants que les autres (et ce sont les premières années de la vie qui fournissent le plus fort contingent à la mort), elle devrait avoir une moindre mortalité. Contrairement à une opinion qu'a émise notre collègue Bertillon, un de nos plus savants démographes, l'orateur croit que cette mortalité peut être atténuée par les progrès de l'hygiène. C'est de ce côté-là que nous pouvons agir le plus efficacement. Si, la natalité cessant de baisser, nous parvenons à diminuer la mortalité, nous accroîtrons l'écart entre les deux termes et par suite le nombre des habitants.

M. Combes de Lestrade est d'avis que la diminution du revenu des pères de famille, dont a parlé M. Neymarck, ne saurait avoir

d'influence sensible sur le nombre des enfants. En réalité, ce revenu n'a pas subi de trop graves modifications dans l'ordre d'idées qui nous occupe, et comme M. Neymarck constate que le prix des choses nécessaires à la vie n'a que peu augmenté, en somme, ces phénomènes ne peuvent avoir une grande action sur le taux de la natalité.

Mme Méliot constate que, si M. Neymarck a accusé le *féminisme* de contribuer à la dépopulation, M. Levasseur l'a réhabilité.

M. Neymarck doit bien penser que si tant de femmes vont chercher du travail loin de leur foyer, ce n'est pas pour leur plaisir. N'oublions pas, d'ailleurs, que si l'on emploie maintenant beaucoup de femmes dans les maisons de commerce, dans de grands établissements financiers, c'est pour les exploiter, en les payant moins cher qu'on ne paierait des employés hommes.

On a dit aussi que la femme, plus instruite, répugnait à se marier, comme jadis, avec des hommes d'une éducation et d'une condition peu relevée. Faut-il donc, pour augmenter le nombre des mariages et la natalité, renoncer à instruire le plus grand nombre de femmes possible ?

Et, en fin de compte, est-ce bien la femme qui répugne de plus en plus au mariage ? Ne serait-ce pas plutôt l'homme, avide de trouver une dot ?...

M. Emmanuel Vidal apporte un témoignage personnel à M. Neymarck, en ce qui a trait à l'influence de la diminution du taux de l'intérêt sur la natalité. Sans doute on paraît, en reliant une telle cause à un tel effet, se livrer à une argumentation pénible et cependant, dans le cabinet d'un banquier, que de fois il arrive que le capitaliste se plaint de la diminution de son revenu et de la restriction nécessaire de ses dépenses ! Or, il faut entendre le mot « dépenses » dans son sens le plus large.

M. Levasseur, dit M. Vidal, a fait entendre que le capital avait « monté » et que, en général, il y avait un plus grand nombre de capitaux circulants. Certes, il en a été ainsi ; mais la cause relevée par M. Neymarck, plus ou moins compensée, existe chez certains capitalistes, et ceux-ci souffrent parfois, et de conversions d'Etats riches, et de suspensions de paiement d'Etats pauvres. Il y a eu une période relativement récente, où ces deux phénomènes se sont présentés successivement, à intervalles très rapprochés. Combien de ménages se sont trouvés surpris ?

Cela dit, l'orateur se refuse à considérer le féminisme comme une cause de diminution de natalité. Si la femme se voyait fermer les portes qui lui sont ouvertes, sa situation deviendrait plus critique, et alors pourquoi procréerait-t-elle ? Il est donc impossible de considérer comme une cause une circonstance qui, disparaissant, engendrerait une autre cause de restriction.

Maintenant,par quelles considérations émouvoir l'opinion ? Invoquera-t-on le patriotisme ? Cependant, chacun, en la matière, s'abstient pour son propre ménage,mais compte sur le ménage voisin. En outre, bien des gens se disent que le jour, éloigné sans doute, où les nations auront fusionné leurs intérêts, il n'y aura plus à pousser de cri d'alarme, en raison de la relativité des naissances d'une nation à une autre. Il faut donc avoir recours à des moyens pratiques, dont le plus simple, le moins entaché d'interventionnisme, consisterait à rendre de plus en plus libérales les lois sur la naturalisation.

M. E. Levasseur ajoute un mot seulement pour expliquer à M. Vidal sa pensée. Je reconnais, dit-il, que la diminution du revenu du 3 %, qu'elle provienne de la hausse du prix du titre sur le marché ou de conversions faites par l'Etat, n'est que la conséquence de la diminution générale du taux d'intérêt des capitaux ; mais j'ajoute que cette diminution générale est elle-même la conséquence de l'abondance des capitaux et que, par conséquent, la situation, envisagée non au point de vue de tel rentier, mais au point de vue de la richesse sociale, est celle d'un pays où les moyens de consommation se sont accrus ; si les Français ont moins d'enfants qu'au commencement du XIXe siècle, ce n'est certainement pas que la France se soit appauvrie depuis cent ans.

M. le Comte Brochocki rappelle qu'en 1880 il eut l'occasion de parler de cette question avec Gambetta. Celui-ci se préoccupait beaucoup de la rupture fatale d'équilibre entre l'Allemagne et la France, au point de vue de la population ; il songeait aux moyens d'encourager l'augmentation des naissances, et se montrait favorable à l'idée de créer des colonies enfantines où les pères de famille pourraient faire admettre leurs enfants, qui y resteraient jusqu'à dix-huit ans. L'autorité paternelle aurait été conservée, et à dix-huit ans les enfants, tout élevés, seraient rentrés dans leur famille. Gambetta avait même préparé tout un projet de loi dans ce sens.

M. Neymarck a dit que l'on retombait dans la barbarie lorsque la population augmente dans de trop fortes proportions. Or, en Galicie, la population juive a doublé en cinquante ans ; on attribue généralement cette augmentation considérable à l'influence des croyances religieuses, une nombreuse famille étant, disent les Israélites, une bénédiction du Seigneur. Cependant, dans ces régions, on n'observe point de retour à la barbarie. Au contraire, les Juifs y tendent à absorber les Catholiques. C'est même la principale cause, une cause économique, de l'antagonisme intense que l'on observe dans la petite Russie, dans la Pologne, dans la Roumélie, etc.

M. Colson fait remarquer que, à son avis du moins, la question est d'ordre plutôt moral qu'économique, sauf quand la population est très misérable et meurt de faim. L'aisance est un fait très relatif : chacun trouve que l'aisance est caractérisée par le degré de revenus ou de ressources supérieur au degré où il vit lui-même.

En réalité, c'est l'égoïsme et l'amour paternel qui font tout le mal. En France, ce n'est pas tant l'égoïsme que l'amour paternel, les parents étant trop préoccupés du souci de faire à leurs enfants un sort meilleur que le leur propre.

Pour lutter contre la restriction volontaire des familles, ce qu'il faudrait, ce serait précisément combattre l'exagération des sentiments d'affection des parents pour les enfants.

M. Frédéric Passy, président, — pressé, malgré l'heure avancée, de ne pas lever la séance sans avoir présenté ses observations personnelles, — dit qu'il lui paraît impossible et qu'il serait, d'ailleurs, superflu d'essayer de résumer le très remarquable exposé de M. Neymarck et les importantes observations de M. Levasseur. Mais, puisqu'on veut bien lui accorder encore quelques instants d'attention, il se permettra quelques indications à propos de ce qui a été dit et un peu de ce qui n'a pas été dit.

Il serait tenté de conclure comme M. Colson. Il est convaincu comme celui-ci que la question est avant tout morale ; ce qui ne veut pas dire que les considérations économiques ne pèsent d'un grand poids. Mais les considérations économiques agissent elles-mêmes de façon différente, selon la manière de les envisager. Se préoccuper de son bien-être ou de celui de ses enfants est, évidemment, légitime. Mais on se trompe souvent, au point de vue même de l'intérêt, quand on ne songe qu'à éviter les charges et

les difficultés de la vie, oubliant de quelle ressource peut être le sentiment de la lutte pour remplir ses devoirs, et combien parfois l'énergie suscitée par la nécessité de soutenir sa famille augmente la valeur matérielle, aussi bien que morale, des parents. « Un vice », disait Franklin, « coûte plus à nourrir que deux enfants ». Des enfants à élever et à pourvoir rendent le père actif, la mère économe, développent l'aisance et parfois mieux là où le désir du bien-être et la facilité de la vie auraient causé la nonchalance et, par suite, la déchéance.

Je tiens à faire en passant, ajoute M. Passy, une observation ou une rectification à propos de Malthus. M. Neymarck l'a indiquée ; il est nécessaire de la compléter.

Malthus, non seulement n'était en rien l'homme impitoyable et immoral qu'on s'est plu à voir en lui ; c'était un homme d'une haute moralité, trop haute peut-être pour avoir été bien comprise, et une âme éminemment humaine. Ce n'était pas non plus un ennemi de la population. « Je ne suis point l'ennemi de la population », a-t-il dit à plusieurs reprises. « Je ne combats que la misère et le vice. Je souhaite d'abord que les hommes soient heureux et ensuite qu'ils soient nombreux ». Il a été plus loin. Il a écrit, avec une apparence d'exagération qui ferait de lui tout le contraire de ce qu'on le suppose, qu'en général plus la population est rare, plus elle excède ; et plus elle est nombreuse, moins elle surabonde. Paradoxe, dont l'explication est indiquée par Bastiat, dans la trop courte, mais très suggestive ébauche du chapitre sur la population, dans ses *Harmonies économiques*. C'est que le nombre est par lui-même une force ; que la distance est un obstacle à la plupart des relations ; et que, sous une foule de rapports, le progrès de l'agriculture, de l'industrie, des transports, des sciences se proportionne plus ou moins à la population elle-même. C'est l'homme qui est le créateur de la richesse, comme il en est le consommateur. Et par conséquent, la multiplication des hommes, c'est-à-dire des forces productives, ne peut être un mal que si ces hommes, oubliant d'être des bras pour travailler et des intelligences pour penser, et se réduisant à n'être que des bouches pour consommer, se font eux-mêmes les artisans de leur misère au lieu d'être les artisans de leur aisance.

J'ai, dit ensuite M. Passy. une réserve à faire à propos de ce qu'a dit mon ami M. Levasseur. Il a insisté, comme l'ont fait ailleurs MM. les docteurs Pinard et Richet, que nous avons le regret de n'avoir point parmi nous, sur la réduction de la mortalité. Incontestablement, c'est là un des termes importants du

problème. Réduire le nombre des morts, et surtout des morts prématurées, même sans augmenter le nombre des naissances, c'est augmenter le nombre des existences. Une réduction de la mortalité peut donc équivaloir, jusqu'à un certain point, à une augmentation de la natalité ; mais jusqu'à un certain point et pour un certain temps seulement. Car, si la natalité continue à diminuer, vous aurez beau conserver un plus grand nombre des existences nouvelles, il viendra un moment où fatalement le nombre de ces existences conservées diminuera. Diminuer les fuites d'un cours d'eau ou d'un étang, peut avoir pour résultat d'en élever le niveau, si le débit de la source reste le même ; mais si la source tarit, ou s'affaiblit dans une proportion supérieure à la diminution des pertes, le niveau baisse et le cours d'eau non alimenté tarit.

Nos grands ancêtres, dit en terminant M. Passy, nous ont laissé sur cette question, comme sur tant d'autres, des clartés que M. Neymarck avait raison tout à l'heure de rappeler. Il a nommé Turgot. Il y en a un autre auquel il est impossible de ne pas songer. C'est Quesnay. « Le nombre des hommes », a-t-il dit avant Malthus (et ce n'est pas un trait de génie, car c'est d'une évidence physique) « se proportionne nécessairement à la quantité des moyens d'existence. Mais le travail des hommes utilement laborieux, l'économie dans les dépenses et le meilleur emploi des ressources peuvent accroître presque indéfiniment ces moyens d'existence. » Ces paroles, que je regrette de citer un peu imparfaitement peut-être de mémoire, sont, à mon avis, dans leur concision et leur netteté lapidaire, ce qui se peut dire de mieux comme conclusion de la discussion à laquelle nous venons d'assister. Elles reviennent à dire, à redire que c'est l'homme qui fait la richesse. Et comme l'activité de l'homme dépend surtout de la liberté qui lui est laissée et de la responsabilité qui lui est imposée, ce n'est pas dans des mesures artificielles, mais dans la suppression de toutes les gênes et de toutes les entraves qui paralysent le travail ou en réduisent les résultats, qu'il faut chercher la solution du problème. Le gouvernement n'est pas chargé de nous dire si nous devons avoir ou ne pas avoir d'enfants ; mais il a le devoir de ne point nous empêcher, quand nous en avons, de les faire vivre et de les élever le moins mal possible.

La séance est levée à onze heures vingt.

CHARLES LETORT.

OUVRAGES PRÉSENTÉS

Ministère du Commerce. Office du Travail. La petite industrie. Salaires et durée du travail. T. II. *Le vêtement à Paris.* — *Paris,* 1896, in-8°.

EDME PIOT. *La dépopulation. Enquête personnelle sur la dépopulation en France.* — *Paris,* 1902, in-12.

EDME PIOT. *La question de la dépopulation en France.* — *Paris,* 1900, in-12.

Caisse d'Epargne et de prévoyance des Bouches-du-Rhône. Rapport et comptes-rendus des opérations pendant l'année 1903. — *Marseille,* 1904, in-4°.

CLÉMENT JUGLAR. *Y a-t-il des périodes pour les mariages et les naissances, comme pour les crises commerciales?* — *Rome,* 1903, in-8°.

ESMEIN et BAYET. *Discours prononcés à la séance générale du Congrès des Sociétés savantes à la Sorbonne en 1904.* — *Paris,* 1904, in-8°.

Jaarciffers voor het Koninkrijk der Nederlanden (*Statistique annuelle du royaume de Néerlande*). *Colonies,* 1902. — *La Haye,* 1904, in-8°.

Ministère du Commerce, de l'Industrie. Statistique annuelle des institutions d'assistance. 1902. — *Paris,* 1904, in-8°.

Maandciffers de andere periodieke opgaven betreffende Nederland en de Kolonien, 1903. — *La Haye,* 1904, in-8°.

Bulletin de la Société d'encouragement. Rapport présenté le 18 décembre 1903. — *Paris,* 1904, in-8°.

E. CHEYSSON. *L'influence des lois successorales sur l'expansion de la race.* — *Paris,* 1903, in-8°.

YVES GUYOT. *Notes sur les chemins de fer. Les comptes de 1903.* — *Paris,* librairie Guillaumin et Cie, in-8°.

ANDRÉ E. SAYOUS. *Les grèves de Marseille en 1904.* — *Paris,* 1904, in-8°.

LOUIS VOSSION. *Le port de Bombay; mouvement commercial et économique en 1902-1903.* — *Paris,* 1904, in-12.

Bollettino dell'Associazione de liberi docenti. — *Naples,* mai-juin, 1904, in-8°.

G. M. BOISSEVAIN. *De engelsche Geldmarkt* (*Le Marché monétaire anglais*). — *Amsterdam,* 1904, in-8°.

GEORGE HAVEN-PUTNAM. *The fiscal question in the United States.* — *London*, 1904, in-8°.

YVES GUYOT. *La Convention franco-italienne du travail.* — *Bruxelles*, 1904, in-8°.

CLÉMENT JUGLAR. *1850-1900. Tableau des naissances en France, en Angleterre, en Prusse, en Allemagne, et dans leurs capitales. Y a-t-il des périodes pour les mariages et les naissances, comme pour les crises commerciales?* — *Orléans*, 1903, in-8°.

Republica dos Estados Unidos do Brazil. Directoria geral de Estatistica. Registro civil, 1897. — *Rio de Janeiro*, 1903, in-4°.

Statistique des chemins de fer français, au 31 décembre 1902. Documents principaux. — *Melun*, 1904, in-4°.

A. RAFFALOVICH. *Le Marché financier. 1903-1904.* — *Paris*, Guillaumin et Cie, 1904, in-8°.

Exposition de 1900 à Paris. Comité départemental de la Marne. L'économie sociale et les institutions de prévoyance dans la Marne et à Reims. — *Reims*, 1900, in-8°.

J. BOSSUET. *Ports francs et zones franches.* — *Paris*, 1904, in-8°.

Société industrielle de Mulhouse. Programme des prix à décerner en 1905. — *Mulhouse*, 1904, in-8°.

The Unionist free food league. Leaflets. — *London*, 1904, in-8°.

The case against the protective taxation of food and raw material. — *London*, 1904, in-8°.

Annuaire de la Société philotechnique. 1903. — *Paris*, 1904, in-16.

La Houille blanche, 3e année, n° 8. — *Grenoble*, 1904, in-4°.

COMPTES RENDUS

La Commune, par Paul et Victor Margueritte. 1 vol. gr. in-18. Plon, Nourrit et Cie.

Je viens de me faire lire, comme je m'étais fait lire les trois précédents, le dernier des quatre volumes que MM. Margueritte ont consacrés à l'histoire de nos malheurs : *Le Désastre*, c'est-à-dire la lamentable aventure du siège et de la perte de Metz; *Les Tronçons du glaive*, l'héroïque et impuissante lutte par laquelle, après cette catastrophe, s'est prolongée la résistance du désespoir; *Les braves gens*, choix d'épisodes où se montrent à la fois le courage des uns, la lâcheté des autres et les souffrances de tous; *La Commune*, enfin, dernières et abominables convulsions de toutes les passions, de toutes les colères, de toutes les aspirations et de toutes les haines mises en fermentation par les longs mois de misère, de tortures et d'illusions surexcitées par la guerre.

On ne peut se défendre, en présence de cette œuvre douloureuse, d'un sentiment de réelle admiration pour la hardiesse avec laquelle elle a été entreprise, pour la persévérance avec laquelle elle a été poursuivie pendant huit années, et pour la conscience avec laquelle elle a été accomplie. On doit surtout, à mon avis, remercier MM. Margueritte de la pensée, tout ensemble humaine et patriotique, qui la leur a inspirée. Si nous repassons et essayons de faire repasser le lecteur par ce long calvaire, disent-ils dans une de leurs préfaces, c'est pour éviter, si possible, à d'autres mères ce qu'a souffert la nôtre. Si nous réveillons les abominables souvenirs de la lutte fratricide qui a ensanglanté Paris, disent-ils maintenant, c'est pour faire comprendre la leçon qui se dégage de ces effroyables égarements; c'est pour montrer à la fois la stupidité de la guerre d'agression et la sainteté de la guerre de défense; c'est pour faire voir comment, une fois le fléau déchaîné, le mal s'étend, se complique et s'envenime; comment, après s'être vainement exercés contre l'envahisseur, l'ardeur combattive et le besoin de frap-

per se retournent contre les compagnons de la veille, et le patriotisme lui-même finit par aboutir à l'égorgement de la patrie. Vieille histoire et déjà connue des anciens, qui avaient baptisé du nom de fièvre *obsidionale* cette folie furieuse développée par les privations, les angoisses, les soupçons et les excitations des jours et des nuits d'alarmes.

Deux mérites, dans l'accomplissement d'une telle œuvre, étaient particulièrement difficiles à réunir et à concilier : l'exactitude de l'information et l'impartialité. Les deux frères ont fait, pour y atteindre, les plus louables efforts; et il semble qu'ils y aient presque constamment réussi. J'ai eu, malheureusement, pour une partie des tristes événements de cette lugubre période, l'occasion de connaître par moi-même bien des choses; et je dois dire que, pour tout ce qui est à ma connaissance personnelle, pour la déplorable conduite de Bazaine entre autres, pour ses hésitations et ses refus de monter à cheval quand le canon l'appelait; pour l'état des esprits à Paris et pour l'attitude de l'assemblée en face des premiers troubles aussi; pour cet affolement sanguinaire qui, des deux parts, poussait aux extrêmes, mon souvenir est, hélas! trop conforme aux récits, très documentés d'ailleurs et toujours appuyés de citations textuelles, des deux historiens. Je voudrais pouvoir dire qu'ils ont exagéré; je suis bien réduit à répondre, comme je l'entendais faire un jour par une des sommités du monde catholique, à propos de je ne sais quel fait peu honorable de l'histoire du clergé pendant la Révolution : « J'en suis désolé; mais c'est de l'histoire. »

Comme documentation, donc, comme récit historique, et aussi comme appréciation des faits et des personnes, les quatre volumes de MM. Margueritte, et le dernier en particulier, malgré un excès de sévérité à l'égard de Thiers et de l'assemblée (que je n'innocente pas, il s'en faut, mais qui ont pu être sincères et croire obéir à une cruelle nécessité), ces volumes, dis-je, font le plus grand honneur à l'intelligence, à la persévérance, au sens critique et au sens humain de MM. Margueritte. C'est de l'histoire, de l'histoire vraie, et de l'histoire comprise et sentie.

Comme œuvre littéraire, je me trompe peut-être, mais je fais mes réserves. MM. Margueritte, pour rendre le récit moins monotone, pour varier les impressions et laisser respirer le lecteur en détournant de temps à autre ses yeux du spectacle des horreurs des champs de bataille et des charniers de la guerre civile, ont cru devoir mêler à cette douloureuse histoire publique un certain nombre d'épisodes de la vie privée, et grouper autour de quel-

ques personnages, qui se trouvent un peu trop revenir en scène au commandement, tous les faits et toutes les réflexions. Certains de ces personnages sont intéressants, certaines des scènes dans lesquelles ils figurent sont vivantes, navrantes ou touchantes; mais il y a, quelque art qu'y aient mis les auteurs, quelque chose de forcé dans ce perpétuel va-et-vient de ces témoins, toujours les mêmes et toujours présents partout, à l'heure voulue, pour nous servir de guides au milieu des dédales.

Que, dans le *Désastre*, un officier, du Breuil, attaché à l'Etat-major, après avoir assisté à l'enthousiasme imbécile du départ à Saint-Cloud, se trouve, de marche en marche et de contre-marche en contre-marche,échouer à Metz; qu'il y prenne part à tous les combats; soit témoin de toutes les hésitations, de toutes les tergiversations, de toutes les forfaitures du maréchal; qu'il voie et qu'il partage les alternatives d'espérance et de crainte des officiers et des soldats, leurs indignations, leurs abattements, leurs colères; et qu'avec eux il maudisse, en la subissant, la loi cruelle de la discipline qui courbe les courages révoltés sous la trahison ou l'incapacité du commandement supérieur, cela se comprend, et, sauf les épisodes de jalousie ou d'amour, qui ne font, serais-je tenté de dire irrévérencieusement, rien à l'affaire, je l'accepte, et volontiers même l'approuve.

Que, dans *Les braves gens*, on fasse passer sous nos yeux, sous des noms vrais ou supposés, quelques-unes des scènes les plus terribles ou les plus belles de la lutte, rien de plus naturel; et il en est dans le nombre, comme celle intitulée *Strasbourg*, qui sont du plus grand et du plus généreux souffle. Mais que, dans *Les Tronçons du glaive* et dans *La Commune* surtout, les auteurs, pour maintenir en scène leurs personnages et pour nous faire suivre en même temps l'action sur les points divers où elle se déroule, nous promènent avec eux, de lieu en lieu et de milieu en milieu, à l'Est, au Nord et à l'Ouest, à Tours, à Dijon et à Bordeaux, à Versailles et à Paris, dans les salons aristocratiques et dans les bouges, parmi les rêves d'amour et les réveils sanglants, il est difficile de ne pas trouver par moments le procédé trop artificiel et les rentrées en scène des acteurs peu vraisemblables. Et bien que, dans plus d'un cas, ces rencontres donnent lieu à des descriptions d'un grand effet, on voudrait parfois, comme dans les salons de la vieille madame de Grandpré, faire taire les bavards qui interrompent la marche du palpitant récit.

Je ferai un autre reproche à MM. Margueritte. C'est à Zola, évidemment, qu'ils ont emprunté cette manière d'incarner les idées

dans des personnages introduits de plain-pied dans le drame comme s'ils étaient connus. Ils lui ont emprunté aussi, inconsciemment peut-être, avec une partie des qualités de son style, quelques-uns de ses défauts. Ils ont d'admirables pages, des descriptions de paysages, notamment, un peu hors d'œuvre peut-être, d'une grâce charmante, des scènes de sauvagerie d'un relief effrayant, des envolées d'enthousiasme ou d'anathème d'une incomparable puissance. Mais ils ont aussi, souvent, dans le récit, des phrases encombrées, hachées en même temps, dont les membres semblent jetés pêle-mêle à la suite les uns des autres, et dont la lecture est pénible et la clarté douteuse. Quelques épisodes, je dois le dire, au risque de paraître trop délicat, sont d'une réalité ou d'un réalisme bien cru ; trop imités aussi, (comme la scène de Blacourt avec Maddalena, reproduction presque textuelle du viol de Fernande dans *Travail*), de la manière et de la langue du maître.

Je sais ce que me répondront MM. Margueritte : que c'est à la grossièreté voulue, au cynisme même de ses peintures, que Zola a dû plus qu'à son incontestable et vigoureux talent la grande publicité dont il a joui ; et que Béranger, à propos de quelques-unes de ses chansons, dont on lui reprochait le ton plus que grivois, disait en souriant : « Sans ces indécences, je n'aurais eu de lecteurs ni si bas ni si haut. » Je n'en persiste pas moins à regretter que, pour faire goûter leurs œuvres, les auteurs les plus distingués et les plus sérieux se croient obligés de les assaisonner parfois d'une sauce si poivrée. Et j'ajoute que, pour moi au moins, l'histoire, à être mise par moments en roman, perd non seulement de sa gravité et de sa dignité, mais de son attrait. On ne sait plus ce qui, dans le récit, est authentique, ce qui ne l'est pas ; et l'intérêt n'y gagne pas.

Il reste intense, je l'ai dit et, je le répète, malgré ces critiques, dans les œuvres de MM. Margueritte, et plus spécialement dans la dernière, pour trop de raisons, hélas ! Comme documentation, encore une fois, c'est la mine la plus riche et, en dépit de quelques exagérations, la plus sincère à laquelle on puisse recourir. Comme couleur, comme sentiment, comme pensée, comme amour de la patrie, comme amour de l'humanité, comme malédiction et comme anathème à la haine, à la violence, à la guerre sous toutes ses formes, j'oserai dire comme plaidoyer en faveur de la paix, de la paix sociale et de la paix internationale, c'est ce qu'on peut lire de plus fort, de plus pénétrant, de plus écrasant. C'est la bête humaine, cette bête qui est en nous tous, mise sous nos yeux, sans

pitié, dans toute sa hideur, et aussi, jusqu'au milieu de ses plus abominables excès, dans sa grandeur : triste mélange d'aspirations élevées et de passions basses, de bonté et de férocité, de lâcheté et de courage, coupable, sans le comprendre toujours, par ses ignorances et par ses égoïsmes, des maux dont elle souffre et des crimes dont elle a horreur.

Je n'oserais dire que MM. Margueritte, dans le partage qu'ils ont essayé de faire des responsabilités de nos malheurs, aient toujours exactement tenu la balance entre les uns et les autres ; que, dans leur effort pour faire revivre tout entier l'effroyable spectacle, ils aient toujours gardé un sang-froid difficile, en effet, à garder. Mais, assurément, leurs intentions ont été droites, et leurs avertissements méritent d'être écoutés. Aux uns comme aux autres, *aux vainqueurs et aux vaincus*, disent-ils, en tête de leur dernier volume; aux forcenés de la révolte et aux forcenés de la répression, ils ne ménagent pas les reproches et les avis. Des deux côtés, sans doute, on leur en saura mauvais gré. Ce devrait être le contraire; et c'est un mérite, à coup sûr, de s'exposer ainsi, de gaîté de cœur, à se faire prendre entre deux feux. Mais, comme ils ont la franchise de le dire en terminant, et comme sans doute on le leur reprochera amèrement, c'est aux moins malheureux, aux moins ignorants, aux plus éclairés ou à ceux qui se croient tels, que, sans la ménager aux autres, MM. Margueritte ont cru devoir faire surtout la leçon. Et, dussé-je partager le blâme que de certains côtés, assurément, ils encourront, je ne saurais leur en faire un crime. C'est aux privilégiés, disent-ils, à faire leur *meâ culpâ*.

J'ai passé ma vie, j'en consacre encore les derniers restes, à combattre, par amour de la démocratie et par dévouement à la cause des petits et des humbles, les prétentions folles et les vains appels à la violence et aux mesures arbitraires des charlatans sociaux. Mais je me souviens de cette parole du Pape Innocent III, au concile de Latran : « Toute corruption du peuple vient d'abord du clergé. » Et je répète, en ne séparant pas, comme dit Massillon, dans son sermon sur le petit nombre des élus, mon sort de celui des autres, que, lorsqu'il y a autour de nous des ignorants et des vicieux, c'est, pour une grande part au moins, notre faute. Et ceci me remet en mémoire deux souvenirs, souvenirs de 1870 et 1871, qu'on me permettra de rappeler.

C'était à Lyon, au Grand-Théâtre, au début de l'Année terrible. Un grand meeting, auquel je prenais part, avait été organisé en faveur de la liberté commerciale. Tout à coup, sans cause ni prétexte, il fut violemment troublé par des groupes apostés à cet

effet et que dirigeait ostensiblement Mégy, celui que Rossel, plus tard, appelait « le stupide ouvrier ». C'est, soit dit en passant, la seule fois que, dans ma longue carrière, et quelque dure qu'ait été parfois la tâche, je n'ai pas pu achever un discours commencé.

Le président, mon vieil ami Arlès Dufour, après avoir courageusement lutté contre le désordre, dut, pour éviter qu'on se battît dans la salle et que la scène fût envahie, lever la séance et faire baisser le rideau de fer. Les organisateurs de la réunion, qui l'entouraient, étaient dans un état d'irritation extrême, et l'on pouvait craindre qu'en retrouvant dans la rue les perturbateurs ils ne se laissassent aller à leur tour à quelque manifestation violente. Arlès, le pied sur la première marche de l'escalier, s'arrête, et, se retournant vers ses compagnons : « Un instant, Messieurs, dit-il. Avant de descendre dans la rue, frappons-nous la poitrine; car c'est nous qui sommes les coupables. Nous sommes les heureux de ce monde, ou nous passons pour tels; nous sommes les riches, les influents, les puissants, ceux qui ont la prétention de guider la société. Quand nous sommes-nous occupés de ces gens-là? Quand avons-nous travaillé à les éclairer? Quand sommes-nous allés la main tendue les visiter dans leurs tanières en leur apportant des paroles de réconfort et de fraternité? Aujourd'hui, ils en sortent, et c'est pour nous dévorer. C'est notre châtiment. » Chacun baissa la tête, et le grand philanthrope, celui à qui personne n'aurait pu dire que c'était sa confession qu'il venait de faire, après un moment d'attente, ajouta gravement : « Maintenant, Messieurs, vous pouvez sortir. » On avait compris; pour combien de temps?

Quinze mois plus tard, j'étais à Versailles. On parlait, avec une animation que le temps n'avait pas encore calmée, des méfaits de la Commune. « Comprend-on », dit quelqu'un, « la stupidité de ces bourgeois qui, sans tenter de résistance, laissaient sous leurs yeux enduire de pétrole leurs maisons pour les brûler? » — « Je connais », dis-je, « des gens plus stupides et plus coupables : ce sont ceux qui, tous les jours, laissent enduire d'idées fausses et de passions haineuses les esprits et les cœurs de la pauvre foule ignorante qui les dévorera; et quand nous allons, non sans risque quelquefois, essayer de porter dans ces milieux sombres un peu de lumière et d'apaisement; quand nous essayons de changer en forces utiles et bienfaisantes toutes ces forces aveugles dont la compression augmente la puissance d'explosion, nous prennent en pitié, comme des niais, presque comme des malfaiteurs, et nous demandent ce que nous avons à gagner à cette besogne. » — « On ne discute pas avec ces gens-là, on leur met des balles dans la tête. » — « Ces

gens-là, certes, je crois leurs idées fausses, et je les crois dangereuses. Mais êtes-vous bien sûr, vous qui les condamnez si lestement, que les vôtres soient plus justes et plus inoffensives? »

Plus de guerres, donc, ni civiles, ni nationales, mais discussion, respect et bienveillance! C'est la leçon, l'éternelle leçon de l'histoire, et c'est, trop visible et trop douloureuse, la leçon de l'Année terrible et de ses plus terribles suites.

FRÉDÉRIC PASSY.

HISTOIRE DU CARDINAL DE RICHELIEU, tome II, par M. GABRIEL HANOTAUX, de l'Académie française, Paris Firmin Didot.

Ce nouveau volume embrasse les événements de 1617 à 1624, de la mort du maréchal d'Ancre et la disgrâce de Richelieu jusqu'au 13 août 1624; « jour d'éternelle mémoire » écrit M. Hanotaux où le roi annonça officiellement au Parlement et aux autorités du royaume l'établissement d'un nouveau Conseil. A partir de ce jour, selon le mot de Voltaire : Richelieu fut roi sous Louis XIII. De 1617 à 1624 Richelieu ronge son frein, intrigue, manœuvre, pour conquérir la confiance du roi.

Singulier temps! Leur historien groupe plusieurs de ses chapitres sous cette rubrique : Richelieu rebelle. Le grand ministre de l'ordre, de l'autorité, de l'unité fut mêlé à des entreprises factieuses.

Ainsi on voit de saints personnages mal commencer la vie. L'expérience du mal réveille et surexcite le goût du bien.

Bien que dans cette période Richelieu ne joue aucun rôle prépondérant dans les événements, son historien ne devait pas cependant en négliger l'histoire; il l'a fait avec sa maîtrise accoutumée, il y a trouvé d'ailleurs un double bénéfice : celui de nous montrer comment se meubla d'expérience le cerveau de Richelieu et quelle fut la genèse des idées qui furent les directrices de sa politique et cet autre de nous décrire la physionomie de l'échiquier en face duquel allait se trouver l'homme d'Etat.

M. Hanotaux a caractérisé la crise européenne du moment (1621) par deux intitulés de chapitre : le problème protestant en Europe. Luynes et le parti protestant en France. Les historiens commenteront le récit et discuteront les vues de l'auteur. Bornons-nous à en signaler le grand intérêt.

Les lecteurs qui auront étudié ce nouvel ouvrage seront heureux d'en connaître la suite : Richelieu aux affaires.

LÉON ROQUET.

Utilité sociale des assurances sur la vie. — Réforme de la législation actuelle, par M. Blondel de Joigny (Bordeaux, Imprimerie commerciale et industrielle.)

Tout le monde connaît le développement qu'ont pris, dans le dernier quart du siècle écoulé, les assurances sur la vie, tant en France qu'à l'étranger, mais surtout à l'étranger; car si nous consultons les statistiques, nous voyons que nous tenons le quatrième rang, comme production, après avoir occupé le troisième. Les assurances intéressent, par conséquent, un grand nombre de personnes. L'ingéniosité de leurs combinaisons, l'efficacité de leur action, au point de vue de la prévoyance et de l'épargne, n'ont guère besoin d'être démontrées. On a célébré sur tous les tons, dans d'innombrables recueils, la variété infinie des applications de ce système de garantie : assurances en cas de décès, en cas de vie, mixtes, c'est-à-dire participant de ces deux modes, de capitaux différés, viagères, dotales, etc. Les services rendus à la masse du public par l'assurance sont donc considérables. Rien d'étonnant à ce que tout ouvrage qui entretient le lecteur de cette question, si essentielle à la sécurité et au repos de la famille, attire son attention.

Le livre de M. Blondel de Joigny : *Utilité sociale des assurances sur la vie*, vient donc grossir le nombre de ces recueils dont nous parlons.

M. Blondel de Joigny a divisé son étude en deux parties. Dans la première, il nous explique d'abord le rôle social des assurances sur la vie; il entre dans le détail des multiples opérations qui les concernent. Des statistiques bien dressées terminent le premier chapitre. Ensuite l'auteur s'étend sur la portée et l'utilité pratique des assurances; il établit même une sorte de relation entre le sujet traité et les théories personnelles de quelques-uns de nos économistes; enfin il essaye de nous faire comprendre quelle action l'assurance exerce sur les finances publiques.

La deuxième partie vise l'intervention de l'Etat en matière d'assurance. M. Blondel de Joigny n'est pas partisan de cette intervention, et nous l'en félicitons. En premier lieu, il s'occupe de la surveillance des compagnies d'assurances, du dégrèvement des impôts qui frappent les contrats; puis il critique les diverses caisses d'assurance créées par le gouvernement lui-même; il nous donne quelques détails édifiants sur l'assurance obligatoire en Allemagne et termine par des considérations d'ordre général où il signale, en passant, certains abus commis par l'Etat en matière fis-

cale. Ces abus ne tendent à rien moins qu'à paralyser l'essor des assurances et à les rendre de plus en plus inaccessibles à la bourgeoisie moyenne, qui cependant en retirerait tant d'avantages.

Une introduction précède les deux parties de l'ouvrage. C'est, premièrement, une sorte de résumé historique où l'auteur démontre combien, au début, cette branche de la prévoyance eut de la peine à se développer chez nous, précisément à cause du mauvais vouloir de certains de nos légistes et des entraves mises par le gouvernement à l'action des compagnies; et, secondement, un bref exposé des lois qui régissent les assurances dans les divers pays.

M. Blondel de Joigny raisonne fort juste lorsqu'il nous dit que l'assurance sur la vie représente comme une sorte de caisse d'épargne sans en avoir les inconvénients. En effet, les caisses d'épargne ne sont pas toujours à l'abri des atteintes d'une révolution; une demande de remboursement peut les mettre dans une situation critique. Or, avec les compagnies, rien de pareil n'est à craindre; et ce qui le prouve, c'est qu'au plus fort des événements de 48, alors que toutes les valeurs subirent des variations de cours et une dépréciation considérable, celles des compagnies n'éprouvèrent aucune fluctuation; elles ne furent nullement ébranlées par les troubles de la rue et les secousses politiques provoquées par les débats de l'Assemblée constituante.

Il n'y a qu'un point sur lequel porteraient nos critiques, et celles-ci seraient bien légères; c'est sur le mode de surveillance qui paraît avoir les préférences de M. Blondel de Joigny. Il trouve que nos compagnies ne sont pas assez surveillées; que la loi nouvelle a pour but de contrôler leurs opérations d'une façon plus efficace. Nous sommes d'avis, au contraire, que trop de surveillance nuira au développement de ces opérations; que, jadis, on avait en mains tous les moyens nécessaires pour agir utilement, mais qu'on a négligé de s'en servir. Un contrôle trop étroit peut avoir les plus sérieux inconvénients, nous le répétons; et il nous semble qu'en introduisant dans la loi ancienne certaines prescriptions nouvelles de nature à ne gêner en rien l'essor de la production, on serait arrivé à donner satisfaction à tous les intérêts.

Autre remarque : M. Blondel de Joigny écrit : « Pour ces diverses raisons (celles concernant l'efficacité du contrôle sous l'empire de l'ancienne loi) il est de *toute nécessité* que l'Etat ne laisse pas les sociétés d'assurances livrées à elles-mêmes. En Angleterre et aux Etats-Unis, où il s'est désintéressé *complètement* de la question, les résultats ont été trop déplorables pour qu'on veuille encore de cette liberté... »

En Angleterre il y a une loi, une loi imposant la publication des bilans, notamment; elle suffit parfaitement à son objet. Les assurances y sont prospères, et nous ne sachions pas que des désastres retentissants s'y soient produits. Quant aux Etats-Unis, chaque Etat a élaboré une loi sur les assurances.

La plus fameuse est celle de l'Etat de New-York, présentée jadis par M. Elizah Wright à la législature du Massuchusetts, et que les hommes d'Etat de New-York ont encore améliorée. Cette loi, considérée par les légistes comme la meilleure qui ait été élaborée dans une assemblée législative, édicte des prescriptions très rigoureuses et sauvegarde entièrement les intérêts des assurés. Les autres Etats l'ont presque tous adoptée.

Comment M. Blondel de Joigny peut-il dire, après cela, qu'en Angleterre et aux Etats-Unis, l'Etat s'est complètement désintéressé de la question ?

Ces réserves faites, il nous est agréable d'ajouter que le livre de M. Blondel de Joigny est des plus instructifs. Rien d'aride dans les définitions, d'obscur dans les développements. Tout cela est clair, net, parfaitement déduit et convenablement exposé. Nous en recommandons la lecture à ceux que les combinaisons d'assurance sur la vie intéressent. Ils y trouveront matière à réflexions et, de plus, le moyen de compléter leur instruction, au point de vue de la prévoyance générale.

Eugène Rochetin.

Vers l'écueil de Minicoy. *Après huit ans dans l'Océan Pacifique et Indien à bord du yacht « Le Tolna »*, par le Comte Rodolphe Festetics de Tolna. 1 vol. grand in-8° orné de 174 gravures et de cartes d'après les photographies et les documents de l'auteur. Plon. Nourrit et Cie, Paris 1904.

A en juger par cette seconde partie de l'intéressante relation de voyage du Comte Festetics tout n'est pas rose dans la vie du yachtman, si séduisante qu'elle paraisse au premier abord : éléments, nature, bêtes et gens semblent parfois se liguer pour rendre la vie pénible, souvent même presque intolérable. Seulement, quand c'est à la poursuite d'un plaisir et non par réelle nécessité qu'on voit les personnes aux prises avec les ennuis, l'apitoiement n'est ni aussi profond ni aussi durable, surtout lorsqu'on sait qu'après avoir échappé aux dangers et surmonté les difficultés elles sont arrivées

saines et sauves à bon port. Au reste, notre auteur, tout en narrant ses traverses, est loin de s'en plaindre ; ne remarque-t-il pas que rester dans son coin sans penser à aller, si on le peut, admirer toutes les belles choses que contient notre globe, lui paraît incompréhensible. C'est assez notre avis ; mais des goûts et des couleurs il ne faut pas discuter, il a dû tout autant que d'autres s'en apercevoir.

Dans les deux premiers chapitres de ce très pittoresque ouvrage il nous montre la vie des traitants blancs dans les îles des mers du Sud : vie plutôt déprimante — qui rend certains pires que les sauvages — et, en général, par quelque côté, néfaste pour tous. Ensuite, il entre dans la narration de son voyage : Après avoir vogué au long des îles Salomon, notre navigateur fait voile vers l'archipel Bismarck, va au Japon où il séjourne dix-huit mois, passe à Formose, Hong-Kong, Manille, Soulou et Siassi, Bornéo, Labouan, Singapour, Ceylan où il réside, puis s'engage sur la voie du retour : Trieste par Aden. C'est au sortir de Ceylan que commence la série de ses malheurs ; le moment le plus critique est l'échouage sur l'écueil de l'île Minicoy, l'une des Laquedives, l'instant le plus pénible, celui où il mit le feu au « Tolna » qui lui avait rendu si bon service et dont il était si fier.

De fait, il tombait à Minicoy sur une population rien moins qu'hospitalière qui lui fit endurer toutes sortes de tribulations (à deux exceptions près, son équipage ne valait guère mieux). Le séjour dans cette île était d'autant plus désagréable que les natifs ayant l'habitude d'enterrer les morts à l'entrée de leur demeure et presque à la surface du sol, mouches et moustiques — particulièrement offensifs et abondants — faisaient des piqûres aussi douloureuses qu'insupportables. Enfin, pendant les trois mois qu'il fut contraint de rester chez cette peuplade industrieuse et énergique mais fausse et avide, il put regretter à loisir le charme de ses relations avec la société japonaise, les attentions dont il avait été comblé par les fonctionnaires anglais, espagnols et américains dans les colonies desquels il avait passé auparavant. Ceux dont il jugeait n'avoir sans doute pas lieu de se souvenir avec agrément c'était quelque fonctionnaire autrichien et surtout les Allemands qui, à Herbertshœhe s'étaient montrés si tracassiers. N'y ont-ils pas transporté l'arrogante et procédurière bureaucratie de la métropole aggravée de tout l'arbitraire et du bon plaisir que l'on se permet trop souvent aux colonies ? Avec les Français il n'entre pas en contact et n'a donc aucune occasion d'en parler, sauf lorsqu'à Mioko, Matoupi et Herbertshœhe il trouve encore des épaves de

la triste et inconcevable entreprise du marquis de Rays — Port-Breton — dont tant de pauvres dupes payèrent de la vie, après avoir enduré tous les maux imaginables, leur trop naïve confiance.

Du récit de notre voyageur, il ressort que la plupart des cannibales qu'il a visités ne sont pas aussi plongés dans la barbarie qu'on pourrait le croire; beaucoup ne manquent pas d'ingéniosité et manifestent des instincts artistiques. Pas ceux de la côte Est de Bougainville toutefois, aux physionomies farouches, qui, contre les objets accoutumés d'échange, apportaient des vivres et offraient de se vendre eux-mêmes comme esclaves. Ou d'autres, de l'une des îles de l'Amirauté, dont le roi faisait porter à bord, pour le troc, des membres humains, donnant ainsi la preuve qu'il traitait son partenaire d'égal à égal. Il avait été fort surpris de ce qu'un officier de marine passant par là précédemment faisait rejeter avec horreur ces débris humains. Il en augurait que certains morceaux de choix étaient défendus à ce commandant, car en Nouvelle-Irlande les parties du corps humain sont en quelque sorte hiérarchisées.

Par contre, d'autres sauvages avaient appris d'un naufragé italien à fabriquer des pipes; à l'île d'Entrecasteaux les habitants, à défaut de sources, filtrent l'eau de mer à travers le sable dans des puits creusés près de leurs cabanes. Les natifs des îles de l'Amirauté ont des dispositions particulières pour les arts; mais ils aiment surtout le commerce où ils sont d'une habileté exceptionnelle: avec les blancs ils se considèrent comme acheteurs, non comme vendeurs, et ont des roueries inattendues.

La plus curieuse et la plus originale d'entre ces tribus est celle qu'il étudia à Mioko, dans l'archipel Bismarck : Les danses sont, aux naturels de l'île, une occasion de déployer leur agilité; aussi les chefs avisés, exploitant leur vanité, ne leur permettent-ils de prendre part à celles qu'on organise que moyennant une redevance que notre navigateur vit régulièrement payer après la fête. La monnaie des indigènes consiste en coquillages plus ou moins rares troués par le milieu et enfilés ensemble, puis arrangés en couronnes. La valeur du *devara* (c'est le nom général donné à cette monnaie) varie sensiblement suivant les régions et augmente en allant vers l'Ouest où la pénurie en est plus grande. Il en est de trois sortes : des volutes très minces appelées *gara-gara* correspondent à l'or dans le système monétaire des Néo-Bretons (une couronne de ce coquillage représente mille francs en coprah ou en écaille); le *devara* proprement dit et le *si-cou-cou* sont au *gara-*

gara ce que l'argent et le billon sont à l'or. On ne compte pas les coquillages mais on en mesure les fils sur certaines mesures convenues. Le prix d'un porc — lequel est le même d'ailleurs que celui de la vie d'un homme — est, en certains endroits, de sept toises, en d'autres, de quelques pouces. L'unité de mesure pour le *si-cou-cou* est la distance qui sépare les deux pointes des seins d'une native, ce qui donne lieu parfois à des contestations, l'acheteur proposant que le métrage soit fait sur une gracile jeune fille, tandis que le vendeur lui oppose une matrone aux lourds appas. Cette coutume ajoute au pittoresque du marché de Malapau (où les hommes et surtout les femmes de la brousse viennent vendre leurs produits et acheter du poisson aux pêcheurs du rivage) qui présente déjà sans cela l'aspect le plus animé et le plus varié. Car les naturels de l'archipel Bismarck sont grands gesticulateurs et, quand ils se trouvent quelque part réunis à plusieurs centaines, c'est un fourmillement à éblouir des yeux européens. Pour régler les contestations, maintenir l'ordre dans les réunions du peuple, faire exécuter les sentences de la justice, on a recours aux *duk-duk* ou diables de la forêt. Ce sont des prêtres-sorciers, toujours masqués, qui doivent danser sans trêve lorsqu'ils sont devant le public qui leur voue un respect superstitieux. Rois et chefs de la Nouvelle-Bretagne sont probablement en relations constantes avec eux, mais le peuple ignore où ils habitent, bien qu'il suffise de frapper des mains pour les faire apparaître aussitôt, que ce soit sur le marché, au prétoire ou ailleurs. Il existe entre les natifs de l'archipel Bismarck de singulières coutumes : quand l'un d'eux est volé, il se fait indemniser par un ami qui se charge de poursuivre le voleur pour rentrer dans son débours. Il en est de même dans les querelles : c'est un tiers qui se charge de les soutenir à la place de l'intéressé. Enfin, si l'on brûle une maison, son propriétaire met le feu à celle du voisin pour qu'il soit obligé de faire payer le double dommage par l'auteur du premier méfait dont le second est considéré comme la conséquence logique et nécessaire.

Laissons maintenant ces parages et arrivons à une île un peu plus civilisée, non pour y étudier des mœurs inconnues mais pour contempler de beaux spectacles naturels : Sur les rivages de Siassi — île de Soulou — on pêche une nacre dorée de grande valeur qu'achètent les marchands chinois, les seuls voyageurs qui débarquent jamais dans cette île oubliée. C'est là qu'en compagnie du gouverneur espagnol, l'auteur vit les arbres phosphorescents, phénomène merveilleux, produit par de petits insectes du genre de nos vers luisants qui se mettent par milliers sur les arbres et les

illuminent du pied à la cime. D'autres, voltigeant de branche en branche, ajoutent à la beauté du spectacle.

A Ceylan, le paysage est un enchantement perpétuel, de plus, les Anglais y ont organisé tous les jeux de la mère-patrie en ajoutant cependant un plaisir complètement local, la « gem-hunting » : certains ruisseaux et torrents du pays roulent leurs eaux sur des pierreries que l'on va, en bandes, d'autant plus volontiers s'amuser à pêcher, qu'on trouve parfois des rubis, des saphirs, des œils-de-chat, des tourmalines, des zircons, des pierres de lune et des aigues-marines.

Notre voyageur est non moins ravi du Japon, dont l'aspect pittoresque le charme, et des Japonais qu'il y a connus. Les maisons sans fenêtres du Japon dans lesquelles le regard du passant plonge si facilement sont plus fermées qu'elles n'en ont l'air, remarque-t-il. Un Japonais n'introduit chez lui qu'à bon escient, aussi lorsqu'après observation il se croit permis de le faire, peut-on compter avoir en lui un ami très sûr. Mais être assez de l'intimité pour entrer dans son intérieur ne veut pas dire être en relations avec sa femme et la partie féminine de sa famille, car lorsqu'un Japonais reçoit, il éloigne ces dernières comme trop simples, et les remplace par des geishas élevées spécialement pour l'agrément des réceptions. Les geishas sont considérées un peu comme nos femmes du monde, et un Japonais qui sait vivre ne dépasse jamais avec elle les limites d'une conversation galante. Vient-elle à oublier le respect qu'elle se doit, elle tombe au rang des demi geishas ; avec celles-ci plus n'est besoin de tant de contrainte.

A tous les points de vue il est bon de courir le monde : non seulement on y prend grand agrément, mais encore on y perd passablement de préjugés en s'apercevant — à moins d'avoir l'esprit particulièrement étroit et fermé — que toutes les races ont leurs qualités et que celles mêmes qui semblent au plus bas degré de la barbarie ont pourtant certains rudiments de civilisation. Et si l'on ne conçoit plus autant d'orgueil d'être un blanc, on s'imprègne d'un peu plus d'esprit de justice, ce qui est toujours un excellent résultat.

M. LR.

Au pays moï, par le Marquis de Barthélemy, 1 vol. in-16 accompagné de 17 gravures hors texte et de deux cartes. Plon, Nourrit et Cie, Paris 1903.

Il faut beaucoup chercher pour découvrir les passages intéres-

sants de cet ouvrage encombré de récits de chasse où le gibier échappe bien souvent mais où l'on est sûr d'être la proie des voraces sangsues des bois — plus menues que les sangsues d'eau — qui traversent toutes les étoffes et dont la blessure, sans être douloureuse, provoque de fortes hémorragies et parfois s'envenime. Le but officiel de notre auteur était d'étudier la montagne de l'Annam, spécialement la partie occupée par les tribus moïs, et de déterminer la position des sources du Song-Tracûk.

Les Moïs de la région de Hué sont soumis, sinon civilisés, et malgré une fierté et un esprit d'indépendance marqués, ils montrent un caractère simple, franc et doux — certains prétendent que cette douceur est plutôt une sorte de crainte superstitieuse qui les retient de nous frapper parce que cela attirerait sur eux la vengeance des « Pi » (esprits malfaisants) avec lesquels ils nous croient en communication directe —; ils prennent généralement le gibier au piège et cultivent le riz en rays à flanc de coteau, le manioc, le ricin, le maïs, la patate et la banane. En d'autres points, à ces cultures les Moïs ajoutent le tabac et l'ananas; ailleurs ils s'emploient à détacher l'écorce des canneliers de la forêt vierge et même installent des pépinières assez irrégulières de canneliers. Lorsque le riz et le maïs sont plantés, la coutume veut qu'ils s'isolent pendant quelque temps : nul ne peut s'éloigner ni se livrer à aucun travail; tout commerce avec les étrangers est sévèrement interdit. Le village est alors « dien », c'est-à-dire fermé; obliger quelque habitant à enfreindre ces règles risque de rendre toute la population irrémédiablement hostile. Les Moïs sont pourtant assez peu fixés au sol, car soit superstition, soit mesure d'hygiène, dès qu'une épidémie éclate dans un village, ils quittent les cases et vont s'installer plus loin; si, malgré ce changement, la contagion continue à se propager, le nouvel emplacement doit s'éloigner davantage encore de l'ancien. De plus, ces indigènes croient aux mauvais sorts; arrive-t-il un malheur, ils n'hésitent pas à abandonner les habitations et à établir leurs demeures sur un autre point.

Chez quelques peuplades isolées des montagnes de l'Annam, lorsque deux années de bonne récoltes se succèdent et qu'on n'a pas été pillé par les voisins, on consomme le surplus des produits, jusqu'à épuisement des réserves, en une série de festins — qui durent parfois un mois — à la suite desquels la mortalité augmente naturellement d'une façon importante. Ces bombances sont souvent interrompues par l'arrivée de pillards attirés par l'opulence ma-

nifeste de ces gens; ce luxe passager est, du reste, la conséquence du manque de débouchés pour les productions du pays.

Chacune des différentes tribus moïs choisit une région dont elle délimite les frontières, elles forment ainsi une série de petites agglomérations féodales absolument indépendantes les unes des autres, soumises à l'intérieur au régime communautaire, mais s'unissant par groupes lorsqu'il s'agit de veiller à l'intérêt commun. Les habitations sont autonomes; l'autorité du chef de guerre est restreinte aux questions extérieures : guerre ou réjouissances générales. Un conseil composé des anciens rend la justice en temps de paix. A titre d'impôt, chaque maison verse une certaine quantité de produits pour parer aux disettes et subvenir aux frais des fêtes publiques. Les maisons communes élevées au centre de chaque village sont destinées aux réunions du conseil, à la réception des étrangers, en même temps qu'elles abritent les jeunes gens qui ne savent encore ni chasser ni manier les armes et qui sont nourris aux frais du village jusqu'à ce qu'ils aient prouvé leur virilité par quelque acte de courage ou affirmé leur habileté de chasseurs et d'agriculteurs, auquel cas ils sont autorisés à prendre femme et à faire partie d'une maison.

Il se trouve parmi les Moïs certaines tribus pillardes qui s'attaquent à leurs congénères, mais l'ensemble de toutes ces peuplades est surtout exploité par les Annamites; lorsque les tromperies dépassent la mesure, les Moïs, armés de lances et d'arbalètes, attaquent leurs oppresseurs qui, du reste, ont toujours le dessus, car dès que partent les coups de fusil, « le tonnerre européen » comme ils l'appellent, les montagnards s'enfuient. C'est surtout le commerce de la cannelle qui donne naissance à ces différends; voici comment s'opère habituellement ce trafic: un Annamite installé dans le village moï achète sur place la récolte d'écorce en échange de laquelle il donne des verroteries, des étoffes voyantes, des pipes, du fil de laiton qui sert à fabriquer des colliers et des bijoux, etc. Il la fait alors transporter par des coolies du pays au marché de Tra-My. La cannelle passe, de là, par un autre intermédiaire, aux marchands de la côte, généralement à Fai-Foo. Trente kilos de cannelle sont payés au porteur par un buffle; un buffle vaut de douze à quinze piastres, trente kilos de cannelle plus de quatre-vingt-dix piastres. En Chine, elle se vend douze francs environ le kilogramme. Pour prévenir un vol trop flagrant, l'administration a voulu créer des marchés moïs qui, jusqu'à présent, restent déserts; pour remédier aux abus, il faudrait, suivant notre auteur, remettre entre les mains de trafiquants européens sérieux et nulle-

ment disposés à abuser d'une situation privilégiée, ce commerce de la cannelle.

Le Moï ignore le commerce; l'un d'eux recevant contre des victuailles un morceau d'étoffe plus important que ceux de ses camarades, envoya sa femme chercher une autre mesure de riz pour combler ce qu'il jugeait faire la différence. Au reste, les Annamites ne sont pas les seuls à les exploiter puisque le chef d'une de leurs tribus manifestait son étonnement de recevoir paiement des porteurs et des aliments qu'il avait fournis à M. de Barthélemy, les Français, ayant, remarquait-il, la réputation de ne pas payer. Cependant, l'une de ces peuplades — les Bahnars — était si complètement acquise à l'influence française que l'administration comptait lui faire prochainement payer l'impôt sous promesse de faire établir dans le pays des voies de communication. C'est aller un peu vite en besogne! mais frapper de taxes le malheureux indigène sans rien lui donner en échange que des promesses est d'usage courant en Indo-Chine. Le produit des contributions prélevées sur ces misérables populations sert à ajouter à la beauté des villes et au confort de leurs administrateurs et de leurs habitants. Pendant ce temps les routes de grande communication, de complète pénétration dans les parties plus lointaines du pays font défaut, les travaux d'irrigation sont, en nombre d'endroits, absolument délaissés; tout cela, joint à l'avidité de trop de colons qui ne s'installent qu'avec l'idée de repartir le plus promptement possible après fortune faite, n'est pas pour donner à la domination française le bon renom qu'elle voudrait sans doute avoir auprès des peuples conquis. Beaucoup de voyageurs ont déjà signalé ces fautes, mais il ne faut pas se lasser de les relever; peut-être par l'incessante répétition parviendra-t-on à une persistante amélioration.

M. LR.

ETUDE CRITIQUE DE LA POLITIQUE COMMERCIALE DE L'ANGLETERRE A L'ÉGARD DE SES COLONIES, par PIERRE AUBRY, docteur ès sciences politiques et économiques, chez Vt. Rivière, un vol. in-8°, Toulouse, 1904.

Ce volume est la thèse de doctorat de M. Pierre Aubry. Encore une thèse de doctorat! Ces trois mots évoquent immédiatement l'idée d'un gros bouquin gonflé d'un fatras indigeste d'arguments mal compris et de faits mal compilés, ou d'un bon petit devoir bien nul de bon élève bien sage. Eh bien non; tel n'est pas le cas

aujourd'hui; par une exception que nous prisons d'autant plus qu'elle est plus rare, la thèse de M. Pierre Aubry se présente à nous comme un ouvrage de réelle valeur, qui classe son auteur, dès ses débuts, parmi les jeunes économistes — ils ne sont hélas pas nombreux — sur lesquels la science semble pouvoir compter.

M. Pierre Aubry, dans sa Préface, déclare catégoriquement: « Dans le dédale obscur et inextricable des doctrines politiques et sociales où l'on court tant de risques d'égarer son jugement, il est une direction nettement indiquée que nous n'avons pas hésité à suivre dès que nous l'avons bien connue; cette direction est tracée depuis Adam Smith et les Physiocrates jusqu'à MM. de Molinari et Yves Guyot, par la lignée des Economistes dits orthodoxes et libéraux. C'est au contact de leur pensée précise, claire et profonde, que nous avons essayé de former la nôtre après avoir constaté les contradictions innombrables et l'absence de direction de la pensée de leurs adversaires. Nous croyons devoir aujourd'hui nous ranger parmi les membres de la jeune Ecole Individualiste qui, par la plume de son représentant le plus autorisé, M. H. L. Follin, travaille activement depuis quelques années déjà à la propagande de ses idées les plus chères de liberté et de tolérance. »

— L'*Etude critique de la politique commerciale de l'Angleterre à l'égard de ses colonies*, de M. P. Aubry, débute en 1495, époque à laquelle Henri VII accorda à Cabot et à ses compagnons des lettres-patentes relatives à la découverte de pays inconnus. A Cabot succédèrent Prado en 1527, Willoughby en 1553, Chancellor en 1553-56, Drake en 1572, Frobisher en 1576-78, le célèbre Raleigh et bien d'autres. Les lettres-patentes font bien allusion à un désir de voir coloniser les pays découverts, mais la préoccupation de faire entrer de l'or dans le royaume domine toutes les autres; c'est ainsi que la reine se réserve tantôt le dixième, et le plus souvent le cinquième de l'or, de l'argent, des pierres précieuses, en nature ou en valeur, en échange du monopole du commerce qu'elle concède pour cinq ou dix ans. En 1600, est créée l'*East India Company*, et la colonie de Virginie est fondée en 1606. Sous l'inspiration du gouverneur Dale, les colons concentrent leur activité sur la culture du tabac, à laquelle le roi Jacques Ier était, pour diverses raisons, hostile. Et comme, en dépit de toute une série de mesures défavorables à cette culture, celle-ci allait grandissant, en 1624 la Compagnie est dissoute, et une commission d'enquête nommée par le roi. Cette commission, in-

terrogeant un capitaine Smith, qui avait séjourné en Virginie, lui demanda pourquoi les colons se livraient ainsi à la culture presque exclusive du tabac: le capitaine répondit tout simplement que le tabac rapportait plus que le reste. Et, ajoute M. Aubry: « Le capitaine, sans s'en douter, donnait à la commission une excellente leçon d'économie politique. »

Cependant, de nouvelles colonies sont nées sur le continent américain et dans les îles connues sous le nom d'Indes occidentales, West Indies. En 1621, la Nouvelle-Ecosse est concédée à sir Alexander; la Compagnie de la baie de Massachusetts a sa charte en 1625; Lord Baltimore fonde la colonie de Maryland en 1633; en 1639, la province du Maine est concédée à sir Ferdinando Georges, etc., etc. Les chartes et les proclamations relatives à toutes ces colonies contiennent des clauses identiques: monopole au commerce, la cinquième partie de l'or et de l'argent réservée à la Couronne, l'obligation de débarquer d'abord les marchandises coloniales en Angleterre, etc. D'ailleurs, au point de vue de l'administration pure, les colonies jouissent d'une liberté à peu près complète; elles se développent économiquement sans avoir trop à souffrir de l'action politique exercée sur elles par la Métropole. Le coton vint s'ajouter à la culture du tabac, et, vers 1641, la canne à sucre est introduite dans les Barbades, ce qui y entraîna l'importation des noirs de la côte de Guinée. Une ère de prospérité s'est ouverte, Cromwell inaugure sa dictature par le fameux « Acte de Navigation de 1651 », bientôt remplacé par celui de 1660, et dont voici les principales dispositions:

1° Aucune marchandise ne sera importée dans les colonies et n'en sera exportée dans des navires autres que ceux qui seront construits en Angleterre, en Irlande ou dans les colonies et dont le commandant et au moins les trois quarts des marins seront Anglais, sous peine de confiscation du navire et des marchandises;

2° Le commerce est réservé aux sujets nés ou naturalisés anglais;

3° Le commerce du Levant, de la Compagnie des Indes, de la côte de Guinée est également réservé aux navires anglais;

4° Les produits de provenance étrangère ne pourront être importés par des vaisseaux anglais que du pays de production et du port habituel d'exportation.

Suivent des clauses qui doivent assurer le respect de ces prescriptions, et enfin « 13° le sucre, le tabac, le coton brut, l'indigo, le gingembre et autres bois de couleur qui croissent ou sont fabriqués dans nos colonies d'Asie, d'Afrique, d'Amérique, ne pourront être envoyés des dites colonies qu'en Angleterre, en Irlande

ou dans une autre colonie, afin d'y être débarqués, sous peine de confiscation, et les propriétaires des navires devront donner des garanties à cet égard ». Les produits visés par cette clause furent appelés *marchandises énumérées;* par des Actes subséquents, d'autres produits furent ajoutés à la liste ci-dessus; ainsi les navires servant au commerce colonial se trouvaient soumis *à l'obligation du circuit* qui nécessitait le débarquement des marchandises énumérées en Angleterre, avant de les réexporter dans les pays étrangers.

C'est ce qu'on a appelé « le vieux système colonial », qui, plus ou moins modifié et complété, reste caractérisé par les principaux traits suivants:

1° L'exportation des produits coloniaux ne pourra être effectuée que dans la métropole;

2° Le marché métropolitain sera réservé aux produits coloniaux, à l'exclusion des produits de même nature des contrées et des colonies étrangères ;

3° L'importation de marchandises étrangères dans les colonies sera interdite.

4° Le transport des marchandises des colonies dans la métropole et en sens inverse sera réservé aux navires britanniques ;

5° Il sera interdit aux colonies de manufacturer leurs matières premières.

Les règnes de Charles II et de Guillaume d'Orange sont marqués par un redoublement d'activité colonisatrice, que dépare cependant un point noir ; on s'étonne et on s'irrite de voir combien l'acte de navigation et les mesures tendant à restreindre le commerce étranger d'exportation au profit du commerce colonial tardent à faire sentir leur action sur la balance du commerce; en 1664, d'après Davenant, Inspecteur général des Douanes sous le règne de Guillaume d'Orange et de la reine Anne.

Les importations étaient évaluées à..........	£	4.016.019
Les exportations à	£	2.022.812

La balance du commerce était donc défavorable à l'Angleterre pour une valeur de £ 1.993.207.

En 1668, les importations se seraient élevées à	£	4.196.139 17 sh.
Les exportations à...........................	£	2.063.274 19 sh.
Balance du commerce défavorable pour une valeur de	£	2.132.864 18 sh.

Les importations de France étaient considérables ainsi que celles des régions qui bordent la mer Baltique, particulièrement de la Norvège. Aussi le gouvernement va-t-il continuer ses encourage-

ments et ses faveurs aux colonies américaines pour redresser cette balance constamment défavorable. En même temps, des mesures sont prises pour enrayer le commerce des colonies avec l'étranger ainsi que leur développement industriel. Elles ne pouvaient déjà fabriquer grand chose, et le peu d'entreprises manufacturières qu'elles avaient pu fonder étaient sans cesse frappées de mesures de rigueur. Un Acte de 1730 alla jusqu'à stipuler, pour restreindre la fabrication des chapeaux en Amérique, que les fabricants ne pourront employer dans leurs ateliers que deux apprentis et un nègre ! « Faut-il s'étonner, demande M. Aubry, qu'une réglementation aussi fantaisiste ait énervé les colons et fortifié en eux l'esprit de révolte ? » Celle-ci devait éclater cinquante ans plus tard, et aboutir à la fondation des Etats-Unis.

Avec les traités de paix de 1783, se clôt la première partie de l'étude de M. Aubry. La politique coloniale de l'Angleterre a subi, avec la déclaration d'indépendance des colonies américaines, un échec assez rude pour qu'il lui soit bien difficile désormais de s'en relever. Et en même temps, voici qu'Adam Smith oublie ses *Recherches sur la nature et les causes de la richesse des nations*. C'est le dernier coup ; le protectionnisme est frappé à mort ; il roule de chute en chute jusqu'à son abandon définitif en 1846. Cette dernière partie de l'histoire de la politique commerciale de l'Angleterre est trop connue, du moins des lecteurs du *Journal des Economistes*, pour que nous puissions nous permettre de la leur retracer. *A fortiori*, en sera-t-il de même en ce qui concerne la période qui s'étend de 1846 à nos jours. Nous n'avons cependant pas fini ; il nous reste à analyser avec M. Aubry les conceptions mercantiles, et à dégager nettement le point de vue auquel il faut se placer pour les juger. M. Aubry se trouve, à cet égard, en opposition avec l'Ecole Historique, dont M. G. Schmoller, est le représentant le plus autorisé. Il montre avec une grande vigueur l'importance de la distinction entre les moyens politiques et les moyens économiques. L'erreur fondamentale du « vieux système colonial », fut de subordonner les préoccupations économiques aux préoccupations politiques. Au point de vue économique, le pacte colonial a prouvé son absurdité ; les résultats déplorables de l'Acte de Navigation sont clairement exposés dans un pamphlet anonyme, datant de 1691, et dont voici la préface : « Je suis passionné pour l'enseignement mathématique, écrit l'auteur, parce que toute proposition rationnelle encore inconnue est démontrée par des prémisses qui sont connues d'avance. Ainsi Platon, dans ses dialogues, pose d'abord des principes dont il

déduit les conclusions par une méthode de logique rigoureuse. Eh bien, au lieu de commencer par le commencement et d'établir des principes, l'Acte de Navigation met la charrue devant les bœufs, car la navigation n'est que l'instrument, le moyen par lequel le commerce est dirigé sur l'eau, et le commerce est le principe de la navigation. Dieu a voulu que les êtres humains sur ce globe habitable vivent en société et par le commerce. Ainsi une contrée reçoit les produits d'une autre contrée, et Dieu a construit le globe de telle sorte que les contrées qui ne peuvent se procurer les choses dont elles ont besoin par voie de terre se les procurent par voie d'eau, si bien que le commerce étant le principe de la navigation, la navigation ne pourra s'accroître que proportionnellement à l'augmentation du commerce. Mais l'Acte, considérant en premier lieu la navigation et restreignant le commerce étranger aux navires de construction anglaise, etc., rend impossible l'extension du commerce étranger au delà des limites imposées à la navigation. » L'auteur observe ensuite que « les nobles et les gentlemen (nobility et gentry), intéressés à la prospérité du commerce et de la navigation ont l'esprit fermé à toutes les questions de politique économique. Quant aux marchands, qui les comprennent fort bien, leurs intérêts particuliers s'accordent avec la voie actuellement suivie par le commerce du pays, car par l'Acte de Navigation ils ont le monopole du trafic des exportations de produits nationaux et coloniaux, et des importations de produits étrangers; ils réalisent ainsi d'énormes bénéfices. »

Puis, M. Aubry cite Brewster, un apologiste de l'Acte de Navigation, qui constate cependant qu'il empêche la construction des navires parce que le bois manque en Angleterre et « que, le bois de Norvège étant vendu dans de beaucoup meilleures conditions aux Hollandais, ceux-ci peuvent construire des navires dans de meilleures conditions ». Il est bien obligé de reconnaître que l'Acte de Navigation a privé l'Angleterre des produits des pêches du Groënland; mais il dit: « Il vaut mieux ne pas avoir de baleines ni d'huile que de les acheter à des étrangers. La nation ne gagne pas ce qu'elle consomme. Or, les produits de ces pêcheries ne sont pas destinés à l'exportation. »

Ecoutons maintenant sir Dudley North, ancien marchand, commissaire des douanes et membre du Parlement: « Il peut paraître étrange, dit-il, de m'entendre avancer les affirmations suivantes:

« Le monde entier, en ce qui concerne le commerce, constitue une seule nation, un seul peuple, dont les nations particulières

sont les membres. La perte d'un commerce avec une nation n'est pas seulement une perte particulière à cette nation, mais elle se fait sentir sur le commerce du monde. Il ne peut pas y avoir de commerce qui ne soit pas profitable à la collectivité, car s'il en existait un, il serait immédiatement abandonné, et lorsque les commerçants s'enrichissent, la collectivité dont ils sont une fraction, s'enrichit aussi.

« Le fait de forcer des hommes à traiter des affaires, suivant une réglementation prescrite, peut être profitable à ceux que cette réglementation favorise, mais le public n'y gagne rien, car cela aboutit à prendre à l'un pour donner à l'autre.

« Aucune loi ne peut fixer les prix du commerce; les prix se fixent d'eux-mêmes; mais quand les lois se trouvent exercer une certaine influence, ce ne peut être que par des entraves préjudiciables au commerce.

« La monnaie est une marchandise; il peut y avoir surabondance aussi bien que disette de monnaie, et c'est toujours une cause de gêne. » Suivent des considérations judicieuses sur le monnayage et les pertes résultant pour le public des augmentations de valeur nominale des pièces qui doivent toujours avoir une valeur intrinsèque correspondante.

« La monnaie exportée par le commerce contribue à accroître la richesse de la nation, mais lorsqu'elle est dépensée dans des guerres ou dans des paiements de dettes à l'étranger, le pays s'appauvrit.

« Toute faveur accordée à une industrie, à un intérêt particulier, au détriment d'un autre est un abus, et diminue en égale proportion le profit général. »

« Ces paradoxes, dit North, paraissent étranges à beaucoup de personnes et n'en sont pas moins l'expression de la vérité. »

— Les « économistes de l'Ecole Historique » reprocheront-ils à North de n'avoir pas tenu compte des circonstances, des conditions historiques qui, paraît-il, expliquent si bien la politique mercantiliste? « Cela est possible, dit M. Aubry, car le professeur Hewins reproche de même aux libre-échangistes d'aujourd'hui de ne pas tenir compte de l'évolution historique qui s'est produite dans la deuxième moitié du XIXe siècle. Quoi qu'il en soit, nous n'avons nul besoin de juger le système mercantile au point de vue du XXe siècle; nous nous reportons à l'époque où ce système était pratiqué et presque universellement admis, et nous constatons que déjà il était critiqué, et critiqué scientifiquement. » Et il constate « l'identité des critiques adressées au système mer-

cantile par Dudley North, avec celles que formulera plus tard Adam Smith dans son immortel ouvrage sur *la Richesse des Nations* ».

Et M. Aubry ajoute : « Les vérités abstraites de la science économique, les lois économiques naturelles, inéluctables, se vérifient à la fois dans le passé et dans le présent » ; et c'est pour cela que « les économistes dits orthodoxes savent où ils vont ; ils ne sont pas libre-échangistes aujourd'hui et protectionnistes demain. En se reportant à l'époque du mercantilisme, ils critiqueraient au nom de la science les procédés politiques employés pour accroître la richesse nationale »... Tout au plus pourrait-on leur reprocher « un excès de confiance dans la puissance de la vérité... »

— Cela est vrai ; les économistes ont trop souvent le tort, une vérité acquise, de croire que cela suffit, et qu'elle *farà dà sè*. La vérité ne peut rien par elle-même, car, loin d'être « nue », comme le voudrait la fable, elle est souvent, horriblement habillée, maquillée, déguisée, et à peu près méconnaissable ; de nos jours encore, les masses ne reçoivent la vérité comme l'erreur que par préjugé, et il suffit de regarder autour de soi pour voir que c'est celle-ci qui pousse, aussi drue que la mauvaise herbe par les champs non cultivés, tandis que celle-là semble en voie de recul.

Pour assurer le triomphe des vérités économiques, il ne suffit pas de « laisser faire », il faut agir.

Par son livre, M. Pierre Aubry a agi, et il l'a fait d'une façon remarquablement énergique et puissante. Ce livre aura le succès qu'il mérite. Nous comptons que son auteur ne s'en tiendra pas là.

EMILE MACQUART.

UNIONS DOUANIÈRES ET PROJETS D'UNIONS DOUANIÈRES, par M. L. Bosc, un vol. in-8°, Rousseau, 1904.

Ce livre est admirablement documenté, il est de plus écrit dans un style vivant, facile, qui en rend la lecture attrayante ; les questions qui y sont traitées sont bien exposées, bien sériées. Bref, si l'auteur s'était donné la peine de creuser un peu plus à fond la science économique, il aurait peut-être pu produire une œuvre maîtresse. Mais il est aussi pauvre économiste que brillant écrivain. Ennemi du « libre-échange absolu », comme du « protectionnisme exagéré », il est partisan d'un « libre-échange *modéré* », c'est-à-dire d'une liberté commerciale qui ne serait pas... tout en étant..., quoique n'étant pas... ; il est partisan aussi, na-

turellement, d'un « protectionnisme *modéré* »; mais si cette fois l'atténuation s'explique, nous persistons à ne pas comprendre ce que peut bien signifier un « libre-échange *modéré* ». Il faudrait pourtant en finir avec ce sophisme enfantin.

Emile de Girardin écrivait, il y a un demi-siècle (1):

« La liberté, qui n'est pas une et indivisible, inaliénable et « imprescriptible, n'est pas la liberté.

« Pas de liberté comme pas de vérité qui ne soit absolue.

« Un homme est plus ou moins esclave, mais il n'est pas plus « ou moins libre; une chose est plus ou moins fausse, mais elle « n'est pas plus ou moins vraie. Il y a des degrés dans l'erreur; « il y a des degrés dans la servitude, il n'y en a pas dans la li- « berté. »

Il n'y a pas de degrés dans le libre-échange. — Voici la définition qu'en donne le *Nouveau Larousse Illustré*:

« LIBRE-ECHANGE, n. m., *Absence* de taxes et de prohibi- « tions sur l'entrée et la sortie des marchandises. »

Ou il y a *absence*, ou il y a *présence*, ou il y a des taxes, où il n'y en a pas; nous serions heureux que M. Bosc en convînt, et qu'il voulût bien admettre aussi que, s'il peut y avoir des degrés dans la *présence* des taxes, il ne saurait y en avoir dans leur *absence*; il peut y avoir beaucoup de taxes, il peut y en avoir peu; elles peuvent être légères ou elles peuvent être lourdes; mais, si elles sont absentes, elles sont absentes, un point c'est tout, et elles ne peuvent pas l'être plus ou moins; leur absence est forcément absolue, parce que, si elle n'est pas absolue, elle n'est pas. Il en est de cela comme de notre existence même; on ne peut pas être plus ou moins libre-échangiste, pas plus qu'on ne peut être plus ou moins mort.

Corollaire : De même que, quand on n'est pas tout à fait mort, on est vivant, quand on n'est pas tout à fait libre-échangiste, on est un protectionniste. Pas de milieu.

Tout le livre de M. Bosc est gâté par la méconnaissance de ce fait si simple, et il tombe dans d'énormes confusions; c'est ainsi qu'il s'imagine que dans ce qu'il appelle les « unions douanières défensives », est « reconnue la part de vérité que contiennent l'une et l'autre doctrine »; il y voit « un terrain mixte sur lequel libre-échangistes et protectionnistes peuvent se tendre la main »,

---

(1) *La Liberté*, p. 62.

comme s'il pouvait jamais y avoir un terrain d'entente entre des gens qui constatent que 2 et 2 font 4, et d'autres qui croient — ou affectent de croire — que 2 et 2 font 5, ou 4, ou 3, ou 10, ou 372, selon les temps, les lieux..., et la naïveté de ceux qui les écoutent. M. Bosc croit, naturellement, au péril américain, et, naturellement encore, au péril jaune; il ne manque pas de qualifier les importations « d'invasions des produits étrangers » — contre lesquelles, — le terme d'invasion l'implique — nous devons nous « défendre ». — Et nous « défendre » comment? Par des droits, c'est-à-dire en nous infligeant à nous-mêmes des amendes! Ça, c'est le comble!

Par une conséquence logique, M. Bosc, qui considère les exportations comme un bien, tient les importations pour un mal; il nous montre « la marée montante des produits américains, envahissant l'Angleterre », et, celle-ci « traquée et pourchassée comme une bête fauve (*sic*) »; un de ses chapitres est intitulé: *La décadence économique de l'Angleterre.* Un pays dont les exportations ont passé en dix ans, de 6 milliards 900 millions à 9 milliards, et les importations, de 10 milliards 100 millions à plus de 13 1/2 milliards, doit être évidemment en pleine décadence. Si son commerce, au lieu de passer de 17 milliards à près de 23 était tombé, au contraire, de 23 à 17 milliards, c'est alors, sans doute, n'est-ce pas, qu'il faudrait le déclarer en pleine prospérité? — M. Bosc estime que la décadence commerciale du Royaume-Uni est telle que « des remèdes énergiques doivent être employés par les Anglais, s'ils veulent l'enrayer », et, considérant que « l'Angleterre se trouve en état de légitime défense (*sic*), en présence de la concurrence allemande et américaine », il propose « de créer des liens plus étroits entre les différentes parties de l'Empire, au moyen de tarifs différentiels »; cela « n'est, du moins, pas impossible », déclare M. Bosc; et il ajoute sérieusement à l'appui de sa proposition: « Est-ce que ce système n'a pas existé à l'époque du Pacte Colonial? »

Quand nous aurons ajouté enfin que, pour M. Bosc, les doctrines libre-échangistes « reposent sur le principe égoïste du « chacun « pour soi », et proclament le triomphe du plus fort dans la lutte commerciale »; tandis que, « les partisans de l'union douanière opposent à la lutte pour la vie dans le domaine international le principe de l'association pour la vie », nous aurons suffisamment fait ressortir l'esprit et les tendances de ce livre, qui aurait pu être excellent, si, au lieu de prendre *a priori* pour paroles d'Evangile les billevesées protectionnistes et tous les vieux

préjugés sociaux dont la science a fait depuis longtemps table rase, l'auteur s'était donné la peine d'étudier sérieusement les bases de la question qu'il voulait résoudre.

« Celui qui étudie les vérités sociales a des passions plus ou moins fortes..., qui le poussent à s'attacher à la conclusion qu'il avait tirée d'avance », a dit Herbert Spencer.

EMILE MACQUART.

LA POLITIQUE AGRAIRE, par ENGEN VON PHILIPPOVICH, traduit de l'allemand par SAVINIEN BOUYSSI, avec une préface de A. SOUCHON. — 1 vol. in-8°. V. Giard et E. Brière, 1904.

Ce livre, dont la traduction française est présentée au public par une très belle préface de M. A. Souchon, n'est qu'une partie du « Grundriss der politischen Œkonomie » de M. Engen von Philippovich, celle qui a trait à la politique agraire. Ainsi l'a voulu l'auteur. Et l'auteur l'a ainsi voulu à cause de son importance, l'agriculture occupant, dans les Etats continentaux de l'Europe, plus de la moitié de la population totale, et à cause de la possibilité de donner une étude indépendante dominée exclusivement par les intérêts immédiats de l'agriculture.

Après une introduction assez étendue, M. Philippovich traite successivement de l'organisation de la production agricole et de la politique de production agricole. Ces deux points de vue contiennent pour lui toute l'économie agraire.

« Le livre de Philippovich, dit M. Souchon, peut être considéré comme le résumé le plus substantiel et le plus clair des données de la science économique contemporaine dans les pays de langue allemande. » Il intéressera, en effet, plus spécialement les personnes qui voudront étudier la politique agraire de ces pays. L'auteur s'occupe peu de la France. « Il ne faudrait cependant pas croire, dit encore M. Souchon, qu'un livre comme celui-ci est sans enseignement pratique pour nous. En économie rurale, comme dans les autres branches de la science économique, à côté des différences nationales plus accentuées, il y a des conformités pour tous les pays de civilisation à peu près égale. » M. Souchon a raison. Il faut savoir ce qui se passe ailleurs que chez nous, pour en faire notre profit s'il y a lieu, et aussi pour éviter ce qui ne nous convient pas. Et je crois qu'il y a ici beaucoup plus à éviter qu'à prendre.

Dans toutes les parties du livre, l'exposition est absolument re-

marquable. Après la lecture d'un chapitre, on est documenté sur la question traitée, au point de vue des faits comme à celui des différentes opinions qui s'y rattachent. Un peu sommairement peut-être, mais *substantiellement*. D'ailleurs une large bibliographie vient en aide aux lecteurs qui voudront approfondir les points indiqués. Ce qui laisse un peu à désirer, il me semble, c'est la netteté, la clarté, en ce que pense l'auteur lui-même. Il a une manière alternante très curieuse, disant tour à tour ce que l'on peut penser pour ou contre la thèse donnée, mais où son opinion personnelle se perd au milieu de celles qu'il mentionne. C'est là — j'ai remarqué assez souvent cette écriture chez les étrangers — une modestie que nous n'avons guère. Nous aimons l'affirmation nette et tranchante, et nous en usons largement. Notre méthode a ce mérite qu'on ne peut se méprendre sur notre pensée.

Il est facile de voir cependant que M. Philippovich n'est pas d'un libéralisme extravagant. Intervention de l'Etat, associations forcées, limitation au profit des corporations des droits de l'individu et de son initiative, telles paraissent être les bases sur lesquelles repose sa politique agraire, et d'ailleurs toute sa politique économique. Que dit-il cependant, au sujet de l'Etat, après avoir soigneusement analysé les antagonismes des intérêts divers qui luttent entre eux pour la prédominance ? « L'unité de la politique économique... ne doit être établie qu'en vue d'arriver à ce que la transition vers un état plus parfait d'acquisition de la richesse s'accomplisse avec le moindre préjudice possible pour les intérêts existants. Tel est le devoir qui s'impose à l'Etat et c'est là qu'il faut chercher l'élément unitaire de sa politique économique. L'accomplissement de ce devoir dépend de l'intuition, de la volonté et de la puissance des forces dirigeantes et administratives de l'Etat. Ce n'est pas, en effet, un devoir qu'il suffise de connaître pour pouvoir aussitôt l'accomplir ; c'est plutôt un Idéal que l'on ne saurait jamais atteindre complètement et duquel seulement peut approcher l'art du grand homme d'Etat. » Mais où est-il, cet homme d'Etat ? Du moins la concurrence et la liberté, qui nous rapprochent de cet Idéal, ne peuvent nous faire défaut, si ce n'est quand *l'art du grand homme d'Etat* s'en mêle.

M. Philippovich a une théorie fort curieuse au sujet de la liberté. Quand l'Etat intervient dans nos affaires, ce n'est pas pour nous enlever la moindre part de notre liberté ; au contraire, c'est pour la défendre contre les conditions externes qui y font obstacle. C'est là, en effet, le rôle de l'Etat, par la justice dont il doit assu-

rer à chacun l'exacte répartition, mais non par une intervention arbitraire dans l'exercice de notre activité.

Nous reconnaissons, si encore l'on fait la part des lacunes, puisque toutes les idées de l'Ecole libérale sont absolument écartées, toute l'érudition de M. Philippovich. Ses idées nous obligent à de nombreuses réserves. Les plus belles pages, somme toute, plus enthousiastes sans doute que ne les dicteraient nos propres opinions, sont celles que M. A. Souchon a mises comme préface en tête du livre. Cela, c'est clair, c'est net, c'est français; et l'on en peut conclure — toute divergence d'Ecole écartée — que notre littérature économique n'a pas besoin d'aller chercher des modèles et des exemples à l'étranger.

MAURICE ZABLET.

CONGRÈS DES CAISSES DE CRÉDIT AGRICOLE MUTUEL, TENU A MONTPELLIER LES 8, 9 ET 10 JANVIER 1904. — 1 vol. in-8°, Coulet et fils à Montpellier, 1904.

A ce Congrès, tenu sous la présidence de M. Auguste Laurent, président de la Société départementale d'encouragement à l'Agriculture de l'Hérault, 62 caisses de Crédit, 14 caisses régionales et 10 Sociétés ou Comices agricoles, avaient envoyé leur adhésion ou ont été effectivement représentés.

Nous résumons aussi exactement et aussi succinctement que possible les principaux vœux formulés par le Congrès.

La responsabilité solidaire illimitée sera de préférence la base de l'organisation des Caisses de crédit, à la direction et à la participation desquelles, dans le milieu rural, seront appelées toutes les classes. Pas d'ingérence politique ou confessionnelle. Limitation des opérations à la commune. Exclusion de toute pensée de lucre et de spéculation. Avances limitées au crédit productif, sans longues immobilisations, et proportionnées au degré d'honnêteté, d'intelligence et de solvabilité des emprunteurs. Il importe de limiter à la moitié du capital versé de la Caisse régionale le quantum des avances qui pourraient être consenties aux Caisses du premier degré.

Le principe mutualiste doit rester à la base des institutions agricoles du crédit.

Les caisses doivent se constituer sous le régime de la loi de 1894,

Il importe que la législation soit remaniée de manière à donner aux Caisses d'épargne un large pouvoir de disposition de leur pa-

trimoine, de leurs dépôts et de leurs bonis, afin qu'elles puissent les utiliser plus largement au profit des coopérations rurales.

Revision de la loi sur le warrantage agricole.

Concours actif des instituteurs pour la diffusion du Crédit agricole.

Réforme du régime hypohécaire et simplification du Code de procédure.

Ce dernier vœu, bien que ne se rattachant qu'indirectement aux travaux du Congrès, mérite d'être bien accueilli, sans restriction aucune, et d'autres également, étant donné le principe des Caisses de crédit agricole. Il en est qui peuvent prêter à la discussion.

Le Congrès de Montpellier a été très brillant, tant par le nombre des Sociétés représentées, que par les personnalités qui y ont pris part, et le talent des rapporteurs.

Le prochain Congrès aura lieu à Perpignan en 1906.

MAURICE ZABLET.

LES SYNDICATS INDUSTRIELS EN BELGIQUE, par G. DE LEENER. — 1 vol. in-8°, 2e édition, Misch et Thron à Bruxelles, 1904.

L'avenir de l'industrie repose, d'après M. G. de Leener, sur les monopoles. « Du pôle de la libre concurrence, dit-il, autour duquel l'industrie a pivoté dans la plus grande partie du XIXe siècle, l'organisation industrielle s'est déplacée, et à l'aube du XXe siècle, elle gravite autour du pôle du monopole, dont elle se rapproche progressivement par l'organisation des Syndicats industriels. » Hélas! oui, cela nous le savons. Mais cela est bien, cela est nécessaire, toujours selon M. G. de Leener. Sur quelles raisons s'appuie-t-il? Les voici résumées :

La libre concurrence règle mal les prix et la production. L'organisation syndicale n'est d'ailleurs que l'aboutissement de l'évolution industrielle moderne, et réalise ce que ne peut accomplir la libre concurrence : elle harmonise la production et la consommation; elle élimine les crises; elle maintient le progrès technique. Les Syndicats industriels ne lèsent pas les consommateurs, les uns et les autres ayant des intérêts parallèles. Y aurait-il danger? L'Etat dispose de moyens d'action suffisants pour le détruire dans l'organisation syndicale et conserver les avantages dont elle fait bénéficier la société. Ce n'est que l'application d'un principe social, le principe de l'association, qui se révèle par les progrès de l'esprit collectif, fruit de la nécessité et de l'éducation.

Il y aurait beaucoup à dire sur ce raisonnement. Chacun fera facilement les réflexions qu'il comporte, et nous passons.

Les Syndicats industriels n'ont encore organisé que partiellement l'industrie belge, mais on y vient peu à peu. Ils « stimuleront, dit M. G. de Leener, la prospérité de l'industrie belge; en associant les chefs d'industrie, ils les fortifient par l'union et les arment contre la concurrence étrangère; tandis que les industriels belges isolés sont l'objet de luttes impitoyables des Syndicats étrangers et particulièrement des cartels allemands; en se syndiquant, ils constitueront une puissance qui amènera à composition les Syndicats étrangers; à l'énervante lutte internationale pour la conquête de débouchés onéreux à alimenter, succédera la paix, qui réalise plus de richesse et fait moins de misère.» J'avais cependant entendu dire que le régime de la libre concurrence n'avait pas nui jusqu'ici au développement industriel de la Belgique. Mais *abyssus abyssum invocat.*

Telle est la substance de ce livre. Le reste — des monographies, d'ailleurs bien étudiées et bien présentées — sert de preuve à l'argumentation théorique. Des réserves sont à faire, mais l'ouvrage, facile à lire, est riche de faits intéressants et contient des observations fort suggestives.

MAURICE ZABLET.

L'OUVRIER DEVANT L'ETAT. HISTOIRE COMPARÉE DES LOIS DU TRAVAIL DANS LES DEUX MONDES, par PAUL LOUIS, 1 vol. in-8°, Paris, Félix Alcan, 1904.

« L'étatisme triomphe: il n'est pas un seul de nos chapitres où ses progrès ne se soient affirmés, et pas une nation, versée dans le régime capitaliste, qu'il n'ait au moins effleurée. » Telle est la conclusion de cette histoire comparée des lois du travail. Et M. Paul Louis triomphe aussi, car l'étatisme conduit le régime capitaliste à la ruine et annonce « la venue plus ou moins proche du collectivisme et du communisme », objets de ses rêves.

L'étatisme conduit le capitalisme à sa ruine; c'est très vrai, et c'est celui-ci qui l'aura voulu. Combien de fois les économistes ne lui ont-ils pas crié: La protection d'en haut appelle celle d'en bas. Le protectionnisme engendre le socialisme. Si vous voulez que l'harmonie sociale renaisse, renoncez au protectionnisme pour vous, revenez au libéralisme bien compris.

Les bourgeois ont fait la sourde oreille, et l'étatisme triomphe,

et le collectivisme aussi triomphera avant peu. Quant à savoir si le collectivisme sera un bien, si l'harmonie règnera dans ce régime tant désiré, — non pas des ouvriers, mais des intellectuels qui les dirigent, — c'est ce que l'expérience future nous apprendra, puisque la raison, fondée sur l'expérience passée, est sans influence sur les cerveaux si évolués de nos dirigeants.

Le titre de cet ouvrage prêterait à discussion. L'ouvrier devant l'Etat semble dire que l'Etat est le tribunal et l'ouvrier l'accusé, tandis que, en fait, et aussi dans la pensée de l'auteur, c'est l'Etat qui est l'inculpé et l'ouvrier — ou pour mieux dire son avocat, le socialiste, l'intellectuel déclassé — est l'accusateur.

Le sous-titre est aussi équivoque: On serait tenté de croire qu'il s'agit des lois *naturelles* du travail; il n'est question que des lois *artificielles*, c'est-à-dire de la législation dite ouvrière ou sociale.

Les idées exprimées dans le livre sont-elles plus précises que le titre et le sous-titre? M. Paul Louis considère le suffrage universel et le régime républicain comme une conquête d'une importance capitale pour la classe ouvrière, comme « une condition primordiale d'émancipation »; et, par émancipation, il entend l'extension des lois en faveur des ouvriers.

Or, « si l'on prend pour exemple l'Union américaine, où le droit égal au vote a prévalu de longue date, et si l'on examine les multiples réglementations du travail qui y ont été adoptées, on est tenu de conclure que le prolétariat est loin d'y avoir conquis les mêmes garanties qu'en certaines monarchies d'Europe... Les monarchies à demi-absolutistes, comme l'Autriche et l'Allemagne, ont accompli des réformes devant lesquelles reculeraient tous les partis qui se disputent le pouvoir outre-Atlantique. »

Que les Etats soient républicains ou monarchistes, la législation sociale a-t-elle profité aux ouvriers?

Pour nous, la négative n'est pas douteuse. Pour M. Paul Louis: « La loi est demeurée inféconde à l'endroit du salaire; elle n'a pas été jusqu'ici moins circonspecte et moins impuissante à l'égard du chômage, qui est la grande plaie de l'industrie contemporaine. »

Et pourtant, tout est là, Nous pouvons ajouter que la législation ouvrière ne peut être féconde. Tant qu'elle ne règlera pas les salaires, la plus grande partie des charges qui résultent des lois ouvrières retombera sur les travailleurs, ils continueront d'y perdre et non d'y gagner. Que la loi règle les salaires, les ouvriers ruraux afflueront vers l'industrie pour profiter de l'aubaine, le

Pourtant, on voit tous les jours l'action de l'Etat dominer et entraver celle de l'individu, et l'on ne conçoit même aucun moyen de l'en empêcher, dès lors qu'est admise la subordination de l'intérêt particulier à l'intérêt général, et la plus grande compétence de l'Etat à connaître l'intérêt, bien entendu, même des individus.

M. Heins ne nous parait donc pas encore résoudre la question de l'Etat.

Après avoir analysé l'Etat, ses fonctions, ses organes, l'auteur traite des relations entre Etats et, après avoir constaté que les guerres tendent à devenir plus rares et plus courtes, il entrevoit la confédération humaine universelle. « Ce seront les intérêts matériels de l'existence des individus et des peuples qui y pousseront, bien plus que les objurgations des penseurs et des souverains philanthropes. Il est toutefois malaisé de prévoir combien de succession de siècles il faudra encore pour atteindre ce résultat. »

L'Etat, par ses principaux organes, qui vivent de la guerre, n'est-il pas intéressé à ce que la confédération ne se réalise pas ? Nous voilà donc dans un cercle vicieux: l'Etat créé pour nous aider et pour pour nous gêner.

H. Bouët.

Opinions sociales, par Anatole France, br. in-18, Paris, Georges Bellais, 1902.

Ce petit livret, qui porte en *sus-titre: Bibliothèque Socialiste* n° 13, se compose des fragments suivants: Conte pour commencer l'année.Crainquebille, Clopinel, Roupart, Allocutions. Ici, comme ailleurs, M. Anatole France est toujours l'écrivain élégant et sceptique, qui expose le pour et le contre, sans rien conclure. « Je tiens la pitié du riche envers le pauvre pour injurieuse et contraire à la fraternité humaine... Pourquoi la pitié et non la justice ! »

Si la pauvreté était toujours imméritée et ne venait que de l'injustice des riches, il est évident que c'est la justice et non pas la pitié qu'il faudrait demander et obtenir. Mais il faudrait peu connaître l'espèce humaine pour ignorer que bien des pauvres ne récoltent que ce qu'ils ont semé et que, par conséquent, il y a place dans l'ordre social pour la pitié, aussi bien que pour la justice.

Contre-partie: « La sainte pitié, qui fait la beauté des â périrait en même temps que périrait la souffrance. Cela ne pas. Le mal moral et le mal physique, sans cesse combattus, p geront sans cesse avec le bonheur et la joie l'empire de la t comme les nuits y succèderont aux jours. Le mal est nécessai a comme le bien sa source profonde dans la nature, et l'un ne rait être tari sans l'autre. Nous ne sommes heureux que p que nous sommes malheureux. »

M. France trouve que la richesse est injustement répartie espère que l'Etat y remédiera... quand la République sera co tiviste. « Quand l'Etat sera tout, il ne sera plus rien. Ou pl il ne sera plus que nous. Il est avide. Il a des besoins. Dans république, il sera sans désirs, comme les dieux. Il aura tout n'aura rien. »

Quand l'Etat aura pour lui l'unanimité, il n'aura plus de son d'être. En attendant, si c'est lui, avec ses impôts, ses de ses faveurs aux uns aux dépens des autres, qui est le princ facteur de l'injuste répartition des richesses, comment pour il y remédier?

Les *Allocutions* de M. France ont été prononcées dans des uni sités populaires, ou dans d'autres réunions populaires. Dans morceaux, le sceptique semble devenir croyant et il ne gagne à changer de rôle. « Citoyens, c'est à vous de démasquer les fou et les hypocrites et de sauver la République, la République nous défendons non pas pour ce qu'elle est, mais pour ce qu' peut et doit être. »

Cela me rappelle les orateurs de réunions publiques pendant guerre de 1870, au moment où la liberté de réunion venait de na et pouvait être déclamatoire.

ROUXEL

COURS D'HISTOIRE DU COMMERCE. LEÇON D'OUVERTURE. A PRO DE LA THÉORIE DE KARL BUCHER, par MICHEL HUISMAN, br, in Bruxelles, A. Lefèvre, 1903.

Un cours d'histoire du Commerce vient d'être créé à l'Univer de Bruxelles et confié à M. Huisman. Cette leçon d'ouverture consacrée à réfuter sommairement la théorie de Bücher sur l' lution économique des peuples. Ce savant affirme qu'il y a t stades, ni plus ni moins, dans l'évolution commerciale. Le mier est l'économie familiale ou domestique: les membres d

famille n'échangent qu'entre eux et n'ont aucun rapport avec les groupements extérieurs. Le second est l'économie urbaine : la cité est fermée aux autres cités, comme la famille l'était précédemment aux autres familles. Le troisième est l'économie nationale, qui est le *nec plus ultra* de l'extension commerciale. C'est en vain que les libre-échangistes rêvent d'une économie mondiale, leur rêve ne se réalisera pas, le retour au protectionnisme est la preuve palpable de l'inutilité de leurs efforts.

Telle est la théorie que M. Huisman prend la peine de réfuter et, comme on le pense bien, la peine n'est pas grande, car on peut « coller » M. Bücher du premier coup en lui disant : Si la famille était fermée à toute relation commerciale extérieure, comment les cités ont-elles pu naître, comment les nations ont-elles pu se former ? Si, par un miracle, les familles ont formé des cités et, par un autre miracle, les cités des nations, pourquoi, par un troisième miracle, les nations ne se réuniraient-elles pas ?

M. Huisman montre que cette théorie est en opposition avec les faits historiques les mieux établis ; que le commerce national et même international ne date pas d'hier et que, pour soutenir une pareille opinion, il faut ignorer ou oublier l'histoire universelle. « Prétendre faire abstraction des conquêtes du libre-échange, afin de rattacher le mouvement protecteur actuellement victorieux à son ancêtre du XVIIIe siècle, et prolonger ainsi l'économie nationale jusqu'à nos jours, c'est fermer les yeux à la réalité et méconnaître l'importance sans cesse croissante des relations internationales. »

Cette leçon d'ouverture nous permet de bien augurer de celles qui la suivront.

ROUXEL.

CHRONIQUE

SOMMAIRE. — L'ordre du jour de la Chambre des députés. La séparation de l'Eglise et de l'Etat. — Le déficit des récoltes et les droits sur les blés. — La surtaxe d'entrepôt. — Encore les grèves de Marseille. — La grève générale en Italie. — Le traité de commerce austro-italien. — L'importation et les trusts des Etats-Unis. — Les beautés du colonialisme en Hollande. — Un vote libre-échangiste des agriculteurs à Surgères. — Un bon serviteur du libre-échange, M. Eug. Salefranque.

La Chambre des députés se réunira le 18 de ce mois. Après la discussion du budget, son ordre du jour comprend le service de deux ans, l'impôt sur le revenu et la séparation de l'Eglise et de l'Etat. Le service de deux ans réalise un progrès sur le régime actuel tout en présentant de sérieux inconvénients ; on doit espérer qu'il sera un acheminement au service d'un an que les professionnels eux-mêmes considèrent comme suffisant pour assurer la défense nationale. Nous doutons que le nouveau projet d'impôt sur le revenu résiste aux objections qu'il a soulevées. Malheureusement, l'accroissement continu des dépenses exige une augmentation non moins continue des impôts, lesquels atteignent toujours, directement ou indirectement, les revenus des contribuables, et, n'en déplaise aux financiers officiels, nous préférons, pour notre part, les impôts qu'on voit aux impôts qu'on ne voit pas. Quant à la séparation de l'Eglise et de l'Etat, elle sera probablement ajournée à une autre session pour ne pas dire aux calendes grecques.

Nous nous bornerons à remarquer à ce propos que la question n'a guère été envisagée, jusqu'à présent, qu'au point de vue des intérêts de l'Etat et du Clergé, en laissant de côté ceux du public, consommateur des services religieux. Personne ne s'est demandé si ces services seraient mieux ou plus mal rendus par un clergé libre que par un clergé de fonctionnaires. Cependant, l'expérience

nous paraît avoir clairement prononcé à cet égard. On fait volontiers un mérite au Concordat d'avoir procuré à la France un siècle de paix religieuse ; seulement, cette paix ressemble à celle dont parlait Tacite : *ubi solitudinem...* Alors que la foi religieuse demeurait vivante aux Etat-Unis, sous un régime de liberté, elle s'éteignait en France, et, c'est, sous le gouvernement clérical de la Restauration, que Lamennais constatait les progrès de l'indifférence en matière de religion. Mais le protectionnisme est à ce point ancré dans les esprits, que les adversaires de la séparation sont convaincus que la religion ne peut vivre sans les subventions de l'Etat, tandis que ses partisans ne veulent les supprimer que pour la tuer.

*
* *

Quoiqu'il ne faille accorder qu'une confiance limitée aux statistiques de la récolte, et que les estimations officielles diffèrent d'environ 2 millions d'hectolitres de celles du *Bulletin des Halles*, il est malheureusement trop certain que la récolte du blé demeurera cette année sensiblement au-dessous des besoins de la consommation. D'après le *Bulletin des Halles*, elle serait de 106 millions 630.700 hectolitres, et, d'après l'estimation officielle, de 104.823.453 seulement contre 128.385.530 l'année dernière. Ajoutons qu'il en est de même dans les autres pays. En Europe, le recul est évalué à 70.800.000 hectolitres, et, à 34.000.000 aux Etats-Unis, ne laissant qu'une dizaine de millions disponibles pour l'exportation.

Il y aura donc un renchérissement général du blé, qu'aggraveront les droits de douane dans les pays importateurs, car ces droits joueront en totalité. Nous paierons le blé 7 francs plus cher que les Anglais, et, en outre, nous ne serons approvisionnés qu'après eux, les importations se dirigeant de préférence vers les marchés libres. Nous pourrons donc jouir aussi complètement que possible des bienfaits du protectionnisme, et savourer les avantages du régime du pain cher.

*
* *

On ne voit pas du tout comment la surtaxe d'entrepôt encourage la marine marchande en obligeant les navires étrangers d'importer directement leurs cargaisons en France, mais on voit clairement ce qu'il en coûte aux consommateurs français et en

particulier aux industriels importateurs de matières premières. Voici, à cet égard, deux exemples topiques que M. Yves Guyot cite dans le *Siècle* :

The Cape Asbestos Compagny Ltd., S, Minories, Londres, a comme filiale à Paris la Compagnie Française d'Amiante du Cap, 11, rue de la Cerisaie. Cette dernière, ayant besoin de 202 sacs d'amiante pour son usine de Laval, désirait les recevoir au Havre, le port le plus rapproché. Or, comme il n'existe pas de services français, ou autres, du Cap, port d'embarquement, au Havre, elle dut les faire expédier par la ligne anglaise ayant Southampton comme destination. Le steamer *Briton* ne voulut pas, de là, se rendre au Havre pour y laisser une partie de cargaison si faible. Résultat: cette amiante, qu'elle fût transbordée ou débarquée, devenait sujette à la surtaxe de 36 francs les 1.000 kilos, et la Compagnie française, dont les besoins probables seront de 300 tonnes annuellement et qui ne peut se procurer cet article ailleurs, a dû acquitter la surtaxe outre les différents frais de débarquement, réembarquement à Southampton et le fret de ce port au Havre.

Le plus souvent cette surtaxe retient à l'étranger les marchandises destinées à notre marché; c'est ainsi qu'une maison de Paris ayant trouvé à Londres 200 tonnes de pitchpin de la Floride en longueurs qui n'existaient pas alors en France allait les acheter, quand on lui fit observer que le bois était passible de la surtaxe, équivalente à plus de 50 0/0 de sa valeur.

C'est encore ainsi qu'une forte partie de sang de bœuf desséché, achetée par un négociant du Havre et chargée à Calcutta sur un vapeur allant à Hambourg, dût être vendue dans ce dernier port, au détriment de la maison havraise et de notre agriculture.

Ces faits, et bien d'autres, ont déterminé la Chambre de Commerce française de Londres à réclamer la suppression des surtaxes d'entrepôts, « en raison du dommage sérieux que ces surtaxes causent, sans avantage pour le Trésor, à l'industrie et au commerce français. »

La surtaxe offre, dit-elle, les désavantages suivants:

1° Elle permet aux navires de toutes nationalités se rendant en France directement des pays de provenance d'exiger des frets déraisonnables;

2° Elle entraîne des contestations d'origine suivies d'expertises souvent décidées (et cela sans appel) par des experts qui, quelles

que soient leur honorabilité et leur compétence, sont inhabiles à déterminer la véritable provenance des marchandises;

3° Elle éloigne de nos ports des produits que notre industrie aurait avantage à y importer;

4° Elle rend facile aux importateurs directs l'addition à leur prix de revient de la plus grande partie de cette même surtaxe sachant bien que, grâce à elle, des marchandises similaires procurables à des prix inférieurs dans des ports étrangers voisins ne peuvent être amenées en France.

Seulement, il nous paraît douteux que la majorité méliniste de la Chambre consente à opérer cette fissure dans le bloc protectionniste, le plus intangible des blocs.

*
* *

Nous n'avons pas à rechercher dans quelle mesure la responsabilité des grèves et des lock outs de Marseille doit être partagée entre les ouvriers et les employeurs, mais il nous paraît incontestable que les dommages causés par cette guerre intestine du capital et du travail, ont été singulièrement aggravés, d'un côté, par l'impuissance des autorités à protéger contre les violences des grévistes la liberté des non-grévistes, et, d'un autre côté, le monopole des transports maritimes entre la France, l'Algérie et la Tunisie. Si les ouvriers non syndiqués n'avaient pas été terrorisés par les syndiqués, la grève des dockers et autres auraient promptement pris fin, et il en eût été de même des lock outs des compagnies, si elles avaient pu être remplacées, du jour au lendemain, par des compagnies étrangères.

En attendant que l'accord se fasse entre les deux parties, les pertes et les dommages s'accumulent aux dépens du commerce et de l'industrie. A Lyon, le prix des soies de provenance asiatique a haussé pendant que des milliers de balles étaient retenues à Marseille faute de bras pour les transporter; les recettes de la Compagnie P.-L.-M. ont baissé de 6 millions, et les fumeurs de la Corse ont été privés de tabac et d'allumettes. Enfin, les vainqueurs eux-mêmes, si vainqueurs il y a, ne manqueront pas de s'apercevoir que la guerre à coup de grèves et de lock outs, comme la guerre à coups de canon, coûte plus qu'elle ne rapporte. Mais cette leçon leur profitera-t-elle ?

*
* *

En Italie, une véritable épidémie de grèves a suspendu le travail d'un million d'ouvriers dans toutes les parties de la péninsule, en Sicile et en Sardaigne. Elles ont été fomentées par les socialistes comme un essai de grève générale, et violemment réprimées, non sans avoir causé de graves désordres et infligé de vives souffrances à la population inoffensive. « A Gênes, lisons-nous dans le *Journal des Débats*, le pain manqua pour le service des hôpitaux. Le prix du pain dans la ville s'éleva à 1 fr. 60 le kilo. La population a été réduite au biscuit de navire. A Venise, plutôt que de distribuer le lait indispensable aux enfants et aux malades, on le jeta dans le canal. Les infirmiers et les infirmières désertèrent les hôpitaux. Dans certaines villes, on arrêtait jusqu'au transport des cadavres. »

Dans une correspondance adressée au même journal, nous trouvons cette esquisse pittoresque de la situation que la grève avait faite aux visiteurs étrangers :

Notre arrivée à Venise mérite d'être racontée. Nous n'avions pas lu les journaux depuis quelques jours et nous ignorions complètement ce qui se passait en Italie; aussi avons-nous été fortement surpris en trouvant la gare encombrée de colis et de bagages en détresse et en voyant les « facchini » refuser de porter ma malle. Sur le grand canal, tout était désert; les gondoles s'alignaient régulièrement devant les quais; les porteurs et les gondoliers avaient fui; toutes les boutiques étaient fermées, persiennes closes, portes cadenassées; c'est à travers des rues vides et en franchissant des canaux morts que nous avons traversé toute la ville, mon compagnon portant son bagage sur son épaule et moi traînant mon sac à la main. Au centre de la ville, des bandes d'ouvriers se tenaient les côtes en nous voyant passer et nous offraient ironiquement leur concours; d'autres chantaient et riaient. Nous avons eu la chance de trouver un jeune homme parlant français pour nous mettre au courant de tout ce qui s'était passé; les fusillades de Sicile et de Sardaigne, les émeutes de Milan, les vingt-quatre heures de grève générale dans toute l'Italie. Tout était fermé et je n'aurais jamais pu croire qu'un arrêt de la vie économique pût être aussi complet.

Les étrangers n'ont pas pu partir et beaucoup n'ont pas trouvé à manger de la journée; aucun restaurant n'était ouvert et les hôtels italiens ont été privés de leur personnel. Comme l'hôtel où

je suis est anglais, tout a continué à fonctionner, sauf l'éclairage, les gaziers et électriciens ayant cessé le travail: on avait planté des bouts de bougie dans des carafes et des tasses à café.

A la place Saint-Marc, le spectacle était des plus curieux. Il faisait froid et gris; des milliers de grévistes circulaient, pacifiques, plaisantant et chantant; ils avaient écrit sur les dalles de la place, en grands caractères noirs:

Vive la grève générale!
Vive la lutte prolétarienne!
A bas Giolitti l'assassin!
Vive Enrico Ferri! etc.

C'est par centaines de millions que se comptent chaque année les profits que l'Italie tire de l'hospitalité qu'elle accorde aux étrangers. On peut douter que la grève générale ait la vertu de faire fleurir cette industrie, et il est plus douteux encore qu'elle fasse triompher la cause prolétarienne. Sans doute, elle peut causer aux bourgeois des gênes et même des souffrances, mais ils ont les moyens de la supporter plus longtemps que les ouvriers. En tout cas, l'échec qu'elle vient de subir, en Italie, n'est pas fait pour l'encourager ailleurs.

*
* *

La conclusion des traités de commerce se fonde sur cet axiome protectionniste qu'une nation s'enrichit par ses exportations et s'appauvrit par ses importations. L'art des négociateurs d'un traité consiste en conséquence à abaisser le moins possible les droits de douane qui empêchent l'importation des produits de la partie adverse et d'obtenir en échange des réductions de tarif qui augmentent l'exportation des leurs. C'est pourquoi ils luttent d'ingéniosité et de finesse pour faire valoir les concessions auxquelles ils se résignent et déprécier celles qu'on leur propose en échange. Et ce n'est pas sans de longs débats et une exhibition formidable de statistiques, savamment préparées, que le traité finit par se conclure — naturellement, à la grande joie des libre-échangistes. L'abaissement des tarifs de douane, avec ou sans réciprocité, n'est-il pas un acheminement au libre-échange?

Mais les protectionnistes n'ont par tardé à s'apercevoir de ce péril et nous devons reconnaître qu'ils ont merveilleusement

réussi à y parer. Entre leurs mains, les traités de commerce sont devenus les véhicules de l'exhaussement des tarifs de douane. Qu'ont-ils fait ? Les traités étant conclus pour un terme limité, chaque fois que le terme approchait, ils ont fait relever le niveau général du tarif, de manière à compenser et au-delà les réductions partielles du traité. C'est ce qui est arrivé notamment pour le traité austro-italien qui échoit en 1906. Il sera renouvelé, mais avec une dose supplémentaire de protection. Nous voyons par exemple que l'importation des vins blancs de coupage d'Italie et d'Autriche au droit de faveur de 16 fr. par hectolitre a été réduit à 450.555 hectolitres. Encore, cette faveur n'est-elle que provisoire. Elle prendra fin au 31 décembre 1904, et il faudra que les vins importés soient employés avant cette époque à des coupages dans lesquels entrent de 40 à 50 0/0 de vins indigènes. De plus, l'Italie a dû s'interdire d'en faciliter l'exportation par des primes et même de les exporter directement par mer.

On voit par là que le libre-échange n'a plus grand'chose à gagner à la conclusion des traités de commerce.

*
* *

D'après le dernier rapport du Bureau de statistique des Etats-Unis, tandis que l'exportation des produits de l'agriculture s'est élevée seulement dans la période de 1894 à 1904, de 628.363.000 dollars à 853.685.000, soit de 36,86 0/0, l'exportation des produits manufacturés a monté de 183.718.000 dollars à 452.445.000, ou de 146,24 0/0. Mais, toujours d'après le même rapport, 85 0/0 de ces derniers produits ont été vendus à des prix de 20 0/0 en moyenne inférieurs à ceux du marché intérieur. Ceci grâce au tarif qui a supprimé la concurrence étrangère et aux trusts qui ont complété cette suppression par celle de la concurrence intérieure.

Un bon nombre des articles exportés par les trusts, le fer et l'acier par exemple, servent de matières premières à des industries qui font concurrence aux industries américaines sur tous les marchés du monde. Et c'est ainsi qu'un système institué pour protéger le travail national contre le travail étranger a fini, en se perfectionnant, par protéger le travail étranger contre le travail national.

*
* *

Le militarisme, le colonialisme et le socialisme d'Etat se combinent, en Hollande comme ailleurs, pour augmenter les dépenses plus vite que ne s'accroissent les recettes. Pour 1905, le budget des dépenses est évalué à 174.883.595 florins et le budget des recettes seulement à 166.016.152 ; d'où un déficit de 8.867.443. Pour combler ce déficit, le ministère présidé par un émule de M. Chamberlain, a cru devoir renoncer à la politique libre-échangiste que la Hollande avait inaugurée dans le monde et qui a fait sa gloire avec sa fortune. Il a présenté un projet de tarif protectionniste, qui sera prochainement soumis aux délibérations des Chambres, en même temps qu'un projet d'assurances ouvrières emprunté à l'Allemagne.

C'est aussi aux Allemands que le gouvernement hollandais semble aujourd'hui emprunter ses procédés de colonisation. Dans une expédition contre les Atjehs de Sumatra, les troupes coloniales ont massacré 1.007 femmes et enfants, pour le motif « qu'ils n'avaient pas obéi à l'ordre de sortir du village attaqué ». Ce motif a paru péremptoire aux coloniaux, en majorité à la Chambre, mais à leur vive surprise, l'opinion du public hollandais a protesté contre ce moyen radical de propager la civilisation. Evidemment, ce bon public ne comprend rien à la question coloniale. Il n'est pas dans le train.

*
* *

A la suite d'une conférence que notre collaborateur M. Martineau a faite à Surgères, l'auditoire, composé en grande majorité de cultivateurs, a voté à l'unanimité l'ordre du jour suivant :

Considérant que la dîme a été abolie par la Révolution de 1789;

Que les taxes dites de protection sont des dîmes puisque de l'aveu de M. Méline elles sont payées au vendeur protégé aux dépens de l'acheteur dépouillé, au mépris du principe qu'on ne doit d'impôt qu'à l'Etat;

Que c'est là un régime d'injustice et de privilège contraire aux Droits de l'Homme et qui ne profite qu'aux grands propriétaires aux dépens des fermiers, des petits cultivateurs et des ouvriers et journaliers agricoles, comme le prouve l'histoire de l'Angleterre et du Danemark;

Que la protection déplace des richesses sans en créer, qu'elle ruine la clientèle du pays et ferme les marchés étrangers en renchérissant les frais de production;

Protestent contre ce régime de dupes, déclarent qu'ils ne demandent aucune taxe sur le pain, la viande et autres produits, aux dépens du public, et qu'ils ne se reconnaissent pas le droit d'affamer leurs concitoyens dans l'espoir de grossir injustement leurs revenus;

Demandent la liberté comme en Angleterre et en Danemark, et la paix par l'entrelacement des intérêts des nations.



Un des plus anciens et des meilleurs serviteurs de la cause du libre-échange, M. Eug. Salefranque, président sortant de la Ligue des Consommateurs de Bordeaux fait, dans le bulletin de la Ligue, ses adieux à ses compagnons de lutte :

De 1846 jusqu'à ce jour, dit-il, en partisan, je me suis appliqué à défendre le principe de la liberté commerciale, et ai soutenu pendant quatorze ans, à la tête de la Ligue des Consommateurs de Bordeaux, ce point de droit naturel, qu'il n'est dû d'impôt qu'à l'Etat, et que, conséquemment, il n'est dû nul tribut par le consommateur au producteur. Mais maintenant, près d'entrer dans ma quatre-vingt-deuxième année et très menacé du côté de la vue, à mon bien grand regret je me vois obligé de quitter le terrain de la lutte, où je brûle aujourd'hui mes dernières cartouches contre le régime des privilèges industriels, si abusivement appelé régime protecteur. Je me retire donc, remerciant de tout cœur les libéraux qui, de près ou de loin, m'ont accordé leur confiance et leur appui pour défendre, à la Ligue des Consommateurs, la liberté des transactions et le droit d'approvisionnement libre des denrées. Qu'ils veuillent bien recevoir en ce moment mes biens cordiaux adieux, adieux que j'accompagne de mes encouragements à la persévérance dans la lutte.

Cette leçon de persévérance, M. Salefranque l'a donnée lui-même dans tout le cours d'une vie consacrée à la propagande de la vérité économique, et nous avons le ferme espoir qu'elle ne sera pas perdue.

Paris, 14 octobre 1904.

G. DE M.

BULLETIN BIBLIOGRAPHIQUE

Le Sahara, le Soudan et les chemins de fer transsahariens, par P. LEROY-BEAULIEU, 1 vol. in-8°, 500 p. avec une carte, 1905. 8 fr. Paris, Guillaumin et Cie.

Les opérations de Banque. Traité théorique et pratique, par J.-G. COURCELLE-SENEUIL, 9e édition, revue et mise à jour par ANDRÉ LIESSE, 1 vol. in-8°, 670 p., 1905. 8 fr. Paris, Guillaumin et Cie.

La transmission de la propriété immobilière et l'introduction des livres fonciers en Angleterre, par A. DE LAVERGNE, 1 vol. grand in-8°, 340 p., 1905. 6 fr. Paris, Guillaumin et Cie.

L'Impôt progressif en France, par JULES DUFAY, 1 vol. in-8° de 152 p., 1904. 3 fr. Paris, Guillaumin et Cie.

Vingt années d'application des Conventions de 1888, par CH. GOMEL, broch. in-8°, 30 p., 1904. Paris, Guillaumin et Cie.

Principes d'Economie politique, par E. VILLEY, 1 vol. in-8°, 3e édition, 747 p., 1905. 10 fr. Paris, Guillaumin et Cie.

Revue Internationale du Commerce, de l'Industrie et de la Banque, n° du 30 juin 1904, in-8°. 7 fr. 50. Paris, Guillaumin et Cie.

Etude théorique et pratique des comptes courants et d'intérêts mise à la portée de tous, par A. VERNET, 1 vol. in-8°, 2e édition, revue et corrigée, 271 p., 1904. 5 fr. Paris, Guillaumin et Cie.

Notes sur l'avenir économique de la France, broch. in-8°, 52 p., 1904. 1 fr. Paris, Guillaumin et Cie.

Statistique des grèves et des recours à la conciliation et à l'arbitrage survenus pendant l'année 1903, 1 vol. in-8°, 575 p., 1904. Paris, Imprimerie Nationale.

Autour du monde par les Boursiers de voyage de l'Université de Paris (Fondation Albert Kahn), 1 vol. grand in-8°, 418 p., 1904. 10 fr. Paris, F. Alcan.

De l'organisation et des pouvoirs des assemblées générales dans

les sociétés par actions, notamment au point de vue des modifications à apporter aux statuts, par G. BOURCART, 1 vol. in-8°, 320 p., 1904. 9 fr. Paris, Librairie générale de Droit.

Etude juridique sur les sociétés coopératives de consommation en Allemagne, par A. NAST, broch. in-8°, 35 p., 1904. Paris, Librairie générale de Droit.

Les Grèves de Marseille en 1904, par A.-E. SAYOUS, broch. in-8°, 64 p., 1904. 1 fr. Paris, Larose.

Politique africaine. Maroc. Afrique occidentale. Algérie. Tchad. L'effort étranger, par L. HUBERT, 1 vol. in-18, 300 p., 1904. 3 fr. 50. Paris, Dujarric et Cie.

En Corée, par E. BOURDARET, 1 vol. in-18, 361 p., 1904. Paris, Plon, Nourrit et Cie.

Voyage d'un Canadien Français en France, par E. LAMBERT, 1 vol. in-18, 2e édition, 305 p., 1903. 3 fr. 50. Paris, A. Lemerre.

La crise viticole en France, par C. SERGUÉEFF, broch. in-8°, 55 p., 1903. Paris, Société des agriculteurs.

Le Arti Fiorentine decadenza e soppressione. Le Camere di commercio. Origine. Modificazioni, par le Prof. R. MISUL, 1 vol. in-8°, 78 p., 1904. Firenze, B. Seeber.

The principles of economics with applications to practical problems, by F. A. FETTER, 1 vol. in-8° cart., 610 p., New-York, The Century C°.

A List of books, Magazine articles, and Maps relating to Paraguay. Books, 1638-1903. *Maps*, 1599-1903, prepared by J. SEGUNDO DECOUD, broch. in-8°, 53 p., 1904. Washington, Government printing office.

La 3e Exposition internationale d'Aviculture, Volailles et Pigeons, organisée par le *Bantam Club Français*, s'ouvrira le vendredi 21 octobre, à midi, aux grandes Serres du Cours-la-Reine.

Clôture de l'Exposition le 21 octobre à 5 heures du soir.

La Gérante : PAULINE GUILLAUMIN

Paris. — Typ. A. DAVY, 52, rue Madame. — *Téléphone*.

Librairie GUILLAUMIN et Cie, rue Richelieu, 14, Paris.

COLLECTION
D'AUTEURS ÉTRANGERS CONTEMPORAIN

Histoire — Morale — Économie politique — Sociologie

Format in-8. (Pour le cartonnage 1 fr. 50 en plus.)

I. THOROLD ROGERS

INTERPRÉTATION ÉCONOMIQUE DE L'HISTOIRE

Traduction et Introduction par M. E. CASTELOT

1 vol. prix, broché .... 8 fr. 50

II. HOWELL

QUESTIONS SOCIALES D'AUJOURD'HUI

Le PASSÉ et l'AVENIR des TRADE-UNIONS

Traduction et Préface de M. LE COUR GRANDMAISON

1 vol. prix, broché .... 5 fr. 50

III. GOSCHEN

THÉORIE des CHANGES ÉTRANGERS

Traduction et Préface de M. Léon SAY

Quatrième édition française, suivie du Rapport de 1875 sur le payement de l'Indemnité de guerre par le même

1 vol. prix, broché .... 7 fr. 50

IV. HERBERT SPENCER

JUSTICE

Troisième édition. — Traduction par M. E. CASTELOT

1 vol. prix, broché .... 7 fr. 50

V. LOUIS GUMPLOWICZ

LA LUTTE DES RACES

RECHERCHES SOCIOLOGIQUES

Traduction par M. Charles BAYE

1 vol. prix, broché .... 7 fr. 50

VI. HERBERT SPENCER

LA MORALE des DIFFÉRENTS PEUPLES et la Morale personnelle

Traduction de MM. CASTELOT et E. MARTIN-ST-LÉON

1 vol. prix, broché .... 7 fr. 50

VII. LOUIS BAMBERGER

Le Métal Argent au XIXe Siècle

Traduit par M. Raphaël-Georges LÉVY

1 vol. prix, broché .... 6 fr. 50

VIII. NITTI

LE SOCIALISME CATHOLIQUE

Traduit avec l'autorisation de l'auteur

1 vol. prix, broché .... 7 fr. 50

IX. HERBERT SPENCER

PROBLÈMES de MORALE & de SOCIOLOGIE

Traduction de M. H. DE VARIGNY

1 vol. prix, broché .... 7 fr. 50

X. HERBERT SPENCER

Du rôle moral de la bienfaisance

(Dernière partie des Principes de l'Éthique)

Traduct. de MM. E. CASTELOT et E. MARTIN-ST-LÉON

1 vol. prix, broché .... 7 fr. 50

XI. WESTERMARCK

ORIGINE DU MARIAG[E]

DANS L'ESPÈCE HUMAINE

Traduction de M. H. DE VARIGNY

1 vol. prix, broché .... [illegible]

XII. W. A. SHAW

HISTOIRE DE LA MONNA[IE]

(1252-1894)

Traduit par M. [illegible]

1 vol. prix, broché .... 7 [illegible]

XIII. SCHULZE-GAEVERNITZ

LA GRANDE INDUSTR[IE]

Traduit de l'allemand. Préface par M. G. [illegible]

1 vol. prix, broché .... 7 [illegible]

XIV. G. RUMELIN

Problème d'Économie Polit[ique]

Traduit par [illegible]

1 vol. prix, broché .... 7 [illegible]

XV. GIDDINGS

L'ÉVOLUTION SOCIAL[E]

Traduit par [illegible]

1 vol. prix, broché .... 7 [illegible]

XVI. THOROLD ROGERS

Histoire du Travail et des Sala[ires]

EN ANGLETERRE

depuis la fin du XIIIe siècle

Traduction avec Notes par M. E. CASTELOT

1 vol. prix, broché .... 7 [illegible]

XVII. ELLIS STEVENS

Les Sources de la Constitut[ion] des États-Unis

Étudiées dans leurs rapports avec l'Histoire de l'Angleterre et de ses Colonies

Traduit par M. L. VOSSION

1 vol. prix, broché .... 7 [illegible]

XVIII. HERBERT SPENCER

Les Institutions Professionne[lles] et Industrielles

[illegible] DES PRINCIPES DE SOCIOLOGIE

Traduit par M. H. DE VARIGNY

1 vol. prix, broché .... 7 [illegible]

XIX. A. D. WHITE

HISTOIRE DE LA LUTTE ENTRE LA SCIENCE ET LA THÉOLO[GIE]

Traduit et adapté par MM. DE VARIGNY et G. A[illegible]

1 vol. prix, broché .... 7 [illegible]

Année 6e Série



JOURNAL

DES

ÉCONOMISTES

REVUE MENSUELLE

DE LA SCIENCE ÉCONOMIQUE

ET DE LA STATISTIQUE

RÉDACTEUR EN CHEF : G. de MOLINARI
Correspondant de l'Institut

15 NOVEMBRE 1904

PARIS

ADMINISTRATION ET RÉDACTION
LIBRAIRIE GUILLAUMIN ET Cie
Rue Richelieu, 14.

1904

SOMMAIRE DU NUMÉRO DE NOVEMBRE 1904

JOURNAL

DES

ÉCONOMISTES

LE RÉGIME FUTUR DU GAZ A PARIS ET LE PROJET DE RÉGIE DIRECTE

Si l'on pouvait former un recueil de tous les rapports et discours auxquels a donné lieu jusqu'à ce jour, la question du régime qui sera celui du gaz après le 31 décembre 1905, date de l'expiration du traité intervenu le 7 février 1870, entre la Ville de Paris et la Compagnie parisienne d'éclairage et de chauffage par le gaz, on formerait un ouvrage colossal — au moins par la quantité des documents ainsi réunis. La question, en effet, se discute depuis une vingtaine d'années. Nous nous bornerons à rappeler qu'au cours de 1901, plusieurs projets présentés au Conseil municipal, furent rejetés, et nous ferons de 1902, le point de départ d'un rapide historique.

Dans la séance du 17 janvier de cette dernière année, le Conseil municipal prit deux décisions importantes. Tout d'abord, il rejeta, sans même l'avoir examiné, un avant-projet déposé trois jours auparavant, par le Préfet de la Seine, et portant prolongation de sa concession à la Compagnie parisienne du gaz, pendant une durée de vingt années, soit jusqu'au 31 décembre 1925, ladite

concession pouvant être renouvelée par périodes de cinq années : le prix du mètre cube de gaz eût été abaissé de 0 fr. 30 à 0 fr. 20, à partir du 1er janvier précédent, et la part de bénéfices pour la Ville, se fût élevée, d'après l'estimation du Préfet, à plus de 22 millions. (Cette part a été, pour 1903, de 21 millions environ, droits d'octroi sur les matières premières compris, et elle est évaluée à 20.300.000 francs au budget de 1904.) En second lieu, le Conseil municipal adopta un autre projet, dit projet Chamon, et qui avait fait l'objet d'un long et très vif débat. Les grandes lignes du projet de la Société Chamon, qui se présentait avec l'appui financier du Comptoir National d'Escompte, étaient les suivantes : Le prix du mètre cube de gaz devait être abaissé immédiatement à 0 fr. 20, à la charge de la Compagnie fermière et sans garantie de la Ville, à moins que celle-ci, en 1920, ne reprît la suite de l'exploitation, auquel cas ladite Compagnie prévenue de cette reprise une année d'avance, c'est-à-dire le 1er janvier 1919, avait droit à une indemnité de 2 millions et demi. Autrement, la Société continuait à assurer la production et la distribution du gaz jusqu'à la date extrême du 31 décembre 1935. La recette annuelle à percevoir par la Ville était évaluée à 17 ou 18 millions.

Le projet Chamon fut présenté, sous forme de proposition de loi, à la Chambre des Députés par le gouvernement ; mais le Préfet de la Seine s'en déclara l'adversaire devant la Commission parlementaire, et la Chambre, dans sa séance du 3 décembre 1902, le rejeta par 319 voix contre188. Le vote avait été précédé d'une ardente discussion entre M. Adrien Veber, remplissant l'office de rapporteur, et M. Maurice Spronck, ayant rempli ledit office au Conseil municipal ; les mêmes adversaires s'étaient déjà trouvés aux prises devant l'Assemblée communale, dont ils faisaient partie l'un et l'autre.

Le 6 décembre 1902, intervenait un arrêté préfectoral, qui approuvait une délibération adoptée la veille par le Conseil municipal et aux termes de laquelle le Préfet de la Seine était invité à prendre les dispositions nécessaires pour qu'à partir du 1er janvier 1903, les consommateurs de gaz dans Paris n'eussent plus à supporter qu'une dépense de 0 fr. 20 par mètre cube de gaz consommé. les frais accessoires exclus. Il devait être pourvu aux dépenses occasionnées à la Ville de Paris par la mesure dont il s'agit, tant au moyen de ses ressources de Trésorerie, de celles à provenir de l'émission de bons de caisse, autorisée ou à autoriser par les lois de finances, que par tous autres moyens finan-

ciers auxquels le Conseil municipal croirait devoir recourir. Il était également spécifié que le taux et le mode d'émission des bons seraient fixés suivant la forme habituelle, après avis de la Commission spéciale des emprunts. Le mode adopté par l'arrêté du 6 décembre 1902 n'a pas cessé jusqu'à ce jour d'être en vigueur.

Mais la question du régime futur du gaz ne se trouvait toujours pas solutionnée ; elle se compliquait même de la charge assumée par la Ville, du chef de la détaxe accordée aux consommateurs. Les débats reprirent donc dès le début de 1903, au Conseil municipal à qui de nouvelles propositions avaient été faites par diverses Sociétés. Dans la séance du 26 février, le système de la régie directe était rejeté pour la seconde fois et, le 18 mars, sur le rapport de M. Ernest Caron, l'Assemblée communale adoptait en principe les conditions à exiger de l'exploitant futur ; mais, trois mois et demi plus tard, le Conseil décidait (séance du 3 juillet), qu'il n'y avait pas lieu de passer à la discussion des articles du projet préparé par la Commission pour déterminer d'une façon précise lesdites conditions.

Puis il votait les trois délibérations suivantes : 1° Il sera pourvu à la charge de l'abaissement anticipé du prix du gaz et du relèvement des traitements et salaires, du 1er janvier 1903 au 31 décembre 1905, au moyen d'un emprunt de 100 millions, gagé par une taxe spéciale frappant le prix normal du gaz fixé à 0 fr. 15 le mètre cube, au 1er janvier 1906, et sans que ladite taxe puisse dépasser 0 fr. 05 par mètre cube ; 2° quelle que soit la solution donnée à la question du gaz, une somme annuelle de 2.800.000 francs sera prélevée sur les ressources de Trésorerie de la Ville de Paris, ainsi que sur celles à provenir de l'émission des bons de caisse, autorisée ou à autoriser par les lois de finances, pour faire bénéficier le personnel gazier des avantages de l'assimilation aux travailleurs municipaux, à partir du 1er janvier 1903 : les sommes avancées seront récupérées sur l'exploitation future ; 3° à partir du 1er janvier 1906, le service de l'éclairage, du chauffage et de la force motrice par le gaz, sera exploité en régie municipale. Cette dernière délibération était prise par 39 voix contre 33.

Depuis, que s'est-il passé ? Le 11 décembre 1903, sur le rapport de M. Navarre, le Conseil municipal a adopté le projet d'organisation de la régie directe du gaz, projet élaboré par une Commission spéciale du Conseil. Puis, au début de 1904 (séance du 5 février), l'Assemblée communale a décidé, conformément aux conclusions d'un rapport de M. Chautard, qu' « il serait pourvu

à la constitution du capital de la régie municipale du gaz : usin
matériel d'exploitation, approvisionnements, fonds de roulem
de réserve, ainsi qu'aux frais d'émission, lesquels ne devront
excéder 2 0/0, au moyen d'un emprunt de 120 millions, gagé
les produits de l'exploitation et sur l'outillage ainsi constitué, et
ranti par la Ville de Paris » ; la durée de l'amortissement a
été fixée à 75 ans, à dater du 1er janvier 1906, sauf faculté d'ant
pation. Cet emprunt devant être émis directement par la Ville
Paris, et son coût ne devant pas dépasser, intérêts, primes
lots, 3.50 0/0. La Chambre des députés, après une assez lon
discussion, a voté, dans sa séance du 25 octobre 1904, l'ensem
du projet de loi autorisant la Ville de Paris à emprunter
somme de 120 millions et à établir une régie directe du gaz.
durée de l'amortissement de l'emprunt a été seulement rame
de 75 à 50 ans.

D'autre part, une loi est intervenue le 10 avril 1904, pour au
riser l'emprunt de 100 millions dans les conditions arrêtées
le Conseil municipal, au cours de sa séance du 27 novembre 19
Cette loi est ainsi conçue : « La Ville de Paris est autorisée à
prunter à un taux d'intérêt n'excédant pas 3.50 0/0, intérêts, p
mes de remboursement et lots compris, une somme de 100 m
lions de francs, remboursable dans un délai de 35 ans au plu
partir de 1906, au moyen d'une taxe spéciale, qui ne sera pas
férieure à un centime et demi par mètre cube, sur le prix nor
du gaz, ladite somme destinée à pourvoir aux frais de l'abai
ment du prix du gaz et du relèvement des salaires du persor
pendant les années 1903 à 1905. » En outre, un arrêté du Pr
de la Seine en date du 30 août dernier, pris à la suite de dél
rations votées par le Conseil municipal, les 7 mars et 16 ju
1904, a constitué une commission chargée d'assurer la réparti
entre les employés du gaz, de la somme de 2.800.000 francs, a
rente à l'année 1903. Cette répartition s'effectue actuellement, l
qu'avec quelques difficultés.

En résumé, la situation actuelle est la suivante : Le prix
mètre cube de gaz a été abaissé pour les consommateurs, à p
tir du 1er janvier 1903, de 0 fr. 30 à 0 fr. 20 ; pour faire f
à cette dépense pendant les trois années 1903, 1904 et 1905, a
qu'au relèvement des salaires pendant le même laps de temps
Ville de Paris a été autorisée à contracter un emprunt de 100 m
lions qui n'a pas encore été émis. Le projet Chamon ayant éch
devant la Chambre des Députés, et le système d'une concess
à consentir à une Société ayant été définitivement écarté pa

Conseil municipal, cette assemblée a adopté le régime de la régie directe et voté, pour le mettre en pratique, un emprunt de 120 millions, qui a été autorisé par la Chambre, mais non encore par le Sénat.

Ce n'est pas sans peine qu'après avoir relu toutes les discussions ouvertes depuis trois ans sur la question, et avoir élagué les points secondaires, on arrive à s'y reconnaître à peu près. Et l'on comprend ce mot de M. Gelez, extrait du compte rendu d'une des séances du Conseil municipal : « Personne n'a jamais pu suivre ici complètement cette discussion (*Rires*). » La remarque, bien que présentée sous forme de boutade, est peut-être plus profonde qu'on ne pourrait le croire au premier abord. Comme il s'agissait du gaz, M. Gelez aurait remplacé avec avantage le mot *suivre*, par *voir clair*.

Avant d'en finir avec l'exposé historique, il n'est pas sans intérêt de rappeler que pendant que le Conseil municipal de Paris délibérait et délibérait encore, pendant que les discussions s'éternisaient, pendant que les projets succédaient les uns aux autres, que les propositions s'amoncelaient, 46 communes de la banlieue et 9 du département de Seine-et-Oise, parvenaient à résoudre pour leur propre compte et assez aisément, la question du gaz. Aux termes d'un décret du 31 décembre 1903, et en application des dispositions des lois des 5 avril 1884 et 22 mars 1890, elles obtenaient, après s'être d'abord associées par voie de conférences intercommunales, d'être constituées en Syndicat, à l'effet de poursuivre et de contrôler l'exécution des clauses des traités passés, pour la distribution du gaz, entre chacune d'elles, et MM. Rouland et Chamon, à qui a été substituée depuis la Compagnie d'éclairage, chauffage et force motrice. Et dans un banquet organisé, le 6 mars 1904, pour célébrer sous la présidence du Préfet de la Seine, la réussite de l'œuvre entreprise, M. Tissier, maire de Bagneux, président du Syndicat, se réjouissait de la « victoire » obtenue, et déclarait que les avantages à retirer par la banlieue des traités conclus seraient de trois sortes : avantages pour les consommateurs qui n'auraient plus à payer le gaz que 16 centimes par mètre cube au lieu de 30, 35, et même 40 centimes ; avantages pour les communes qui, actuellement exclues de toute participation aux bénéfices, toucheraient des redevances dont le montant annuel ne serait pas inférieur à 700.000 francs : avantages pour les ouvriers et employés de la future exploitation gazière, en faveur desquels il a été stipulé des mesures protectrices.

à la constitution de l'actif de la régie municipale du gaz : usines, matériel d'exploitation, approvisionnements, fonds de roulement et réserve, ainsi qu'aux frais d'émission, lesquels ne devront pas excéder 2 0/0, au moyen d'un emprunt de 120 millions, gagé sur les produits de l'exploitation et sur l'outillage ainsi constitué, et garanti par la Ville de Paris » ; la durée de l'amortissement avait été fixée à 75 ans, à dater du 1er janvier 1906, sauf faculté d'anticipation, ledit emprunt devant être émis directement par la Ville de Paris, et son coût ne devant pas dépasser, intérêts, primes et lots, 3,50 0/0. La Chambre des députés, après une assez longue discussion, a voté, dans sa séance du 25 octobre 1904, l'ensemble du projet de loi autorisant la Ville de Paris à emprunter cette somme de 120 millions et à établir une régie directe du gaz. La durée de l'amortissement de l'emprunt a été seulement ramenée de 75 à 50 ans.

D'autre part, une loi est intervenue le 10 avril 1904, pour autoriser l'emprunt de 100 millions dans les conditions arrêtées par le Conseil municipal, au cours de sa séance du 27 novembre 1903. Cette loi est ainsi conçue : « La Ville de Paris est autorisée à emprunter à un taux d'intérêt n'excédant pas 3,50 0/0, intérêts, primes de remboursement et lots compris, une somme de 100 millions de francs, remboursable dans un délai de 35 ans au plus, à partir de 1906, au moyen d'une taxe spéciale, qui ne sera pas inférieure à un centime et demi par mètre cube, sur le prix normal du gaz, ladite somme destinée à pourvoir aux frais de l'abaissement du prix du gaz et du relèvement des salaires du personnel pendant les années 1903 à 1905. » En outre, un arrêté du Préfet de la Seine en date du 30 août dernier, pris à la suite de délibérations votées par le Conseil municipal, les 7 mars et 16 juillet 1904, a constitué une commission chargée d'assurer la répartition entre les employés du gaz, de la somme de 2.800.000 francs, afférente à l'année 1903. Cette répartition s'effectue actuellement, bien qu'avec quelques difficultés.

En résumé, la situation actuelle est la suivante : Le prix du mètre cube de gaz a été abaissé pour les consommateurs, à partir du 1er janvier 1903, de 0 fr. 30 à 0 fr. 20 ; pour faire face à cette dépense pendant les trois années 1903, 1904 et 1905, ainsi qu'au relèvement des salaires pendant le même laps de temps, la Ville de Paris a été autorisée à contracter un emprunt de 100 millions qui n'a pas encore été émis. Le projet Chamon ayant échoué devant la Chambre des Députés, et le système d'une concession à consentir à une Société ayant été définitivement écarté par le

sait le premier cri d'alarme et seize mois qu'il poussait le second. Evidemment, la Ville de Paris est riche, mais encore un coup, on ne voit pas comment, avec les lourdes charges auxquelles elle est obligée de faire face pour assurer ses services généraux, elle a pu procéder, du moins régulièrement ; peut-être a-t-il été nécessaire, à titre provisoire et comme expédient, de recourir aux fonds du Métropolitain.

Dans la pratique, voici comment les choses se passent. Chaque mois, la Ville remet à la Compagnie une avance de fonds complétée jusqu'à concurrence de 2.500.000 francs. D'autre part, la Compagnie facture à ses abonnés le mètre cube de gaz, au prix de 0 fr. 30, stipulé par le traité de 1870 (art. 43) ; mais elle ajoute sur ses quittances, que la Ville payant 0 fr. 10, l'abonné n'a plus à lui verser que sur le pied de 0 fr. 20.

L'emprunt de 100 millions, nous l'avons dit, doit être employé jusqu'à concurrence de 90 millions environ, à assurer le remboursement aux consommateurs, de la détaxe du gaz ; mais il est destiné également à fournir les ressources nécessaires pour améliorer, de 1903 à 1905, les traitements et salaires du personnel du gaz, soit environ 2.800.000 francs pour la présente année, et chacune des deux années qui suivront ; ce relèvement a, d'ailleurs, pour objet final et déclaré, l'assimilation, au point de vue des émoluments, du personnel gazier avec le personnel similaire de la Ville de Paris. Cette assimilation, au surplus, a été formellement votée de nouveau par le Conseil municipal, dans sa séance du 16 juillet 1904. D'après les évaluations fournies par le Syndicat des ouvriers et employés du gaz, il y a moins de trois ans, la dépense provenant de l'assimilation devait s'élever de 1.500.000 francs à 2 millions ; plus tard même, le 28 décembre 1902, M. Lajarrige, promoteur ardent de la réforme, proposait au Conseil municipal la délibération suivante : « Une somme annuelle de 1.500.000 francs sera prélevée sur les ressources de Trésorerie de la Ville de Paris, ainsi que sur celles à provenir des bons de caisse (toujours les ressources de Trésorerie et les bons de caisse), pour faire bénéficier le personnel gazier des avantages de l'assimilation aux travailleurs municipaux, à partir du 1er janvier 1903. »

Comment cette somme de 1.500.000 francs s'est-elle transformée en une somme de 2.800.000 francs, d'ailleurs encore insuffisante ? c'est tout simplement, comme le disait très bien le Préfet, parce que « les transformations paraissent généralement fort peu coûteuses à ceux qui les désirent ». Il est très intéressant

Quel jugement convient-il de porter au sujet des décisions prises sur les mêmes questions par la municipalité de Paris ? En ce qui concerne la partie de l'emprunt de 100 millions, destinée à pourvoir aux frais de la diminution du prix du gaz, consentie aux consommateurs, il n'y a pas grand'chose à en dire. Cette diminution, qui représente approximativement 25 millions pour 1903, s'élèvera vraisemblablement à 30 millions ou peu s'en faut pour 1904, et à une somme encore supérieure pour 1905, soit en tout 90 millions environ. Mais cet emprunt n'est pas encore émis, et comment la Ville de Paris a-t-elle fait, jusqu'à ce jour, pour verser à la Compagnie parisienne du gaz, des sommes qui, pour vingt-deux mois, du 1er janvier 1903 au 1er novembre 1904, ne doivent guère être moindres de 50 millions ? Car enfin, lorsque le provisoire se prolonge, il ne suffit plus d'avoir recours « aux ressources de Trésorerie », ni même à l'émission de bons de caisse. A ce propos, il est curieux et inquiétant de constater avec quelle facilité la municipalité, pour couvrir une dépense immédiate, se contente de l'imputer, tout au moins pendant un délai plus ou moins long, sur les ressources de Trésorerie et les bons de caisse, moyens commodes, mais qui ne dissimulent souvent qu'une insuffisance de crédits à laquelle il faut toujours bien finir par pourvoir.

Quant aux remboursements applicables au gaz, il est d'autant plus difficile de s'expliquer comment la Ville a pu procéder pour un aussi respectable nombre de millions que, dès le 26 février 1903, c'est-à-dire moins de deux mois après le début desdits remboursements, le Préfet disait au Conseil municipal : « En ce qui concerne l'abaissement du prix du gaz, quelques explications ne sont pas inutiles. Chacun sent bien ici que le Conseil, sur ma proposition, n'a pris jusqu'ici qu'une mesure provisoire qu'il vous faut consolider aujourd'hui. Car il n'a pu entrer dans l'esprit de personne, que les fonds de Trésorerie et les bons de caisse doivent constituer une ressource inépuisable capable de compenser à jet continu, l'abaissement du prix du gaz. » De même, dans la séance du 3 juillet suivant, le Préfet revenant à la charge, à propos de cette question, qui, manifestement le préoccupait, s'exprimait ainsi : « Il ne pouvait pas vous échapper, et il ne vous a pas échappé, que la mesure consistant à faire usage des fonds de Trésorerie ou des bons de caisse ne pouvait être que provisoire... ; je le déclare, Messieurs, les ressources de notre caisse ne sont pas inépuisables, et nous avons la lourde responsabilité d'assurer l'avenir. » Il y a donc vingt mois que le Préfet pous-

l'assimilation, mais établir un régime privilégié au profit du personnel du gaz, si bien qu'on verrait peut-être le personnel de la Ville demander son assimilation à celui de la Compagnie — ce qui, en effet, se produit déjà. Il convient d'ajouter que, pour avoir parlé de la sorte, le Préfet s'est attiré d'un conseiller, cette aimable riposte : « Vous êtes un agent provocateur. »

Que peuvent devenir, en vérité, les finances municipales dans de pareilles conditions ? Au surplus, en dehors de la dépense excessive à laquelle la Ville s'engage et qu'elle n'est pas sûre le moins du monde de récupérer malgré la taxe spéciale de 1 centime et demi, établie par mètre cube de gaz, à partir de 1906, il est une autre objection très grave qui a été présentée, notamment avec beaucoup de force, au Sénat, dans sa séance du 30 mars 1904, par M. Franck-Chauveau. Ce dernier fit remarquer, en effet, que l'emprunt de 100 millions serait affecté jusqu'à concurrence de 8.400.000 francs, soit 2.800.000 pendant trois années, à augmenter un personnel qui n'était nullement à l'heure actuelle un personnel de la Ville, mais celui d'une Compagnie particulière. Et il ajouta : « Si jamais il y eut une mesure ayant un caractère manifestement socialiste, c'est bien celle-là. » Les partisans du projet ont soutenu que la Compagnie du gaz se trouvait, à l'égard de la Ville de Paris, dans une situation spéciale. Sans doute, au point de vue de la concession ; mais ensuite, il ne s'agit plus que de l'application d'un contrat librement débattu et accepté, chacune des deux parties conservant sa liberté d'action. Par suite, on ne peut admettre comme une mesure régulière que la Ville de Paris subventionne, avec l'argent des contribuables, le personnel d'une entreprise particulière. Et l'on ne voit pas pourquoi le personnel d'autres Compagnies, même bien que non-concessionnaires d'un service public, ne demanderait pas, par extension, à bénéficier des mêmes faveurs.

Malgré la valeur de ces objections si légitimes, l'emprunt de 100 millions a été voté par le Parlement dans les conditions où le Conseil municipal l'avait demandé. Il n'est pas inutile d'ajouter que le rapporteur au Sénat a déclaré que, d'après lui, le contrôle, le pouvoir de tutelle du Parlement devait être contenu dans de certaines limites, les deux Chambres ayant à se borner, dans l'autorisation d'un emprunt, à la recherche de savoir non pas si l'Assemblée communale fait une bonne ou une médiocre opération municipale, mais si la réalisation de l'emprunt projeté ne grèvera pas les ressources de la commune au point de diminuer les forces contributives de la population sur laquelle va en peser

à lire le procès-verbal de cette séance du 16 juillet 1904, où le Préfet faisait cette observation et où M. Lajarrige reconnaissait qu'il y avait eu erreur de chiffres dans l'évaluation de la dépense de l'assimilation, mais ajoutait que c'était « peu important ». (Ne pas oublier que ladite erreur est de 1.300.000 francs, sur 2.800.000 francs, et encore ce dernier chiffre n'est-il qu'un minimum pour l'avenir.) On voit dans le même compte rendu que pour étudier la question de l'assimilation projetée, une Commission administrative, composée des directeurs de la Ville et de techniciens spécialement compétents, avait été constituée ; cette Commission chiffrait la dépense annuelle à 2.504.155 fr. 69, y compris non seulement le relèvement des salaires, mais encore l'attribution d'une somme de plus de 800.000 francs aux Caisses des retraites du personnel gazier, tandis que le Conseil municipal, sur le rapport de sa Commission, a voté une somme de 2 millions 800.000 francs, pour le relèvement des traitements à l'exclusion des fonds à attribuer à la Caisse des retraites ; il s'ensuit que le crédit total pour assurer la réforme devrait être de 3 millions 500.000 francs, et même de 3.700.000 francs. On arrivera certainement à ce dernier chiffre, surtout si le régime de la régie directe est appliqué, et un conseiller municipal, M. Poirier de Narçay, l'a déclaré d'une façon très nette : « Nous ne pouvons dépasser actuellement 2.800.000 francs ; mais nous tenons à affirmer que cette somme est insuffisante. Que l'exploitation future du gaz soit faite en régie ou par une Compagnie privée, il faudra que l'exploitation rétribue son personnel, comme est rétribué le personnel de la Ville de Paris. »

D'où proviennent, en fin de compte, les différences considérables de chiffres qui séparaient la Commission et le Préfet ? Ce haut fonctionnaire s'en est expliqué devant l'Assemblée, et nous relevons dans son discours les déclarations suivantes : Certaines catégories d'ouvriers du gaz, qui n'ont pas de similaires à la Ville et dont le salaire est supérieur à celui des ouvriers municipaux, reçoivent néanmoins une indemnité. Conservant les faveurs qu'ils ont à l'exclusion de leurs collègues de la Ville, les agents du gaz obtiennent, en outre, les avantages spéciaux dont bénéficient leurs dits collègues. Il n'a été tenu compte pour la répartition que de l'ancienneté, de sorte qu'un expéditionnaire incapable, maintenu par la Compagnie, au traitement de 2.400 ou 2.700 francs, en raison de son peu d'aptitude, passera sans transition, s'il compte vingt ans de grade, à la classe exceptionnelle, soit 3.900 francs. Bref, le Préfet a pu dire que ce n'était pas faire

l'assimilation, mais établir un régime privilégié au profit du personnel du gaz, si bien qu'on verrait peut-être le personnel de la Ville demander son assimilation à celui de la Compagnie — ce qui, en effet, se produit déjà. Il convient d'ajouter que, pour avoir parlé de la sorte, le Préfet s'est attiré d'un conseiller, cette aimable riposte : « Vous êtes un agent provocateur. »

Que peuvent devenir, en vérité, les finances municipales dans de pareilles conditions ? Au surplus, en dehors de la dépense excessive à laquelle la Ville s'engage et qu'elle n'est pas sûre le moins du monde de récupérer malgré la taxe spéciale de 1 centime et demi, établie par mètre cube de gaz, à partir de 1906, il est une autre objection très grave qui a été présentée, notamment avec beaucoup de force, au Sénat, dans sa séance du 30 mars 1904, par M. Franck-Chauveau. Ce dernier fit remarquer, en effet, que l'emprunt de 100 millions serait affecté jusqu'à concurrence de 8.400.000 francs, soit 2.800.000 pendant trois années, à augmenter un personnel qui n'était nullement à l'heure actuelle un personnel de la Ville, mais celui d'une Compagnie particulière. Et il ajouta : « Si jamais il y eut une mesure ayant un caractère manifestement socialiste, c'est bien celle-là. » Les partisans du projet ont soutenu que la Compagnie du gaz se trouvait, à l'égard de la Ville de Paris, dans une situation spéciale. Sans doute, au point de vue de la concession ; mais ensuite, il ne s'agit plus que de l'application d'un contrat librement débattu et accepté, chacune des deux parties conservant sa liberté d'action. Par suite, on ne peut admettre comme une mesure régulière que la Ville de Paris subventionne, avec l'argent des contribuables, le personnel d'une entreprise particulière. Et l'on ne voit pas pourquoi le personnel d'autres Compagnies, même bien que non-concessionnaires d'un service public, ne demanderait pas, par extension, à bénéficier des mêmes faveurs.

Malgré la valeur de ces objections si légitimes, l'emprunt de 100 millions a été voté par le Parlement dans les conditions où le Conseil municipal l'avait demandé. Il n'est pas inutile d'ajouter que le rapporteur au Sénat a déclaré que, d'après lui, le contrôle, le pouvoir de tutelle du Parlement devait être contenu dans de certaines limites, les deux Chambres ayant à se borner, dans l'autorisation d'un emprunt, à la recherche de savoir non pas si l'Assemblée communale fait une bonne ou une médiocre opération municipale, mais si la réalisation de l'emprunt projeté ne grèvera pas les ressources de la commune au point de diminuer les forces contributives de la population sur laquelle va en peser

la charge. C'est, en somme, soutenir cette thèse que le Parlement n'a guère à s'inquiéter de s'enquérir si les motifs de l'emprunt sont légitimes ou non, du moment qu'on estime que les contribuables n'éprouveront pas une surcharge écrasante. M. Expert-Bezançon a répliqué fort justement au rapporteur, en lui rappelant la définition donnée tout récemment par le Président du Conseil, lorsqu'il disait:« Toujours on a considéré le gouvernement comme le tuteur naturel des communes. » Et le même sénateur, après avoir déclaré que, même quand il s'agit de la Ville de Paris, le Parlement devait lui rendre le service de la plier à certains devoirs, qu'il était très difficile quelquefois à ses élus de remplir, ajoutait, d'une manière humoristique : « Les conseillers municipaux ne sont que des tirailleurs sur la première ligne de feu. Nous, nous sommes le soutien, et nous devons juger les événements avec plus de prudence. »

C'est l'évidence même. Le frein est d'autant plus nécessaire que les entraînements auxquels le Conseil municipal, sous l'empire de préoccupations électorales, peut se laisser aller, ont des conséquences plus graves et des répercussions plus étendues. Un exemple de ces entraînements est resté célèbre, et est souvent invoqué ; le voici : Dans sa séance du 22 juillet 1892, une augmentation ayant été accordée aux gardiens de la paix, immédiatement, au cours de la même discussion, une délibération fut présentée tendant à voter un crédit de 2 millions pour assurer aux travailleurs de la Ville le relèvement de leurs salaires pendant le deuxième semestre de 1892. Quoique la proposition n'eût été examinée par aucune commission compétente ; malgré l'opposition du Président du Comité du budget et du rapporteur général ; malgré les objurgations de M. Poubelle, alors Préfet de la Seine, qui déclarait que « c'était un vote de colère et d'imprudence qu'on demandait, et que le Conseil n'attendrait pas au lendemain pour le regretter », alors surtout qu'on ne savait même pas à quelle classe de travailleurs, à quels services on pourrait appliquer cette somme de 2 millions, la proposition fut adoptée à la majorité d'une voix, 35 contre 34. Ce vote de principe, qui a entraîné dans la suite bien d'autres augmentations, coûte à la Ville une surcharge annuelle de 10 à 12 millions.

Peut-être sommes-nous à la veille de voir se reproduire de nouvelles aggravations de dépenses aussi considérables. En dehors de quelques autres revendications, la journée de huit heures est demandée par le Syndicat général des travailleurs des services municipaux et départementaux ; de ce chef, la préfecture

de la Seine prévoit que chaque année, le supplément de dépense s'élèverait à 4 millions environ, et comme les ouvriers travaillant à l'entreprise se mettraient en instance pour être placés sur le même pied que ceux qui travaillent en régie — ce qui ne leur serait probablement pas refusé — il faudrait encore 2 millions. Avec les sommes votées pour les ouvriers du gaz, on voit à quel total respectable de millions on arrive.

Toute une école est imbue de cette idée, qui pourrait être juste si elle était contenue — ce qui n'est pas le cas assurément — dans des limites raisonnables : « L'Etat ou les communes doivent être des patrons modèles. » Pour parvenir coûte que coûte à mettre en pratique cette définition entendue en fait dans un sens beaucoup trop large, les considérations budgétaires qui devraient primer toutes les autres, n'ont plus de valeur ; mais on acquiert à bon compte de la popularité. Retenons cette parole suggestive, prononcée par M. Rouvier, ministre des Finances, lors de la discussion ouverte sur le rachat des chemins de fer : « Une exploitation d'Etat, disait-il, tourne aisément à *l'entreprise de bienfaisance.* » M. E. Cheysson, qui rappelle ce mot, encore plus vrai lorsqu'il s'agit des services municipaux de Paris, ajoute avec raison : « C'est ce qui fait apparaître le grand avantage pour une ville ou pour l'Etat, de recourir à une compagnie-tampon, qui reçoit les chocs et qui se résigne d'avance à l'impopularité, sachant bien qu'elle est inévitable si l'on veut défendre les revenus de l'entreprise contre les assauts des intérêts particuliers et des appétits. »

Nous en arrivons maintenant à une question plus grave, s'il est possible, que les précédentes, parce qu'elle peut avoir une répercussion encore plus désastreuse sur les budgets futurs de la Ville de Paris : la question de la régie directe. Le premier argument à invoquer contre ce système est précisément celui dont nous venons de parler, la situation privilégiée faite au personnel. Plus on augmentera le chiffre des fonctionnaires municipaux, plus il y aura d'appétits terriblement surexcités, et plus la pression sur la municipalité deviendra formidable de la part d'organisations syndicales fortement constituées et englobant un nombre de membres toujours plus élevé. Les exigences du personnel, le Préfet de la Seine ne les connaît que trop, et justement à propos de la question de la régie municipale du gaz, il s'en déclarait l'adversaire pour ce motif, ajoutant : « Parce que, dans ce système, je me vois la charge d'un personnel très nombreux à conduire et... que je vous vois derrière ce personnel. » Lorsque les ri-

res provoqués par cette remarque si juste furent calmés, le Préfet, d'après le compte rendu officiel de la séance du Conseil municipal, reprit : « J'aurais compris que l'on voulût se débarrasser sur un exploitant, de toutes les questions de personnel. Vous auriez ainsi conservé toute votre liberté d'action ; avec un exploitant, les ouvriers et les employés du gaz, qui sont aussi des électeurs (*sourires*), peuvent, sinon poussés par vous — ce dont je vous crois incapables — (*très bien*), mais tout au moins s'appuyant sur vous, réclamer des changements de situation ou bien l'application des conditions du travail, ou encore, des améliorations de salaire qui viendraient bouleverser le budget de la Ville de Paris. » L'opinion du Préfet est, d'ailleurs, toujours restée la même au sujet de la régie municipale, car un peu plus tard, le 26 février 1903, il disait au Conseil municipal : « Je ne suis pas partisan de la régie directe. Je n'ai jamais varié sur ce point. Nous n'aurions pas, vous et moi, la liberté industrielle nécessaire pour diriger une entreprise de cette nature. » Et, le 3 juillet 1903 : « Messieurs, au moment où la question de la régie directe se pose, et, pour éviter tout malentendu, je tiens à affirmer que je reste fidèle aux principes que j'ai toujours exprimés, et que je suis l'adversaire de la régie directe. »

Si, à nos yeux, le régime de la régie municipale eût dû être écarté, rien qu'en raison des surcharges causées par le personnel, il n'en est pas moins vrai qu'il y a d'autres motifs très graves à faire valoir contre ce mode d'exploitation. Examinons d'abord quelles seraient les charges de la régie. M. Navarre, rapporteur, sur les explications qui lui ont été demandées dans la séance du 4 décembre 1903, les a évaluées à 125 millions, dont 80 à 100 millions à verser à la Compagnie parisienne du gaz, pour racheter sa part d'actif. La somme annuelle nécessaire pour payer les intérêts de l'emprunt à contracter et pour assurer l'amortissement dudit emprunt en 75 ans s'élèverait, disait-il, à 4.725.000 francs ; les dépenses à 22.500.000 francs, pour 300 millions de mètres cubes au prix de revient de 0 fr. 075 le mètre cube ; les recettes à 45 millions, soit 0 fr. 15 sur 300 millions de mètres cubes, d'où un excédent de recettes de 22.500.000 francs. En déduisant les charges de capital (4.725.000 francs), la recette serait ramenée à 17.775.000 francs ; mais, avec l'augmentation de la consommation chiffrée à 10 0/0, soit 30 millions de mètres cubes, la recette définitive serait, y compris la diminution des frais de personnel à la charge de la banlieue, de 22.275.000 francs.

Tous ces chiffres sont aléatoires, puisqu'ils reposent sur des

données très incertaines et qui, nous le reconnaissons, ne peuvent qu'être telles ; par suite, ils sont contestables et ils ont été contestés, avec raison du reste, parce qu'ils ont été établis d'après des évaluations très optimistes. On n'a même pas pu établir d'une façon exacte quel était le prix de revient du mètre cube de gaz. La Commission et son rapporteur ont tablé sur 0 fr. 075 ; cependant, l'ingénieur de la Ville, chargé du service, l'évalue à 0 fr. 0895. On conçoit qu'une différence aussi sensible modifie radicalement tous les calculs.

M. Navarre tablait sur un amortissement de l'emprunt en 75 ans ; mais il convient de rappeler que dans sa séance du 24 octobre 1904, la Chambre des députés a réduit de 75 à 50 ans la durée de l'amortissement : le Préfet de la Seine proposait 35 ans.

Le rapporteur et la majorité du Conseil municipal qui l'a suivi affirment que les résultats de la gestion directe seront des plus satisfaisants ; mais le doute est d'autant plus permis en pareille matière, que les tentatives déjà faites ne sont généralement pas favorables.

Les partisans de la régie directe citent, volontiers, l'exemple de l'Angleterre. M. Ambroise Rendu, a démontré, d'après des données officielles, que cet exemple est fort peu concluant. D'autre part, M. E. Cheysson, membre de l'Institut, dans une remarquable communication faite à la Société d'Economie politique (1), le 5 février 1904, a également déclaré qu'en ce qui concerne les résultats, les avis étaient absolument discordants. A ce sujet, il rappelle la violente campagne entreprise pendant les mois d'août et de septembre 1902, par le grand journal le *Times*, contre le développement du municipalisme anglais, ses abus, ses gaspillages, enfin, et surtout, ses dangers financiers, que dissimulent mal des comptabilités tenues non commercialement, mais administrativement ; ce qui a eu pour conséquence, par suite de bilans mal établis, de faire apparaître les choses sous un jour contraire à la réalité. Ainsi, M. Cheysson cite, d'après le *Times* — dont la campagne a provoqué le vote par le Parlement, d'une motion d'enquête appuyée par le gouvernement — la municipalité de Birmingham, qui accusait, pour l'exploitation de ses tramways, un bénéfice net de 800.000 francs, alors que ce bénéfice se serait

(1) Cette communication a été publiée en brochure spéciale sous le titre : « Du municipalisme », par la librairie Guillaumin ; elle a, d'ailleurs été reproduite intégralement par le *Journal des Economistes*, numéro de février 1904.

transformé en déficit de 75.000 francs, s'il avait été tenu compte de l'amortissement normal.

M. Albert Gigot, qui a traité la même question dans un article des plus intéressants et des plus documentés (1), fait, d'ailleurs, une remarque très judicieuse, c'est que si le résultat de l'exploitation de certains services par les municipalités anglaises ne fut pas toujours désavantageux, c'est « parce que les villes n'avaient repris que les seules concessions donnant des bénéfices importants ». Encore ajoute-t-il, que pour l'électricité, le résultat fut détestable. M. Albert Gigot constate que l'augmentation de la dette locale en Angleterre, constitue un péril réel ; cette dette s'élevait en 1902 à 320 millions de livres sterling, soit 8.250 millions de francs. D'où un mouvement de réaction mené par les Chambres de commerce anglaises et, notamment, par la puissante Chambre de commerce de Londres, qui compte 4.000 membres.

Autre symptôme de même nature : Le bruit s'était répandu que Bruxelles allait confier son éclairage électrique à une régie municipale ; toute réflexion faite, la municipalité de la capitale belge, par 30 voix contre 8, a concédé ledit éclairage à une Société particulière. Sans insister sur ce qui se passe à l'étranger, et sans parler, d'autre part, de Grenoble, où l'expérience semble avoir été assez piteuse, de Clermont-Ferrand, où une commission composée de savants chargés d'examiner la question s'est prononcée pour la négative, ni d'autres villes encore de province, qui se sont montrées réfractaires aux essais de ce genre, et pour ne citer qu'un exemple, concernant la Ville de Paris elle-même, la gestion de l'usine municipale d'électricité des Halles n'a donné que les plus médiocres résultats. Voici, au surplus, un autre fait des plus suggestifs. cité par le Préfet de la Seine : « Lors de la construction de la ligne métropolitaine n° 1, les travaux d'un des lots furent exécutés en régie. Les dépenses afférentes aux salaires des ouvriers furent conformes aux prévisions pour les lots donnés à l'entreprise. Quant au lot confié à la régie, les prévisions des dépenses de personnel furent dépassées de 25 0/0. Ce dépassement — l'Administration est en mesure de l'établir — est dû en grande partie à la diminution dans le rendement du travail des ouvriers. Il n'en avait pas été ainsi dans le début. Mais, en cours d'opération, dès que commencèrent les premiers débauchages, le rendement subit une marche décroissante qui devint abusive et amena les fâcheux résultats constatés plus haut. » Ici nous retrouvons

(1) *Le Correspondant*, numéros des 10 et 25 mars 1904.

on le voit, la question du personnel, si inquiétante par tant de côtés : les déficits de rendement sont fréquents dans le personnel municipal, en raison d'un laisser-aller regrettable, et qui se traduit soit par une moins grande somme de travail, soit encore — combien de vaines doléances ont été déjà exprimées au Conseil municipal à ce sujet ! — par une extension toujours plus considérable des journées d'absence motivées soi-disant par la maladie.

La réalité est qu'une entreprise comme celle du gaz doit être dirigée commercialement et industriellement, mais non administrativement. C'est une condition indispensable pour que la gestion donne des résultats favorables. Les ingénieurs de la Ville ont été des plus nets à ce sujet. Il faut que des marchés avantageux, en ce qui concerne les charbons, puissent être passés, au besoin pour ainsi dire, par un coup de téléphone. La Compagnie parisienne du gaz n'a échappé à certaines hausses de prix considérables que parce qu'elle a pu conclure, au moment propice et dans la plénitude de sa liberté d'action, des marchés de longue durée.

Pourrait-il en être de même avec un budget mathématique, régulier, établi à peu près dans des conditions identiques pour chaque année ? Pourrait-il en être de même avec les lenteurs administratives, avec les autorisations à demander et à obtenir ? Assurément non, et ces autorisations, bien que souvent trop longues à être accordées, nous le concédons, ont cependant leur raison d'être, en ce sens qu'une ville est obligée à plus de prudence qu'une Compagnie particulière. Elle ne peut pas s'exposer aux mêmes risques, ni, par contre, réaliser des bénéfices aussi considérables dans l'achat des matières premières. Les entreprises particulières ne réussissent que par l'esprit d'initiative, la souplesse, la rapidité de décision dans certaines circonstances importantes, et quelquefois même par de véritables coups d'audace. Or, précisément, tout cela est à peu près inconciliable avec une régie municipale enserrée dans des règlements administratifs qui, encore un coup, ont leur raison d'être.

M. César Caire, conseiller municipal, au cours de la séance du 4 décembre 1903, a signalé une des graves difficultés de la régie, savoir : La vente des sous-produits, et, en effet, la Compagnie achète pour 24 millions de houille environ, et revend pour 24 millions de sous-produits. A ce propos, il a été signalé, fait piquant, que la Compagnie parisienne du gaz a un représentant à Genève, et que la mission de ce délégué consiste à vendre aux habi-

tants de la ville suisse, du coke provenant de la fabrication du gaz à Paris, ce qui constitue une concurrence redoutable pour la régie du gaz de Genève. La Ville de Paris pourrait-elle avoir la même liberté d'action pour l'écoulement des sous-produits ? Non, à n'en pas douter.

L'opinion du gouvernement, sur le projet de régie directe voté par le Conseil municipal a beaucoup varié. En effet, par lettre en date du 6 août 1900, atténuée, il est vrai, par lettre du 23 janvier 1901, M. Waldeck-Rousseau s'était prononcé contre la possibilité d'autoriser la Ville de Paris à établir ce système. De même, par lettre du 21 février 1903, M. Combes maintenait les conclusions auxquelles s'était arrêté son prédécesseur et ajoutait : « D'après la jurisprudence du Conseil d'Etat adoptée par mon administration, les communes ne peuvent être autorisées à assurer, au moyen de la régie directe, les services municipaux qui, comme l'éclairage au gaz, comportent une exploitation industrielle, que dans des cas exceptionnels. » Mais, par une deuxième lettre du 31 juillet 1903, le ministre de l'Intérieur se montrait moins intransigeant et, malgré toutes les objections faites par le Préfet de la Seine devant le Conseil municipal de Paris, acceptait de discuter avec la municipalité la question de la régie directe. Enfin, par lettre du 27 janvier 1904, il accentuait son évolution, déclarant que le projet de régie municipale était susceptible d'être soumis à la sanction du Parlement. Et, de fait, le gouvernement a déposé en ce sens un projet de loi, celui-là même qui, avec quelques modifications, vient d'être adopté par la Chambre dans les premières séances de sa session actuelle.

La municipalisation présente ce grave danger, en dehors de ceux que nous avons signalés, de préparer la voie à l'étatisation; c'est le socialisme municipal frayant le chemin au socialisme d'Etat. De ce fait, les preuves surabondent. Rappelons d'abord les résolutions adoptées par le Congrès international socialiste, tenu à Paris, en septembre 1900 : « Attendu que, par socialisme municipal, on ne peut entendre un socialisme spécial, mais seulement l'application des principes généraux du socialisme à un domaine spécial de l'activité politique... Considérant que la commune peut devenir un excellent laboratoire de vie économique décentralisée, et en même temps une formidable forteresse politique à l'usage des majorités socialistes locales, contre la majorité bourgeoise du pouvoir central, une fois qu'une autonomie sérieuse sera réalisée, le Congrès international de 1900 déclare que tous les socialistes ont pour devoir, sans méconnaître

l'importance de la politique générale, de faire comprendre et apprécier l'activité municipale, d'accorder aux réformes communales l'importance que leur donne leur rôle d'*embryons* de la Société collectiviste et de s'appliquer à faire des services communaux : transports urbains, éclairage, eaux, distribution de la force motrice, bains, lavoirs, magasins communaux, boulangeries municipales, service alimentaire, enseignement, service médical, hôpitaux, chauffage, logements ouvriers, vêtements, police, travaux communaux, etc., de faire donc de ces services des institutions modèles, tant au point de vue des intérêts du public que de la situation des citoyens qui les desservent. »

En Angleterre, la « Société Fabienne », composée des possibilistes, demande, « avec la nationalisation immédiate des mines, des chemins de fer, des canaux, des télégraphes, des téléphones et de tous les monopoles nationaux, la municipalisation également immédiate des fournitures d'eau, de gaz et de lumière électrique, des docks, des marchés, des tramways, des omnibus, des bateaux à vapeur, des maisons de prêts sur gages, et de tous les monopoles locaux (1). »

En Italie, le Parlement a voté, au mois de mars 1903, une loi « sur l'entreprise en régie directe des services publics par les communes ». Ladite loi énumère, à côté des distributions d'eau, de l'éclairage, des égouts, des tramways, de l'enlèvement des ordures ménagères, des transports funèbres, des abattoirs, des marchés publics, des asiles de nuit, des lignes d'omnibus, et de tous autres moyens de locomotion — l'affichage public, les réseaux téléphoniques, les bains et lavoirs publics, les installations pour la production de la force motrice hydraulique ou électrique, les pharmacies, les moulins et boulangeries, la fabrication et la vente de la glace, l'établissement de séchoirs et de dépôts pour le maïs, l'établissement de pépinières, de cultures pour la vente de graines et de plantes (2).

Enfin, pour la Belgique, nous trouvons dans une étude excellente et très documentée de M. A. Léger, docteur en droit, que nous avions le plaisir de lire dernièrement (3) : « Si nous voulons savoir quel est, au point de vue économique, le but final du parti

(1) Albert Gigot, *Le Correspondant*, numéros cités.

(2) Daniel Bellet, « Le socialisme municipal en Italie », *Journal des Economistes*, février 1904.

(3) A. Léger « Les coopératives et l'organisation socialiste en Belgique », p. 309-310. Librairie de la Société du Recueil général des lois et des arrêts. Larose, directeur, 1903.

ouvrier belge, nous n'avons qu'à consulter son programme et nous y trouverons ceci : Expropriation pour cause d'utilité publique, des mines, des carrières, du sous-sol en général, ainsi que des grands moyens de production et de transport..., nationalisation des forêts..., reprise progressive du sol par l'Etat ou les communes..., exploitation collective des terres..., exploitation par la commune, ou par une fédération de communes, d'une même agglomération des moyens de transport : tramways, omnibus, voitures, chemins de fer vicinaux, etc. Exploitation directe par la commune ou par une fédération de communes des services d'intérêt général actuellement concédés à des Compagnies : éclairage, eau, halles et marchés, voirie, chauffage, sécurité, hygiène. » M. A. Léger ajoute avec beaucoup de raison : « Si la socialisation et la municipalisation de toutes les grandes industries (et où s'arrête la grande industrie ?), n'est pas du collectivisme, il faut avouer, du moins, que cela y ressemble fort, et que nous voilà assez loin, en effet, de la coopération libre qui ne demande à l'Etat que la possibilité de vivre et d'agir à sa guise et ne compte que sur sa propre supériorité pour se substituer aux modes actuels de production et d'appropriation. »

La mainmise des communes sur l'industrie du gaz et sur les autres industries d'éclairage — c'est ainsi que le Conseil municipal de Paris a finalement voté, non pas la régie directe du gaz, mais d'une manière beaucoup plus large, la régie directe pour *la production et la distribution de lumière, chaleur et force motrice*, — figure dans tous les manifestes socialistes ; elle constitue une des clauses du programme que les socialistes voudraient appliquer aussi bien en ce qui concerne les communes que l'Etat. Or, quelle est la mission de celui-ci et de celles-là ? M. Albert Gigot l'a définie excellemment en ces termes : « Le rôle de l'Etat consiste uniquement à assurer le maintien d'un régime de sécurité et de liberté propre à favoriser le développement des énergies individuelles, ce qu'un Etat américain a consacré ainsi dans sa constitution : le seul but légitime du gouvernement est de protéger le citoyen dans sa vie, dans sa liberté, dans sa propriété, et lorsqu'il assume d'autres fonctions, il commet une usurpation. Et M. Albert Gigot conclut : « Il appartient aux autorités locales dans la sphère d'action qui leur est réservée, de veiller sur sécurité et sur l'hygiène publiques, d'ouvrir des rues et des chemins, de créer des égouts, d'amener et de distribuer des eaux salubres, bref, d'exercer les fonctions qui ne sont pas des sour-

de revenus, mais peuvent être nécessaires au bien-être de la communauté. »

Pour en revenir plus spécialement à la question du gaz, certes nous ne trouvons pas mauvais que la municipalité parisienne se prémunisse contre l'éventualité d'une concession qui, grâce à un traité trop avantageux, permettrait de réaliser des bénéfices excessifs aux dépens des consommateurs ; certes, nous souhaitons que l'abaissement du prix du gaz s'accentue de plus en plus pour le profit de ceux qui en font usage ; certes, encore, nous désirons ardemment que le personnel employé à l'exploitation de cette industrie obtienne la meilleure rétribution possible et nous nous réjouissons chaque fois qu'une augmentation *raisonnable* et *légitime* est accordée, qui améliore la situation des ouvriers et employés subalternes d'une entreprise quelconque. Mais il est indispensable que toutes les considérations diverses que l'on peut présenter à l'occasion des questions de l'espèce, et dont certaines sont des plus respectables, ne puissent prévaloir contre les nécessités financières ; il importe, en effet, avant et par-dessus tout, pour la prospérité du pays — c'est là un principe qui devrait être absolument intangible — que le budget des villes et plus spécialement celui de Paris comme celui de l'Etat, soient en parfait équilibre, grâce à une gestion aussi économique que possible. Or, comme la régie directe du gaz serait, à n'en pas douter, un régime des plus coûteux, et constituerait un dangereux précédent, nous voulons espérer que le Sénat refusera de donner sa sanction à un projet dont les conséquences peuvent être si funestes aux finances de la Ville de Paris. Il resterait, en ce cas, à la municipalité, à examiner s'il y aurait lieu de substituer à la régie directe une régie intéressée bien comprise—ce qui serait peut-être encore le meilleur système—ou à défaut, une concession dont les clauses débattues avec soin concilieraient, dans la mesure du possible, tous les intérêts en présence.

E. LETOURNEUR.

LES FRANÇAIS DU CANADA

A L'EXPOSITION DE SAINT-LOUIS

Toujours du perdreau ! répondait, avec désespoir, le confesseur de Louis XIV, qui avait ordonné de ne lui servir que cela, au repas principal. L'on se fatigue vite de ces mets de « haulte graisse ». Il en est de même du dolarisme, de l'américanisme, de l'anglicanisme, du saxonisme. Nous en avons par-dessus la tête. Cherchons autre chose. Après avoir longé un torrent où l'on risque de se jeter entre chien et loup, sur une route dont rougirait la dernière municipalité bas-bretonne, traversé un passage à niveau entre deux cars électriques, l'un devant de droite, l'autre de gauche, sans crier gare, nous trouvons sur une pelouse, en lettres dont chacune est un bouquet de fleurs naturelles, un nom qui rappelle bien des souvenirs et émeut toujours les cœurs français : Canada. Entrons dans ce pavillon. Peut-être y trouverons-nous des Français, le tiers des habitants du pays descendant de colons venus de France. Nous ne nous sommes pas trompé ! Après quelques préliminaires, nous voici en tête à tête avec M. Girardot, du comté d'Essex, vigneron de son métier, tirant de ses raisins, un champagne, un vin de Porto, un Hochheimer un petit bordeaux qu'aiment les Canadiens français. A Saint-Louis, il est chargé de renseigner les personnes en quête d'éclaircissements, de façon à ce qu'elles ne perdent pas leur temps. Il s'acquitte de cette mission avec l'amabilité souriante et gracieuse d'un personnage du XVIII[e] siècle. Puis, il nous adresse à M. Turpin, agriculteur de Nanton, en Alberta, dont la rondeur et la bonne grâce empaument avec une égale facilité les Anglo-Saxons et les Gaulois. Il renseigne conjointement avec un autre Monsieur d'origine différente, sec comme un coup de trique. Tous les échantillons qu'il nous fait passer sous les yeux sont des phénomènes dignes de la terre de Chanaan :

Voici un lot considérable de pommes de terre. Poids moyen

du tubercule, 350 grammes. Rendement à la motte, 8 litres. Combien imaginez-vous que pèsent ces betteraves fourragères, en moyenne ? 10 kilogrammes. Et ces navets ? 5 kilogrammes. Ces carottes pour chevaux ? Chacune a quatre fois la dimension des nôtres. Il nous fait goûter du sirop d'érable de beaucoup supérieur à celui de canne. Voici du miel aussi doux que celui de l'Hymette, sorti des mains de nos gracieuses compatriotes, de la province de Québec. Toute ferme française, — elles le sont généralement en cette province, — possède une cinquantaine de ruches dont le produit est la propriété exclusive des jeunes filles de la maison. Ce sont leurs épingles. Le sexe fort récolte du tabac d'un aspect séduisant. Voici la *Fameuse*, la reine des pommes, précieusement emballée, chaque fruit occupant un casier spécial en carton. Où va ce fruit fin, aromatique et juteux, ainsi caparaçonné ? A Londres, où il atteint les plus hauts prix. Supérieur de beaucoup à la *Calville*. L'on n'imagine guère que tout cela fleurit, pousse et mûrit dans le voisinage de la Nouvelle-Ecosse, et pas bien loin du Banc de Terre-Neuve. La production des œufs est évaluée à plus de 50 millions de francs. Les Canadiens les absorbent presque tous. Il en est de même de la volaille, poulets, dindes, oies, dont l'exportation est pour ainsi dire nulle. L'air canadien aiguise les appétits.

Des menus produits passons aux pièces de résistance.

Ici les physionomies des protectionnistes américains vont s'allonger.

Le Tarif Mac Kinley portait un coup sensible au Canada.

Les fermiers français, principalement, expédiaient des quantités de céréales et de foin aux Etats-Unis.

Le Bill Mac Kinley leur fermait ce marché.

Que faire ?

Il fallut consommer foin et céréales, sur place.

Nos compatriotes canadiens changèrent immédiatement leur fusil d'épaule.

Economes, prévoyants, ils gardent toujours une poire pour la soif, dans un vieux bahut ou à la Banque.

De ces économies ils achètent du bétail. Celui qui avait dix laitières en eut quinze.

Le foin et les grains qu'il ne pouvait vendre aux Américains, il les donne à son bétail, fabrique du beurre, du fromage, engraisse des bœufs et des porcs.

Consommant tout sur place, il produit une grande quantité d'engrais. Avant le Tarif Mac Kinley, il appauvrissait le sol.

Après, il le fertilise et en augmente la fécondité en lui rendant les éléments qu'il lui enlevait.

Les conséquences sont chiffrées dans les statistiques que nous donnons plus loin.

Avant la promulgation du Tarif Mac Kinley, l'exportation des beurres, fromages, graisses, saindoux, lard, jambons, n'était pas très considérable.

En 1903 elle atteint 409.809.999 livres, dont :

200.000.000 de livres de fromage et 34.128.944 livres de beurre exportés en Angleterre.

D'après l'analyse, la valeur nutritive d'une livre de fromage dit de Cheddar, est égale à celle de 2 livres du meilleur beefsteak. Il contient un tiers d'eau, un tiers de matière grasse, et le reste de caséine.

Quant au beurre des Français canadiens, il contient 2 0/0 moins d'eau que tous ceux qui paraissent sur le marché de Londres.

De plus, il offre toute garantie, une loi de 1903 prohibant la fabrication ou l'importation de tout produit ayant la prétention d'être du beurre, sans la justifier pleinement.

Les Canadiens français se font un point d'honneur de perfectionner sans cesse leurs produits et de les livrer purs.

Ils n'ont pas hésité à supprimer leur ancienne race porcine, pour en adopter une autre dont les 142 millions de livres, lard et jambons, sont fort appréciés sur le marché de Londres. Ils les truffent de seigle, de maïs, de petit-lait et, en dernier lieu, de pois, qui donnent à la viande une consistance et un fumet exceptionnels.

Leur culture est infiniment plus variée que celle de la mère-patrie : avoine, blé, pois, sarrazin, orge, seigle, maïs, pommes de terre, navets, betteraves fourragères. et à sucre, tabac, se succèdent.

Ils possèdent, au plus haut degré, la prévoyance qui caractérise la race, et se gardent de confier tous leurs œufs au même panier. En deçà de l'Océan, ils paraissent avoir acquis une autre qualité. Ils sont devenus singulièrement novateurs. Le Tarif Mac Kinley ne les a pas trouvés sans vert.

Redisons-le avec un des plus éminents disciples de Darwin : Cette colonie française, en terre anglaise, n'a pas sa pareille dans le monde entier.

Disons quelques mots d'un territoire à blé, qui intéresse le monde entier : le Manitoba. Un agronome anglais, jouissant d'une très grande autorité, M. le professeur Tanner, estime que

cette province canadienne « possède le sol le plus fécond du monde entier. Ce sol est supérieur à la terre noire de la Russie centrale ». C'est un terreau d'une grande fertilité, pourvu d'une abondante quantité d'humus. L'on y a semé le blé dur d'été du Minnesota et du Dakotah (Etats-Unis). Le résultat a été double : rendement plus considérable par acre, récolte de qualité supérieure à la semence. Le Manitoba dur n° 1 est le blé par excellence pour la meunerie. Vingt-trois millions d'acres disponibles y attendent des cultivateurs. D'après les estimations les plus modérées, ils peuvent produire bon an, mal an, 100 millions de quintaux de blé.

Ce qui suffirait à nourrir trois pays comme la France.

Un laboureur, payé 5 francs par jour, retourne en une journée 4 acres, avec quatre chevaux et une charrue à trois socles. Environ 1 hectare 3/4.

Il n'y a pas à s'inquiéter du battage.

Des Compagnies de matériel agricole s'en chargent, à bas prix. Un franc par quintal.

Ni du magasinage. On conduit le blé à l'élévateur de la pro chaine gare.

Le Manitoba est traversé par la ligne de l'Atlantique au Pacifique.

Avis aux amateurs.

L'on peut débuter avec 5.000 francs. Mais avant d'acheter, il est prudent de faire un stage d'un an, chez un cultivateur du pays.

A Nanton, en Alberta, M. Turpin, notre obligeant cicerone, tire 3.000 francs de 100 porcs gras, (100 kilos en moyenne) ; 2.000 francs de 10 bœufs gras (moyenne 350 kilos) ; plus le beurre de 15 vaches à lait, donnant 8 litres par jour, pendant huit mois.

Mais le climat est moins rude. Les animaux ne passent guère que trois semaines à l'étable en hiver.

Ce cheptel est assez bien en chair.

Quant à leur propriétaire, l'on croirait qu'il arrive de Dijon, plutôt que de Nanton, en Alberta.

Il renseigne le public, toujours guilleret, alerte, de belle humeur, à raison de 1.075 francs par mois, durant l'Exposition, et rentrera chez lui avec quelques milliers de francs.

Son collègue, Canadien anglais, porte invariablement un air sombre et sévère.

L'impression fâcheuse laissée par cet hypocondre, morose et impérieux, s'efface à l'aspect de M. Auguste Dupuis, président

du Conseil d'agriculture de Québec, délégué de Pomone à l'Exposition. Homme de cabinet, avec des dehors cénobitiques, c'est l'antithèse de M. Turpin, agriculteur vigoureux et toujours agissant. Il a pour les dons de sa déesse, toutes les galantes attentions des soupirants de Célimène pour la coquette qui a tourné la forte tête d'Alceste. Il ne tarit pas sur les mérites de la *Fameuse*, qui ressemble aux délicieuses pommes-fraises d'Europe. Ses *Reinettes* ont des qualités royales. Sa *Spy* se conserve indéfiniment, comme si elle était ensevelie dans les glaces sibériennes, ce qui lui a valu le Grand Prix, en Europe .L'*Astracane*, importée de Russie, est excellente, et la *Duchesse* donne tout ce que promet son titre. Au milieu de ses créations, M. Dupuis est heureux comme Wiertz, dans son atelier. Il nous en offre quelques-unes. Nous les goûtons, et les trouvons parfaites, sauf qu'elles nous paraissent avoir été conservées dans un bain d'éther sulfurique. Serait-ce une erreur de nos sens abusés ?

De Pomone à Diane la distance est insignifiante. L'Etat de Washington dispense le Canada de se mettre en frais. Voici le bison, stupide et déterminé, comme les guerriers russo-japonais; le *moose*, cauteleux et interrogateur, cerf de taille énorme, avec tous les contours disgracieux du chameau, moins la, ou les bosses ; l'élan, qui va partir comme un trait, et, dans les roches, là-haut, toute la faune des montagnes. A quelques pas, le compartiment canadien. Accrochés au mur, les salmonides : saumons et truites énormes des lacs, à chair blanche. Un gros esturgeon dort étendu sur son abdomen. Voici deux petits ours noirs jouant comme des écoliers ; l'ours polaire à l'œil menaçant, et le gris dressé sur son arrière-train, prêt à vous embrasser pour vous étouffer. Le mouflon semble prêt à franchir le précipice. Un castor, gras à lard, promène partout son regard sagace, tandis qu'au soleil, la grouse se vanne dans le sable fin.

Rangés en bataille, des bois de construction et d'ébénisterie présentant des teintes qui affoleraient le Faubourg Saint-Honoré et le Faubourg Saint-Germain. Pourquoi n'expédie-t-on pas cela en France ? L'employé, jeune Canadien anglais souriant, se met en quatre pour nous être agréable. Nous nous quittons enchantés de nous être rencontrés, et promettant de nous revoir. Quand nous avons connu un Américain et que nous avons eu d'excellents rapports ensemble, si nous le quittons, nous n'avons qu'une idée : ne jamais le revoir. La souche vaut mieux que le rejeton. Celui-ci, en terme de jardinage, est un gourmand.

Abrégeons Concluons. Etant données les ressources immenses

du Canada, ne vous étonnez pas, si, en 1901, 1902, et 1903, l'on a vu 93.848 habitants des Etats-Unis, passer la frontière et s'établir au Canada : Eleveurs de Montana passant en Alberta avec leurs troupeaux, comme les Rois-Pasteurs de l'Ecriture ; d'autres expédiant par chemin de fer du Texas et de Nebraska leurs bœufs, leurs chevaux, leurs moutons. Ceux-ci arrivent en chariot de l'Illinois, de l'Ohio, de l'Iowa, de l'Indiana. Les autres, en dix jours, traînés par leurs chevaux, vont du Niagara à Alberta : une tente, un lit, une cuisinière de camp-volant, assurent le confort. L'attelage, partout, trouve le timothée, et en a jusqu'aux épaules. Ce n'est pas une émigration. C'est un exode. Une invasion du Canada par les cultivateurs des Etats-Unis. Ils y vendent leurs biens et passent la frontière le portefeuille bien garni. Ils y trouvent d'excellents chevaux de gros trait : les Clydesdale. Des laitières de premier ordre : Jersey ou Normandes ; pour le rapide engraissement : des Galloway, des Ecossais noirs et des Durham métisés, des Herford, des Shorthorn, le dessus du panier des étables britanniques. Tout cela broute et rumine le *timothey*, mil français, de 1 m. 25 de hauteur, croissant concurremment avec une foule d'herbes de haute valeur nutritive, mais plus courtes. Tout cela est vaine pâture.

Maintenant, comment arrive-t-on à posséder la terre ? Le gouvernement donne un lot de 160 acres, environ 70 hectares, à tout immigrant. Conditions : Payer 50 francs pour le tout. Cultiver la terre pendant trois ans. Après quoi, l'on reçoit un titre définitif. Avez-vous un fils de 18 à 20 ans, il peut en faire autant, vivre chez ses parents, cultiver son bien, et, trois ans plus tard, il possède un lot de 70 hectares aussi.

L'Europe et les Etats-Unis se disputant le privilège de vendre au Canada tout ce qui lui manque, c'est absolument un pays de Cocagne.

Tout marchant à merveille, l'on va, comme le médecin de la comédie, changer tout cela, et mettre le cœur à droite. Cela ira mieux.

Vous nous entendez. L'on va faire payer très cher, aux Canadiens, les manufactures nationales qu'ils achètent à bon marché, en protégeant l'industrie du pays. L'ombre de Mac Kinley, celle de Dingley, et les lauriers de Messire Chamberlain, empêchent les législateurs canadiens de dormir.

Ils vont commettre la même sottise que la République Argentine, qui se trouve dans les mêmes conditions économiques qu'eux. Dans la Pampas, vous achetez quelques brebis, quelques va-

ches, quelques juments. Vous les mettez en prairie. L'année suivante, le troupeau est doublé. Tout Argentin vous dira que ce placement de fonds, tous accidents et pertes payés, vous rapporte 16 0/0, bon an mal an.

Leur gouvernement, une manière de taupe, comme la plupart des gouvernements, les a poussés à fabriquer de la bière nationale ; elle n'est pas buvable ; du vin national qui ne vaut pas le diable, vu le prix dont il est ; du drap national, et généralement tout ce qui se trouve dans une bonne encyclopédie des Arts et Métiers.

Toutes ces industries boiteuses ne font rien qui vaille, exigent les hauts prix, et ne rapportent pas 16 0/0, comme les brebis qui paissent dans les prés fleuris qu'arrose La Plata.

C'est cet exemple que le Ministère Canadien se propose d'imiter. Le résultat sera double : sous l'influence de la protection, les fabriques se multiplieront, puis se mangeront le nez. La plupart seront ruinées à bref délai. En second lieu, les capitaux que réclament le Manitoba, Assiniboine, et, généralement, l'agriculture canadienne, se seront égarés et perdus dans une mauvaise voie. Le progrès agricole sera retardé faute d'argent, des capitaux énormes se seront évaporés en fumée industrielle, et la protection serrera la vis aux Canadiens, comme elle fait aux Américains.

Il serait inouï qu'un ministère, ayant l'exemple des Argentins sous les yeux, se préparât à commettre cette vaste folie.

LABORER.

Le tableau suivant montre le progrès des exportations canadiennes.

Animaux domestiques	1894	1903
	—	—
Chevaux	8.734	12.687
Bœufs	86.657	184.475
Moutons	233.361	1.655.681
Porcs	1.009	23.986
Beurre .... Livres	5.534.624	34.128.944
Fromages	154.977.480	229.099.925
Graisses	341.602	2.398.499
Saindoux	802.925	2.413.975
Lard	26.826.840	137.954.552
Jambons	1.682.167	4.002.357
Porc	755.772	1.331.493
Conserves de viande	7.829.022	5.783.655

Céréales bushels de 27k.1/4		16.865.066	43.582.227
Farines	Barils	518.859	1.443.853
Foin	Tonnes	276.806	450.053

Exportations résumées par classes de marchandises.

		1894	1903
		—	—
Produits des mines................	Dollars	5.801.009	31.064.861
Produits de la pêche......................		11.102.692	11.800.184
Produits des forêts........................		18.551.518	28.918.822
— —		26.355.446	36.386.015
Animaux domestiques et leurs produits....		31.881.973	69.817.542
Produits agricoles..........................		17.677.649	44.624.821
Manufactures		7.692.755	20.624.967

REVUE DES PRINCIPALES PUBLICATIONS ÉCONOMIQUES
EN LANGUE FRANÇAISE

Sommaire : *Revue des Deux-Mondes* : Situation financière de la Russie et du Japon. Une Banque allemande. Le Congrès des bourgeois socialistes à Amsterdam. *Le Correspondant* : Le progrès de la morale. L'instruction publique au Japon. La renaissance de l'Espagne. *Revue de Paris* : Collèges et Universités aux Etats-Unis. Le travail de nuit des femmes. *La Revue* : Le *boss* du travail en Amérique. Noirs et Blancs. Les *Etudes* : Le droit de l'enfant. Comités électoraux catholiques. La *Réforme sociale* : La vie provinciale. *Science sociale* : Notre commerce avec l'Angleterre. *Journal de la Société de statistique*. Le métropolitain. Les lois démographiques. *Revue socialiste* : La crise des U. P. *Le Rentier* : Les statistiques successorales et la répartition des richesses. Les réformes fiscales. Comment s'amassent les fortunes. L'*Echo de l'Industrie* : Le repos dominical. Les lois sur le travail. L'*Acacia* : Les gros héritages et les retraites de la vieillesse. *Revue des Idées* : Psychologie des néopsychologues. *Revue économique internationale* : Le système préférentiel et le coût de l'alimentation. Les droits de douane sur le fer. *Revue internationale de sociologie* : La formule « laissez faire, laissez passer ».

Le dénouement du conflit russo-japonais dépend en partie de la situation financière des belligérants. Il importe donc de savoir laquelle des deux puissances a le gousset mieux garni. C'est ce que recherche M. R.-G. Lévy dans la *Revue des Deux-Mondes* du 1er juillet.

Depuis nombre d'années, dit l'auteur, les budgets ordinaires russes se sont soldés en excédent. Les budgets extraordinaires ne comprenant guère que des dépenses productives, on peut considérer la situation comme satisfaisante. Mais le Japon ne le cède pas à la Russie. « Le budget russe s'équilibrait ; le budget japonais se soldait par un surplus de 20 millions de francs. Chez les deux peuples, le budget ordinaire présentait un excédent. »

L'état du crédit nous fournira-t-il des indications plus démonstratives ? « Après cinq mois de guerre, l'étiage du crédit russe a baissé d'un cinquième environ : là où il trouvait aisément des prêteurs à 4, il est obligé de payer 5 0/0. Si la guerre se prolonge,

il est à craindre que les taux ne s'élèvent encore. » Et le Japon ? En dépit de ses premiers succès, « il a dû consentir à ses prêteurs des conditions plus avantageuses pour eux que celles dont se sont contentés les créanciers de son ennemie ; mais son crédit est beaucoup plus jeune que celui de la Russie. » La question paraît donc rester indécise.

Quelle que soit l'issue de la présente guerre, il n'est pas probable qu'elle soit suivie de la paix universelle. La Chine tend de plus en plus à se japoniser, je veux dire à s'européaniser. « Il n'est pas téméraire de supposer que quelques-uns des vice-rois et une partie de la population (chinoise) font des vœux qui ne restent pas toujours platoniques, pour le succès de leurs frères jaunes. »

— Dans la *Revue* du 15 août, M. Raffalovich nous présente la monographie d'une Banque allemande, la Société d'Escompte, fondée par David Hansemann. Hansemann « a créé sa Société d'Escompte en dépit du gouvernement, au milieu des entraves d'une législation surannée. Renonçant à toute faveur de l'Etat, obligé de se passer de la reconnaissance par l'Etat, il a trouvé une forme d'association légale en dehors de toute immixtion et de toute surveillance gênante. »

Cette Banque, fondée en 1851, existe toujours. Elle a fait de grandes affaires avec l'empire d'Allemagne, avec la Prusse, avec la Russie, avec l'Autriche, avec la Hongrie, avec la Roumanie ; elle a coopéré à la fondation de chemins de fer en Allemagne et à l'étranger, jusqu'en Chine, elle a aidé à établir des banques au Chili, dans l'Argentine, à créer une Banque asiatique. Elle n'a pas été atteinte dans son prestige par la crise qui a sévi avec tant d'acuité en Allemagne en 1900 et 1901 : elle a contribué, avec les grandes institutions financières, à atténuer les difficultés et à soutenir ce qui méritait de rester debout.

Tout cela, sans faveurs ni reconnaissance de l'Etat.

— « Si la théorie de Marx était vraie ; si la grande industrie avait pour effet de paupériser les masses, les Congrès (socialistes), internationaux devraient, d'une période à l'autre, présenter un aspect plus lamentable de corps amaigris et de visages affamés. C'est le contraire qui arrive : les physionomies sont florissantes, les ceintures s'élargissent. Ce développement de la production accroît le bien-être des classes ouvrières, bien loin de les appauvrir. »

Telle est l'impression qu'a rapportée M. J. Bourdeau du Congrès d'Amsterdam (*Revue des Deux-Mondes*, 15 septembre). Il convient d'observer que la rotondité des représentants des ouvriers dans les Congrès ne suffit pas pour infirmer la théorie de Marx, puisque ces délégués sont presque tous des bourgeois. Comme le dit M. Bourdeau lui-même, depuis que les classes ouvrières sont entrées sur le champ de bataille de l'histoire, nombre de gens désertent leur propre classe et s'enrôlent au service de la cause socialiste, pour conquérir le pouvoir et l'exercer au nom du « prolétariat ».

Ces bourgeois socialisants ne représentent d'ailleurs pas plus les ouvriers que vous ou moi : ils représentent les Syndicats, c'est-à-dire des groupements composés d'un « bureau » et de quelques membres, qui ne paient même pas de cotisations.

M. Bourdeau constate que les voix obtenues par les socialistes dans le corps électoral et les sièges qu'ils gagnent dans les Parlements ne sont nullement en proportion de leurs organisations étroites. En France, où les députés socialistes, bourgeois en majorité, jouent le premier rôle à la Chambre, les organisations socialistes sont extrêmement faibles. « Ça été une stupéfaction pour les Anglais d'apprendre que les bataillons sacrés de M. Guesde et de M. Vaillant ne comptent dans toute la France que 16.000 membres cotisants : ils ont fait élire 13 députés à la Chambre, et leurs candidatures multiples ont réuni 487.000 suffrages. Quant aux jauressistes, ils ne dépassent pas 8.500 membres organisés, auxquels on a peine à arracher 30 centimes de cotisation par an ! Malgré un nombre si minime d'adhérents, qui diminue d'une année à l'autre, les jauressistes ont obtenu 406.377 voix aux dernières élections, un peu plus d'une trentaine de sièges à la Chambre, et, alliés aux radicaux et à 25.000 francs-maçons, ils gouvernent la Chambre, le ministère et 38 millions de Français. »

Et l'on dit que la démocratie coule à plein bords !

A considérer le mouvement socialiste dans son ensemble, conclut M. Bourdeau, il présente de frappantes analogies avec la propagande qui précéda la Révolution française. Les théoriciens socialistes jouent, au XIXe siècle, le rôle des encyclopédistes. Nous trouvons encore ce rapport entre ce temps-ci et 1789, que les gens qui ont le plus à perdre à une révolution sont ceux qui y poussent avec le plus d'ardeur. Certains penseurs ont signalé dans la Révolution française un caractère religieux. Ce caractère semble plus marqué encore dans le socialisme.

Il ne faudra donc pas être surpris quand la comédie socialiste tournera au tragique.

La morale fait beaucoup de progrès en théorie, c'est-à-dire qu'il y a beaucoup de professeurs officiels de cette science, qui font des cours, qui publient des livres, etc. ; mais, si l'on en croit M. Brunetière, dans le *Correspondant* du 10 juillet, ce progrès n'est qu'un retour en arrière vers le paganisme. M. Brunetière est convaincu que c'est là un grand malheur. Le stoïcisme, la plus pure des morales païennes, a été impuissant à transformer le monde ; il a fallu le christianisme. Donc...

Quelle transformation le christianisme a-t-il donc accomplie dans le monde ? Les chrétiens ne nous paraissent pas meilleurs que les païens, si toutefois ils les égalent. Ce qui trompe M. Brunetière, c'est l'idée qu'il se fait du paganisme. Ce système enseigne, dit-il, que « le plaisir du ventre est le principe et la racine de tout bien » ; que « nos instincts nous ont été donnés, non seulement pour n'y pas résister, quand ils nous sollicitent, mais pour les développer et pour les cultiver. » A l'appui de sa thèse, M. Brunetière cite des auteurs modernes, mais il ne cite pas un seul auteur païen et je crois qu'il serait bien embarrassé de trouver chez ceux-ci le culte du ventre. Le « pourceau d'Epicure » est une figure de rhétorique, qui n'a eu sa réalisation que dans les couvents et les monastères chrétiens du moyen âge, et non dans les jardins du philosophe grec.

— L'instruction publique au Japon revêt la même tendance qu'en France : développer le fonctionnarisme, comme le montre M. Francis Marre dans le *Correspondant* du 25 juillet. « L'entrée d'un enfant dans un établissement d'instruction secondaire marque pour lui son accession future probable aux situations officielles. On peut dire que, dans tout collégien nippon, il existe un fonctionnaire qui sommeille... Les diplômes universitaires ne donnent droit strictement à aucun poste, mais la plupart des carrières de l'Etat sont fermées à tous autres qu'aux diplômés. En fait, les étudiants nippons deviennent presque tous fonctionnaires à la fin de leurs études. »

Il y a pourtant encore quelques exceptions : A la Faculté d'agriculture, à côté de l'enseignement théorique, l'enseignement pratique est donné par l'obligation où sont les élèves de cultiver

eux-mêmes le vaste domaine, de labourer, de greffer, de tailler les arbres et la vigne, etc. Au sortir d'un cours sur le dosage de l'azote dans les engrais, les élèves vont épandre le fumier dans les champs. Ils quittent l'école, après trois années d'études, capables de diriger utilement un grand domaine et, si le sort ne les a pas fait naître dans une famille de riches propriétaires, il leur est facile de trouver un emploi de leur savoir en qualité de gérants ou de directeurs de culture.

— L'Espagne va-t-elle nous prouver par l'expérience que les colonies, loin d'être un soutien, sont une charge ? Si l'on en croit M. J. Berge, dans le *Correspondant* du 10 septembre, la perte de ses dernières colonies a déjà été suivie d'un retour d'activité et de prospérité, et l'Espagne est en train de reconquérir économiquement les colonies qu'elle a perdues politiquement. Les républiques sud-américaines « ont conservé d'étroites attaches avec leur ancienne métropole et subissent avec peine le joug des Anglais et des Allemands. Leur langue et leur littérature sont étroitement unies à celles de l'Espagne ; leurs Académies ne font qu'une avec celle de Madrid et collaborent activement au dictionnaire national. »

M. Berge expose les progrès réalisés par l'Espagne en agriculture et en industrie et indique ceux qui restent en perspective. Le résultat est que « dans l'espace de quatre années, l'Espagne a racheté aux capitalistes français plus de 2 milliards de titres de sa dette. »

Dans les collèges et universités des Etats-Unis, la forme par excellence de l'esprit de corps universitaire est l'organisation athlétique. M. Henry Bargy trouve (*Revue de Paris*, 15 août), que cette organisation n'est pas sans inconvénients. Les sports exagérés, comme ils le sont, « paralysent l'activité mentale au lieu de la clarifier, donnent au collège l'air d'un entraîneur physique, familiarisent l'étudiant avec une publicité vulgaire qui viole sa vie privée ; ils excitent dans la masse des spectateurs un énervement hystérique auquel se complaisent trop d'Américains, mais qui n'est signe que de faiblesse et de frivolité, non de vigueur ou de passion. »

On est divisé en Amérique sur l'utilité des études universitaires pour la formation des hommes. M. Bargy expose le pour et

le contre. Pour M. Schwab, grand trusteur devant l'Eternel, « le secret du succès, c'est de faire la besogne de chaque jour un peu mieux que le voisin. » M. Carnegie va s'attirer l'animosité des partisans de l'égalité au point de départ. « Ne craignez pas, dit-il, la rivalité des fils de riches. Attention au gamin qui est forcé de se plonger dans la besogne au sortir de l'école primaire et qui commence par balayer le bureau ! Ayez les yeux sur lui : c'est lui, d'avance, le gagnant de la course. De 14 à 15 ans, voilà les meilleures années pour apprendre : pendant que l'étudiant recherche les bribes d'un passé lointain, le futur capitaine d'industrie est à l'école de l'expérience, en train d'acquérir les connaissances dont il aura besoin pour son triomphe futur. »

D'autre part, « le docteur Thwimg a pris les six volumes d'une encyclopédie, et, sur les 15.000 noms d'Américains, cités, en a trouvé 5.326 de *collège-men*, soit plus du tiers ; il en a conclu que, parmi les *collège-men*, 1 sur 40, et, parmi les autres, 1 sur 10.000 s'était fait un nom, c'est-à-dire qu'on avait 250 fois plus de chances de se distinguer en passant par le collège. »

La belle merveille ! Si les encyclopédies étaient faites par des garçons de bureau, la proportion serait inverse.

M. Seligman, un des premiers banquiers de New-York, a dit : « Dans mes affaires, je préfère les hommes qui ont été au collège. » Le directeur d'une grande Compagnie d'assurances pense qu'un gamin peut apprendre à détailler de l'épicerie sans avoir été au collège ; quand il s'agit de gouverner les hommes et de diriger de grandes entreprises, plus son éducation a été complète, plus il a de chances de succès.

C'est pour cela que les Français sont si bien gouvernés : tous leurs gouverneurs, administrateurs et grands entrepreneurs ont passé par le collège ; aussi se passent-ils la rhubarbe et le séné : ceux-là protègent ceux-ci contre la concurrence étrangère. Mais l'Amérique paraît vouloir rivaliser avec la France.

« En 25 ans, dit M. Bargy, la proportion des étudiants par rapport à la population a plus que doublé : l'éducation supérieure est-elle de nature à augmenter les chances de succès d'un nombre illimité de jeunes gens ? La multiplication des diplômes rendra-t-elle les diplômes moins profitables, en diminuant la supériorité de ceux qui les ont, ou plus nécessaires en accroissant l'infériorité de ceux qui ne les ont pas ?... Le nombre des diplômés ne peut être illimité qu'autant qu'ils s'accommodent de tout métier et de ses exigences : la congestion des carrières libérales aurait pour contre-coup une défiance contre l'éducation supé-

rieure, si les étudiants regardaient leur diplôme comme la promesse d'une profession libérale. »

Je serais curieux de savoir comment les diplômés pourraient s'accommoder des métiers qu'ils n'ont pas appris et comment le public s'accommoderait de leurs services.

— Une loi française de 1892 interdit, en principe, le travail de nuit, aux enfants de moins de 18 ans, aux filles mineures et aux femmes de tout âge ; mais elle a admis des dérogations, temporaires ou permanentes, en faveur de certaines industries, et il résulte de là de nombreux abus. Bien pire : cette loi est souvent violée, non seulement par les patrons, — c'est tout naturel, puisqu'ils sont tous des exploiteurs, des collecteurs de plus-value, des distributeurs de salaires de famine, — mais par les ouvrières elles-mêmes.

M. Georges Alfassa (*Revue de Paris*, 15 septembre), cherche remède à cet abus. Qui le lui donnera ? Une ouvrière ? Vous n'y êtes pas ; c'est un grand couturier, un exploiteur. « Obligez, nous a-t-il dit, quiconque dirige un atelier de couture à tenir un registre spécial, émargé par les ouvrières, où seront inscrits chaque jour l'heure d'arrivée et de sortie de chacune d'elles, ainsi que le salaire de ce temps de présence. Qu'en même temps le patron soit astreint à tenir un carnet de paye officiel, également émargé par l'ouvrière. La concordance nécessaire de ce carnet avec le registre précédent, et, le cas échéant, avec les livres de comptabilité, constituera le meilleur moyen de contrôle... »

La paperasse, voilà l'éternel remède ; je m'étonne que M. Alfassa ne l'ait pas trouvé lui-même. Je vais en indiquer un autre beaucoup plus simple et plus sûr. Le législateur a interdit le travail aux femmes, mais il n'a pas assuré leur existence. Voilà pourquoi les ouvrières sont si empressées de transgresser la loi. Donc, assurez le salaire aux femmes et je vous réponds qu'elles ne travailleront plus. Allons ! un bon mouvement. Qu'est-ce que cela vous coûte ? C'est le contribuable qui paie. M. Alfassa reconnaît que le vrai coupable du travail de nuit, c'est le consommateur. Ce sont les clients et surtout les clientes qui veulent leurs toilettes à la même date, qui commandent un domino à 6 heures pour l'avoir à 9 heures, etc. ; et il espère que la loi qui interdirait strictement tout travail de nuit forcerait la clientèle à s'y accommoder. Mais, d'un autre côté, il avoue que « la loi, fût-elle internationale, ne peut avoir son plein effet que si

elle est soutenue par l'opinion publique. » Or, qui est-ce qui fait l'opinion publique ? C'est peut-être le public.

Le Capital et le Travail nous sont ordinairement représentés comme deux farouches ennemis, se livrant d'incessantes batailles. M. Claude Anet nous apprend, dans *La Revue* du 1er juillet, qu'il n'en est pas ainsi aux Etats-Unis ; capital et travail s'y entendent comme larrons en foire pour exploiter le public et l'intermédiaire de cette entente est le *boss*. « Le boss, c'est l'homme intelligent et sans scrupules qui fait de la politique réaliste, non pour défendre des principes, mais pour gagner de l'argent. Il a l'heureux cynisme de l'homme amoral qui ne doute pas de sa force. »

Comment s'y prend le *boss* pour concilier le capital et le travail ? Il s'institue chef de Syndicat et mène les ouvriers par le bout du nez, il tient ainsi les patrons à sa merci. Lorsqu'il a décidé que les ouvriers se mettront en grève, il va voir les chefs de l'usine et leur dit avec politesse : « Je crains que vous n'ayez oublié l'inspecteur du Syndicat. » Si les chefs de l'usine réparent leur oubli en donnant au *boss* un millier de dollars, la grève n'éclate pas, ou du moins pas tout de suite ; mais s'ils résistent...

D'où vient que les ouvriers syndiqués restent asservis au *boss* ? Il y a bien des indépendants qui ont essayé de secouer son joug, mais ils ne trouvaient plus d'ouvrage. Le *boss* recommandait lui-même aux patrons de ne pas les employer : « Ce sont de mauvaises têtes, ne les prenez pas. Il pourrait vous en cuire. » Et le patron américain comprend à demi-mot. Et les ouvriers honnêtes se disent : « Il est fâcheux d'avoir pour chef un voleur », mais ils hésitent à s'engager dans une lutte inégale et sans merci avec ledit voleur.

Beaucoup de gens, qui ne regardent jamais qu'un côté des médailles, s'imaginent que l'association, surtout ouvrière, est la panacée à tous les maux sociaux. Que pensent-ils de ces faits ?

Le *boss* n'est pas le seul vampire qui suce le sang des ouvriers, sous prétexte de les protéger contre leurs prétendus ennemis : les patrons. En voici un autre. Il y a des lois et réglements fort stricts qui fixent les conditions auxquelles les constructions doivent être soumises, la largeur des murs, la dimension des cours, la qualité de la brique, de la pierre, du ciment employés, l'épaisseur des poutres de bois et d'acier, la résistance des matériaux,

les prescriptions sanitaires, les mesures préservatrices contre le feu, etc., etc. Pour appliquer ces lois et réglements, il faut des hommes.

« Les inspecteurs de ce département sont peu payés ; ils ont 6 ou 7.000 francs par an. Pourtant, ces places sont très demandées, car les 6.000 francs semblent bénis du ciel, et se multiplient comme les pains et poissons de l'Evangile. Grâce à ce miracle, il n'est pas rare de voir, au bout de quelques années de dur travail, un de ces modestes employés se retirer à la campagne, construire dans un jardin charmant une maison de 60.000 francs et vivre désormais, sans rien faire, sur le pied de 20 à 30.000 francs de rente, qui lui servent à élever, suivant la morale et l'honneur, sa chère et tendre famille. Les employés supérieurs de ce même département ont maison à la ville et à la campagne. »

— Les Blancs sont fermement convaincus de leur supériorité sur les Noirs : ils sont Blancs. M. D.-E. Tobias, qui est Noir, ne partage pas cette opinion et publie une très intéressante étude sur ce sujet dans la *Revue* (1er et 15 août). « Je crois fermement, dit M. Tobias, à la supériorité des individus, des races et des nations qui ont pour base l'excellence de la morale. Les races à qui appartiendra le gouvernement du monde dans l'avenir seront celles qui possèdent cette qualité et qui croient à la supériorité de Dieu sur les hommes. »

Or, le niveau moral et religieux des Noirs est bien plus élevé que celui des Blancs. Un exemple topique : « S'il avait été vrai que les hommes de couleur étaient des criminels, ils n'auraient pas manqué de massacrer les Blancs, vieillards, femmes et enfants, laissés sous l'unique garde des esclaves, pendant que la jeunesse blanche valide affrontait les risques de la guerre, pour maintenir les Nègres en servitude. »

Au point de vue intellectuel, M. Tobias soutient que les Noirs ne le cèdent pas aux Blancs, malgré tous les efforts que font ceux-ci pour maintenir ceux-là dans l'ignorance et la misère. Passons au physique.

« Physiquement et moralement, la race blanche, en Amérique décline. J'ai souvent observé bien des signes de la décadence de la race blanche. Le plus frappant est la perte des cheveux e des dents... Il y a proportionnellement beaucoup plus de suicides et de cas de folie, parmi les Blancs d'Amérique que parm les Nègres. Intellectuellement, il y a un grand déclin parmi le Blancs aux Etats-Unis, au cours des 50 dernières années. Ceci s

constate spécialement dans les travaux littéraires produits chaque année en Amérique. Comparativement à la race blanche, nous avons les dents meilleures et aussi très peu de jeunes gens chauves dans la race nègre. Notre avenir semble donc beaucoup plus brillant que celui de la race blanche. Nous avons l'intelligence plus vive que les Blancs, mais nos productions intellectuelles ne parviennent pas à se faire connaître, à cause de l'intense prévention qui existe contre nous. »

Si nous ajoutons à ces considérations la décroissance de la natalité des Blancs d'Amérique, la conclusion de M. Tobias sur la population future des Etats-Unis ne paraîtra pas trop risquée: « La race noire sera la race dominante du pays, avant que la nouvelle nation entre en scène. La race noire fera la conquête de la race blanche, non par la force physique, mais par la force numérique. »

Une partie importante de l'étude de M. Tobias est consacrée à exposer et à critiquer la manière dont les Noirs sont traités par les Blancs en Amérique.

Les partisans de l'enseignement catholique invoquent à l'appui de leur thèse le droit des parents sur leurs enfants. Les adversaires répondent que le droit de l'Etat prime celui des parents ; en même temps qu'ils naissent membres de la famille, les enfants naissent membres de l'Etat ; les parents mêmes, avant d'être parents, sont citoyens et sujets ; d'où suit que l'Etat doit avoir la haute main sur l'éducation des enfants. M. Constant Buffet combat cette thèse dans les *Etudes* du 5 juillet, et soutient que l'enfant n'entre dans l'Etat que par la famille et que la famille est antérieure à l'Etat. « Ce n'est pas la famille qui tire sa raison d'être de l'Etat, c'est au contraire l'Etat qui tire sa raison d'être de la famille. La famille ou la société domestique avec tous ses droits constitutifs est, par nature, antérieure à la société civile. La famille peut exister sans l'Etat, mais l'Etat ne peut pas exister sans la famille. » Je suis loin de contester cette argumentation, mais je doute qu'elle produise quelque impression sur le Bloc. Mais voici des moyens plus touchants, que M. Henri Berchois indique dans les *Etudes* du 20 août.

« Nous voudrions, dit M. Berchois, que dans chaque circonscription électorale, quelques catholiques décidés à agir se réunissent en comité. L'action des membres de ces comités devra être

réelle, effective et surtout permanente. Il ne suffit pas de s'assembler six semaines ou deux mois avant les élections ; il faut préparer de longue main les électeurs à leur tâche. Il ne suffit pas d'avoir des électeurs, il faut des candidats. M. Berthois indique les moyens de s'en procurer. Pour préparer et obtenir un succès électoral, les journaux sont nécessaires, et surtout les journaux locaux. Pour avoir des journaux, il faut que les catholiques les achètent et les lisent et qu'ils évitent de porter leur argent aux feuilles de la partie adverse. Pour que ces journaux soient bien informés et bien rédigés, il faut une agence centrale qui communiquerait les nouvelles aux différents journaux du parti. Mais une agence indépendante et loyale ne pourra s'organiser que lorsqu'un syndicat de journaux catholiques aura pour cet objet des ressources suffisantes. Ces ressources leur viendront en même temps qu'abonnements et annonces afflueront plus copieusement. »

On voit que les catholiques ne renoncent pas à la bataille politique. Les *blocards* n'ont qu'à se bien tenir.

La Société d'Economie sociale, dans sa réunion annuelle, tenue du 24 mai au 4 juin, s'est occupée de la vie provinciale. De nombreuses communications ont été faites sur les diverses faces de la question ; elles sont résumées ou publiées intégralement dans la *Réforme sociale*. Glanons-y quelques idées plus ou moins neuves.

M. Delbet estime que la dépopulation des campagnes est un bien. « Sans cela on se trouverait en présence d'un affreux paupérisme. Ces déplacements de la population se constatent à toutes les époques quand on lit l'histoire. » La conclusion serait que ce sont les villes qui nourrissent les campagnes et les préservent du paupérisme, et non le contraire, comme on l'a cru si longtemps et si ingénument.

L'opinion de M. Delbet n'a pas beaucoup de partisans dans la Société. M. Lavollée répond : « Si le défaut de travail peut être une cause d'exode des ouvriers ruraux, cet argument ne porte pas s'il s'agit des petits propriétaires qui vendent leur propriété pour aller à la ville. »

Pour retenir les paysans dans les campagnes, M. de Boissieu conseille de les intéresser à y rester par des conférences fréquentes, des bibliothèques scolaires, des sociétés rurales de distraction, comme des tirs, jeux de boule, etc.

Remèdes bien anodins. Il y a déjà de tout cela dans les campagnes, mais encore plus dans les villes.

M. Cheysson traite de l'invasion de la misère provinciale à Paris. Les épaves de la vie provinciale, les faillis, les filles séduites viennent se réfugier en grand nombre dans la capitale et y tombent à la charge de l'assistance publique. Il n'est donc pas juste que la municipalité parisienne porte seule la charge de cette assistance, et l'on demande le concours de l'Etat.

Le remède n'aggraverait-il pas le mal ? Si les provinciaux se déracinent et affluent à Paris, c'est qu'ils savent y trouver des asiles s'ils n'ont pas de logements, du pain s'ils n'ont pas de travail, des hôpitaux s'ils sont malades, etc. Quand l'Etat participera à ces œuvres, ce qui n'est qu'une faveur deviendra un droit pour les ruraux, et le courant migrateur sera accéléré.

Un meilleur remède indiqué par M. Cheysson et qui commence à être appliqué, c'est d'établir autant que possible les usines et manufactures dans les milieux ruraux.

C'est évidemment ce qui se serait fait si les choses avaient été laissées à leur libre cours : les matières premières, la main-d'œuvre à bon marché, ne se trouvent pas dans les grandes villes, surtout à Paris. Mais c'est ici qu'il faut résider pour solliciter et obtenir des pouvoirs publics des droits protecteurs. Tant que le gouvernement sera dispensateur de ces droits, il ne faut guère compter que les usines et manufactures iront s'isoler dans les campagnes, loin des yeux, loin du cœur de l'Etat.

On considère le développement des chemins de fer et de la grande industrie comme une des causes fatales de l'émigration des paysans. Les chemins de fer conduisent aussi bien à la campagne qu'à la ville ; quant à l'industrie, nous venons de voir que sa place naturelle est dans les milieux ruraux. Cette émigration a donc d'autres causes, et c'est avec raison que M. R. Lavollée observe que, si cette explication est valable pour la période 1850-1875, elle ne l'est plus pour le dernier quart du XIXe siècle, « et c'est pourtant à cette époque que nous voyons le mouvement s'accentuer le plus fortement. »

On reconnaît de plus en plus que les droits protecteurs ne remédient point à la crise agricole et l'on cherche autre chose. La *Science Sociale* nous conseille de développer notre exportation. De quel côté ? Nous sommes inondés, disent les agrariens, par

les produits étrangers. Il n'y a pas à chercher bien loin, dit M. Dumont. Tout auprès de nous, de l'autre côté du détroit, il y a une nation qui passe pour notre éternelle et irréconciliable ennemie. Eh bien ! C'est elle qui nous achète le plus de nos produits agricoles et qui ne demande pas mieux que de nous en prendre davantage.

Et M. Dumont passe en revue divers produits. *Fruits frais.* — L'Angleterre en importait 125 millions en 1897 ; ses importations montaient à 175 en 1900 et à 200 millions en 1902. « La France pourrait accaparer à elle seule ce marché qui grandit d'année en année : nous en fournissons à peine le vingtième. » *Volailles.* — Les importations anglaises s'élèvent à environ 30 millions de francs, sur lesquels la France fournit seulement 5 millions. *Œufs.* — Nous fournissions pour 30 millions d'œufs à l'Angleterre en 1897, quand son importation était de 100 millions de francs ; notre exportation s'abaisse à 22 millions en 1900, alors que son importation s'élève à 136. En 1902, cela continue. Nous tombons à 11,5 millions et l'importation anglaise monte à 160. *Beurres.* — Nos ventes n'entrent que pour 10 0/0 dans l'importation britannique. Depuis 1896, la chute ininterrompue de nos envois se chiffre à plus de 21 millions de francs.

Quel dommage que nous soyons si éloignés de la Grande-Bretagne ! Si la France était seulement au Canada, en Californie, en Australasie, laissez faire, elle en exporterait des produits agricoles en Angleterre, puisque lesdits pays en exportent bien. Mais voilà, c'est trop loin, nos frais de transport sont trop élevés et nos produits n'arrivent qu'avariés.

C'est pour les vins surtout que les diplomates français ont déployé leur finesse et leur perspicacité dans la création des tarifs de douane. De 94 millions de francs de vins fournis à l'Angleterre en 1897, notre exportation est tombée à 64 millions en 1902. Californie, Australie, Espagne, Italie, Chili amènent leurs vins sur le marché anglais à meilleur compte que les nôtres.

Le *Journal de la Société de statistique de Paris* contient sur le Métropolitain de Paris une étude de M.Gaston Cadoux, qui ne peut guère se résumer. Il en ressort que les dépenses ont dépassé les prévisions, c'est ce qui arrive assez souvent; mais les résultats ont été dans le même cas, ce qui arrive plus rarement. En son ensemble, l'œuvre est « aussi bonne que peut l'être toute œuvre de cette

nature, bien que nécessitant une attention soutenue de tous ceux chargés d'en assurer l'exploitation. »

— M. Jacques Bertillon publie, dans le même *Journal*, des données nouvelles sur les lois démographiques de la natalité, d'après des documents de la Nouvelle-Galles du Sud. On a constaté dans ce pays que les conceptions anténuptiales sont très nombreuses. « Sur 1.000 premiers-nés, 490 ont été conçus hors mariage. » Ce fait me suggère une réflexion : le mariage ne devrait peut-être venir qu'après la conception. A quoi bon se marier si l'on n'atteint pas la fin qu'on se propose ? Ce sont des frais inutiles.

La tardivité du mariage semble avoir les effets suivants sur la fertilité : 1° Les femmes nouvellement mariées ont une fertilité qui décroît rapidement avec l'âge (surtout après 27 ans); 2° La fécondité des femmes qui ont déjà été mères ne décroît que lentement avec l'âge, tandis que les femmes mariées tard sont stériles d'autant plus souvent qu'elles se sont mariées plus tard, malgré le désir qu'elles ont probablement de devenir mères au moins une première fois. « Il apparaît donc que l'appareil de la reproduction, s'il reste sans usage, est apte à devenir inopérant. »

La fréquence relative des naissances multiples augmente avec l'âge de la mère, du moins jusqu'à 40 ans.

Les naissances masculines sont d'autant plus nombreuses que la mère est plus jeune. Elles augmentent avec l'âge du père, à moins que celui-ci ne soit beaucoup plus vieux (de 15 ou 20 ans) que sa femme.

12 0/0 des femmes restent stériles. Cette proportion varie avec l'âge au mariage. Plus une femme se marie jeune, plus il est rare qu'elle reste stérile ; autrement dit, l'aptitude à engendrer se perd avec l'âge : assez lentement jusqu'à 25 ans, et très rapidement après 30 ans.

Les Universités populaires sont en crise et un Congrès national s'est tenu à Paris (22 et 23 mai) pour examiner leur cas. M. Maurice Kahn résume les travaux de ce Congrès dans la *Revue socialiste* de juillet.

Les U. P. ont vu diminuer le nombre de leurs adhérents, et aussi le nombre de leurs auditeurs, « si bien que les conférenciers sérieux, qui ne manquaient pas de parole et qui préparaient leurs conférences, se dégoûtèrent à leur tour de perdre une soirée pour

parler devant trois personnes. » Les cotisations, pourtant bien minimes, 0 fr.50 par mois, ne rentrent pas. On a voulu créer une Fédération et pour la nourrir chaque U. P. devait donner 3 francs par mois. « Le nombre des U. P. en retard de leurs cotisations qui avait été nul jusqu'en février 1903, atteignit 2 U. P. en mars, 5 en avril, 8 en mai et 15 en juin sur 41 U. P. en ce moment. »

Telle est en deux mots la situation. Quelles en sont les causes ? On pense bien que les bourgeois sont les principaux coupables ; n'ont-ils pas toujours tort ? En acceptant leur argent, « l'élément ouvrier des U. P. — et cela est tout à son honneur — n'entendait rien sacrifier de son indépendance. Certains bourgeois qui s'en aperçurent se retirèrent. — Et avec eux disparut une bonne partie des ressources financières. »

Une raison plus sérieuse est que les mieux intentionnés, les plus dévoués, les plus consciencieux des professeurs ont une tare fondamentale, qui est d'être « imprégnés jusqu'aux moelles de l'esprit universitaire. » Cet esprit consiste, comme le disait déjà Bacon, à fendre les cheveux en quatre. Il faut lire la page où M. Kahn expose cet enseignement, ou plutôt il suffit d'entrer à un cours de la Sorbonne ou du Collège de France pour s'en rendre compte.

Quant aux remèdes à la crise des U. P., nous ne voyons pas que M. Kahn et le Congrès nous en indiquent de bien efficaces. Faut-il les fonder sur la « lutte de classes » ou sur la « fusion des classes » ? Les conférences doivent-elles être isolées ou sériées. Convient-il de leur donner une tendance professionnelle ? Doit-on éliminer les conférenciers insuffisants qui ont trop souvent infligé leur loquacité aux Universités populaires et les « arrivistes », qui se sont trop souvent glissés parmi le personnel enseignant ? Est-il à propos d'atténuer la gravité de la science par des fêtes et distractions ? Toutes ces questions ont été agitées au Congrès, mais non résolues. La seule conclusion à laquelle on est arrivé est la création d'une Fédération nationale.

Pas besoin d'être prophète pour prédire que la Fédération nationale n'y fera pas plus que n'a fait la Fédération parisienne. Les cours et conférences populaires ne sont pas une nouveauté. L'Association polytechnique en a inauguré, l'Association philotechnique l'a imitée, d'autres ont suivi l'exemple, croyant toujours faire mieux ; et toujours il y a eu affluence d'ouvriers au début, venant « se payer la tête » des professeurs, puis, au bout de quelques séances, le flot populaire se retire. Fort heureux est le professeur qui peut fixer 2 ou 3 auditeurs. Et il en sera toujours ainsi

tant qu'on offrira au peuple la science universitaire avec son esprit.

M. Alfred Neymarck a souvent démontré que la propriété foncière et la propriété mobilière sont démocratisées, c'est-à-dire que la richesse est disséminée sur des milliers, des millions de têtes. Il reprend aujourd'hui cette thèse au sujet des statistiques successorales. (*Rentier* du 27 juillet.) Les héritages de 1 à 50.000 fr. représentent le 6 9 0/0 de l'ensemble. De 50.001 à 100.000, 2 0/0. De 1 à 2 millions, 0,1 0/0. On pense bien qu'au-dessus, le pourcentage diminue encore. Bref, les très riches, possédant des centaines de millions, se comptent à peine par quelques unités. Les riches, possédant de 10 à 50 millions, sont au maximum une centaine. Somme toute, il n'y a pas en France 20.000 millionnaires, sur 7 à 8 millions de propriétaires et capitalistes. M. Capital serait donc mieux représenté par un individu aux 1.000 têtes, que par un personnage aux 1.000 ventres.

— Dans le *Rentier* du 7 août, M. Neymarck montre l'inutilité et les dangers de la réforme des contributions personnelle-mobilière et des portes et fenêtres. La suppression de la personnelle-mobilière et des portes et fenêtres, dit-il, ne produira que de la poussière de dégrèvement pour les contribuables. Elle fera une large brèche dans les recettes de l'Etat, des départements et des communes, qui seront obligés de recourir à d'autres taxes de remplacement. « Dégrèvements insignifiants ou nuls, atteinte portée au budget de l'Etat et aux budgets communaux et départementaux, création de nouvelles taxes, tel serait le résultat de la réforme. »

Laissez faire les réformateurs, ils savent bien ce qu'ils font. Quand même l'expérience n'aurait pas été faite cent fois, leur situation financière nous indique assez que, s'ils vous dégrèvent d'un centime, ce n'est qu'un prétexte pour vous surgrever d'un franc.

— Comment s'amassent les fortunes ? On commence, dit M. Neymarck, (*Rentier*, 27 août), par mettre ses petites économies à la Caisse d'épargne, puis on achète des obligations à lots, on s'adresse ensuite à la rente sur l'Etat, aux obligations des Compagnies de chemins de fer. On n'aborde les valeurs à revenus variables, les fonds et titres étrangers, etc., que lorsqu'on a acquis une certaine

aisance. « Ce n'est que plus tard, bien plus tard, que l'on cherche à devenir propriétaire, à posséder « sa » maison ».

Les œuvres d'habitations à bon marché sont donc destinées aux gens aisés. Moi qui avais la naïveté de croire qu'elles étaient instituées au profit des ouvriers, des pauvres !

Les réformistes se plaisent à réciter les litanies socialistes : la lutte n'est pas égale entre l'employeur et l'ouvrier ; l'intervention du législateur est nécessaire pour rétablir l'égalité, pour que le travailleur obtienne le juste salaire ; pour qu'il ne soit pas accablé de travail ; pour qu'il jouisse au moins d'un jour de repos par semaine, etc. C'est ainsi qu'en Belgique les législateurs du travail veulent établir légalement le repos dominical obligatoire. M. E. D. ne partage pas cette manière de voir. (*Echo de l'Industrie*, 10 juillet.) Il trouve qu'on exagère singulièrement la portée des lois, d'ailleurs le plus souvent regrettables, que le Parlement belge a votées jusqu'ici et qui ont eu pour but de soustraire l'ouvrier au prétendu esclavage imposé par le patron. « Nous ne discuterons pas de telles affirmations qui font sourire. »

M. E. D. observe que les ouvriers ne sont guère, en Belgique, occupés régulièrement le dimanche que dans quelques rares établissements à feu continu où la suspension du travail ne peut se concevoir et dans d'autres, qu'à des travaux de réfection ou d'entretien inexécutables durant la marche normale des usines et qui, par conséquent, ne peuvent être faits que le dimanche, sous peine de contraindre le personnel entier à chômer un des jours ouvrables de la semaine, avec naturellement, privation de tout salaire.

Le législateur prétend-il changer tout cela ? Pas le moins du monde. Il fait une loi, puis il y ajoute une kyrielle d'exceptions qui laissent les choses à peu près dans le même état, mais qui deviennent des brandons de discorde entre patrons et ouvriers, ce qui fait le jeu des socialistes. Ces âmes si tendres, qui veulent rassembler les ouvriers, les électeurs sous l'aile maternelle de la Loi, ne se doutent pas qu'ils sont les meilleurs préparateurs du Grand Soir.

— Ils sont rares, ceux qui ne tombent pas en extase devant les bienfaits de la législation du travail. Cependant, en voici encore un que nous ne voulons pas laisser passer sans le signaler. « Les lois sur le travail sont à peine promulguées, dit M. Ch. Dejace.

dans l'*Echo de l'Industrie* du 21 août, qu'elles subissent les plus vives critiques. Bientôt la pratique en signale le défaut ; il faut les remanier et ces modifications successives, entreprises sans plan d'ensemble, constituent à la longue un fourré législatif à travers lequel il est bien difficile de se guider. »

Un fourré est bien le mot, et le mouton ouvrier n'en sort pas sans y laisser de sa laine. Il faudrait n'avoir que cela à faire pour apprendre les lois, décrets, arrêtés, règlements, circulaires qui régissent ces matières. Et pourtant, si on ne les connaît pas, à quoi servent-ils ? Et cependant, ajoute M. Dejace, la connaissance des textes n'est encore que la tâche la moins ardue de celui qui veut connaître et apprécier la législation du travail. Que valent ces textes dans la pratique ? Quelle application en est faite ? Quelle interprétation en a donnée la jurisprudence ?...

J.-B. Say avait bien raison de dire : Multiplier les lois, c'est se donner une maladie pour avoir besoin du médecin. L'essentiel est que les médecins, c'est-à-dire le législateur, l'applicateur, l'interprétateur, le jurisprudent y gagnent leur vie. Cette considération les touche évidemment plus que l'intérêt des ouvriers, et cela se comprend : charité bien ordonnée... A ceux-ci de ne pas mordre à l'hameçon législatif, s'ils ne veulent pas y être pris : ils sont électeurs.

Comme nous l'avons vu plus haut, M. Neymarck trouve que la richesse est bien distribuée en France. Dans l'*Acacia* de juillet, M. Vial ne partage pas cette opinion, tout en se basant sur les mêmes documents, la statistique des successions. En 1902, dit M. Vial, 0,31 0/0 de la population possédaient 32,33 0/0 de la fortune, 99,69 0/0 en possédaient 67,67 0/0. « Y a-t-il là répartition équitable ? » M. Vial prend les chiffres des héritages dans d'autres sens et il arrive toujours aux mêmes conclusions : « Notre état social est-il une démocratie ou une oligarchie financière ?... Nous le demanderons une fois de plus, sont-ce là les caractères d'une répartition équitable de ladite fortune ? »

M. Vial ne cherche pas à remonter aux causes de cette grande inégalité des fortunes, et il propose un moyen empirique de la diminuer. C'est bien simple : il s'agit d'écrémer les grosses successions au profit de l'Etat, qui pourra alors résoudre les questions des retraites et bien d'autres questions.

« Si une loi avait décidé que nul ne pourra hériter de plus d'un

demi-million de francs, cela aurait laissé, en 1903, un reliquat de 612 millions qui aurait pu être employé, pour partie, à servir des retraites aux vieillards pauvres. Joignons-y l'abolition de l'héritage en ligne collatérale et nous atteindrons vraisemblablement les 700 millions. »

M. Vial trouve cette décimation équitable. Pourquoi ? Parce que « elle ne ferait que léser partiellement et éventuellement une vingtaine de mille de personnes existantes; or, celles-ci ne représentent pas un élément social capable de troubler la paix publique. » En d'autres termes, contre ceux qui ne veulent ou ne peuvent pas troubler la paix publique, tout est permis !

M. Vial va plus loin, il trouve son projet moral. La limitation des héritages mettrait fin aux scandales, que font quelquefois les héritiers de grosses fortunes, tels que les « petits fondeurs », les « petits sucriers ». Tandis que l'Etat, lui, fait un usage très moral des biens qu'il nous prend.

Pourtant, n'est-ce pas lui qui, par le moyen de ses douanes, de ses primes, etc., fait la fortune des « grands fondeurs » et des « grands sucriers » ? Alors, prenez donc le mal à la racine.

Autre considération. Nul ne pourra hériter de plus d'un demi-million, afin de pourvoir d'une retraite les vieillards pauvres, — qui ont été appauvris par les douanes, les primes et autres privilèges, qu'on a prélevés sur eux au profit des grands fondeurs et des grands sucriers ; — voilà qui est bien ; mais le jour où l'Etat voudra se livrer à une autre œuvre philanthropique, il devra frapper à la même porte et l'on ne n'héritera plus que d'1/4, 1/8, 1/16 de million.

La *Revue des Idées* (15 août), renferme un article court, mais substantiel et spirituel sur les néopsychologues par M. L. Bélugou. Les néopsychologues, dit l'A., se distinguent de leurs devanciers par une préoccupation expresse et nouvelle du bien public. Ils sont des zélateurs, se posent en praticiens consultants. Ils se sont mis en tête, entre autres nobles tâches, d'amender l'expertise légale et de prêter leurs lumières aux juges d'instruction. Mais leur ambition caractéristique est de réformer la pédagogie. Ils veulent être et ils sont les bienfaiteurs du maître d'école, ils l'éclairent, le guident et lui tracent sa route Le succès encourage leurs efforts : dès à présent, par leurs soins, l'instituteur peut trouver dans la graphologie et la suggestion d'utiles auxiliaires. Une

nouvelle science a été constituée par eux et ils l'ont nommée *pédologie*. Par malheur, non seulement la pédologie, mais la psychologie appliquée tout entière n'est guère qu'un recueil puéril de fantasmagories et de futilités.

Les néopsychologues sont chargés d'instruments autant qu'un arpenteur, ils ne se mettent jamais en route sans un sphygmographe, un goniomètre, un compas, un dynamomètre ; ils traînent avec eux un pesant bagage de documents et de preuves, ils se flattent de ne mettre en ligne que des résultats précis et positifs, rigoureux, scientifiquement constatés et contrôlés. Plus d'abstractions ni de conjectures, ils apportent des réalités et des certitudes. Comment douter de leur sérieux et de leur savoir ? Ils sont lourds, patients, méticuleux ; ils ajoutent de l'aridité et de l'ennui à la science ; leurs gros livres sont hérissés et encombrés de tableaux, de diagrammes, de graphiques, de chiffres et de pourcentages. On a l'impression d'écouter des actuaires et des algébristes plus que des psychologues. Et, en effet, ils sont des actuaires et des algébristes, fourvoyés dans la psychologie.

M. Bélugou expose ensuite la manière de procéder des néopsychologues dans leurs travaux, avec exemples à l'appui; ce n'est pas la partie la moins intéressante de son étude, et il conclut : « Mille faits ne valent pas une idée ; et même un fait ne vaut que par la qualité de l'observateur. De nos jours il règne un vent de véritable folie scientifique, et les néopsychologues offrent les symptômes très apparents du malaise général. On a l'hébétement du chiffre et la superstition de la formule... D'aucuns croient que la science peut devenir le régulateur universel ; des indiscrets donneraient volontiers aux Académies la place et le rôle des anciens conciles. »

Quels rapports, dira-t-on, cela peut-il avoir avec l'économie politique ? J'en vois plusieurs. D'abord, ce sont les contribuables qui paient les chaires de néopsychologie et de beaucoup d'autres prétendues sciences non moins futiles. Ensuite, ce n'est pas seulement en psychologie que prend ses ébats le goût des graves bagatelles agrémentées de tableaux, de diagrammes, de graphiques, etc. Involontairement, en lisant l'article de M. Bélugou, le mot néopsychologue rappelait à mon esprit le mot économiste inductif, socialisant, sociologue, abstracteurs de quintessence qui ont mis la science économique... dans l'état où elle est, trahie par les siens.

Le système préférentiel impérial augmentera-t-il le coût de l'alimentation du peuple anglais ? Sir Vincent Caillard étudie cette question dans la *Revue économique internationale* de juillet et conclut négativement avec M. Chamberlain : « Il n'y a, dit l'auteur, presque pas de produit nécessaire aux besoins, ou même au luxe de la race humaine qui ne pourrait pas être fourni par l'Empire britannique dans des conditions naturelles égales à celles qu'offrent tous les autres pays du monde réunis. »

En ce cas, les tarifs préférentiels sont inutiles ?

Non ; « c'est par un système préférentiel étendu à l'Empire... que les intérêts communs du monde britannique peuvent être unifiés et son immense puissance productive être mise en œuvre. Je suis l'un de ceux qui croient que c'est par la préférence impériale que nous atteindrons à la fédération impériale. »

J'ai toujours remarqué que les tentatives d'unification artificielle aboutissent à plus de division. L'unité socialiste est toujours à l'ordre du jour du parti. En France on travaille à l'unité morale du pays, on sait avec quel succès. En Angleterre, on veut travailler à l'unité économique. Laissons faire, laissons passer, nous verrons bien où l'on arrivera.

— Dans le numéro d'août, même *Revue*, M. Georg Gothein, adversaire des cartels, des primes et des droits protecteurs, montre que la suppression des primes sucrières a profité à l'Allemagne, où la fabrication du chocolat, des bonbons, jus de fruits, marmelades, confitures, etc., a pris depuis ce moment un essor considérable.

Les droits de douane sur le fer sont-ils plus nécessaires que ne l'étaient les primes sucrières ? M. Gothein étudie consciencieusement cette question et arrive à la conclusion suivante : « La grande industrie du fer est dans tous les pays le soutien principal de l'idée protectionniste ; si elle était éliminée du nombre des intéressés, la phalange protectionniste serait considérablement affaiblie. Les métallurgistes devraient alors participer à la lutte en faveur du libre-échange, car s'ils ne bénéficiaient plus d'aucune protection, il deviendrait de leur intérêt que le coût de la vie de l'ouvrier ne fût pas renchéri par l'effet des droits de douane. » Or, M. Gothein prouve que l'industrie du fer n'a pas besoin de protection. Le retour au libre-échange pourrait donc bien être plus prochain qu'on ne s'en doute.

La formule « laissez faire, laissez passer » est tombée dans un profond discrédit. Des professeurs d'économie politique, payés par l'Etat pour l'enseigner, l'expliquer et lui donner les développements qu'elle comporte, sont les premiers à lui jeter la pierre ou à lui donner le coup de pied... du savant. Il faut donc un certain courage pour oser encore prendre sa défense et nous devons savoir gré à M. Novicow de n'avoir pas reculé devant cette tâche ingrate. (V. *Revue internationale de Sociologie.*)

« Le discrédit que l'on veut jeter sur la formule de Gournay, dit M. Novicow, provient d'une analyse superficielle et incomplète des faits sociaux et d'une confusion grossière des phénomènes économiques avec les phénomènes juridiques. Quand les droits des individus sont violés, c'est qu'on se trouve en présence d'un phénomène politique, car nul ne consent à abandonner de plein gré ce qui lui paraît être son droit. L'obligation de faire une chose contraire à notre intérêt ne peut être imposée que par la puissance coercitive de l'Etat. Cette obligation est donc d'ordre politique et non économique. Les manchestériens les plus ultras n'ont jamais eu la prétention d'appliquer le principe du « laissez faire, laissez passer » au domaine du droit civil ; ils l'appliquent uniquement au domaine économique. Mais, dans ce domaine, ce principe est inattaquable parce que, toutes les fois qu'il n'est pas appliqué, il y a violation des droits de l'individu. »

Telle est en résumé la thèse soutenue par M. Novicow. Je suis loin de l'admettre de tous points ; mais je l'expose parce qu'elle est admise par les adversaires de la formule en question et que les arguments présentés par M. Novicow valent contre eux. Je ne puis donner ici les raisons de ma dissidence : il y faudrait des pages et je ne dispose que de quelques lignes ; je vais donc seulement procéder par exemples, comme M. Novicow, et par ses propres exemples.

M. Novicow démontre que, dans ses principes, les lois sur le travail des enfants et sur les accidents du travail, loin d'être opposées à la formule économique, y sont conformes, ce qui est exact, sa distinction admise entre les phénomènes économiques et juridiques. Mais, laissant de côté cette distinction, je dis que ces deux questions sont mal posées et par conséquent mal résolues.

Pour les accidents du travail, la question est de savoir qui doit, pour le plus grand bien physique et moral de tous, supporter le risque industriel. Le patron ? Il le rejettera, peut-être avec usure, sur les consommateurs ou sur les ouvriers. Le plus simple, le plus sûr et le plus digne est donc que l'ouvrier exerce sa souveraineté

sur lui-même avant de se mêler de l'exercer sur les autres, je veux dire qu'il s'assure lui-même. La loi n'a rien à voir dans cette question, encore moins l'Etat.

Elle n'a pas plus de raison d'être pour le travail des enfants. Pour traiter scientifiquement cette question, il fallait se dire : Le travail des enfants est un fait nouveau ; puis, au lieu de recourir à une loi, procédé empirique, pour y remédier, on devait remonter aux causes et le remède en serait sorti tout naturellement. Ce n'est pas encore ici que je puis rechercher ces causes ; je veux du moins indiquer quelques effets de la loi. Elle a retiré le travail aux enfants, mais elle n'a pas donné de ressources aux parents pour les mieux élever. Le vagabondage infantile, l'abandon moral et même matériel des enfants devaient s'ensuivre, la criminalité devait croître. C'est effectivement ce qui est arrivé. Jetez un coup d'œil sur la troisième page des journaux, vous y verrez que presque tous les crimes, les plus inouïs mêmes, sont commis par des mineurs. Le remède juridique au surmenage des enfants a été pire que le mal.

ROUXEL.

LETTRE DES ÉTATS-UNIS

Albuquerque (New-Mexico), novembre 1904.

A propos des élections présidentielles. — Les free-tradistes et le traité cubain. — Epilogue des grèves de Cripple Creek. — Les nègres et les trade-unions. — Le mouvement anti-négro, en Maryland. — *Nécrologie:* MM. Samuel Jones, Hanna et Quay.

Au moment où paraîtront ces lignes, on sera fixé sur les résultats de la campagne présidentielle. Quels qu'ils soient, il est possible de tirer de cette campagne des enseignements qui ne sont pas sans intérêt au point de vue spécial qui nous occupe.

Tout d'abord, si l'on considère les programmes des deux grands partis, tels qu'ils ressortent des déclarations faites aux conventions de Saint-Louis et de Chicago, ainsi que de celles contenues dans les *speeches of acceptance* des candidats, on est frappé de la modération, de la solidité économique de la plate-forme démocratique. Sans parler de la revision des tarifs, qui va de soi, nous y voyons affirmer la résolution de renoncer à la politique militariste et en même temps à l'expansion coloniale ; en ce qui concerne le problème des noirs: la non-intervention du gouvernement fédéral dans le *modus vivendi* adopté par les divers Etats du Sud ; enfin, sous le rapport monétaire, l'abandon tacite des utopies bryanistes qui, on s'en souvient, avaient causé tant de tort au parti dans les précédentes campagnes.

Les républicains, eux, nous ont donné le spectacle étonnant d'un candidat revisionniste sur une plate-forme électorale intransigeante en matière de tarif douanier. Car ce n'est un mystère pour personne que M. Roosevelt n'est protectionniste qu'à la surface. Il suffirait, pour s'en convaincre, de se rappeler l'orientation économique des débuts de sa carrière d'homme politique, et, plus simplement encore, de relire ses discours de 1902 sur « les

droits qui abritent les monopoles ». Et tandis que la Convention de Chicago fulminait contre le libre-échange avec l'ardeur que l'on sait, il était possible de voir, à Washington, les intimes du Président coqueter, en son nom, avec les leaders du mouvement revisionniste. Il est probable, pourtant, que ces derniers reçurent des promesses plus sérieuses que les déclarations véritablement risibles faites au menu fretin de la Convention. Ce n'est pas à eux qu'on pourrait servir des plats tels que « la réciprocité partout où elle peut marcher de front avec la protection » et « l'abaissement de tarif qui ne nuise en rien à aucune industrie américaine ». Ces grossières amorces sont seulement grotesques; mais alors de quel nom appeler les assurances quasi-officielles données aux *tariff reformers* à Washington? Si elles étaient sincères, elles constitueraient de la part de M. Roosevelt une trahison pure et simple des intérêts qui lui sont confiés. Si, comme c'est plus probable, elles sont fallacieuses, elles ne peuvent manquer, venant de si haut, de faire un tort sérieux à la personnalité de laquelle elles émanent.

Ajoutons en passant que la profession de foi républicaine de Chicago a fourni aux démocrates un nouveau grief contre le parti adverse. On y voit en effet un engagement de sévir contre les Etats du Sud qui ont « désaffranchi » les nègres — c'est-à-dire les ont privés plus ou moins directement du droit de vote — et de réduire en conséquence la représentation desdits Etats au Congrès. Une telle politique, disent les démocrates, est inopportune et maladroite à une époque où, à force de patience, de tact, et d'efforts, on est arrivé enfin à une entente des plus cordiales entre le Nord et le Sud. L'intérêt, très secondaire, en somme, de la race noire en matière de droits civiques ne saurait certainement entrer en ligne de compte avec celui, bien autrement important, des bonnes relations entre les diverses républiques de l'Union.



A propos de la *républican platform*, il n'est peut-être pas sans intérêt de remarquer avec quelle emphase elle fait ressortir le libéralisme économique du récent traité avec Cuba.

Les leaders du parti s'étonnent, pour la galerie, que ce traité, *the* ONLY *great reciprocity treaty recently adopted* — à qui la faute si c'est le *seul?* — ait été combattu par les free-tradistes. Mais, tout d'abord, il n'y a guère lieu, pour les républicains, de se faire gloire d'avoir tenu, après d'inconcevables délais, et les marchandages que l'on sait, une promesse contractée par eux-

mêmes. Quant à l'opposition des démocrates, elle n'avait en aucune façon sa source dans un mesquin sentiment de chicane : elle s'explique aisément par l'esprit de la mesure. Il suffit de lire le soi-disant « grand traité » de réciprocité pour apercevoir le bout de l'oreille. Ostensiblement, la *Cuban Convention* accorde 20 0/0 de réduction sur les droits d'entrée du sucre, en échange de certaines concessions pour les marchandises américaines importées dans l'Ile. En réalité, si l'on examine de près les termes du traité, on voit qu'il stipule que, pour une période de *cinq années*, il n'entrera pas aux Etats-Unis de sucre cubain à moins de 80 0/0 du tarif Dingley, et de sucre d'autres sources à moins du plein tarif. On se trouve donc en présence d'*une convention commerciale conclue avec un Etat particulier* et qui oblige le gouvernement américain à maintenir un tarif donné, pour une certaine durée, à l'égard de *toutes les puissances étrangères*.

C'est contre cette excentricité diplomatique que les leaders du parti démocratique ont lutté au Congrès. On conviendra qu'ils n'avaient pas tort.

*
* *

Toujours sur le terrain du tarif douanier, nous avons à enregistrer une fois de plus une sorte de cantate officielle en l'honneur des prix élevés atteints aujourd'hui par les nécessités de l'existence. « Que Dieu nous préserve d'une autre période de vie à « bon marché ! » s'écriait pieusement, l'autre jour, le Secrétaire des Finances Shaw, devant un auditoire d'ouvriers delawariens. Pour ce protectionniste endurci, les dépenses du ménage sont « un facteur négligeable » dans la prospérité nationale.

Selon lui, l'ouvrier tanneur, par exemple, peut payer trois francs de plus pour ses souliers parce qu'il reçoit de son patron un salaire élevé, que celui-ci est en mesure de lui donner parce qu'il vend sa marchandise plus cher au cordonnier. Le malheur est que ce raisonnement ne s'applique pas indistinctement dans tous les cas. Comme on l'a justement fait remarquer, une famille n'achète rien d'une autre famille et ne lui vend rien. La doctrine avancée par M. Shaw et son école, à savoir que le prix que nous payons a peu d'importance aussi longtemps que nous nous le payons à nous-mêmes, cette doctrine peut paraître très juste considérée dans un sens général : elle n'a aucune signification dans une foule de situations particulières.

A ce sujet il est instructif de lire un article intitulé : « The Housekeeper under Protection » et qui a paru dans un des der-

niers numéros de la « Contemporary Review ». On y voit une comparaison des prix des nécessités de la vie à Londres et à Montréal. Le résultat du tarif au Canada — et un tarif qui ne s'élève pas à la moitié du nôtre — a été de réduire le pouvoir d'achat du shilling, au Dominion, à la moitié, parfois au tiers de ce qu'il est au Royaume-Uni. Quand on constate que les rideaux, les tapis, les verreries, les pianos, se vendent quatre fois plus cher à Montréal ou à Trois-Rivières qu'à Liverpool ou à Londres, et que le pain fait de *farine canadienne* coûte, sur les bords du Saint-Laurent, le double de ce qu'il coûte sur les rives de la Tamise, on a quelque peine à comprendre de quel avantage peut être un semblable régime pour le simple consommateur.



Dans ma dernière lettre (1), je disais quelques mots des troubles qui, pendant près de deux ans, ont désolé le district minier de Cripple Creek. Bien qu'il faille toujours du temps pour faire la lumière sur des crises ouvrières aussi complexes, il n'a pas été difficile, dès le début, de voir combien les procédés employés par la *Western Federation of Miners* étaient contraires aux intérêts de l'organisation du travail. Nous avons constaté que ces procédés avaient provoqué une réaction de la part d'un certain nombre de travailleurs eux-mêmes, et conduit à la création d'une ligue défensive comprenant à la fois des *non union-men* et des unionistes conservateurs. Maintenant que plusieurs mois se sont écoulés depuis la fin de la grève, on s'aperçoit que, dans cette lamentable affaire, le fond n'était pas moins défectueux que la forme. Il résulte d'une enquête complète et consciencieuse faite par M. Walter Wellman, un leader ouvrier bien connu en Amérique, que la *Cripple Creek Strike*, une des plus graves, des plus longues perturbations économiques locales traversées par les Etats-Unis, ne s'explique que par le désir des chefs de la Western Federation d'étendre leur pouvoir sur une fonderie située dans une autre région que le grand « camp d'or », et où tout le monde était généralement satisfait, mais qui n'était pas *unionisée*.

C'est sous le prétexte futile d'élever de quelques sous par jour le salaire des *cinquante* union-men (sur *250* ouvriers) d'un établissement de Colorado City, que trois mille mineurs de Cripple Creek, qui ne se plaignaient de rien, ont été obligés de se mettre

(1) *Journal des Economistes* d'août 1904.

en grève « par sympathie ». C'est en réalité pour satisfaire l'ambition de deux ou trois énergumènes assoiffés d'autorité que la Fédération a commis des actes absolument semblables à ceux qu'on a reprochés à la Mafia italienne. Et le résultat final de ces vingt-deux mois de trouble, de violences et de misère, est une reculade de la cause du travail dans un des centres ouvriers les plus importants du globe. A l'heure actuelle, il n'est plus d'unions de mineurs à Cripple Creek ; 2.200 grévistes ont abandonné la Fédération et accepté les cartes de l'Association des propriétaires de mines, cartes sans lesquelles il est aujourd'hui impossible de trouver de l'ouvrage au camp. Les autres ont quitté le pays. Tout est à refaire pour les leaders de l'*organized labor* — et leur tâche n'est certes pas aisée, avec le discrédit qui s'attache, pour le présent, à l'institution !

*
* *

En ce qui concerne les *trade unions*, j'ai en ce moment sous les yeux quelques statistiques qui offrent un certain intérêt au point de vue de la situation des gens de couleur dans ces sociétés. Une doctrine qui paraît être dans le vrai, et dont le principal apôtre est le célèbre conférencier et pédagogue nègre, Booker Washington, considère qu'une des solutions du Negro-Problem consiste dans l'éducation industrielle des noirs. Malheureusement il est difficile à un artisan, au temps où nous vivons, de gagner sa vie s'il n'appartient pas à une union. La question qui se pose alors, naturellement, est celle-ci : quelle est l'attitude des trade-unions à l'égard des ouvriers de couleur ? Sur ce point, les statistiques, ainsi que les monographies diverses (1), fournissent des renseignements un peu déconcertants par leur variété. Un fait, toutefois, s'en dégage clairement : c'est que la situation du nègre, dans le monde ouvrier, n'est pas aussi bonne qu'elle l'était au lendemain de la guerre civile. A cette époque, en effet, le courant de sympathie qui se manifestait partout en faveur des nouveaux affranchis, avait amené d'abord (2) la *National Labor Union*, puis (3) les *Knights of Labor* à appeler dans leur sein les artisans nègres. Généralement, cependant, ces derniers, surtout dans le Sud, organisèrent des unions « de couleur », rattachées par des

(1) Notamment l'article intitulé « The Negro artisan », (7e année des *Publications de l'Université d'Atlanta*.

(2) 1866.

(3) 1876.

liens assez lâches aux sociétés blanches. Peu à peu, l'intérêt du public pour les ex-esclaves s'émoussa; et vers 1886 on vit s'élever des difficultés dans les assemblées générales de diverses unions en ce qui concerne la participation à ces réunions des délégués des sociétés de couleur.

L'*American Federation of Labor* avait d'autre part supplanté les Chevaliers du Travail comme *national organization;* et, plus moderne, elle était par suite moins favorable aux noirs. A l'époque actuelle, il semble que, bien que si les statuts de la majorité des unions ne s'opposent pas à l'enrôlement de membres de couleur, ces derniers peuvent difficilement se faire admettre dans ces sociétés. Si on laisse de côté les ouvriers du tabac (1.500 unionistes noirs), les charpentiers (1.000), les barbiers (800), on remarque que d'habitude ce sont les unions d'ouvriers sans expérience spéciale, de journaliers — *unskilled laborers* — qui reçoivent le plus facilement les nègres dans leurs rangs. C'est ce que l'on voit se produire dans les unions d'ouvriers des docks, charretiers, porteurs de mortier, (ou aides-maçons) et principalement parmi les *United Mine Workers* (20.000 noirs sur 224.000 adhérents). La raison en est simple. Moins un métier demande d'adresse et d'expérience, plus la concurrence est grande. Il y a donc tout intérêt pour les unions comme celles citées plus haut, à englober les noirs; pour plusieurs c'est même une nécessité.



Loin de s'améliorer, d'ailleurs, la situation sociale des nègres, aux Etats-Unis, paraît devenir tous les jours plus précaire. Voici le Maryland lui-même, un des Etats-frontières entre le Nord et le Sud, qui se met à « désaffranchir » le noir en matière politique, bien que la population de couleur y soit relativement peu considérable : 198 sur 1.000 habitants. Au fond la majorité de l'élément blanc, en Maryland, n'a jamais été partisan du droit de vote pour les nègres; mais jusqu'ici on s'était cru lié par les termes de la Constitution Fédérale.

Aujourd'hui l'exemple d'autres Etats du Sud montre que celle-ci peut être impunément violée. Dès lors, il n'y a plus de raison pour garder aucun ménagement, surtout au moment des élections présidentielles, où, dans un Etat douteux comme le Maryland, il est possible de déplacer aisément la majorité. Le « désaffranchissement » des noirs, dans cette république, y assurerait le triomphe des démocrates, puisque les nègres, par tradition, votent tou-

jours en bloc pour le parti sous l'administration duquel il ont été affranchis.

*
* *

Dans le courant de 1904 on a vu disparaître de l'arène politique trois personnalités qui ont joué, ici, en ces dernières années, un rôle important. De ces trois hommes, celui dont la perte se fera le plus sentir, sous le rapport économique, est M. Samuel M. Jones, le maire de Toledo (Ohio). Nous avons eu l'occasion, dans ces colonnes mêmes, de citer l'œuvre de ce courageux citoyen, qui avait, en administration municipale, comme en ce qui concerne les relations de patron à ouvrier, des idées d'un libéralisme difficile parfois à mettre en pratique, mais d'une pureté rafraîchissante par ces temps de corruption et de mercenarisme. S'il n'est pas arrivé à réaliser toutes les réformes de cette *Golden Rule* qui était son idéal sur cette terre, il a donné du moins un exemple utile, et montré ce que peuvent accomplir l'énergie et la persévérance, quand elles sont au service d'une juste cause. Rien ne saurait mieux faire ressortir la solidité de sa popularité que le fait, sans précédent, d'être réélu maire après une campagne dans laquelle il avait eu toute la presse locale contre lui — au point que celle-ci s'abstenait même de mentionner son nom.

Si l'on peut regretter de voir des hommes de cette trempe quitter le champ d'activités sociales, il est impossible d'éprouver un pareil sentiment envers MM. Mark Hanna et Stanley Quay. Bien que ces deux personnalités néfastes ne puissent être accusées d'avoir inauguré aux Etats-Unis ce système de corruption qui est une de nos grandes plaies en matière politique et municipale, il n'est que juste de reconnaître qu'ils ont contribué dans une large mesure à lui donner son développement actuel. Tous deux étaient habiles, extrêmement intelligents et dépourvus de scrupules. Toutefois, alors que chez M. Hanna, qui ne songeait qu'au succès de son parti, l'homme privé restait impeccable, son collègue du Sénat n'hésitait pas à employer — plus ou moins temporairement — les fonds du Trésor à ses besoins personnels. Le premier, brasseur d'affaires dans l'âme, regardait la politique comme un commerce et lui appliquait les méthodes commerciales, mais dans ce qui lui semblait être l'intérêt des républicains. L'autre n'y voyait guère qu'un moyen de s'enrichir et d'enrichir ses amis. On comprend que malgré les liens multiples qui, au sein de leur parti commun, aussi bien qu'en économie politique, le rapprochaient de Quay, M. Hanna lui ait refusé son vote lors des élections séna-

toriales, en déclarant « qu'il préférait ne pas voir un tel homme « à la Chambre Haute ».

Rappelons en terminant que c'est M. Hanna qui lança la candidature de Mac Kinley dont il resta toujours le conseiller. Les méchantes langues vont plus loin et prétendent que c'est le sénateur d'Ohio qui fut, aussi longtemps que son protégé resta à la Maison Blanche, le véritable chef du pouvoir exécutif.

GEORGE NESTLER TRICOCHE.

LA LIGUE DES CONSOMMATEURS A NEW-YORK

— J'espère, Monsieur, que vous êtes partisan de la « Consumer's league », dont je suis présidente à New-York.

Ainsi me parlait une élégante dame qui s'appelle Mme Frédérick Nathan.

— Certainement, Madame, j'ai même été, pendant plusieurs années, secrétaire général d'une Ligue des Consommateurs contre les protectionnistes.

— Oh ! il ne s'agit pas de cela. Il s'agit d'une ligue qui recommande les magasins « qui traitent justement leurs employés », et ainsi, « les empêche d'être victimes de la concurrence de ceux qui n'ont pas le sens du devoir ».

— Oh ! je crains de n'être pas d'accord avec vous.

— Ce n'est pas possible.

— Mais, qu'entendez-vous par ce mot « justement » ?

— Une maison qui donne un salaire égal à travail égal, sans tenir compte des sexes.

— C'est une formule que je connais. Elle sert aux ouvriers français du sexe masculin pour éliminer les femmes de certains métiers. Et après ?

— Quand pour les emplois exclusivement réservés aux femmes, les adultes expérimentées touchent au moins 6 dollars par semaine.

— 31 fr. 20 par semaine. Tout est relatif.

— Quand les salaires sont payés par semaine ; quand le travail dure de 8 heures du matin à 6 heures du soir, avec trois-quarts d'heure pour le lunch. Est-ce que vous trouvez nos prétentions exagérées ?

— Non.

— Alors, vous êtes avec nous ? Ajoutez que nous voulons que les enfants au-dessous de quatorze ans ne soient pas employés.

— C'est bien tard commencer l'éducation professionnelle des enfants.

— Nous avons obtenu « l'Inspection act de 1896 », qui défend

l'emploi des enfants au-dessous de quatorze ans dans les magasins.

— Vous chargez-vous de les occuper et de les nourrir jusqu'à cet âge ?

— Ce n'est pas notre affaire. Mais nous avons obtenu, en 1903, que les enfants au-dessous de seize ans ne travaillent pas plus de 48 heures par semaine.

— C'est très bien d'économiser les forces des enfants et des jeunes gens; mais prenez-vous la responsabilité des heures de loisir que vous leur assurez ? Croyez-vous qu'ils doivent en faire le meilleur usage possible ? Pourquoi tant de confiance dans leur sagesse et tant de méfiance à l'égard des adultes ? Certes, je sais que des parents et des industriels peuvent abuser des enfants, et j'accepte leur protection en vertu de ce que Herbert Spencer appelle la loi de famille (1); mais, si la paresse est le plus grand et le plus certain des luxes, il faut se garder d'inspirer aux enfants l'idée qu'elle est le premier des droits.

Mon aimable interlocutrice fut de plus en plus scandalisée.

— Comment ! Vous n'êtes pas partisan de notre œuvre ?

— Non, je n'aime pas beaucoup la police, service public et nécessaire; mais j'aime encore moins la police privée, que s'arrogent le droit de faire certaines personnes, avec les meilleures intentions, mais qui peuvent aboutir aux plus déplorables conséquences.

— Comment cela ? Nous ne voulons que le bien...

— C'est votre désir, Madame; mais êtes-vous sûre que tous ceux qui collaborent avec vous ou qui poursuivent des œuvres semblables ne voudront que le bien ! Croyez-vous que des œuvres de ce genre ne pourront pas devenir des instruments de chantage contre les uns, d'oppression contre ceux qui ne voudront pas se soumettre ?

Le parti clérical a déjà essayé de dénoncer, en France, les magasins qui ne fermaient pas le dimanche. Une association comme la vôtre peut devenir une machine d'oppression.

J'écris mon argumentation, mais je ne l'ai pas développée de cette manière. Mme Frédérick Nathan coupant chacune de mes locutions de protestations et d'interjections.

De son côté, elle me dit :

— Ce sont les consommateurs qui sont responsables des actes des producteurs et des vendeurs. Donc, c'est à eux de déterminer les conditions de la production et de la vente.

---

(1) Voir séance de la Société d'Economie politique du 5 janvier 1904.

— Alors, Madame, vous avez la prétention de dicter les conditions de la production de tous les objets que vous achèterez.

— C'est mon droit.

— Non. Votre droit, c'est d'acheter ou de ne pas acheter; mais le producteur n'a à écouter ni vos conseils ni vos suggestions. Vous n'êtes pas responsable de ses affaires, et vous n'êtes pas compétente pour les diriger.

— Mais puisque j'achète.

— Vous avez le droit d'acheter ou de ne pas acheter, voilà tout. Mais je ne me place même plus au point de vue du droit, mais au point de vue pratique. Votre entreprise est impossible.

— Comment?

— Madame, vous portez de très belles perles. Si un des pêcheurs de perles qui les a ramassées a été mangé par un requin, ou est mort de la maladie de poitrine à laquelle il était fatalement voué par son métier, en êtes-vous responsable? Allez-vous avant d'acheter une perle demander au bijoutier comment elle a été recueillie?

— Ah! c'est trop loin... On ne peut pas aller jusque-là; mais je puis dire que je ne porterai pas de toilettes faites par le « sweating system ».

— Refuserez-vous les toilettes pour lesquelles les couturières de Paris auront dû donner un coup de collier, afin de ne pas manquer le paquebot?

— Il faut commander ses toilettes d'avance.

— Vous êtes d'accord sur ce point avec les couturières: mais il faut supprimer aussi les changements de modes; et, si vous les supprimez, la moitié des ouvrières, dont vous prétendez soutenir les intérêts, seront privées d'ouvrage, et le coup de collier qu'elles donnent, au moment de la presse, compense les loisirs forcés qu'elles ont eus pendant les mortes-saisons.

— Mais il faut supprimer les mortes-saisons.

— Et les saisons aussi, et tous les mouvements de hâte qu'elles provoquent. Vous devrez vous informer si le blé qui a servi à faire le pain que vous mangez a été récolté tranquillement ou dans un moment de surmenage, sous la menace de la pluie; dans ce dernier cas, vous le refuserez.

— Alors, vous ne voulez pas l'intervention du consommateur dans la production?

— Le consommateur ne sait jamais le mal que le producteur se donne pour lui; et, du reste, cela ne le regarde pas. Ce qu'il achète, ce n'est pas l'effort, c'est le résultat de l'effort.

— Vous êtes un égoïste.

— Et vous aussi, chère Madame, car si vous n'étiez pas égoïste, vous ne vous seriez pas conservée; et l'individu, à moins de cas qui relèvent de la psychiâtrie, veille à sa propre conservation avant de songer à celle des autres.

— Mais il doit veiller aussi à celle des autres.

— Etes-vous bien sûre que toutes les personnes qui veulent veiller à la conservation, à l'amélioration des autres, n'aient pour réel but que le bien des autres? Croyez-vous que la plupart n'ont pas pour but de faire servir les autres à certaines fins qu'elles poursuivent pour elles-mêmes? En France, quand je vois tel personnage pris d'un beau zèle philanthropique, je me dis: « Il veut être décoré. » Qu'il ait ce beau zèle, soit; ce beau zèle pourra peut-être donner quelque résultat utile; mais à une condition: c'est que celui qui en est animé ne veuille pas contraindre les adultes à subir sa direction, et vous voulez imposer votre direction...

— Morale!

— Mais vous allez plus loin, car vous voulez donner une prime à ceux que vous protégez et, par conséquent, infliger une amende à ceux qui n'adhèrent pas à vos vues.

— Nous n'infligeons pas d'amendes.

— Vous voulez infliger le discrédit qui est une lourde forme d'amende, si votre ligue est efficace.

— Alors, il ne faut rien faire.

— Le progrès a consisté à dégager une grande partie de l'humanité des contraintes qu'une autre partie prétendait exercer sur elle, au point de vue religieux, moral, intellectuel, économique...

— Alors, vous êtes partisan du laisser faire?

— Oui, Madame.

— Oh! pas moi, c'est une odieuse doctrine.

— Elle n'a jamais exercé de tyrannies ni de violences; et ceux qui la professent commencent par respecter la liberté des autres, tandis que ses adversaires veulent contraindre les autres à leur obéir.

— Mais, je reconnais à tout le monde le droit d'exercer une action morale.

— Tout le monde, ce n'est personne.

— Mais, il y a des gens qui ont besoin d'être dirigés.

— Mais qui classe ces gens? La volonté de ceux qui veulent les diriger: et, chère Madame, j'ai peur de votre direction, si charmante qu'elle puisse être.

— Oh! je vais vous donner des documents qui vous convaincront.

Les documents m'ont convaincu que si la ligue s'agitait, elle agissait peu.

Elle est fondée depuis treize ans et sa « liste blanche » ne compte que 43 magasins à New-York.

— Mais ce sont les magasins les plus importants, me dit-elle.

Je vis, dans le documents qui me furent remis, que la Ligue des consommateurs ne donnait son « label », son étiquette, qu'à de grands établissements industriels et que, parmi les objets qu'elle poursuit, se trouve la suppression de ce que nous appelons le travail en chambre, l'atelier de famille, de sorte que « cette Ligue des consommateurs », sous prétexte de défendre les petits, entend écraser les petits industriels par les grands; et, pour cela, elle n'hésite pas à en appeler au délire de la persécution qui hante si fréquemment tant de cervelles; elle affirme, sans le prouver, que les marchandises fabriquées en chambre, sont remplies d'effrayants microbes. En admettant que l'argument soit vrai, alors cette Ligue des consommateurs n'agit plus, comme elle le prétendait, dans l'intérêt des producteurs; elle agit dans l'intérêt hygiénique des consommateurs: il résulte de ses propres déclarations que cette Société altruiste poursuit une fin égoïste.

Yves Guyot.

LE RÉGIME PROTECTIONNISTE C'EST LA DIÈTE !

Je dois quelques explications aux lecteurs du *Journal des Economistes* au sujet du titre de cet article. Un accident léger m'ayant privé momentanément de l'usage de la main droite, un jeune étudiant en droit, qui s'intéresse aux questions économiques, s'offrit obligeamment pour me servir de secrétaire.

Je lui dictai un article portant ce titre: Le régime protectionniste, c'est la disette. Reprenant ensuite, en le développant à un point de vue nouveau, le thème que j'ai déjà traité dans mon article d'octobre dernier sur le campagnol du protectionnisme :

« Cette variété de campagnol, lui dictai-je, se distingue du campagnol ordinaire si justement redouté de nos agriculteurs, en ce que les ravages de celui-ci s'exercent sur les récoltes, alors qu'elles sont encore sur pied, tandis que le campagnol protectionniste fait sa mauvaise besogne, après les récoltes faites sur le marché où se vendent les produits; c'est là qu'il ronge, détruit, transforme l'abondance en disette, en vue de produire la cherté. »

Protection, en effet, c'est renchérissement; protéger, c'est forcément, de l'aveu même de M. Méline, fort expert en la matière, c'est inévitablement renchérir; protection, c'est donc disette, puisque les législateurs n'ont aucun autre moyen à leur disposition pour créer une cherté artificielle, que d'opérer la rareté des produits, de faire le vide sur le marché.

« Etrange régime, ajoutai-je, qui enchaîne notre liberté d'acheter et nous place sous la tutelle d'un protecteur qui, pour nous enrichir, applique ce principe : « La richesse, c'est la disette. »

La dictée finie, je priai mon secrétaire improvisé de me remettre le manuscrit pour le lire. Quelle ne fut pas ma surprise en m'apercevant que partout où j'avais dicté : disette, mon fallacieux secrétaire avait écrit: diète. Je m'adressai à lui d'un air sévère,

d'autant plus qu'il me sembla que le traître souriait, d'un air malin, dans sa barbe naissante.

« Que signifie, lui dis-je, cette substitution de diète à disette ? Si la chose ne s'était produite qu'une fois, je mettrais la faute au compte d'une étourderie, d'une distraction passagère, mais cette faute se répète partout ; chaque fois que j'ai dicté : disette, vous avez écrit : diète. »

— Est-ce bien une faute, objecta-t-il avec un grand sang-froid, et croyez-vous que j'ai trahi votre pensée en remplaçant disette par diète ?

Et comme je me préparais à répliquer, il ouvrit un dictionnaire au mot diète et lut :

« Diète, abstinence complète ou partielle d'aliments. » — Vous voyez bien, ajouta-t-il, que diète, disette, c'est la même chose. La racine des deux mots paraît bien être identique ; et puis si, au lieu du gros morceau de pain de la liberté, je suis réduit au petit morceau de pain de la protection, je suis rationné apparemment, mis au régime de l'abstinence partielle ; si, en outre, par suite du renchérissement du pain résultant de la disette du blé, le vide est fait dans ma bourse, il ne me reste plus le moyen d'acheter du beurre pour mettre sur mon pain, et c'est l'abstinence totale, complète de l'aliment beurre. Est-ce clair, et n'avais-je pas raison de dire que je n'ai nullement trahi votre pensée en mettant diète à la place de disette ?

J'étais, je l'avoue, à bout d'objections, étonné et ravi à la fois de la force de cette argumentation, de la sagacité de cette jeune intelligence. Cependant, pour contrôler ses dires, je le priai de me passer le dictionnaire, voulant me rendre compte par moi-même de la définition dont il m'avait donné lecture. Je remarquai alors que, dans le dictionnaire, à la suite des mots : abstinence d'aliments, se trouvait ce complément : « pour cause de maladie ». Ceci me fit réfléchir ; il me parut que mon secrétaire avait, avec intention, troqué la citation, la définition donnée, et, pensant le trouver en défaut, je lui fis remarquer que le mot diète décidément ne pouvait convenir, puisque la diète étant une abstinence d'aliments en cas de maladie, il faudrait supposer, pour l'exactitude de sa substitution, que le peuple français tout entier était malade, hypothèse évidemment inadmissible.

La réplique ne se fit pas attendre :

— Je soutiens, au contraire, répondit-il sans sourciller, que c'est votre manière de voir qui est inadmissible.

Peut-on admettre, en effet, qu'un peuple qui laisse opérer dans ses lois, non la multiplication mais la soustraction des pains

et, du reste, la soustraction de tous les produits protégés, qui se laisse ainsi condamner, par les docteurs de la Faculté protectionniste, au régime du carême forcé à perpétuité ou à temps, est-il possible d'admettre que ce peuple soit à l'état sain? Non; pour se laisser traiter de la sorte, ce peuple, à coup sûr, a une fêlure au cerveau.

— Ce n'est pas précisément exact, dis-je; le cerveau de ce peuple n'est pas fêlé, il n'est qu'obscurci par des préjugés absurdes.

— Mais encore, répliqua-t-il, vous voyez bien qu'il n'est pas à l'état sain, et qu'il faut le purger.

Que répondre à cela? Il ne me restait qu'à m'incliner et à conclure, d'accord avec lui, à la nécessité d'une purge, au moyen de quelques grains de bon sens, pour rendre à ce peuple, protégé de cette étrange sorte, assez de lucidité d'esprit pour lui faire voir que ce qui constitue la vraie richesse des hommes, c'est l'abondance des choses.

Et voilà pourquoi, toute réflexion faite, j'ai conservé le titre de cet article, tel que mon secrétaire l'a écrit:

« Le régime protectionniste, c'est la diète. »

ERNEST MARTINEAU.

LA SPÉCULATION

A M. le rédacteur en chef du *Journal des Economistes*.

Mon cher rédacteur en chef,

Notre collègue, M. Lyon Caen, le savant professeur de droit commercial à la Faculté de Paris, faisait, dernièrement, le 8 octobre, à l'Académie des sciences morales et politiques, une communication dont il ne sera peut-être pas hors de propos de dire un mot dans notre Revue.

Il s'agissait des plaintes et récriminations soulevées, non sans quelque apparence de raison, par un certain nombre d'artistes contre les variations de prix souvent exorbitantes que subissent leurs œuvres, et dont ils seraient, à les en croire, les victimes. Un Millet, pour ne citer que l'exemple le plus fameux, vend un de ses tableaux, l'*Angélus*, pour quelques centaines de francs. L'acquéreur le revend plusieurs milliers, et, plus tard, quand la réputation du peintre a été consacrée par la mort, ce sont des centaines de mille francs que l'on donne pour l'avoir. N'y a-t-il pas là une véritable injustice, une exploitation honteuse du talent inconnu ou malheureux ; et n'y aurait-il pas lieu d'assurer aux artistes, ou, s'ils sont morts, à leur famille, une part de cette plus-value qui n'est que la reconnaissance tardive de leur mérite et à laquelle les trop heureux acheteurs de leurs œuvres n'ont en rien contribué ?

Et, partant de là, des artistes, peintres, sculpteurs ou autres, qui ne sont pas tous des Millet, mais qui se croient peut-être appelés à en être un jour, se sont constitués en comité pour demander à l'Etat (c'est toujours à l'Etat qu'on s'adresse), de mettre fin à cette indigne exploitation de leur talent et de leur assurer une part au moins de la valeur ultérieure de leurs productions. Une enquête a même été ouverte par leurs soins; et il faut dire

qu'une partie des réponses, et non des moins sérieuses, n'ont pas été favorables à la thèse des réclamants. On leur a répondu que, si l'on prétendait réserver aux artistes le bénéfice de la hausse éventuelle de leurs œuvres, il faudrait réserver contre eux, à leurs acquéreurs, un droit de recours, en cas de baisse, ce qui ne serait pas de nature à encourager les acheteurs; si bien que le calcul pourrait n'être pas avantageux. On leur a fait observer que rien n'est plus fugitif, plus indéterminable, plus sujet à caprice et à fantaisie, que la valeur des objets d'art, et qu'après tout, s'ils veulent se réserver une participation aux chances de hausse, rien ne les empêche d'en faire, en vendant, une clause spéciale de leur contrat; mais qu'il est à craindre, alors, qu'on ne leur demande de garantir l'acheteur contre la perte, le cas échéant, et qu'il n'est pas probable que cela facilitât beaucoup les affaires de ceux dont la réputation n'est pas encore établie. En fin de compte, sauf conventions spéciales, une vente est une vente, et le profit, comme la perte, est pour l'acheteur.

Toutes ces raisons, qui ont été, je le répète, indiquées par bon nombre des intéressés eux-mêmes, ont été exposées, avec une parfaite clarté, par M. Lyon Caen, et il n'y avait, pour un économiste, qu'à approuver; ce que j'ai été heureux de faire.

J'aurais voulu, toutefois, mon savant confrère s'étant borné en quelque sorte à son rôle de rapporteur, élargir le débat en montrant que la question posée par les artistes, à propos de leurs œuvres, n'était qu'un des aspects de la question générale de la liberté des transactions, et que ce qui provoque les réclamations des peintres et statuaires, sous le nom de spéculation, n'est autre chose que le commerce. L'heure ne m'ayant permis que de l'indiquer, sans justifier l'assertion, j'ai pensé qu'il ne serait pas sans utilité d'y revenir dans un autre milieu. Et c'est l'objet des réflexions que je vous adresse.

La spéculation a mauvais renom. On la dénonce comme un fléau; on met sur son compte une bonne partie des misères de l'humanité, et, sous ce nom de *spéculation*, on condamne, comme bien mal acquis, et l'on se croit le droit de confisquer au profit de la société, tous les gains résultant de ce que l'on considère comme dus au hasard ou à des événements extérieurs au bénéficiaire : ouverture de débouchés nouveaux, percements de rues, construction de chemins de fer, découvertes de mines ou de procédés avantageux. Tout cela, dit-on, est étranger au travail de celui qui en profite; c'est à la société à en recueillir la plus-value, l'accroissement immérité, *the unearned increment*, disent certains publicistes anglais et américains, et, parmi nous, des hommes éminents, comme

M. Fouillée. Il y aurait, selon eux, à côté de la propriété individuelle, et mêlée à elle, une propriété sociale, que la société a le droit et le devoir de revendiquer quand elle a été acquise honnêtement et sans fraude, de confisquer, sans préjudice de mesures plus graves, quand elle a des origines coupables.

Il faut s'entendre, et il faut distinguer et définir ; car ici, comme dans un trop grand nombre de cas, on confond sous le même nom, et l'on soumet au même verdict des choses très différentes, contraires peut-être.

Si, par spéculation, on entend ces téméraires et insensés appels à la chance et au hasard, aidés trop souvent de manœuvres louches, de fausses nouvelles, de prospectus menteurs et de rapports d'experts fantaisistes, par lesquels s'édifient, de temps à autre, s'improvisent plutôt, des fortunes généralement éphémères, et qui ne sont, en effet, que des défis au bon sens et de scandaleux outrages au labeur et à l'économie honnête, on a raison. La fraude, le mensonge, la corruption sont en dehors du jeu naturel des intérêts; c'est à la loi pénale à les prévenir ou à les réprimer. C'est aussi à l'intelligence et au bon sens de leurs victimes à s'en défendre, et, trop souvent, hélas ! le pêcheur ne prend de poisson que parce que l'eau est trouble ; et c'est le poisson, lui-même, qui se plaît à la troubler. Ce que la fraude ou la témérité édifie, d'ailleurs, ce que le hasard apporte, le hasard, le plus ordinairement, le remporte — « Ce qui vient de la flûte s'en va au tambour ». — Quand, il y a une trentaine d'années, j'entendis dire, avec exagération peut-être, et non sans envie, par plus d'un, qu'un homme jusqu'alors considéré comme intelligent et habile, un homme à qui la politique comme les affaires avaient exceptionnellement souri, venait de gagner neuf millions en une bourse, je dis à celui qui admirait sa chance ou sa hardiesse : « C'est un homme à la mer. » Et je rappelai le mot de l'homme à l'épingle, Jacques Laffitte : « Si j'avais un ennemi mortel, je lui souhaiterais de gagner au jeu ou à la Bourse ; c'est le commencement de la ruine. » Quelques mois plus tard, le brillant favori de la fortune était englouti dans un naufrage, d'où, malgré ses indéniables talents, il n'est jamais remonté à la surface.

Du petit au grand, la leçon se répète tous les jours. Et que pourrait y faire la loi, si l'expérience ne corrige pas les adorateurs que dévore le dieu Hasard ? Une seule chose, que, malheureusement, elle ne fait pas : cesser de leur donner des encouragements et de leur offrir des tentations en favorisant par ses subventions, ses autorisations et ses consécrations officielles, les émissions de valeurs à lots, les courses et les paris.

Mais tout cela n'est pas, en réalité, la spéculation; ce n'en est que la contrefaçon ou la caricature. La véritable spéculation, c'est la prévoyance, ou, plus exactement, la prévision, s'exerçant à calculer, d'après les données de l'expérience, les probabilités de bon ou mauvais temps, de voies nouvelles et de nouveaux marchés, suivant de l'œil les complications de la politique intérieure et extérieure, pesant les chances de guerre ou de paix, et, selon les cas, comme le marin qui observe l'horizon et tantôt cargue, tantôt largue ses voiles, resserrant ou élargissant ses affaires et ses crédits, déplaçant même au besoin son centre d'action, ou transformant, pour la mettre au courant de l'heure présente ou prochaine, son industrie.

Un homme (un simple journalier espagnol), gagnant sa vie au jour le jour à mener la brouette, fait un petit héritage. Au lieu de le dépenser follement en quelques semaines, comme d'autres, il achète, à la stupéfaction de ses voisins, un bout de montagne aride et pelée, dont personne ne voulait. Dans ce terrain méprisé, il avait, lui, le pauvre homme, deviné la présence insoupçonnée du fer. Et il continue à mener la brouette. En cherchant à s'expliquer sa fantaisie, des industriels du voisinage arrivent à reconnaître la nature du terrain. Sans laisser deviner leurs vues, ils lui font une offre qu'ils croient avantageuse, le double, le triple de son prix d'achat. L'homme, tranquillement, continue à brouetter. L'offre monte, et, finalement, c'est une fortune qu'on lui fait. Qui osera dire que le sagace et sage ouvrier ne l'a pas méritée, et surtout qu'en gardant son gain pour lui il frustre la société ?

Un autre ouvrier (c'est Stephenson en personne), comprend le besoin, qui commence à se faire sentir, de moyens de transport plus puissants et plus rapides. Il crée la locomotion à vapeur, et, par son génie et son activité, il devient un riche industriel et un grand propriétaire. Il reçoit sa récompense; mais le monde entier lui est redevable.

Dans la même industrie, mais dans un monde différent, les Pereire, avec Clapeyron et Flachat, construisent le chemin de fer de Saint-Germain, du Pecq plutôt, car on n'allait d'abord qu'au Pecq, et les hommes sérieux de rire de cet enfantillage. « Jamais le chemin de fer », dit Thiers, « ne sera autre chose qu'un joujou pour amuser les Parisiens qui iront se promener à Saint-Germain. » Et pendant un certain temps il semble en être ainsi. Cependant, Emile Pereire, à MM. Davilliers, qui lui reprochent de leur avoir fait prendre des actions qui ne rapportent guère et ne montent pas, répond : « Les actions de ce chemin vaudront un jour 6.000 francs, et, ce jour-là, je serai preneur. »

Quelques années se passent, et, un matin, le secrétaire de M. Pereire se présente au bureau de MM. Davilliers. « M. Pereire », leur dit-il, « a inscrit tel jour sur son carnet que les actions de Saint-Germain feraient 6.000 francs et qu'il s'engageait à les prendre ce jour-là. Elles ont fait 6.000 francs hier. Je viens vous demander si vous en avez à vendre. »

Est-ce du hasard ou de l'intelligence et de la hardiesse? M. Pereire et ses collaborateurs, plus perspicaces que les Thiers, riant de la locomotion à vapeur, où les Arago méprisant la télégraphie électrique, avaient eu foi dans l'avenir du procédé nouveau; avaient mis à son service leur activité, et, escomptant le futur développement de cet embryon, ils avaient compris que leur gare de Saint-Lazare serait un jour le point de départ et l'aboutissant obligé de toutes les lignes de la Normandie et de l'Ouest. Eux aussi étaient payés pour avoir bien prévu et bien agi. Qui pouvait raisonnablement y trouver à redire?

S'agit-il de commerce au lieu d'industrie? Un jeune homme (il était encore à l'âge où la plupart sont sur les bancs des écoles), Jules Siegfried, est aux Etats-Unis, s'occupant de l'achat des cotons pour l'Europe. A des signes encore non remarqués par d'autres, il prévoit, sans en mesurer peut-être toute la gravité, l'orage qui va fondre sur la grande République. La scission va se faire entre le Nord et le Sud, la guerre interrompra la culture et la navigation, et, par suite, les cotons d'Amérique devenant rares, il faudra recourir aux cotons des Indes. Il quitte le marché menacé et s'en va, le premier, ou l'un des premiers, s'installer sur le marché futur. Naturellement, quand l'Amérique est en feu, quand ce qu'on a pu appeler « la famine du coton » sévit sur l'Europe, lui faisant sentir cruellement la solidarité désormais inévitable des maux comme des biens, les cotons des Indes sont demandés, et ceux qui, comme Jules Siegfried, ont, par avance, pris position sur ce terrain, se trouvent appelés à profiter de cette demande. Qui pourra dire encore que ce n'est pas justice; qui niera qu'en se mettant à même de répondre aux besoins de la clientèle à laquelle les Etats-Unis faisaient défaut, notre jeune compatriote alsacien et ses imitateurs n'aient bien mérité de la France et des contrées voisines? Il a vu ce que d'autres ne voyaient pas; à la clairvoyance, il a joint la décision; il a été hardi et il a risqué : risqué ses resssources, car il aurait pu craindre l'insuccès; risqué sa santé, sa vie. peut-être, car il allait dans un pays dangereux, meurtrier souvent, et de fait, il y a eu le choléra. Tout cela valait bien quelque chose; et je voudrais savoir à qui cela pouvait faire tort.

Je donne ces exemples parce qu'ils sont frappants. Mais, du petit au grand, c'est l'histoire de tous les jours. Spéculer, c'est prévoir ou chercher à prévoir; c'est, comme le chasseur quête le gibier, quêter le bénéfice, qui est le gibier des affaires, c'est-à-dire s'ingénier à deviner, pour en profiter en les satisfaisant, les futurs besoins, les futures fluctuations des goûts, des marchés, des industries; c'est prendre, à ses risques et périls, à son avantage, quand on a bien jugé, à son dam, dans le cas contraire, part à la course incessante par laquelle le monde avance. C'est la condition du progrès, l'agent du mouvement. La proscrire est aussi insensé que de condamner nos jambes au repos parce que nous pouvons faire un faux pas, ou nos bras à l'inaction parce que nous pouvons nous blesser en touchant à un outil.

F. PASSY.

BULLETIN

PUBLICATIONS DU « JOURNAL OFFICIEL ».

(*Octobre* 1904.)

4. — **Décret** constituant en entrepôt réel des douanes les locaux affectés à l'exposition internationale d'animaux de basse-cour qui se tiendra à Paris du 19 au 23 novembre 1904 (page 5958).

5. — **Rapport** suivi d'un décret fixant les taxes de transit afférentes au parcours entre Saint-Louis du Sénégal et Conakry pour les correspondances échangées entre les pays de l'Afrique occidentale et méridionale et l'Amérique du Sud (page 5976).

— **Décret** donnant au gouverneur général de Madagascar, pouvoir d'étendre à toutes les circonscriptions de l'île de Madagascar et dépendances, tout ou partie des dispositions du décret du 9 mars 1902 sur l'administration indigène en Imérina (page 5979).

6. — **Décret** relatif aux modes de dénaturation des sucres appelés à bénéficier des dispositions de la loi du 5 juillet 1904 (page 5990).

7. — **Décret** portant promulgation du protocole d'arbitrage pour le règlement de la réclamation Bezault et de la contre-réclamation du gouvernement du Guatémala, signé à Guatémala le 25 avril 1904 (page 6006).

8. — **Décret** instituant une école régionale d'architecture à Rennes (page 6022).

— **Décret** autorisant l'échange des télégrammes privés entre les navires en mer et les stations radiotélégraphiques situées sur le littoral de la France, de l'Algérie et de la Tunisie (page 6022).

— **Arrêté** ouvrant la station radiotélégraphique d'Ouessant, à l'échange, avec les navires en mer, des correspondances privées originaires ou à destination de la France, la Corse, l'Algérie, la Tunisie, la principauté de Monaco et les vallées d'Andorre (p. 6023).

9. — **Décret** créant au Conservatoire des arts et métiers, un musée de la prévention des accidents du travail et d'hygiène industrielle (page 6037).

11. — Notification au Gouvernement de la République de l'adhésion du gouvernement de la république de Panama à la convention postale universelle signée à Washington, le 15 juillet 1897 (p. 6069).

12. — Décret portant promulgation de la convention et de l'arrangement conclus à Rome, le 15 avril 1904, entre la France et l'Italie, en vue d'assurer des garanties à la personne du travailleur (page 6086).

18. — Arrêté instituant un Comité franco-belge de propagande pour l'Exposition de Liège (page 6189).

19. — Décret portant règlement d'administration publique pour l'exécution de la loi sur le code rural, livre III, titre I, chapitre 2, 2e section (Police sanitaire des animaux), (page 6190).

— Décret fixant les taxes à payer pour l'affranchissement des colis postaux échangés entre la France, les colonies et les bureaux ou établissements français qui participent à ce service et les bureaux français ou indo-chinois établis en Chine (page 6209).

— fixant les taxes additionnelles à percevoir pour les colis grévés de remboursement qui pourront être échangés entre la France, les colonies et les bureaux ou établissements français, à l'étranger, qui participent à ce service, et les Etats-Unis d'Amérique (p. 6213).

21. — Décret portant règlement sur l'indigénat en Annam et au Tonkin (page 6254).

— Rapports suivis de décrets: 1° portant réorganisation du gouvernement général de l'Afrique occidentale française; 2° réorganisant le Conseil de gouvernement de l'Afrique occidentale française; 3° créant un Conseil d'administration de la colonie du Haut-Sénégal et du Niger; 4° déterminant les règles applicables à la nomination des membres du Conseil d'administration de la Guinée française, de la Côte d'Ivoire et du Dahomey (page 6250).

22. — Rapport au Président de la République sur le fonctionnement du crédit agricole mutuel et les résultats obtenus pendant les années 1902 et 1903 (page 6275).

25. — Décret conférant à une assemblée composée des trois premières chambres de la Cour d'Appel de Paris, une partie des attributions de l'assemblée générale (page 6321).

26. — Décret portant organisation du domaine en Afrique occidentale française (page 6344).

27. — Décret portant modifications à la loi ayant pour objet de soumettre à la surveillance permanente des employés des contributions indirectes, les raffineries de sucre (page 6362).

28.— Notification au Gouvernement de la République de l'adhésion de la république de Cuba à l'Union pour la protection de la pro-

priété industrielle, régie par la convention de Paris du 20 mars 1883 (page 6397).

— **Note** relative aux réclamations contre le gouvernement colombien pour dommages subis pendant la guerre civile de 1899-1903 (page 6404).

— **Rapport au ministre du Commerce,** de l'Industrie, des Postes et des Télégraphes, sur le mouvement de la population de la France, en 1903 (page 6404).

SOCIÉTÉ D'ÉCONOMIE POLITIQUE

RÉUNION DU 5 NOVEMBRE 1904.

DISCUSSION. — Quelques expériences socialistes en Australie.
OUVRAGES PRÉSENTÉS.

La séance est présidée par M. Frédéric Passy, de l'Institut, président.

Il donne la parole à M. J. Fleury, secrétaire perpétuel, qui présente les ouvrages reçus par la Société depuis la précédente séance, et dont la liste est ci-après. Parmi ces publications, il signale particulièrement l'important *Rapport* de notre confrère M. Arnauné, directeur des Monnaies et Médailles, sur les services de cette Administration en 1903 ; un travail de M. Maurel sur l'Avenir économique de la France ; une étude de M. Emm. Vidal sur l'Impôt sur le revenu et une autre de M. A. Neymarck sur les Fonds d'Etat.

La réunion adopte comme sujet de discussion la question suivante, proposée par Mlle Irma Dreyfus :

QUELQUES EXPÉRIENCES SOCIALISTES EN AUSTRALIE.

Mlle I. Dreyfus expose ainsi le sujet :

Tout d'abord, fait-elle remarquer, en se livrant à un examen d'ensemble des conditions des salariés, en Australie, elle s'aperçut qu'il n'avait pas été fait, à proprement parler, d'expériences *socialistes*, dans le sens que nous attachons, ici, à ce terme. D'une façon générale, la législation australienne est *interventionniste*. L'orateur va donc étudier plus particulièrement l'étatisme et l'interventionnisme en Australie.

La vie dans toutes les colonies australiennes est une vie essen-

tiellement anglaise. La pensée y est anglaise, les mœurs y sont anglaises aussi. Les autres éléments de colonisation : Français, Allemands, Italiens, Suisses, sont engloutis dans ce gouffre anglo-saxon avec une rapidité foudroyante. De tous ces éléments est sorti un peuple qui n'est point banal. Ces colons éparpillés le long des côtes d'un continent dont la superficie égale presque celle de l'Europe, viennent d'accomplir, en effet, un véritable tour de force politique, en se groupant en une seule fédération. Autrefois, il y a quatre ans à peine, quatre millions d'âmes étaient divisées en six colonies différentes, divisées par une jalousie, dont Mlle Dreyfus peint très bien les excès.

La société australienne, le monde, n'existe pas dans le sens que nous appliquons à ce mot. Il ne peut y avoir là d'aristocratie de naissance ; les grands tenanciers de terres domaniales, qui font paître leurs moutons et élèvent leur gros bétail sur des terrains d'une surface égale à celle d'un de nos cantons, tiennent lieu de cette aristocratie. Ce sont des hommes entreprenants, possesseurs de gros capitaux et amplement commandités par de puissantes institutions de crédit ; chaque année ils poussent un peu plus loin devant eux les avant-postes de la civilisation, et ont souvent à lutter contre des difficultés, et à subir des privations dont le récit ferait pâlir nos gentlemen farmers d'Europe.

Dans les villes, où habite la plus grande partie de la population, les membres des professions libérales et du clergé, les négociants, les banquiers et les hauts fonctionnaires civils constituent la classe moyenne, avec les quelques rares personnes qui vivent sans occupation. C'est là, par excellence, la partie instruite et intelligente de la nation. Quant aux ouvriers, depuis quarante ans, à peu près, ils ont de leurs propres forces imposé le système des huit heures à leurs patrons et, dans ces douze ou quinze dernières années, obtenu au Parlement un certain nombre de *sièges* formant une minorité avec laquelle tout ministère au pouvoir est obligé de compter. Les salaires ne sont pas aussi élevés qu'ils l'étaient, il y a 12 ans ; mais leur rapport avec le prix des denrées et des loyers est resté le même. Un ouvrier peut loger sa famille dans un des faubourgs de Melbourne et de Sydney, sillonnés à toute heure par de rapides et confortables tramways, pour 5 à 6 shillings par semaine, soit 325 à 375 fr. par an. Ces petits cottages sont généralement propres, situés entre cour et jardin, avec une petite véranda, une buanderie et une salle de bains. Le prix de la viande est très bas ; elle n'est payée que 0 fr. 30 à 0 fr. 40 la livre pour le bœuf, et quelques centimes

de moins encore pour le veau et le mouton. Le thé et le café sont à très bon marché, et le sucre ne coûte guère que 0 fr. 20 à 0 fr. 25 la livre. Aussi, les confitures figurent-elles sur les tables les plus pauvres, et les enfants s'en barbouillent à cœur joie. Dans le sud de l'Australie et dans les Nouvelles-Galles du Sud, la vigne est cultivée ; elle donne des résultats financiers variables ; mais le vin qu'on sait bien faire maintenant est bon, sain et à bon marché. La bière de fabrication locale est plutôt mauvaise ; quant aux bières, dites de garde, elles sont fabriquées là aussi bien qu'ailleurs, les procédés Pasteur ayant été, depuis de longues années, appliqués aux ferments. Le prix de ces divers liquides est plutôt bas et si on les compare un à un aux prix payés en France, la comparaison est toute en faveur de l'Australie. Quant au prix des légumes et des fruits, il est des plus abordables ; celui du beurre varie, suivant les saisons, de 1 fr. à 1 fr. 50 la livre ; somme toute, il y a une marge assez grande entre les salaires et les dépenses.

L'Australie est enssentiellement un pays d'affaires. L'orateur donne ici d'intéressants détails sur l'élevage du mouton, sur les spéculations relatives aux terrains, etc.

En un mot, l'Australie est une vraie ruche où tout remue et travaille ; dans cette ruche bourdonnante un individu seul semble avoir résolu le problème de vivre sans rien faire ; c'est le chemineau australien, type plus particulièrement répandu dans les immenses terres de pâturage des Nouvelles-Galles du Sud.

Le *Swagman*, c'est l'homme qui porte un swag, c'est-à-dire un rouleau contenant sa tente, sa couverture, et les quelques effets qu'il peut avoir. On a créé pour lui un deuxième substantif spécial ; on l'appelle *Sundowner*, ou l'homme qui apparaît quand le soleil se couche. On le voit alors se présenter à la clôture de la station. Par tous les temps, sous la pluie torrentielle ou sous le soleil terrible qui gerce la terre, son *swag* sur l'épaule, il tient d'une main l'anse de son *billy*, bidon en fer-blanc, pour faire bouillir son thé. On sait ce qu'il désire à la station ; et le « storeman », le magasinier, lui donne vite une ration de thé, de sucre et de farine, le tout invariablement accompagné d'un quartier de viande. L'imperturbable chemineau prend tout cela comme s'il y avait droit incontesté ; et le squatteur ne refuse jamais. Le sentiment de la charité s'allie, sans doute, chez lui, à la crainte d'une vengeance toujours facile : quelques barrières ouvertes et quelques troupeaux mélangés peuvent donner de la besogne pour des semaines ; et quand, en été, l'herbe est desséchée et roussie

comme de la paille bien mûre, une allumette peut la faire flamber en un instant et avec elle bon nombre de pauvres moutons.

C'est à la recherche du travail que le « Sundowner » semble perpétuellement voué ; sa plus grande crainte, dit-on, est de jamais en trouver. Il arrive cependant que le matin on l'oblige à reconnaître l'hospitalité donnée par quelques menus travaux ; mais, le plus souvent, c'est sans avoir rien fait que gaiement il reprend sa route, sûr que son dîner et son coucher auront été préparés dans quelque autre ferme hospitalière. Ce métier a des adeptes de toutes sortes. Les uns cherchent réellement du travail et, souvent, en trouvent. D'autres ont connu de meilleurs jours. D'autres enfin, bons marcheurs, aiment cette vie nomade où le logement et la nourriture leur sont fournis pour rien.

L'orateur arrive aux lois ouvrières, en vigueur dans les principales colonies australiennes. La colonie de Victoria, dont Melbourne, grande ville de près de 500.000 habitants, est la capitale, a été le premier pays du monde où les ouvriers gagnèrent la journée de huit heures. Chaque corps de métier l'obtint pour son compte, par des arrangement privés, et sans aucune intervention de l'Etat. Cela se passait en 1856, et depuis, les syndicats ouvriers restèrent tout-puissants jusqu'à la grande grève de 1890. Leur force et leur richesse, à cette période prospère, éclatent dans le « Trade's Hall » (la Bourse du *travail* de Melbourne), édifice monumental, entièrement construit au moyen des souscriptions des syndicats. Cet édifice serait le plus remarquable du monde, s'il était achevé, car il n'a pu l'être, les syndicats ayant trop présumé de leurs ressources ; en outre, les patrons, fortement ligués entre eux, firent échouer la grande grève de 1890. C'est de cette époque que date la décadence des syndicats, qui ont diminué de moitié ; c'est de cette époque, aussi, que date l'entrée des chefs ouvriers dans la lutte politique, dont ils s'étaient, jusque-là, tenus à l'écart. Ce parti ouvrier qui, à ce moment, comptait à peine une vingtaine de représentants à la Chambre, y a pris une influence considérable, et le ministère, pour obtenir l'appoint de ses voix, lui a accordé la législation ouvrière la plus complète du monde, avec celle de la Nouvelle-Zélande.

La journée de travail est de huit heures ; les femmes et les enfants ne travaillent pas la nuit. La semaine se termine le samedi à midi, et ne reprend que le lundi matin. Les employés de magasin bénéficient des mêmes avantages. Par une série de mesures successives : Inspection des petits ateliers et des ouvriers chinois, contrôle du travail à domicile, le « sweating

system » (le système des longues journées de travail pour un faible salaire), a été pourchassé. De plus, un tarif minimum de salaires, dans un certain nombre d'industries, a été fixé par des Conseils composés par moitié de patrons et d'ouvriers. Voilà ce qu'une habile organisation des intérêts ouvriers a su obtenir d'un Parlement et d'un ministère qui ne sont pas socialistes. Dans les Nouvelles-Galles du Sud, dont Sydney est la capitale, avec une population qui tantôt égale et tantôt dépasse celle de Melbourne, suivant les fluctuations de l'immigration, le parti ouvrier manque de cohésion. Ses bases principales sont, en dehors de Sydney, un très important centre houiller, Newcastle, quelques centres miniers dont le principal est Broken-Hill, la plus grande mine d'argent d'Australie et les circonscriptions rurales qui forment la plus grande partie du territoire de la Colonie et donnent au parti ouvrier les voix des tondeurs de moutons. Ces divers centres, où les intérêts sont fort divers, sont sans doute responsables des divisions des partis qui, à Sydney, sont plus accusées qu'à Melbourne.

Né, comme à Melbourne, de la grève générale de 1890, ce parti ouvrier compta d'abord un grand nombre de membres à la Chambre, et faillit même participer au pouvoir. Puis, des divisions se produisirent ; les sujets ne manquèrent pas ; le principal ayant été la Fédération. Un ministère à tendances libérales et radicales fut renversé par l'appoint des voix ouvrières et remplacé par un Cabinet moins radical. C'est pourquoi Sydney est allé moins loin que Melbourne, en matière de législation ouvrière.

Quant à la Nouvelle-Zélande, on l'a appelée « la terre classique du socialisme d'Etat », et à juste raison ; car on ne trouve nulle part ailleurs un gouvernement qui se soit montré plus radical en matière d'impôts et de législation foncière. Il est le plus grand employeur de travail de la colonie et le patron le plus libéral avec les ouvriers. La protection des employés de commerce et des gens de mer, l'arbitrage obligatoire en cas de grève et une foule d'autres mesures, toutes empreintes du même esprit libéral, ont toutes été son œuvre ; et c'est de lui que s'inspirent les partis ouvriers des autres colonies dans leur législation industrielle.

Et cette législation, très avancée, a été obtenue dans une colonie où les ouvriers sont le moins bien organisés comme parti de classe. Ce n'est pas en se coalisant, simplement, qu'ils ont obtenu ces avantages ; mais en se confondant au Parlement avec le parti libéral, composé de la classe moyenne beaucoup plus que de

travailleurs, ils ont fini par obtenir satisfaction sur ces différents points.

Les lois qui protègent les femmes et les enfants dans l'ensemble des colonies australiennes, peuvent se résumer ainsi : Pas de travail avant treize ou quatorze ans, avec réglementation des heures de travail pour les garçons, jusqu'à 16 ans, pour les femmes, à tout âge. Pas de travail de nuit. 48 heures de travail réparties comme suit : 9 heures par jour, le samedi jusqu'à 1 heure seulement.

Repos le samedi après-midi et le dimanche. — Toutes heures supplémentaires limitées par journée et par année. Elles sont accordées, seulement, sur l'autorisation de l'Inspecteur du travail, et payées au-dessus du tarif ordinaire.

Un des traits caractéristiques de cette législation australasienne est qu'elle fait bénéficier de ses dispositions les employés du commerce de détail, femmes et enfants. — Les employés de magasin ont le droit de s'asseoir, et les patrons leur fournissent des sièges ; on ne doit pas faire travailler plus de cinq heures de suite sans une interruption pour un repas. — Un après-midi de vacances est accordé, chaque semaine, aux employés de magasin ; et, comme on ne pouvait pas prendre l'après-midi du samedi, l'usage étant qu'il est généralement employé par les clients à faire leurs achats pour le dimanche, où tout est fermé, c'est l'après-midi du mercredi qui a été généralement adopté.

Ces lois ouvrières ont eu les résultats que voici : Diminution des heures de travail, augmentation des salaires. — La semaine de travail est universellement de 48 à 52 heures, avec repos le samedi après-midi et le dimanche ; les employés de magasin, prenant l'après-midi de repos, le mercredi. — La journée de travail commence plus tard que chez nous, jamais avant 7 heures 1/2, et se termine, toujours, vers 5 ou 6 heures du soir. — Les ouvriers australiens sont, sous ce rapport, les plus favorisés du monde.

Il est plus difficile d'évaluer, en chiffres, les salaires, qui diffèrent d'une colonie à l'autre, et souvent même d'un point à un autre de la même colonie. Voici pourtant quelques chiffres cueillis dans les statistiques des Etats. — En Nouvelle-Zélande, les salaires varient de 5 à 15 francs, par jour, en ville ; et de 18 fr. 75 à 37 fr. 50 par semaine, avec nourriture, à la campagne. — Dans les autres colonies, en Sud-Australie, notamment, les salaires sont moins élevés. Leur moyenne n'y serait guère que de 7 fr. 50 par jour. A Sydney et à Melbourne, le salaire de l'ouvrier est de 10 à 11 fr. 25 par jour.

Or, le prix d'un repas de qualité convenable, et composé de viande, de légumes et d'un plat doux, dans un restaurant ouvrier, de Sydney ou de Melbourne, est de 0 fr. 60. — Aussi l'Australien est-il le plus grand consommateur de viande, dont il absorbe 264 livres anglaises, par année, contre 77 livres, ration moyenne du Français ; le plus grand consommateur de sucre, dont il consomme 95 livres au lieu de 20 que nous consommons, en France.

La question d'accorder des pensions aux vieillards a été, pendant ces dernières années, fort discutée, en Australie et en Nouvelle-Zélande ; actuellement, des pensions sont payées aux vieillards dans les Nouvelles-Galles du Sud, dans Victoria et en Nouvelle-Zélande. C'est ce dernier pays qui a été le premier à établir une loi à cet égard, et c'est du 1er avril 1898, que date le paiement des premières pensions.

En Nouvelle-Zélande, toute personne âgée de 65 ans accomplis peut obtenir une pension, pourvu qu'elle ait résidé continuellement dans la colonie pendant 25 ans. — Pour avoir droit à une pension, un vieillard ne doit pas posséder un revenu de plus de 1.300 fr. (Liv. 52), par an, ou un capital d'une valeur supérieure à 6.750 fr. (Liv. 270). — La pension complète est de livres 18 (450 francs), payables mensuellement. — Pour chaque livre sterling de revenu au-dessus de Liv. 34 par année, et pour chaque fois la somme de Liv. 15 en capital au-dessus de Liv. 50, on retranche par année 1 livre du montant de la pension. En mars 1903, il y avait en Nouvelle-Zélande 32.800 vieillards âgés de plus de 65 ans, et sur ce nombre une pension avait déjà été accordée à 12.481. La moyenne de ces pensions a été de Liv. 16.19 (423 fr. 75). — La loi votée par le Parlement de la Nouvelle-Galles du Sud spécifie qu'une pension de Liv. 26 par an (650 fr.) sera payée à tout vieillard de 65 ans, ou qui, âgé de plus de 60 ans, ne pourra plus travailler par suite de maladie ou infirmité. Cette pension est diminuée de Liv. 1 par année, pour tout vieillard possédant un revenu supérieur de Liv. 1 à Liv. 26, de Liv. 2, si son revenu est de Liv. 28, de Liv. 3 si son revenu est de Liv. 29, et ainsi de suite, diminuant le montant de sa pension de Liv. 1, par chaque livre de revenu qu'il possède, au-dessus de Liv. 26, et pour chaque fois la somme de Liv. 15 (375 fr.), qu'il a en capital. — La loi est entrée en vigueur le 1er août 1901, et à la fin de la première année, le nombre des pensionnaires s'élevait à 22.252. Au 31 décembre 1903 leur nombre était de 22.884, la moyenne de la pension servie étant de 23 liv. 18 sh. (597 fr. 50).

Le système de pension adopté dans Victoria diffère de celui

adopté dans les Nouvelles-Galles du Sud et en Nouvelle-Zélande. Le revenu hebdomadaire d'un vieillard qui demande une pension ne doit pas avoir été de 8 shillings par semaine, en moyenne, pendant les six mois qui ont précédé le paiement de la pension accordée (dans les Nouvelles-Galles du Sud, on lui permet 1 livre par semaine). Il doit, de plus, avoir fait des efforts raisonnables pour se suffire à lui-même, et ceci n'est nécessaire ni dans les Nouvelles-Galles du Sud ni en Nouvelle-Zélande, où la pension est accordée en considération de l'âge, et où un citoyen arrivé à 65 ans, peut toucher sa pension, qu'il soit ou non capable de travailler encore. — En fait, la loi lui permet d'augmenter son revenu de 10 shillings par semaine dans les Nouvelles-Galles du Sud, et de 13 shillings en Nouvelle-Zélande ; dans ces deux Etats, le pensionnaire peut donc avoir un revenu de 20 shillings par semaine. — Dans Victoria, le maximum accordé est de 8 shillings par semaine. — A la fin de 1901, le nombre des pensionnaires était de 16.233. En novembre 1903, leur nombre était tombé à 12.067.

Ainsi, tandis que dans les Nouvelles-Galles du Sud et en Nouvelle-Zélande, la pension est un don fait par l'Etat, aux vieillards qui, dans leur jeunesse, ont contribué aux charges de la société et ont développé ses ressources naturelles par leur travail, dans Victoria la pension a plutôt le caractère d'une aumône. On comprendra comment il se fait que dans les Nouvelles-Galles du Sud il y ait 22.884 pensionnaires, en Nouvelle-Zélande 12.481; tandis que, dans Victoria, leur nombre n'est que de 12.067 ; quoique les vieillards de 65 ans et au-dessus soient, dans Victoria, au nombre de 67.200, étant de 49.000 dans les Nouvelles-Galles du Sud, et de 33.500 en Nouvelle-Zélande.

Une chose à noter quand on s'occupe de la politique australienne, c'est que les journaux protectionnistes de ce pays correspondent à la presse libérale et radicale anglaise ; tandis que les journaux libre-échangistes trouvent leur équivalent dans les organes conservateurs. Rien n'est plus difficile, à qui étudie les affaires coloniales, que ces différences de nomenclature.

Le mot conservateur n'a aucun sens dans la politique coloniale. Le soi-disant parti libéral est conservateur, dans ce sens qu'il comprend la majorité des classes aisées qui s'occupent de politique, qu'il n'a pas de politique distincte, excepté son opposition déterminée au *Labour Party* (le parti ouvrier).

A l'époque où les partis politiques se sont constitués en Australie, le parti libéral, en Angleterre, s'était emphatiquement iden-

tifié avec la politique du libre-échange. Les théories libre-échangistes furent donc acceptées à peu près par toute la population d'un pays où personne ne pouvait revendiquer le titre de conservateur. Les événements marchèrent, les grands jours de l'or disparurent comme un rêve, et Victoria se trouva avec du travail à donner à beaucoup de mains et de la nourriture à beaucoup de bouches, sans avoir une industrie quelconque pour répondre à ces besoins. Un parti progressiste survint alors, qui dit : Créez des industries nationales au moyen de la protection ; et nourrissez ainsi les milliers de sans-travail que la fièvre de l'or a laissés sans ressources parmi nous. — Le parti libre-échangiste résista au mouvement sans pouvoir l'arrêter ; les squatteurs et les riches commerçants de Sydney et de Melbourne n'avaient, en effet, aucune raison de bien accueillir la création d'intérêts industriels qui viendraient concurrencer les leurs et feraient hausser le prix de la main-d'œuvre. — C'est de là que surgirent les deux grands partis qui contrôlent la politique australienne ; les libre-échangistes et les protectionnistes. Entre eux, inclinant plutôt vers la protection que vers le libre-échange, mais refusant de se diviser en se prononçant officiellement pour l'un ou pour l'autre, se placent les membres ouvriers dont la vigoureuse influence s'est manifestée au cours de ces dernières années ; cette influence est plus grande que celle que leur nombre justifierait ; elle s'explique autant par l'énergie qu'ils apportent dans la lutte que par la force souvent égale des partis opposés qui se contrebalance.

Les propositions de M. Chamberlain ont généralement trouvé des partisans parmi les hommes politiques libre-échangistes et protectionnistes ; les premiers y ont vu un abaissement des droits sur les marchandises anglaises, et les seconds une augmentation sur les produits étrangers. — Mais la population semble rester indifférente à cette politique fiscale. Le peuple australien n'est pas un peuple enthousiaste ; et cette indifférence peut s'expliquer par son apathie naturelle. De plus, les Australiens semblent avoir une louable répugnance à provoquer une réforme dans laquelle on peut dire que l'Angleterre court seule tous les risques, tandis qu'eux y auraient plus que leur part de profits. — On peut ajouter que le point d'honneur national s'arrangerait mal de ce qu'on pût porter contre le *Commonwealth* l'accusation d'augmenter sa prospérité aux dépens de l'ouvrier anglais.

Le *Labour Party*, le parti ouvrier, est, depuis les dernières élections, décembre 1903, tout-puissant au Sénat et à la Chambre des députés de la Fédération. Les ministériels et les antiminis-

tériels sont donc revenus diminués en nombre, tandis que les membres ouvriers ont vu leurs contingents sensiblement augmenter dans les deux Chambres. — Le premier Cabinet fédéral, présidé par Sir Edmund Barton, avait été renversé par une coalition des membres ouvriers et des antiministériels ; qu'allait-il advenir du deuxième ministère présidé par M. Alfred Deakin, à qui Sir Edmund avait passé la main et dont la politique était identique à celle du ministère précédent ? Vers la fin avril de cette année, le ministère Deakin succombait, sur la même question qui avait provoqué la chute du ministère Barton. — Dans la loi réglementant les salaires, la durée du travail et son organisation dans les ateliers, Sir Edmund Barton avait refusé de mentionner les ouvriers et employés des manufactures de l'Etat, de l'administration des chemins de fer, en particulier. — Les membres ouvriers ayant tenu bon sur cette question de l'admission des employés de l'Etat au bénéfice de la loi, un conflit s'en était suivi, et le ministère Barton était tombé. — En avril, M. Alfred Deakin, ayant suivi la même politique que son prédécesseur, a eu le même sort que lui. Le gouverneur général, Lord Northcote, chargea alors M. Watson, le leader du parti ouvrier, de la composition d'un nouveau ministère ; c'était la première fois que le parti ouvrier se trouvait au pouvoir, en Australie.

Le *Labour Party*, les socialistes, comme nous dirions en France, ne resta pas au pouvoir longtemps ; mais on commettrait une grave erreur si l'on confondait les revendications du parti ouvrier australien avec les doctrines des socialistes européens. L'Australien s'accommode très bien de la société telle qu'elle est et ne demande pas son renversement. Il veut obtenir d'elle, exclusivement pour lui, tous les avantages possibles. Il demande à l'Etat d'intervenir dans tout. — Alors que dans les Chambres ils n'étaient qu'une minorité, ne pouvant rien faire sans s'allier à un autre groupe, les ouvriers ont montré une étroitesse d'esprit et une intolérance peu communes.

Dans un pays dont la superficie est d'environ 3.000.000 de milles carrés, peuplé de 4.000.000 d'habitants seulement, on pourrait croire que l'immigration serait encouragée. Loin de là, avec l'idée de maintenir les salaires élevés en empêchant la concurrence des salariés, le parti ouvrier a fait passer une loi qui laisse aux douaniers le droit de refuser à tout Européen l'accès du territoire. En effet, tout nouvel arrivant peut être soumis à l'épreuve d'une dictée de cinquante mots, choisis par l'administration, dans une des langues de l'Europe. Si l' « Immigration restriction

act », de 1901, était strictement appliqué, un polyglotte seul pourrait subir l'épreuve avec succès. — Si les Australiens n'encouragent pas l'immigration des blancs, ils prohibent celle des hommes de couleur. Ils semblent avoir une horreur instinctive du noir et du jaune ; — les Canaques employés sur les plantations du Nord vont être rapatriés. Quant aux Jaunes, les conditions mises à leur admission dans les colonies équivalent presque à une prohibition totale. — Comme ce sont les Chinois qui approvisionnent les centres de légumes, qu'ils sont presque seuls à cultiver, en Australie, on peut se demander quels prix fantastiques atteindront ces produits quand ce seront des membres de Syndicats ouvriers, qui les feront pousser. — Mais ils vont plus loin encore, et ils veulent obliger les navires étrangers à payer à leurs douanes les droits sur les provisions qu'ils consomment entre deux ports australiens ; ils veulent supprimer les subventions postales à toutes les Compagnies de navigation employant des hommes de couleur. Cette dernière mesure atteint plus spécialement les Compagnies anglaises. L' « Australie aux Australiens », qui est la devise de ce parti, risque d'avoir de terribles conséquences pour le pays où la natalité décline sensiblement. On a calculé qu'il faudrait plus de cent ans à l'Australie pour obtenir une population de 20.000.000, si elle n'attend son augmentation que des seuls indigènes, et continue à repousser les émigrants étrangers. Le *Commonwealth* court donc toutes les chances de se suicider si le parti ouvrier réussit à y créer, comme il le cherche, un paradis socialiste.

Les heures de travail sont continuellement diminuées et des pénalités sévères sont infligées aux ouvriers qui essayent de travailler aux heures où la loi les oblige à rester inactifs. — Une partie du succès du parti ouvrier, aux dernières élections, semble être due au vote des femmes ; c'est, en effet, sur les candidats ouvriers que la majorité de leurs voix s'est portée. On comprendra et on expliquera mieux ce fait, en sachant que les femmes de la haute société et de la classe moyenne n'ont pas accompagné leur mari et leurs frères à la salle du vote ; la mode n'en a pas encore décidé ainsi. — Quant aux femmes du peuple, elles ont voté en grand nombre. Dans quelques districts leur nombre a été supérieur à celui des hommes. — Il est à remarquer que, bien que les femmes soient éligibles, elles ont toutes, ou à peu près, voté pour les hommes. — Les candidates : Miss Freda Goldstein, dans Victoria ; Mmes Mary Ann Bentley et Nellie Martell, dans les Nouvelles-Galles du Sud, n'ont pas réussi à obtenir un nombre

suffisant de voix ; Miss Goldstein, en ayant réuni le plus grand nombre sur son nom (51.275).

Malgré l'augmentation du nombre de ses membres, au Sénat et à la Chambre des députés, depuis les dernières élections, le parti ouvrier n'y détenait pas la supériorité numérique ; il a donc succombé devant la coalition des deux autres groupes parlementaires. La loi sur la conciliation et l'arbitrage obligatoires, reprise par M. Watson, a causé sa chute ; cette loi, à laquelle le Parlement travaille depuis deux ans, rencontre des difficultés énormes ; mais personne ne semble vouloir y renoncer. C'est devant la question de son extension aux employés de l'Etat que les deux premiers ministères du *Commonwealth* ont succombé. On aurait pu croire que M. Watson, à la tête du parti ouvrier, aurait réussi à faire passer une loi qui est appliquée depuis dix ans en Nouvelle-Zélande. Un ministère de coalition, à la tête duquel se trouvent M. Reid, l'apôtre du libre-échange dans les Nouvelles-Galles du Sud, et M. Turner, l'ancien ministre protectionniste de Victoria, a remplacé le ministère ouvrier. Sa durée ne peut être bien longue, car il semble impossible d'établir un gouvernement stable avec un Parlement divisé en trois groupes d'égale force.

Mlle I. Dreyfus indique ensuite les progrès du commerce australien avec les principaux pays européens.

Malgré ces progrès continus, il est difficile de dire quel avenir est réservé à l'Australasie. Ce « socialisme sans doctrines », comme l'a si bien appelé M. Métin, qui préside à la législation, sera-t-il une entrave au développement du pays, comme quelques-uns le prétendent, ou servira-t-il à l'activer ? Il faut reconnaître en toute impartialité, que les finances n'ont pas toujours été conduites avec beaucoup de prudence et que, dans la somme énorme de Liv. 278.770.784, (près de 7 milliards), qui constitue la dette publique de l'Australasie, bien des millions ont été employés inconsidérément. — Il est à espérer que les Etats cesseront d'emprunter individuellement, et que le Parlement fédéral saura imprimer à cet important département une marche plus prudente que les Parlements des anciennes colonies. — Le fardeau est, en effet, fort lourd à porter, représentant 59 liv. 1 sh. 3 d. (1.476 fr.55) par tête d'habitant, et nécessitant Liv. 10.165.853 pour le service des intérêts, soit 2 liv. 3 sh. 1 d. par habitant (53 fr. 85).

M. **Pierre Leroy-Beaulieu** fait remarquer, lui aussi, l'énormité de la dette australienne ; 7 milliards de francs pour 4 millions

d'habitants, cela correspondrait à une dette de 70 milliards pour la France. C'est écrasant pour un pays.

Là-bas, les chemins de fer appartiennent à l'Etat. En est-on mieux servi ? Il ne semble pas que le consommateur ait à se louer de ce système, car c'est là que les tarifs de chemins de fer ont été le moins réduits, au point que le roulage continue à y faire, sur une grande échelle, à la voie ferrée, une concurrence avantageuse.

En Australie, on a dépensé beaucoup pour les chemins de fer, car les employés de ces administrations y sont électeurs influents, et ils ont réclamé et obtenu d'importantes augmentations de salaires. En outre, on a construit trop de voies ferrées, dont beaucoup restent sans trafic. En Victoria, en particulier, où de désastreuses sécheresses viennent priver les chemins de fer de leurs principales ressources, on observe des déficits importants dans les recettes. Les dépenses de construction ont été exagérées, et l'entretien des voies fort négligé.

Au point de vue social, l'Australie est-elle, comme on l'a souvent dit, le « Paradis de l'ouvrier ». Sans doute le pain, la viande, le sucre, le logement, sont à bon marché ; mais le vêtement est plus cher. Et puis, qui est-ce qui gagne ces salaires de 10, 12, 15 fr., dont on a parlé ? Une élite seulement. La masse, le cinquième Etat, pourrait-on dire, composée des jeunes, des faibles, des inhabiles, ne peut que difficilement trouver du travail. Il y a là-bas, comme chez nous, une émigration des campagnes vers les villes, où affluent les moins capables d'un travail rémunérateur. Et dans les districts ruraux il y a pénurie de bras.

Au point de vue social et politique, nous voyons là une forte proportion de la population au service de l'Etat. D'où pression de l'Etat sur l'électeur, et, en retour, pression des électeurs sur les élus, forcés de voter des lois favorisant spécialement leurs mandants.

Or, dans une démocratie, ces faits ont de multiples inconvénients. Du reste, ce qui permet de juger des avantages offerts par un pays à ses habitants, c'est l'attraction qu'il exerce sur les immigrants. Ce n'est point le cas pour l'Australie où, en dix ans, de 1891 à 1901, l'on n'a compté guère qu'un excédent de 40.000 têtes au profit de l'immigration, par rapport à l'émigration.

En réalité, l'Australie a besoin de bras, et il ne lui en vient pas. Son commerce, il est vrai, se développe de jour en jour. Mais peut-on avoir grande confiance en des statistiques où se

trouvent compris, non seulement les échanges de l'Australie avec les autres nations, mais encore le trafic de colonie à colonie ?

En réalité, ce pays, où il y a tant de richesses naturelles, se développe peu. Le socialisme d'Etat qui y sévit en éloigne les capitaux étrangers.

Mais encore, si toutes ces lois favorables aux ouvriers assuraient le bonheur de ceux-ci, que prouverait cette sorte d'expérience en vase clos ? Ce qui se passe dans une société de 4 millions et demi d'habitants serait-il applicable dans d'autres pays plus anciens, dans des sociétés de constitution différente ? Cela n'a pas plus de valeur probante au point de vue social que les expériences des Jésuites au Paraguay.

On pourrait dire aussi qu'un peuple n'a pas le droit d'accaparer un pays, dont les autres hommes sauraient tirer un meilleur parti. Les Australiens sont-ils capables de garder des territoires trop grands pour eux ? Ils ne peuvent se défendre qu'avec l'appui de l'Angleterre. Qui sait ce qui pourrait advenir d'eux en présence de peuples entreprenants comme les Américains, ou même les Allemands ou les Japonais ?

Leur socialisme est tout artificiel, parce qu'ils se soustraient le plus possible aux relations avec le reste du monde. Leur isolement ne pourra pas durer. Il aboutira à quelque désastre ou à un changement radical de politique. Donc, il ne faut pas s'extasier sur cette expérience spéciale, ni surtout vouloir en transporter chez nous les résultats.

M. **Félicien Challaye**, agrégé de philosophie, parle de la Nouvelle-Zélande, où il a fait, il y a quelques années, une enquête de plusieurs mois. Selon lui, il faut distinguer nettement le socialisme et l'interventionnisme. La Nouvelle-Zélande n'est pas un Etat socialiste, au sens marxiste du mot : car la propriété privée des moyens de production, n'y est ni supprimée, ni limitée. C'est un Etat capitaliste, mais démocratique et interventionniste. Nulle part ailleurs, nous ne constatons une pareille intervention d'un Etat démocratique dans la vie économique, en faveur des ouvriers.

De ces expériences néo-zélandaises, plusieurs se retrouvent en d'autres pays : une seule est vraiment singulière, et d'une hardiesse surprenante : c'est la loi sur l'arbitrage obligatoire. Sous l'apparence anodine d'un effort pour prévenir les grèves, cette loi constitue en réalité une véritable mainmise de l'Etat sur tout l'ensemble de la vie industrielle et commerciale.

M. Challaye communique les résultats de l'enquête qu'il a faite en Nouvelle-Zélande sur les résultats de l'arbitrage obligatoire.

Les ouvriers en sont enthousiastes. Les patrons s'en plaignent en général, mais ils s'y résignent. Et le nombre des industries n'a pas cessé de croître. Au point de vue de l'immense majorité des Néo-zélandais, la loi a donc bien réussi.

Mais il est essentiel d'ajouter que ce succès de la loi sur l'arbitrage est dû aux causes spéciales qui font de la Nouvelle-Zélande un pays profondément distinct de nos grands pays industriels européens. C'est un petit pays agricole. C'est un pays abondamment pourvu de richesses naturelles. C'est un pays neuf, où l'Etat se trouve naturellement plus riche qu'en nos vieilles sociétés. Enfin, et surtout, c'est un pays *isolé*, n'ayant pas à se préoccuper de la concurrence des autres.

M. Challaye conclut qu'à cause de ces conditions très spéciales, l'expérience de la Nouvelle-Zélande ne prouve rien ni contre, ni pour l'interventionnisme.

M. Paul Leroy-Beaulieu fait remarquer que, dans les expériences dont on vient de parler, il s'agit de toutes petites populations en présence d'une nature immense et d'une production surtout agricole, avec une production industrielle limitée à la consommation intérieure.

Or, nous avons connu cela en Europe même. C'était l'ancien régime, contre lequel la lutte a été longue, lutte à laquelle la Révolution a mis un terme, — à certains égards du moins.

Que produisent ces pays ? Il y a là environ 4 millions d'âmes sur une superficie où pourraient vivre 50 millions d'habitants. Leur commerce, ils l'ont bien organisé, sans doute ; on connaît tous ces procédés frigorifiques destinés à favoriser le transport dans l'ancien monde des produits australiens ; mais ces produits sont fournis par la nature, presque gratuitement. Leur production industrielle ne consiste guère qu'en une dernière façon donnée aux matières premières nécessaires aux habitants : maisons, charpentes, vêtements, chaussures, etc. Sans doute, ces articles coûtent plus cher, à cause du régime économique artificiel institué dans le pays ; mais il existe à cela des compensations pour les consommateurs.

En réalité, c'est, si l'on peut s'exprimer ainsi, une expérience enfantine, pratiquée par des peuples enfants. Elle est sans valeur aucune au regard de peuples plus considérables, exportant des

produits manufacturés, tels que les Etats-Unis et les nations de l'ancien continent.

L'orateur croit à l'avenir de l'Australie. Seulement, elle se développe lentement. Située au bout du monde, elle n'a point de frais à faire pour sa défense. Le lendemain du jour où elle se séparerait de l'Angleterre, elle tomberait entre les mains d'une nation qui tirerait aussitôt un meilleur parti de ce sol aux multiples richesses. On peut trouver d'autres pays neufs qui se développent d'une façon plus intelligente et plus fructueuse. La République Argentine, à cet égard, nous offre un exemple particulièrement plus intéressant et plus instructif.

M. Daniel Bellet voudrait seulement signaler l'opinion d'un de nos confrères, non présent à la séance, M. Vossion, qui, lui aussi, comme Mlle Dreyfus, comme M. Pierre Leroy-Beaulieu, connaît personnellement les pays dont il parle, et qui, dans un excellent volume intitulé « l'Australie nouvelle », montre les folies du socialisme d'Etat en Australie. Il cite ce mot extraordinairement bouffon, quoique navrant au fond, d'un ministre, M. Sullivan : « La loi du minimum de salaire est aussi immuable dans mon esprit que l'est dans la nature la loi de la *gravitation.* » Nous savons qu'il y a, en effet, des lois naturelles économiques aussi immuables que celle de la gravitation, mais ce ne sont point celles qu'établit la fantaisie d'un législateur avide de popularité. Et ces lois artificielles, M. Vossion en constate déjà les effets néfastes dans la politique et dans la législation du *Labour Party* : c'est le gaspillage des deniers publics, et « de quelque côté qu'on se retourne, la situation d'un prolétariat ignorant et sans modération. Le capital émigrera, l'esprit d'entreprise sera détruit, les patrons seront terrorisés, la confiance disparaîtra et tout se terminera par une révolution violente. »

On va à la faillite. Il est vrai que c'est là l'opinion d'un économiste, M. Vossion étant des nôtres, et on les accuse volontiers de parti pris, — alors qu'ils ne cherchent jamais qu'à renouveler les observations qui ont servi de base à la science économique. Mais nous pouvons invoquer l'autorité d'un voyageur connu, qui était invité ce soir à notre réunion et qui a été empêché d'y venir : c'est M. Gaston Bordat. Devant la Société de Géographie commerciale notamment, il a pu exprimer son opinion de simple voyageur intelligent, d'homme de bon sens, non d'économiste de profession, sur le socialisme en Australie, et ses conclusions sont pessimistes, comme l'opinion qu'il émet sur les motifs qui ont

poussé à cette législation socialiste. Pendant 40 ans, on a vécu de la fièvre de l'or dans les pays australiens ; puis aux fortunes les plus brillantes ont succédé des krachs, parce que tout était fondé sur des spéculations folles; on était venu pour faire fortune, non pour travailler, et quand on échoua, on s'en prit aux institutions. L'oisiveté a, du reste, conduit à la politique : les Australiens sont un peuple de politiciens. Tous ceux qui n'avaient rien à perdre ont uni leur ignorance, leur paresse et leurs déceptions, ont afflué dans les villes, et cette masse de fainéants a formé le parti du travail. Ils sont devenus tout-puissants. L'une des principales préoccupations a été de fermer les portes à l'immigration, comme l'a si bien expliqué Mlle Irma Dreyfus, tout cela parce qu'on part du principe que M. Bordat sent parfaitement faux, tout en ne faisant point métier d'économiste, que moins les Australiens seraient nombreux, plus l'existence leur serait facile. En somme, c'est « une nation qui se suicide ». Et ce qu'il y a de plus joli, c'est que le pays manque de bras, ce qui n'a pas empêché l'institution du salaire minimum. Et, comme le disait fort bien notre collègue, M. Pierre Leroy-Beaulieu, on ne fait pas ainsi du pays le « Paradis des ouvriers ». Et ce sera de moins en moins vrai. L'ouvrier australien ne cherche pas à s'élever, il se contente de chercher à vivre aux crochets de ceux qui, par leur travail, ont amassé quelque bien. En quelques années, le pays s'est appauvri, et l'Etat, voulant se charger de tout, vit d'expédients et se ruine. Bientôt, le prétendu « Paradis » sera devenu un *Enfer*, c'est le mot de M. Bordat.

La liberté n'existe plus aux antipodes, pas plus qu'elle n'existait au temps de ces corporations, auxquelles M. Paul Leroy-Beaulieu faisait allusion tout à l'heure. Et c'est ainsi que cette colonie naissante peut mériter l'épithète de pays vieilli avant l'âge, où l'habitant vit en parasite, sans s'inquiéter de l'avenir.

Le tableau n'est pas flatteur, mais tous les renseignements que nous recevons et les lois économiques elles aussi, font comprendre qu'il n'est nullement poussé au noir. Voici encore un renseignement intéressant à citer, parce qu'il se trouve dans un journal anglais qui n'a aucune couleur, aucune tendance économique, c'est une simple publication qui renseigne ses lecteurs sur les pays où l'on peut émigrer. C'est le *Colonizer*, de Londres, et voici ce qu'il dit essentiellement dans un numéro d'octobre 1903 : Les départs se multiplient de l'Australie vers le Canada, le Cap, la Grande-Bretagne même, et cela commence à alarmer les gens clairvoyants d'Australie. Durant les seu-

six premiers mois de 1903, plus de 16.300 personnes sont parties de la Nouvelle-Galles. « C'est un des effets immédiats de la Législation socialiste du travail. » Et ces partants sont des commerçants, des fermiers, des gens établis et posés, des ouvriers non affiliés aux Trade-Unions. Les institutions industrielles ne doivent, par principe, fonctionner que dans le seul intérêt de la main-d'œuvre, c'est la poursuite et l'anéantissement de la liberté du travail et de l'entreprise individuelle. On charge constamment le capital, et le capital fuit.

L'orateur ne veut pas continuer ces citations, mais elles semblaient utiles, puisqu'elles viennent confirmer tout ce qui a été dit tout à l'heure. Tout cela montre, du reste, que les économistes ne se trompaient pas quand ils prédisaient les conséquences funestes des interventions, des mesures artificielles dans les relations du travail et du capital. Le plus souvent, dans les expériences partielles et timides faites en Europe, les conséquences sont peu nettes, peu concluantes... et les socialistes ou partisans du socialisme en profitent pour demander qu'on fasse un nouveau pas dans la même voie. C'est pour cela que les demi-mesures sont particulièrement dangereuses : il est malaisé de démontrer leur danger. Ici, nous avons la chance de nous trouver devant une application presque généralisée du socialisme d'Etat, et il faut être aveugle pour ne pas en voir nettement les conséquences. Tant mieux donc, que l'Australie serve ainsi de champ d'expérience pour le microbe du socialisme : elle va passer par une crise terrible. Mais espérons, du moins, que cela pourra être un enseignement fécond pour le reste du monde.

M. Bourdil fait remarquer qu'il y a vingt-cinq ans, on n'observait pas de socialisme en Australie : c'est là comme une efflorescence de jeunesse.

L'immigration en Australie se compose pour les deux tiers d'Anglo-Ecossais et pour un tiers d'Irlandais. Or, les Ecossais sont généralement individualistes ; il est donc curieux que l'interventionnisme se développe sous l'action des individualistes.

Mlle I. Dreyfus ajoute que, effectivement, les Ecossais exercent là-bas une influence prépondérante et y occupent généralement les meilleurs postes : on les voit maires, chefs de districts, de grands services publics, etc., etc.

M. Frédéric Passy, président, s'associe aux remerciements qui

ont été adressés par les préopinants à Mlle Irma Dreyfus pour l'exposé si intéressant et si précis qu'elle a présenté de la situation de l'Australie.

Il avoue n'être pas beaucoup plus convaincu que M. Paul Leroy-Beaulieu, de l'excellence des mesures interventionnistes appliquées dans ces régions. Il croit même avoir relevé, parmi les faits cités par Mlle Dreyfus, une raison nouvelle de douter de la nécessité de l'intervention légale. Ce serait, nous a dit notre collègue, sans mesures législatives, et par la seule action des groupes ouvriers discutant leurs intérêts avec leurs patrons, que les réductions d'heures, dont on fait si grand état, auraient été obtenues. Ce serait une preuve nouvelle de la supériorité de la liberté sur la contrainte. Et M. Passy, qui, tout en combattant l'idée d'une réglementation légale et uniforme du travail, a toujours été partisan d'une réduction raisonnable et variable, selon les cas, des heures d'atelier, ne saurait, si le fait est exact, que s'en féliciter. L'avenir, du reste, dira ce qu'il faut définitivement penser de ce qu'on a appelé prématurément le triomphe du socialisme en Australasie.

La séance est levée à onze heures dix.

CHARLES LETORT.

OUVRAGES PRÉSENTÉS

Administration des Monnaies et Médailles. Rapport au Ministre des Finances (par M. ARNAUNÉ, directeur). — *Paris*, 9e année, 1904, in-8°.

ALB. DREYFUS. *La question du commissionnaire contrepartiste devant la doctrine.* — *Paris*, Cote de la Bourse et de la Banque, 1904, in-16.

Bulletin de la Société de statistique, des sciences naturelles et des arts industriels de l'Isère. T. VII. — *Grenoble*, 1904, in-8°.

Annuario statistico italiano, 1904. — *Roma*, 1904, in-4°.

A. NEYMARCK. *Les cours et la capitalisation des fonds d'Etat.* — *Paris*, Guillaumin et Cie, 1904, in-8°.

EMM. VIDAL. *L'impôt sur le revenu.* — *Paris*, Guillaumin et Cie, 1904, in-8°.

WILLOUGHBY (W.-F.). *Musée social. L'assistance aux Etats-Unis.* — *Paris*, 1904, in-8°.

COMPTES RENDUS

La démocratie socialiste allemande, par Edgard Milhaud.
1 vol. in-8° de 591 pages. Paris. Félix Alcan.

C'est l'Allemagne qui est aujourd'hui le principal foyer du socialisme, et les progrès qu'il y a réalisés depuis un quart de siècle attestent, pour le dire en passant, l'impuissance radicale des lois restrictives ou même prohibitives à empêcher la propagation des idées vraies ou fausses. C'est pendant les douze années où le socialisme a été mis hors du droit commun, qu'il s'est le plus activement propagé : de 437.158 en 1878, les votes socialistes ont monté à 1.427.298 en 1890. Et maintenant encore, il laisse loin derrière lui le socialisme français, quoique celui-ci n'ait point à redouter les rigueurs du pouvoir, tandis que les condamnations continuent à pleuvoir sur les camarades allemands. « En 1899, dit M. Edgard Milhaud, c'était soixante-quatorze ans et un mois d'emprisonnement, et 29.063 francs d'amende; en 1901, deux ans de réclusion, trente-deux ans, onze mois,onze semaines et deux jours d'emprisonnement et 33.625 francs d'amende; en 1902, trois ans de réclusion, quarante-huit ans et huit mois d'emprisonnement et 22.073 francs d'amende. » Le parti ne s'en porte que mieux; il possède 78 journaux politiques, sans parler des organes corporatifs des syndicats et répand des brochures et des tracts par centaines de milliers d'exemplaires (le *Rapport parlementaire*, de 1900, a été tiré à 301.000 exemplaires, la brochure de Paul Gœthe: *Comment un pasteur est devenu démocrate socialiste*, à 2.160.000, etc., etc.) Son activité économique n'est pas moindre. Pour ne citer qu'un seul chiffre : le nombre de ses organisations syndicales s'est élevé de 49 avec une recette de 1.116.588 marks, en 1901, à 56 avec une recette de 9.722.720 marks en 1902. Quel usage fait-il de ces ressources et de cette puissance croissantes, et quel but final a-t-il en vue? Ce but final n'est autre, comme chacun le sait, que l'établissement d'une société collectiviste, selon la formule de Karl Marx. C'est ce que ses disciples appellent les « fins dernières ». Mais, si les anciens

du parti, les Bebel, les Liebknecht, les Auer, se montrent fidèles à ces fins dernières, les nouveaux en font bon marché. Dans un article publié en 1898, et qui a causé une émotion d'autant plus profonde qu'il répondait au sentiment d'une fraction nombreuse du parti, Bernstein déclarait que « le but, quel qu'il soit, n'était pour lui rien du tout, que le mouvement est tout. » Le mouvement, c'est tout ce qui peut accroître la puissance du parti, et l'emploi de cette puissance à des fins pratiques.

Ces fins pratiques consistent, malheureusement, pour une bonne part, dans l'étatisation des grandes industries sinon des petites, et la municipalisation des services de transport, du gaz, etc. En cela, le socialisme allemand ne diffère point de son congénère français. En revanche, il s'en sépare complètement, — nous le disons à son éloge, — en matière de liberté religieuse et de liberté commerciale. Il n'est pas anticlérical, et il est antiprotectionniste. A ses yeux, la religion est « chose privée ». En 1872, dit M. Milhaud, il a voté contre l'expulsion des Jésuites et, depuis, il a toujours voté les lois qui tendaient à faire rentrer l'Eglise catholique dans le droit commun. Quant à la liberté commerciale, elle l'avait d'abord laissé indifférent. En 1876, le Congrès de Gotha déclarait « que les socialistes restent étrangers à la lutte qui a éclaté à l'intérieur des classes possédantes entre la production et le libre-échange ». Mais cette indifférence qui a persisté en France, où des socialistes notables ont voté les droits sur les blés et même sur le pain, a fait place en Allemagne à une énergique opposition à toute mesure protectionniste. En 1890, le Congrès de Stuttgart votait une résolution de M. Kautsky, dans laquelle figuraient ces considérants libre-échangistes :

« Que les droits de douane pesant sur les subsistances, renchérissent artificiellement les denrées les plus nécessaires et abaissent le niveau de la vie des classes travailleuses des villes et des campagnes ;

« Que la protection douanière, dans un Etat de grande industrie, est le moyen le plus efficace pour favoriser la formation des cartels, trusts et autres associations patronales compactes et redoutables ;

« Que ces associations ont pour rôle d'élever le prix des marchandises au-dessus de leurs cours normal, et nuisent ainsi toujours à la masse des consommateurs et, en particulier, aux ouvriers, et souvent aussi à l'industrie même, que l'on dit être favorisée par la « protection du travail national », mais à laquelle ces associations font payer plus cher les matières premières et les substances auxiliaires (fer, charbon), les plus nécessaires. »

En conséquence, le Congrès déclarait que « c'est un devoir, en particulier, lors du renouvellement des traités de commerce, d'appuyer toute mesure allant dans le sens de la liberté des échanges et, au contraire, de combattre avec la dernière énergie toutes les mesures tendant à maintenir ou à fortifier le régime protectionniste actuel. »

Cette « dernière énergie » dont le Congrès de Stuttgart faisait un devoir aux socialistes, ils la déployèrent en 1901, dans leur lutte contre les agrariens. En un seul jour, ils tinrent vingt meetings à Dresde et dans sa banlieue; ils publièrent une quantité innombrable de brochures, parmi lesquelles une traduction de quelques-uns des sophismes de Bastiat, des feuilles volantes et des placards, dont l'un fut distribué à *sept cent mille* exemplaires.

« Nous avons ce placard sous les yeux, dit M. Milhaud. Deux images figurent schématiquement le poids des divers impôts indirects supportés aujourd'hui déjà par le peuple, et le poids des impôts nouveaux, projetés par le gouvernement. L'une d'elles représente un arbre auquel sont suspendus des sacs, des bouteilles, des marmites, des bidons, etc. Et des écriteaux appliqués sur ces divers récipients portent ces mots : *Café*, 1 *kilogr.*, 40 *pfennigs de droits de douane; sucre*, 1 *kilogr.*, 20 *pfennigs de droits; pain*, 1 *kilogr.*, 4 *pfennigs de droit; pétrole*, 1 *litre*, 6 *pfennigs*, etc., etc. Sur une vaste pancarte fixée au tronc de l'arbre, on lit cette inscription: 1 *tonne de blé*, 35 *m. de droits. Les junkers demandent* 75 *m. de droits. Le gouvernement accorde* 65 *m. de droits.* »

Il est certainement fâcheux que les socialistes allemands mettent la même énergie au service de l'étatisme et du municipalisme, qu'ils considèrent avec raison comme l'introduction au collectivisme; mais le livre très intéressant de M. Edgard Milhaud nous montre, parmi eux, une grande diversité de tendances: si le collectivisme a conservé son crédit parmi les contemporains de Karl Marx, il est visiblement moins en faveur auprès de la nouvelle génération, et nous venons de voir même que Bernstein compte ses « fins dernières » pour rien du tout. Il est donc permis d'espérer qu'après avoir passé du protectionnisme au libre-échange, ces socialistes à tendances libérales ne s'arrêteront pas en chemin.

G. de M.

LE SAHARA, LE SOUDAN, ET LES CHEMINS DE FER TRANSSAHARIENS, par PAUL LEROY-BEAULIEU. 1 vol. in-8°, 1904.

Avec sa compétence habituelle, M. Paul Leroy-Beaulieu démontre la nécessité de construire les chemins de fer transsahariens. Il dit *les* chemins de fer, car il y aurait deux grandes lignes principales qui mettraient en communication les trois tronçons qui composent notre empire continental en Afrique, situés dans le nord, le centre et l'ouest de cette vaste contrée et déjà reliés entre eux géographiquement. A ce lien purement géographique il faut en ajouter un autre, le lien politique, stratégique, économique et civilisateur. On le créera, ce lien, par l'établissement des deux lignes dont nous parlons, courant chacune le plus directement possible du Nord au Sud, desservant d'ailleurs des sphères différentes, puisqu'ils auront, à leur point de départ, en Algérie, un écart de 500 à 600 kilomètres, et à leur arrivée, au Soudan, un écart de 1.200 à 1.500 kilomètres.

« Il convient, dit M. Paul Leroy-Beaulieu, d'établir rapidement le Transsaharien du Niger, déjà amorcé sur plus de 700 kilomètres depuis Oran, et où il ne reste plus que 1.600 à 1.700 kilomètres à construire, puis le Transsaharien du Tchad, qui, à notre grande honte et à notre grand préjudice, n'est encore amorcé que sur 330 kilomètres, depuis Philippeville. Dès que l'un de ces Transsahariens sera livré à l'exploitation, on sera tellement édifié par la facilité et les bas prix d'établissement, le bon marché de l'exploitation et l'abondance du trafic, qu'on se mettra avec empressement à construire le second. »

La dépense serait modeste. Ces chemins de fer ne coûteraient que 50.000 à 60.000 francs le kilomètre, en tout 250 ou 260 millions pour les deux. Selon les calculs de l'auteur, la recette brute arriverait rapidement à 11.000 ou 12.000 francs par kilomètre.

Après avoir exposé sa thèse, M. Paul Leroy-Beaulieu la prouve par l'analyse détaillée des rapports des explorateurs, qui ne comprend pas moins de treize chapitres. La documentation est donc très vaste. Il la résume dans la préface du livre qui est, dit-il, la complète réhabilitation du Sahara. Il n'est pas ce qu'un vain peuple pense. Les géographes *superficiels* le représentent comme une continuité de sables mouvants, dépourvue d'eau et de pluie, privée de toute vie animale et végétale. Il n'en est pas ainsi. Il y a de l'eau, et les pluies incommodent et gênent les voyageurs; mais rien n'y est aménagé; c'est pour cela que le Sahara semble aride. La végétation n'y est pas rare : plus de vingt plantes four-

ragères y prospèrent ; on y trouve des arbres nombreux, des bois, presque des forêts. « Certes, le Sahara n'est ni une Beauce, ni une Normandie. » L'auteur fait bien de le dire, car j'allais presque le croire. « Mais il pourrait être, dans une grande partie de son étendue, une vaste Crau ou une contrée reproduisant en proportions gigantesques nos Causses; étant donné qu'il s'agit là de 5 millions de kilomètres carrés, dix fois environ l'étendue de la France, la transformation d'une partie notable du Sahara en une région d'élevage et de modestes cultures, avec, de place en place, quelques riantes oasis, constituerait encore un domaine magnifique, un des plus beaux domaines que nous possédions. » Le défaut du Sahara, c'est l'effroyable insécurité qui le désole. « Etablissez la sécurité dans cette immensité, accompagnez ce bienfait de quelque art dans la recherche et l'aménagement des eaux, et le Sahara nourrira, au bout de quelques décades d'années, une dizaine de millions d'hommes, sinon même deux dizaines de millions d'hommes. »

On voit que M. Paul Leroy-Beaulieu est très optimiste, comme sont disposés à l'être eux-mêmes les explorateurs qui ont toujours découvert les plus riches pays du monde. Je me garderai de toute contradiction, n'ayant pas vu le Sahara de mes propres yeux, et craignant de m'entendre répondre : « Ceux qui parlent mal de cette immensité n'ont ni réflexion, ni expérience. » Ces sortes de gentillesses reviennent souvent sous la plume de M. Paul Leroy-Beaulieu.

Je ne demande pas mieux, certes, que le Sahara soit une contrée merveilleuse, et, s'il est vrai, j'en serai enchanté. Mais je ne puis m'empêcher de faire une réflexion : si nos colonies, dont la plupart ne sont pas des déserts, nous coûtent des prix exorbitants sans que l'on puisse voir jusqu'ici ce qu'elles nous rapportent, comment le Sahara, qui est bien un peu un désert, tout au moins une Crau, nous sera-t-il plus profitable ? Paiera-t-il au moins ce que coûteront les chemins de fer ?

Il faudrait pour les construire 250 ou 260 millions, chiffre qui sera dépassé, ne serait-ce qu'à cause de l'insécurité, et l'on peut prévoir qu'il faudra les faire garder par les Cosaques de chez nous. Ne vous y trompez pas : M. Paul Leroy-Beaulieu est belliqueux, il parle de transporter sur ses chemins de fer des armées entières comme quelques tonnes de paille, de foin ou d'alfa, et il convient que les rails ne soient pas enlevés sur le parcours. Revenons aux chiffres. Où prendra-t-on l'argent ? Ce n'est pas rien que 260 millions. Les Compagnies qui se mettraient sur les rangs pour construire, trouveraient-elles des actionnaires ? Si l'Etat se charge des

travaux, où, lui aussi, trouvera-t-il les ressources nécessaires, dans un budget que M. Paul Leroy-Beaulieu nous montre souvent encombré au-delà de toute mesure? Il paraît qu'il y a une demande de concession, ce que j'aime mieux. Mais, il reste la garantie d'intérêt pour pourvoir aux éventualités de déficit. Une loi de juillet 1904 stipule la décroissance automatique des garanties d'intérêt de la France au réseau ferré algérien; il en est de même pour les chemins de fer tunisiens en vertu d'une convention de 1902. Les sommes ainsi rendues disponibles par cette décroissance seraient affectées aux Transsahariens, de sorte qu'il n'en coûterait rien à l'Etat, dit M. Paul Leroy-Beaulieu. Eh! si: par ce transport d'un chapitre à un autre chapitre, il lui en coûterait de continuer à verser des sommes qu'autrement il n'aurait pas eues à verser. Mais M. Paul Leroy-Beaulieu ne croit pas aux déficits. Comment cela pourrait-il se faire? La France ne vaut-elle pas le Sahara? Cependant, sur cinq de nos grandes Compagnies, trois ont encore recours à la garantie d'intérêt. Je sais que cette garantie n'est qu'une avance temporaire et remboursable; en la faisant, l'Etat n'est que le banquier des Compagnies. Ce qui se passe avec les chemins de fer français, ne peut-il pas faire craindre cependant qu'avec les chemins de fer transsahariens, l'avance ne devienne perpétuelle et non récupérable?

Je n'ai pas rappelé tous les arguments de l'auteur, à ce point de vue comme aux autres, trop nombreux, trop abondants, et trop immensément délayés, comme les sables du Sahara lui-même, pour pouvoir être cités. J'ai tâché de saisir le point précis dont la réfutation réfute, à mon sens, tous les autres. Je ne veux pas, d'ailleurs, être aussi pessimiste que M. Paul Leroy-Beaulieu est optimiste. Il y a peut-être quelque chose à faire, puisqu'aussi bien nous sommes en pleine politique coloniale et, qu'actuellement, on résisterait à cette politique avec aussi peu de succès qu'à celle du protectionnisme. Je ne veux pas, non plus, parce que je ne suis pas aussi enthousiaste que l'auteur des Transsahariens, que je vois ce qu'ils coûteront, et pas du tout ce qu'ils donneront, dénigrer son ouvrage: tout ce qui sort de sa plume féconde a sa valeur, et pour me servir sans arrière-pensée de son expression, il n'est pas de ceux qui parlent sans réflexion ni expérience. Avec ses qualités, son mérite, qui n'est pas discutable, le défaut du livre est sans doute d'avoir trop forcé la note, d'avoir dépassé la mesure. Comment le reprocher à M. Paul Leroy-Beaulieu? Il est colonial, comme l'on dit aujourd'hui; il prêche pour son saint, et le plus grand saint est toujours celui que l'on prêche.

MAURICE ZABLET.

LA CRISE DE L'INDUSTRIE LINIÈRE ET LA CONCURRENCE VICTORIEUSE DE L'INDUSTRIE COTONNIÈRE, par ALBERT AFTALION. 1 vol. in-18, Larose, 1904.

L'industrie linière est en décadence. D'après les calculs de M. Aftalion, les quantités de matières textiles mises à la disposition de l'industrie française, dans la première décade du XIX[e] siècle, étaient :

Lin et chanvre	Kil.	85.000.000
Laine lavée à fond		17.000.000
Coton		8.000.000
Soie grège		850.000

Cent ans plus tard (moyenne de 1897-1901), les chiffres étaient :

Lin et chanvre	Millions de kil.	126,4
Laine lavée à fond		97
Coton		176,7
Soie		4,2

Ainsi, tandis que l'augmentation est de moitié à peine pour le lin et le chanvre, celle du coton est de 22 fois plus ; celle de la laine et de la soie se chiffre par 6 et 5 fois plus.

M. Aftalion développe son sujet en montrant non seulement la diminution des matières consommées par les filatures de lin depuis une trentaine d'années,et qui n'est pas inférieure à 30 0/0,mais aussi par la décroissance du nombre des broches et des métiers. Le nombre des broches évalué à 705.000 en 1867, est tombé, en 1902, à 448.426. Il est plus difficile de donner une statistique pour les métiers à tisser, à cause du grand nombre de métiers à bras dispersés chez les ouvriers.

M. Aftalion analyse les causes de cette décadence. C'est d'abord la substitution du coton au lin, dans la consommation. Ensuite, les fabricats de coton sont moins onéreux pour le producteur que ceux de lin, non pas à cause de la cherté de la matière première, mais parce que le lin, plus difficile à travailler que le coton, exigeant un nombre plus considérable d'ouvriers pour une production analogue, ne peut profiter, au même degré que son concurrent, des progrès du machinisme. Toutes ces données sont appuyées sur des chiffres, des statistiques.

A ce déclin, on a essayé de s'opposer, mais sans succès. Relèvement des droits de douane qui a presque complètement fermé nos

frontières aux produits étrangers, kartells avec réductions de la production, fixation de prix de vente minimum,et primes à l'exportation, rien n'a réussi. Il semble donc qu'on se résigne à une situation qui ne fera que s'aggraver, selon M. Aftalion, mais plus lentement dans l'avenir que dans le passé. A un certain degré, en effet, on ne peut plus perdre grand'chose.

Remarquons, sans vouloir en tirer une conclusion forcée, puisqu'ici intervient la nature même des choses, qu'on a essayé de tous les moyens, excepté de celui de la liberté. Peut-être n'eût-il pas mieux réussi que les autres, mais il n'aurait pas réussi plus mal, et il y avait quelque chance pour qu'il fît mieux. Une des mesures du *Comité linier*, fut de pousser aux productions de qualité inférieure, croyant ainsi entraîner à la consommation. Ce fut le contraire qui se produisit. Une excellente ménagère me disait qu'aujourd'hui, dans les villes surtout où l'on ne peut faire faire la lessive chez soi, la toile de lin ne dure pas. Celle de coton fait beaucoup plus d'usage. Il y a d'autres raisons, je le sais, qui font abandonner le lin. J'en indique une qui est peut-être peu connue.

« On peut se consoler, après tout, dit M. Aftalion, du recul de la vieille industrie flamande du lin, puisque ce recul n'a pas atteint les forces productives nationales, et qu'à la place du lin, s'est développée et pourra continuer à se développer dans le Nord, la jeune industrie cotonnière, plus capable d'améliorer l'état des classes ouvrières. L'avenir appartient aux industries à puissant machinisme, à fabrication peu coûteuse de produits de large consommation, et à salaires élevés. »

Si M. Aftalion se console, il ne reste pas moins très pessimiste au sujet de l'avenir de l'industrie linière, et peut-être a-t-il raison de l'être. Qui sait cependant si le lin ne prendra pas quelque jour sa revanche ? On a vu des retours de fortune plus imprévus. Le coton ne risque-t-il pas déjà de faire défaut ? Ne réclame-t-on pas, pour y pourvoir, sa culture dans les colonies ? En attendant que cette culture réussisse, si elle réussit, ne peut-on revenir, en quelque mesure plus large au moins, au lin et au chanvre ?

Le livre de M. Aftalion, dans sa partie documentaire, est bien étudié. Quant à la partie économique, on sait notre peu de tendresse pour les mesures protectionnistes dont l'auteur lui-même reconnaît, dans la crise dont il s'occupe, la parfaite inutilité, pour ne pas dire plus.

MAURICE ZABLET.

THE REPORT ON PHYSICAL DETERIORATION. 3 vol. (Eyre and Spottiswoode). (*Rapport de la commission d'enquête sur la détérioration physique.*)

Le duc de Devonshire nomma en 1903 une Commission d'enquête, composée de MM. Fitzroy, colonel Fox, Legge, Lindsell, Colonel Onslow, Struthers, Dr Tatham, Pooley, avec mandat : 1° de déterminer les mesures qu'il serait nécessaire de prendre pour fournir au gouvernement et à la nation les éléments nécessaires pour une comparaison exacte de la santé et de la condition physique du peuple; 2° d'indiquer d'une façon générale les causes de la détérioration physique qui peut exister dans certaines classes; 3° de suggérer les moyens les plus efficaces de diminuer cette détérioration physique.

Les commissaires dont nous avons donné les noms étaient des fonctionnaires, les uns du Board of Education, chargés de l'inspection de l'éducation physique, les autres du ministère de la Marine, comme l'inspecteur du recrutement, ou du ministère de l'Intérieur, comme l'inspecteur des écoles industrielles et des Réformatries (écoles de correction). L'enquête dont ils étaient chargés répondait à l'émotion produite par la difficulté de trouver, lors de la guerre du Transvaal, suffisamment de recrues présentant les conditions nécessaires (1). Elle occupa 26 séances, durant lesquelles on entendit 68 dépositions, dont 34 faites par des membres de la profession médicale. La sténographie a recueilli ces dépositions qui occupent 500 pages; il y a 100 pages d'appendice et 70 pages d'Index (2).

C'est une accumulation de documents qui ont le plus vif intérêt. M. W. Stead met en lumière dans le *Review of Reviews* deux suggestions de la Commission : 1° Afin d'organiser les efforts existants sur une base large et efficace, la Commission voudrait voir établir une corporation centrale, en contact avec l'activité municipale, dans toutes les grandes villes et chargée de surveiller et de diriger les efforts individuels en vue de les amener à un minimum standard d'efficacité. (Cette suggestion a trait à l'éducation physique); 2° l'autorité sanitaire locale dans chaque district devrait fournir à l'autorité centrale, par l'intermédiaire de l'autorité du

(1) Il y eût des rejets qui s'élevèrent de 24 à 60 0/0 du montant des recrues.

(2) Parmi les personnes entendues en dehors de 23 fonctionnaires, on citera, M. Charles Booth, M. Lamb, de la Salvation Army, M. Loch, de la Charity Organisation Society, etc.

comté, des rapports montrant ce qui est fait ou négligé en matière de salubrité et d'administration en général, rapports qui permettraient d'établir une comparaison entre les différents districts. Avec ces informations, l'autorité centrale aura le devoir de surveiller l'administration locale et d'essayer de relever le niveau des districts les plus arriérés à la condition des plus avancés.

Le rapport débute par constater une divergence d'opinion entre le Collège royal des médecins et celui des chirurgiens, les premiers demandant une enquête approfondie concernant la condition physique du peuple, que les seconds trouvent inutile. Les commissaires sont de l'avis des médecins et ils confessent qu'il y a d'immenses lacunes dans la connaissance de l'état physique des sujets du Roi Edouard VII; les matériaux statistiques et autres font défaut; ce qu'on a recueilli ne permet pas de prononcer des conclusions arrêtées et définitives. Ce qu'il faudrait, c'est une organisation permanente, dirigée d'une façon compétente, avec le concours de tous les départements de l'Etat, qui recueillerait, classerait les faits de nature à éclairer la situation. Elle devrait organiser une sorte de recensement anthropométrique permanent des enfants, des adolescents dans les écoles et les fabriques, avec l'aide des maîtres d'école, des médecins de fabriques. D'après M. Gray, cela reviendrait à £ 14.975 par an (1).

Il serait utile d'instituer un registre des maladies, sans se confiner aux maladies infectieuses : on se servirait des renseignements fournis par les médecins de l'Assistance publique, par les hôpitaux et autres institutions charitables.

La Commission se déclare hors d'état d'exprimer une opinion sur beaucoup de sujets, parce qu'ils n'ont fait l'objet d'aucun examen scientifique. Elle demande, avant toute législation nouvelle concernant le travail des femmes et des enfants, une enquête strictement scientifique sur les causes physiologiques et les effets du surmenage (*over fatigue*). Elle recommande une enquête concernant les effets de la stérilisation du lait, — une enquête concernant l'étendue et les effets de la syphilis, en prenant en considération la possibilité d'en faire une maladie *notifiable* et la condition des hôpitaux en nombre suffisant, — une enquête concernant l'accroissement de la folie en Irlande — enfin elle pense qu'il serait utile, au moyen d'un recensement approprié, de cons-

(1) On réunirait les données concernant la hauteur, la largeur de poitrine, le poids, la longueur, la largeur de la tête, la largeur des épaules, des cuisses, la vue, etc., ainsi que les oreilles et dents des élèves.

tater dans quelle mesure la natalité des classes aisées diminue. Un conseil consultatif devrait être créé, pour représenter les départements de l'Etat, dans les ressorts desquels tombent les questions concernant la santé du peuple, avec adjonction de membres désignés par les corporations médicales et autres; ce conseil recevrait et élaborerait les renseignements fournis par le bureau anthropométrique et le « Register of Sickness », de plus il donnerait son avis sur tous les points touchant la santé publique, concernant lesquels l'intervention de l'Etat pourrait être utile. Ce serait une institution analogue au Comité consultatif d'hygiène et de santé publique qui existe en France.

La partie du rapport relative à la déterioration physique est de nature à compenser le mauvais effet produit par les cris d'alarme que poussent les autorités militaires. Il existe de la dégénérescence physique, c'est incontestable, mais rien ne justifie la croyance à une détérioration générale et progressive. « Malgré les variations que « l'on peut constater dans le physique des différentes classes, les « anthropologistes, avec bonne raison, croient qu'il existe un *stan-* « *dard* physique moyen qui est l'héritage de la nation comme « un tout; il importe peu que certaines sections de la nation dé- « vient de ce type commun moyen, la tendance de la race consi- « dérée en bloc sera toujours de maintenir la moyenne. Les traits « inférieurs de caractère physique, qui résultent de la pauvreté, « (et non de vices comme l'alcoolisme ou d'accidents comme la « syphilis) et qui sont acquis pendant la vie de l'individu, ne « se transmettent pas d'une génération à l'autre. Pour ramener les « classes dans lesquelles cette infériorité existe au standard « moyen, tout ce qu'il faut, c'est d'améliorer les conditions d'exis- « tence et en une ou deux générations, tout le terrain perdu serait « regagné (1). »

(1) Le docteur Eichholz, affirme qu'il y a tout lieu d'anticiper une rapide amélioration du physique, dès que s'améliorent les conditions extérieures, notamment, celles qui concernent la nourriture, le vêtement, l'entassement dans les habitations, la propreté, l'ivrognerie, la diffusion de connaissances pratiques en matière de ménage. En fait, tout montre qu'il y a une amélioration rapide, physique et morale, dans les pires districts, dès que les circonstances s'améliorent, même les enfants faibles se relèvent ultérieurement des effets mauvais de leur premier âge. 90 0/0 des enfants naissent sains, même dans les pires quartiers. Les femmes les plus pauvres et les plus mal nourries, mettent au monde des *babies* aussi sains et forts que ceux des femmes les plus aisées. Il semble presque que l'enfant à naître lutte pour sa propre santé aux dépens de celle de sa mère, et arrive au monde avec la chance com-

Il n'y a donc pas lieu de désespérer, bien au contraire. La Commission constate dans son rapport que, d'après le témoignage presque unanime, les conditions dans lesquelles les habitants des grandes villes sont appelés à exister, s'améliorent aussi bien au point de vue du logement que de l'adduction et de la qualité de l'eau; la responsabilité des propriétaires et des locataires a été étendue, les pouvoirs de l'autorité locale ont augmenté; le *paupérisme a diminué*. Les malades indigents sont mieux soignés dans des hôpitaux plus nombreux et plus vastes.

Il ne faut cependant pas croire que la note optimiste domine; la Commission sait aussi en faire vibrer d'autres. Elle n'hésite pas à dire que de nombreuses classes ne montrent aucun empressement ni aucun désir de profiter des changements : Paresse, défaut d'économie, ignorance de la conduite pratique du ménage, particulièrement en ce qui touche l'achat et la préparation de la nourriture, saleté, indifférence à l'égard des devoirs familiaux, ivrognerie, infectent les adultes des deux sexes et pèsent terriblement sur leurs enfants. L'accroissement des ressources de la famille, qui est un objet de congratulation pour les statisticiens, produit souvent des résultats désastreux, comme il est accompagné par une grande ignorance dans les efforts d'améliorer le niveau de confort. Le peuple périt, par ignorance, ou comme on le dit, la folie augmente avec l'élévation des salaires et une plus grande faculté de dépenses, — la baisse des salaires est associée avec une diminution de l'ivrognerie, du crime et de la folie.

La Commission n'a plus voulu convoquer les néo-malthusiens. Elle ne dissimule pas la tendance du stock supérieur dans toutes les classes vers une moindre reproduction. Sir John Gorst est venu déclarer que la race est propagée surtout par la partie la moins bonne. Mais ce pessimisme a été corrigé par M. le professeur Cuningham. Le chapitre sur la mortalité des enfants en bas âge est d'une triste lecture (1). Le taux de mortalité s'est modifié en Angleterre, non pas celui des petits enfants. Les mères sont très ignorantes, elles ne savent ni ce qui convient avant la naissance ni ce qu'il faut faire pour l'enfant venu au monde. A l'exception des

plète de vivre une vie physique normale. M. Malins, président de la Société obstétrique, a dit: « La nature a le dessein de donner à tous une chance égale (fair chance), et cela *irrespective of the condition of of the mother.* »

(1) Cas d'une femme de Sheffield qui a perdu 17 enfants sur 18, d'une femme de Burnley, qui en a perdu 16 sur 20, — les 16 mourant avant d'avoir un an.

israélites, peu de mères en position de le faire allaitent elles-mêmes, et même en Irlande cet usage disparaît : à peine un enfant sur huit est nourri au sein maternel. Et comment est-il nourri ? du lait de vache, du lait conservé, des succédanés, qui lui sont donnés trop souvent à travers un long tube en caoutchouc, difficile à entretenir. Le lait est trait dans de mauvaises conditions, dans des étables mal tenues, de vaches mal soignées. A la campagne, le lait est rare aussi, car il va à la ville.

La Commission conclut en faisant de nombreuses suggestions dont les unes sont d'une application malaisée, dont les autres font appel au pouvoir coercitif de l'Etat. Cependant, a-t-elle soin de dire, elle ne compte pas sur une grande assistance du législateur dans la mise en vigueur des recommandations qu'elle a faites pour supprimer les abus et corriger les côtés défectueux; la loi peut être modifiée et étendue dans certaines directions, mais la route vers l'amélioration se trouve dans une autre direction. Il faut faire la guerre à l'optimisme et à l'indifférence administrative; il faut qu'un cordial sentiment de l'intérêt public prenne la place de conseils timides et de préjugés locaux.

Quelques-unes des mesures suggérées empiètent sur la liberté des individus, comme celles qui visent les enfants de parents indignes, de vagabonds de profession : les enfants pourront être élevés dans des établissements spéciaux ou dans des conditions particulières, et les parents condamnés au travail pour faire les frais de l'éducation. Un magistrat d'un ordre spécial sera installé pour servir de ralliement au mouvement d'amélioration social, pour tenir la main à l'exécution des lois sanitaires. La Commission a élaboré tout un plan de campagne contre les logements insalubres non seulement dans les villes mais dans les fauboürgs et à la campagne. Elle propose d'introduire l'enseignement de l'économie domestique (hygiène, cuisine, ménage) dans toutes les écoles et de le rendre obligatoire dans des cours complémentaires. Elle recommande de donner des repas aux écoliers de familles indigentes.

Elle recommande la lutte contre l'alcoolisme, l'enseignement de la tempérance par la démonstration et l'image dans les écoles, l'interdiction de vendre du tabac et des cigarettes aux enfants et aux adolescents au-dessous de 16 ans, l'organisation de bataillons scolaires, la conservation ou l'ouverture de squares proportionnés à la population du district, avec appareils de gymnastique, la création de dépôts de lait municipaux.

Le programme est vaste : il doit ravir les partisans du socialisme municipal, car il augmente encore les attributions de l'auto-

rité locale. L'appel à l'effort individuel pour améliorer les conditions d'existence nous semble avoir été inséré un peu pour la forme. Tout au moins la commission d'enquête a bien voulu constater qu'il y avait un progrès incontestable dans la façon de vivre. Et c'est assez naturel, lorsqu'on constate la plus-value des salaires qui absorbent 300 millions de livres en 1860, 440 en 1880 et 705 en 1901, et qu'on compare les revenus taxés en 1860, 290 millions, 560 millions en 1880 et 800 millions en 1901.

A. Raffalovich.

Le Chômage et les moyens d'y remédier, particulièrement par l'Assurance, par M. H. Gagninacci. Paris, Arthur Rousseau.

Nous venons de lire le volume que M. Gagninacci, docteur en droit, avocat à la Cour d'appel, vient de publier sous ce titre: *Le Chômage et les moyens d'y remédier, particulièrement par l'Assurance.* C'est une étude à peu près complète de tous les systèmes qui ont été préconisés jusqu'à ce jour en matière de chômage.

L'ouvrage est divisé en deux parties. La première nous éclaire complètement sur l'intensité du chômage, l'état de la statistique qui le concerne, les moyens qui ont été employés tour à tour pour en adoucir les conséquences, entre autres les ressources de l'épargne, le placement, les ateliers syndicaux, les besognes réservées aux chômeurs et l'assistance par le travail.

La deuxième partie vise l'assurance contre le chômage, sa définition, la façon de la pratiquer, le risque couru proprement dit, et les différents systèmes appliqués dans les divers pays d'Europe, comme nous le constatons plus haut.

Enfin, quelques annexes nous mettent au courant des résultats obtenus par certaines caisses d'assistance, notamment en Allemagne, en Belgique, en Suisse et en France.

Depuis quelques années, cette question du chômage semble avoir attiré l'attention de nombre d'économistes, de sociologues et d'écrivains spéciaux qui, tous, ont apporté leur contingent d'observations et de recherches, essayant de nous donner sinon la solution du problème, du moins une bonne documentation capable de nous éclairer suffisamment.

« Etant admis que le chômage est un risque inquiétant et grave, déclare M. Gagninacci, il faut de plus qu'il soit déterminé, fortuit

ou accidentel et localisé. » On ne saurait mieux dire. L'auteur, à ce propos, nous montre qu'il a quelque connaissance des règles de l'assurance. Celle-ci, en effet, repose presque exclusivement sur la division des risques, leur plus ou moins de gravité, en d'autres termes, sur leur répartition, la science de l'assureur consistant surtout à les multiplier, si c'est possible, et à les répartir ensuite. Or, comment diviser les risques émanant de tant d'industries et de commerce divers? Nous croyons qu'il serait peut-être bon d'établir des catégories, d'observer soigneusement quelles sont lès industries frappées plus spécialement de chômage, d'envisager les conséquences de la surproduction, comme de l'arrêt de la production elle-même. Il serait facile, par une étude comparative des chiffres consignés en de certaines statistiques, de se rendre compte de la fréquence du chômage dans telles ou telles industries, et de les frapper de surprimes qui atténueraient, en quelque sorte, la responsabilité encourue en cas de sinistre, c'est-à-dire de chômage.

Il y a longtemps qu'en matière de chômage par suite d'incendie, (et nous remercions M. Gagninacci d'avoir bien voulu citer notre modeste travail) nous avons essayé de nous appuyer sur cette division des risques dont nous parlons; M. Gagninacci aura pu remarquer avec quel soin nous nous sommes renfermé dans les règles strictes de la technique. Ici, nous avions une base : les chances d'incendie. Nous nous trouvions en mesure de prévoir les éventualités de chômage pour chaque division de risques. Nous savions sur quoi nous pouvions tabler; nous connaissions le plus ou moins de fréquence des incendies dans telle ou telle industrie; nous étions au courant des statistiques particulières qui les concernent. Aucun aléa couru, aucun à-coup à subir. Des quasi-certitudes et des responsabilités nettement définies.

En matière d'assurance contre le chômage par suite de manque de travail, où serait la base? Où sont les statistiques à consulter? Comment définir d'avance l'importance du risque? Comment établir le règlement des indemnités, sans que pèse sur la tête de l'assureur une très lourde responsabilité?

C'est pourquoi la proposition de M. Charles Dumont, député, qui tend à assurer le salaire des ouvriers et employés bénéficiaires de la loi du 9 avril 1898 contre le chômage résultant de l'incendie des usines, magasins, manufactures et chantiers, nous paraît avoir quelque chance d'aboutir. Il y a une base sur laquelle peuvent reposer les opérations engagées. Ainsi, nous aurons été une sorte de précurseur, car nos études remontent aux dernières années de l'empire.

Et M. Dumont a peut-être quelque raison de dire que si, « dans la situation actuelle, il ne faut songer ni à supprimer le chômage, ni même à garantir les ouvriers contre toutes les causes possibles de chômage, le mal est assez grave pour que l'on cherche si, parmi les causes de chômage, il en est quelqu'une sur laquelle peut avoir prise le législateur. »

Malheureusement, M. Dumont admet le principe de l'obligation; il fait intervenir l'Etat, et l'on sait que nous ne sommes point partisan de cette intervention. Que ne partage-t-il l'avis du professeur Stieda, de l'Université de Leipzig, qui, l'an dernier, au Congrès de Hambourg, n'a point caché qu'une assurance-chômage imposée par l'Etat ne saurait être recommandée. « Il faut considérer, a-t-il dit, qu'il y a une masse de travailleurs *de saison* qui gagnent largement de quoi vivre à l'époque du travail et peuvent, avec les gains réalisés en cette période, subvenir à leurs besoins pendant la morte-saison. Pour l'enrôlement de cette catégorie de travailleurs dans l'assurance-chômage, on devrait exiger des cotisations beaucoup plus élevées. » Et cependant, en Allemagne, le principe de l'assurance obligatoire a triomphé, sous l'influence des hommes spéciaux qui l'on recommandée. En matière de chômage, ils hésitent encore.

On s'en rend compte, la question des assurances contre le chômage apparaît des plus ardues. Dans l'analyse que nous avons faite de l'ouvrage de M. Varlez : *Les formes nouvelles de l'assurance contre le chômage* (1), on a pu voir combien les difficultés d'application sont nombreuses et quelle précarité, aussi, caractérise l'ensemble des résultats obtenus. Il ne faut pas cependant se décourager. Nous croyons que de nouvelles expériences seront encore nécessaires, avant que la question soit arrivée à sa maturité complète. Elle ne doit pas demeurer exclusivement confinée sur le terrain de l'observation pure et des considérations théoriques. Il s'agit d'y mettre de l'entêtement, comme on dit.

A ce point de vue, le livre de M. Gagninacci est une excellente contribution aux recherches entreprises. Il a voulu nous exposer le sujet sous ses faces multiples, et nous le félicitons d'avoir accompli sa tâche avec une véritable connaissance de la matière et un grand esprit de méthode. Son étude, surtout en ce qui concerne la partie historique, nous a paru consciencieusement développée. Nous engageons nos lecteurs à la parcourir. Ils y trouveront nombre de documents, de chiffres, de remarques susceptibles de les intéresser.

EUGÈNE ROCHETIN.

(1) Voir le numéro du 15 août 1904 du *Journal des Economistes*.

Une croisière au Spitsberg sur un yacht polaire, par Jules Leclercq. 1 vol. in-16, avec 30 gravures hors texte et une carte. Plon, Nourrit et Cie. Paris, 1904.

Quoique le Spitsberg, appelé par Nansen « le seuil de la grande cathédrale de glace de la nature », ne soit plus (tant a été améliorée, en ces dernières années, la facilité des communications) qu'à dix jours de Paris, c'est encore une excursion estivale — les croisières sont organisées en juillet et août, — si rarement entreprises par des Français qu'elle conserve l'attrait des choses aventureuses et difficiles. Une narration de voyage en ces parages glacés reste donc presque un récit d'exploration arctique. Les amateurs de beaux spectacles naturels trouveront, dans les très curieuses descriptions de M. Leclercq, ample matière à satisfaire leur plaisir et ne songeront plus qu'à aller sur place admirer ces glaciers qui prolongent jusqu'à la mer leurs belles coulées d'azur, ces glaces flottantes que le soleil fait étinceler de mille feux irisés, ces icebergs de toutes formes et de toute grandeur dont la rencontre fait ressentir le frisson de l'angoisse, tellement la nef construite de main d'homme semble, et est en réalité, peu capable de résister à l'assaut de ces blocs parfois monstrueux.

Deux jours de navigation séparent le cap Nord d'Europe du cap Sud du Spitsberg; la rapide succession des phénomènes atmosphériques et surtout les variations subites de température qui distinguent l'Océan Glacial sont dues à la rencontre des eaux tièdes du Gulf-Stream avec les eaux froides des courants polaires. L'Ile des Ours,se trouvant au point de jonction,est,pour cette cause, toujours enveloppée de brumes. Les baleines abondent en ces parages: elles vont voyageant en famille, le mâle et la femelle, suivis des baleineaux.

En 1873, suivant notre auteur, les baleines fréquentaient encore en grand nombre les côtes du Finmark; aussi la pêche de la morue était-elle considérable. Cette année, à la hausse de 85 0/0 sur l'huile de foie de morue, à Hammerfest, on donne pour raison la rareté de la morue provoquée par la chasse effrénée faite à la baleine devant laquelle elle s'est retirée vers le Spitsberg, le Groenland et la mer de Baffin. On hésite à se persuader que l'un dérive de l'autre, mais c'est un fait d'observation dont l'explication paraît justifiée. En effet, la baleine se nourrit d'une infinité de harengs et de capelans qui, pour fuir sa poursuite, se réfugient dans les fjords où ils attirent les morues qui en font également grande consomma-

tion; du jour où la baleine a cessé de chasser les petits dans les fjords, la morue est venue moins nombreuse; en s les pêcheurs ont beaucoup plus de peine à vivre qu'autr qui a fait la fortune des anciens chasseurs de baleine r tuellement les pêcheurs norvégiens; mais depuis quand mains ont-ils repoussé l'alléchante perspective d'un gain i et se sont-ils inquiétés des générations suivantes? La ch baleine a toujours été fort lucrative, aussi a-t-elle été cond un acharnement inouï. M. Leclercq rappelle qu'aux tem les Basques trouvaient dans le golfe de Gascogne des bal petite espèce qui, peu à peu, remontèrent au Nord, et, fin disparurent. L'exploitation de celles qui avaient leur hab des côtes norvégiennes commença plus tard; celle des de grande espèce ne put être entreprise que lorsque la sé péditions organisées pour trouver au Nord-Est un pass les mers de Chine, ont fait, en 1596, découvrir le Spitsbe peine à croire, dit notre auteur, que de longues et sangla relles éclatèrent à diverses reprises dans cette lointaine perdue au milieu des glaces. Des flottes croisaient le long d les baleiniers pêchaient sous le feu des navires de guer mettre fin aux incessants conflits qui aboutissaient souvent ritables batailles navales, les nations qui exploitaient ces m clurent, en 1619, une sorte de partage des fjords. Le reven pêcheries était tel qu'on les appelait « la mine d'or du Nor 1630, l'industrie de la pêche à la baleine atteignit son apo Néerlandais envoyaient dans les eaux du Spitsberg jusq et quatre cents navires montés par vingt mille hommes d'équipage; ils y étaient, du reste, à eux seuls, aussi n que les pêcheurs de toutes les autres nations réunies. En Basques se rendaient encore dans ces lointains parag bientôt ils y vinrent en nombre de moins en moins gran née 1697 est citée comme l'une de celles qui, sous le rap prises, fut des plus heureuses: les Néerlandais capturère baleines, les Hambourgeois avec les Brêmois 634; il y présence 129 navires néerlandais, 51 hambourgeois, 2 4 danois, 12 brêmois, deux bateaux de Embden et un de qui capturèrent ensemble 1.968 baleines. On a calculé 1669 à 1778, les Hollandais envoyèrent dans les eaux d berg 14.167 navires qui exterminèrent 57.590 baleines. Le cette hécatombe s'éleva au chiffre de 92.775.000 francs. L continua dans ces parages avec des succès variables pend le dix-septième siècle, mais au commencement du dix-h

comme les eaux du Spitsberg s'appauvrissaient notablement, les baleiniers s'empressèrent de profiter des découvertes de Baffin. La première campagne dans les nouveaux emplacements fut si fructueuse qu'en 1721 on vit 355 navires passer par le détroit de Davis. La pêche se poursuivit en ces lieux durant tout le dix-huitième siècle, mais déjà à la fin le produit ne couvrait plus les frais des expéditions. Aujourd'hui, les baleines y sont à peu près exterminées. Les espèces que l'on capture à présent dans certaines régions des mers arctiques n'appartiennent pas au genre des baleines proprement dites, mais à ceux des balénoptères et des mégaptères. La plus grande, qui peut atteindre une taille de 30 à 40 mètres, est connue des Norvégiens sous le nom de « baleine bleue » à cause de la couleur de sa peau; les plus petites espèces ont de 13 à 20 mètres. La grande baleine polaire, pour ainsi dire éteinte, est beaucoup plus volumineuse et vaut au moins 40.000 fr. tandis que les autres ne valent que de 4 à 5.000 francs. C'est la valeur de la baleine polaire qui a causé son extermination. Devant la disparition de cette source singulièrement lucrative de revenu, on entreprit la chasse de l'ours blanc, du renard bleu, du renne sauvage, du phoque et surtout du morse. Ce dernier, traqué à outrance, a fini, comme la baleine, par déserter la côte occidentale du Spitsberg. Souhaitons que la génération actuelle et les futures, — mieux instruites, donc plus portées à réfléchir sur les conséquences de leurs actes — loin d'imiter les précédentes générations dans le gaspillage des ressources mises par la nature à leur disposition, sachent non seulement assez ménager les espèces encore existantes pour assurer leur conservation, mais encore s'employer, par des moyens appropriés, à leur accroissement en vue d'une exploitation indéfinie.

Il nous aurait été fort agréable de suivre M. Leclercq dans quelques-unes de ses excursions au Spitsberg — dans la baie Virgo, à l'île des Danois, par exemple, toute pleine des souvenirs des préparatifs de l'expédition de l'infortuné Andrée — et, dans sa visite aux Lapons (race en voie d'extinction); de l'accompagner dans certaines villes — à Molde, la Nice du Nord, entre autres, — mais il faut savoir se borner et aussi laisser aux lecteurs le plaisir des découvertes dans un volume décrivant des parages intéressants, malgré leur stérilité et leur désolation.

M. LR.

A TRAVERS SUMATRA. (*De Batavia à Atjeh*), par FERNAND BERNARD, 1 vol. in-16, orné de 52 gravures. Hachette et Cie. Paris, 1904.

Bien que ce volume ne contienne guère que des descriptions de paysages entrevus en cours de route et le récit des menus incidents et des diverses rencontres du trajet, Sumatra étant une de ces îles jusqu'ici rarement fréquentées par les touristes français, ce qui la concerne n'est pas encore un sujet rebattu; arrêtons-nous y donc quelques instants.

La civilisation n'a pas accompli son œuvre à Sumatra comme à Java, dit M. Bernard. L'antique organisation malaise n'a pas disparu. Dans les Hauts-Pays les indigènes sont groupés par « soukou », c'est-à-dire par clan ayant chacun son chef et son conseil. Les soukous s'unissent et forment de petites confédérations que l'on désigne d'après le nombre de villages qui les constituent: ainsi, il y a les cinquante kotas, les douze kotas, etc. Ces petits Etats sont gouvernés soit par un rajah, soit par un conseil où prennent place les chefs influents des différents soukous. Chaque soukou est fort jalouse de ses richesses et s'efforce de les conserver; aussi les Malais vivent-ils sous le régime du matriarcat. Aucun homme ne peut prendre femme hors du territoire de sa kota; les enfants appartiennent à la mère et héritent de ses biens. Lorsqu'un homme quitte son village, sa fortune appartient aux enfants de sa sœur. L'islamisme est l'unique religion; les Malais ne sont point fanatiques, ce qui n'a pas empêché les guerres religieuses d'ensanglanter le pays. Ayant conservé leurs institutions, leurs chefs et leurs terres les Malais, hommes libres comme ils se proclament, ne parlent du docile Javanais qu'avec mépris. Les traités avec les Hollandais ne leur imposent d'autres obligations — ils s'y soumettent volontiers — que l'entretien des routes et la culture du café. Ce sont des cultivateurs habiles, et des marchands si avisés que les Chinois ne se soucient habituellement pas d'entrer en concurrence avec eux. Les jours de marché on voit,se hâtant sur les routes, de longues files d'indigènes marchant fièrement, sans crainte ni humilité lorsqu'ils croisent l'Européen. En certaines régions de Sumatra, les habitants se distinguent par leur mollesse et leur lenteur au travail mais, dans l'ensemble, ils font plutôt exception.

Les marchés sont toujours fort animés en pays malais, ils attirent une foule bruyante et compacte. Les chariots, traînés par des buffles ou des bœufs, stationnent sur la route et près du

fleuve. Sous les larges parasols multicolores s'entassent des fruits éclatants, des gâteaux, des poteries, des étoffes, des bijoux. Dorians, mangoustans, bananes, noix de coco, pamplemousses, piments écarlates, feuilles séchées du caféier — enfilées sur des brins de bambou — avec lesquelles les femmes préparent une boisson, paquets de tabac blond enveloppé dans des feuilles de bananier qui lui conservent sa fraîcheur, gisent partout sur le sol. Dans les rues circulent des Malais, tenant en laisse de gros singes qui vont docilement cueillir les noix mûres au sommet des cocotiers; d'autres offrent au passant, dans sa petite cage ornée de glands de soie, le « kati-tiran », sorte de tourterelle, l'oiseau porte-bonheur qui, pendant quatre ans, fait réussir toutes les entreprises. A travers la cohue, des femmes portant une profusion de bijoux se promènent lentement. Sumatra est célèbre par ses orfèvres qui savent ciseler finement les traditionnels joyaux et préparer les riches étoffes, où le filigrane dessine les broderies symboliques, dont se parent les coquettes de ce beau pays.

Les petits Etats de la côte Est sont encore presque tous indépendants. Les Hollandais ne veulent pas leur imposer par la force une domination qui leur paraîtrait odieuse; ils prétendent, suivant notre auteur, démontrer assez clairement les avantages de l'administration européenne pour que toutes les tribus successivement s'offrent à en jouir. Cela arrive fréquemment, mais par mesure de prudence le gouvernement ne se contente pas de la demande du radjah, il exige aussi le consentement du peuple. Il faut pourtant bien croire que l'administration hollandaise n'a pas la main si légère qu'il y paraîtrait, puisqu'il y a encore des tribus turbulentes qui font parfois des incursions sur le territoire soumis et on sait que depuis une trentaine d'années les Atchinois causent aux Hollandais de rudes soucis; M. Bernard constate n'avoir vu que des gens hostiles lors de sa pointe dans le Nord, au royaume d'Atjeh.

Les Etats de Serdang, Langkat et Deli, qui ont fait accord avec les Hollandais, ont pris depuis trente ans un développement extraordinaire, dû à la culture du tabac. Les plantations occupent plus de 300.000 hectares. Le régime d'exploitation y est tout différent de celui en usage à Java où, depuis l'heureuse intervention de Multatuli, afin de réserver sûrement aux indigènes les terres nécessaires pour la culture du riz, base de leur alimentation, les Européens ne peuvent que louer par bail emphytéotique d'une durée maximum de 75 ans. Pour la canne à sucre, le tabac et l'indigo, un système spécial est en vigueur: les colons traitent avec les

propriétaires javanais qui s'engagent à pratiquer, pendant une ou plusieurs saisons, la culture de ces productions sous la surveillance de l'industriel qui utilisera les produits. D'ordinaire le Javanais reçoit une somme fixe, qui représente la location de ses terres, et vend sa récolte à l'industriel hollandais d'après un tarif fixé par contrat. Cette sorte de commandite a le double avantage de contribuer à l'éducation et à l'enrichissement de l'indigène et d'enlever à l'Européen la peine du défrichement d'un sol vierge et la préoccupation du recrutement de la main-d'œuvre. — Les exploitations de bois ont une organisation particulière. — Dans les Etats de Serdang, de Langkat et surtout de Deli, c'est le système des grandes concessions qui est en vigueur. Les sultans ont cédé les terrains à bail indéfini, à raison d'un premier versement de 4 à 10 dollars le bouw (7.091 m²) et d'un loyer annuel de 1 dollar. Dans les districts ainsi concédés, le gouvernement hollandais ne s'est guère occupé que de la perception des impôts et de la distribution de la justice. C'est à l'initiative privée que l'on doit les routes, les ponts, les appontements et le port encore sommaire de Belawar, le chemin de fer et la ville elle-même pour l'installation de laquelle on a dû remblayer et assainir des terrains marécageux. La population de ces Etats, clairsemée et paresseuse, se refusant au travail, on importa des coolies chinois. La plantation de tabac visitée par notre auteur occupe sur les bords de la rivière de Deli une superficie de 6.000 bouws; on y emploie 550 Chinois, 200 Javanais, 30 Klings. Le rendement est en moyenne de 1.000 kilogr. par hectare; le prix du produit n'est pas inférieur à 1 fr. 75 la livre. Plusieurs de ces plantations de tabac ont pour administrateurs des Français que détourne de nos colonies l'ensemble du régime administratif qui y est appliqué.

Avant de se rendre à ces vastes exploitations de la côte est de Sumatra, M. Bernard avait visité dans l'Ouest les mines de houille de Sawah Loento appartenant à l'Etat hollandais; quoique le charbon soit d'assez mauvaise qualité, il trouve un débouché suffisant pour qu'on s'efforce d'augmenter l'extraction qui atteint 18.000 tonnes par mois. Les trois mille ouvriers employés sont des Chinois qui, payés à la tâche, travaillent aussi activement que possible pour s'amasser promptement le pécule convoité, et des forçats malais qui ne font, comme partout ailleurs, que la besogne strictement nécessaire.

Les villes de Sumatra sont tellement différentes de ce que les Européens ont coutume de désigner sous ce nom qu'on hésite à les appeler ainsi: Padang, la plus importante de l'île, est, comme

Batavia, un parc percé de longues avenues; les maisons en bois, bâties sur pilotis et couvertes de chaume, sont cependant confortables et point trop chaudes. Pakan Barœ est un marché important; il s'y fait un assez gros commerce de produits forestiers (entre autres de gutta-percha), presque entièrement accaparé par les Chinois. A Bengkalis, l'île tout entière est un berceau de verdure; il y a à l'intérieur quelques plantations d'arbre à caoutchouc, puis autour des maisons et le long de la route une profusion d'énormes sagoutiers étalant leurs palmes gigantesques. A Medan, capitale de l'Etat de Deli et siège du gouvernement de la côte est de Sumatra, les maisons, presque toutes en bois, sont élevées de deux mètres environ sur des piliers massifs en maçonnerie. Les rues sont larges, plantées de beaux arbres et éclairées à l'électricité. Sauf pour l'éclairage de la cité qui est unique en ces parages, l'aspect extérieur de Medan est le même que celui des autres villes de ces pays, mais l'allure des habitants et le mode d'existence y sont profondément différents. A l'hôtel fréquenté par des colons et des voyageurs de toutes nationalités, on a adopté les habitudes anglaises; les Européens, dévorés d'activité, vont et viennent sans cesse. Dans les rues, Malais, Javanais, Chinois, Tamils et Bengalis affairés, portant des fardeaux ou conduisant de lourdes voitures, s'empressent à la besogne.

Pourvue d'une race généralement active et industrieuse (aidée d'une émigration remarquablement laborieuse), d'un sol fécond et de ressources naturelles fort enviables, Sumatra, sous un régime libéral, ne tarderait sans doute pas à rémunérer largement les efforts faits pour sa complète mise en valeur. L'initiative privée a, du reste, déjà démontré quel parti on en peut tirer.

M. LR.

Etude sur le système belge en matière de budget de l'Etat. Exposé historique et critique, par Ernest Dubois, professeur honoraire à l'Université de Gand et directeur de l'Institut supérieur de commerce d'Anvers. Bruxelles, H. Lamertin et Paris, V. Giard et E. Brière. 1 vol., 1904.

M. Dubois a brillamment réussi dans la tâche qu'il s'est assignée de suivre les budgets du royaume de Belgique dans les phases successives de leur préparation, de leur vote par le Parlement, de leur exécution par les ministres et l'administration et enfin du con-

trôle exercé par la Cour des Comptes et par les Chambres. Clair et concis, son livre se lit avec intérêt et avec fruit. L'exposé historique sur le budget des Pays-Bas autrichiens se recommande par les mêmes qualités.

La méthode budgétaire belge se distingue de celle des autres nations occidentales par une dérogation constante et avouée au principe de l'unité du budget; ainsi pour celui de 1902, les Chambres eurent à se prononcer sur treize projets de loi, un de recettes et douze de dépenses. En 1884, M. Graux, ministre des Finances dans le dernier Cabinet libéral, avait bien essayé de rompre avec la pratique des budgets multiples, mais, dès l'année suivante, le ministère conservateur, revenu aux affaires, reprit l'ancien système en alléguant que la méthode de M. Graux ralentissait par trop le travail parlementaire. Celui-ci ne s'est pourtant guère accéléré depuis, car la Belgique connaît, comme la France, les douzièmes provisoires : pour le budget de 1901, le gouvernement en demanda huit et onze pour celui de 1902. Un de plus complétait la douzaine.

M. Dubois n'accepte pas les arguments qui ont été proposés en faveur de ce vote « éparpillé » des budgets. Faisant siennes les critiques de M. Stourm sur l'existence du budget extraordinaire, il s'élève avec plus de force encore contre cette seconde infraction à la règle de l'unité; malgré un correctif introduit en 1895 sous la forme d'une distinction établie entre les dépenses extraordinaires et les dépenses exceptionnelles, elle lui semble même plus grave que la première.

Chez nos voisins, tout n'est donc pas pour le mieux dans le meilleur des systèmes budgétaires possible et nous constatons qu'en monarchie comme en république, sous des ministères catholiques et conservateurs comme sous des ministères qui déploient la bannière radicale, les Chambres contemporaines sont de médiocres gardiennes des finances nationales: il s'y glisse trop de courtisans du souverain du jour. La Chambre belge n'est même pas allée jusqu'aux mesures préventives que, sur les instances de MM. Rouvier et Berthelot, nos législateurs ont consenti à opposer aux exubérances dépensières de certains de leurs collègues.

Le savant directeur de l'*Institut Supérieur de Commerce d'Anvers* aborde d'autres questions qui ont également occupé notre attention dans ces dernières années, par exemple celle des droits financiers du Sénat et celle de la modification des lois par la voie détournée d'amendements au budget. Les conclusions vers lesquelles il incline sont toujours celles que recommandent l'expérience et la sagesse.

E. Castelot.

ISTORIA POLITICEI NOSTRE VAMALE SI COMERCIALE DE LA REGULAMENTUL ORGANIC SI PANA IN PRESENT (*Histoire de notre politique douanière et commerciale, depuis le Règlement organique jusqu'à nos jours*), par C. J. BAICOIANU, docteur ès sciences économiques et financières, Bucarest, 2 vol. 1904.

Lors de son apparition, nous avons rendu compte dans le *Journal* de *l'Histoire de la politique douanière roumaine du* XIV[e] *siècle à* 1874, de M. Baicoianu, qui, en 1896, a été publiée (en allemand) dans les *Volkswirtschaftliche Studien*,de M.Lujo Brentano. Appelé au secrétariat général du ministère de l'Agriculture, du Commerce et de l'Industrie de Roumanie, M. Baicoianu a repris son sujet pour le conduire jusqu'à l'époque actuelle.

Partant du Règlement organique de 1831, élaboré par la Russie pour se réserver la direction de la politique économique des principautés danubiennes récemment émancipées du joug turc, l'auteur commence par passer en revue les vicissitudes qui résultèrent des liens de suzeraineté qui les rattachaient encore à la Turquie. L'indépendance économique de la Roumanie s'est, en fait, pour la première fois affirmée par la Convention commerciale conclue avec l'Autriche-Hongrie en 1870; dénoncée en 1886, cette Convention a été suivie d'une période de guerre douanière entre les deux nations voisines, guerre dont l'Allemagne profita pour prendre la première place dans le commerce du jeune royaume néo-latin, tandis que de leur côté la France et l'Angleterre y bénéficièrent du traitement de la nation la plus favorisée. En 1891, date de l'expiration de la plupart des anciennes Conventions, s'ouvrit la lutte entre les partisans du régime autonome et ceux du régime conventionnel; ces derniers ont fini par emporter la victoire. M. Baicoianu retrace toutes ces évolutions; pour en exposer les effets, ce qu'il fait avec une grande clarté, il s'appuie sur une masse imposante de documents statistiques rassemblés dans le second volume de son ouvrage.

Dans l'état actuel des idées européennes, il était inévitable de voir des tentatives de protectionnisme se faire jour au milieu de ce renouvellement incessant de tarifs. M. Baicoianu ne méconnaît pas ce qu'a d'artificiel l'encouragement de l'industrie à coups de mesures fiscales; toutefois pour la Roumanie, il voudrait réserver ce genre d'encouragements aux branches d'industrie, ayant pour matières premières les produits de l'agriculture. Sans ouvrir une controverse de doctrine, il sera permis de rappeler que l'établisse-

ment prématuré d'usines industrielles dans une région où dominent des mœurs agricoles, primitives, aboutit souvent à d'amères déceptions et à de cruelles souffrances.

E. CASTELOT.

LA SOLUTION FRANÇAISE DE LA QUESTION DU MAROC, par M. E. FALLOT. Un vol. in-18. Librairie Delagrave, Paris, 1904.

Ce volume est d'autant plus intéressant à lire, et surtout à lire maintenant qu'est intervenu entre la France et la Grande-Bretagne ce qu'on a appelé « l'accord marocain », que cet accord sinon dans son ensemble du moins dans ses clauses principales y est pressenti, prévu, nous dirons même volontiers prophétisé, avec ses conséquences générales et toute sa portée. Aussi bien M. Fallot n'a-t-il pas eu besoin pour cela de talents divinatoires; il lui a suffi d'avoir la conscience exacte d'une situation vraie, et d'en déduire méthodiquement les conséquences logiques; comme il le dit très bien, nous étions « le peuple européen indiqué par les circonstances »; l'événement l'a prouvé.

Mais, en somme, la question résolue de savoir quel peuple va désormais présider officiellement aux destinées du Maroc ne constitue que le premier terme d'un problème à nos yeux autrement grave et captivant, à savoir : comment il va y procéder — autrement dit, si l'on n'a pas peur des mots et d'appeler les choses par leur nom, la question qui se pose est celle-ci : comment la France va-t-elle procéder à la conquête du Maroc?

Par les armes, ou pacifiquement?

La première solution trouverait probablement des partisans parmi les officiers de notre armée d'Afrique. Tous ceux qui ont étudié l'histoire de l'Algérie savent ce que nous a coûté en vies humaines et en argent la mise en application de cette méthode de colonisation à laquelle M. Yves Guyot, dans ses *Lettres sur la Politique coloniale*, a accolé cette image effroyable : « Si l'on voulait représenter dans une allégorie le prix de revient *en hommes* des 25.000 colons installés en Algérie et y vivant avec leurs propres ressources, chacun d'eux serait assis sur quatre cadavres, et gardé par deux soldats. »

M. E. Fallot dit de cette méthode de colonisation :

« Une expérience chèrement payée nous a appris toutes les difficultés d'administration qu'elle engendre et nous a démontré que le cortège d'injustices, qu'elle traîne fatalement après elle, fait naître

la haine dans le cœur des vaincus : ils s'inclinent devant la force, mais restent frémissants et hostiles, et n'attendent qu'une occasion favorable pour tirer vengeance de leurs vainqueurs. Serait-il sage de recommencer au Maroc une entreprise semblable, conduite uniquement par des procédés violents, pour obtenir un résultat qui reste forcément précaire? Les difficultés à surmonter seraient incontestablement plus grandes qu'elles ne l'ont été en Algérie, puisqu'on trouverait un pays mieux préparé par la nature pour une résistance acharnée, et des populations aussi braves et accoutumées aux batailles, mais deux fois plus nombreuses. Que d'argent il faudrait dépenser, que de sang il faudrait répandre pour venir à bout de semblables obstacles! Et lorsque, après une guerre dont la durée est impossible à prévoir, la France serait enfin maîtresse du Maroc, elle s'apercevrait que ce pays si riche, qui n'a besoin pour développer ses nombreux éléments de prospérité que de paix et de bon ordre, est ravagé par de longues années de luttes dévastatrices. Ce pays, à qui elle voudrait apporter les bienfaits de la civilisation, elle aurait commencé par le couvrir de ruines, et ainsi elle aurait achevé l'œuvre néfaste du gouvernement chérifien. On comprend que des considérations aussi puissantes inspirent de sérieuses réflexions à tous les hommes de bon sens. Aussi, même parmi les coloniaux les plus ardents, trouverait-on chez nous bien peu de personnes pour encourager ceux qui nous gouvernent à se lancer dans une entreprise aussi dispendieuse et aussi hasardeuse que la conquête du Maroc. »

La solution, poursuit M. E. Fallot, se trouverait donc dans cette méthode qui, « depuis l'expérience si heureuse et si concluante qui en a été faite en Tunisie, est devenue populaire chez nous »: la politique de Protectorat. Il ajoute : « Il est bien évident que la méthode suivie en Tunisie ne devra pas être copiée exactement, car les circonstances extérieures ne sont pas les mêmes; mais c'est du même esprit qu'il conviendra de s'inspirer en se tenant en garde contre les impatiences qui nous porteraient à exiger des solutions plus hâtives que durables. Dans une entreprise aussi délicate que celle dont il s'agit, il importe de poursuivre fermement un but précis, mais il ne faut pas compromettre les résultats par excès de précipitation ou manque de prudence. »

Et M. E. Fallot dit encore :

« Parce que, dans nos sociétés européennes, la forme du gouvernement n'a rien de commun avec la religion, nous avons la naïveté de croire qu'il peut en être de même dans la société musulmane, et, par notre ignorance, nous provoquons sans nous en douter des

haines inexorables. C'est là l'erreur capitale que nous avons commise en Algérie, et qui a causé tous nos déboires. Eclairés désormais par l'exemple que nous donne la Tunisie, où nous avons su l'éviter, nous nous garderons de la renouveler au Maroc. »

Ei il conclut :

« C'est d'accord avec le gouvernement chérifien, qu'il faudra entreprendre la grande œuvre de la pacification et de la régénération de ce beau pays. »

Quand nous aurons dit que le livre de M. E. Fallot contient encore d'excellents chapitres sur le pays, les habitants, les villes, la religion, le gouvernement, les possibilités économiques, etc., il sera superflu d'ajouter que nous en recommandons la lecture, et que nous souhaitons tout le succès qu'il mérite à ce véritable et très intéressant « petit manuel de la question du Maroc ».

EMILE MACQUART.

SITUATION INTERNATIONALE DE L'EGYPTE ET DU SOUDAN, par M. JULES COCHERIS. Un vol. gr. in-8°. Librairie Plon, 1903.

Qu'est-ce que la « question d'Egypte » ? En quoi consiste-t-elle ? Quelles sont ses origines, son histoire ? A quel point de vue nous intéresse-t-elle personnellement, et pourquoi ?

Le livre de M. Jules Cocheris répond à toutes ces questions ; ce qui ne veut pas dire, du reste, qu'il les résoud. Mais il faut constater que M. Jules Cocheris est merveilleusement documenté. C'est aussi un metteur en scène incomparable. D'une question aride entre toutes, il a su faire quelque chose d'extraordinairement captivant. Son ouvrage est un remarquable tableau d'histoire contemporaine ; on pourra reprocher à l'auteur certaines interprétations hasardées ou, — involontairement sans doute —, partiales ; il n'a pas toujours envisagé tous les côtés d'une question, et il a particulièrement négligé de se placer au point de vue du consommateur ; on pourra surtout lui reprocher sa passion. Mais, et ce n'est pas là un mince avantage ; cette passion, mise au service d'un très grand talent littéraire, d'un style particulièrement vibrant et coloré, permet de lire sans effort et d'un trait ce gros volume de 600 pages, qui pourra être discuté, qui le sera certainement, mais qui ne saurait passer indifférent.

EMILE MACQUART.

SITTLICHE SELBSTBESCHRAENKUNG. BEHAGLICHE ZEITBETRACHTUNGEN EINES MALTHUSIANERS UEBER DIE BEGRIFFLICHE WANDLUNG DES « MORAL RESTRAINT » IN DEM JAHRHUNDERT 1803-1903 UND DIE AUSBREITUNG DES NEO-MALTHUSIANISMUS (*Contrainte morale. Libres réflexions d'un Malthusien sur la modification abstraite du « moral restraint » au cours des cent années* 1803-1903, *et l'extension du Néo-Malthusianisme*), par M. HANS FERDY. Un vol. in-8°, chez l'auteur, à Hildesheim, 1904.

Ce volume, nous le croyons du moins, est destiné à provoquer et à alimenter en Allemagne de vives polémiques. Malthusien, et surtout, « Néo-Malthusien », M. HANS FERDY est persuadé que l'augmentation de population est par elle-même un mal absolu; poussant à l'extrême des théories justes, il ne lui suffit plus de revendiquer pour la femme, avec M. Paul Robin, le « libre amour » et surtout la « libre maternité »; il se croit obligé de s'étendre longuement sur les moyens pratiques de rendre effectives ses théories sociales, ce qui le fait glisser tout doucement jusqu'à faire concurrence à certains catalogues spéciaux...

M. Hans Ferdy a raison quand il dit que la création d'un enfant ne doit pas être l'œuvre du hasard et qu'elle doit devenir une œuvre consciente, voulue et réfléchie, aussi bien chez les « prolétaires » que parmi les membres, déjà mieux avertis, et surtout pourvus de plus de connaissances techniques, des autres « classes sociales »; mais il a tort quand il en arrive, par suite d'une illogique exagération de ses théories mêmes à considérer, presque, qu'il ne faut plus faire d'enfants.

Ni la diminution, ni l'augmentation, ni la stagnation de population ne constituent par elles-mêmes des biens ou des maux absolus; il s'agit ici de phénomènes bien trop complexes, dépendant d'une infinie quantité de facteurs, et ayant eux-mêmes des répercussions dont le détail s'éparpille à l'infini, pour qu'il soit possible de les qualifier à *priori* d'une manière immuable. L'augmentation, la diminution ou la stagnation de la population seront choses bonnes, ou mauvaises, ou même indifférentes, selon les temps, les lieux, l'état économique ou social, etc. Elles n'ont pas par elles-mêmes plus de signification que le simple chiffre de la hauteur d'une colonne mercurielle, lorsqu'on ne sait ni sous quelle latitude, ni à quelle altitude, ni par quelle température, ni à quel moment, ni par quel temps, etc., il a été constaté.

Il n'est pas plus possible de rien déduire de celles-ci que, dans ces conditions, de celui-là.

EMILE MACQUART.

Der Frondienst als Arbeitssystem. Seine Entstehung und seine Ausbreitung im Mittelalter. (*La corvée comme système de travail. Sa formation et son extension au moyen âge*), par M. Oskar Siebeck. Une broch. in-8°. Librairie H. Laupp. Tübingen, 1904.

Cette brochure est un tirage à part d'un article publié par M. Oskar Siebeck dans le *Zeitschrift für die Gesamte Staatswissenschaft*. L'auteur y déploie en même temps qu'une documentation sérieuse, une luxueuse érudition. Il traite d'une façon intéressante ce sujet historique de la corvée au moyen âge; nous ne disons pas qu'il l'épuise; ce n'est du reste pas en quelques pages qu'il était possible de le faire; et il n'en a pas la prétention.

La brochure de M. Oskar Siebeck est une bonne contribution à l'étude de l'histoire des questions de travail; c'est un document de bibliothèque à classer et à conserver.

Emile Macquart.

Die Lage der in der Seeschiffahrt beschaeftigen Arbeiter in Œsterreich. (*La situation des ouvriers maritimes en Autriche*), publication du « Verein für Socialpolitik ». Un vol. in-8°, Duncker et Humblot, Leipzig, 1904.

Cet ouvrage débute par une très remarquable étude sur « Le développement historique de la marine autrichienne », due à M. Bernhard Jülg, et qui tient près des deux tiers du volume; le reste est réservé à de fort intéressantes monographies, — surtout d'un intérêt plus actuel —, et signées de MM. Paul Schreckenthal; J.-P. von Inama-Sternegg; Victor Hainisch; Gottlieb Markl; Theodor Langer, Anton Krisch, et Carl Ritter von Schlick.

Très spécial et écrit par des spécialistes, cet ouvrage se recommande surtout aux personnes qu'intéressent les questions maritimes et navales; ce qui ne veut pas dire que les économistes n'aient rien à y glaner — mais à y glaner seulement.

Emile Macquart.

LA TERRE ET L'ATELIER. JARDINS OUVRIERS, par LOUIS RIVIÈRE, 1 vol. in-18, Paris, Victor Lecoffre, 1904.

« Quand Dieu, dans sa toute-puissance, voulut faire le bonheur de sa créature privilégiée, il commença par planter un jardin; et, en vérité, c'est bien toujours le plus délicat des plaisirs de l'homme. » M. Rivière rappelle ces paroles de Bacon et ne pouvait guère mieux choisir pour expliquer le but de l'œuvre dont il expose les origines, l'organisation et les résultats.

Unir la terre et l'atelier, procurer aux ouvriers des jardins qui soient pour eux une occupation agréable et utile de leurs loisirs. un supplément de salaire, une ressource en cas de chômage. Tel est le but qu'on se propose en créant des jardins ouvriers.

Cette œuvre n'a pas la prétention de résoudre complètement la question sociale, elle en est même très loin. Elle se propose seulement de détourner l'ouvrier du cabaret en lui présentant une distraction saine et agréable dont sa famille bénéficiera.

Grâce à une active propagande faite par Mme Hervieu, l'abbé Lemire, MM. de Masquard, Lancry et autres philanthropes, des œuvres de jardins se sont créées nombreuses en peu d'années. En octobre 1903, nous constatons un total de 134 œuvres, possédant ensemble 6.592 jardins d'une contenance totale de 269 hectares. Quant au nombre des personnes qui bénéficient du secours, il est considérable. En effet, toutes les œuvres ont pour principe de donner la préférence aux familles nombreuses. On exige en outre trois conditions : 1° avoir une réputation d'honnêteté notoire; 2° ne pas fréquenter les cabarets; 3° avoir un travail régulier assuré, et non occasionnel.

La réputation d'honnêteté n'est pas rare parmi les ouvriers. On sait que, depuis que le peuple est souverain, il a toutes les vertus et il n'y a de malhonnêtes que les bourgeois. A ce titre, la plupart pourraient donc prétendre à un jardin. Mais quant à l'exigence du «travail régulier assuré» elle nous paraît un peu déplacée,étant donné le but de ces œuvres. Qui donc plus que l'ouvrier manquant de travail aura besoin d'un jardin et de ses produits?

Evidemment il ne saurait être question de fournir des jardins à tous les sans-travail. De pareilles œuvres coûteraient énormément et dureraient peu. Nous voulons dire seulement que des institutions de ce genre ne peuvent profiter qu'à l'élite des travailleurs, à ceux qui ont le moins besoin d'être aidés.

Il importe d'établir ce point, non pas pour détourner les philanthropes de créer des jardins ouvriers, c'est leur droit; mais

pour montrer que les faveurs de l'Etat à de pareilles institutions seraient ruineuses et iniques.

Iniques, puisque, nous venons de le voir, ces faveurs ne profiteraient qu'aux ouvriers aisés et, par conséquent, retomberaient sur les autres. *Ruineuses*, parce que la seule exemption d'impôt foncier pour les jardins ouvriers, les *homestead*, etc., creuserait un abîme dans les finances. Il y a en France 8 millions de petits propriétaires. « En attribuant au bien de famille la plus basse des valeurs proposées, il s'agirait encore d'une somme de 40 milliards soustraite à tout impôt par cette innovation. Il y a là de quoi faire réfléchir un ministre des Finances. »

Il y a aussi de quoi faire réfléchir tous les autres citoyens et notamment ceux dont le bien de famille est immédiatement au-dessus de « la plus basse des valeurs proposées », et que la moindre surcharge d'impôts précipiterait dans le déficit.

N'y aurait-il pas quelque moyen de faciliter l'accès de la terre aux ouvriers et même à d'autres, — car les petits employés, les petits commerçants, les petits industriels ne sont peut-être pas exclus de la démocratie. M. Rivière indique quelques modifications aux lois successorales, au code de procédure.

On pourrait y ajouter : simplification et réduction des frais de transmission des propriétés et des hypothèques. Par exemple : la petite propriété grevée d'hypothèques paie l'impôt foncier comme les autres, et d'autre part le prêteur, vrai propriétaire, paie l'impôt des valeurs mobilières, qu'il rejette sur l'emprunteur. Celui-ci paie donc double ou triple impôt. Et l'on appelle cela de la proportion !

H. Bouët.

Le droit des humbles. Etudes de politique sociale, par J.-E. Fidao, 1 vol. in-18, Paris, Perrin et Cie, 1904.

Les *humbles* ou encore les *faibles*, ce sont les ouvriers. En quoi consiste leur humilité ? En ce qu'ils s'abstiennent de toute revendication de leurs droits ? En ce qu'ils refusent de déclarer des grèves ou d'y prendre part ? Et leur faiblesse ? En ce qu'ils sont les moins nombreux ? Non, en ce qu'ils sont les moins riches. Et la politique *sociale* est celle qui se propose de renforcer ces faibles, d'améliorer leur condition.

La politique sociale n'est pas une nouveauté. Si l'on en croit M. Fidao elle a été professée et pratiquée par les prophètes d'Is-

raël. Après eux, elle paraît être tombée dans l'oubli, soit que les faibles soient devenus forts, soit que la politique n'ait plus songé à eux. Quoi qu'il en soit, il faut arriver jusqu'au XIXe siècle pour la voir renaître. Saint-Simon, Lamartine et Auguste Comte en ont été les précurseurs, mais le vrai organisateur de la politique sociale est J.-B. Buchez (1796-1865). « Non moins hardi que Saint-Simon, quoique d'une autre manière, moins emporté et plus systématique, moins génial à tous égards, mais plus équilibré, Buchez continue l'œuvre de son maître. Son œuvre à lui est, au demeurant, plus et mieux qu'une glose; elle constitue un édifice à part, dont les fondations et une bonne partie des matériaux sont empruntés à Saint-Simon, mais dont l'ensemble est bien à lui. »

D'autres que Buchez se sont réclamés de Saint-Simon ou ont utilisé ses données avec plus ou moins de conscience ou d'intelligence; mais, sans en excepter Enfantin et Auguste Comte, ils n'ont pris à Saint-Simon que des idées; ils ont mutilé ou dédaigné *sa doctrine*. Celle-ci, Buchez l'a recueillie et pieusement conservée dans ses parties comme dans son ensemble, et, de plus, il l'a complétée. « Avec Buchez, la *politique sociale* a trouvé son principe, sa méthode et son champ d'action. »

Quelle est donc cette *doctrine* que Buchez a recueillie de Saint-Simon ? C'est la doctrine chrétienne.

Il suffit de connaître très superficiellement l'œuvre de Saint-Simon pour savoir que son christianisme a toujours été bien vague et même que sur la fin de ses jours il n'était plus chrétien du tout. Il ne croyait pas à Satan, à la damnation éternelle après cette seule vie que nous menons actuellement et pour un seul péché. Il avait, au contraire, adopté les ideés de Lessing, — dont il publia même l'opuscule : *L'éducation du genre humain*, — sur la pluralité des existences.

Il est vrai que ce n'est pas en cela que M. Fidao fait consister la doctrine chrétienne. Ce qui la caractérise, d'après lui, c'est la croyance à la fraternité des hommes et par conséquent à leur égalité originelle, et la tendance à la protection des faibles.

Buchez est donc le publiciste qui a donné le plus de développement à cette doctrine chrétienne; mais il était protestant, de sorte que son œuvre n'est pas encore complète et sans reproche. M. Fidao complète Buchez comme Buchez a complété Saint-Simon. Voilà les humbles sauvés !

H. Bouët.

NOTES SUR L'HISTOIRE GÉNÉRALE DES SCIENCES, par LOUIS FAVRE, br. in-8°, Paris, Schleicher frères et Cie, 1904.

Nous avons rendu compte (*Journal des Economistes* de janvier 1904) d'un opuscule de M. Favre, *L'esprit scientifique et la méthode scientifique* dans lequel l'auteur nous promet que l'esprit scientifique règnera un jour sur le monde pour le plus grand bien de l'humanité. Afin que ce règne advienne, il importe d'avancer la science et, pour cela, d'en connaître l'histoire, car le présent est le fils du passé et sera le père de l'avenir. Et ce n'est pas seulement l'histoire de chaque science qu'il faut connaître, mais l'histoire générale de toutes les sciences, c'est-à-dire ce qu'il y a de commun à toutes les sciences.

Ce n'est pas ce qu'a la prétention de faire ici M. Louis Favre; il nous présente seulement un ensemble de notes sur ce sujet; puis, dans un résumé terminal de ces notes, il nous expose ce qui lui paraît définitivement acquis.

L'histoire générale des sciences, dit-il, bien qu'elle soit à peine née, nous laisse apercevoir déjà un certain nombre de lois ou de tendances générales. Elle nous montre l'alternance ordinaire des deux courants généraux qui, dans chaque domaine de la science, se partagent la faveur publique et la puissance. Elle nous montre comment, dans l'évolution de l'espèce humaine comme dans celle de l'individu, les périodes de doute et celles de croyance alternent, et comment la croyance, quand elle est aveugle (ou quand elle va contre les preuves ou en dehors des preuves) nous conduit à l'erreur. Elle nous porte à croire que, là où nous voyons actuellement régner l'empirisme et la fantaisie, la science pénétrera un jour et portera la lumière et règnera à son tour. Elle nous montre...

A parler franchement, tout ce que nous enseigne l'histoire générale des sciences n'est pas très nouveau et nous croyons que M. Louis Favre, pour ménager ses lecteurs, sinon lui-même, aurait pu réunir ses deux brochures en une seule.

H. BOUËT.

LA PROPRIÉTÉ SOCIALE ET LA DÉMOCRATIE, par ALFRED FOUILLÉE, nouvelle édition, 1 vol. in-18. Paris, F. Alcan, 1904.

La première édition de cet ouvrage parut en 1883. L'auteur a introduit dans la nouvelle édition qu'il nous présente diverses applications des principes posés par lui dans la *Science sociale con-*

temporaine (parue en 1879), notamment sur l'idée de l'organisme contractuel et celle du quasi-contrat social, qui a eu tant de succès en ces derniers temps. En revanche, ce qui concernait l'enseignement dans la première édition a été supprimé dans celle-ci, parce que la question est traitée à fond dans d'autres ouvrages du même auteur : *L'enseignement au point de vue national*, les *Etudes classiques et la démocratie*, la *Réforme de l'enseignement par la philosophie*, et la *Conception morale et civique de l'enseignement*. Réduit ainsi à la question de la propriété, le présent volume forme un tout plus homogène.

Comme l'indique le titre, M. Fouillée étudie la propriété par son côté social et au point de vue du régime démocratique plutôt que dans ses principes et dans leurs conséquences. Il cherche à la justifier, moins par le droit naturel que par des considérations d'ordre social.

« Les socialistes, dit-il, regrettent les droits primitifs de chasser, de pêcher, de cueillir les fruits des arbres, de cultiver la terre; ils se prétendent dépouillés aujourd'hui de ces droits communs à tous les propriétaires et les capitalistes. » M. Fouillée n'examine pas si cette spoliation est contre nature; il s'attache à démontrer qu'elle a de larges compensations, que la propriété sociale et collective a changé de forme, mais n'en subsiste pas moins.

« L'enfant qui vient au monde, dans les pays civilisés, trouve sans doute le sol entier occupé et enclos de barrières; mais, en revanche, il voit s'ouvrir devant lui un domaine autrement large et précieux que ne le serait tout un pays sauvage mis à sa disposition : c'est le domaine de la richesse collective, amassée par toutes les générations qui l'ont précédé. Il a ainsi un trésor social à sa portée; par le travail il peut y puiser de quoi vivre. »

Ce domaine de la richesse collective ne se compose pas seulement de biens matériels, mais encore et surtout de biens d'ordre intellectuel, moral, politique; en sorte que, si la société a enlevé au citoyen des démocraties certains droits des âges barbares, elle lui accorde en échange une part considérable des richesses accumulées par la civilisation : 1° capitaux collectifs et services publics; 2° pouvoir politique; 3° instruction intellectuelle et morale.

En conséquence la société démocratique ne doit pas aux individus qui la composent la propriété mobilière et immobilière, mais plutôt la jouissance du capital intellectuel et moral, qui lui procure les moyens de l'acquérir. « Le fonds social qui lui est le plus nécessaire, c'est le superflu esthétique et moral. » Donc, « diffusion

la plus large possible de l'instruction la plus élevée possible, comme capital mis par tous à la disposition de chacun. »

Pour organiser la démocratie, pour résoudre les antinomies du suffrage universel, il ne suffit même pas de mettre l'instruction à la disposition de qui veut l'acquérir : « Le meilleur ou plutôt le seul moyen d'atteindre ce but, c'est d'organiser, à tous les degrés, outre l'instruction générale, l'instruction sociale et politique, et de la rendre obligatoire pour les électeurs comme pour les éligibles. »

Pour les éligibles surtout, car « les vraies connaissances politiques et économiques font défaut aux classes privilégiées presque autant qu'au peuple lui-même. On se plaint de l'incontestable médiocrité de nos gouvernements; elle vient beaucoup plus des gouvernants eux-mêmes que des gouvernés; elle tient à l'insuffisante éducation des classes dirigeantes; elle tient à la pénurie d'hommes supérieurs. »

Telles sont les principales idées soutenues par M. Fouillée dans ce volume. Donneront-elles satisfaction aux socialistes? C'est douteux. Toutes les compensations possibles ne remplacent pas l'objet désiré. Donnez votre bourse à un enfant qui demande un jouet : il la rejettera indigné. Avec l'argent, il se procurerait mille jouets, mais c'est celui-là qu'il veut.

Tant que les socialistes croiront que la propriété de la terre et du capital est un monopole, source de rentes et de profits non gagnés, vous aurez beau leur offrir votre bourse, (tous les trésors de la civilisation), c'est le jouet qui les tentera.

Et cela se comprend : l'instruction, il faut piocher pour l'acquérir et, quand on la possède, il faut continuer de travailler pour obtenir la richesse par cet instrument. Tandis que, *par hypothèse*, le propriétaire et le capitaliste n'ont qu'à se laisser naître et se laisser vivre pour la posséder.

La question essentielle est donc de savoir si l'*hypothèse* est fondée, c'est-à-dire si la terre procure à son possesseur une rente gratuite, si le capital procure au capitaliste un profit illégitime, une *plus-value*. Je conviens que cette question n'était pas dans le programme que s'est tracé M. Fouillée, mais elle n'en existe pas moins et il est bon de rappeler que, si les économistes ne l'ont pas complètement résolue, ce sont eux du moins qui ont approché le plus près de sa solution.

H. Bouët.

MALESSERE AGRARIO ED ALIMENTARE IN ITALIA (*Mal être agricole et alimentaire en Italie*), par ITALO GIGLIOLI. 1 vol. Gr. in-18. Portici. E. Della Torre, 1903.

M. Italo Giglioli, directeur de la *R. Stazione Agraria di Roma*, était juré italien à l'Exposition unverselle de Paris en 1900, et, à ce titre, il a présenté un rapport sur les conditions de l'agriculture en Italie, comparées avec ses conditions à l'étranger. C'est ce rapport qui fait l'objet de l'important volume que nous avons sous les yeux. Je dis important, non seulement par ses dimensions: LXXXII-800 pages grand in-octavo, mais aussi par son contenu. Toutes les questions agricoles y sont passées en revue par l'auteur avec une compétence spéciale. Culture des céréales, culture des plantes industrielles, enseignement de l'agriculture, viticulture, arboriculture, horticulture, apiculture, pisciculture, je vous fais grâce du reste.

Au premier abord on est effrayé en présence d'un si gros volume. Ça doit être bien aride; on n'en viendra jamais à bout. Mais quand on a mis le nez dedans, on lit, on lit, on ne se lasse pas. A quoi cela tient-il? A ce que les questions culturales nous touchent de près, puisque notre existence en dépend? A ce que le livre est bien écrit? Je ne saurais trop le dire et je laisse au lecteur le soin de juger par lui-même.

Impossible de parler ici de toutes les questions traitées par M. Giglioli; inutile ou du moins peu utile de parler des plus rebattues; passons donc aux moins banales.

Voici la question des fruits. Chez tous les peuples civilisés d'Europe et d'Amérique, avec l'extension des moyens rapides de transport, la demande des fruits va toujours augmentant; ils entrent de plus en plus dans l'alimentation du peuple. Aux Etats-Unis on calcule que la consommation de fruits par tête a quadruplé de 1860 à 1890. Dans la Grande-Bretagne, la surface couverte d'arbres fruitiers était de 59.881 hectares en 1873; elle s'est étendue à 91.328 en 1898, ce qui n'empêche pas la demande de fruits étrangers d'aller toujours croissant.

C'est là un vrai progrès et il est fort désirable qu'il se généralise, car les fruits forment un aliment très sain, bon marché, et plus substantiel qu'on ne le croit. Les marmelades, confitures et conserves de fruits ne sont pas moins bonnes en hiver que les fruits eux-mêmes en été. Jusqu'à ces derniers temps, on n'en a fait un grand usage qu'en Angleterre où les sucres français et allemands étaient pour rien. Espérons qu'avec la baisse de prix

du sucre, on fera plus de conserves de fruits en France, car c'est pitié de voir perdre tant de fruits dans les campagnes pendant que beaucoup de gens mangent leur pain sec.

Une question encore plus importante, au point de vue de l'alimentation et de l'hygiène privée et publique, est la pisciculture. Combien de marécages, qui répandent la malaria et ne rapportent rien, pourraient être aménagés, desséchés ou transformés en étangs dans lesquels on cultiverait le poisson ? Et pourtant la pisciculture est une des branches de la culture la plus négligée. « Pour résoudre le double grand problème italien de vaincre la malaria et d'augmenter la production du territoire national, tant des terres que des eaux, il faut séparer nettement l'eau de la terre, détruire les bourbiers et les marécages, et bien cultiver l'eau où est l'eau et la terre où est la terre. » On sait que, dès le commencement du monde, Dieu a donné à l'homme l'exemple de la séparation de la terre et des eaux. Imitons-le.

Après avoir traité savamment la question de la pisciculture, qui présente un intérêt d'autant plus grand en Italie, qu'on évalue la superficie territoriale couverte d'eau douce à environ 1/18 de la superficie totale du royaume, et que la culture rizicole y est très importante, savez-vous quelle nation civilisée M. Gigliori conseille aux Européens de prendre pour modèle ? Le Japon. Dans les rizières du Japon, l'élevage artificiel des poissons est un usage très ancien ; les carpes y sont engraissées avec les chrysalides des vers à soie. Le climat de l'Italie étant à peu près le même que celui du Japon, la péninsule pourrait fournir de poisson le marché européen.

Mais une condition fondamentale pour l'aménagement des eaux, c'est de conserver et d'augmenter les forêts. « Montagnes, forêts, eaux : trois termes qui se complètent, constituant dans leur ensemble la base de la prospérité agricole des plaines, préparant pour les nations des forces inépuisables. »

Or, il est très facile de déboiser : le sauvage de la Louisiane de Montesquieu s'y entend presque aussi bien que les civilisés ; le difficile est de reboiser. Voici toutefois un moyen qui n'est pas à dédaigner. Il a été mis en usage avec succès par l'archiprêtre Damien Petrone, (1659-1710), qui imposait aux pécheurs et aux pécheresses qui venaient se confesser à lui la « pénitence des arbres », l'obligation de planter un nombre déterminé d'arbres sur leurs propres terres et à défaut sur d'autres.

La confession et même le péché deviendraient ainsi d'une utilité pratique.

ROUXEL.

Societa reale di Napoli. Atti della reale Accademia di scienze morali et politiche. (*Société royale de Naples. Actes de l'Académie royale des sciences morales et politiques*), vol. XXXIV, in-8°, Napoli. A. Tessitore et Figlio, 1903.

Le premier mémoire de cette année, lu par M. Francesco Pepere, traite du matérialisme dans l'histoire du droit. L'auteur y soutient que les lois de la nature humaine sont en même temps les lois de l'histoire; et de même que, dans l'individu, le corps n'a pas la primauté sur l'âme, de même, dans l'histoire, ce n'est pas la matière qui a la prépondérance. « Prétendre que le matérialisme domine et occupe tout le champ du droit sans égard aux buts supérieurs des hommes, revient au même que vouloir la domination du principe animal sur l'humain. »

M. Raffaele Mariano, qui a publié plusieurs mémoires sur l'histoire des religions, traite dans le présent volume de la source idéale de la religion et de son commencement dans le temps.

L'homme n'est pas religieux, dit M. Mariano, parce qu'il se crée les représentations religieuses et mythologiques, mais il se crée ces dernières parce qu'il est par essence un être religieux. L'idée de Dieu est naturelle à l'homme. « Si elle n'était pas dans le sentiment, dans l'instinct, il n'est pas concevable comment elle aurait jamais pu naître. Les religions que l'on appelle *naturelles* ou *de la nature*, sont, en réalité, spirituelles, « leur centre est toujours la subjectivité, la spiritualité divine. » Ce n'est pas l'objet sensible que l'on adore, mais bien l'esprit invisible qui l'anime ou que l'on suppose l'animer.

D'après ces principes, M. Mariano expose l'origine de la mythologie et des religions; il réfute les principes contraires, notamment ceux de Hartmann, et il arrive à considérer le christianisme comme la suprême intégration idéale et historique de la religion. Il convient d'ajouter que M. Mariano n'entend pas le christianisme tel que l'a façonné la curie romaine, un christianisme mondain, hiérarchique, engagé dans la politique, mais le christianisme primitif, celui des Evangiles.

Même avec cette réserve, je crois bien contestable, quoi qu'en dise M. Mariano, que le christianisme soit « la suprême intégration religieuse », mais je dois convenir que beaucoup de considérations présentées dans cette étude pourront donner à réfléchir à nos législateurs qui, sous prétexte de cléricalisme, combattent toute religion.

M. Michele Losacco a présenté à l'Académie un essai

historico-psychologique sur les doctrines édonistiques italiennes au XVIIIe siècle. C'est de Maupertuis, *Essai de philosophie morale* (1749), que M. M. Losacco fait partir le mouvement édonistique. Il analyse les ouvrages de plusieurs auteurs italiens qui se sont inspirés de l'idée mère de la morale maupertuisienne : Ortès, Genovesi, Verri et Briganti. Celui-ci, soit dit en passant, résume dans les trois points suivants tout ce qui se rapporte à l'économie publique: existence *opéreuse*, subsistance *copieuse*, consistance (constitution) *vigoureuse*. L'auteur passe ensuite en revue les précurseurs et les continuateurs de l'édonisme jusqu'à nos jours et soumet leurs idées à un examen critique qui ne manque pas d'intérêt, mais dont l'analyse nous mènerait trop loin.

Dans un autre mémoire : *Philosophie, science, histoire de la philosophie*, M. Filippo Masci cherche à déterminer les limites et les domaines de la religion, de la philosophie et de la science, ce que ces diverses manifestations de l'esprit humain ont de commun entre elles et en quoi elles diffèrent. La philosophie, dit l'auteur, diffère de la mythologie et de la religion en ce que celles-ci sont l'œuvre de la conscience collective, et celle-là est le produit de la réflexion individuelle. Le rapport entre la philosophie et la science est moins simple, c'est pourquoi nous ne nous y arrêterons pas. M. Masci ne croit pas que l'on puisse tirer la philosophie de l'histoire de la philosophie. Il faut une boussole, dit-il, pour naviguer dans cette mer illimitée; où la trouver? Comment pourra-t-on obtenir la philosophie de l'histoire si l'on étudie celle-ci sans critère? La vérité est que l'on ne conçoit pas l'histoire de la philosophie sans une philosophie.

Nous trouvons encore dans ce volume plusieurs autres mémoires dignes d'attirer l'attention des économistes, notamment: *La liberté dans le droit et dans l'histoire selon Kant et Hégel*, par Filippo Masci; et d'autres, qui ne les intéressent que de loin comme: *La place occupée par les diables dans l'enfer de Dante*; mais la place nous est mesurée, il faut passer à autre chose.

ROUXEL.

EL PROHIBICIONISMO Y LA POLITICA COMERCIAL ARGENTINA (*Le Prohibitionnisme et la politique commerciale argentine*) par EMILIO FRERS, br. in-8°. Buenos-Aires. 1902.

La République Argentine est de tous les pays civilisés un de ceux qui imposent les plus lourds tributs à l'importation étrangère.

Elle n'est dépassée en Europe que par la Russie et l'Espagne. Ni les Etats-Unis, ni les Colonies australiennes, qui jouissent d'une réputation prohibitionniste très méritée, ne pratiquent ce régime dans d'aussi grandes proportions que l'Argentine.

M. Frers démontre très rigoureusement, par des tableaux et graphiques du plus haut intérêt, que le protectionnisme paralyse à la fois les importations et les exportations et que, dans les pays neufs comme l'Argentine, il entrave aussi l'immigration. « En tous temps et en tous pays les restrictions douanières produisent le même effet de limiter l'exportation aussi bien que l'importation. C'est une loi d'équilibre, une incontestable tendance au nivellement... La conclusion est une inéluctable et absolue condamnation du régime prohibitif. Quel avantage tirons-nous d'acheter moins à l'étranger, si nous lui vendons moins. »

Nous allons donc revenir au libre-échange ? Pas encore. Le protectionnisme est la tendance aujourd'hui dominante dans le monde, exception faite de l'Angleterre, de la Hollande, du Danemark et de quelques autres nations. Dans ces conditions, l'Argentine ne peut adopter une politique de liberté commerciale absolue.

« Obligés comme nous sommes à entrer dans cette grande lutte, dans laquelle tous se défendent avec les armes de la protection, pouvons-nous nous présenter dans la lice sans défense, en arborant le drapeau d'une complète liberté du commerce ? Il est impossible que nous adoptions cette politique. Déclarer une ample liberté commerciale dans une pareille situation équivaudrait à ouvrir le territoire à l'invasion étrangère sans défense et sans aucune compensation. »

Puisque les restrictions douanières limitent à la fois l'exportation et l'importation du pays qui les établit, il semble que les autres n'en ont rien à craindre et qu'en élevant à leur tour des barrières douanières, ceux-ci doublent le mal au lieu de le guérir.

M. Frers n'admet pas ce raisonnement. Comme beaucoup d'hommes politiques, il est libre-échangiste en théorie, mais pas plus. Il trouve que le régime protectionniste n'est pas un mal absolu et il préconise pour la République Argentine une politique commerciale moins restrictive, plus libérale, mais non libre-échangiste. Espérons que les lecteurs de sa brochure iront plus loin que lui dans la même voie.

ROUXEL.

L'Américanisme, par Albert Houtin, 1 vol. in-18. Paris, Emile Nourry, 1904.

La question de l'adaptation du catholicisme à l'évolution intellectuelle et politique de la société moderne, agitée en France par Lamennais et ses partisans et étouffée par Rome, a été remise à l'ordre du jour en Amérique par le P. Hecker et ses suivants et elle est revenue en Europe, faisant l'objet de discussions passionnées dont M. Houtin nous présente ici le tableau.

Lors de la guerre de l'Indépendance, le mouvement religieux n'était pas bien actif en Amérique. On bâtissait des temples, mais ils restaient souvent sans desservants fixes et attitrés parce que « les candidats étaient rares et la dévotion peu commune ». Peu d'hommes vont à l'église habituellement, (écrivait La Rochefoucauld-Liancourt en 1795) au moins peu de la première classe. Le culte est abandonné aux femmes qui, moins occupées, vont à l'église comme aux spectacles; souvent le matin à l'église luthérienne et le soir à l'église catholique.

L'indifférence religieuse se continue au XIXe siècle. Le grand malheur de la religion catholique aux Etats-Unis, écrit l'*Ami de la Religion*, en 1833, c'est qu'il ne se fait point de prêtres dans le pays; de sorte que le clergé se recrute dans les classes pauvres et ignorantes. Encore aujourd'hui, comme le remarque M. Houtin, les congrégations se recrutent difficilement parmi les Américains.

D'où vient que l'on ne puisse pas former de congrégations en Amérique et que l'on ne puisse pas les empêcher de pulluler en Europe? Répondez, législateurs omniscients.

Les catholiques, peu nombreux lors de la déclaration d'indépendance, environ 30.000, ont augmenté en nombre par suite de l'immigration, surtout de l'irlandaise. Ce sont eux qui ont créé l'américanisme, lequel se propose un but analogue au menaisianisme. Le promoteur a été le P. Hecker, et l'on peut dire que la plupart des prélats des Etats-Unis sont américanistes.

En quoi consiste l'américanisme? Que reproche-t-il au catholicisme orthodoxe? Quelle transformation veut-il lui faire subir?

Le catholicisme met les vertus *passives* bien au-dessus des vertus *actives;* l'américanisme veut renverser cet ordre. Les vertus passives sont celles qui tendent à rendre l'homme humble, soumis, obéissant, résigné; les vertus actives tendent à développer l'énergie, la virilité, l'esprit d'initiative.

L'américanisme fait peu de cas des dogmes et s'attache surtout à la morale. Il prêche sans cesse la marche en avant afin que

l'Eglise soit de son temps. Un des traits principaux du catholicisme américain, dit M. Houtin, à mesure qu'on approche du xx[e] siècle, est le peu de place qu'y tient la prédication du dogme. Il n'y a qu'un dogme auquel il se réfère sans cesse, c'est celui de l'infaillibilité du pape. Quand il s'agit de choisir un évêque, les suffrages américains vont ordinairement à un ecclésiastique éminent, non point par la force de sa pensée, mais par son action.

On ne parle au peuple, écrit l'évêque Ireland, que de ses devoirs, de la patience, de la résignation et on lui promet uniquement une récompense dans l'éternité. C'est beaucoup pour ceux qui ont la vraie foi, mais pour ceux dans les âmes desquels la foi est presque morte, ce sont des paroles qui ne signifient presque rien... Nous oublions beaucoup trop de nous occuper des intérêts temporels qui sont si chers à l'ouvrier et au petit marchand; ces pauvres gens ont tant de difficultés à vivre!...

L'américanisme a franchi l'Océan et, depuis 1897, il a donné lieu à des discussions vives et animées, dont M. Houtin nous fait l'historique. Et la lutte n'est pas terminée. Qu'en résultera-t-il? L'américanisme triomphera-t-il? Et s'il échoue, conservera-t-il le dogme de l'infaillibilité papale? M. Houtin ne nous le dit pas; il ne fait pas œuvre de prophète, mais d'historien et c'est déjà beau.

ROUXEL.

LA GRÈVE DEVANT LA LOI ET LES TRIBUNAUX, par MAURICE HAMELET, 1 vol. in-18, Paris, L. Larose, 1904.

Jadis les grèves n'étaient que des conflits de fait entre patrons et ouvriers dont le Droit ne s'occupait pas, ou dans lesquels il ne voyait qu'un délit, avant la loi de 1864 sur les coalitions, ou une occasion de délits (depuis cette loi), à cause des violences dont la grève s'accompagne d'ordinaire.

La loi de 1864 s'est bornée à effacer du Code pénal le délit de coalition; elle a été purement *négative*. Elle a détruit, elle n'a pas édifié. La loi de 1884 est allée plus loin : elle a accordé aux Syndicats ouvriers la personnalité civile et la faculté d'ester en justice; son œuvre a été *positive*. Depuis lors, les grèves sont entrées dans le domaine juridique, elles sont devenues une institution légale. Quelles ont été les conséquences de la loi de 1884? « De 1885 à 1896, elle a donné lieu à 1.329 poursuites, dirigées contre 2.652 prévenus. Laissons de côté les 215 acquittements qui sont intervenus. Sur

les 2.437 condamnations, 362 ont été des condamnations à l'amende, et 2.075 à la prison. Ces dernières se répartissent 2.069 condamnations à moins d'un an d'emprisonnement et en 6 condamnations à plus d'un an. »

Ce n'est donc pas sans quelque raison que M. Hamelet dit que : « dans les conflits qui s'élèvent entre le capital et le travail, les syndicats se sont souvent écartés de l'esprit de conciliation... Les syndicats ouvriers ont été trop souvent, par suite de menées politiques et d'intrigues électorales, un instrument de division et de haine. »

Il n'y a d'ailleurs pas lieu de blâmer les syndicats: comment les ouvriers s'y reconnaîtraient-ils dans leurs *droits* alors que la magistrature elle-même s'y perd et que les litiges qui en naissent passent quelquefois par toutes les juridictions jusques et y compris la Cour de cassation, comme M. Hamelet en cite plusieurs exemples.

La loi de 1884 a donc jeté la base du droit de la guerre entre patrons et ouvriers. Ce droit est bien vague. Il s'est formé, dit M. Hamelet, une jurisprudence de la grève, un peu confuse, un peu heurtée, souvent contradictoire, mais déjà considérable. M. Hamelet a entrepris dans ce volume la tâche de tirer des décisions particulières une doctrine d'ensemble, d'apprécier la valeur des lois ouvrières et celle des réformes qu'on propose d'y introduire; en un mot, « de fixer les règles essentielles du droit de la guerre industrielle. »

Avant de créer un droit de la guerre industrielle, ne conviendrait-il pas d'examiner si l'industrie est une guerre, c'est-à-dire si les intérêts des ouvriers sont *naturellement* en antagonisme avec ceux des patrons et, dans le cas où ils ne le seraient qu'*artificiellement*, quelles sont les causes de cet antagonisme? Faute de résoudre cette question préalable, on risque beaucoup de s'égarer de plus en plus, et de multiplier, avec les lois, les divisions et les haines.

M. Hamelet traite son sujet avec beaucoup de soin, d'ordre et de compétence; à ce point de vue son livre est très instructif, mais les ouvriers pourront-ils le lire, afin de mieux interpréter les lois qui établissent leurs droits? Les critiques très justes que l'auteur fait des projets de réformes à l'étude sont particulièrement intéressantes et nous confirmeraient, s'il était nécessaire, dans notre idée que les réformes sont impossibles, parce que les lois en question. sont radicalement mauvaises, reposant sur des principes faux.

ROUXEL.

LA RÉGLEMENTATION DU TRAVAIL, par A. BÉCHAUX. 1 vol, in-18. Paris, Victor Lecoffre, 1904.

La liberté du travail implique pour l'individu : 1° le droit de choisir sa profession; 2° le droit de fabriquer sans réglementation des procédés de travail; 3° le droit de vendre sans réglementation des prix. M. Béchaux est partisan de la liberté du travail ainsi entendue; mais il n'admet pas le droit pour un homme d'abuser des forces d'un autre homme et de lui imposer des conditions de travail contre lesquelles protestent l'hygiène et la morale.

Les moyens de s'opposer à cette exploitation de l'homme par l'homme sont : la résistance des exploités individuellement ou collectivement et l'action législative. L'action législative est demandée sur une plus ou moins grande échelle par tous les réformateurs sociaux. M. Béchaux, disciple de Le Play, ne la veut que dans les cas où l'initiative privée, individuelle ou collective, ne peut ou ne veut pas agir.

Par le temps qui court, nous devons savoir gré à l'auteur de sa modération; cependant nous nous demandons, quand l'initiative privée ne peut ou ne veut pas agir, si l'action législative peut être efficace. « Aucun économiste, dit M. Béchaux, ne voudrait justifier aujourd'hui, sous prétexte de liberté du travail, les errements qui ont marqué les débuts de l'industrie manufacturière. »

Sans doute, mais les *errements* des *débuts* ne sont pas le cours normal des choses. Ces errements ne se seraient-ils pas mieux corrigés d'eux-mêmes que par la réglementation? Même aux débuts de l'industrie manufacturière les ouvriers qui y étaient employés étaient-ils plus malheureux que les autres, notamment ceux des campagnes? Evidemment non,— puisque les ouvriers ruraux affluaient sans cesse dans les manufactures. Seulement, la misère condensée dans les centres ouvriers était plus sensible aux spectateurs que la misère dispersée des ouvriers ruraux. Voilà tout simplement pourquoi on s'est intéressé aux uns sans jamais s'occuper des autres. C'est aussi pour cette raison que toutes ces réglementations n'ont eu pour effet que d'accélérer l'émigration des paysans vers les centres industriels.

La réglementation du travail est d'autant plus dangereuse que, le principe admis, on ne voit pas où l'on pourrait s'arrêter; que, M. Béchaux le reconnaît, trop souvent les lois, décrets et circulaires sur les conditions du travail contiennent équivoques, obscurités, contradictions et oublis; qu'il est par conséquent très difficile aux ouvriers de connaître ces lois et d'en tirer parti, puisque les ma-

gistrats mêmes s'y trompent, de sorte que l'on voit des procès ouvriers passer par toute la filière judiciaire jusqu'à la Cour de Cassation.

Nous ne saurions donc trop approuver M. Béchaux de ne demander que le minimum de réglementation et engager les partisans du maximum à méditer les arguments qu'il y oppose, celui-ci, par exemple : « Avant de réclamer des lois pour telle industrie ou pour telle catégorie d'ouvriers, il faudrait d'abord exiger le « droit commun » de l'ouvrier. »

ROUXEL.

VERSO LA GIUSTIZIA SOCIALE (*Vers la justice sociale*), par ACHILLE LORIA. 1 volume in-8°. Milano, Société éditrice, 1904.

M. Loria a rassemblé dans ce volume un grand nombre d'essais qu'il a publiés à diverses époques et dans divers périodiques. Chacune de ces études a été soumise à une patiente revision afin de la mettre en harmonie avec les plus récents progrès de la science, sans cependant altérer leur caractère primitif. Ces essais sont divisés en trois parties : *Essais critiques*, sur les idées de plusieurs auteurs économiques anciens et modernes; *essais économiques*, sur un grand nombre de questions relatives à la science économique; *essais sociologiques*. Le tout est précédé d'une introduction inédite : *Y a-t-il une justice sociale?*

Avant d'examiner s'il y a une justice sociale, la première chose à faire, semble-t-il, était de se demander s'il y a une justice tout court; ensuite, supposé qu'il y en ait une, si elle est sociale ou antisociale. Dans la première de ces hypothèses, si la justice est sociale, à quoi bon le pléonasme ?

M. Loria ne s'est pas posé directement cette question, mais il la résout indirectement. Pour lui, la justice tout court n'existe pas; la justice n'est pas naturelle; le prétendu droit naturel n'est qu'une création arbitraire, que les juristes construisent selon les délires de leur cerveau et dont, la plupart du temps, ils se servent pour faire l'apologie des injustices, la glorification de toutes les infamies.

J'avoue que ces assertions me jettent dans une profonde perplexité. Peut-être ne connais-je pas bien la signification des mots employés par M. Loria. Cherchons dans le dictionnaire. *Sopruso*, injure, injustice. Il y a donc de l'injustice sans justice. Voilà quelque chose de nouveau. M. Loria emploie le verbe *torcere*, tordre,

plier, que j'ai traduit par se *servir*. On peut donc tordre le cou à la justice, la plier à l'apologie des injures sans qu'elle existe? De plus en plus nouveau.

Comment la justice sociale naîtra-t-elle de l'absence de la justice naturelle? Suivez bien le raisonnement :

La lutte pour la vie est la loi naturelle.

Il y a donc une loi naturelle, mais injuste.

En vertu de cette loi de lutte, les forts massacrent les faibles, ou tout au moins les asservissent, les exploitent.

Comment les faibles vont-ils s'y prendre pour sortir de cet enfer? C'est l'association qui les sauvera. L'union fait la force. En s'associant, les faibles se mettront en état de tenir tête aux forts et de les amener à composition. Et cette composition, c'est précisément la justice sociale. La justice sociale naît de l'association des faibles contre les forts.

Voilà qui est bien imaginé, ma foi; mais imaginé seulement; en effet, si les forts ont aussi l'idée de s'associer, ce qui ne requiert pas une intelligence transcendante, l'équilibre est rompu, la justice sociale est compromise. Il faudrait donc interdire aux forts de s'associer, mais en vertu de quel droit? où serait la justice. Au fait, qui pourra les empêcher de s'associer, puisqu'ils sont les plus forts?

Convenons donc que s'il n'y a pas de *justice*, s'il n'y a pas de droit naturel, ou pour mieux dire, si l'homme est un loup pour son semblable, il n'y a pas de justice *sociale* possible; et s'il y a une justice, l'addition du mot *sociale* n'est qu'un redondant, peut-être un dangereux pléonasme.

Les principes métaphysiques de M. Loria mis à part, ses *Essais* critiques, économiques et sociologiques sont intéressants et toujours suggestifs, même et peut-être surtout pour ceux qui ne partagent pas lesdits principes. Le dernier notamment: *Sommes-nous meilleurs* que nos ancêtres, mérite toute l'attention des lecteurs et pourrait donner matière à tout un volume. La conclusion de M. Loria est que nos ancêtres ne valaient pas cher, — ils luttaient pour la vie — et que nous ne valons pas mieux, — nous luttons pour la vie. Nous ne sommes bons qu'autant que nous sommes empêchés d'être mauvais, et c'est l'association qui nous en empêche. « La bonté n'est et ne sera jamais le fruit de la démence des forts, mais de la fédération et de l'organisation compacte des faibles. »

ROUXEL.

I. L'Italie au point de vue ethnographique, politique, économique et colonial.

II. Étude sur l'évolution économique de l'Allemagne, par Ch. Pety de Thozée. Deux brochures in-8°. Bruxelles. O. Schepens et Cie. 1904.

I. L'Italien a la sensibilité vive, les passions intenses, l'intelligence subtile, pénétrante et rusée. Il passe facilement d'un extrême à l'autre : du travail forcéné à une paresse profonde, de la moralité la plus scrupuleuse à l'avilissement le plus abject ; mais, somme toute, il y a de la ressource dans ce peuple. Malheureusement, son gouvernement laisse à désirer. Les contributions sont mal réparties selon les personnes et les régions : la Haute Italie, qui possède 48 0/0 des richesses, ne supporte que 40 0/0 des impôts; l'Italie centrale, qui possède 25 0/0 des richesses, paie 23 1/2 0/0, et l'Italie méridionale, qui ne possède que 27 0/0 de la richesse nationale, paie 32 1/4 p. c.

Au point de vue de son expansion, l'Italie avait à choisir entre la politique internationale européenne et la politique coloniale. Elle n'a pas choisi, elle a embrassé les deux et, par conséquent, les a mal étreintes. M. de Thozée lui conseille de se borner à la politique coloniale, pour laquelle elle a des aptitudes remarquables.

II. Plus prudente que son alliée, l'Allemagne ne s'est guère livrée à la politique coloniale : elle préfère sans doute attendre que les marrons soient tirés du feu pour les manger; elle s'est concentrée sur elle-même et elle ne s'en est pas trouvée plus mal ni plus pauvre. M. Pety de Thozée décrit les qualités du peuple allemand et les progrès qu'il a réalisés en ces derniers temps dans le domaine économique :

« L'Allemand est instruit, énergique, discipliné, patient, travailleur; il aime son métier, il a une entière conscience de son devoir. Insinuant, minutieux, souple, il compte parmi les meilleurs commerçants du monde... Sobre et laborieux, il vit avec économie, soutenu par le désir d'amasser une petite fortune qui lui permette, non d'être rentier, mais de donner de l'extension à ses affaires. »

Retenons surtout cette qualité: il aime son métier. Celui qui aime son métier l'exerce bien; celui qui ne l'aime pas et qui ne rêve que d'en sortir ou d'en sortir ses enfants pour en faire des fonctionnaires, ne peut évidemment donner de l'extension à ses affaires ni même à sa progéniture. Cette seule proposition : il aime son métier, explique bien des choses. M. de Thozée engage la Belgique, son pays, à persévérer dans la politique coloniale, et l'Allemagne, à suivre son exemple. Les races inférieures n'ont qu'à bien se tenir.

ROUXEL.

La réforme dans la politique économique de l'Angleterre, par Georges Wettstein, br. in-8°. Paris, Guillaumin et Cie, 1904.

L'industrie et le commerce de l'Angleterre sont-ils en décadence? Cela n'est pas douteux pour M. Chamberlain, mais les statistiques sur lesquelles il se fonde sont sujettes à caution. Il choisit justement, dit M. Wettstein, dans les statistiques les années extraordinairement bonnes et les compare avec le présent. Il fait ainsi la situation actuelle pire qu'elle n'est en réalité. M. Wettstein joue plus sagement de la satistique, mais il arrive néanmoins à constater une décadence réelle. La mortalité a diminué en Angleterre, mais la natalité aussi. Le nombre des indigents avait diminué, il s'est accru en ces derniers temps. Les dépôts aux caisses d'épargne ne progressent plus si rapidement. Le *trade and professional income*, décroît d'année en année, malgré l'accroissement de la population. Les affaires de banque ne marchent pas aussi splendidement que le laisseraient supposer les *clearing houses returns*, et les autres affaires sont beaucoup plus mauvaises. Dans la marine anglaise les matelots sont pour la plupart des étrangers, on dit que les trois quarts sont Allemands ou Hollandais, etc., etc.

Quel que soit le degré de la décadence, les moyens proposés par M. Chamberlain pour relever son pays seront-ils efficaces? M. Wettstein ne le croit pas. Il examine les projets de réforme sous toutes leurs faces; il démontre que le Zollverein anglo-saxon se présente dans des conditions toutes différentes du Zollverein allemand et qu'il n'aura pas les mêmes avantages, ni pour la métropole, ni pour les colonies et il conclut: M. Chamberlain n'aura donc pas de Zollverein et, par conséquent, pas de réforme, il sera impossible d'améliorer la situation actuelle. « Voilà la punition pour l'ignoble guerre contre les Boers! »

M. Wettstein ne croit cependant pas que la guerre contre les Boers soit la seule cause de la décadence. « Une telle situation ne se forme que pendant de longues années et ne peut être la conséquence de la guerre sud-africaine, celle-ci a plutôt le mérite de l'avoir manifestée. » Et l'auteur indique un certain nombre d'autres causes que les Anglais feront bien de méditer s'ils veulent remonter le courant qui les entraîne.

Rouxel.

La Législation du Travail, par Eug. Fournière. 1 vol. in-18. Paris. H. Charles Lavauzelle, 1904.

Ce petit livre est un recueil de conférences faites par l'auteur à l'Ecole Polytechnique. Le titre nous paraît mal choisi et pourrait induire le public en erreur. La législation du travail comprendrait tout ce qui se rapporte à l'objet et aussi bien ce qui concerne les patrons que les ouvriers; or, M. Fournière ne s'occupe ici que des ouvriers; il aurait fallu dire *législation ouvrière*. Mais c'est là une question de détail sur laquelle il n'y a pas lieu d'insister.

M. Fournière s'étonne de la divergence, on peut même dire de l'opposition qui existe entre la théorie et la pratique économique. La théorie préconise la liberté et combat le légisme; la pratique porte chaque jour de nouvelles atteintes à la liberté en développant la législation.

Il n'y a là rien de nouveau. Il en a toujours été ainsi: les prophètes d'Israël n'étaient guère écoutés des dirigeants, les Cassandres phrygiens ne parvenaient pas plus à se faire entendre. Tout ce qu'on peut dire, c'est que cette opposition paraît aller en augmentant.

Les gens qui considèrent le succès comme le critérium de la vérité attacheront beaucoup d'importance à cette antinomie; mais ceux qui considèrent les choses dans leurs causes et dans leurs effets ne s'émouvront pas de si peu; ils examineront, dans le cas qui nous occupe, si la législation ouvrière a été favorable aux ouvriers; or, il n'y paraît guère jusqu'à présent, puisque les récriminations et manifestations de toutes sortes progressent encore plus que la législation. Donc, rira bien, qui rira le dernier.

Suivant l'invariable méthode des socialistes, M. Fournière reproche à l'économie politique de ne s'être jamais occupée de la défense des ouvriers, d'avoir approuvé toutes les servitudes, de n'avoir jamais trouvé rien à redire aux inégalités politiques et autres, dont les ouvriers étaient les victimes.

Nous ne réfuterons pas ces assertions, le libéralisme économique a assez bon dos pour les supporter; il suffit, d'ailleurs, de la connaissance la plus superficielle de l'économie, depuis les physiocrates jusqu'à nos jours, pour savoir à quoi s'en tenir à cet égard. M. Fournière a, sans doute, voulu dire que les économistes n'ont pas élevé la classe ouvrière au-dessus de toutes les autres classes sociales, alors, il a raison; mais ce n'est plus là de l'égalité, c'est de l'inégalité renversée.

Rouxel.

La sociologie économique, par Guillaume de Greef. 1 vol. in-8°. Paris. Félix Alcan, 1904.

La condition nécessaire pour apprécier pertinemment un livre est de savoir ce que signifie le titre. Il faut lire tout le premier chapitre de celui-ci, consacré aux *définitions* pour découvrir que la sociologie économique est la « branche fondamentale d'une sociologie positive où le concept de loi perd définitivement son caractère absolu pour revêtir, même dans sa signification la plus abstraite, celui d'un ordre toujours variable, mais toujours équilibré, en un mot de développement coordonné ».

Vous ne trouvez pas cette définition assez claire ? En voici une autre : « Il y a une sociologie abstraite dont les lois se dégagent de la sociologie concrète et descriptive. L'économique, à mon sens, est une branche particulière du système intégral de la science sociale ; elle participe donc de la nature et du double aspect concret et abstrait de cette dernière ; elle s'y rattache étroitement, d'une façon indiscutable, avec tous les caractères que nous avons reconnus en sociologie. »

Peut-être l'économie sociologique sera-t-elle plus clairement définie que la sociologie économique. Voici sa définition : « Une économie sociologique, c'est-à-dire conçue comme une branche particulière, elle-même ramifiée de l'arbre aux racines profondes qu'est la science sociale. »

Ces trois définitions ont de commun le mot *branche*. L'économie est une « branche fondamentale ». Une branche n'est jamais fondamentale, sauf quand on en fait une bouture. Il fallait dire que l'économie est une racine, un tronc, ou tout au moins une tige.

Est-ce là une querelle d'Allemand ? Non, car la *sociologie économique* ou *l'économie sociologique* est toute tissue d'expressions vagues, mal déterminées, d'assertions gratuites, d'aphorismes prophétiques, si bien que la critique n'a pas plus de prise là-dessus que l'éloge. Voulez-vous un exemple de ces oracles ?

« Les tardigrades de l'économie classique ou orthodoxe ne sont plus que de curieux et attristants spécimens indicateurs de stades d'une évolution depuis longtemps dépassée, aussi bien par l'économie proprement dite, que par le socialisme. »

J'ai rencontré une fois, un soi-disant savant qui critiquait avec une grande assurance l'application des mathématiques à l'économie. A sa manière d'en parler, l'idée me vint qu'il n'était pas fort en mathématique et qu'il parlait de ce qu'il ignorait. Je le poussai un peu sur l'algèbre et je découvris bientôt qu'il confon-

...t l'élimination des inconnues avec l'évanouissement des ...nateurs Je fus fixé.

Je ne veux pas dire que M. de Greef ne connaisse pas l'économie politique : il cite un grand nombre de livres et d'auteurs; mais je dis qu'il ne l'a guère comprise. Où a-t-il vu une réfutation sérieuse des principes établis par les tardigrades? Pourtant, malgré toute la bonne volonté du monde, ils ne peuvent pas renoncer à des principes qu'ils trouvent évidents et dont ils voient la confirmation par les faits de tous les jours, pour la seule raison que X. ou Y. ont affirmé qu'ils étaient faux. Il faut des preuves, on les attend depuis longtemps et toujours en vain. Nous prions M. de Greef de nous en donner dans son prochain volume, car les tardigrades ne demandent pas mieux que d'être éclairés et convertis, ils veulent seulement ne se convertir qu'à bon escient.

ROUXEL.

Les Etats-Unis au XXe siècle, par **Pierre Leroy-Beaulieu**. 1 vol. in-18. Paris. Armand Colin, 1904.

Les Etats-Unis ont réalisé d'immenses progrès pendant le [illegible] le XIXe siècle. Continueront-ils pendant le XXe et dans quelle mesure [illegible]e? Telle est la question que se pose M. Pierre Leroy-Beaulieu, et pou[illegible]our y répondre autant qu'il est possible d'anticiper, il nous présent[illegible]nte le bilan des progrès déjà accomplis et il examine les « possibilités [illegible]s » que promettent les conditions de milieu et de population pour l'a[illegible]venir. Faisons donc quelques pas en compagnie de ce guide.

Le milieu naturel, le sol et le climat, sont très favorables au pr[illegible]ro-grès dans ce pays neuf. « On exprime assez bien les traits disti[illegible]nc-tifs du climat des Etats-Unis en disant, avec certains Américai[illegible]ns, qu'il est tropical-arctique: tropical en été, arctique en hiver; [illegible] le printemps n'existe presque pas; l'automne, par contre, est t[illegible]ès beau, doux et agréable. » Un tel pays peut donner une grande [illegible]di-versité de produits, et soutenir une agriculture et une indust[illegible]rie aussi puissantes que variées.

La population, pour les deux tiers, sinon pour les trois qua[illegible]s, est d'origine britannique. Elle présenterait donc une grande [illegible]o-mogénéité, si elle n'était troublée par deux éléments inquiéta[illegible]s: la question des nègres et celle des nouveaux immigrants, qui vie[illegible]n-nent en majorité de l'est et du sud de l'Europe.

La question des nègres, quoique depuis longtemps à l'ordre [illegible] jour, ne paraît pas tendre vers sa solution, au contraire; elle [illegible] de plus en plus troublante, vu que les noirs se multipli[illegible]

plus rapidement que les blancs natifs. M. Pierre Leroy-Beaulieu ne voit pas de solution à ce problème. « C'est le châtiment de l'esclavage », conclut-il.

On pourrait également dire que l'autre point noir, l'émigration sud-est de l'Europe, est « le châtiment de la protection ». En effet, « un des griefs des Américains contre les immigrants de l'est et du nord de l'Europe, c'est qu'ils s'agglomèrent presque tous dans les villes ». Or, ils s'agglomèrent dans les villes parce que la protection industrielle les y attire. Ce ne sont pas les Américains de naissance, ni les émigrants de l'ancien type : Anglo-Saxons et Scandinaves, qui consentiraient à quitter le travail de la terre pour celui des usines et manufactures. Et pourtant, il faut des ouvriers.

Voilà pourquoi la population rurale et celle des petites villes sont en immense majorité américaines. « Sur les 56.545.769 personnes qui vivent en dehors des villes de plus de 25.000 habitants, 5.312.369, soit 9,4 0/0 sont des étrangers; les 9 autres dixièmes sont des Américains de naissance. » Et voilà comment le régime protecteur de l'industrie profite aux émigrants italiens, russes,etc., et non aux Américains. Vous ne voulez pas des produits européens? Vous aurez les hommes, et pas l'élite. C'est le châtiment de la protection.

M. Pierre Leroy-Beaulieu passe en revue les diverses productions agricoles et industrielles des Etats-Unis. Il présente le tableau des progrès accomplis dans chacune d'elles et des causes qui ont favorisé ces progrès. Il estime que l'exportation des produits agricoles se ralentira pour plusieurs raisons: la population toujours croissante en absorbera de plus en plus et, les meilleures terres étant mises en valeur, certaines étant même épuisées, la production ne croîtra pas si rapidement que la consommation nationale.

L'industrie a fait de rapides progrès : elle n'est pas protégée pour rien : « Le chiffre des établissements est trois fois et demi plus considérable qu'en 1866, celui des ouvriers quatre fois plus, celui du capital près de dix fois plus, celui des salaires et des produits six fois plus. »

Nous venons de voir d'où sont venus les ouvriers. Et les capitaux? Sont-ils tombés du ciel? Sont-ils les produits de générations spontanées? Evidemment, non: comme les ouvriers, ils sont venus d'Europe. Les capitalistes du vieux monde ont dit au nouveau : « Vous ne voulez pas de nos produits? Qu'à cela ne tienne; nous allons vous faire concurrence chez vous. » Et voilà comment la protection industrielle a profité aux capitalistes européens et non aux Américains.

C'est le second châtiment de la protection.

Deux châtiments pour une faute ! La loi naturelle est dure, mais c'est la loi. Il ne tient qu'à nous de nous y conformer ou de la violer.

La conclusion de M. Pierre Leroy-Beaulieu au sujet des chemins de fer américains est bonne à mettre sous les yeux de nos racheteurs. La voici : « Tout résumé, la prospérité du réseau américain, aussi bien que l'excellence de son service, est indéniable et si l'on veut chercher des modèles d'exploitation des chemins de fer, c'est du côté de la liberté américaine, et non de la stérilisante exploitation d'Etat qu'il convient de se tourner. »

Une autre opinion malsaine qui hante le cerveau de beaucoup d'Européens, c'est que la coopération est une forme industrielle bien supérieure au salariat. Personne aux Etats-Unis n'empêche la coopération de prendre sa place au soleil et de montrer ses vertus. Pourtant, elle ne tient qu'une place insignifiante et tend même à la perdre. L'esprit d'association est bien développé aux Etats-Unis ; il y a des associations de toutes sortes et en bien grand nombre. « Quant à la coopération, elle ne joue qu'un rôle infinitésimal dans l'ensemble de la production. »

La laiterie est l'industrie qui se prête le mieux à la forme coopérative. Eh bien ! « De 1880 à 1899, le nombre des beurreries et fromageries a passé de 4.712 à 9.355, leur capital de 16 mill. 1/2 de dollars à 36 1/2, la valeur de leurs produits de 62 à 131 mill. de dollars... Chose surprenante, d'après le *Census*, le nombre des établissements coopératifs diminue. En 1900, on n'en a relevé que 1.813 contre 4.509 gérés par un propriétaire individuel, 1.340 appartenant à une Société non coopérative, 1.628 montées par actions. En Nouvelle-Angleterre, il n'existait que des laiteries coopératives il y a vingt ans ; c'est à peine aujourd'hui si elles forment la majorité ; dans l'Iowa où elles étaient en grande majorité jadis, elles ne sont plus que le tiers du total ; dans le Wisconsin, l'un des principaux Etats producteurs, il n'y en avait que 377 sur 2.018 ; dans le Kansas, 12 sur 171 ; en Californie, 7 sur 278. Il est curieux d'observer ce recul de la coopération, dans un pays où l'association est partout en honneur, et dans une des branches où elle était le plus fière de ses succès. »

Le socialisme sentimental devra donc chercher quelque autre panacée aux maux sociaux pour occuper les loisirs de ses clients.

ROUXEL.

CHRONIQUE

SOMMAIRE. — Un moyen économique de mettre fin à la guerre russo-japonaise. — Les beautés de la guerre. — Comment elle adoucit les mœurs des sauvages. — Nouveaux perfectionnements du tarif des douanes. — Les droits prohibitifs sur les soieries. — Les pertes causées par les grèves de Marseille. — L'augmentation progressive des impôts. — Une critique de l'impôt sur le revenu, par M. E. Vidal. — Le Syndicat international des rails. — Un contre-Syndicat. — Une enquête libre-échangiste aux Etats-Unis. — Le charbon émancipateur en Espagne.

Les gouvernements de l'Angleterre et de la Russie ont eu recours à l'arbitrage pour régler le différend qu'a fait brutalement surgir l'attentat commis par la flotte russe sur les malheureux pêcheurs de Hull. Les articles de la Convention de la Haye qui prévoient et encouragent ce recours, sont ainsi conçus :

« Article 2. — En cas de dissentiment grave ou de conflit, avant d'en appeler aux armes, les puissances signataires conviennent d'avoir recours, en tant que les circonstances le permettront, aux bons offices ou à la médiation d'une ou de plusieurs puissances amies.

« Article 3. — *Indépendamment de ce recours*, les puissances signataires étrangères au conflit *offrent de leur propre initiative*, en tant que les circonstances s'y prêtent, leurs bons offices ou *leur médiation* aux Etats en conflit.

« Le *droit d'offrir* les bons offices ou *la médiation* appartient aux puissances étrangères au conflit, *même pendant le cours des hostilités*.

« L'exercice de ce droit ne peut jamais être considéré par l'une ou l'autre des parties en litige comme un acte peu amical. »

Ce droit d'offrir ses bons offices pour prévenir un conflit ou y mettre fin a, au surplus, toujours existé, et il n'a malheureusement qu'une portée limitée. Les puissances neutres pourraient aller plus loin, et, en se fondant sur les dommages croissants que leur cause une guerre dans l'état actuel des relations internationales, interdire le recours à ce mode barbare de solution des conflits qui éclatent beaucoup plus entre les gouvernements qu'entre les peuples. Mais, ce progrès du droit des gens est encore considéré comme une utopie et c'est pourquoi on ne peut s'attendre à ce que la guerre qui désole l'Extrême-Orient prenne fin avant que l'un ou l'autre des belligérants ne soit complètement à bout de ressources.

Il y aurait cependant un moyen de hâter cette fin, ce serait de cesser de fournir aux auteurs responsables de cette abominable boucherie les capitaux qui l'alimentent.

L'argent a toujours été le nerf de la guerre, mais il ne l'a jamais été autant que de nos jours. La proportion du capital ne s'est pas moins accrue, sous l'influence des progrès de la mécanique et de la chimie, dans cette industrie destructive que dans les industries productives les plus perfectionnées. Un vaisseau de haut bord coûtait de 2 à 3 millions il y a un siècle, un cuirassé en coûte aujourd'hui de 30 à 35, et le prix des fusils, des canons, obus et schrapnels, dernier cri, a monté dans la même proportion. Or, les capitaux n'abondent ni en Russie ni au Japon. C'est à l'étranger qu'ils sont obligés de les demander. Les Russes font la guerre avec des capitaux français et allemands, les Japonais avec des capitaux anglais et américains.On annonce en ce moment la conclusion d'un emprunt russe de 500 millions de roubles, dont les 2/3 seront fournis par la France et 1/3 par l'Allemagne, tandis qu'un emprunt japonais de 12 millions de £ sterl. vient d'être émis à Londres et à New-York. Si la guerre se poursuit, c'est donc grâce au concours que lui apportent les capitalistes des nations neutres. Ces capitalistes qui participent aux emprunts de guerre sont, généralement, de fort honnêtes gens qui se feraient scrupule de commanditer des tripots ou des maisons de prostitution ; s'ils voulaient bien y réfléchir, ils s'apercevraient qu'il n'est pas plus moral, et qu'il est encore moins humain de fournir à leurs semblables,blancs ou jaunes, les moyens de s'entr'égorger.Le jour où ils auront cette conception morale de leur responsabilité, ils fermeront leur caisse aux emprunts de guerre et il faudra bien, ce jour-là, que les belligérants se résolvent, bon gré, mal gré, à faire la paix.

*
* *

Voici une esquisse pittoresque des beautés de la guerre, que nous recommandons particulièrement aux bons capitalistes qui la commanditent, à l'abri des intempéries et des obus :

On mande de Moukden que le froid sévit, intense, rendant la vie des troupes pénible.

Jusqu'à trente verstes au sud de Moukden, la contrée est dévastée. Des régions fertiles et jadis populeuses sont transformées en désert. Des files ininterrompues de blessés et de mourants s'allongent sur les chemins qui tous présentent le même aspect lamentable. Le sol est semé, à chaque pas, de loques et de pansements ensanglantés.

Parallèlement au cortège des blessés grelottants, se succèdent des populations entières qui fuient le théâtre de la guerre et viennent chercher un refuge à Moukden. Les femmes et les enfants sont montés sur des charrettes qui transportent en même temps les misérables épaves de leur prospérité passée.

D'un côté, des soldats râlent; de l'autre, gémissent de pauvres enfants blêmes de froid.

Toutes les portes, fenêtres et autres objets en bois ont été arrachés des chaumières, dont un grand nombre sont rasées au niveau du sol et ne présentent plus à la vue qu'un amoncellement de briques.

La ville de Moukden est encombrée de fugitifs. Des centaines de familles, privées de tout, gisent au milieu des rues.

*
* *

On prétend que la civilisation adoucit les mœurs. Cet adoucissement ne se manifeste pas précisément dans les guerres, que nos gouvernements entreprennent contre les peuples sauvages ou réputés tels, pour les initier aux bienfaits et aux mœurs de la civilisation. Comme nous le rapportions dans notre dernière chronique, les Hollandais ont massacré un millier de femmes et d'enfants dans une expédition contre les Atjehs de Sumatra. Les Allemands ne se montrent pas moins férocement civilisateurs. On n'a pas oublié que l'empereur Guillaume enjoignait à ses soldats de ne pas faire de prisonniers chinois, et voilà que nous lisons dans une correspondance du *Tageblatt* que « la férocité des Her-

reros et de leurs femmes qui participent au combat, explique qu'on ne fasse pas de quartier. » Mais, le *Tageblatt* devrait bien nous expliquer aussi quelle est la différence entre la férocité de ces sauvages et celle de leurs civilisateurs.

*
* *

En majorité dans les Chambres, maîtres de la Commission des Douanes, les protectionnistes ont réussi jusqu'à présent, sans rencontrer aucune résistance sérieuse, à parachever l'œuvre de M. Méline. En ce moment, ils réclament et ils se croient assurés d'obtenir l'exhaussement de 2 fr. à 7 fr. 50 des droits sur toutes les étoffes de soie pure, d'origine européenne, et l'établissement d'un droit prohibitif de 9 fr. sur les pongées, tussahs, corahs, etc., d'origine asiatique, que l'administration avait admises en franchise, en leur qualité de matières premières. Sans même qu'il ait été nécessaire de recourir à une loi, il a suffi d'une simple circulaire pour leur faire perdre cette qualité libre-échangiste. A dater du 15 octobre, et sans aucun égard pour les affaires en cours, on les a fait passer à l'état de produits fabriqués. Cependant, cette fois, les intérêts lésés par ce tour de passe-passe se sont émus : une délégation des représentants du marché parisien de la soierie et du vêtement s'est rendue chez M. le ministre du Commerce, et elle a obtenu que l'application de la circulaire fût ajournée au 1er janvier prochain. La Société des industriels et des commerçants de France a protesté énergiquement contre ce coup d'Etat protectionniste, et l'Association générale du commerce et des industries des tissus et des matières textiles a publié un mémoire solidement documenté, dans lequel elle réclame le maintien du *statu quo*. Ces protestations et réclamations ont été appuyées par la Chambre de commerce française de Londres, qui a adressé au ministre du Commerce une lettre dont nous reproduisons les conclusions.

Persuadée que, d'un côté, l'adoption de la proposition Morel tendant à élever les droits à 7 fr. 50 le kilo sur les tissus de soie pure d'origine européenne mettrait en péril nos rapports avec la Suisse, si déplorables lors de la guerre de tarifs en 1893 et 1894;

Que d'ailleurs la détresse des tisseurs à la main est entièrement due au changement dans la mode et non à la concurrence étrangère, et qu'aucune élévation de droits en France ne pourrait leur procurer plus de travail;

Que, en ce qui regarde les pongées, etc., ce genre de tissus ne peut être manufacturé en France à beaucoup près au prix de ceux de l'Extrême-Orient, en raison de la différence énorme dans les salaires;

Que, frappés des droits susdits, ils s'achemineront, sans aucun doute, sur les marchés étrangers qui les admettent en franchise;

Que, de ce fait, les ouvriers étrangers: apprêteurs, teinturiers ou autres, obtiendront un nouveau champ d'activité au grand détriment des nôtres;

Qu'en outre, ces étoffes ne pouvant désormais concurrencer avec leurs similaires apprêtées à l'extérieur, il en résultera fatalement que toutes les industries françaises se rattachant au costume de la femme, aussi bien que les maisons de confection et commissionnaires, souffriront gravement de ce nouvel état de choses;

Qu'en un mot, notre commerce d'exportation, si actif dans ce genre de produits essentiellement français, subira un dommage dont toute l'ingéniosité et le goût artistique de notre race ne pourront l'exempter;

Qu'enfin les changements fréquents au tarif de 1892 et généralement dans un sens aggravant paralysent les opérations de longue haleine et sont profitables aux nations concurrentes dont la législation douanière est plus stable;

Pour ces divers motifs, la Chambre de commerce française de Londres proteste contre la proposition de loi ayant pour auteur M. Morel.

Elle regrette vivement la mesure administrative qui doit, à partir du 15 courant, frapper les pongées, tussahs, corahs d'origine extra-européenne d'un droit de 9 fr. le kilo et exprime le vœu que son application soit ajournée et subordonnée au vote parlementaire.

Rien de mieux, et ces raisons sont excellentes, mais les industriels et commerçants, dont la Chambre de commerce se fait l'écho, ne devraient pas oublier que :

La raison du plus fort est toujours la meilleure.

et qu'ils n'auront quelque chance d'être écoutés, que le jour où ils pourront opposer au bloc protectionniste, un plus gros bloc libre-échangiste.

*
* *

M. Artaud, président de l'Association pour la défense du com-

merce de Marseille, a publié un aperçu des pertes infligées à l'industrie et au commerce marseillais par les grèves d'août-octobre 1904. « M. Artaud, dit le *Journal des Débats*, y établit le bilan de la grève. Il s'est livré, pour cette fin, à des recherches très consciencieuses sur le tort fait à chaque branche de l'industrie et du commerce marseillais par la terrible crise qu'ils viennent de subir. Au total, ces pertes s'élèvent à au moins 80 millions de francs. L'auteur est arrivé à ce chiffre en additionnant ce qu'a coûté chaque jour la grève. Ainsi l'armement, en général, a perdu 562.500 fr. par jour ; le personnel 23.200 fr., et le port, avec ses divers services, 33.210 fr. Le commerce d'importation a été atteint dans des proportions assez fortes : il a vu baisser les affaires de 135.000 fr., — par jour aussi, — et le commerce d'exportation, de son côté, a eu un déficit journalier de 138.350 fr. Il en est de même de la manutention et du camionnage des marchandises, dont la perte sèche dépasse 230.600 fr. Naturellement, l'Etat s'est lui aussi ressenti de la crise ; ses recettes diverses ont baissé, en moyenne, par jour, de 116.285 fr. Les grosses industries, dans leur ensemble, présentent un passif de 343.550 francs et le commerce de gros un passif de 66.950 francs, etc., etc. C'est en additionnant ces pertes journalières, que M. Artaud arrive à former le chiffre global de 80 millions de francs. »

80 millions au passif et zéro à l'actif. Voilà n'en déplaise aux socialistes gréviculteurs, une industrie qui ne paie pas, et à laquelle il serait sage de renoncer au plus tôt.

*
* *

Notre savant confrère, M. Alfred Neymarck, donne dans le *Rentier*, cet aperçu suggestif de l'augmentation des impôts depuis 1869 :

	1869	Evaluations de 1905	Augmentations	0/0
Contribution foncière	171.8	195.4	23.6	13.73
— Pers. mobilière	52.7	99.5	46.8	88.80
Portes et fenêtres	38.6	65.5	26.9	69.68
Patentes	68.6	139.9	71.3	103.93
Enregistrement	366.3	593	226.7	61.18
Douanes	74.7	447	372.3	498.10
Contributions indirectes	327.6	586	258.4	78.88
Sucres	113.7	144	30.3	26.64

En voici le résumé en deux lignes et en deux chiffres:

1° Augmentation, depuis 1869, du produit des contributions directes: 50.7 0/0.

2° Augmentation, depuis 1869, du produit des contributions indirectes: 128.2 0/0.

Signalons à ce propos une excellente critique de l'impôt sur le revenu par M. Emmanuel Vidal (1). M. Vidal démolit de fond en comble le projet de M. Rouvier, mais il ne nous dit pas de quelle façon il faudra pourvoir aux déficits devenus réguliers et pour ainsi dire normaux des recettes. On ne peut pas toujours emprunter, et sera-ce bien un moyen d'enrayer ce flot montant des dépenses que d'augmenter encore la différence déjà excessive entre le montant des impôts qu'on voit et celle des impôts qu'on ne voit pas ?



*
* *

Nous lisons dans l'*Echo de l'industrie* de Charleroi, qu'un syndicat international de rails vient de se constituer à Londres pour un terme de trois ans. Les participations des pays adhérents, dit ce journal, Allemagne, Angleterre, France, Belgique, ont été établies, en prenant pour base un total de 1.300.000 tonnes, comme représentant la moyenne annuelle des fournitures pour l'exportation. Comme tous les autres Syndicats, celui-ci a pour but d'élever les prix au-dessus du taux de la concurrence, et de réaliser ainsi, aux dépens des consommateurs, des bénéfices de monopole. Ce but pourrait être atteint, au moins d'une manière temporaire, si le Syndicat réussissait à englober les producteurs de rails du monde entier. Il pourrait, en ce cas, imposer à la généralité des consommateurs son prix qu'il a provisoirement fixé à 4 liv. 5 sh. Seulement, ce prix plantureux ne tarderait pas à faire surgir des concurrents qu'il faudrait acheter, sous peine de voir le monopole et ses bénéfices s'en aller à vau l'eau. Mais il y a pis. Les délégués des Etats-Unis qui assistaient à la conférence préparatoire du Syndicat, dit le *Berliner Tageblatt*, se sont retirés sans avoir desserré les dents et voilà qu'on apprend que ces Américains silencieux viennent de s'emparer d'une

(1) *L'impôt sur le revenu*, par Emmanuel Vidal. Broch. de 48 p., Paris, Guillaumin.

grosse commande de rails pour la Nouvelle-Zélande. Ce n'est pas précisément encourageant pour l'avenir. Comme disait un vieux poète qui pourrait bien avoir prévu les Syndicats :

> Tel cuide engeigner autrui
> Qui souvent s'engeigne soi-même.



Les syndicats nationaux protégés par la douane ont certainement moins à redouter la concurrence. En revanche, M. Franc Laur nous apprend qu'ils ont un autre ennemi, non moins dangereux : le contre-syndicat.

Le Syndicat des aciéries allemandes vient, dit-il, de se former. Grâce à lui, les prix des produits sidérurgiques se soutiennent, mais, précisément par suite du haut niveau des matières premières et des demi-produits, les laminoirs purs se plaignent très vivement de la situation qui leur est faite et qui les empêche complètement d'exporter leur production, aussi un Syndicat des producteurs de barres est-il en train de se former pour lutter contre le Syndicat des aciéries.

Il faut noter, en effet, que les blooms sont vendus par le Syndicat à l'intérieur du pays à 82 marks 50, contre 62 mk. environ pour l'exportation, que les billettes valent 90 mk. contre 69 mk. et les largets 92 mk. 50 contre 71 mk. franco Rotterdam. Dans ces conditions, les laminoirs purs allemands ne peuvent absolument pas lutter contre les laminoirs purs étrangers qui achètent les demi-produits à ces prix avantageux, et la prime à l'exportation, qui n'est que de 15 mk. par tonne pour les produits finis, est absolument insuffisante pour contre-balancer la différence de prix de 20 mk. qui existe entre les cours du pays et ceux faits à l'exportation.

Les laminoirs purs vont donc se grouper en un *contre-syndicat*.

Rien de mieux, et nous souhaitons bonne chance aux laminoirs purs. Seulement, nous les prévenons qu'il n'y a qu'un seul contre-syndicat qui vaille : c'est le libre-échange.



Le Comité du tarif de *Reform Club* des Etats-Unis, vient de faire une enquête de laquelle il résulte que sur les 542 millions

de produits manufacturés, exportés dans le dernier exercice, 85 à 90 0/0 ont été vendus à des prix inférieurs de 20 0/0 en moyenne à ceux du marché national. Sur une consommation annuelle évaluée à 8 milliards de dollars, c'est un impôt de 1.000 millions, soit d'environ, 90 dollars par famille, que les protectionnistes ont prélevé sur le peuple américain. Le Comité a résumé dans les onze points suivants les conclusions auxquelles l'a conduit son enquête :

1. — Qu'il est évidemment certain que la grande masse de nos exportations de produits manufacturés, se montant à 452 millions dans l'année close le 30 juin 1904, a été vendue aux étrangers à des prix beaucoup plus bas que ceux qui ont prévalu sur le marché intérieur.

2. — Qu'il est tout à fait improbable que ces produits aient été vendus à perte.

3. — Qu'un système régulier de vente à l'étranger au-dessous du prix du marché intérieur existe aux Etats-Unis et dans tous les pays de hauts tarifs.

4. — Que tandis que beaucoup de pays protectionnistes encouragent cette vente au-dessous du prix du marché intérieur par des drawbacks ou des primes directes, il est bien établi :

5. — Que dans ce pays ni les drawbacks ni les primes n'exercent une influence appréciable sur la réduction des prix à l'étranger.

6. — En conséquence, que cette possibilité de vendre à meilleur marché à l'étranger atteste que notre tarif est inutilement élevé, même au point de vue protectionniste.

7. — Que les combinaisons de trusts, en monopolisant le marché, profitent de cette protection excessive pour imposer des prix exorbitants aux consommateurs.

8.— Que ce n'est pas seulement un système d'exaction dont souffre la généralité des citoyens qui se sont généreusement taxés eux-mêmes au profit des industries protégées, mais

9. — Que cette protection agit comme une cause de retards et de dommages manifeste pour les exportateurs non protégés, manufacturiers ou fermiers qu'elle oblige à payer leurs matières premières et leur outillage plus cher que ceux qui sont fournis à leurs concurrents étrangers.

10. — Que la protection, au lieu d'encourager les industries nationales, protège ainsi, au contraire, les industries étrangères.

11. — Que pour ces motifs, beaucoup d'établissements importants

ont été fondés avec des capitaux et des chefs d'industrie américains, au dehors plutôt qu'aux Etats-Unis.

Le Comité ajoute que l'abaissement des prix à l'intérieur au niveau de ceux de la vente à l'étranger, aurait pour effet naturel d'augmenter la consommation et par conséquent d'imprimer un vif essor à l'industrie, aussi bien au profit des producteurs que des consommateurs eux-mêmes.

On voit que les libre-échangistes américains ne demeurent pas inactifs. Espérons que leur exemple finira par être contagieux.

*
* *

Une décision royale vient de prescrire l'emploi exclusif des charbons espagnols, aussi bien dans les divers services de la marine, que sur les navires de l'Etat.

Cette décision porte :

1° Que le charbon national provenant des mines acceptées par la marine devra seul être employé dans tous les services de l'arsenal;

2° Que si ledit charbon ne donne pas le calorique attendu, la faute en est à la conduite défectueuse des feux dans les machines;

3° Qu'il est nécessaire de « s'émanciper de la dépendance de l'étranger », pour tous les produits du pays, égaux en qualité à ceux de l'étranger, ou même inférieurs à ceux-ci, pourvu que leur emploi n'entraîne pas pour l'Etat de pertes « trop onéreuses »;

4° Que du moment que la marine royale juge les charbons nationaux bons pour les machines des navires de guerre, ils doivent être employés dans les autres services de la marine s'il n'en résulte point pour eux de préjudice.

Si le charbon national ne donne pas le calorique attendu, et s'il est plus cher que le charbon anglais ou belge, les marins et les contribuables s'en consoleront en songeant qu'il les émancipe de la dépendance de l'étranger, car il est espagnol.

G. DE M.

Paris, 14 novembre 1904.

BULLETIN BIBLIOGRAPHIQUE

Russie et Japon. — Les Finances des belligérants, par K. HELFFERICH. Traduit de l'allemand. 1 vol. in-18, 177 p., 1904, 2 fr. Paris, Guillaumin et Cie.

Les Cours et la Capitalisation des Fonds d'Etat. — La Légende de la dette « par tête d'habitant », par A. NEYMARCK. Broch. in-8°, 39 p., 1904, 2 fr. 50. Paris, Guillaumin et Cie.

Histoire du Mouvement social en France (1852-1902), par G. WEILL. 1 vol. in-8°, 496 p., 1905, 7 fr. Paris, F. Alcan.

Ports francs d'autrefois et d'aujourd'hui, par P. MASSON. 1 vol. in-8°, 463 p., 1904, 7 fr. 50. Paris, Hachette et C°.

Manuel d'Economie sociale, par L. DE SEILHAC. 1 vol. in-18, 580 p., 1904, 4 fr. 50. Paris, G. Roustan.

La Compagnie française des Indes (1604-1875), par H. WEBER. 1 vol. in-8°, 715 p., 1904, 10 fr. Paris, A. Rousseau.

La Municipalisation des services d'intérêt public en Italie, par E. BRÈS. 1 vol. in-8°, 180 p., 1904. Paris, A. Rousseau.

Pourquoi et comment coloniser, par FR. BERNARD. 1 vol. in-8°, 230 p., 1905, 3 fr. Paris, A. Rousseau.

Rapports sur l'application des lois réglementant le travail en 1903. 1 vol. in-8°, 416 p., 1904. Paris, Imprimerie Nationale.

Association française pour l'avancement des sciences, 32e *session Angers* 1903. 2e partie. Notes et mémoires. 1 vol. in-8°, cart., 1472 p., 1904. Paris, Masson et Cie.

Le Chili de nos jours. Son commerce, sa production et ses ressources, par A.-O. BULNES. 1 vol. in-8°, 1re année, 468 p., 1904, 8 fr. Le Havre, *Journal du Havre*.

La Meunerie se ruine! La Meunerie est ruinée! 1 vol. in-18, 77 p., 1904. Paris, Imprimerie Anselm frères.

Aperçu des pertes infligées à l'industrie et au commerce Marseillais, par les grèves d'août-octobre 1904. Broch.. grand in-8°, 47 p., 1904. Marseille, Société pour la défense du commerce.

La concurrence industrielle du Japon, par L. DECHESNE. Broch. in-8°, 33 p., 1905. Paris, L. Larose.

Projet d'une grande alliance de la France avec le monde musulman, par L. Dujardin. Br. in-8°, 16 p., 1904. Alger-Mustapha, Imprimerie algérienne.

La Teorica dell' individualismo secondo John Stuart Mill, par le Dott. A. L. Martinazzoli. 1 vol. in-18, 352 p., 1905. Milano, U. Hoepli.

Annuario Statistico Italiano 1904. 1 vol. grand in-8°, 687 p., 1904. Roma, Tipog. Nazionale Bertero e C°.

Sulla Ripercussione e la incidenza dei Dazi Doganali, par R. Dalla Volta. Br. in-8°, 48 p., 1904. Firenze, Lumachi.

I Rapporti fra Trusts e protezionismo, par C. Jarach. Br. in-8°, 34 p., 1904. Torino, Roux et Viarengo.

Protezionismo, imperialismo e libero scambio nell' Inghliterra, par le prof. Dalla Volta. Br. in-8°, 37 p., 1904. Firenze, Tip. M. Ricci.

Per il centenario di Riccardo Cobden Discorso del, prof. R. Dalla Volta. Br. in-8°, 18 p., 1904. Firenze, Tip. M. Ricci.

L'Ideale imperialista e la politica commerciale dell' Inghliterra, par R. Dalla Volta. Br. in-8°, 19 p., 1904. Roma, *Nuova Antologia*.

Proyecto de Ley de organización y atribuciones de los Juzgados y Tribunales del fuero común en Expaña, par Don E. Montero Rios. 1 vol. in-8°, 212 p., 1904. Madrid, *Revista de Legislación*.

Grundzüge der Sozialppôlitik, von Dr. Van del Borght. 1 vol. in-8°, 566 p., 1904. Leipzig, Hirschfeld.

Jahrbuch für Gesetzgebung Verwaltung und Volkswirtschaft im Deutschen Reich, von G. Schmoller. 1 vol. in-8°, 416 p., 1904. Leipzig, Duncker et Humblot.

Das Landwirtschaftliche Kreditwesen in Bulgarien, von Dr. I. Ekimow. 1 vol. in 8°, 120 p., 1904. Tubingen, H. Laupp.

Allgemeine Münzkunde und Geldgeschichte des Mittelalters und der Neueren Zeit, von Dr. A. Luschin von Ebengreuth. 1 vol. in-8°, 286 p., 1904. München und Berlin, R. Oldenbourg.

Monopolistic combinations in the German coal industry by F. Walker. 1 vol. in-8°, 334 p., 1904. New-York, Macmillan Cy.

Mensagem Dirigа em 7 de Setembro 1904 *Ao Congresso Legislativo do Para*, pelo Dr. A. Montenegro. Br. in-8°, 130 p., 1904. Belem-Para, Imprensa Official.

La Gérante : Pauline GUILLAUMIN

Paris. — Typ. A. Davy, 52, rue Madame. — *Téléphone.*

63e Année

6e Série



JOURNAL
DES
ÉCONOMISTES

REVUE MENSUELLE

DE LA SCIENCE ÉCONOMIQUE

ET DE LA STATISTIQUE

RÉDACTEUR EN CHEF : G. de MOLINARI
Correspondant de l'Institut

15 DÉCEMBRE 1904

PARIS
ADMINISTRATION ET RÉDACTION
LIBRAIRIE GUILLAUMIN ET Cie
Rue Richelieu, 14.

1904

SOMMAIRE DU NUMÉRO DE DÉCEMBRE 1904

JOURNAL

DES

ÉCONOMISTES

L'ÉVOLUTION DU SALARIAT

On peut partager en trois périodes l'histoire des rapports des entrepreneurs et des ouvriers, des salariants et des salariés, sous le régime de la liberté de l'industrie, bien qu'il n'y ait entre ces périodes aucune ligne de démarcation nettement tracée. La première va de la naissance de ce régime à l'époque de la transformation des moyens de communication et de l'abrogation des lois sur les coalitions. Elle est caractérisée par la prépondérance générale du salariant dans le contrat d'échange du travail contre un salaire. La seconde est marquée par la lutte de plus en plus ardente des deux parties : c'est une période de guerre dans laquelle les salariants s'efforcent *per fas et nefas* de conserver leur prépondérance ou de la ressaisir, les salariés de l'acquérir. Dans la troisième, bien qu'elle commence seulement à poindre, on peut déjà prévoir que leurs rapports se pacifieront par l'ajustement utile et équitable de l'offre et de la demande du travail, sous l'impulsion de la concurrence agissant dans un milieu de plus en plus étendu et libre.

I

Si le régime de la servitude qui a été, dès la naissance de l'industrie, celui du travail manuel livrait l'ouvrier à la domination

parfois tyrannique d'un maître, il avait l'avantage d'assurer son existence. Cette assurance imposée, il la payait au prix de sa liberté, mais dans l'état de sa mentalité et des circonstances du milieu où il vivait, on peut se demander s'il eût été capable de s'en passer. Il s'y soumettait généralement sans résistance, et c'est seulement à mesure que sa capacité de pourvoir lui-même aux nécessités de son existence s'est accrue, qu'il a commencé à la trouver trop onéreuse et cherché à s'en affranchir. De même, c'est lorsque les propriétaires de domaines agricoles, de métiers ou d'industries, ont pu se procurer du travail libre en quantité suffisante et au-dessous du prix que leur coûtait l'assurance de la vie de leurs esclaves ou l'assistance de leurs serfs, qu'ils ont cessé de s'opposer à leur libération et en ont pris même fréquemment l'initiative. Ce progrès se serait donc accompli naturellement, de lui-même, au moment et dans la mesure où il eût été avantageux aux deux parties, et peut-être les maux qui ont suivi l'avènement de la liberté du travail, eussent-ils été évités si la Loi n'était pas intervenue pour l'imposer, sans avoir égard à l'état de la mentalité des affranchis et aux circonstances du milieu où ils vivaient. Bref, en cette matière comme en bien d'autres, on peut se demander si l'intervention de l'Etat n'a pas été plus nuisible qu'utile.

Quelle était, en effet, la situation respective des employeurs et des employés à l'époque où les liens de dépendance mutuelle qui les unissaient encore, — quoique ces liens se fussent successivement affaiblis, — ont été brusquement rompus par la loi. Cette situation était essentiellement inégale. Les entrepreneurs d'industrie étaient protégés à la fois contre les consommateurs auxquels ils vendaient leurs produits et contre les ouvriers dont ils achetaient le travail. Cette double protection, dont ils étaient redevables à leur influence dans l'Etat, avait pour instruments, d'une part, la législation douanière, d'une autre part, les lois sur les coalitions. La législation douanière fournissait aux entrepreneurs d'industrie le moyen d'élever, au-dessus du taux naturel de la concurrence, le prix des articles de consommation contre lesquels les ouvriers échangeaient leur salaire. Le surcroît de profit que cette législation protectionniste procurait à ses bénéficiaires était ainsi acquis, au moins pour la plus forte part, aux dépens du salaire, dont le pouvoir d'achat se trouvait diminué d'autant. Les lois sur les coalitions, en interdisant aux ouvriers de s'associer pour débattre les prix et conditions de l'emploi de leur travail,

les plaçaient, vis-à-vis de l'employeur, dans une situation inégale, car ils étaient plus pressés de lui vendre leur travail qu'il ne l'était de le leur acheter. Comme le remarquait Adam Smith, « à la longue, il se peut que le maître ait autant besoin de l'ouvrier que celui-ci a besoin du maître, mais le besoin du premier n'est pas si pressant. » Quoique l'ouvrier fût libre de par la loi de débattre les prix et conditions que lui offrait l'employeur, en fait, il était généralement obligé de les accepter sans débat. Est-il besoin d'ajouter que l'employeur s'efforçait naturellement d'obtenir la plus grande quantité de travail comme de toute autre marchandise en échange de la plus petite somme de monnaie, autrement dit du salaire le plus bas. A la vérité, dans les localités où l'industrie se partageait entre plusieurs entreprises, l'ouvrier pouvait profiter de la concurrence des employeurs, auxquels les coalitions étaient interdites comme à lui-même ; mais, ainsi que le remarquait encore Adam Smith, « les maîtres sont en tous temps et partout dans une sorte de ligue tacite, mais constante et uniforme, pour ne pas élever le salaire au-dessus du taux actuel. Violer cette règle est partout une action de faux-frère. » L'ouvrier était libre, sans doute, de se dérober à ce monopole tacite, en allant offrir son travail dans quelque autre foyer d'industrie, mais il ne possédait ni les ressources, ni les informations nécessaires à son déplacement. En fait donc, il demeurait, comme auparavant, à la merci de l'employeur avec cette circonstance aggravante, que celui-ci était dégagé de toute obligation à son égard et pouvait au besoin lui opposer la concurrence d'ouvriers étrangers. Car les lois qui prohibaient l'importation des produits étrangers, ne s'appliquaient pas au travail ; le profit de l'industriel était protégé, le salaire de l'ouvrier ne l'était point. Enfin, la législation fiscale achevait l'œuvre d'inégalité de la protection douanière et des lois sur les coalitions, en multipliant et en aggravant les impôts indirects sur les articles de grande consommation, qui atteignaient dans la plus forte proportion la classe ouvrière.

On s'explique donc que le salaire soit trop souvent tombé, sous l'influence de ces circonstances du milieu, au-dessous du taux nécessaire au bon entretien et à la reproduction du capital de forces productives de l'ouvrier. Peut-être ce salaire aurait-il pu suffire à la rigueur, si les ouvriers avaient généralement possédé la capacité mentale qu'exige la responsabilité naturellement attachée à la liberté, mais la loi n'avait pas fait de distinction entre les capables et les incapables ; elle avait imposé également aux

uns et aux autres le même régime, sans rechercher si ce régime, qui était visiblement bienfaisant pour ceux-ci, n'allait pas être nuisible à ceux-là.

S'il est incontestable que l'abolition des privilèges des corporations et des derniers restes du servage des travailleurs attachés aux exploitations agricoles et minières, a efficacement contribué aux progrès qui ont donné naissance à la grande industrie dans le cours du XVIII[e] siècle, et augmenté dans des proportions extraordinaires la richesse des nations civilisées, si la liberté du travail a donné en même temps aux ouvriers d'élite la possibilité de s'élever aux plus hauts rangs de la hiérarchie industrielle, en revanche, on ne saurait dire qu'elle ait amélioré, d'une manière instantanée, la condition de la multitude, comme se l'imaginaient les croyants en la toute puissance de la Loi. Abandonnée à elle-même, sans posséder encore la capacité mentale qu'exige le self government, dans un milieu où l'exercice de la liberté se heurtait à tout un ensemble de charges et de restrictions artificielles, aussi bien que d'obstacles naturels, elle s'est montrée impuissante à pourvoir aux exigences impératives de cet état nouveau ; comme la richesse, la misère s'est propagée dans des proportions auparavant inconnues. A la charité privée devenue insuffisante, il a fallu joindre l'assistance publique. Mais l'expérience n'a pas tardé à démontrer que la charité, et encore moins l'assistance, ne sont pas des remèdes, qu'elles aggravent même le mal qu'elles ont pour objet de guérir, en détendant le ressort de l'activité et de la prévoyance individuelles. Alors, aux espérances démesurées qu'avait fait concevoir le nouveau régime, a succédé un réaction non moins excessive ; on a proclamé la faillite de la liberté, et au self government imposé indistinctement aux capables et aux incapables, les socialistes ont opposé des systèmes qui se résolvaient dans l'asservissement des uns et des autres.

II

Cependant, les circonstances du milieu se modifiaient à l'avantage de la classe ouvrière, sous l'impulsion des progrès qui augmentaient la productivité de l'industrie. Les entreprises se multipliaient à mesure que les produits créés à moins de frais devenaient accessibles à un plus grand nombre de consommateurs et, à mesure qu'elles se multipliaient, elles se faisaient davantage

concurrence, tant pour l'achat du travail que pour la vente des produits. Les ligues tacites dont parlait Adam Smith s'organisaient plus difficilement et elles se rompaient lorsque l'affluence des commandes rendait le besoin de travail plus pressant. D'ailleurs, la transformation des moyens de transport allait bientôt donner aux ouvriers la possibilité de se dérober à ces monopoles locaux. A dater de l'avènement des chemins de fer et de la navigation à vapeur, et malgré l'absence des agents de mobilisation à l'usage des produits et des capitaux, l'émigration intérieure aussi bien qu'extérieure, d'exceptionnelle est devenue normale, et le taux du salaire sur un marché progressivement agrandi, a de moins en moins ressenti l'influence déprimante du monopole. Et tandis que les socialistes ne voyaient de remède aux maux de la classe ouvrière que dans la suppression de la liberté, les économistes demandaient ce remède à son extension. Ils réclamaient et finissaient par obtenir l'abrogation des lois sur les coalitions qui empêchaient le salaire de s'élever au taux naturel de la concurrence et la réforme de la législation douanière protectionniste qui en abaissait le pouvoir d'achat.

Mais les réformes ne sont fécondes et durables, qu'à la condition d'avoir été faites auparavant dans les esprits. Quel était l'état mental des industriels et des ouvriers à l'époque où ont été abrogées les lois sur les coalitions ? Sous le nouveau régime de liberté que la loi venait d'établir, leur mentalité demeurait telle que l'avait faite le régime séculaire du monopole. Accoutumés à user de la supériorité de leur pouvoir sur les ouvriers dans l'échange individuel du travail contre un salaire, les industriels ne purent d'abord se résoudre de plein gré à traiter avec les ouvriers associés. Non seulement, ils refusaient de débattre les conditions de cet échange avec les coalitions, les unions ou les syndicats, mais ils excluaient de leurs ateliers les ouvriers qui en faisaient partie. Ce n'est qu'à la longue, lorsqu'aux coalitions temporaires et mal pourvues de ressources, ont succédé des unions et des syndicats permanents, suffisamment munis de capitaux, qu'ils se sont résignés à traiter avec eux.

Mais le même esprit de monopole et de domination qui animait la classe dirigeante de l'industrie n'était pas moins répandu et moins vivace dans la classe ouvrière. A mesure que leurs associations se sont multipliées et sont devenues plus puissantes, les ouvriers ont entrepris à leur tour d'imposer leurs conditions aux industriels. De même, que ceux-ci, au temps où ils étaient les plus forts, où, dans des marchés étroitement limités, ils avaient

affaire à une multitude famélique, usaient de leur monopole de fait, pour exiger un maximum de travail en échange d'un minimum de salaire, sans se préoccuper de savoir si ce salaire suffisait ou non à la conservation et à la reproduction du capital de forces productives des ouvriers, les unions et les syndicats se sont proposés pour objectif un maximum de salaire en échange d'un minimum de travail, sans s'inquiéter davantage de savoir si cet excès de leurs exigences ne causerait pas la ruine des industriels et la destruction de l'industrie.

Entre les industriels accoutumés à une prépondérance séculaire, et les ouvriers, maintenant pourvus du puissant instrument de l'association, les uns et les autres, animés du même esprit de monopole et de domination, la guerre était donc inévitable. Elle s'est propagée dans toute l'étendue du domaine de la production, en s'aggravant à mesure que les ouvriers ont acquis davantage les ressources nécessaires pour l'engager et la poursuivre.

Nous avons maintes fois décrit le mécanisme et la tactique de cette guerre civile du capital et du travail. Elle a pour objectif la domination du marché du travail et elle procède par un double accaparement : accaparement du travail par les ouvriers, du salaire par les industriels. Quel but se proposent les ouvriers en se mettant en grève et en choisissant de préférence le moment où les commandes affluent, où, par conséquent, leur travail est le plus nécessaire ? C'est d'obliger l'industriel à accepter les conditions qu'il leur plaît de lui imposer, sous peine de subir le dommage résultant de la privation de cet agent indispensable de la production. S'il estime que ce dommage dépasse celui que lui causera l'acceptation des conditions des grévistes, il consentira probablement à se soumettre, provisoirement du moins, à leurs exigences. Mais pour obtenir ce résultat, pour remporter cette victoire, les grévistes doivent écarter absolument la concurrence des ouvriers du dehors. Or, sous un régime de liberté du travail, il est rare que les industriels ne trouvent pas à les remplacer, en augmentant au besoin légèrement le taux du salaire. Il faut donc que les grévistes interdisent à la concurrence l'accès des ateliers, dans lesquels ils ont fait le vide, et qu'ils s'attribuent le droit exclusif d'approvisionner de travail, comme les industriels s'attribuent celui d'approvisionner de leurs produits le marché national. Seulement, les grévistes n'ayant pas de douane à leur service, remplissent eux-mêmes l'office de douaniers, en employant les procédés adaptés à ce genre d'office. Les industriels ne manquent

pas de se plaindre, — et ils se plaignent avec raison, — de cette atteinte à la liberté du travail, mais il ne leur vient pas à la pensée qu'ils se rendent coupables d'un méfait analogue, en mettant en œuvre leur influence politique, pour interdire l'accès du marché national aux produits étrangers, afin d'élever, de même, artificiellement, le prix de leurs produits au-dessus du taux naturel de la concurrence. Ils portent ainsi atteinte à la liberté de l'échange, non moins respectable que la liberté du travail, dont elle est le complément nécessaire.

A cette pratique protectionniste, les grévistes en joignent une autre, certainement moins répréhensible, en échelonnant les mises en interdit des entreprises d'un même foyer d'industrie. Grâce à cet expédient ingénieux, ils peuvent alimenter la caisse de la grève à mesure qu'elle s'épuise, au moyen des subventions que leur accordent, — naturellement, à charge de revanche, — les ouvriers des entreprises qui demeurent en activité. Seulement, à cette tactique, les industriels en ont opposé une autre, celle du *lock-out* ou de la fermeture générale des ateliers. C'est une mesure cruelle, et qui atteint souvent des ouvriers qui ne sont point de connivence avec les grévistes, mais c'est la guerre !

Au moment où nous sommes, cette guerre se poursuit dans toute l'étendue du monde industriel et les grèves récentes de l'Italie et de Marseille attestent même qu'elle est plus violente que jamais. Cependant on peut déjà en prévoir la fin. Ce n'est pas que le même esprit de monopole et de domination ait cessé d'animer les deux adversaires, que les industriels aient renoncé à imposer aux ouvriers,et les ouvriers aux industriels,les prix et conditions de l'échange du travail contre un salaire. Mais le développement continu de toutes les branches de la production, les progrès merveilleux des moyens de transport, et l'extension des marchés du travail qui est la conséquence naturelle de cette évolution industrielle, leur montre chaque jour plus clairement l'impossibilité de soustraire le salaire à l'opération régulatrice de la concurrence.

Comment la concurrence régle aujourd'hui le prix des produits et des capitaux investis dans les choses, malgré les obstacles naturels et artificiels qui limitent encore et troublent sa sphère d'action ; pourquoi les organes nécessaires qu'elle s'est créés pour remplir cette fonction régulatrice font encore défaut au capital investi dans l'homme, c'est ce que nous avons examiné dans des études précédentes que nous allons brièvement résumer.

III

A mesure que les produits et les capitaux se sont multipliés et que l'extension de leurs marchés de consommation a obligé de les porter dans des localités et des régions plus éloignées de leurs foyers de production, le besoin d'instruments et d'agents de mobilisation s'est davantage fait sentir. Comme à tous les autres besoins, il a été pourvu à celui-là, aussitôt qu'il est devenu assez fort et assez pressant pour déterminer, par l'appât d'un profit rémunérateur, la création ou le développement de l'appareil destiné à y pourvoir. Les instruments de communication maritimes et terrestres, se sont multipliés et perfectionnés sous l'impulsion de la demande de plus en plus active qui en était faite, la navigation à vapeur, les chemins de fer, la télégraphie et la téléphonie électriques ont couvert le globe d'un réseau nerveux, en libérant ainsi les mouvements de la concurrence de l'obstacle naturel des distances et ne laissant debout que les obstacles artificiels, créés par l'imbécile avidité de l'homme. En même temps et pour satisfaire au même besoin, se multipliaient les intermédiaires nécessaires à l'apport des produits et à l'éclairage des marchés, maisons, sociétés, bourses de commerce, organes de publicité de toute sorte. Grâce à cet appareil de mobilisation, nous avons vu décupler, en moins d'un siècle, la circulation des produits, leurs marchés déborder des frontières des Etats et n'avoir plus d'autres limites que celles de notre globe. Ne recevons-nous pas aujourd'hui des Antipodes, du blé, de la viande et des fruits ? Or, quels sont les résultats de cette évolution industrielle et commerciale dont nous commençons seulement à apercevoir la portée ? Ce n'est pas uniquement de multiplier les matériaux de la vie et du bien-être, en les rendant accessibles au grand nombre, c'est encore d'en opérer la distribution d'une manière de plus en plus équitable et utile. Comment, en effet, s'établissent les prix des grands articles de consommation, les céréales, le coton, la laine, les métaux, le charbon, etc., qui ont aujourd'hui à leur service, sur le vaste marché du monde, les instruments et les agents de mobilisation nécessaires à l'opération régulatrice de la concurrence ? Ils s'établissent sans lutte et même sans débat, d'une manière purement mécanique, d'après l'évaluation de la récolte ou du montant de la production disponible, d'une part, des besoins de la consommation de l'autre. Et, sauf la différence des frais de transport et des droits de douane, ils sont sensiblement les mêmes dans toutes

les parties du monde, maintenant unifié. De plus, ils tendent incessamment, sous l'impulsion de la loi naturelle de la valeur associée à celle de la concurrence, à s'abaisser au niveau des moindres frais de la production. Lorsque la quantité produite demeure au-dessous des besoins de la consommation, le prix s'élève dans une progression telle, qu'il devient aussitôt avantageux d'en augmenter la production ; lorsque la quantité est surabondante, le prix s'abaisse dans la même progression et la production se ralentit. C'est une gravitation économique, qui ramène continuellement le prix au taux nécessaire pour que la production puisse subsister, ni plus ni moins.

L'extension des marchés et leur mise en communication de plus en plus rapide et presque instantanée par la multiplication et le perfectionnement des instruments et des agents de mobilisation ont amené un résultat analogue, mais plus complet encore dans la distribution des capitaux investis dans les choses. Tandis que sur les marchés resserrés et isolés de l'ancien régime industriels, les capitaux se mobilisaient encore moins que les produits et que dans la plupart de ces marchés un petit nombre de capitalistes tenaient, le plus souvent, les emprunteurs à leur merci et leur prêtaient à usure, en dépit des lois limitatives du taux de l'intérêt, nous voyons aujourd'hui le marché des capitaux égaler sinon dépasser en étendue celui des produits de grande consommation. C'est par milliards que se chiffre l'exportation des capitaux des pays où la production en est abondante, l'Angleterre, la France, la Belgique, la Suisse, etc., dans ceux où elle est rare. Et tel est le nombre et la puissance des instruments et des agents de mobilisation à leur service, télégraphes, bourses, banques et organes de publicité de tout ordre, telle est la rapidité de leurs opérations, que la tendance à l'unification du taux de l'intérêt est plus générale et plus accentuée encore que celle du prix des produits. Les différences ne proviennent plus guère que de l'inégalité des risques. Aussitôt que dans un pays ou dans une industrie, le capital reçoit une rétribution qui dépasse le taux nécessaire ou tombe au-dessous, les capitalistes desservis par ce merveilleux appareil de transmission et d'information presque instantanées y portent leurs fonds ou les en éloignent jusqu'à ce que le niveau soit rétabli.

C'est ainsi, par l'opération régulatrice des lois naturelles de la concurrence et de la valeur, que les produits et les capitaux se distribuent et que leur prix tend à se fixer de la manière la plus utile dans le vaste marché du monde.

IV

Le capital incorporé dans l'homme, le capital humain ou personnel, est régi par les mêmes lois naturelles que le capital investi dans les choses. Malheureusement, les conditions dans lesquelles l'ouvrier se trouvait placé, à l'époque où il est devenu propriétaire de son capital de forces productives, étaient fort différentes de celles des propriétaires des autres catégories de capitaux. Comme le remarquait Adam Smith, l'homme était alors « de toutes les espèces de colis, le plus difficile à transporter ». Libre en droit, — non toutefois sans des restrictions de diverses sortes, — de porter son travail sur le marché où le prix en était le plus élevé, l'ouvrier possédait rarement les moyens d'user de cette liberté. Il était confiné dans la localité où il était né, où, de génération en génération, il avait été attaché par les liens de la servitude et où sa rétribution était réglée par une coutume séculaire. Cet état de choses ne pouvait disparaître du jour au lendemain, et l'avènement légal de la liberté du travail n'eut pas, en effet, le pouvoir de le changer, comme par un coup de baguette. Nulle part, il n'a déterminé une hausse immédiate et directe des salaires. Cette hausse qui s'est opérée dans le cours du XIX[e] siècle, a été due, mais seulement d'une manière indirecte et successive, à l'augmentation de la productivité de l'industrie, dégagée des entraves du régime réglementaire, à l'accroissement de la concurrence des industriels pour demander le travail, qui en a été la conséquence, enfin, mais à un moindre degré, à l'élargissement des marchés ouverts aux ouvriers pour l'offrir. A un moindre degré, disons-nous, car les intermédiaires qui étaient les agents de l'élargissement des marchés des produits et des capitaux, proprement dits, faisaient défaut au travail.

Ce n'était pas que le besoin d'intermédiaires fût moindre pour le placement du travail que pour celui des produits et des capitaux, mais aux obstacles naturels que rencontrait la création de ce rouage nécessaire, s'ajoutaient les obstacles artificiels que lui opposait l'intérêt particulier des industriels. Intéressés à payer le travail devenu libre le moins cher possible, ils recouraient, pour atteindre ce but, au même procédé dont ils usaient pour abaisser le prix des matières premières : la prohibition à la sortie. L'art 417 du Code pénal qui assimile à un crime le trans-

port des ouvriers à l'étranger (1), et la mise des bureaux de placement sous l'autorité discrétionnaire de la police étaient inspirés par cet intérêt protectionniste. On pourrait s'étonner que cette hostilité contre les bureaux de placement ait passé ensuite aux ouvriers, si l'on n'en trouvait l'explication dans les conditions d'existence précaires qui leur étaient imposées et la déconsidération que ce régime de suspicion leur attirait. Pour en compenser les risques et les dommages, il leur fallait bien élever le prix de leurs services, au détriment des ouvriers. De là, leur réputation d'exploiteurs et le préjugé auquel ils étaient en butte.

Si l'on remonte à la source des préjugés contre les intermédiaires, on la découvrira, au surplus, toujours dans quelque dommage originaire, communément aggravé par l'intervention de la loi pour y remédier, et dans le ressentiment, légitime ou non, que ce dommage a provoqué.

Telle a été notamment l'origine du préjugé contre les marchands de grains, non moins général et enraciné que le préjugé contre les bureaux de placement. D'abord, peu nombreux dans des marchés étroits et isolés par des obstacles naturels et artificiels, les marchands de grains, y possédaient un monopole de fait qui leur permettait d'acheter le blé à vil prix aux cultivateurs, au moment où ils étaient pressés de le vendre pour payer leurs fermages et leurs redevances ; puis, après avoir accaparé ainsi la plus grande partie, sinon la totalité de la récolte, d'en mesurer la vente, de manière à faire hausser artificiellement le prix à un taux excessif. Ajoutons, que la réglementation à laquelle l'autorité les assujetissait d'habitude, en écartant l'esprit d'entreprise et les capitaux de leur commerce, ne pouvait que renforcer leur monopole et aggraver le mal. La situation a changé lorsque les obstacles qui rétrécissaient et isolaient les marchés ont été aplanis. Devenus plus nombreux dans des marchés élargis, les marchands de grains se sont fait chaque jour une concurrence plus serrée, tant pour acheter que pour vendre, et cette concurrence a eu pour effet naturel d'élever les prix pour les producteurs et de les abaisser pour les consommateurs. Dans ces marchés de con-

(1) Art. 417 du Code pénal: Quiconque, dans la vue de nuire à l'industrie française, aura fait passer en pays étrangers des directeurs, commis ou des ouvriers d'un établissement, sera puni d'un emprisonnement de six mois à deux ans, et d'une amende de cinquante francs à trois cents francs.

currence, les manœuvres d'accaparement qui pouvaient procurer des profits usuraires dans les marchés du monopole, ont échoué chaque fois qu'elles ont été tentées. Telle a été, il y a quelques années, la tentative d'accaparement des blés américains, qui a abouti à la déconfiture de l'accapareur, M. Leiter. Dans le vaste marché du monde, maintenant unifié, le prix du blé se fixe par l'opération des lois de la concurrence et de la valeur, en raison de l'état des récoltes et des approvisionnements d'une part, des besoins de la consommation de l'autre, sans qu'il soit possible de le fausser. C'est un prix impersonnel, qui s'établit, pour ainsi dire, d'une manière automatique, sans débats et sans marchandage. Le préjugé contre les marchands de grains n'en a pas moins longtemps survécu aux circonstances qui l'avaient fait naître, et dans les pays arriérés, tels que la Russie, où il s'associe d'ailleurs à la haine des Juifs, il n'a pas cessé de provoquer des scènes de pillage et de meurtre.

Le préjugé contre les intermédiaires du placement du travail a la même origine et il est demeuré encore plus répandu et plus vivace. Cependant, l'expérience des grèves a commencé, quoique lentement, à faire comprendre aux ouvriers qu'ils sont obligés de compter avec la concurrence, que, dans un marché et dans un moment où l'offre du travail dépasse la demande, toutes les manœuvres pour faire hausser artificiellement le salaire, — boycottage, picketing, violences contre les ouvriers dissidents ou concurrents, *pieds noirs* ou Sarrazins — demeurent infructueuses, et que toute grève, engagée dans ces circonstances est condamnée à un échec certain. De là, deux tendances nouvelles qui se manifestent dans les unions et les syndicats, appartenant aux régions supérieures du travail, l'une qui consiste, sinon à renoncer aux grèves, du moins à ne les engager ou à ne les appuyer qu'après une mûre appréciation de l'état du marché, l'autre à régulariser le marché, au moyen d'agences de placement et de viatiques alloués à leurs membres en quête de travail.

En Angleterre, les dépenses de grèves qui absorbaient d'abord la plus grande partie du budget des dépenses des Trade-Unions, n'y figurent plus maintenant que pour environ 20 0/0 (1). Les grèves doivent être autorisées, sinon aucun secours n'est accordé aux grévistes. La plupart des unions américaines ont établi la même règle, et l'*Union des chemins de fer*, par exemple,

(1) Yves Guyot. *Les conflits du travail et leur solution*, p. 69.

déclare qu'elle considère les grèves comme désastreuses, pour le patron et pour l'ouvrier (1). Même règle encore en France dans les syndicats des travailleurs du livre, des mécaniciens et des mouleurs en métaux (2). Aussi, a-t-on constaté, depuis quelques

(1) *L'Union américaine des chemins de fer* a entrepris de protéger les plus humbles de ses membres dans l'exercice de tous leurs droits, mais si elle s'engage à respecter religieusement tous les droits de ses membres, elle entend n'accueillir aucune demande extravagante, aucune proposition déraisonnable. Elle part de cette idée, que tous les différends peuvent être résolus d'une manière satisfaisante, et que de bonnes relations peuvent s'établir et se maintenir entre employeurs et employés; que le service peut être considérablement amélioré, et que la nécesité de recourir aux grèves, aux lock-outs, aux boycottages et à la mise en quarantaine, procédés que la déclaration considère comme désastreux pour le patron et pour l'ouvrier et comme une perpétuelle menace pour la paix publique, doit disparaître à jamais.

(CARROLL D. WRIGHT. *L'évolution industrielle des Etats-Unis.*)

(2) Les répercussions des grèves sont lointaines et imprévues, dit M. G. Fagniez, et c'est quelquefois une victoire à la Pyrrhus que remporte, dans la guerre industrielle, celui qui reste maître du champ de bataille. C'est moins à cause de cette incidence qui lui échappe qu'à cause des souffrances immédiates et souvent stériles, dont tant de grèves l'ont rendue victime, qu'il faut attribuer le sentiment qui prévaut aujourd'hui à leur égard dans la classe ouvrière; elles y sont généralement considérées comme funestes. On ne s'en douterait pas, il est vrai, à les voir aussi nombreuses. C'est qu'il y entre plus d'entraînement que de réflexion et de tactique.

La *Fédération des travailleurs du livre* ne s'occupe pas des grèves seulement pour les soutenir, mais aussi pour les prévenir et y mettre fin. Chaque fois qu'un conflit est sur le point d'éclater, elle envoie un délégué qui doit faire tous ses efforts pour le résoudre à l'amiable et ne l'en rendre solidaire que s'il est justifié. Les conflits peuvent être également soumis à une tentative de conciliation devant une Commission locale, puis à un double arbitrage, le premier devant cette même Commission, le second devant la délégation permanente de la Commission centrale de Paris. Jusqu'à la solution du litige, rien n'est changé aux conditions en vigueur au moment où il est né: le travail continue, aucun ouvrier n'est renvoyé. Les ouvriers qui se mettent en grève contre l'avis de la Commission centrale, les parties qui ne veulent pas se soumettre à l'arbitrage sont abandonnés par leurs confrères ou leurs camarades... A Rennes, une grève ayant éclaté dans la typographie sans avoir été précédée par une tentative de conciliation, la Fédération a donné tort aux grévistes.

La *Fédération des ouvriers mécaniciens de France* ne soutient que les grèves qui ont été approuvées par elle, elle donne alors aux grévistes un secours de 14 francs par semaine.

La *Fédération des mouleurs en métaux* ne procède pas autrement que les deux fédérations précédentes. Partout où un conflit éclate, elle

années, que les ouvriers des industries, dont la machinerie exige la mise en œuvre des facultés intellectuelles et morales, recourent plus rarement aux grèves, tandis qu'elles demeurent fréquentes dans les régions inférieures du travail, chez les *unskilled*, qui font œuvre de leurs muscles plutôt que de leurs nerfs. C'est dans cette catégorie d'ouvriers, dont l'intelligence n'est pas développée par l'exercice, que les socialistes révolutionnaires trouvent aujourd'hui des recrues pour la grève générale. Comme si une suspension complète du travail, partant des salaires, pouvait être plus facilement supportée par les travailleurs que par les capitalistes !

L'élite de la classe ouvrière commence donc à s'apercevoir de l'impuissance des grèves à faire monter artificiellement le prix du travail au-dessus du taux naturel de la concurrence. Malheureusement il en est autrement de la multitude. C'est pourquoi, dans les pays et les industries en retard, les grèves, — le socialisme aidant, — ne cesseront pas de sitôt de jeter la perturbation dans le domaine du travail. Et, aussi longtemps que les ouvriers y auront recours, leur hostilité contre les intermédiaires subsistera, et non sans motif.

Car, une grève n'étant autre chose qu'un accaparement de travail, ne peut réussir qu'à la condition que l'industriel, consommateur de cette marchandise, ne puisse s'en approvisionner audehors. De même donc qu'à l'époque où les employeurs étaient les maîtres du marché du travail, ils s'efforçaient de le restreindre pour les ouvriers, en faisant punir comme un crime l'exportation du travail et mettre les bureaux de placement sous l'autorité arbitraire de la police, les syndicats grévistes qui entreprennent à leur tour de monopoliser le marché du travail, traitent en ennemis les intermédiaires qui aident à remplacer les ouvriers en grève. On s'explique ainsi que l'idée d'instituer des bourses du travail, pour étendre ce marché en l'éclairant, n'ait d'abord été favorablement accueillie, ni par les employeurs qui voulaient en conserver le monopole, ni par les ouvriers qui voulaient s'en emparer. Les syndicats ont fini, toutefois, par leur découvrir une destination utile, celle de les loger aux frais des municipalités !

---

envoie un délégué à la fois pour négocier et pour soutenir la résistance et ne donne son appui à cette résistance que si elle l'approuve. Elle a été jusqu'à déclarer qu'elle ne soutiendrait que les grèves défensives, c'est-à-dire provoquées par les patrons.

(G. Fagniez. *L'Association professionnelle dans les temps modernes.*)

Mais, pendant que les employeurs et les ouvriers, imbus de l'esprit du monopole, s'efforçaient de restreindre les marchés du travail, les progrès de l'industrie et la multiplication des voies de transport rapides et à bon marché, continuaient à les agrandir. L'homme cessait d'être le moins transportable des colis, et la circulation du travail, non seulement à l'intérieur de chaque pays, mais encore au dehors, prenait un développement extraordinaire. En même temps que des expériences désastreuses démontraient, chaque jour davantage, soit l'impossibilité d'abaisser artificiellement au-dessous du taux de la concurrence les prix du travail par l'accaparement des salaires, soit de les élever au-dessus par l'accaparement du travail, le besoin apparaissait de mettre au service du capital incorporé dans l'homme le même organisme de mobilisation et d'éclairage, au moyen duquel la concurrence remplit son office de régulateur du prix des produits et du taux de l'intérêt du capital investi dans les choses. Cet organisme, composé de l'ensemble des intermédiaires de l'échange et du crédit, s'est créé et développé de lui-même, sous l'impulsion de la concurrence, à mesure que le besoin s'en est fait sentir assez vivement pour en couvrir les frais de production avec adjonction du profit nécessaire (1).

S'il n'existe encore qu'à l'état embryonnaire pour le capital incorporé dans l'homme, cela tient, en grande partie du moins, aux mêmes obstacles qu'a rencontrés à ses débuts le commerce des grains : l'hostilité des producteurs, aussi bien que des consommateurs, et aux tentatives des uns et des autres pour se l'assujettir. En Angleterre, aux Etats-Unis et en Allemagne (2), les *trade-*

---

(1) Voir notre étude sur *La concurrence et ses organes*, *Journal des Economistes*, numéros de décembre 1902 et de septembre 1903.

(2) On trouvera dans l'ouvrage de M. Edgard Milhaud sur la *Démocratie socialiste allemande*, des renseignements pleins d'intérêt sur ces deux points :

1° Les conditions auxquelles les Fédérations soutiennent les grèves.

2° Le viaticum qu'elles accordent pour se déplacer, aux ouvriers qui encombrent le marché, — en reconnaissant ainsi, sans toutefois l'avouer, la loi qui gouverne le prix du travail comme celui de toute autre marchandise.

Lorsque les premiers syndicats ouvriers se constituèrent en Allemagne, leur objet à peu près unique était de préparer et de faire des grèves. Von Schweitzer assignait comme but à son *Alliance des Syndicats allemands*, « le progrès commun de la classe ouvrière allemande *par le moyen des suspensions de travail*. Les grèves sont demeurées l'arme principale des Syndicats, leur dernier et plus puissant argument en cas

unions et les fédérations ouvrières ont établi elles-mêmes un service de placement, plutôt que de recourir à des agences indépendantes ; en France, les syndicats ont commencé à suivre leur exemple, mais, comme le remarque M. Fagniez dans son excellente étude sur les associations professionnelles, les agences syndicales qui placent les syndiqués de préférence aux non syndiqués et imposent, en outre, des restrictions au choix des employés, ont pour effet naturel d'éloigner la clientèle des employeurs (1). Ceux-ci ont continué autant que possible à se pas-

---

de conflit avec les patrons ; mais elles tendent de plus en plus à devenir le *dernier* argument... Il faut ajouter que de plus en plus aux grèves impulsives se substituent des grèves calculées et méthodiquement conduites. Cela résulte à la fois des progrès du savoir économique des syndicats et de la forme de leur organisation. La fédération ne soutient une grève déclarée dans tel ou tel lieu par un syndicat adhérent que si elle l'a approuvée ; aussi le Syndicat la consulte-t-il, un échange de vues s'établit entre eux, et la Fédération, sollicitée de divers côtés, ne lui accorde son appui que si les raisons de faire grève sont sérieuses.

... Lorsque dans une localité une grève éclate, le viaticum permet à ceux des travailleurs qui peuvent le plus aisément se déplacer, aux célibataires, de se rendre en d'autres lieux pour y chercher du travail ; et le nombre de ceux que le Syndicat doit faire vivre, pendant la grève, se trouve ainsi réduit : les chances de succès de la grève croissent en proportion. Au reste, en tout temps, le viaticum aide à dégorger le marché du travail, dans tel ou tel lieu, lorsque la main-d'œuvre s'y trouve en telle abondance, que le taux des salaires soit menacé. Quant à l'assistance des sans-travail, elle est le complément du viaticum, elle corrobore son action. Elle permet, en effet, à ceux des chômeurs qui ne peuvent pas se déplacer, de ne pas accepter du travail au rabais, elle leur donne la possibilité d'attendre, elle empêche ainsi l'avilissement des salaires.

... Par l'indication des localités, où il convient que les camarades sans travail ne se rendent pas, la presse corporative complète l'action du viaticum, elle lui permet de produire tout son effet.

(EDGARD MILHAUD. *La Démocratie socialiste allemande*. P. 345 et 362.)

(1) En 1891, le total des placements à demeure dûs à des syndicats ouvriers, en France, s'est élevé à 86.014. En 1899, sur 2.685 syndicats ouvriers, il y en avait 653, soit 24 0/0 qui s'occupaient de placements. En 1900, l'administration enregistrait l'existence de 3.287 syndicats ouvriers et de 733 bureaux de placement issus de ces syndicats, c'est-à-dire que la proportion de l'année précédente était réduite. Les bureaux d'origine ouvrière existant au 1er janvier 1903 étaient au nombre de 1.017. On ne pourra que souhaiter de voir s'augmenter la part de ces bureaux dans le recrutement et la répartition de la main-d'œuvre, s'ils ne s'occupent que des intérêts de ceux qui s'adressent à eux, si, au lieu de suivre uniquement l'ordre d'inscription, ils tiennent compte de la capacité et de la moralité des ouvriers, des convenances des parties.

ser d'intermédiaires, ou à s'adresser aux bureaux de placement. Qu'ont fait alors les syndicats ? Ils ont réclamé et obtenu de la faiblesse complaisante des Chambres la suppression de ces concurrents, que le régime arbitraire, auquel ils étaient soumis, rend cependant peu redoutables. Seulement, on peut douter que le quasi-monopole dont jouissent aujourd'hui les syndicats ait la vertu d'améliorer leurs services. Les associations philanthropiques, les municipalités et les gouvernements eux-mêmes sont intervenus, de leur côté, pour répondre à un besoin que les syndicats sont impropres à satisfaire (1). Seulement, il est fort à craindre que cette intervention, en décourageant, par une concurrence gratuite, les capitaux de se porter dans l'industrie du placement, ait pour effet de retarder le développement et le

---

C'est ce qui se fait, par exemple, dans la Fédération des travailleurs du livre, dans celle des mécaniciens et dans celle des lithographes. Le danger, c'est que l'antagonisme contre le patronat ne pénètre dans ce service, c'est qu'une institution éminemment pacifique, puisqu'elle est destinée à nouer des accords, soit faussée pour servir aux besoins, à la tactique de la guerre sociale. Cela est arrivé. En juin 1900, l'Office national ouvrier de statistique et de placement des bourses du travail, pour venir en aide aux grévistes du Havre, refusait d'envoyer des ouvriers dans cette ville. Si cette façon de comprendre le placement se répandait dans les syndicats ouvriers, il ne faudrait pas s'étonner de la défiance et de l'abstention des patrons à l'égard des bureaux syndicaux.

(G. Fagniez. *L'Association professionnelle dans les temps modernes. Compte rendu des travaux de l'Académie des sciences morales et politiques*, numéro de septembre-octobre 1904.)

(1) Dans son dernier rapport au bureau du commerce et du travail, le commissaire général Sargent a particulièrement recommandé la création de bureaux d'informations à l'usage des émigrants, à leur débarquement, afin qu'ils puissent se diriger immédiatement dans les parties du pays où ils ont le plus de chances de se placer avec avantage. M. Sargent voudrait que ces bureaux fussent pourvus des cartes des différents Etats de l'Union, avec une description de leurs ressources et de leurs produits, des renseignements sur les prix des terres sur les routes et les prix du transport. Il voudrait aussi que les bureaux fournissent des informations sur l'état du marché dans les différentes branches du travail *skilled* et *unskilled*, le taux des salaires, le prix des nécessités de la vie; bref, toutes les informations nécessaires à un homme en quête d'un emploi.

Des bills ayant pour objet la création de ces bureaux ont déjà été présentés aux deux Chambres du Congrès pendant la dernière session. Ils ont été ajournés, mais seront présentés de nouveau dans la prochaine session.

(*Journal of Commerce* de New-York.)

perfectionnement d'un organisme que l'extension croissante des marchés du travail rend de plus en plus nécessaire.

Ce que sera cet organisme en voie de formation, nous avons essayé d'en donner une idée, au risque d'être accusé d'anticiper sur l'avenir à la manière de M. Wells (1). Il nous suffit aujourd'hui de constater que les faits n'ont pas démenti nos prévisions qu'ils ont attesté de plus en plus clairement que le salariat n'es pas, comme se plaisent à l'affirmer les socialistes, une simpl transformation de la servitude ; que les progrès de l'industrie l'ouverture des marchés du travail à l'opération régulatrice de concurrence ont agi, au contraire, et agissent plus efficaceme chaque jour, pour libérer l'ouvrier de son assujétissement sé laire, et lui assurer la part utile et équitable qui lui revient da les fruits de la production.

G. DE MOLINARI

---

(1) Voir les *Bourses du travail*, chap. XXI. Résultats matéri et moraux de l'extension et de l'unification des marchés du travail.

VALEUR ÉCONOMIQUE ET MORALE
DES CAISSES D'ÉPARGNE SCOLAIRES
en Europe et en Amériqne

Des actes importants viennent de signaler la sollicitude des éducateurs les plus autorisés des pays les plus en progrès de civilisation, en faveur de l'institution des Caisses d'épargne scolaires, de cette institution d'éducation populaire, économique et morale, que le Chancelier de l'empire germanique, M. de Bismarck, dans une lettre patente mémorable, a recommandée aux éducateurs allemands, afin de maintenir la supériorité d'éducation virile qui, dit-il, a fait la grande Allemagne.

Sous la direction d'un savant coopérateur de M. de Bismarck, M. le Pasteur Senckel, fondateur en 1879 et président de la Société pour la propagande des Schulsparcassen (à l'instar de la France), une réunion de membres des Parlements, des Universités, des administrations et des Ecoles a célébré le Jubilé de 25 ans de l'introduction en Allemagne des Çaisses d'épargne scolaires. Et, à cette occasion solennelle, on a rappelé la lettre du Chancelier de l'Empire, et constaté que, dans les Etats germaniques qui se tiennent en dehors des partis particularistes, on compte aujourd'hui 4.700 Caisses d'épargne scolaires, avec plus de 200.000 écoliers librement épargnants.

En Angleterre, une grande assemblée a eu lieu à Liverpool, à l'Hôtel de Ville, où les principaux éducateurs du Royaume-Uni ont fait valoir les excellents résultats des School Savings Banks, au point de vue surtout de la formation des caractères des écoliers, des futurs ouvriers, qui apprennent ainsi l'esprit d'ordre, de possession de soi, de *self-supporting* ; l'esprit du travailleur qui compte sur son travail et son économie pour sa subsistance, et veut avancer dans la vie debout, sans se courber sous le joug de l'aumône. On a constaté la multiplication des School Savings

Banks dans un grand nombre de villes et de comtés, notamment à Liverpool, à Manchester, à Birmingham, dans le Yorkshire, à Londres, à Glascow, à Edimbourg, etc.; et l'on note ainsi qu'à cette heure, la seule ville de Liverpool compte 91 Caisses d'épargne scolaires avec plus de 7.000 écoliers épargnants.

En Suisse, d'après une information officielle qui nous a été écrite le 25 novembre 1904, « le professeur Patrizio Tosetti, inspecteur général des Ecoles du canton du Ticino, a été chargé de traduire en italien notre ouvrage : *Histoire et Manuel des Caisses d'épargne scolaires* (couronné par l'Académie française) et qui a été le principal instrument de cette œuvre); et le gouvernement a distribué ce document, gratis, aux frais de l'Etat, à toutes les écoles (depuis les élémentaires jusqu'aux lycées), à toutes les municipalités, aux députés des grands Conseils et aux autres notables éducateurs de la région »; et cela, en considérant les bons effets éducatifs constatés dans les Caisses d'épargne scolaires expérimentées en Suisse, sous l'impulsion notamment du Dr Guillaume, de M. Franck Lombard, de Genève, de M. Henri Morel, de La Chaux-de-Fonds, Président du Conseil national, des Présidents de la Confédération Schenck et Hammel, de MM. Spyri, Kinkelin et Milliet, dans les régions de la Suisse française et de la Suisse allemande.

— En France, les ministres de l'Instruction publique et du Commerce ont apprécié les services rendus par les Caisses d'épargne scolaires, comme séminaires des Caisses d'épargne, comme initiation à toutes les institutions de prévoyance, et aussi comme moyen d'édifier les familles ouvrières sur les Caisses d'épargne par les *leçons de choses* faites par les instituteurs à l'occasion de l'exercice scolaire des Caisses d'épargne scolaires (ce qui a contribué à calmer la crise des Caisses d'épargne de 1902-1903, comme les crises de 1883 et 1892. (Voir, pour l'influence exercée sur le progrès et la popularité de nos Caisses d'épargne par les Caisses d'épargne scolaires, depuis 1876 : les rapports officiels annuels du ministère du Commerce, des administrations locales des Caisses d'épargne, des préfets et des inspecteurs d'Académie aux Conseils généraux, les discours et rapports de MM. Hippolyte Passy, Jules Simon, Léon Say, du premier Président Roy (de la Cour des Comptes), de MM. Levasseur, Gréard, Buisson, du Président Sadi-Carnot, Michel Chevallier, Victor Duruy, à la Société des Institutions de Prévoyance de France, à l'Académie des sciences morales et politiques, à l'Académie fran-

çaise, à la Société Lazare-Carnot pour l'enseignement primaire, etc., etc.)

Et plusieurs ministres à l'étranger comme en France ont adressé des circulaires aux administrations des Caisses d'épargne et aux autorités scolaires, pour leur recommander d'employer les procédés si heureusement mis en œuvre en 1874 et années suivantes, pour propager cette institution d'éducation populaire ; ils ont promis aux plus méritants des médailles d'honneur, qui compteront pour les avancements.

A ce moment, il importe de rappeler pourquoi, de 1834 à 1873, les essais nombreux tentés pour organiser des Caisses d'épargne scolaires ne réussirent pas ; et comment à partir de 1874, alors que fut formulée la *Méthode* simple, facile, sûre et essentiellement éducative par l'examen comparé des essais avortés, l'institution se développa si rapidement que, douze années après, nous comptions en France près de 24.000 Caisses d'épargne scolaires, avec plus de 500.000 écoliers épargnants.

C'est que par la Méthode de 1874, la Caisse d'épargne scolaire, qui n'avait été jusque-là qu'une banale collecte de sous, est devenue un exercice vraiment éducatif, dirigé et vivifié par l'instituteur, qui, par *des leçons de choses*, faites au moment et à l'occasion de l'exercice scolaire, enseigne à ses élèves les vertus, les actes énergiques de bonne volonté, qu'implique et que fait naître la Caisse d'épargne scolaire.

C'est ce qu'a démontré fort bien par l'expérience, le *Manuel des Caisses d'épargne scolaires*, de M. de Malarce, qui a été honoré du grand prix Fabien par l'Académie française, sur rapport de l'éminent éducateur M. Gréard, et du secrétaire général de l'Académie française, M. Boissier, en 1899, d'après une expérience de 25 ans.

— Et c'est ce que confirment les éducateurs étrangers qui, dans cette période, ont pratiqué cette nouvelle institution populaire, à l'instar de la France, et qui, en définitive, ont adopté ce principe, résumant l'esprit de l'Institution : La Caisse d'épargne scolaire est et doit être essentiellement éducatrice.

A ce moment où l'attention des éducateurs français de tous degrés, et des administrateurs hautement intéressés de nos Caisses d'épargne, de nos municipalités, de tous les citoyens qui ont souci de la bonne éducation économique et morale du peuple, est rappelée sur l'œuvre des Caisses d'épargne scolaires, il est utile de leur montrer comment procède la Méthode et comment des

adultérations ont pu mettre en péril et en voie nuisible l'institution éducative, naturellement féconde en excellents effets.

I

La plupart de ces procédés défectueux ont été pratiqués, çà et là, depuis le premier essai de Caisse d'épargne scolaire en 1834 jusqu'en 1874, où fut réglée la Méthode qui a fait le succès de l'institution ; mais ils sont repris encore par des hommes mal informés, et ces adultérations désorientent les francs éducateurs comme une ordonnance médicale faussée dans l'exécution déconcerte le médecin et le déconsidère.

— En 1873, j'étais à Vienne (Autriche), en mission du gouvernement français, pour étudier, à l'occasion de l'Exposition Universelle de Vienne, les institutions économiques, surtout d'intérêt populaire.

On avait construit dans le parc de l'Exposition, un bâtiment rectangulaire, simplement orné de pilastres doriques et portant sur la façade ce seul mot : *Sparcassen* (Caisses d'épargne) ; et l'on avait réuni dans des cartons, le long des murs de l'édifice, toutes sortes de documents (imprimés et manuscrits), sur les diverses institutions populaires, dont la Caisse d'épargne est l'institution la plus importante, la plus répandue dans le monde civilisé, et comme la base de toutes les institutions populaires.

J'eus lieu de noter ainsi, entre autres enseignements d'expérience, quelques faits relatifs à l'institution des Caisses d'épargne scolaires, dont je savais que le premier essai remontait à 1834 dans une école municipale du Mans (France), et qui avait été mise en œuvre dans quelques écoles de divers pays, entre autres à Budapest (Hongrie), en 1860 et à Gand (Belgique), en 1866. Je me demandai pourquoi cette institution se présentait partout comme une tentative plutôt isolée, incertaine, peu durable et avec un système peu défini.

Le comte Andrassy, ministre des Affaires étrangères de l'Empire austro-hongrois, Hongrois d'origine, m'engagea beaucoup à aller voir à Budapest, Franz Déak, le rénovateur de la Hongrie, et il s'offrit à m'introduire auprès du grand patriote. Franz Déak, après un long entretien, conclut par ces paroles, qu'il a écrites plus tard dans une sorte de testament politique, laissé à ses amis, et spécialement au conseiller royal Franz Weisz, président de la Handels-Academia de Hongrie, qui est venu à Paris, en 1878, s'édifier plus complètement auprès de nous, et qui a

fait instituer ensuite dans son Académie une section spéciale pour la propagation des Caisses d'épargne scolaires.

« ... J'ai beaucoup pensé à ces choses, nous dit Franz Déak ; je sens bien que si j'ai fait mon peuple politiquement, il me reste à le former suivant les mœurs économiques modernes. Aux qualités brillantes, vaillantes, tout en dehors et à l'évent, de nos races orientales, il faut ajouter les vertus plus sévères de l'Occident, la sobriété, l'esprit d'ordre, la vie réglée, la sage prévoyance, le sentiment de responsabilité personnelle, qui les arracheront un jour aux vaines jouissances, au gaspillage, à la mendicité, à l'usure. Ce que feront excellemment les Caisses d'épargne, et surtout les Caisses d'épargne scolaires, dirigées et commentées par nos maîtres d'école, qui prépareront ainsi, dès l'âge tendre, les vertus viriles des peuples travailleurs. »

Sur ce, je demandai au gouvernement français une nouvelle mission pour examiner sur place à l'étranger, notamment en Belgique, en Angleterre, en Allemagne, en Suisse, les essais tentés de Caisse d'épargne scolaire.

Une première cause d'échec était venue, en quelques pays, de cette conception fausse : que l'instituteur pourrait recevoir, en outre des sous de poche des enfants, les écus de leur famille ; par là les écoliers devenaient de simples commissionnaires entre leurs parents et l'instituteur ; leurs propres menues épargnes se confondaient avec les grosses épargnes de leurs parents ; ils ne comprenaient pas l'acte personnel d'économie, le caractère essentiel de cet exercice d'éducation. Et, de plus, en outre, l'instituteur acceptait une responsabilité financière excessive, incompatible avec sa fonction : au lieu d'avoir dans son tiroir, à la fin du mois, pour transmettre les fonds à la grande Caisse d'épargne, une modique somme de 50 francs au plus, pour les sous versés en ses mains par ses élèves pendant le mois, il se voyait dépositaire de centaines de francs, de milliers de francs ; d'où, tentations d'user de ces grosses sommes pour des spéculations de Bourse et autres emplois aventureux. Un instituteur ne risquerait pas sa position pour 50 fr. ; mais, en face de quelques piles d'argent ou d'or, ne pourrait-il pas se laisser entraîner par ces petits journaux de spéculateurs qui infestent les ateliers et les fermes, en promettant de faciles et énormes profits ? Un tel danger n'est pas une simple présomption ; il s'est révélé dans quelques écoles d'un pays voisin de la France. Et c'est pourquoi l'organisateur de la Méthode des Caisses d'épargne scolaires en 1874

établit pour première règle que l'instituteur ne recevrait de ses élèves que leurs menues épargnes personnelles, soit au plus la somme de 5 francs dans un mois, sauf le cas où une somme plus forte serait justifiée par un fait extraordinaire, ainsi par un don de fête de famille.

Ailleurs, on avait essayé de faire opérer la Caisse d'épargne scolaire par une autre personne que l'instituteur, par une personne étrangère à l'école, agissant comme pour une quête ; dès lors, ce n'était plus qu'une banale collecte de sous, et non l'exercice vraiment scolaire et éducatif, dirigé et commenté par l'instituteur, qui autrement se désintéressait de cette opération étrangère à l'école. Les élèves n'y attachaient plus d'importance ; ils comprenaient à peine, et répondaient peu ou point à l'appel de ce collecteur intrus. En outre, cette intrusion d'un étranger dans l'école viole l'esprit et la règle expresse de ce principe sage qui prescrit de ne pas admettre dans l'école un étranger indépendant des autorités régulières, et qui peut être cause de conflits et de froissements avec l'instituteur. Après 1874, un maire d'arrondissement de Paris, désireux de faire décorer son secrétaire, avait eu l'idée de reprendre ce procédé, et de charger ce secrétaire de passer dans les écoles de son arrondissement une fois par semaine pour faire la collecte des sous d'épargne des enfants. Le sens droit des éducateurs a fait justice de cette adultération de la Caisse d'épargne scolaire, qui est restée ce que l'a déclarée l'acte du ministère de l'Instruction publique de 1879, une branche auxiliaire de l'Enseignement primaire, suivant cette seconde règle de la Méthode : que la Caisse d'épargne scolaire fait partie intégrante des exercices de l'enseignement de l'école, et qu'elle est dirigée et commentée par l'instituteur. Dans une des grandes assemblées de la Société des School Savings Banks britanniques, un émérite directeur d'école disait, dans un mémorable rapport, dûment approuvé par tous les instituteurs présents : « Cet exercice occupe en moyenne trente minutes par semaine, dans une classe bien réglée de cent élèves : à cela, il convient d'ajouter le travail mensuel des bordereaux pour la grande Caisse d'Epargne ; c'est tout au plus quatre heures par mois. Mais, fallût-il plus de temps, je n'hésiterais pas à le donner, en raison des bons effets de cette éducation sur le caractère, l'exactitude, la bonne tenue, le travail, le zèle aux récompenses, des enfants de nos écoles. » Et cette déclaration des éducateurs britanniques se trouve corroborée par le fait du dévouement intelligent de nos

éducateurs français, des plus modestes comme des plus éminents instituteurs, qui, au nombre de vingt-quatre mille, dès 1886, ont librement adopté la Caisse d'épargne comme un des puissants moyens d'éducation morale, de discipline, de formation des caractères virils des écoliers.

D'autres avaient voulu supprimer les remboursements, et disposer que les sous versés par les écoliers ne seraient remboursables qu'à la majorité, au mariage ou à une autre époque reculée. Il ne voyaient pas que c'était retrancher la meilleure partie de l'enseignement pratique de la Caisse d'épargne scolaire, qui a le mérite, en effet, de montrer positivement à l'élève, au futur ouvrier, ce que c'est qu'une *Caisse de compensation économique ;* elle fait toucher du doigt l'avantage de cette opération à double effet, où d'abord on se prive de quelque dépense futile pour obtenir ensuite plus tard, par compensation, un objet nécessaire ou de sérieuse valeur. Seule de toutes les institutions de prévoyance populaire, la Caisse d'épargne permet à un écolier de jouir de cette compensation à courte échéance, dans un temps mesuré suivant son esprit enfantin à courte vue. Les sous qu'il épargne aujourd'hui, en les sauvant de petits gaspillages, de dépenses en bonbons, chiffons et autres futilités, il les retrouvera dans quelques mois, dans quelques semaines, — et avec quel bonheur et quelle digne fierté ! — pour s'acheter un livre, un objet de vêture que sa famille ne pourrait peut-être pas lui acheter à ce moment ; ou encore, pour contribuer à une bonne œuvre, non pas avec des sous substilisés par une caresse à la faiblesse de ses parents, mais avec des sous de son propre petit pécule et qui représentent des récompenses à sa conduite et à son travail, et ses sacrifices personnels aux vertus d'ordre, de sobriété, de prévoyance.

Et voilà pourquoi on a qualifié la Caisse d'épargne scolaire : l'Ecole pratique d'initiation à toutes les institutions de prévoyance.

Plus tard, quand les vues de l'écolier devenu adolescent s'étendront, il sera préparé pour comprendre la compensation économique à plus longue portée qui s'offre au travailleur économe dans les combinaisons des Sociétés de secours mutuels pour les cas de maladie et pour la retraite de la vieillesse.

Mais à l'enfant de huit à dix ans, gardons-nous de dire qu'il ne reverra le fruit de ses épargnes actuelles que dans un avenir lointain, et à une époque indépendante de sa volonté ; il penserait qu'en fait vous le leurrez par une sorte de confiscation.

Lorsqu'à la Caisse d'épargne scolaire, l'écolier aura vu et tou-

ché, à sa guise, suivant son désir, l'argent qu'il a confié naguère à la Caisse d'Epargne scolaire, et qu'il veut employer aujourd'hui pour une satisfaction avouable : quand il aura pratiqué pendant plusieurs années de son enfance cette Caisse de compensation, vous pourrez avec succès, à sa sortie de l'école, offrir au jeune homme qui va devenir apprenti, ouvrier, un livret de Société de secours mutuels et même de retraite pour la vieillesse ; alors, il comprendra, car son éducation économique de prévoyance sera faite ; et l'économe apprenti deviendra bon mutualiste et bon coopérateur.

II

Donc : que l'initiation aux Caisses de compensation économique commence par la Caisse d'épargne scolaire, et que la Caisse d'épargne scolaire fonctionne dans son plein exercice de compensation : ouverte pour recevoir les sous de poche des écoliers, ouverte aussi pour rembourser les épargnes aux écoliers. Et rappelons ici que, d'ordinaire, qui sait épargner sait dépenser.

L'idée primitive de la tirelire avait fait imaginer le *meuble à troncs*, appareil de tirelires assemblées, armoire de bois formée d'autant de tiroirs que d'élèves : chaque tiroir percé d'une fente et approprié à un élève ; tous les tiroirs fermés par une clef, que garde l'instituteur. Le meuble était installé dans la classe, et chaque élève pouvait glisser ses sous dans le tiroir étiqueté à son nom. Chaque mois, on ouvrait les tiroirs, et la somme trouvée dans le compartiment de chaque élève était transmise par l'instituteur à la grande Caisse d'épargne de la localité, qui la recevait en dépôt et l'inscrivait sur le livret de l'écolier.

Ce procédé a montré plusieurs graves inconvénients. Quand un enfant, une personne adulte même, jette de temps en temps des pièces de monnaie dans une tirelire, il s'imagine volontiers le jour du dépouillement, que la somme trouvée est moins fort que son épargne ; de là, des suspicions à l'égard du gardien d meuble à troncs. Pour remédier à cela, on a établi que les so à déposer dans cette tirelire par chaque élève seraient, avant to présentés à l'instituteur et inscrits sur un livre de comptes-co rants. Mais alors, on en vient à la *Méthode de* 1874 : comptabil ouverte, à double compte, l'un formé du *Registre scolaire*, l'instituteur inscrit séance tenante tous les versements des écoli l'autre, formé du *feuillet duplicata* et remis à l'élève à chaque ve ment. Suivant la Méthode, l'instituteur garde chez lui, dans

chambre, les sous épargnés durant le mois, jusqu'au prochain versement mensuel qu'il fait à la grande Caisse d'épargne. Avec les meubles à troncs, les sous sont exposés à des vols, par soustractions à travers les fentes au moyen de baguettes engluées, ou par effraction de ce fragile meuble de bois, laissé pendant la nuit dans une salle d'école non habitée; et lors des accidents de tels vols, on a mis parfois en cause le directeur de l'école, qui est censé surveiller les locaux, mais qui ne peut pas utilement exercer cette surveillance pendant la nuit, ni pendant les jours de congé.

Enfin, et à ne traduire ici, devant le bon sens des francs éducateurs, que les adultérations les plus graves, les plus nuisibles à la Caisse d'épargne scolaire et à son action éducative, nous devons signaler une tendance de quelques esprits inintelligents de cette œuvre, et qui a pour effet de mettre les enfants en relations directes avec la grande Caisse d'épargne, sans le concours de l'instituteur. L'enfant a le caractère mobile ; qu'on lui recommande d'aller à la Caisse d'épargne, il ne continuera pas longtemps ses visites. Pour lui faire acquérir l'habitude de l'épargne, il faut un exercice scolaire, la contagion de l'exemple dans la classe, et surtout la leçon de choses de l'instituteur. Et l'expérience a prononcé.

En 1875, étant en mission en Angleterre, je me trouvai en relations avec un fonctionnaire de grand mérite (aujourd'hui secrétaire général de la Royal National Life Boat Institution), M. Charles Dibdin, petit-fils de l'illustre Tyrtée naval de l'Angleterre ; et après avoir conféré sur les services de prévoyance populaire, nous adressâmes à nos gouvernements respectifs des rapports où nous exposions un procédé d'opération qui pouvait être utile aux petits épargnants; c'est le procédé des *Bulletins d'épargne*, petit carton sur lequel le petit épargnant (gagne-petit de tout métier), colle des timbres-poste, jusqu'à ce que la valeur de ces timbres-poste ainsi collés atteigne la somme de 1 franc (ou 1 shilling en Angleterre), minimum admis à la Caisse d'Epargne. Et ce Bulletin d'épargne peut être versé à la Caisse d'épargne comme une pièce de 1 franc.

Or, une certaine Caisse d'épargne postale imagina d'engager les écoliers à faire ainsi eux-mêmes leur opération, en dehors de l'institution et de porter eux-mêmes leurs bulletins d'épargne à la Caisse d'épargne. Les résultats constatés par la statistique officielle montrent que, depuis vingt ans que cette Caisse d'épargne a

tenté ce système, ses clients mineurs ont plutôt diminué et que les Bulletins d'épargne n'ont pas progressé.

Pour les écoliers, on ne voit pas l'avantage de l'emploi des Bulletins, lors même qu'il remet ces bulletins à l'instituteur ; car il n'est pas guidé et stimulé dans ses épargnes courantes de petits sous. Les Bulletins d'épargne, procédé pour lequel j'ai naturellement une certaine tendresse, sont très utiles aux ouvriers, surtout aux gagne-petit ; mais il y a mieux pour les écoliers, et c'est tout simplement la Caisse d'épargne scolaire, comme l'a reconnu un membre éminent du Conseil supérieur d'éducation du Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande, qui, dans l'importante revue mensuelle *The Nineteenth Century*, faisait publier en 1886 deux grands articles, où nous lisons :

« L'organisateur français est parvenu à obtenir des notabilités locales un concours qu'on ne prévoyait pas ; et les membres de l'enseignement en France à tous les degrés ont montré un dévouement et un sens d'éducateurs tout à fait remarquables ; et enfin, les douze premières années d'expérience de la Méthode créée par M. de Malarce ont prouvé que c'était par défaut d'un bon système que, durant les quarante années précédentes, les essais tentés furent des tentatives isolées et incertaines. Une Caisse d'épargne scolaire n'est pas une banale collecte de sous, mais elle doit être un exercice d'éducation ; elle diffère d'une penny-bank ordinaire en trois points distincts : 1° elle forme partie intégrante des exercices de l'Ecole ; 2° elle est dirigée, opérée et commentée par l'instituteur, à l'exclusion de tout intrus, de toute personne étrangère à l'école ; 3° les écoliers sont seuls déposants, et ils ne déposent que les menues sommes de leur propre argent de poche. »

Et sur ce, l'un des principaux périodiques d'Europe, *The Times* de Londres, en reconnaissant les bons effets de l'institution des Caisses d'épargne scolaires, disait : *Indeed ! Great success of France.*

Le journal anglais *The Times* n'est certes pas suspect de partialité pour les choses de France. En constatant la valeur morale, la valeur sociale, de cette institution française des Caisses d'épargne scolaires, il fait acte de loyal historien et de politique avisé, qui excite l'émulation de son pays pour une œuvre reconnue vraiment utile aux mœurs publiques, à la force d'une nation, suivant cette observation du grand politique Aristote : « que la destinée des empires dépend de l'éducation de la jeunesse. » — et que « l'ins-

titution la plus utile à une société est la formation du caractère des enfants ».

Et ces pensées, sur l'éducation morale des peuples, ont eu des échos jusqu'à nos jours par la voix des plus grands pasteurs de peuples, Franklin et Washington, Franz Déak et Gladstone, par les plus grands éducateurs modernes, ainsi entre autres Forster et Duruy, Duruy qui nous écrivait en 1884 au sujet des Caisses d'épargne scolaires : « Quand j'ai pris la direction du ministère de l'Instruction publique, j'ai eu pour première pensée de travailler à faire des hommes ; et l'institution des Caisses d'épargne scolaires me semble, par expérience, très propre à servir cette grande tâche sociale. »

Aussi bien, aux Etats-Unis, où Townsend et Thiry, Roosevelt et Carroll Wright, ont pris à cœur l'éducation populaire, nous voyons les School Savings Banks recommandées et propagées par les meilleurs esprits de cette grande nation, qui, depuis un siècle, grandit en valeur morale autant qu'en population et en richesse.

Car la nation américaine, c'est-à-dire la nation qui s'est constituée en 1776 et qui tend à rallier tous les peuples de l'Amérique du Nord, cette jeune nation a eu la fortune de rencontrer dans ses premiers ans, non seulement d'habiles législateurs pour la doter de bonnes lois, mais de sages moralistes, tels que Franklin et Washington, pour la doter de bonnes mœurs : et ces bonnes mœurs, par un phénomène unique peut-être dans l'histoire de l'humanité, dominent, pénètrent, assimilent les émigrants les plus divers venus de tous pays, pour former, sous le régime le plus libéral du monde, un peuple vraiment viril, ardent de la plus vaillante jeunesse, et pourtant maître de soi.

— Maître de soi ! self-supporting ! subsistant par des efforts de travail et de prévoyance ! Telle est la maxime morale des Américains, maxime inaugurée par Washington et Franklin. Et c'est pourquoi nous voyons en faveur aux Etats-Unis l'éducation virile que donne aux enfants l'exercice des Caisses d'épargne scolaires; cet exercice vivifiant, qui apprend aux citoyens américains à vivre en hommes, en hommes libres, par le travail et la prévoyance, aulieu de s'abandonner à vivre lâchement en serfs par l'aumône. Et les gouvernants de la grande République américaine professent qu'il est plus sage et plus sûr, plus patriotique, de gouverner des hommes libres que des serfs avilis.

A. DE MALARCE.

LE COUT DE LA GUERRE SUD-AFRICAINE

1899-1902

Die Deckung der Kosten des Kriegs in Sud-Afrika.

par WILHELM HILSENBECK.

Lorsque la calamité d'une guerre cherchée et voulue, s'abattit sur l'Angleterre, ses finances publiques semblaient en bon état ; dans les quatre ou cinq années précédentes, il avait été facile de couvrir un accroissement de dépenses d'une dizaine de millions de livres tout en procédant à des dégrèvements (1) ; la dette publique avait décru d'une trentaine de millions ; le pays se trouvait dans une période de prospérité ascendante, comparable à celle qui se remarquait en Allemagne et aux Etats-Unis. Afin de se rendre compte de la perturbation qu'allaient amener les hostilités entre les Républiques sur-africaines et le Royaume-Uni de la Grande-Bretagne et d'Irlande, il convient de rappeler que les sources du revenu public étaient l'income-tax, qui rapportait 18 millions de livres (2), les douanes qui atteignaient le tabac, l'alcool, le thé, le vin, les fruits secs, le cacao et le chocolat, le café et la chicorée, un impôt sur la bière, le timbre sur les contrats, les chèques, les bordereaux, les assurances, les quittances, l'impôt sur les successions, l'impôt sur les legs. Pour compléter cette énumération, il faut noter l'impôt sur le sol et l'impôt sur la propriété bâtie.

Les dépenses étaient réparties en deux grandes catégories, dont l'une constituait le fonds consolidé, qui comprenait le service de

(1) De 1895 à 1899, les recettes ont été de 420,8 millions; les dépenses de 410.3, ce qui laisse, pour ces quatre années, un excédent de 10.5 millions de livres sterling.

(2) La propriété foncière fournissait 27,6 0/0, l'agriculture 0,8, les rentes sur capital placé 6,5 0/0, le commerce et l'industrie 57,6, les appointements et salaires 7,5 0/0 de ces 18 millions de livres.

la dette et l'amortissement, la liste civile, les pensions, le paiement des magistrats, les subventions aux communes.

En 1815, la dette publique était de 902 millions, dont 816 millions pour la dette consolidée, 45 millions pour la dette flottante, 41 millions pour les annuités terminables ; en 1899, elle était de 627 millions, dont 583 millions étaient consolidés, 8,1 millions la dette flottante, 36,2 millions représentaient la valeur des annuités. Le service des intérêts absorbait 23,6 millions, mais la dotation annuelle, qui avait été de 28 millions, n'était plus que de 25 millions ; la différence entre 23,6 et 25 millions servait à alimenter le nouveau fonds d'amortissement ; les excédents du budget doivent être consacrés au même objet, lorsqu'il y a des excédents.

Le reste des dépenses, environ les trois quarts, sont soumis au contrôle annuel du Parlement ; elles ont trait à l'armée, à la marine, à l'administration civile, aux postes et télégraphes, à la perception des impôts. En 1898-1899, les dépenses pour l'armée avaient été fixées à 20 millions de livres ; pour la marine à 24 millions.

Les évaluations du budget de 1899-1900 avaient fixé les recettes à 111.157.000 livres, les dépenses à 110.927.000 livres, soit un excédent de 230.000 livres. Les dépenses étaient en plus-value de 6 millions, ce qui aurait pu laisser une insuffisance de 2 millions 640.000 livres. Pour couvrir celle-ci, on procéda à un relèvement des droits sur le vin, sur le timbre, et à la réduction des sommes consacrées à la dette de 25 à 23 millions. Le compte du Trésor était créditeur de 8.919.000 £ à la Banque d'Angleterre et à la Banque d'Irlande.

Les événements se précipitaient dans l'Afrique méridionale. L'état de préparation était insuffisant. Ce fut avec peine que Lord Wolseley put obtenir en septembre l'envoi de 10.000 hommes des Indes, lesquels sauvèrent Ladysmith. En octobre, en réponse à l'ultimatum anglais, les Boers prennent l'offensive. La machine militaire anglaise est lente à se mouvoir, elle est défectueuse sur bien des points et par-dessus le marché, le théâtre de la guerre se trouvait à des milliers de kilomètres. On avait l'intention d'envoyer 47.000 hommes (6.000 cavaliers, 32.000 fantassins, 9.000 hommes pour les étapes), 11.000 chevaux, 14.000 mulets, 114 canons, dont le gros débarqua en novembre. Le Parlement réuni en session extraordinaire, le 27 octobre 1899, fut saisi le 20 octobre, d'une demande de crédit de *10 millions de livres*, qui devait couvrir les dépenses jusqu'au 31 mars 1900 ; elle fut votée

g
ar
il
ait
ni
tre
tre
té
ma-
are
-me,
aal
eu-
ens
ix.
li-
re
à
u-
Tré-
fal-
ite
ou-
la
ix.
té-
ts
et
el
abi-
le
es

prochaine, et l'on avait tout intérêt à pourvoir d'un coup, aux exigences de la situation, exclure les occasions de spéculer sur les marchandises exposées aux coups du fisc. Les recettes provisoires de 1899-1900 s'élevaient à 116.040.000 £, les dépenses à 133.810.000 £, soit une insuffisance de 17.770.000 £, on s'était procuré 8 millions par des effets du Trésor. Les recettes étaient en plus-value de 4.883.000 livres sur les prévisions, les dépenses de 22.883.000 £. Il avait été fait 1.132.000 £ d'économie. Les dépenses de la guerre s'élevaient, y compris les intérêts sur la dette flottante, à 23.270.000 £ (1).

Les prévisions pour 1900-1901 étaient de 116.035.000 livres pour les dépenses ordinaires, de 38.047.000 livres pour les dépenses extraordinaires de la guerre. Les dépenses ordinaires étaient en plus-value de 5.108.000 livres, dont 4.014.000 livres pour la guerre et la marine.

Les calculs du Chancelier de l'Echiquier étaient établis sur l'hypothèse, que l'on n'aurait besoin de toute la force de l'armée en Afrique (plus de 200.000 hommes), que jusqu'au 30 septembre 1900. Après cette date, on espérait réduire le contingent. Toutefois, les frais de rapatriement et les cadeaux à faire aux soldats rapatriés n'étaient pas compris dans les 38 millions de dépenses extraordinaires. Les recettes furent estimées à 116.900.000, ce qui laissait un déficit de 37.182.000 £, que l'addition de 5 millions de livres pour les intérêts des emprunts de guerre portait à 42 millions ; par précaution, on évaluait l'insuffisance à 60 millions. Sir M. Hicks-Beach ne put songer à demander cette somme aux contribuables, sans vouloir cependant recourir à l'emprunt pour la totalité. Il décida de se procurer 12.317.000 £ par la taxation, à savoir :

6.500.000 en portant l'income-tax de 8 pence (3 1/3 0/0) à 12 pence 5 (0/0).
1.800.000 en portant le droit sur le thé, de 4 à 6 pence.
1.752.000 en augmentant la taxe sur la bière, d'un shilling.
1.015.000 en augmentant la taxe sur l'alcool, de 6 pence.
1.100.000 en augmentant la taxe sur le tabac, de 4 pence.
150.000 en étendant le timbre sur le bordereau, aux Bourses de Commerce (proposition abandonnée).

Comme il était inutile d'amortir d'un côté, d'emprunter de l'au-

(1) **Les droits de succession avaient donné une plus-value de 2 millions 150.000 £. Une seule succession, celle d'un étranger, domicilié à Londres, avait payé 900.000 livres.**

tre, l'amortissement fut réduit de 4.640.000 £, ce qui laissait le total du découvert à 43.000.000 £. C'était un montant trop élevé pour l'incorporer simplement à la dette flottante. Le Chancelier de l'Echiquier résolut de se procurer 30 millions en émettant un emprunt remboursable dans dix ans, et 13 millions à l'aide de *Treasury Bills*. Les propositions du gouvernement furent votées à une très forte majorité.

L'emprunt de guerre de 30 millions fut mis en souscription à 98 1/2, ce fut du 2 3/4 0/0 remboursable le 5 avril 1910 ; un versement de garantie de 3 0/0 était exigé ; la libération de l'emprunt était échelonnée jusqu'au 8 novembre. Le taux d'émission de 98 1/2 était de 2 1/2 au-dessous du cours des consolidés 2 3/4. Le total des souscriptions fut de 335.500.000 livres, celui des souscripteurs, de 39.800.

30.800	souscriptions	portaient sur	des sommes de	100 à 1.000 £.
8.360	—	—	—	1.100 à 100.000 £.
344	—	—	—	100.000 à 1.000.000 £.

La plus grosse souscription fut de 10 millions. Les souscriptions supérieures à 10.000 livres reçurent 6 0/0, les autres entre 6 0/0 et la totalité demandée.

Lors de la troisième lecture de la loi de finance, le Chancelier de l'Echiquier donna les chiffres définitifs de 1899-1900 ; en 28 jours les recettes avaient subi une poussée de 3.800.000 £, qui réduisait le déficit de 17.770.000 à 13.882.000 £. Il fut possible de couvrir sur les 23.217.000 livres de dépenses extraordinaires, 9.335.000 £ à l'aide des recettes courantes. Naturellement cette poussée soudaine était due à des anticipations d'impôt, à des dédouanements escomptant les surtaxes. Ces anticipations étaient autant de pris sur les recettes au nouvel exercice, et l'on réduisit les estimations de recettes pour 1900-1901, à *127.520.000* livres, pendant que les dépenses étaient portées à *150.061.000* livres, ce qui laissait un découvert de 22.541.000 livres pour 1900-1901. Avec l'insuffisance de l'exercice écoulé, il y avait un déficit de 36.423.000 livres. Le Chancelier de l'Echiquier avait à sa disposition les *29.550.000* livres produites par l'emprunt de guerre et la faculté d'émettre des Bons du Trésor pour 13 millions. La dette consolidée au début de 1900-1901 était de 552 millions 607.000 livres, la dette flottante avait progressé de 8.133.000 livres (avant la guerre), à 16.133.000 livres.

L'Angleterre rejeta les propositions de paix, que lui avaient transmises les deux présidents des Républiques sud-africaines ; Lord Roberts entre le 31 mai à Johannesburg, le 5 juin, Prétoria

est pris sans coup férir. Le 20 septembre, le général en chef informe le gouvernement que *the war was practically over*. La résistance des Boers semblait épuisée. Peu de jours avant la fin de la session, le 27 juillet, le gouvernement déposa *la quatrième* demande de crédit pour la guerre : 7.440.000 £ pour le Transvaal, 3.000.000 £ pour la Chine, 1.060.000 £ pour d'autres dépenses militaires.

Il faut ajouter qu'antérieurement il avait voté 1.250.000 £ pour la marine, 200.000 £ pour l'expédition contre les Ashantis, ce qui donnait un total de dépenses supplémentaires, prévues, de *13.000.000 £*. Pour y pourvoir, le Parlement autorisa le Chancelier de l'Echiquier à émettre des obligations du Trésor ou des Bons de l'Echiquier, ou un emprunt de guerre. En août 1900, il fut émis au cours de 98, 10.000.000 £ en obligations 3 0/0, remboursables en août 1903. La moitié de ces obligations furent cédées à un Syndicat anglo-américain, le reste fut mis en souscription publique. Grâce à cet appel au capital étranger, grâce à différentes mesures prises par la Banque, qui, le 19 juillet, avait porté l'escompte de 3 à 4 0/0, la situation de la Banque s'améliore, la réserve gagne 4 1/3 millions environ. L'émission des 5 millions à Londres fut un succès sérieux.

Le gouvernement procéda en 1900 à la dissolution du Parlement, alors que la législature n'expirait qu'en 1902 (1). Lord Lansdowne fut remplacé au ministère de la Guerre par M. Brodrick, et transféré aux Affaires Etrangères. Les espérances que l'on avait eues en juillet de pouvoir réduire l'armée dans l'Afrique du Sud, de 230.000 à 115.000 hommes, dans le dernier trimestre de 1900, et à 60.000 dans le premier trimestre de 1901, furent déçues.

La simple proclamation de l'annexion des deux Républiques boers ne mettait pas fin à la guerre ; on entra dans la phase de la guerre des guérillas, qui fut des plus dures pour les troupes royales. Les crédits ouverts se trouvèrent insuffisants, et il fallut convoquer le Parlement à une session extraordinaire en décembre. Le 11 décembre 1900, le nouveau ministre de la Guerre demanda un crédit supplémentaire de 16 millions, dont 13.500.000 pour la continuation de la guerre, 1 million pour l'équipement d'une force de police dans les colonies annexées, 1 million pour le rétablissement des chemins de fer, enfin, 500.000 £ pour les

(1) La nouvelle Chambre des Communes, comprit 333 conservateurs, 68 unionistes, d'une part, 187 libéraux et 82 nationalistes, de l'autre.

frais de l'expédition de Chine (1). Le crédit fut voté par 284 voix contre 8. Dans l'intervalle, le Chancelier de l'Echiquier avait mis à profit les autorisations d'emprunt antérieures, il émit 5 millions de *Treasury Bills*, 3.000.000 *Exchequer Bonds* 3 0/0 (remboursables au 7 décembre 1905, et qui produisirent 2.994.000 £). Pour ces 3 millions, le public souscrivit environ le double, entre 95 et 100. Le cours moyen fut de 98 £ 2 sh. 11 pence. Il restait disponible 5.562.000 £, pour les 10.938.000 livres restantes, il fallut se procurer de nouveaux moyens, et le gouvernement demanda le droit d'emprunter 11 millions, soit par des obligations de l'Echiquier, des Bons du Trésor, ou un emprunt. Il fit usage de l'autorisation au début de février en émettant 11.000.000 de livres d'obligations de l'Echiquier (remboursables le 7 décembre 1905). Le public offrit entre 93 et 100 0/0, soit 97,27 0/0 en moyenne, il souscrivit 25.390.700 £. Le cours d'émission fut d'un pour cent plus bas qu'en novembre 1900, il est vrai que les Consolidés avaient baissé d'environ 2 points.

L'avènement du Roi Edouard VII n'amena aucun changement dans la politique (22 janvier 1901). Ce fut le 18 avril 1901, que le Chancelier de l'Echiquier fit aux Communes, l'exposé budgétaire annuel. Les recettes de l'exercice 1900-1901 s'étaient élevées à 130.385.000 £, dépassant les prévisions de 2.865.000 £, mais la plus-value provenait de nouveau de dédouanements anticipés, provoqués par la crainte de nouvelles taxes. Il y avait eu des moins-values sur le vin, sur la bière, le timbre, les successions, tandis que l'income-tax dépassa les prévisions. Les dépenses ordinaires et extraordinaires avaient été estimées à 150.061.000 £, toute une série de crédits supplémentaires les portèrent à 185 millions 178.000 £ ; grâce à diverses annulations de crédits, les sommes réellement dépensées furent de *183.592.000* £, dont 65 millions 120.000 pour la guerre sud-africaine, 3.500.000 pour l'expédition de Chine. Comme les recettes n'avaient été que de 130.385.000 £, il y eut un déficit de 53.207.000 £. Il fut couvert par l'émission de l'emprunt de guerre pour 26.969.000 £, par des obligations de l'Echiquier 20.194.000 £, 5.000.000 £ par des Bons du Trésor. Quant au reste, il fut emprunté à court terme et remboursé sur le produit des obligations émises en février. Les recettes ordinaires couvrirent 15.413.000 £ des dépenses extraordinaires. La dette fondée, au 31 mars 1901, s'élevait à 551.182.000 livres (total le plus bas atteint depuis 1805), la dette flottante, à

---

00 £ pour les intérêts des nouveaux emprunts.

cause de la guerre, avait passé de 16.133.000 à 78.133.000 livres, elle comprenait 30.000.000 £, emprunt de guerre 2 3/4 0/0 (1910), 10.000.000 £ 3 0/0 1903, 14.000.000 £ 3 0/0 1905, 21 millions 133.000 £ Bons du Trésor, et une avance de 3 millions.

Les dépenses totales de 1901-1902 furent estimées à 187.602.000 livres. La guerre devait absorber, en dehors de 38.666.000 livres votées en 1900-1901, 21.564.000 £. Les dépenses ordinaires furent évaluées à 127.372.000 £, en progression de 11 1/3 millions. Les dépenses ordinaires et extraordinaires pour l'armée s'élevaient à 88.260.000 £, soit à près de la moitié des dépenses totales. Le calcul était établi sur l'hypothèse que l'on aurait besoin de maintenir les 249.416 hommes et officiers en Afrique du Sud, que pendant le tiers de l'année financière, et qu'à partir du 5 mars, on pourrait procéder à une diminution de l'effectif ; on prévoyait le rapatriement et des cadeaux pour les troupes.

Les ressources annuelles étaient de 132.255.000 £, les dépenses de 187.602.000. Comment couvrir le déficit de 55.347.000 £ ? Les surtaxes sur le thé, l'alcool, la bière, votées en 1900, devaient cesser le 31 juillet 1901. Dans l'intervalle, la situation s'était modifiée ; la prolongation d'une guerre coûteuse avait eu son contrecoup sur les dépenses ordinaires, qui devenaient supérieures aux recettes. En outre, on avait la perspective de dépenses permanentes résultant de la réforme militaire projetée. Le Chancelier de l'Echiquier se trouva fort embarrassé. D'une part, il demanda de nouveaux sacrifices au contribuable en portant l'income-tax de 12 pence à 14 pence (de 5 0/0 à 5,83 0/0), ce qui devait rapporter 3.800.000 livres. D'autre part, il hésitait à serrer davantage l'écrou de l'impôt indirect ; le thé payait déjà 75 0/0 de sa valeur ; l'impôt sur le tabac avait été changé deux fois en trois ans. Il fallait avoir recours à d'autres objets. L'impôt sur le sucre (droit d'entrée), avait été aboli en 1874 ; grâce à la politique des primes d'exportation continentales, l'Angleterre était devenue le pays où l'on consommait le plus de sucre (40 kilos par tête). Le Chancelier de l'Echiquier proposa de percevoir un droit d'entrée de 4 sh. 2 pence sur le quintal de sucre raffiné, 2 sh. pour le sucre brut polarisant à 76 degrés. Se fondant sur la consommation de 1.488.535 T., le produit de la taxe fut estimé à 5.100.000 livres (net). De plus, Sir M. Hicks Beach proposa de frapper d'un droit de sortie l'exportation du charbon (1), qui devait donner 2 mil-

(1) Pour la discussion de cette question, voir le *Marché Financier* de 1901, par Arthur Raffalovich.

lions 100.000 £ ; le charbon, embarqué pour la consommation propre du navire, resta affranchi. Grâce aux nouveaux impôts et surtaxes, les recettes étaient prévues pour 1901-1902, à 143 millions 255.000. Une suspension de l'amortissement, d'autre part, réduisait les dépenses de 4.640.000 £ à 182.962.000 £, si bien que le déficit à couvrir par un emprunt se réduisait à 39.707.000 £.

Afin d'être à l'abri de tout mécompte, notamment, pour éviter d'avoir trop recours à la Banque d'Angleterre, le Chancelier de l'Echiquier demanda qu'on mît à sa disposition 60.000.000 £ de crédit d'emprunt (ce qui allait exiger 1.250.000 £ d'intérêts). Comment allait-on se les procurer ? Vers la même époque le rapport de Sir David Barbour, sur les finances du Transvaal et de l'Orange, fut rendu public ; il n'était pas très encourageant. Il estimait que deux ans après la fin de la guerre, le Transvaal pourrait, à condition de modifier la taxation, contribuer pour une partie de ses recettes à l'indemnité de guerre. Sir M. Hicks Beach en fut donc réduit à proposer d'émettre des consolidés. Ses propositions ne furent pas acceptées sans débat, il dut modifier les bases de l'impôt sur le charbon exporté, tout au moins pour les contrats en cours, ce qui réduisit la recette de 2.100.000 à 1 millions 300.000 £ pour la première année, la taxe fut votée par 333 voix contre 227. La proposition d'emprunter 60 millions en consolidés fut votée le 19 avril, par 186 voix contre 117 voix, et dès le 22 avril 1901, le Chancelier de l'Echiquier prit ses dispositions. Depuis les grands emprunts de l'indemnité de guerre, contractés par la France, un emprunt de 1 1/2 milliard de francs était le plus gros montant emprunté par un Etat, d'un seul coup. Le Chancelier de l'Echiquier crut plus sage de procéder ainsi, en bloc. Il céda 30 millions à un Syndicat anglo-américain à 94 1/2 0/0 et mit 30 millions en souscription publique. Ces nouveaux consolidés devaient, tout comme les anciens, devenir du 2 1/2 le 5 avril 1903, avec garantie contre toute conversion, jusqu'en 1923. Le cours des anciens consolidés tomba en avril à 94 1/4, soit 1/4 au-dessous du nouveau. 3 0/0 du montant souscrit durent être versés lors de la souscription, la libération fut admise en 8 versements dont le dernier en décembre 1901.

Pour les 30 millions £, qui lui étaient offerts, le public souscrivit 200 millions. Des 30 millions cédés au Syndicat, N. M. Rothschild and Sons prirent 11 millions, J. S. Morgan and Cº 10 millions, la Banque d'Angleterre, 9 millions, qui céda 500.000 £ au gouvernement indien, et 2.000.000 à la Commission d'amortissement.

La poursuite de la guerre continuait à exiger des sacrifices : pendant l'année 1901, il fut expédié 179.000 chevaux, 40.000 hommes vinrent renforcer l'armée d'occupation qui, au 1er janvier 1902, s'éleva à *237.800* hommes. C'est ainsi que, dès le mois de février 1902, le gouvernement introduisit au Parlement une demande d'ouverture de crédit supplémentaire de 5 millions de livres, pour achat de chevaux et la nourriture des troupes. Le Chancelier de l'Echiquier put prendre cette somme sur le produit de l'emprunt.

Le 14 avril 1902, Sir M. Hicks Beach fit l'exposé de son troisième budget de guerre. Il put se féliciter d'une plus-value de ...000 £ sur les prévisions de recettes, celles-ci avaient été de ...808.000. Le droit sur le sucre avait produit 6.390.000 livres (...0.000 de plus que les estimations), l'income-tax 34.800.000 (...million de plus), le droit sur le charbon 1.314.000 £ (14.000 de plus). D'autre part, les dépenses avaient été de 195.522.000 livres au lieu de 187,6 millions ; la guerre d'Afrique coûta 71 millions 37.000, l'expédition de Chine 2.160.000. Le déficit de 1901-1902 était de 52.524.000 livres, plus que couvert par l'emprunt de ... millions, qui avait donné 56.553.000 livres. 28 0/0 des dépenses de la guerre furent couverts cette année par l'impôt, 72 0/0 par des opérations de crédit. La dette consolidée au 31 mars 1902 s'élevait à 609.587.000 livres, la dette flottante à 75.133.000 livres.

Pour 1902-1903, les dépenses globales étaient estimées à ...609.000 livres, les dépenses ordinaires à 129.159.000, les dépenses extraordinaires à 45.450.000 (au lieu de 60.230.000 l'année précédente), elles couvraient l'entretien de l'armée pendant ...9 mois, mais ne prévoyaient pas les frais de la démobilisation pour lesquels le gouvernement demandait 16.750.000 livres. Les recettes étaient évaluées à 147.785.000 £, sur la base des impôts existants, ce qui laissait un déficit de 45.324.000 livres, que l'existence d'un solde de 4 millions de livres, provenant du dernier emprunt, réduisait à 37 millions. Le gouvernement y faisait face de la façon suivante :

1° En portant l'income tax de 5,83 à 6,25 0/0, de 14 à 15 pence, ce qui devait donner 2.000.000 de livres ;

2° En relevant le timbre sur les chèques à 2 pence, 500.000 livres ;

3° En prélevant un droit d'entrée de 3 pence, par quintal de froment, de 5 pence, par quintal de blé, 2.650.000 £ ;

4° En empruntant 32.000.000 de livres.

Sir M. Hicks Beach s'attacha à établir que le droit sur le blé et la farine, ne constituait pas une mesure de protection agrarienne, mais était une mesure fiscale. Il n'en fut pas moins attaqué avec violence par les libéraux, qui ne réunirent cependant que 197 voix contre 283, le 22 avril. La surtaxe sur le timbre des chèques fut retirée. Les autres mesures furent acceptées. Le 16 avril 1902, eut lieu l'émission de 32 millions £ de consolidés 2 3/4, dont la moitié avait été cédée au cours de 93 1/2, à un Syndicat anglo-américain, et le reste mis en souscription publique. Les anciens consolidés cotaient 94 5/8.

La guerre prit fin le 31 mai 1902. Le Chancelier de l'Echiquier soumit, le 4 juin, un budget revisé s'élevant à 171.719.000 livres en dépenses, 152.435.000 en recettes, soit un déficit de 19.284.000. L'emprunt devant donner 29.920.000 livres, il y eut un excédent de 10.636.000 £. On ne s'en servit pas pour supprimer les nouveaux impôts. 4.640.000 £ servirent à rétablir l'amortissement, 5.996.000 furent mis en réserve.

Bien que la guerre n'ait duré que deux mois en 1902-1903, les dépenses de ce chef, non compris l'avance de 3 millions, faite aux nouvelles colonies, s'élevèrent à 51.782.000, ce qui eut pour conséquence un déficit de 3.075.000 livres, en fin d'exercice.

Des 52.132.000 livres de dépenses extraordinaires pour la guerre sud-africaine et l'expédition de Chine en 1902-1903, 42 0/0 furent couverts par l'impôt, 58 0/0 par l'emprunt.

Le Chancelier de l'Echiquier (M. Ritchie, qui remplaça Sir M. Hicks Beach), a évalué le coût de la guerre sud-africaine jusqu'au 31 mars 1903, à *211.156.000 livres st.* Si l'on y ajoute les 6.010.000 de l'expédition contre les Boxers, c'est un total de 217.156.000 livres, dont 67.500.000 (31 0/0) ont été fournis par le budget ordinaire, 149.500.000 (69 0/0), par le recours au crédit) (1).

Le budget de 1903-1904 a été établi avec un excédent de 10 millions 439.000 livres (154,7 millions de recettes, 144,3 millions de dépenses). L'income-tax a été abaissé de 4 pence, à 11 pence au lieu de 15 pence, le droit sur le blé et la farine a été aboli.

M. Hilsenbeck attire l'attention sur la facilité relative avec laquelle l'Angleterre, dans l'espace de quatre années, a pu, en

(1) L'Angleterre a, par contre, l'indemnité de guerre de 6 millions de la Chine, 30 millions du Transvaal. Cette dernière somme a été mobilisée sous forme d'un emprunt 3 0/0 (exempté d'income tax), qui a été émis au pair. Les souscriptions se sont élevées au chiffre de 1.174 millions de livres.

dehors de 12 1/2 milliards de francs de dépenses ordinaires, se procurer les ressources pour couvrir 5.625 millions de francs de dépenses extraordinaires. C'est en puisant, d'une part, dans la poche des contribuables, pour un tiers environ, et, de l'autre, en faisant appel pour deux tiers, au crédit que le gouvernement y est parvenu. Il ne faut pas oublier, toutefois, de prendre en considération, que le Chancelier de l'Echiquier s'est vu obligé de recourir au concours des banquiers américains, — c'était au moment où l'on croyait à la réalité de la puissance de M. Morgan, et de la place de New-York, qui ont encaissé la prime, lorsqu'ils l'ont pu, et qui ont eu bien vite fait de revendre les titres à Londres. Sans le concours plus sérieux et plus durable des capitaux français, l'Angleterre aurait dû payer beaucoup plus cher pour se procurer l'argent nécessaire. M. Hilsenbeck dit que, si la guerre n'avait pas été populaire en Angleterre, jamais le contribuable anglais n'aurait accepté de fournir près de 2 milliards de plus en quatre ans.

D'autre part, n'est-il pas curieux que les banquiers et les capitalistes du continent européen, où l'on était mal disposé pour les Anglais, et où l'on trouvait injuste la guerre faite aux Boers, n'est-il pas curieux que banquiers et capitalistes du continent aient indirectement facilité la continuation de la campagne en alimentant le marché de Londres ?

L'income-tax a subi une fois de plus l'épreuve du feu, comme instrument d'une grande élasticité : le produit a pu être porté de 460 millions de francs, à 996 millions de francs, par l'augmentation de 87 1/2 0/0 du taux de l'impôt. La moitié environ de ce que la taxation a été appelée à fournir pour les besoins de la guerre a été demandée à l'income-tax, qui n'atteint, comme on sait, que les revenus supérieurs à 4.000 francs. Pour le reste, on a eu recours à l'impôt indirect, les procédés employés ont donné lieu à des discussions passionnées, dont l'écho se retrouve dans le *Journal des Economistes*. Une partie des taxes de guerre ont, d'ailleurs, déjà été supprimées.

Il ne faudrait pas croire, d'ailleurs, que la guerre du Transvaal n'ait pas laissé des traces profondes : au point de vue financier, il y a une dette flottante très lourde, 82 millions de livres st., actuellement (2.054 millions £, au lieu de 8 millions en 1899), une dette consolidée qui a progressé de 583 à 640 millions.

L'affaiblissement incontestable du marché financier anglais ne se traduit pas seulement par la baisse des consolidés, qui ne peuvent toujours pas se relever au-dessus du cours de 90 0/0,

mais encore par la faiblesse générale des grandes valeurs dorées sur tranches. La guerre, par les nombreux appels au crédit, qui représentent 149 1/2 millions de livres, a désorganisé le marché des capitaux.

En suivant le développement des faits, tel que le montre M. Hilsenbeck, on est étonné de voir combien les prévisions financières ont été établies à la légère au début, puisque pour une guerre qui a coûté 211 millions de livres, on avait débuté par une demande de crédit de 10 millions.

A. Raffalovich.

LES LEÇONS DE CHOSES

A L'EXPOSITION DE SAINT-LOUIS

Décrire les machines, mécanismes et un million d'autres objets est le rôle du technologue.

Tirer de tout cet ensemble les leçons qu'il comporte, c'est à quoi nous nous bornerons, en faisant de rares excursions dans le domaine des spécialistes.

Cette exposition est la plus complètement universelle qui se puisse concevoir. Elle est mécanique, ornithologique, zoologique, anthropologique.

Commençons par l'homme. Nous avons ici des spécimens de toutes les races. Les plus curieux ne sont pas les Igorrotes, Philippins qui préfèrent les côtelettes de chien aux côtelettes de mouton.

Les blancs offrent un champ d'observation plus vaste. L'on est d'abord frappé de ce fait : Qu'il vienne du Nord ou du Midi, l'homme du vieux monde ne s'accommode pas des allures américaines. A son gré, elles ne sont pas suffisamment civiles. Ceci est très facile à expliquer.

Supposez un cataclysme enlevant à l'Angleterre : ses savants, ses lettrés, ses artistes, ses juges, ses avocats, ses professeurs, ses ingénieurs, ses manufacturiers, etc. Eux disparus, la population se composerait uniquement d'ouvriers de mœurs rudes.

Nous voyons quelque chose d'assez semblable aux Etats-Unis. Entre le chauffeur ou le cocher qui voiture le multimillionnaire et celui-ci, la seule différence apparente est le portefeuille. L'un et l'autre ont le même sentiment des convenances. C'est ainsi, par exemple, que nous avons vu les représentants de certains

Trusts adresser des demandes au Président de la République, et le mettre brutalement au pied du mur. Ici, cela n'a rien d'insolite.

Un rapprochement nous montre comment les Américains comprennent le protocole. Ici, l'on estimerait que le roi d'Italie montrerait une susceptibilité exagérée si M. Loubet, après avoir promis d'assister à une fête organisée en l'honneur du Président de la République Française, par le souverain italien, allait visiter le Pavillon de Montélimar à l'Exposition et y passer quelques heures, tandis que son royal invité attendrait sous l'orme.

C'est précisément la mésaventure qu'a subie, vendredi 14 octobre, le vice-président de la République mexicaine. Le directeur de l'Exposition de Saint-Louis envoie, à Mexico, un plénipotentiaire pour l'inviter à visiter l'Exposition. L'invitation est acceptée. L'ambassadeur mexicain à Washington, le commissariat général mexicain organisent, en son honneur, une grande fête à laquelle assiste toute la colonie mexicaine. L'on invite tout spécialement à y assister : le directeur de l'Exposition, M. David R. Francis, dont tous les Américains vantent l'urbanité, le tact exquis ; son Secrétaire général, qui ne doit pas en manquer, se trouvant à aussi bonne école, enfin, Mme Manning, présidente des Dames administratrices, dont les arrêts font loi en matière d'étiquette, et qui est particulièrement chargée de fêter les personnages de distinction. Tandis que le vice-président de la République du Mexique, l'ambassadeur du Mexique à Washington, le commissariat mexicain et toute la colonie mexicaine les attendaient, tous trois se trouvaient à la réception de l'Etat du Michigan.

Les Américains avant tout ! Voilà le protocole à Saint-Louis.

Vous imaginez que le directeur de l'Exposition, son secrétaire et Mme l'administratrice se sont fait représenter ou tout au moins se sont excusés par lettre auprès du vice-président de la République mexicaine, invité par eux à visiter Saint-Louis. Rien moins. Ce manque d'égards et cette violation des plus vulgaires convenances ont profondément blessé les représentants du Mexique, qui ont abrégé leur séjour. L'on s'en irait à moins.

Depuis l'ouverture de l'Exposition, tous les étrangers, plus ou moins, ont été traités avec ce sans-gêne. L'on a eu tort de ne pas adjoindre au directeur général, dont les Américains vantent la gentilhommerie, M. Crozier, armé de son protocole. Notez, en passant, que le directeur, M. David R. Francis, après avoir débuté dans l'épicerie, puis réussi dans les grandes af-

faires, a été gouverneur du Missouri et secrétaire d'Etat du dernier Cabinet de l'ex-président Cleveland.

Ce qui précède explique à nos lecteurs bien des incidents dont la presse européenne a fait grand bruit.

Mais ce n'est pas par les formes, c'est par le fond qu'il faut juger ce peuple. Sous une écorce rugueuse apparaissent toute espèce de qualités de premier ordre et de défauts énormes : une sobriété remarquable, une ardeur extrême au travail, une avidité sans bornes, une indifférence absolue sur le choix des moyens d'acquérir, la passion de faire de grandes choses, de progresser à toute vapeur, une disposition à semer à pleines mains pour récolter, l'habitude invétérée d'exclure les danseurs où il faut des calculateurs. Ceux-ci, on les prend n'importe où fût-ce aux antipodes, sans s'inquiéter de leur nationalité.

Touchant ce dernier point, une question : S'il se trouvait aux Etats-Unis un organisateur d'Expositions universelles, excellant en son métier comme Edison excelle dans le sien, rencontrerait-on, en Europe, un gouvernement assez osé pour charger cet Américain d'aménager son Exposition et de donner à l'ensemble un cachet artistique ?

Pas un seul ne risquerait pareille aventure.

A Saint-Louis, l'Administration a chargé de ce soin un Français qui a composé un ensemble harmonieux, couronné par la superbe terrasse des Etats et les cascades, où les Parisiens eux-mêmes ne trouvent rien à reprendre. C'est mieux, disent-ils, que ce que nous avions à Paris en 1900 : Une véritable création. Nous cherchons le point faible. On ne le trouve pas.

Voici un premier exemple du cosmopolitisme américain.

En voulez-vous un autre ?

Des capitalistes des Etats-Unis, après inspection de tous ces travaux, qui sont l'œuvre de notre compatriote Masqueray, viennent de lui confier la construction d'une ville dans l'Ouest. Le Sauvage Ouest, comme disent les Américains, Wild West.



Après avoir rendu cet hommage à l'art français et à la largeur de vue des Américains qui ne s'arrêtent pas à de mesquines questions de nationalité dans le choix de leur personnel, nous entrons dans le vilain bâtiment où s'élaborent les forces qui permettent à l'homme d'épargner ses muscles en faisant fonctionner son cerveau.

Voici tout d'abord un wagon à charbon sur lequel nous appelons l'attention de nos Compagnies de chemins de fer.

De l'avant à 40 centimètres du centre descend en plan fortement incliné une plaque de tôle. A l'arrière, même disposition.

La porte se trouve à la base des deux plaques métalliques. Elle s'ouvre à l'aide d'une crémaillère. Aussitôt ouverte, le combustible se précipite au dehors. En une heure, un homme décharge 30 tonnes de combustibles, sans s'époumonner.

Une fois par terre le charbon est enlevé par un transporteur automatique, et versé dans les bacs d'un excavateur comme ceux qui fonctionnent dans la Seine.

L'excavateur transporte le charbon au-dessus des chaudières à vapeur, et le verse dans un récipient contenant deux ou trois tonnes. Au fond du récipient se trouve un tube qui laisse tomber le combustible, en quantité réglée par le chauffeur, sur des grilles mobiles versant le charbon dans le foyer à mesure que celui-ci le consomme.

Les chaudières Westinghouse que nous avons sous les yeux ont une force de 6.400 chevaux-vapeur. Il y en a seize. Elles coûtent 40 fr. par cheval-vapeur et les françaises qui travaillent à côté, 47. Le personnel se compose de :

Un machiniste payé 20 fr. pour 8 heures de travail ;

Plus huit chauffeurs payés 14 fr., également pour 8 heures.

Chaque chauffeur alimente deux chaudières. Son plus grand travail consiste à faire tomber, du fond du foyer, les crasses qui sont enlevées automatiquement comme le charbon.

Le travail fini, le personnel va se laver, quitter ses vêtements, endosse une chemise blanche, ses habits de ville, et rentre chez lui ; ce n'est plus un ouvrier, c'est un Monsieur.

« Nous, ouvriers américains, nous dit le machiniste, nous aimons, autant que possible, travailler sans nous salir, nous ne voyons pas de mal à cela. Tout enfant, je suis venu ici avec mon père qui était messin. Il travaillait et me faisait travailler à l'européenne, limant jusqu'au dernier clou, finissant tout avec un soin extrême. Ici, avec ce système, l'on n'arrive à rien. Je savais par mes petits camarades comment opèrent les Américains. Je me hâtai de fuir la maison paternelle pour apprendre les méthodes américaines, et je me félicite tous les jours d'avoir pris cette résolution.

« Quand nous avons un mécanisme à établir, nous ne dépensons que le temps strictement nécessaire pour le mettre en état de

fonctionner. Puis nous passons à un autre, nous gardant bien de perdre notre temps à raffiner.

« Nous ne travaillons pas comme des bêtes de somme. Mais le progrès n'y perd rien. Nous observons. Le patron était dans une mauvaise voie. C'est l'un de nous qui lui a donné la vraie solution. Pour ce service, la maison lui a fait un cadeau de 1 million 500.000 francs.

« Vos ouvriers français qui travaillent là, à côté de nous, sont très intelligents. Mais comme ils « turbinent » du matin au soir, ils n'ont guère le temps de regarder devant leurs yeux.

« Je gage qu'aucun d'eux ne vous demandera pourquoi nos machines sont verticales et les vôtres horizontales. C'est que le piston fonctionnant verticalement use la glissière également, s'il fonctionne horizontalement il l'use inégalement, et le frottement est plus considérable. »

En passant des générateurs dans le Palais des machines, où se trouve d'Exposition Westinghouse, nous apprenons qu'elle loge dans une seule station 17 machines de 7.000 chevaux chacune, pour assurer la traction du tramway électrique de Manhattan au port de New-York.

Au sujet de la substitution de l'électricité à la vapeur : Depuis que les chutes du Niagara fabriquent l'électricité, toutes les usines, dans un rayon considérable, ont abandonné la vapeur, quoique le charbon ne leur coûte que 6 fr. 25 les 1.000 kilogrammes.

Quittons les installations princières de Westinghouse, et arrivons à l'espace modeste où se trouve le secret de la puissance industrielle des Etats-Unis, attribuée au tarif douanier par les pillards protectionnistes. Ce petit coin ne renferme que des merveilles. Tous les délégués, chargés par le gouvernement français de faire rapport, en le parcourant, tombaient des nues. C'est là que se trouvent les machines-outils. Trois semaines durant, le délégué du ministère de la Guerre y est revenu fréquemment, accumulant notes et renseignements, sur une foule de méthodes d'abréger le travail, plus extraordinaires les unes que les autres. Divers autres de nos ministères ont chargé des ingénieurs compétents d'une mission semblable. Un délégué des classes laborieuses, expert mécanicien, ne revenait pas de ses étonnements, en passant d'un outil accomplissant concurremment cinq ou six besognes, à un autre qui en faisait une douzaine.

Nous ne fatiguerons pas nos lecteurs de descriptions trop techniques. Bornons-nous, par un exemple, à leur donner un

aperçu du génie américain. Car toutes ces inventions sont incontestablement des œuvres de génie. Voici une machinette armée de quarante-cinq vrilles verticales. Elle fore des trous de 16 à 23 centimètres dans une plaque d'acier de 12 centimètres d'épaisseur. Elle est en outre armée de trois vrilles horizontales forant des trous horizontaux de 10 centimètres tandis que les autres en font de verticaux. En quatre minutes elle fait 140 trous dans la plaque d'acier. Soit 35 à la minute.

Passons du Palais des Machines, à celui de l'Instruction. Nous allons y trouver un contraste qui en dit long. Les écoles des Arts et Métiers des Etats américains y exposent les outils et machines sortis des mains de leurs élèves. Les écoles françaises également. Entre les travaux de nos jeunes gens et ceux des jeunes Américains, savez-vous la différence? Tout ce qui a été fait par les Français ressemble au chef-d'œuvre que l'on exigeait des apprentis pour obtenir la maîtrise à l'époque des corporations des arts et métiers. Les jeunes Américains, au rebours, n'exposent que d'informes ébauches. Notre supériorité est écrasante. Aussi avons-nous remporté bien des prix. Là-dessus, en artisans émérites, nous relevons la tête. Oui. Mais nous la baissons comme industriels. Les Américains ne perdent pas leur temps à élaborer des chefs-d'œuvre dignes de l'époque des corporations. La machine-outil les dispense de s'attarder aux bagatelles où nous nous attardons. Ils font mieux, plus rapidement, à meilleur marché, avec leurs machines-outils, en payant leurs ouvriers beaucoup plus cher. En Europe, en fait d'industrie, nous en sommes à l'enfance de l'art.

Espérons que l'Exposition de Saint-Louis ouvrira les yeux à quelques-uns de nos compatriotes. Nous disons à quelques-uns. Car il en est qui, après avoir vu et touché n'ont pas cru, et demeurent invinciblement attachés aux vieilles méthodes. Exemple : Il y a au Palais des Arts libéraux, telle machine qui abrège considérablement le travail des papeteries et industries utilisant le papier. Comme il visitait ce compartiment avec un papetier français, un directeur de fabriques de sucre en Russie, lui conseillait de les utiliser. Le fabricant français rejeta cette suggestion avec horreur en s'écriant : « Que deviendraient nos ouvriers ? Nous ne pouvons pas les jeter sur le pavé ! » Simple question : « Est-ce que les mille machines-outils et les dix mille machines inventées par les Américains ont jeté les ouvriers sur le pavé ? Rien moins. Elles ont porté la population des Etats-Unis, qui était de 5 millions d'âmes en 1800 à 80 millions en 1900. Les che-

mins de fer ont-ils supprimé les chevaux comme le craignaient les agriculteurs vers 1840 ? Au contraire, l'on en emploie beaucoup plus actuellement qu'à l'époque du roulage. Le simple ouvrier américain explique cela en deux mots. Les voici : « Toute machine ou outil qui diminue le prix d'un fabricat en augmente la consommation. Donc au lieu de supprimer du travail elle en crée. Et loin de diminuer les ouvriers, elle en exige un plus grand nombre »

Comme il faut toute sorte de gens pour composer un monde, à côté de ce fabricant tardigrade, en voici un autre, Français toujours, qui porte les Américains aux nues, et fourre la France dans le quinzième dessous. Ecoutez ce petit raisonnement : « S'il est une industrie éminemment française, c'est celle de la soie, sans doute. Le croirait-on ? nous nous sommes laissé devancer par les filatures américaines ! Nos métiers à tisser marchent à 80 tours ; les américains à 120. » Notre critique prend ses bas pour ses hauts de chausse. Les Américains filent les soies grecques et japonaises, matière première qui leur permet de rouler à 120 tours. Nous filons les autres plus grossières qui ne nous laissent marcher qu'à 80. Il est inutile de donner aux Yankees des bons points qu'ils ne méritent pas. Ils n'en ont que trop à revendiquer, à juste titre.

Comme les marquis de Molière ils ont mille raisons de se montrer enchantés de leur tournure et de leur esprit. Il est dangereux de nourrir ces sentiments, cela égare. Aussi chaque fois que nous croyons apercevoir quelque supériorité à notre actif, nous demandons l'avis de l'ouvrier américain, qui est très au fait de la mécanique. Voici sa réponse : « Vos machines ? Solides, bien charpentées, finies, elles le sont même trop. Vous abusez de la lime, et de beaucoup d'autres choses pour leur donner du cachet. Cela flatte l'œil. Mais elles n'en travaillent pas mieux. Dès lors, à quoi bon ? Tout cela, c'est de la main-d'œuvre et des matières premières qu'il faut payer, quoique, absolument inutiles. D'un autre côté, elles ont un très grave défaut : Elles sont toutes endormies tandis que les nôtres, du matin au soir, fonctionnent sous les yeux du public. Chez vous, à part deux chaudières qui crèvent leurs chauffeurs quand elles sont en marche, deux ensembles électrogènes, un métier à tisser de Saint-Etienne mû par l'électricité, et un vieux métier à broder à la main, antédiluvien, tout votre attirail dort du sommeil du juste. Dès lors on se demande ce que sont venus faire vos exposants à Saint-Louis ? Un

camarade me dit qu'ils sont venus chercher du panache. Il m'a expliqué ce que cela signifie.

« Le panache, *to be decorated*, comme nous disons, *être décoré*, voilà le but des efforts de toute leur existence. Un appartement à Paris, un vide-bouteilles à Nogent, un coupé et la croix, telles sont les suprêmes aspirations. Tenez, sans sortir de la Galerie des Machines, je pourrais vous indiquer trois ou quatre de vos engins, dont trois ou quatre Américains feraient de l'argent gros comme eux. Ils sont bien construits. Ils ont l'air de vouloir bien fonctionner. Ils seraient utiles à une foule de gens en Amérique. Un bon débouché leur est assuré ici. Qu'en tireront vos exposants ? Du vent, parce qu'ils ne veulent pas les faire fonctionner.

« Quel prétexte invoquent-ils ? Ils prétendent que l'électricité coûterait trop cher. Mauvaise défaite : L'Exposition, toujours grande et généreuse, ne fait pas payer la force motrice quand l'on s'en sert pour montrer le fonctionnement des machines. Est-ce que par hasard vos exposants ignorent ce détail ? Il se pourrait faire.

« Ils se reposent de tous les soins qui leur incombent sur le Commissariat général et les Comités. C'est pour eux la Providence. Ils s'adressent à elle en toute occasion. Leur faut-il un balai, une brosse, un plumeau, du papier émeri, de l'huile pour leurs engrenages ? Vite ils courent au Comité, comme si c'était un bazar chargé de délivrer gratis aux exposants tout ce dont ils ont besoin. Est-ce que les Américains ont des Comités ? Nullement. Ils se tirent cependant d'affaire. Beaucoup mieux et plus rapidement. Pour nous, Français ou descendants de Français, dès longtemps acclimatés aux Etats-Unis, tout cela est d'un ridicule achevé. Aussi en faisons-nous des gorges-chaudes. »

Et voilà. Le Dieu-Etat, toujours, à Saint-Louis comme à Paris.

*
* *

En traversant la rue, nous le retrouverons, probablement, en compagnie d'une assez singulière personne, la classification américaine.

Celle des moyens de transport, dans le Palais dudit, est logique, originale, symbolique, macabre et attique. L'on a mis d'abord, sous les yeux du public, l'instrument qui fait parcourir aux humains le voyage le plus long, dans l'espace le plus court, la balle. Cette leçon de choses est la représentation du drame qui a précipité l'infortuné empereur Maximilien dans l'éternité. Ce symbole

est intitulé la Mort du Principe monarchique. Il est accroché à 1.500 mètres du Pavillon autrichien, ce qui témoigne d'un parfait atticisme. Tout à côté se trouve une autre exhibition macabre. Une série de squelettes nous font toucher du doigt les ravages des shrapnels. Il n'y a rien à reprendre. La balle et le shrapnel sont incontestablement les véhicules les plus rapides. Pour compléter la série, des fabricants de cercueils et de corbillards exposent leurs modèles les plus séduisants. Nous apercevons cependant une lacune. L'on n'a pas songé à inscrire au frontispice du Palais les mots dont se saluent les trappistes quand ils se rencontrent. Cela compléterait cette exposition de pompes funèbres.

Perché sur une manière de squelette de prolonge d'artillerie, précédée d'une énorme bouilloire, voici un officier français de l'ancien régime. Botté comme Pandore, perruqué comme le Roi Soleil, coiffé comme Bonaparte, culotte et gilet blancs, habit bleu, épaulettes d'or, des deux mains il serre une manivelle. Un écriteau nous apprend l'histoire de l'homme et de la chose. Traduisons : « *La Cugnot* 1769-71. La première locomotive mentionnée par l'histoire. Dessinée et construite par Nicolas Cugnot, officier de l'armée française. C'est la première machine à haute pression avec cylindres et pistons, appliquée à la locomotion sur routes. Il se proposait de la substituer aux chevaux pour le transport de l'artillerie. Le gouvernement français prit les frais à sa charge. Au cours d'un essai, la machine fut renversée à l'endroit où se trouve aujourd'hui la Madeleine. Après quoi, l'Etat la fit remiser... Offert à l'Exposition de Saint-Louis par... ? le chemin de fer Baltimore et Ohio. »

Tel fut le sort de l'invention. Selon toute apparence, l'inventeur fut considéré comme un cerveau-brûlé, un idéologue tout au moins. Ce n'est pas la France qui le rappelle à notre souvenir. C'est une Compagnie américaine.

Franklin n'eût pas dompté la foudre, la locomotive serait encore dans les cartons de Watt, si l'un et l'autre avaient gaspillé leur temps dans les antichambres des Excellences de leur époque. Ces exemples ne nous corrigent guère. L'Etat n'aime pas les innovations. Le génie qui inventa les massacres en masses et la haute police repoussa Fulton. Son ardent panégyriste, M. Thiers, considérait les chemins de fer comme une nouveauté destinée à tromper l'ennui des badauds. Nos Français n'en continuent pas moins à solliciter leurs successeurs à tout propos. Cet esprit de vasselage n'existe pas aux Etats-Unis. L'inventeur fait breveter son engin, sollicite des capitaux par l'annonce et pousse

vigoureusement son bidet. C'est moins fatigant que les courbettes.

Couvées sous l'aisselle mancénillière de l'Etat, les inventions sont étouffées dans l'œuf, témoin celle de Cugnot. Les autres poussent aussi vite que les champignons, se multiplient, se perfectionnent. Notre exposition d'automobiles en fait foi. Elles se vendent aussi aisément que les petits pâtés aux... Américains. Ils en trouvent la carrosserie idéale. Le mécanisme touche à la perfection. Et pour la solidité ? Le Pont-Neuf en comparaison des leurs. Ils ne parlent pas de celles-ci. Il est entendu cependant que la mécanique européenne ne leur va pas à la cheville. *For machinery, you cannot beat Uncle Sam*, disent-ils, avec un accent nasal à faire trembler les vétérans de Cromwell. Craignant la comparaison, le Yankee, né malin, entre ses automobiles et les nôtres, a placé trois rideaux fort épais. Des locomotives de 100 tonnes. Elles n'empêchent pas le consommateur indigène d'acheter la solide et élégante voiture française, de payer les frais de transport, plus 45 0/0 de droits de douane, le blindage dont ces Achilles de la mécanique couvrent leur invulnérabilité. C'est grâce à cette formidable cuirasse douanière qu'ils se figurent invincibles. *You cannot beat Uncle Sam !* Nous le battons tout de même. Dont il enrage. Il s'endort parfois sur l'oreiller protectionniste, comme le Napolitain sous les orangers au pied du Vésuve.

Tandis que l'automobile triomphe, la marine française a l'oreille basse. Elle abrite sa modestie dans les pettis coins : l'angle Sud-Est des transports, protégée contre les regards indiscrets par de hautes murailles de crêpe. Cela fleure le deuil. Néanmoins les deux filles de ses prédilections, gracieuses, élégantes, bien campées, charment l'œil. Nous avons nommé *la Savoie* et la *Lorraine*. Malheureusement elles sont muettes comme la tombe, n'ayant pas l'habitude de raconter à tout venant les secrets de leur ménage.

Autant les Compagnies françaises sont discrètes, autant les allemandes sont loquaces. Elles jacassent comme des pies borgnes. Brouillard, Grand-Livre, Caisse, tout est mis sous les yeux de ce bon public. Rien n'est dissimulé de ce qu'on peut étaler sans inconvénients. Rien. Pas même le livre de cuisine ! La plus bavarde, celle qui entend mieux la réclame est le Lloyd de Brême ; le Barnum du groupe, assisté de plusieurs Baileys. Copions, en prenant un air entendu et en nous rengorgeant comme le bonhomme hanséate. Voici :

« En 1903, j'ai transporté 231.934 passagers, aux Etats-Unis ; 143.038 autres partout ailleurs. Avec les équipages ils ont absorbé 18.750.000 francs de comestibles. Les machines, plus gloutonnes, ont dévoré 1.239.500 tonnes de combustible, pour parcourir 5.954.430 miles marins »

Ils brûleraient donc, l'un portant l'autre, 1.000 kilos de charbon pour faire 8 kilomètres 897 mètres.

La flotte brêmoise comporte 167 vapeurs et 2 voiliers jaugeant 549.613 tonneaux. Il y en a de toutes dimensions formant diverses catégories qu'il est intéressant de relever, pour connaître l'organisation du roulage maritime :

Vapeurs express à double hélice de 8 à 19.000 tonnes......	4
Vapeurs postes rapides 5 à 6.000 tonnes..................	4
Vapeurs à passagers à hélice double de 7 à 13.000 tonnes.	5
Vapeurs postes 5 à 10.000 tonnes......................	9
Ibid à hélice simple de 5.000 tonnes.....................	3
Vapeurs à hélice double 7 à 10.000 tonnes...............	16
Vapeurs des services réguliers de 500 à 5.000 tonnes......	33
Voiliers 2.500 à 3.200................................	2
Cabotage Hindou-Chinois, 1.500 tonnes à vapeur........	45
Allèges 230 tonnes....................................	146

La vitesse varie également. De 10 à 24 nœuds. Soit de 18.520 mètres à 44 kilomètres 448 mètres à l'heure.

Cette flotte, dont le tonnage est supérieur à la moitié de la marine française à vapeur, n'a pas commencé par travailler pour le roi de Prusse. Ni au propre ni au figuré. Les Brêmois, au lieu de solliciter des subsides, que leur ville n'aurait pas pu payer, ont tout simplement mis en mer. Des méthodes diverses auxquelles l'on a recours pour constituer une marine, celle-ci est la seule qui donne des résultats durables. Les colonies allemandes, répandues sur toute la surface du globe qui, elles aussi, ne doivent rien aux gouvernements germaniques, ont fourni l'aliment : passagers et marchandises. Tout se fait, non avec le concours de l'Etat, mais en dépit de la bureaucratie. L'émigration enlève des soldats au prince et des bras aux hobereaux.

A Cherbourg, le Lloyd de Brême fait une concurrence sérieuse au service français, avec ses navires les plus puissants, les plus rapides, les mieux installés. Un compatriote nous affirme qu'ils ont généralement, à bord, 300 passagers de première classe, quand les Transatlantiques en ont 100. Cela présente une diffé-

rence de 100.000 francs par traversée, soit 10.400.000 francs l'an. Les Compagnies étrangères, pour attirer la clientèle, ont recours à tous les artifices de la réclame. Nous la dédaignons. Que pourrions-nous faire des 100 millions de francs payés annuellement par les Américains pour se rendre en Europe et en revenir ? Quantité négligeable.

Comme la précédente, la Société Américaine-Hambourgeoise jette ses filets dans les eaux de Cherbourg et de Boulogne-sur-Mer, avec son meilleur matériel. Elle donne ses prix ainsi qu'une foule de renseignements intéressants en trois livrets d'une lecture attrayante. Ils sont rédigés par un statisticien extrêmement ingénieux et bourré de mathématiques. Ajoutant à sa flotte tous les vapeurs qui flotteront quelque jour ; puis déduisant de la nôtre tous les vapeurs jaugeant moins de 2.000 tonnes, il découvre, qu'à peu de chose près, sa Compagnie a autant de navires que la France entière. Les brumes de l'Elbe aiguisent l'esprit.

Cette Compagnie a commencé ses opérations le 17 mai 1847 avec 660.000 francs et un voilier de 717 tonneaux qui traversait l'Atlantique en 40 jours. En 1903, l'un de ses vapeurs fait la traversée de New-York à Cherbourg en 5 jours 11 heures 45 minutes. Elle possède 129 vapeurs de 1.600 à 16.000 tonnes, jaugeant 622.000 tonneaux.

Les deux villes hanséatiques, Brême et Hambourg, du fait de ces deux Compagnies, ont en mer 1.171.000 tonneaux, 300.000 tonnes de plus que nous.

Voici une salade russe, plutôt anglo-saxonne, dont la mayonnaise a été préparée par un financier connu. Nous trouvons dans ce saladier : l'Américain Line, l'Atlantic Transport C°, la Dominion, la Leyland, la Red Star et la White Star line. Réunies elles forment la Marine marchande internationale, disposant de 133 navires, de 2.800 à 12.500 tonnes, jaugeant au total 1.039.338 tonneaux. En 1903, ils parcourent 6.500.000 milles marins, transportent 355.229 passagers ; ceux-ci avec les équipages consomment 22.972.400 tonnes de comestibles : pain, viande, pommes de terre, volaille, beurre, poisson, sucre, café, sel, thé, œufs, oranges, citron, lait, salades.

Cette Compagnie, comme les précédentes, a quelques vapeurs-sirènes, sifflant des airs agréables au public, afin d'amener à bord un bon courant de moutons de Panurge. Ses premiers sifflets forment un quator, dont font partie les *Saints Paul et Louis*, puis *Philadelphie* et *New-York*. Comme la Brêmoise et la Ham-

bourgeoise, ils font escale à Cherbourg, pour prêter le collier au service français qui leur oppose, non sans succès, Vatel, Rœderer, Moët et Chandon, et des cabines à 200 francs de New-York au Havre.

Les Anglais ne se reposent pas uniquement sur les séductions du Café Anglais. Les Cunard, par exemple, ont, à Paris, un agent affable qui comble ses clients d'attentions, de renseignements et de réductions. Tant et si bien qu'il les détermine à s'embarquer pour New-York, non pas au Havre, à Cherbourg, ou à Boulogne, mais à Liverpool, *via* Calais-Douvres, Londres et Manchester. Dont coût en première cabine soignée : 475 francs.

Le fondateur des lignes Cunard était un profond philosophe. Savez-vous à quoi il a passé sa vie, consacré ses travaux et ses veilles ? A convaincre ses passagers, présents et futurs, qu'à bord de ses vapeurs, aucun d'eux ne court le risque de s'éveiller au fond de l'Océan. Il s'est dit : « La chose à laquelle l'homme s'attache le plus obstinément est sa guenille. Sauvegardons-la par tous les moyens imaginables, à bord de tous nos vapeurs, et la bataille est gagnée. » Cette maxime, toujours présente, dirige tous les mouvements du personnel. Depuis 1864 qu'elle sillonne les mers, la flotte Cunard n'a perdu ni un navire, ni un passager, ni un marin. Cela suppose une dépense intellectuelle, morale et physique incroyable. Les équipages sont triés sur le volet. L'avancement va au mérite, non au choix ou à l'ancienneté. La plus grande subordination existe dans tous les emplois. L'obéissance est prompte. Effet, non de la crainte, mais de la confiance que chacun a dans son chef immédiat.

Les procédés de l'agent parisien nous laissent deviner que le personnel chargé de rassembler l'aliment voyageurs et passagers est choisi avec le même soin : Il ne traite pas les premiers comme un colis ou les demoiselles du téléphone leur clientèle parisienne, et les marchandises comme poisson avarié. C'est pourquoi leur premier mouvement est d'aller à eux, et aux autres en désespoir de cause ; faute de mieux, crainte de pire. Dès 1861, époque où nous habitions l'Angleterre, ils jouissaient d'une popularité immense. Le public de la Cité était aussi enthousiaste des Cunard que la marine de guerre : *Our navy*. L'on n'appelait pas le capitaine d'un Cunard : Capitaine. L'on disait le Commodore Untel, convaincu qu'il faisait évoluer aussi aisément une escadre qu'une unité. Depuis quarante-trois ans, nous les avions perdus de vue. Nous retrouvons à Saint-Louis la Compagnie plus forte que jamais.

Débutant en 1840 avec la *Britannia*, filant 15 kilomètres 742 mètres, à l'heure, elle a présentement, sur chantier, des vapeurs à turbines de 21.000 tonnes parcourant 46 kilomètres 300 mètres à l'heure. Actuellement, elle a en mer 21 vapeurs.



Les antithèses abondent dans le Palais des Transports. Si la poste maritime laisse à désirer, nos locomotives sont trop parfaites. Le chemin de fer de Pensylvanie nous en a acheté une qu'il soumet à son banc d'épreuves en ce moment. Un ingénieur américain nous dit : « Pour le service de voyageurs à grande vitesse, c'est la locomotive idéale. Seulement elle est trop parfaite. Elle a pas mal d'organes dont elle pourrait se passer sans perdre de son efficacité, et dont nous n'aurions pas songé à la pourvoir. C'est de l'argent jeté par la fenêtre. En France, vous voulez, règle générale, des chevaux à cinq pattes. Nous nous contentons qu'ils en aient quatre, et qu'elles soient bonnes. »

Ne pas dépasser la mesure, tout est là.

C'est à quoi excellent les Parisiens. Nos compatriotes de France et d'Amérique craignaient de voir notre exposition, dans le Palais des Manufactures, faire triste figure à côté de l'allemande et de l'américaine, lesquelles se pavanent en des espaces énormes. Cela n'est pas selon le génie latin qui, en tout, veut de justes proportions ; de jolies choses dans de jolis cadres.

Nous trouvons tout cela ici. Le public se presse devant nos vitrines comme autrefois au Palais-Royal, quand Paris et l'étranger y promenaient leurs illusions ou leur ennui. Non seulement il admire, mais il achète. Cette collection de bronzes d'art, par exemple, porte l'étiquette la plus flatteuse : Vendue. L'exposant a redemandé une nouvelle pacotille, à Paris. Il n'est pas le seul.

Tout à côté, une cristallerie expose mille vases de tournure académique, dans lesquels se jouent toutes les couleurs de l'arc-en-ciel et mille autres caressant doucement la prunelle. L'exposant à bien sujet de s'enorgueillir.

Voici un particulier qui fait concurrence à Sèvres. Il expose un portrait de M. Roosevelt, imprimé en pâte tendre, de l'aspect le plus séduisant. Cet artiste industriel est doublé d'un homme d'affaires très entendu. Derrière sa vitrine, fermée à double tour, conséquemment d'un accès aussi difficile que la caverne d'Ali-Baba, nous apercevons, oiseau rare en sections françaises, une petite carte de visite, en anglais, contenant tous les renseigne-

ments désirables pour le public. Mais l'on n'entre pas en possession de ce trésor — la carte prospectus en anglais — sans protections.

Nos exposants, ou si pas eux, leurs représentants, paraissent redouter la publicité et la réclame. Cet excès de modestie à lieu de surprendre.

La classe a l'honneur de compter, parmi ses membres, une grande maison de France, débitant ses produits à raison de cent sous le gramme et moins. Son catalogue est en français, c'est ce qui en facilitera la lecture à quatre-vingts millions d'Américains. Tout à côté, agissant avec le même sens pratique, un fabricant nous informe que sa palette vaut celle de Sèvres. Comme il dit cela en français, personne ne s'y arrête.

Continuant notre promenade, nous rencontrons deux maisons de Limoges, exposant des services de table, qui se vendent couramment. Pas de catalogue.

Auprès d'elles, mû par l'électricité, un métier à tisser la soie, d'un maison de Saint-Etienne, se démène comme un diable dans un bénitier. Infatigable, il marche de l'aube à la fin du jour, tissant avec une rapidité et une exactitude merveilleuses,des vues de l'Exposition, reproduisant de même des tableautins de nos peintres les plus populaires. Il passe avec une égale facilité de *Paul et Virginie*, fuyant l'orage sous une feuille de bananier, au *1814* de Meissonier, montrant toute une armée en marche. Le comptoir n'est jamais sans clients et paraît faire d'excellentes recettes.

Nous jugeons là-dessus que les exposants français qui n'ont pas fait fonctionner leurs machines ont peut-être eu tort.

Les maisons de confections pour hommes, femmes et enfants ont réussi au delà de tout ce que l'on pouvait supposer. Le commerce de Saint-Louis a acheté tout ce que la plupart d'entre elles exposent.

Nos fourreurs exposent des vêtements défiant toute comparaison. Mais ils n'ont pas réussi à les écouler comme les couturiers. Nos lecteurs devinent le pourquoi. Saint-Louis est le grand marché des fourrures américaines.

Nos lecteurs se souviennent de la comparaison que nous avons faite de l'endurance des chaussures françaises et des américaines. Celles-ci durant trois fois moins. Malheureusement nos bottiers exposent des souliers qui ont un grave défaut : La pointe, trop étroite, étrangle la phalange. Ici c'est un vice rédhibitoire.

Multiplier les exemples, nous entraînerait trop loin. Qu'il nous

suffise de dire que nos exposants se sont surpassés. Ils sortiront d'ici avec tous les honneurs de la guerre, comme l'atteste le nombre extraordinaire de grands prix et de médailles qui leur a été attribué. Ils ont obtenu mieux que cela : les suffrages du commerce et du public américains.

Peut-être nous faisons-nous illusion ? Mais nous sommes convaincus que nombre d'entre eux auraient obtenu les résultats des couturiers et des marchands de bronzes d'art, s'ils avaient mis leurs catalogues sous la main du public au lieu de les enfouir.

Sous ce rapport, les *exposantes* françaises ont infiniment plus d'esprit, de sens pratique, d'aptitudes aux affaires que leurs concurrents du sexe fort

Ayant obtenu, par protection, toujours, huit catalogues de corsetiers, et corsetières, placés en des oubliettes où le diable n'irait pas les dénicher, nous en établissons le bilan :

Les quatre catalogues des corsetiers sont en français, à l'usage de la clientèle américaine. Vous voyez d'ici comme cela est commode. La clientèle ne doit pas seulement être armée d'un yard pour mesurer ses contours. Il faut encore qu'elle ait, à côté d'elle, un vocabulaire franco-anglais.

Les quatre *exposantes*, au contraire, impriment tout en anglais, et donnent tous les renseignements imaginables en cette langue comprise de leurs futures clientes.

Mais pourquoi n'avoir pas mis ces brochurettes sous la main des dames américaines ? Et quelle drôle d'idée de les enserrer en d'inaccessibles bahuts. Encore, s'ils étaient ouverts ? Mais ils sont cadenassés comme des prisons.

Nous trouvons, en purgatoire toujours, ou si mieux vous aimez, aux limbes, un catalogue enrichi de quarante-deux dessins commentés en excellent anglais. Bien sûr les Américaines, séduites par les gravures, auraient lu cela de la première à la dernière page, car il s'agit des chapeaux de dames. Dix fois nous sommes passés en cet endroit. Nous n'y avons jamais vu qu'une pancarte : « Pour tous renseignements s'adresser à M. Untel. » Est-ce que les passantes ont le temps de s'adresser à M. Untel ? Et peuvent-elles deviner que M. Untel a quelque part, dans ses bahuts, une brochure qui piquerait leur curiosité ?

Nos Figaros, qui exposent des merveilles capillaires, sont naturellement, tombés dans le travers des corsetiers. Toute leur réclame est en français. Un seul fait exception. Il a mis sur sa carte : « English spoken et Shampoo. » Cela lui sera utile.

Les plus à plaindre sont nos filateurs de soie, de lin, de coton, et les manufactures de toiles, de draps, de coton. Ils occupent un grand rectangle, toujours désert, qui laisse à l'esprit l'impression d'une vaste solitude. Qui va nous renseigner sur tout cela ? Le gardien, furieux, nous répond qu'il n'a pas de catalogues, ou plutôt qu'il n'en a qu'un seul, celui d'une teinturerie. En français toujours. Puis une carte de visite d'un habitant du Tarn, fabricant de draperies et hautes nouveautés. Il est permis d'ignorer que la langue vulgaire des Etats-Unis est l'anglais, quand l'on habite Carcassonne.

Nous serons muets comme la tombe sur les fils de laine, de lin, de coton, les draps, les toiles et les cotonnades. Impossible de bâtir un compte rendu sur ces simples mots : Manufacture de draps, de toiles, de cotonnades ; filatures de laines, de lin et de coton. Tout est sous verre, avec interdiction de toucher à ce qui n'y est pas. Exposer dans ces conditions, c'est jeter son argent par les fenêtres. Il ne faut pas nous dire : « Rien à faire. » Nous avons vu, à New-York, débarquer des draps d'Angleterre, d'Allemagne et de Belgique. Pourquoi n'y vendrait-on pas des draps de France ? Par exemple, le moyen d'y arriver n'est pas de les faire garder par un Cerbère en costume bleu à boutons de cuivre qui envoie les gens à tous les diables dès l'abord.

L'un de nos exposants s'entend à merveille à se passer du concours de ces bipèdes dont quelques-uns sont grincheux comme des scies circulaires. C'est un homme d'esprit. Il faut le citer : M. Coanet, de Nancy. Il a une fort jolie vitrine, toute pleine de panamas, en paille de France. Entre ceux-ci et les vrais, il y a à s'y tromper, tant l'imitation est parfaite. Pour l'originalité de M. Coanet, voici en quoi elle consiste : Il a collé une étiquette sur ses chapeaux. Et l'étiquette porte le prix du chapeau en monnaie américaine. Cette révolution dans l'art d'exposer mérite au moins la croix. La donnera-t-on à l'inventeur de ce moyen bien simple de se passer, dans les expositions universelles, du concours du Dieu-Etat qui met tout sens dessus dessous, plus souvent que de raison

Certains mandataires, délégués par le fabricant lui-même, ne sont pas mieux inspirés. Il est vrai qu'il s'agit d'une Société anonyme. Elle a une succursale à Londres. Son représentant à Saint-Louis distribue des prospectus français d'un air assez rogue pour exciter l'envie de Fanfare-Briffaut, deux membres fameux d'une meute célèbre.

*
* *

Quelle figure faisons-nous au Palais de l'Agriculture ?

Mais... comme partout... la meilleure figure du monde et bonne contenance.

Peuple d'artistes, conséquemment très impressionnable. Ici, comme dans les autres palais, nous nous sommes laissé influencer. Les énormes déploiements de l'Allemagne et des Etats-Unis semblaient nous écraser. Il n'en est rien. C'est l'histoire des bâtons flottants. A ces *masses* nous opposons la *qualité*, tant et si bien que nous figurons honorablement en cette joute où les forces paraissaient si inégales.

Malheureusement nous semblons craindre la publicité. L'on ne s'attendait guère à tant de modestie chez des exposants. Ils ont tous l'air de marcher les yeux baissés comme des premières communiantes et craindre d'attirer l'attention.

Ici, ils offrent le nectar et l'ambroisie sous toutes les formes les plus séduisantes. Mais tremblant d'induire les Américains, et surtout les Américaines, en tentation, ils couvrent la chose d'étiquettes françaises. Quant aux catalogues ? Inconnus ! Après avoir tout retourné, nous trouvons un exposant, un seul, qui met sur un guéridon, à la disposition des passants, en six langues : français, anglais, allemand, italien, espagnol, portugais,une notice courte, nette, irrésistiblement éloquente, annonçant un reconstituant savoureux, mixture du jus de la treille le plus vieux et le plus généreux, d'arome agréable, tonique et fortifiante, utile et agréable aux consommateurs de tout sexe et de tout âge.

Tout cela est dit et fort bien dit, en vingt lignes, dans chaque langue. Il offre sa liqueur à tout passant, et fait une recette de 100 francs par jour, en moyenne.

Les 7.500 exposants de Saint-Louis n'en pourraient-ils pas faire autant, au lieu d'envoyer des volumes français qui passeront tous au pilon ?

Comme M. Pinatel, le filateur de soie de Saint-Etienne, rencontré aux Manufactures, celui-ci couvrira, par ses recettes et ses commandes,amplement les frais de ses deux préposés ou démonstrateurs, alors que, faute d'une réclame convenable distribuée par un employé spécial, la plupart de nos compatriotes auront dépensé des sommes considérables pour une médaille. Quand médaille il y a.

Avouons-le sans détour : L'amertume de nos plaintes s'expli-

que par notre intérêt personnel, ce ver rongeur qui se trouve au fond de toutes les actions humaines. Cette absence de publicité nous impose un travail énorme.

Il est fort heureux, en cette conjoncture, que Cérès, la dame de céans, soit venue à notre secours. Elle en remontre, chacun le sait, à l'auteur de la *Physiologie du Goût*. Gracieuse, accueillante, elle nous dit, avec son meilleur sourire, parlant au pluriel, en sa qualité de divinité tutélaire : « Nous allons vous tirer de ce mauvais pas. Nous vous accompagnons dans l'Exposition française ; puis nous irons visiter les Allemands et les Californiens. Du bout des lèvres, nous y goûterons ce qui s'y trouve de plus remarquable. Aux impressions de nos papilles, vous reconnaîtrez les exposants les mieux versés dans les symphonies du palais et du goût. » Passant chez les Armagnacs, nous lui offrons, d'abord, une demi-douzaine d'apéritifs, dont les équivalents ne se rencontrent ni en Hollande, ni en Italie, ni en Allemagne. Aux Etats-Unis il n'y en a pas. Rapidement, sur un guéridon parisien, un impromptu se trouve servi :

Hors-d'œuvre variés et beurre d'Isigny : petits anchois de Bordeaux, sardines de Nantes, caressant le palais au lieu de l'égratigner à la façon des sardines russes, des rollmops, et autres harengs du Nord. Ce mets n'étant pas en usage sur les tables de l'empyrée, nous dissimulons un plat de tripes à la mode de Caen, très appétissant, et lui substituons un bœuf braisé jardinière, végétaux juteux dont la saveur ne se retrouve chez aucun de leurs concurrents. Ces petits pois à la française, ces flageolets, ces choux-fleurs, ce céleri au naturel, ce cardon, ces carottes sucrées ont l'air d'avoir quitté le potager depuis quelques minutes. Un plat de haricots verts, un rien, servi à la parisienne provoque l'enthousiasme de notre convive. La poularde de Bresse à la gelée, accompagnée d'une laitue assaisonnée d'huiles d'olives vierge, à son avis, est sans rivale. Elle ne trouve pas d'expression pour énumérer les vertus du perdreau périgourdin, le phénix de nos plaines et de nos festins, et d'un soupçon de foie gras truffé. Ces mets, humectés, en temps utile, des grands crus de France, pris dans les vitrines, permettent à la déesse de mesurer la distance qui sépare le Périgord des plaines à choucroûte, la Gironde de la Moselle, et la Côte-d'Or du Rhin. Une coupe mignonne de café Martinique en dissipe les vapeurs. Notre convive étant Américaine, il serait peu séant de l'accompagner du Roi des Spiritueux. Si elle déteste les armagnacs, elle adore les confiseries. Nous l'emmenons dans un jardin enchanté d'Apt,

où des arbres merveilleux, poiriers, merisiers, bigarreaux, reine-Claude, abricotiers, mandariniers, figuiers, orangers, citronniers, doués d'une sève magique, lui offrent en passant leurs fruits confits.

Là-dessus la Déesse s'arrête et nous dit : « La cause est entendue. Il est inutile que j'aille plus loin. »

Courbé en deux, nous saluons jusqu'à terre, et prenons congé de l'immortelle.

Butinant, de droite, de gauche, nous trouvons d'abord, une brochure de 170 pages, traitant, *ex cathedrâ*, des oseraies d'Armentières. Pour l'édification des Américains, ce savant traité est écrit en français. Il ne s'y trouve pas un traître mot d'anglais.

Tout naturellement, et fort vivement, il prend le chemin du panier, avec quelques compagnons, affectés du même vice redhibitoire :

Un prospectus breton de 46 feuillets, pleins de machines agricoles et d'instruments aratoires fort utiles.

Un tourangeau de 48 pages avec force pressoirs.

Un parisien, aussi de 48, avec des machines-outils.

Autre parisien, embrassant toute la machinerie utilisée dans les champs et les fermes.

La seule utilité qu'on leur découvre, c'est d'apprendre aux Français que les directeurs des usines sont du « Mérite Agricole ». Voilà qui est de nature à les pousser dans le Far West.

Voici un Spartiate. Il parle anglais. Mais comme Léonidas. Sa carte, de 10 centimètres de long, 5 de haut, contient ce qui suit : « Machines and implements ; building and instaltment. Machine for homogenizing milk and cream. Ask for general prize list. »

C'est tout.

Voulez-vous en savoir davantage ? Demandez le prix courant. Où et à qui ? Mystère ?

Ou nous nous trompons fort, ou voici une charrue qui aurait eu du succès, si quelqu'un avait été placé à demeure, pour en expliquer le fonctionnement. Nous en avons fait personnellement la preuve. Prenant l'instrument en mains, nous l'avons manœuvré. Aussitôt une demi-douzaine de cultivateurs nous ont entouré. Si nous étions resté là un quart d'heure, il en serait venu vingt-cinq, car tous sont curieux de mécanique, et, d'un coup d'œil, comprennent le maniement des engins qu'ils voient pour la première fois. Le prospectus est en anglais. Nécessairement au lieu de se trouver sur la charrue, il est enfoui dans les

catacombes. Il faut un fureteur déterminé pour l'en faire sortir.

Nous allons apprendre à l'exposant qui n'est pas de Pontoise, comme le héros de la chanson, mais de Seine-et-Oise, ce qu'il a perdu, selon toute probabilité, en ne mettant pas un démonstrateur pour expliquer au public ce qu'il doit savoir avant d'acheter. Dans nos pérégrinations de Philadelphie à Saint-Louis, nous avons vu partout des laboureurs conduisant à la main des charrues américaines ayant, à nos yeux, le plus grave des défauts. Elles n'ameublissent pas le sol. Elles le retournent, laissent sur le passage des mottes compactes grosses comme les deux poings ou la tête. L'hiver ne les fait pas tomber en poussière. Nous avons vérifié cela. Ni la chaleur, ni l'humidité ne pénètrent ces agglomérés. Ils sont donc stériles. Arrachant une motte de pommes de terre, vous trouvez quatre ou cinq tubercules et autant de gros morceaux de terre qui n'ont rien produit. S'ils avaient été mis en poudre, ils auraient nourri cinq autres tubercules, et doublé la récolte. Ce résultat est assez souvent obtenu par la Brabant-Double. Elle a même été créée tout exprès pour ameublir les glèbes compactes. C'est cette charrue qu'expose notre compatriote de Seine-et-Oise. S'il avait distribué son album, depuis le 1er mai, et fait expliquer le fonctionnement de son engin au Palais de l'Agriculture, toujours occupé par une multitude compacte, sa charrue serait aujourd'hui la plus populaire de toutes dans la vallée du Missisipi.

A moins que les Américains n'en aient une meilleure, ce que nous allons voir.

La Brabant-Double étant prophétesse en son pays, voire dans toute l'Europe, nous avons demandé à un fabricant américain d'en faire la critique.

Cette critique la voici, courte et nette :

« Votre charrue a deux défauts. Elle a deux socs. Un suffit en le dotant d'un petit mécanisme, simple comme bonjour, qui permet de passer le soc de droite à gauche, et *vice-versa*, en arrivant au bout du sillon.

« Ensuite, à quoi bon ce monument, mû par un écrou, qui se trouve au-dessus des roues de devant ? Une tringle ferait la même besogne, et ne coûterait pas les yeux de la tête.

« Je vais vous montrer une charrue américaine, employée en terre gluante, résistante comme la cire, argile à briques, rigide au possible. La voici : Elle pèse 81 kilos, fonctionne avec deux chevaux de 600 kilos l'un, et coûte 130 francs à New-York.

« Votre Brabant, à vue de nez, pèse environ 175 kilog., exige deux forts chevaux et coûte 296 francs. »

Après avoir reçu cette douche, nous nous éloignons, l'oreille basse, nous demandant ce que deviendraient nos fabriques d'instruments agricoles, si les Américains s'avisaient de venir construire en France ?

En feuilletant le catalogue de notre interlocuteur nous trouvons 61 types de charrues.

La plus lourde pèse 75 kilos et coûte 70 francs.

La plus petite Brabant-Double, traînée par un petit cheval, est cotée 202 fr. 50.



Autant nos exposants et les chefs de nos divers groupes sont avares de renseignements, autant les Allemands en sont prodigues.

Ils ont à Saint-Louis 200.000 compatriotes, dont beaucoup à la tête d'entreprises colossales ; dans tous les Etats-Unis des millions d'autres.

Ils ne s'endorment pas là-dessus. Ils prodiguent les informations.

Nous avons dit, plus haut, tout le mal qu'il faut se donner pour obtenir, dans la section française, d'un garde maussade, quelques prospectus en langue française, conséquemment inutiles.

Nous passons dans la section allemande. Tous les prospectus, en allemand et en anglais, sont étalés sur des tables à la disposition du public.

Le commissaire allemand, M. Riess, nous reçoit avec empressement, se met à notre disposition, et nous le quittons chargé de quelques centaines de catalogues, bondés d'explications pour le consommateur.

Extrayons-en la quintescence pour l'instruction commerciale de nos producteurs. Des millions d'affaires leur échappent aux Etats-Unis, parce qu'ils ne sont pas organisés pour les enlever.

Voici d'abord, un catalogue spécial et général des industries allemandes d'alimentation, dont quelques citations nous feront apprécier la portée :

« Elles se sont efforcées de rendre leurs produits plus agréables et plus séduisants. Les progrès accomplis sont dus aux syndicats agricoles, vinicoles, de la brasserie, de la boucherie,

des fabricants de chocolat, Teiguaoren, et du commerce d'alimentation.

« Les ingrédients inférieurs ont été éliminés, remplacés par des matières nourrissantes, riches en graisses et en nitrogène, conformément aux règles de l'alimentation hygiénique et rationnelle ; celle des enfants, des invalides, des convalescents a reçu une attention spéciale. L'on a mis sur le marché des aliments riches en albumine végétale et animale. Les restes des victuailles de l'Expédition au Pôle-Sud, trouvés absolument sains, d'excellent goût, au retour, ont été un trait de lumière pour l'industrie des conserves alimentaires.

« D'un commun accord les fabricants ont établi un étalon des produits dignes de confiance, pour mettre fin aux falsifications.

« Pour l'emballage et l'expédition, ils suivent à la lettre les instructions du client. La devise est : Solidité, propreté, conformité aux règles de l'hygiène et aux préceptes de la nutrition. »

Avec de pareilles idées on va loin.

A L'EXPOSITION ALLEMANDE ON A LE DROIT, EN PAYANT, DE GOUTER TOUS LES PRODUITS EXPOSÉS.

Nous avons profité de la licence pour nous offrir un verre d'Apollinaris. Irréprochable.

On sait qu'en Allemagne, les falsificateurs sont punis avec une rigueur exceptionnelle. Leur nom est cloué au pilori.

Chacune des pages du prospectus que nous analysons, de 39 à 131, contient le prospectus, en anglais, d'un exposant.

Voici un modèle du genre.

« Spécialité de saucisses de Francfort. Huit succursales. Seize médailles d'or à Chicago, Anvers, Paris. Agents à New-York ; X... Expéditeurs pour tous les pays du monde, Z..., à Hambourg. L'établissement a été fondé en 1824. Il occupe 80 personnes. Dans une annexe il fabrique un demi-million de boîtes à conserve, annuellement. La maison jouit de la meilleure réputation dans le monde entier, et du plus haut patronage, au dedans et au dehors. Ses excellents produits sont vendus en Amérique par MM. X... »

Nous lisons attentivement le 92 réclames du même genre, qui se trouvent dans la brochure.

La conclusion est forcée :

Il est impossible que l'un ou l'autre de ces exposants n'entre pas en relations d'affaires avec l'un ou l'autre des millions de visiteurs qui ont parcouru le Palais de l'Agriculture.

Ce n'est pas le cas de la France, et pour cause.

Voyez, par exemple, ce que font les viticulteurs allemands pour leurs produits. En 1903, l'exportation s'est élevée à 30 millions, soit un cinquième de la production. Ça ne suffit pas. Ils veulent mieux. Cinquante-quatre maisons exposent 239 échantillons et prennent les dispositions suivantes. Nous copions, mot à mot :

« Les échantillons des vins exposés sont en vente, à l'Exposition, avec d'autres produits alimentaires. Tous les intéressés — et qui ne l'est pas ? — peuvent goûter les vins allemands des différentes marques. Ceci en augmentera la consommation dans le monde entier, chacun ayant pu juger, en le dégustant, le vin qui lui plaît. »

L'exemple est bon à imiter. Nous ne l'avons pas fait à Saint-Louis. Si les vignerons de France ont quelque sens pratique, à la plus prochaine Exposition, ils confieront leurs échantillons aux commerçants allemands. Ceux-ci leur trouveront des débouchés.

Outre ce qui précède, rangés en bataille, sur un espace de 3 mètres carrés, nous avons sous les yeux les brochures, catalogues, prospectus, prix-courants, notices, en anglais, moissonnés à l'Exposition allemande de produits alimentaires, qui se trouve à côté de la nôtre.

La française nous en a fourni une douzaine.

C'est ainsi qu'avec des produits tirés d'un sol pauvre, mûrissant sous un ciel ingrat, nos voisins de l'Est se font une riche clientèle dans le monde entier, tandis que le producteur français verse toutes les larmes de ses yeux dans le gilet du bonhomme Etat.

Les grands crus de France, battus par les vins de Moselle, et les saucisses de Francfort battant le perdreau truffé, voilà ce que nous avons vu à Saint-Louis.

Où que nous allions dans l'Exposition, nous constatons ce fait déplorable :

Nos exposants ont d'excellents instruments. Mais ils n'en jouent pas.

Ils se reposent de ce soin sur le Dieu-Etat.

Nos compatriotes du Canada, délégués par leur gouvernement, stylés par la vie américaine, d'une tenue irréprochable, évitant tout ce qui pourrait porter la moindre atteinte au bon renom de leur race, font leur métier en conscience, portent aux nues le pays de leur adoption. Ce sont trois hommes compétents expérimentés comme l'on a pu le voir dans la monographie consacrée aux Canadiens français.

Le gouvernement général n'a pas fait un choix moins heureux. Il s'est gardé d'envoyer un conscrit comme commissaire général à Saint-Louis. Le poste est dignement occupé par un homme ayant l'habitude des expositions et sachant en tirer la quintessence.

Ensuite, au Pavillon Canadien, on ne s'occupe guère de réceptions et on n'y a jamais vu Galathée, la coupe à la main.

Partout vous êtes renseigné par un gentleman, c'est le mot, dans l'acception anglaise. Armé de patience, plein d'urbanité, presque souriant, il résout, avec amabilité, les doutes et les difficultés qu'on lui soumet.



Ici les Américains démentent l'opinion des Allemands américanisés, qui leur refusent tout sens artistique. L'Exposition de chaque Etat est un monument d'une architecture gracieuse, érigé avec les produits du sol.

On trouve partout des sculpteurs qui sont des œuvres de maître. Voici la statue du Président Roosevelt, costumé en cowboy; une jeune fille un seau à la main à côté de la Jersey dont elle va presser les mamelles ; puis tout un monde de statuettes et d'œuvres d'art bucoliques, du dessin le plus remarquable. Que porte cette pirogue ? Un prédicateur la main étendue, apportant la bonne nouvelle au Peau-Rouge qui manœuvre l'esquif. Derrière celui-ci, le pionnier américain,présage de sa triste destinée ; Cérès, chargée de ses dons, au point de succomber sous le faix; une fermière barattant, entourée de ses fils; l'Amérique reposant les bras sur la nuque de deux Jerseys pur sang, dont les mamelles traînent jusqu'à terre, consolent l'humanité, mais ne l'absolvent pas de l'extermination de nos frères mineurs.

Vous vous figurez que ces œuvres d'art, essentiellement américaines, sont en paros ?

Point.

Tout est en beurre.

Tout est intact.

En Idaho, entourée de déserts, nous trouvons la chaumine habitée jadis par le Président Roosevelt. Des madriers superposés, rejointoyés d'argile. Deux chambres basses. La demeure d'un paysan des Ardennes.

Ces mêmes déserts sont bien changés depuis. Voici une javelle de luzerne qui y a poussé cet été. Elle mesure 2 mètres de long.

A côté, du blé roux absolument idéal, le même qui a été acclimaté en Manitoba. Son congénère, le blanc, qui voisine avec lui ne le lui cède en rien. L'un et l'autre donnent 27 quintaux par hectare.

Quel est le magicien qui a transformé en Chanaan ce sol aride ?

L'irrigation. Simplement.

La rivière du Pied-Plat a été endiguée à 36 kilomètres plus haut. Ses eaux montant à 200 mètres d'altitude, désaltèrent ce sol assoiffé depuis la création, et donnent les résultats indiqués, avec de l'avoine pesant 43 kilos à l'hectolitre.

La ferme expérimentale de l'Université du Minnesota a eu recours à une autre méthode. Par sélection et culture, elle a produit une variété de blé, dont le rendement, toutes choses égales, est supérieur de 25 0/0 à la semence primitive.

En Connecticut, nous trouvons trois choses originales :

Dans leurs contrats de mariage, les fermières stipulent qu'elles ne seront pas tenues de flaner devant leurs cuisinières : déjeuner, dîner, souper, en moins d'une demi-heure passent du fourneau sur la table, d'où ils disparaissent en un quart d'heure, vingt minutes, au plus.

Pour le pain, c'est une autre chanson. Pris chez le boulanger, il coûte 150 0/0 plus cher que fabriqué à la maison. Il faut donc se résoudre à boulanger. Opération longue, fatigante, désagréable.

Grâce à un inventeur du Connecticut les ménagères peuvent se soustraire à ce rude esclavage. L'invention est tout ce qu'il y a de primitif . Un seau d'une quinzaine de litres tout simplement. Vous versez au fond la levure et l'eau, ou le lait, à votre choix, dans la proportion de 1/4 pour 3/4 de farine. Vous placez le couvercle. Puis vous tournez la manivelle.

Cette dernière met en mouvement, une manière de tisonnier tordu qui remue la masse. En trois minutes elle a la consistance de la pâte. Vous l'enlevez, vous la coupez, plaçant chaque morceau dans une forme, que vous glissez dans le coffre de la cuisinière. Cela vous donne 3 kil. 2/3 de pain. Dont coût 80 centimes, chez le boulanger 2 francs.

Chose surprenante ! au cours de nos pérégrinations, nous n'avons vu cette machinette dans aucun ménage.

Ici comme en Europe les gens n'abandonnent la routine qu'à la dernière extrémité.

Ce Connecticut, d'où elle vient, est un Etat original. Il affiche deux tableaux dont voici la copie :

« La Constitution du Connecticut de 1639 fut la première Constitution écrite dans l'histoire des nations. »

En regard, cet autre :

« En 1890 les laitières produisaient 425 gallons de lait; en 1900, 545. Augmentation par vache et par an : 120 gallons. » Le gallon contient 3 litres 785.

Continuez, jeune homme.

A côté d'une plantation de tabac, en pleine croissance, des boucauts expédiés en Europe, et de petites boîtes à conserve pour les Etats-Unis, le vieux Kentucky présente sa récolte, en des monuments de tabac à mâcher.

Le Maryland nous offre, à l'inverse, le produit fabriqué, cigares, cigarettes, tabac à fumer, surmonté d'un Peau-Rouge armé du calumet de la paix.

Suspendues comme au grenier, les feuilles de tabac virginiennes, atteintes de la chlorose, pâles et lassées, sont convoitées d'un œil avide par un Indien juché sur un globe terrestre en tabac.

En face, la Virginie exhibe ses fraises appétissantes, accompagnées d'une laitue pommée, mesurant 60 centimètres de tour.

Encore une chaumière historique. En 1840, elle a parcouru triomphalement les Etats-Unis, et fait élire, comme Président, M. Harrison qui l'habitait, y vivait avec une frugalité antique, prenant du cidre pour toute boisson. Les électeurs, jugeant l'homme sur sa demeure et son genre de vie, lui confièrent la première magistrature.

Cette manière de propagande électorale convenait à la démocratie fondée par Washington, affermie par Jefferson et décrite par M. de Tocqueville. Cette démocratie est morte et enterrée. Les affaires l'ont tuée, comme elles avaient tué le civisme des sénateurs romains. Il y a beau jour et belle lurette que les corporations, chemins de fer, syndicats industriels et la banque ont scellé la pierre de son tombeau.

Aujourd'hui, l'on a recours à d'autres moyens. Comme la guerre, une campagne présidentielle se fait à coups de millions. C'est ce que nous apprend une prise de bec, dans les colonnes des journaux, entre les deux candidats à la Présidence. Les trusts républicains, protectionnistes et jingoïstes, paient les frais de la campagne de M. Roosevelt. Les trusts démocrates, libre-échangistes et antijingoïstes, défraient celle de M. Parker. Ce qui nous remet en mémoire le proverbe turc : Qui paie, commande.

Si les politiciens avaient l'esprit d'invention des autres Amé-

ricains, ils se soustrairaient à cette domination par un moyen bien simple : faire comme toutes les églises américaines, demander des contributions à leurs fidèles, et ne dépendre que d'eux. Taxés à un dollar par tête, 16 millions d'électeurs verseraient dans les caisses de leurs partis, 80 millions de francs pour la propagande.

Cela ferait rentrer les trusts sous terre et dispenserait des hommes intègres, comme M. Parker et M. Roosevelt, de s'agenouiller devant le veau d'or.

Nous avons entendu une antienne extraordinaire, l'an dernier. Tous les journaux appelaient 100.000 hommes pour aider le Kansas à engranger ses blés. Les commis, les courtauds de boutique des villes de l'Est, abandonnèrent leur situation et s'en furent moissonner cette nouvelle Vallée du Nil. On leur promettait 20 fr. par jour. Nous venons de voir les épis de ces blés légendaires. Ils ne pèsent pas le tiers des épis de la Brie.

Cette grange, de jolie dimension, bâtie en tabac, abrite les *manottes* que le Tennessee exporte en Autriche, en Italie, en Espagne et en France. Il y a quatre types pour notre régie. Ces feuilles *officielles* sont exposées par le président du *Board of Trade* de Clarksville, M. J.C. Kendrick. Non seulement il montre, mais il vous fait fumer ses produits qui sont excellents.

Cependant, ce Monsieur, qui a des allures de gentilhomme, n'est pas dans le tabac. Ses chevaux sont supérieurs à son tabac. Des 24 présentés au concours, 19 ont été primés.



Le Colorado, comme tous ses confrères, est atteint de monomanie manufacturière. Il a des ressources minérales infinies. Au lieu d'y porter ses capitaux, il monte des sucreries. Il récolte de 20 à 30 tonnes de betteraves par hectare. Le rendement est de 15 à 22 0/0, dit-il.

La Californie n'est pas moins maniaque. Elle s'est offert une fabrique de sucre de 12 millions et demi, laquelle broie 3.000 tonnes de betteraves en 24 heures, produit 450 tonnes de sucre par jour, brut ou raffiné. Annuellement elle travaille 271.322 tonnes de betteraves. Elle les paie 22 fr. 50 par tonne à la culture. Elle en a tiré 27.000 tonnes de sucre, écoulées à 40 fr. les 100 kilos.

Prix du Trust ou de famine.

Nous vous présentons le protectionniste bucolique, sentimental et pascal de la Caroline du Nord. Parlant aux yeux et au cœur,

il nous attendrit par l'image d'une enfant pressant, avec tendresse, sur son cœur, l'agneau biblique. On lui enlève sa toison pour faire des couvertures, mais philanthropiquement, comme l'Eternel qui, à brebis tondue, mesure le vent. Par opposition une couverture de cette toison, à travers laquelle passe le zéphyr, coûte 12 fr. le mètre carré. Pour débiter cela, il faut de l'éloquence. C'est la chose qui lui manque le moins, à ce Dingleyiste. Il s'adresse au cœur des mères : Femme, achetez-les pour vos enfants. Nous souhaitons du fond de l'âme de les voir dans tous les berceaux. Naturellement. Mais à 12 fr. le mètre, il n'y a pas d'apparence. A côté de l'agneau, nous avons vu une poire de plus d'une livre. Cultivez les poires et laissez ces agneaux.

Le Mississipi ne pince pas la guitare sentimentale. Il se borne à fabriquer, dans ses 50 manufactures, des cotonnades pour ses nègres. On ne les toucherait pas avec des pincettes. Elles suent la misère comme celles de la Georgie, laquelle exhibe deux objets d'art : un nègre coupant la canne à sucre, et une chaumine en madriers plaqués d'argile, rappelant celle du vieux Caton.

La Louisiane raconte des choses extraordinaires. Phénoménales même. Certaines plantations produisent 100 tonnes de cannes à sucre par acre, soit 247 tonnes par hectare ; d'autres, 8 tonnes seulement. Le rendement varie de 10 à 17 0/0. Soit 1.500 kilos de sucre et 300 de mélasses. Les betteraves de Californie et du Colorado ne donnent pas davantage. La culture de la canne est très avantageuse. Pour l'étendre, la main-d'œuvre manque. Le nègre ou la négresse va-t-en ville comme la jeune ouvrière parisienne. Il s'y trouve mieux. Tant il y a que la canne ne donnant que 400.000 tonnes et la betterave moitié moins, les Etats-Unis importent 2 millions de tonnes de sucre, annuellement. Brut. Le raffiné est frappé d'un droit de 1 fr. 10 par kilo, nous affirme le démonstrateur.

Dans le nouveau, de même que dans l'ancien monde, la protection affole le capital et lui donne l'esprit de vertige.

L'épargne grille de lui confier ses deniers comme à une bonne mère de famille.

Dans les pays et pour les industries où les établissements, à cause de leur nombre, ne peuvent pas se syndiquer, elle a bientôt fait de prouver qu'elle n'est qu'une marâtre.

Aux Etats-Unis, grâce aux trusts, elle inspire une confiance illimitée. Ce n'est pas par millions, mais par milliards qu'on leur confie des fonds.

Aussi ne cessent-ils de remuer, d'entreprendre. L'un des plus actifs est celui du sucre.

Il retourne ciel et terre, envoie des experts partout pour découvrir des terres à betteraves. L'un d'eux publie un rapport dont quelques extraits intéresseront peut-être nos lecteurs.

« Dans la basse vallée de l'Arkansas, le long du chemin de fer de Santa-Fé, des champs couverts de meules de luzerne, de melons, de cantaloups, de chaumes de blé et de maïs annoncent une région propre à cette culture.

« Un obstacle se présentait d'abord. Les fermiers s'efforçaient de cultiver 70 hectares, alors que leurs moyens et leur matériel leur permettaient d'en soigner 15 ou 20 au plus. La moitié de ces prétendues fermes était en jachères couvertes de mauvaises herbes.

« Plusieurs récoltes avaient, en outre, donné des mécomptes : les cantaloups parce qu'on les avait dirigés en masse sur un même marché ; le blé s'était vendu à bas prix ; le maïs avait souffert des gelées et des sauterelles, les fèves mexicaines donnaient un faible rendement, et les vents d'automne leur avaient nui.

« Les seuls cultivateurs qui n'eussent pas à se plaindre, se contentaient d'une petite culture, fertilisaient le sol, et semaient toute espèce de plantes pour diviser les risques. C'était le petit nombre.

« Telle était la situation au moment où nous avions décidé d'établir une sucrerie à Rocky Ford et Pueblo.

« La majorité des fermiers ne voulut entendre à rien. Quelques-uns consentirent à planter la betterave Ils furent en butte aux railleries de leurs voisins qui les voyaient labourer à 30 centimètres de profondeur, herser, pulvériser, niveler le sol, divorcer les betteraves, enlever les plantes adventices à la houe, travaux ridicules à leurs yeux.

« Ces soins et l'irrigation ayant donné un fort rendement, les rieurs changent d'avis, louent les trois quarts de leur ferme, et consacrent tout leur temps au reste, à la betterave et aux récoltes qui lui succèdent ici : melons, cantaloups, tomates, fèves, concombres, plantes potagères, vendus aux fabriques de conserves.

« Le passage de la culture extensive à l'intensive a produit les résultats suivants :

« L'hectare de betterave a rapporté au fermier de 450 à 1.800 francs, et les autres récoltes à l'avenant.

« Les sous-produits de la sucrerie ont augmenté la production de la viande et du laitage dans les fermes.

MOUVEMENT SCIENTIFIQUE
ET INDUSTRIEL

Les avantages de la traction électrique sur les lignes à arrêts fréquents, l'augmentation de la vitesse moyenne de marche. Application aux métropolitains: le nouveau *subway* de New-York, et son énorme station génératrice. — Le Métropolitain de Tokyo, service local et service des grandes lignes. — Une transformation nécessaire des bateaux de sauvetage: l'adoption de la propulsion mécanique. Les essais de moteurs à vapeur; la supériorité du moteur à pétrole. Les bateaux de la Société anglaise de sauvetage et le bateau Henry. — La machine dans les travaux de terrassement. Les appareils à creuser les tunnels et à enlever les déblais; les chargeurs mécaniques et les « creuseurs de tranchées ». — Tourbe et charbon de tourbe, utilisation nouvelle d'un combustible négligé.

Bien que la traction électrique sur les voies ferrées se soit rapidement perfectionnée, beaucoup d'ingénieurs se sont entêtés longtemps à ne pas la considérer comme vraiment pratique pour les grandes lignes ; ils demeuraient convaincus que la traction à vapeur avait des avantages particuliers et supérieurs. Encore aujourd'hui, bien des gens estiment que ce serait folie de remplacer le mode de traction classique sur les lignes existantes. Nous ne discuterons pas pour l'instant ce côté de la question, quoique nous soyons persuadé que l'électricité s'imposera rapidement en la matière : aussi bien, des exemples caractéristiques seraient déjà à citer pour prouver que la transformation est en train de se faire. Mais ce qui n'est plus discutable, c'est que la traction électrique s'impose, par les avantages sans nombre et considérables qu'elle offre, pour les lignes à grande circulation, à grande fréquentation, et où les stations sont multipliées : et nous entendons par là, non seulement les métropolitains proprements dits, les lignes intra-urbaines, mais encore les lignes suburbaines et les réseaux de banlieue et de grande banlieue, qui desservent tout le rayon des centres importants.

Avec la locomotive à vapeur, tout arrêt est une cause de perte

de temps énorme, disproportionnée avec la durée réelle de l'arrêt même, parce que le train traîné par cet engin ne peut pas s'arrêter brusquement, qu'il doit procéder par un ralentissement graduel, et en dehors des nécessités qui s'imposent naturellement pour ne pas projeter violemment les voyageurs contre les parois des wagons ; de même et surtout le départ après l'arrêt ne se fait qu'avec une certaine lenteur, l'allure ne s'accélère que peu à peu, et, de ce chef encore, la vitesse réalisée sur le parcours total est sensiblement réduite. Il en est tout autrement avec la traction électrique, quand la propulsion, comme c'est le cas le plus fréquent sur les chemins de fer entièrement adaptés à l'électricité, se fait au moyen d'une série de voitures entrant dans la composition du train et possédant chacune des moteurs sous leur caisse. Ici on ne se trouve plus en présence d'un tracteur unique, devant traîner une lourde charge derrière lui, et exposé à glisser sans avancer, à *patiner*, s'il voulait donner un coup de collier trop brusque. L'effort est réparti entre une série de voitures, qui sont des tracteurs par rapport à certaines autres, tout en se propulsant elles-mêmes, et l'ensemble représente une puissance motrice considérable par rapport au poids total du train. On comprend que cet avantage s'accuse particulièrement sur les lignes à stations multipliées, comme nous le disions, lignes métropolitaines et lignes sillonnant les alentours des grandes villes, où sont innombrables les centres à desservir, même dans un rayon considérable, qui ne fait d'ailleurs que s'étendre au fur et à mesure que se perfectionnent les moyens de communication. On sait avec quelle rapidité s'arrêtent et repartent, se mettent en vitesse les trains du Métropolitain parisien, qui offrent une aussi bonne allure moyenne, en dépit de la multiplication des stationnements. Mais l'exemple est encore plus probant du nouveau Métropolitain qui vient d'être livré à la circulation à New-York, et dont nous voudrions dire quelques mots. Il y a, sur ce réseau, à la fois des trains express brûlant certaines stations, et des trains dits *locaux* s'arrêtant partout : or, dès maintenant, la vitesse moyenne des premiers est de 38 kilomètres à l'heure, celle des seconds de 28, tous stationnements compris, ce qui laisse supposer que, presque à la sortie d'une gare, ils ont repris leur allure normale ; pour les express, cette allure atteint 68 kilomètres. Grâce aux moteurs disposés sous les voitures d'un convoi, en 15 secondes la vitesse que le train avait au démarrage aura augmenté de près d'une trentaine de kilomètres : on pourrait dire que la mise en vitesse est presque instantanée. Donnons un

détail qui va faire comprendre immédiatement la supériorité de la traction électrique ainsi entendue : pour obtenir cette accélération si rapide, il faudrait disposer en tête du train, s'il était remorqué à la vapeur, six locomotives comme en possédaient auparavant les *Elevated* de New-York; et, si l'on croyait avantageux de recourir aux énormes locomotives pesant plus de 125 tonnes qu'on emploie sur les grandes lignes pour les services les plus rapides et les plus pénibles, il en faudrait deux à la suite l'une de l'autre pour donner le résultat voulu. Ajoutons que la présence de ces deux locomotives représenterait un poids supplémentaire de 250 tonnes, alors que l'équipement électrique disposé sous les 5 voitures automotrices d'un train de 8 véhicules du Métropolitain de New-York, ne représente en tout que 55 tonnes. On voit quelle économie on réalise dans les dépenses de traction du fait de l'emploi de l'électricité.

Nous devons reconnaître que les vitesses réalisées sur ce Métropolitain de New-York, le Subway, comme on l'appelle, sont particulièrement élevées quand on les compare à celles de la plupart des réseaux analogues ; mais elles sont parfaitement pratiques. Le réseau sur lequel on les applique est fort intéressant, même à une époque où l'on n'est plus aux débuts des chemins de fer urbains et souterrains. Le développement total en est d'à peu près 30 kilom., dont 9 seulement sont à l'air libre et sur viaduc, comme cela se passe pour certaines lignes établies sur des boulevards parisiens. Sur cette longueur il n'y a pas moins de 10 kilom. à quatre voies et de 11 à trois voies. Le tout a été construit en quatre années et pour une somme de 180 millions de francs, sans compter, bien entendu, la station génératrice de courant et tout l'équipement électrique, qui ont entraîné une dépense supplémentaire de 60 millions de francs. Une particularité curieuse de ce métropolitain, c'est l'existence des trains express et des trains locaux, les premiers circulant sur les deux voies intérieures dans les parties du parcours qui sont à quatre voies, tandis que les trains locaux prennent les voies extérieures : dans ces conditions, les deux trafics peuvent se faire sans se gêner mutuellement là où les besoins de la circulation sont intenses. Pour l'instant les voitures n'ont que le châssis en acier, mais avant peu elles seront entièrement en métal, ce qui les préservera complètement du feu et leur permettrait de résister efficacement à une collision, en protégeant fort bien les voyageurs qu'elles contiendraient. Au surplus, un système de signaux empêche complètement un convoi de pénétrer sur une section où un train se trouve déjà. Les

trains express passent toutes les deux minutes, les autres toutes les demi-minutes. Naturellement, et suivant l'usage qui prévaut maintenant, le courant est distribué aux moteurs placés sous les voitures au moyen d'un rail disposé latéralement à la voie de roulement : c'est ce qu'on appelle le troisième rail, sur lequel frottent des sabots captant le courant et l'amenant aux moteurs ; ce rail est recouvert d'une planche sur toute sa longueur, de manière à laisser passer le frotteur, mais à empêcher un contact inopiné pour les employés circulant sur la voie ou pour des voyageurs obligés, par un accident, de descendre d'un train au milieu d'un parcours et en dehors des stations.

Comme de juste, il faut une puissante station génératrice pour fournir l'électricité à un réseau de cette importance, où circulent des trains si multipliés. C'est une usine absolument spéciale au réseau, et qui est intéressante à bien des égards. Le bâtiment qui la contient est construit le long d'une voie ferrée et d'une voie d'eau par où arrive le combustible dont il est continuellement besoin pour les chaudières ; ce bâtiment n'a pas moins de 210 mètres de long pour une largeur de 60 ; toute une moitié de l'édifice est consacrée aux chaudières, dont l'alimentation en combustible est faite suivant le système le plus perfectionné, et entièrement mécaniquement. En effet, le combustible est monté au-dessus de ces chaudières (et par un élévateur mécanique) dans des trémies qui peuvent en contenir un approvisionnement de 18.000 tonnes ; puis il descend automatiquement dans des appareils de chargement ; les cendres restant après combustion tombent dans le sous-sol et dans des wagonnets, qui sont ensuite remorqués par une petite locomotive électrique pour aller se renverser dans un immense entonnoir, où ces cendres glissent jusque dans des bateaux attendant le long de l'usine pour les emporter au loin. Les chaudières sont au nombre de 72, et elles envoient leur vapeur à 11 machines à vapeur, d'une puissance minima de 7.500 chevaux qui peut atteindre 11.000 et même 12.000 chevaux en cas de besoin. Il y a, en outre, des turbines à vapeur pour actionner les appareils d'éclairage, tandis que les machines dont nous venons de parler commandent les dynamos qui fournissent le courant assurant la traction des trains. En fait cette immense station représente une puissance d'ensemble de 132.000 chevaux-vapeur, total dont on ne s'était jamais approché dans aucune des stations électriques construites jusqu'ici. Le courant est engendré sous une forte tension, mettons pression, pour employer un mot moins techniquement exact, mais plus compréhen-

sible : cette tension est de 11.000 volts ; c'est du reste du courant triphasé, comme le plus souvent quand il s'agit d'envoyer le courant au loin. Il passe par des stations de transformation, où il est converti en un courant continu dont la tension ne dépasse pas 625 volts, et qui assure au mieux la propulsion des convois. C'est une nouvelle conquête de l'électricité ; et la circulation des trains express sur ce Métropolitain contribuera sans doute à convaincre beaucoup de ceux qui n'apprécient pas encore à leur valeur les chemins de fer électriques.

*
* *

Les moyens de transport mécaniques, perfectionnés, rapides, s'imposent de plus en plus dans la civilisation actuelle : on sait déjà les services qu'ils ont rendus, mais ils ont encore à en rendre bien d'autres par leur multiplication même ; et les Japonais, qui ont su si bien imiter les Européens dans l'art de la guerre, dans cette industrie qui ne paye plus, comme l'a démontré M. de Molinari, et qui ne fait que ruiner ceux qui la pratiquent, ont heureusement le bon esprit de tirer autre chose de notre civilisation, et d'imiter la transformation de nos moyens de transport.

C'est ainsi que Tokio, tout comme les grandes capitales d'Europe, va s'enrichir d'une ligne ferrée métropolitaine. Sans doute ce Métropolitain n'a pas l'envergure de celui dont nous venons de parler, mais il est susceptible de rendre de grands services, bien que l'industrie ne soit pas encore centralisée dans de vastes usines au Japon comme chez nous, et que l'industrie domestique ait subsisté, dans bien des cas : ce qui ne nécessite pas l'exode quotidien d'une énorme population comme dans nos grandes villes. Ce Métropolitain est parfaitement bien compris, et il est même plus intelligemment établi que celui de la Ville Lumière, puisqu'il relie déjà en partie et est destiné à relier complètement entre elles les grandes lignes ferrées qui venaient aboutir jusqu'ici dans la périphérie de Tokio, sans que les trains eussent la possibilté de passer d'un réseau sur l'autre.

Sans entrer dans des détails qui ne seraient aisément compréhensibles qu'en présence d'un plan de la ville, nous pouvons dire que jusqu'à présent on trouvait dans le sud de Tokio une gare où aboutissait la ligne de Yokohama et de Kobe, c'est-à-dire le chemin de fer de l'Etat, tandis que, dans le nord, était la station terminus du chemin de fer Nippon Tetsudo. Cette dernière avait bien des voies qui poussaient un peu plus loin dans le cœur

de la ville, ou du moins s'arrêtaient ailleurs que dans les faubourgs ; néanmoins, pour passer d'un des réseaux sur l'autre, les voyageurs se voyaient forcés de parcourir une distance de plus de 6 kilomètres, qu'on ne pouvait franchir qu'en pousse-pousse ou en tramway, ce qui nécessitait toujours au moins 40 à 45 minutes de voyage. A la vérité, depuis un certain nombre d'années, on avait établi une ligne de jonction entre les deux réseaux dont nous venons de parler, ligne analogue à celle qui réunit à Bruxelles les gares du Nord et du Midi, et qui, tout comme elle, passe absolument en dehors de l'agglomération.

En présence de la gêne qu'imposait cette situation, surtout en présence du développement industriel et commercial de Tokio, et un peu aussi par esprit d'imitation des pays occidentaux, on décida l'établissement d'une ligne reliant les deux gares terminus à travers le centre de l'agglomération; la jonction n'est pas encore complète par suite de difficultés pécuniaires soulevées par la Compagnie Nippon Tetsudo ; mais du moins les lignes de l'Etat arrivent dès maintenant au cœur même de la ville, dans une gare centrale qui sera le nœud de toutes les communications métropolitaines de Tokio; de cette gare rayonneront ultérieurement une ligne qui gagnera le terminus de la Compagnie que nous venons de citer et une ligne transversale de l'est à l'ouest, se rattachant et à la jonction extérieure dont nous avons parlé tout à l'heure et à une voie ferrée secondaire qui aboutit pour l'instant dans la banlieue est de la ville. Déjà le métropolitain de Tokio représente une longueur de plus de 5 kilomètres, et il en aura plus du triple quand il sera complété. La première ligne livrée à l'exploitation a été établie entièrement en remblai ou sur viaduc, elle est en général à quelque 9 mètres au-dessus du niveau du sol. On n'a pas été tenté de la faire souterraine parce que le terrain n'atteint pas encore des prix élevés, et que les maisons japonaises étant fort légèrement construites, ne coûtent point cher à bâtir, et, par suite, les indemnités d'expropriations n'ont été que bien faibles.

Les viaducs sont tout en briques, sauf certains passages au-dessus des rues qui sont assurés au moyen de poutres métalliques ; on ne peut pas dire que la construction soit très élégante, et elle ne vaut assurément pas les constructions japonaises rendues familières à nos yeux par les objets qui se vendent encore couramment en Europe ; quant aux stations, on a su, tout en les disposant pour la commodité des voyageurs et pour répondre aux besoins d'exploitation d'une voie ferrée, leur donner une

certaine couleur locale qui est assez agréable à retrouver. Tous les ouvrages ont été faits pour quatre voies, car, dans cette ville qui n'a pourtant que 1.600.000 habitants, on a su combiner les choses de façon plus intelligente et plus pratique qu'à Paris. Deux des voies sont affectées au trafic local, aux trains métropolitains proprement dits ou à ceux qui ne desservent que la banlieue ; tandis que les deux autres voies donnent accès, dans le cœur de la ville, aux trains venant des grandes lignes et des points les plus éloignés des provinces. D'ailleurs, quand la grande voie nord-sud sera entièrement terminée, les trains locaux continueront leur route au-delà des stations terminus métropolitaines et au-delà des gares terminus des réseaux de l'Etat et de la Compagnie Nippon Tetsudo, en prenant la ligne de jonction extérieure dont nous avons indiqué la création, et en suivant un circuit fermé. Ce seront des trains circulaires, qui desserviront tout à la fois le cœur de l'agglomération et les faubourgs de l'Ouest.



Le machinisme, tout en prenant une place de plus en plus prépondérante dans les transports maritimes, comme dans les autres moyens de communication, ne s'est guère introduit, jusqu'ici, dans la propulsion des bateaux de sauvetage. Il est vrai qu'il s'agit là de bateaux tout spéciaux ; leurs traversées sont ordinairement de peu de durée, ils ne portent qu'un chargement réduit, se limitant à l'équipage qui les conduit et aux naufragés que l'on va recueillir en mer. Mais l'adoption du machinisme n'en serait ou n'en est pas moins intéressante et utile pour cela : c'est qu'en effet la propulsion des embarcations de sauvetage ne se fait le plus généralement qu'à l'aviron, la voile est employée de façon tout exceptionnelle, le canot n'étant pas suffisamment équilibré, en dépit de sa lourde quille, pour supporter à la fois l'assaut des vagues et l'effort du vent; et, quels que soient le courage, l'endurance, la vigueur des marins sauveteurs qui prennent place dans l'embarcation, les avirons ne peuvent que bien imparfaitement lutter contre la violence du vent, des lames, du courant, pour franchir la distance souvent considérable qui sépare les naufragés du poste de lancement du canot.

Et pourtant la rapidité des secours est fréquemment une question de vie ou de mort; en tout cas la manœuvre des avirons impose une fatigue des plus pénibles aux équipages des bateaux de

sauvetage, on en voit parfois qui s'épuisent à la lutte ; et enfin cet emploi de l'homme comme agent propulseur force à exposer un nombre d'existences particulièrement élevé.

Il est bien vrai que l'installation d'un moteur mécanique à bord d'un bateau de sauvetage offre de réelles difficultés. Tout d'abord l'embarcation ne peut avoir que des dimensions modestes, car elle est appelée à passer sur des brisants, sur des bas-fonds où l'eau est peu profonde, puisque c'est normalement dans ces parages que le navire à secourir vient faire naufrage. De ce chef, par conséquent, il est malaisé de recourir au moteur à vapeur pour la propulsion d'un bateau de sauvetage. Ajoutons que la machine à vapeur nécessite un foyer pour chauffer la chaudière, et qu'il n'est guère possible d'installer à bord une chaufferie qui soit préservée de l'envahissement des lames déferlant sur le bateau. Nous pourrions dire encore (car c'est un côté secondaire, mais non pas négligeable) qu'un moteur à vapeur coûte cher pour le modeste budget des Sociétés de Sauvetage. Cependant, en Hollande et en Angleterre, il a été fait, ces dernières années, essai d'embarcations de sauvetage mues à la vapeur, et qui ont, en somme, donné d'assez bons résultats. Ces embarcations présentent du reste une particularité qui mérite d'être signalée, parce qu'elle contribue encore à faire comprendre les difficultés qu'il faut surmonter pour adopter la propulsion mécanique en la matière. On ne peut pas songer à doter ces bateaux de roues, celles-ci seraient sûrement brisées quand ils sont jetés plus ou moins violemment contre les flancs des bateaux qu'ils vont secourir ; l'hélice même, qui rend tant de services à la navigation, a excité longtemps certaines appréhensions pour cet usage spécial, on craignait, beaucoup de gens craignent encore, qu'elle ne soit faussée, cassée même dans les opérations de sauvetage, qu'elle ne soit immobilisée par les herbes marines que l'on rencontre sur les hauts-fonds, par quelque câble tombé à l'eau. Et c'est pour cela que les bateaux de sauvetage essayés en Angleterre et en Hollande, dont nous parlions tout à l'heure, sont dotés de la propulsion hydraulique; la machine à vapeur installée à leur bord commande une pompe, ou plutôt plusieurs pompes qui aspirent de l'eau à l'avant de la coque, la chassent à l'arrière, et la réaction de cette eau sur le fluide environnant assure la marche en avant de l'embarcation : tout comme dans le fameux tourniquet hydraulique des cours de physique.

Ce système, si ingénieux qu'il soit, ne donne qu'un rendement assez faible, on dépense beaucoup de charbon et de vapeur et la

vitesse de marche est assez lente. Mais les moteurs d'automobiles, les moteurs à pétrole, avec leur légèreté, leur faible encombrement, leur facilité de conduite et aussi d'alimentation, sont venus tenter les constructeurs comme les sociétés de sauvetage, et l'on commence de les utiliser pour assurer la propulsion des *life-boats*. Aussi pouvons-nous signaler deux applications de ce genre qui sont faites simultanément en France et en Angleterre, et qui semblent mener directement à la solution du problème. Evidemment l'installation et le fonctionnement d'un moteur à essence à bord d'un canot exposé aux violences des lames, susceptible de chavirer parfois, pour se redresser ensuite il est vrai, embarquant continuellement des paquets de mer, n'est pas sans présenter des difficultés. C'est ainsi que le moteur, tout en recevant librement l'air nécessaire à la combustion de l'hydrocarbure qui forme mélange explosif dans son cylindre, doit être enfermé dans une chambre absolument étanche à l'eau. Sa marche doit être en outre aussi automatique que possible, car personne dans l'équipage d'un bateau de sauvetage n'aurait le temps ni la possibilité de se consacrer à la conduite d'un engin compliqué, à moins que le nombre des hommes d'équipage ne soit augmenté spécialement dans ce but. Ajoutons que celui qui a en main la conduite de la machine doit la manœuvrer fréquemment la nuit, et par des temps sombres comme il s'en rencontre quand souffle la tempête : aussi les leviers de manipulation, de mise en marche, d'arrêt, doivent-ils se distinguer au simple toucher avec une certitude absolue. Enfin il est nécessaire que le moteur cesse de tourner et de faire tourner l'hélice, quand le canot vient à chavirer, qu'il se trouve la quille en l'air, et pendant tout le temps que l'hélice propulsive demeure ainsi hors de l'eau, de même qu'ensuite, quand l'embarcation se retourne automatiquement, par suite de sa disposition, et reprend sa flottaison normale. C'est qu'en effet autrement les hommes de l'équipage tombés à la mer et qui s'accrochent à la coque de l'embarcation pour se sauver de la noyade, remettre à flot le bateau et y reprendre place, pourraient être blessés par la rotation de l'hélice ; d'autre part, si le propulseur reprenait à marcher quand le canot retrouve sa flottaison, celui-ci serait susceptible de s'éloigner seul de son équipage demeuré à l'eau.

Tous ces desiderata sont remplis par un type de bateau que la Société de Sauvetage anglaise, la *Lifeboat Institution*, vient de faire construire avec le concours du capitaine Du Boulay, ingénieur d'une maison spéciale d'Angleterre, la maison Thellu-

son : en réalité même, on s'est contenté de modifier un life-boat classique à voiles et à avirons, pour le doter d'un moteur à pétrole de 10 chevaux et à deux cylindres, et de tous les appareils secondaires nécessaires ; le moteur est enfermé au centre du bateau dans une caisse d'acajou absolument étanche, et de là il commande par un arbre de couche une hélice à trois branches qui lui donne une vitesse de six nœuds et lui permet de lutter contre une forte mer, sans que les hommes de l'équipage aient à se livrer à la manœuvre si pénible des avirons. Cela n'empêche pas qu'au besoin on pourrait aider le moteur de 10 rames, et même d'une voilure, ce qui, dans certaines circonstances, lui donnerait une rapidité surprenante. Mais tel qu'il est normalement, avec sa propulsion mécanique, il prend une allure bien supérieure à celle des bateaux de sauvetage ordinaires, et cela en ne demandant qu'un équipage très réduit, par conséquent en limitant au minimum le nombre des braves gens qui s'exposent dans une opération de sauvetage. Il va sans dire qu'un bateau propulsé de la sorte est de manœuvre autrement sûre que celui qui ne peut compter que sur ses avirons, qu'un coup de mer empêchera brusquement d'utiliser, ou même arrachera aux mains de ceux qui les tiennent.

Pendant que la Société de Sauvetage anglaise faisait les expériences qui l'ont amenée au nouveau type de bateau dont nous venons de parler, un inventeur français, écrivain de la Marine, M. Henry, de Rochefort, avec le concours d'un constructeur spécialiste de la Rochelle, M. Decout-Lacour, avait déjà mené à bien la construction d'un bateau de sauvetage très particulier à tous égards, non pas seulement parce qu'il est doté d'un moteur à pétrole, lui aussi, mais parce qu'il présente des dispositions qu'on ne rencontre point dans les life-boats classiques, dont le type est demeuré sans aucun changement depuis bien des années. Le bateau Henry est doté d'une quille extrêmement haute et formant un levier puissant qui met l'embarcation hors d'état de pouvoir chavirer ; comme il faut toutefois que le canot puisse passer dans des parages où il y a peu de profondeur d'eau, cette quille est mobile et se relève complètement en rentrant dans le bateau. Nous pourrions ajouter, mais nous passerons vite ici sur ces détails, qu'elle qu'en soit l'importance absolue, que le canot Henry est disposé de telle sorte que les paquets de mer les plus lourds qui y tombent n'affectent en rien la solidité de sa coque, et que l'eau ainsi « embarquée » est évacuée avec une soudaineté surprenante. Le moteur est logé sous ce

renflement caractéristique qu'on trouve à l'arrière (comme à l'avant) des bateaux de sauvetage ordinaires, il y est complètement à l'abri des projections d'eau. Le moteur est ici de 12 chevaux, et les essais qui en ont été faits montrent également qu'un canot automobile de ce genre peut rendre les plus précieux services en gagnant rapidement, en dépit des courants comme du vent, le lieu d'un naufrage. Au reste, dès maintenant, deux Sociétés de Sauvetage françaises possèdent chacune un canot Henry, et cette application nouvelle du machinisme contribuera sans doute à préserver bien des existences.

*
* *

On peut dire sans exagération que tout le progrès industriel moderne réside dans le développement et dans les applications nouvelles des machines, pour le plus grand avantage du travailleur manuel, qui se voit confier des besognes intelligentes, au lieu des travaux de bête de somme auxquels il devait forcément se livrer jadis contre une rémunération bien faible. Dans les travaux publics en particulier, dans les terrassements, le creusement des tunnels, des canaux, des ports, la machine s'est introduite de plus en plus : on se rappelle certainement les débuts de l'emploi des excavateurs dans la construction du canal de Suez. Depuis lors ces excavateurs se sont multipliés sous les formes les plus variées, et il en est de même des dragues, qui travaillent dans tous les milieux, et qui se font dans des proportions gigantesques vraiment, leur permettant d'extraire du fond de l'eau, en une heure de travail, des quantités considérables de déblais. Les perforatrices sont venues permettre l'exécution de tunnels qui traversent des montagnes énormes, et depuis des mois ces engins travaillent avec acharnement à creuser la voie nouvelle du Simplon. Tous les jours, pour ainsi dire, ces appareils divers se perfectionnent et s'accommodent à de nouveaux usages, et dans ces travaux mêmes du Simplon auxquels nous venons de faire allusion, pour enlever du sol de la galerie où ils tombaient, les débris de roche et de terre arrachés au front de taille par les perforatrices et les explosions de dynamite, on a employé en partie une machine qui aspire ces débris, grâce à un courant d'eau, et les déverse dans des wagonnets. Cela remplace la pelle du terrassier, et nous n'avons pas besoin de dire que cela va autrement vite, puisque c'est le courant continu de déblais qui est déversé dans les wagonnets jusqu'à ce que ceux-

ci soient pleins et puissent aller se vider en dehors du tunnel. Déjà des appareils quelque peu analogues avaient été employés dans le creusement de certaines des voies souterraines métropolitaines de Londres, mais plutôt sous une forme qui rappelait celle des excavateurs à sec, où les déblais sont entraînés par une chaîne à godets inclinée, analogue à celles des dragues que l'on voit fonctionner un peu partout. Actuellement même, à Londres, et pour la ligne nouvelle qu'on appelle Great Northern Piccadilly and Brompton Railway, on emploie, pour le creusement de la galerie circulaire où passera la voie ferrée, une « machine à tunnel », comme on la nomme, qui enfonce horizontalement dans le sol des lames tournant à l'avant de l'appareil et creusant, débitant la terre ou la roche peu résistante que l'on rencontre, pour la rejeter à l'arrière de la machine ; là on la reprend, et on peut l'évacuer en la chargeant sur des wagonnets : ce chargement est effectué le plus souvent par une courroie sur laquelle tombent les déblais et qui les va déposer dans les wagons. Toute la machinerie est commandée électriquement, si bien que non seulement l'appareil fait deux fois plus de besogne que des ouvriers travaillant avec des pelles et des pioches, mais encore son fonctionnement est pour ainsi dire silencieux, il ne souille en rien l'atmosphère renfermée d'une galerie de tunnel.

Les Américains font plus que tous autres usage de ces machines qui remplacent si avantageusement la main-d'œuvre ordinaire, et ce développement intelligent du machinisme est la cause première de leurs triomphes industriels, que tant de gens tiennent à expliquer par le protectionnisme. Ce sont les innombrables excavateurs à sec, cuillers à vapeur, etc., qu'ils emploient, par exemple, à l'extraction des minerais qui leur permettent de produire le fer à un bon marché surprenant, et ces minerais extraits mécaniquement sont mécaniquement chargés dans les bateaux ou sur les wagons, et, mécaniquement encore, wagons ou bateaux seront vidés de leur contenu. Mais ce n'est pas seulement dans les grands travaux qu'ils recourent à la machine ils savent également combiner des outils mécaniques pour les terrassements de moindre importance, pour les chargements de nature si variée qui doivent être effectués un peu dans tous les travaux industriels et pour les transports les plus divers. Tel est par exemple le chargeur automatique Park, qui prend par larges pelletées une matière quelconque déposée en tas sur le sol, charbon, terre, pierre cassée, etc., et la verse dans les wagons ou les bateaux qui doivent en assurer le transport. Un seul homme suffit à diriger une machine de cette sorte, et, suivant sa taille,

elle est capable de manutentionner de 45 à 300 mètres cubes par heure : on comprend quelle économie on peut réaliser grâce à elle. Ajoutons que la commande encore ici est électrique, c'est-à-dire qu'il n'est pas nécessaire de recourir à un moteur à vapeur pour actionner la plus puissante de ces machines, un simple câble suffisant, qui permet des déplacements rapides du chargeur.

Notons que les constructeurs yankees, qui ont vraiment le génie des machines simples et rustiques, ont combiné, pour les terrassements, des sortes de charrues modifiées qui sont complétées par des chaînes et courroies de transport déversant sur le côté les matériaux excavés, et évitant tout transport complémentaire ; ces charrues, que l'on peut considérer comme des excavateurs simplifiés, sont traînées par des chevaux : ce n'est pas précisément la force mécanique qu'on emploie, mais c'est du moins une application mécanique qui multiplie étrangement la productivité du travail, qui ne demande également qu'un effort de direction, et qui arrive à abaisser dans des proportions énormes les frais de production. Lors même qu'on n'utiliserait pas des chevaux pour la force motrice, l'emploi de dispositifs mécaniques suffirait déjà à augmenter étrangement cette productivité du travail à la main; et, si nous ne devions nous limiter étroitement dans une revue aussi rapide que nous faisons ici du mouvement industriel, nous pourrions montrer certaines dragues et excavateurs de déblais que l'on emploie maintenant en Cochinchine, pour le creusement des canaux d'irrigation notamment, et avec lesquels une douzaine de coolies indo-chinois peu résistants et de faible rendement, (comme tous ceux qu'on paye à bas prix) arrivent à extraire quotidiennement, à 2 mètres de profondeur, et à déposer latéralement à 5 mètres de distance, plus de 60 mètres cubes de terre. Signalons enfin une des dernières créations du genre : il s'agit de la machine Buckeye, appareil destiné à creuser des tranchées comme il en faut constamment dans les grandes villes pour poser les canalisations de gaz ou d'eau.

Le creusement de ces tranchées demande évidemment à être opéré aussi rapidement que possible, non seulement parce qu'il importe d'établir ou de rétablir au plus vite les canalisations de toutes sortes, non seulement parce que qui dit travail rapidement mené dit travail à bon marché, mais encore parce que ces tranchées gênent considérablement la circulation dans les agglomérations, et qu'il y a, par suite, intérêt à ce qu'elles soient refermées au plus vite. La machine Buckeye comporte un châssis

monté sur roues et supportant une machine à vapeur qui commande tout le mécanisme : on pourrait tout aussi bien avoir recours à un moteur électrique, mais les constructeurs veulent que leur appareil soit à même de travailler partout, là où il n'existe pas de distribution électrique, en pleine campagne, car il va de soi que ce *ditcher*, ce « creuseur », rendra de grands services pour l'établissement des fossés à la campagne. La machine actionne une série de godets à bords coupants, qui viennent attaquer le sol, et qui, grâce au bras articulé au bout duquel ils sont montés, descendent de plus en plus dans la terre, au fur et à mesure que s'approfondit la tranchée qu'ils excavent. D'ailleurs la terre enlevée est déchargée latéralement dans des tombereaux ou des wagonnets, ou simplement sur le côté de la tranchée, et peu à peu toute la machine avance, pendant que, derrière elle, s'allonge le fossé creusé à la profondeur voulue. Si celle-ci est assez considérable, on boise comme de coutume, puis on pose la canalisation d'eau ou autre au fond de l'excavation, et un appareil ressemblant à un rateau peut être utilisé pour remblayer et ramener les terres par-dessus la canalisation. Pour faire comprendre la rapidité de travail de cet engin, nous dirons seulement qu'il permet de creuser un fossé de 90 centimètres de profondeur, en terre de dureté moyenne, à raison de 90 centimètres à la minute. On voit quelle supériorité et quelle économie la machine accuse encore ici sur le travail à la main.

*
* *

Le combustible est tellement nécessaire à toutes les manifestations de notre vie quotidienne comme à toutes les applications industrielles, qu'il est important de chercher à utiliser au mieux les diverses ressources que nous offre la terre en cette matière. Le combustible minéral, ce que l'on entend sous le nom de charbon de terre, s'est imposé pour presque tous les usages, détrônant avantageusement le bois, dont la puissance calorifique est bien plus faible, et dont nous ne possédons que des réserves médiocres, surtout étant donnée la façon dont les forêts sont exploitées. Mais il est un autre combustible minéral dont on ne peut tirer que difficilement parti, sous la forme et dans l'état où il se présente normalement, c'est la tourbe. La chose est d'autant plus regrettable qu'il en existe des dépôts énormes un peu dans tous les pays, et qu'il s'en reforme très certainement encore à notre époque, quand les conditions voulues se rencontrent. Tout le monde connaît la tourbe et les tourbières de la région

d'Amiens, et l'on sait généralement que cette matière est faite de la décomposition sous l'eau d'un certain nombre de végétaux, mousses, joncs, etc. Telle qu'elle s'extrait de la terre, la tourbe n'offre qu'une valeur calorifique très réduite, d'autant qu'elle contient une proportion énorme d'eau, et qu'il en coûte du temps, et par conséquent de l'argent, pour la faire sécher à l'air libre, à plus forte raison pour la sécher artificiellement et pour en extraire les 13 0/0 de substance combustible qui s'y trouve. Ajoutons que la tourbe, même séchée, occupe beaucoup de place, est fort encombrante eu égard à sa valeur calorifique, et c'est encore une des raisons pour lesquelles elle n'a guère pu, jusqu'à présent, être employée à des usages industriels. Et pourtant, comme nous le laissions entendre tout à l'heure, on la rencontre en abondance en Allemagne, en Russie, en Norvège, en Suède, en Finlande, en France, et dans bien d'autres pays.

L'utilisation de ce combustible serait d'autant plus avantageuse qu'il ne contient pas, comme la houille, certaines substances qui sont gênantes pour les usages industriels, telles que le soufre, le phosphore ; la tourbe ne renferme pas non plus ces débris d'ardoises ou ces autres corps étrangers qui constituent des déchets encombrants dans les foyers chauffés au charbon de terre ; elle brûle bien, sans fumée pour ainsi dire, et en ne laissant que peu de cendres. Notons encore que ce combustible n'a pas à être cherché profondément dans les entrailles de la terre, puisque, au contraire, il se présente tout à fait superficiellement. Mais toutes ces qualités ne sont rien, si l'on n'arrive pas à extraire mécaniquement et sans grands frais toute l'humidité contenue dans la tourbe, et à la réduire, mécaniquement aussi, à un état peu encombrant. Or, depuis quelque temps précisément, on se préoccupe beaucoup de la question, principalement en Allemagne, où la tourbe abonde, et il semble qu'on soit sur le point de la résoudre. C'est ainsi qu'on vient d'imaginer, sous le nom d'*Osmon*, un combustible qui se tire de la tourbe, d'abord par passage d'un courant électrique au travers de la matière qu'on dessèche ensuite complètement dans les fours ordinaires, pour la broyer finalement et l'agglomérer sous forme de briquettes. Ce combustible aurait une puissance calorifique réellement élevée de 4.500 calories. Un Anglais, M. Bessey, vient de son côté de combiner un autre procédé électrique pour transformer la tourbe en une sorte de charbon dur, équivalant comme puissance chauffante au meilleur charbon du Pays de Galles. La première opération que subit la tourbe dans ce système est le passage dans un cylindre perforé tournant avec une grande rapidité

et où la force centrifuge expulse l'eau, comme cela se passe dans les turbines-essoreuses pour le séchage du linge ; puis on maintient la tourbe, brisée par la rotation, dans le cylindre, et l'on fait passer un courant électrique dans la masse : cela déchire les cellules des fibres, et laisse s'échapper l'eau qu'elles pouvaient encore contenir, en même temps que la chaleur développée facilite l'évaporation de cette eau et que toute la tourbe est comme pulvérisée. Elle est entraînée alors dans un mélangeur qui la brasse et en fait une véritable pâte, et il ne reste plus qu'à la comprimer à chaud pour en faire des briquettes ressemblant considérablement à du charbon. L'inventeur affirme que tout le traitement ne dure pas plus de 2 h. 1/2, et que le coût du charbon produit ne dépasse guère en moyenne la moitié du prix de la houille sur le carreau de la mine. Bien entendu l'électricité nécessaire est fournie par une dynamo actionnée par une machine à vapeur que l'on chauffe au charbon de tourbe.

D'autres procédés moins originaux sont employés pour rendre la tourbe industriellement utilisable, comme le mélange, après broyage et dessiccation ordinaire, avec de la sciure de bois et du poussier de charbon, et la compression sous forme de briquettes. On essaye aussi actuellement d'une méthode qui consiste à mélanger intimement la tourbe avec de la chaux, du nitrate de potasse et de la suie, en même temps qu'une matière sucrée : l'humidité est mise en liberté par l'action des deux premières substances et absorbée par la chaux, la suie absorbant de son côté les huiles que contient la tourbe ; la matière sucrée active tous ces phénomènes. Ici aussi on espère obtenir un bon charbon, sans fumée, et ne revenant qu'à la moitié du prix de la houille. Nous pourrions citer encore un procédé qui consiste à traiter, au goudron et à la paraffine, la tourbe séchée et pulvérisée ; et finalement nous indiquerons que des usines fonctionnent déjà en Allemagne et en Russie pour convertir ce combustible si peu utilisable sous son état brut en un coke qui rend les mêmes services (notamment au point de vue métallurgique) que le meilleur charbon de bois ou d'excellent anthracite. Pour l'obtenir, on carbonise la matière première dans des cornues, en recueillant soigneusement tous les sous-produits, le chauffage des cornues étant assuré par la combustion des gaz qui s'échappent de la tourbe.

Bien que l'on n'en soit encore qu'au début de ces recherches, il semble qu'on sera bientôt à même de tirer parti d'un agent calorifique qui a été forcément négligé jusqu'ici.

DANIEL BELLET.

REVUE
DE
L'ACADÉMIE DES SCIENCES
MORALES ET POLITIQUES

(*Du 1er août au 1er décembre 1904.*)

SOMMAIRE : L'Assemblée nationale des Physiocrates. — L'Association professionnelle dans les temps modernes. — Proudhon. — L'économiste Bacalan et la liberté du commerce. — La question de la population en Italie avant Malthus. — Les jardins ouvriers. — La Banque d'Angleterre. — La réhabilitation des faillis. — L'assurance maritime anglaise. — Travaux divers. — La question de Terre-Neuve. — Communications des savants étrangers. — Nominations.

I

Parmi les communications faites durant les dernières séances à l'Académie des sciences morales et politiques, une des plus intéressantes est certainement celle de M. Esmein sur l'*Assemblée nationale proposée par les Physiocrates*.

Les Physiocrates avaient une doctrine politique qui, malgré des contradictions apparentes, forme un système compact, dominé et éclairé par certaines idées maîtresses : d'un côté, ils repoussaient le principe de la souveraineté nationale, le gouvernement représentatif, la séparation des pouvoirs, adhérant fermement à la monarchie absolue, héréditaire, de droit divin ; ils étaient, au contraire, les ardents défenseurs des droits individuels, de la liberté civile, comme on disait alors, et les initiateurs d'une large décentralisation administrative. Les Physiocrates ont fait

plus. Ils ont été les premiers à demander, dans la seconde moitié du XVIII[e] siècle, une Assemblée nationale pour l'ancien régime ; non pas des Etats généraux, ils n'en voulaient pas, mais bien une Assemblée élective qui représentât la France entière, Elle fut proposée tout au moins par deux d'entre eux, par Turgot en 1775 et par Le Trosne en 1779. Dans son *Mémoire au Roi sur les municipalités, sur la hiérarchie que l'on pourrait établir entre elles et sur les services que le gouvernement pourrait en tirer*, Turgot propose la création d'une Assemblée nationale sous le titre de *Grande Municipalité* ou *Municipalité royale* ou *Municipalité générale du royaume ;* le mot *municipalité* est pour lui un terme générique, par lequel il désigne tous les corps administratifs et électifs dont il réclame la création. Dans son plan, au-dessous de cette grande Municipalité, et avant d'arriver aux municipalités proprement dites des villes et des campagnes, on trouve deux autres étages superposés de municipalités : les *municipalités* ou *assemblées provinciales* et les *municipalités des arrondissements*, *élections* ou *districts*. Si, contrairement à l'opinion du marquis de Mirabeau, favorable au système des Etats provinciaux comme Fénelon et Saint-Simon, Turgot veut une assemblée générale, il lui refuse un pouvoir propre et un caractère politique. Elle serait composée d'un député de chaque assemblée provinciale, auquel on permettrait d'avoir un adjoint pour le suppléer en cas de maladie et le seconder dans son travail de cabinet. Dans cette Assemblée, se ferait le partage des impositions entre les diverses provinces et l'on arrêterait les dépenses à faire, soit pour les grands travaux publics, soit pour les secours à donner aux provinces qui auraient éprouvé des calamités ou qui proposeraient des entreprises qu'elles ne seraient pas assez opulentes pour achever. Cette Assemblée, comme toutes celles qui étaient hiérarchisées sous elle, devaient opérer les grandes réformes que Turgot méditait en matière d'impôts et notamment l'équivalent d'un cadastre général.

Le plan de réformes que Le Trosne formule dans son livre sur *L'administration provinciale et la réforme de l'impôt*, paru en 1779, est bien différent. Il s'agit de créer le *Conseil national* appelé à être le vrai représentant de la nation, composé de membres élus, à raison de deux par chaque assemblée provinciale, réunis d'une façon permanente, sous la présidence effective du Ministre des Finances assisté des autres Ministres. Le Conseil national devait répartir l'impôt foncier entre les provinces, décider les travaux publics dans la mesure des sommes mises à sa

disposition de régler le contentieux administratif, spécialement celui de l'impôt direct, inspecter les assemblées provinciales.

L'idée émise par Turgot et Le Trosne se trouve, atténuée mais bien reconnaissable, dans un ouvrage qui n'a point un Physiocrate pour auteur, mais qui paraît, dans la partie spéciale, avoir été profondément influencé par les doctrines de l'Ecole : c'est le livre de d'Argenson, les *Considérations sur le gouvernement ancien et présent de la France*. Dans le chapitre intitulé *Plan d'une nouvelle administration proposée pour la France*, à l'édition de 1784, d'Argenson indique l'idée de députés des Etats provinciaux formant une Assemblée centrale, constituant un corps administratif et consultatif, sans participation au pouvoir législatif, sans action pour l'impôt.

A la suite de la lecture de ce travail, M. Louis Passy a communiqué une note de Lamoignon de Malesherbes, écrite en 1791, qui, en quelques traits précis, raconte l'histoire du mouvement économique de l'époque. Malesherbes parle de principes qui, d'après lui, étaient connus à une date bien antérieure, non seulement parmi les gens instruits, mais même parmi les gens d'une condition intellectuelle médiocre et même parmi les habitants des campagnes : on ne peut faire fleurir le commerce qu'en le rendant libre ; l'imposition sur les terres n'est juste que quand elle est proportionnée au produit net qu'en retire le propriétaire ; toute terre, quel qu'en soit le propriétaire, doit contribuer aux impositions, puisque tous les citoyens doivent également profiter des dépenses publiques pour lesquelles on lève les impôts ; la dépense pour la confection des chemins doit être supportée par les propriétaires des terres, dont le nouveau chemin augmentera de valeur, et non par des journaliers qui, bien loin d'espérer que les nouveaux chemins leurs soient profitables, prévoient que le débouché des denrées fera hausser le prix de celles qu'il consomme, et les rendra fort malheureux jusqu'à ce que le prix de leurs journées soit augmenté en proportion. De Gournay fut le premier qui soutint ces vérités dans le Conseil contre les autres administrateurs et il était bien éloigné de les donner comme un système de son invention. Sur-le-champ, plusieurs gens de lettres s'en emparèrent, ils donnèrent à ces vérités bien simples, dit Malesherbes, le nom de science nouvelle ; il y en eut qui professèrent cette science en style énigmatique ; ils tinrent des assemblées, prirent eux-mêmes un nom de secte et donnèrent à l'un d'eux celui de *maître;* le maître était Quesnay. Ces hommes ont eu réellement des partisans, mais les partisans de

l'administration qu'on voulait corriger en tirèrent un grand avantage ; ils firent passer les vérités qui leur déplaisaient pour de nouveaux systèmes enfantés par des gens d'esprit sans expérience contre le sentiment unanime de personnes consommées en affaires; et ils le persuadèrent à une grande partie du public qui, jusqu'alors, avait peu réfléchi sur l'administration et ne jugeait de chaque opinion que par la confiance qu'il avait dans ceux qui le soutenaient. Dans la suite, le plus vertueux des ministres voulut faire, de ces mêmes vérités, la base de plusieurs lois.

M. Fagniez a lu, durant plusieurs séances, une très importante étude sur *L'Association professionnelle dans les temps modernes*.

La suppression des corporations par la loi du 17 mars 1791 est une mesure discutable, mais ce que l'on ne discute pas, c'est la loi des 14-17 juin 1791, défendant aux patrons et aux ouvriers de se concerter ; néanmoins, cette mesure a duré jusqu'à la seconde moitié du siècle dernier, entravant et criminalisant les droits respectifs, les rapports nécessaires du capital et du travail. Napoléon, malgré son soin jaloux pour l'ordre public et pour son autorité personnelle, n'éprouvait pas pour les corporations et la réglementation du travail, les mêmes répugnances que les assemblées révolutionnaires, il donna une organisation à la boulangerie et à la boucherie. La survivance du régime corporatif se remarqua dans d'autres industries, la hantise du passé céda la place à une conception nouvelle de l'Association. De là le mouvement qui aboutit à la création des Associations professionnelles patronales et ouvrières. Il faut constater la stérilité de l'Association patronale en ce qui touche les institutions d'enseignement professionnel, de conciliation et d'arbitrage, notamment en raison de la répugnance, commune à un moindre degré, aux syndicats ouvriers, à entrer en relations et en compromis sur leurs intérêts respectifs. Si l'on se reporte à ce qu'ont fait les syndicats ouvriers, on remarque qu'ils ont très peu contribué à la diffusion de l'enseignement professionnel ; il en est de même pour le placement; en fait la plus grande partie des placements s'opère encore par connaissance, par des intermédiaires bénévoles, par l'embauchage direct dans certains endroits, traditionnellement adoptés par les intéressés ; en revanche, ils ont exercé une action réelle pour la réglementation du travail et du salaire, ils ont amené la solidarité, solidarité qui témoigne que le contrat collectif de travail tend, depuis 1884, à se substituer de plus en plus au contrat individuel, mais avec le temps ont disparu les

comités de conciliation, et pourtant ces derniers avaient rendu de bien grands services. Du côté de la mutualité, les résultats ont été nuls ; les syndicats ont peu de sympathie pour le mutualisme et les mutualistes peu de confiance dans les syndicats ; quand le mutualisme se trouve en compagnie du syndicalisme, c'est généralement à titre subalterne, c'est pour attirer et conserver au second les hommes et les ressources dont celui-ci aura besoin pour la résistance.

Les syndicats ouvriers se divisent ainsi : 1° *Les Fédérations à esprit professionnel ;* les types les plus avancés, ou, si l'on veut, les moins rudimentaires, sont la *Fédération nationale des travailleurs du livre*, créée en 1881, composée de 165 sections avec 11.000 fédérés qui est, à la fois, à l'encontre des adversaires, la justification des syndicats ouvriers, pour les partisans le modèle qu'ils proposent à l'imitation ; la *Fédération des ouvriers mécaniciens de France*, constituée en 1899 et comptant 5.500 membres qui songe plus à améliorer les conditions du travail qu'à préparer la révolution ; la *Fédération des mouleurs en métaux*, datant de 1894 et comptant 8.000 fédérés, dont les revendications tendent à la suppression du travail aux pièces et à la réduction de la journée à dix heures ; la *Fédération lithographique de France* qui, bien que fondée en 1894, n'a acquis de l'importance qu'en 1896; comptant 2.500 fédérés, elle cherche à amener la limitation du nombre des apprentis au cinquième des ouvriers, la réglementation de l'apprentissage et un minimum de salaire ; — 2° *les syndicats révolutionnaires* qui, école et cellule de la société communiste de l'avenir, veulent arriver à émanciper le travail en expropriant le capital, en s'emparant de l'outillage social, en désorganisant l'Etat et les communes et en transférant aux fédérations corporatives ce qu'il peut y avoir d'indispensable dans les attributions de ces organes de la vie publique ; — 3° les *syndicats mixtes* qui n'ont pas d'avenir et qui sont stationnaires ; on évalue actuellement à 400 le nombre de ceux qui doivent leur origine à l'œuvre des cercles catholiques; tels sont la *Corporation chrétienne* du Val-des-Bois, les syndicats mixtes des industries textiles du département du Nord, qui ont agrandi l'institution en ce sens qu'au lieu de la renfermer dans un seul établissement, ils l'étendent à plusieurs usines et aux ouvriers isolés de plusieurs autres, les *Syndicats mixtes* de *Roubaix* et de *Tourcoing*, le *Syndicat mixte des patronnes et ouvrières de l'habillement de Carcassonne*, le *Syndicat mixte de l'aiguille à Paris*, la *Corporation des tisseurs lyonnais*, la

Corporation des menuisiers et ébénistes de Nantes ; — 4° les *syndicats chrétiens de Paris* qui, bien que créés en 1898, n'ont pris un certain essor qu'à partir de 1901 : employés, industrie du livre, de la métallurgie, du bâtiment, de l'ameublement et de l'habillement; — 5° les *syndicats jaunes* qui cherchent à faire prévaloir la pacification industrielle et à résister à la tyrannie syndicale et qui répondent à des besoins, de même qu'ils jouent un rôle utile dans une organisation syndicale rudimentaire.

Dans une communication intitulée *Proudhon et les Lyonnais*, M. Alexis Bertrand, correspondant de l'Académie, a fait connaître toute une série de lettres inédites écrites par Proudhon durant son séjour à Lyon, pendant les six années qui précédèrent la Révolution de 1848. Le savant auteur étudie les rapports de Proudhon et Karl Marx. Ce dernier avait sollicité l'amitié de Proudhon, mendié sa correspondance, exagérant les éloges et la flatterie, puis il le calomnie et il devint son irréconciliable adversaire. Proudhon a été le précurseur du socialiste allemand. Par sa théorie du crédit gratuit qu'il essaya de réaliser en 1849 avec la *Banque du Peuple*, Proudhon n'a-t-il pas, par exemple, tenté de frapper de stérilité le capital, ce qui tend à annihiler, comme le veut Karl Marx, la classe capitaliste au profit de la classe prolétarienne ? On ne saurait nier l'influence de Proudhon sur Karl Marx, et pourtant les disciples de ce dernier attaquent le grand penseur français. Ce que Proudhon a fait à Cabet et à Fourier, Marx l'a fait à Proudhon, la même guerre impitoyable qu'il fit à Lyon au socialisme sentimental ou de fraternité, Marx et ses continuateurs la font aujourd'hui au socialisme rationnel ou de justice, qu'au nom du fatalisme économique ils déclarent utopique, non scientifique. C'est sans doute le dernier cri, non le dernier mot du socialisme ; dégagées de leur forme de paradoxe et de polémique, les thèses proudhonniennes, pénétrées d'individualisme et de nationalisme, dans leur socialisme même, subsisteront et entreront de plus en plus dans le grand courant de la science sociale.

M. Georges Picot a lu une notice sur *la Belgique charitable ;* M. Raffalovich, correspondant de l'Académie, a adressé un travail sur *le mouvement de réaction contre la tyrannie socialiste en Angleterre et aux Etats-Unis*, dont il sera parlé ici plus tard.

II

M. Levasseur, à l'occasion d'une étude de M. Sauvaire Jourdan, a mis en lumière un économiste dont le nom était connu,

mais dont les œuvres ne l'étaient pas : Bacalan, dont le principal travail : *Paradoxes philosophiques sur la liberté du commerce entre les nations*, reposait à l'état de manuscrit dans la bibliothèque de Bordeaux. De la théorie de ce contemporain de David Hume, d'Argenson et Mirabeau, mort à 33 ans, l'on peut dégager quatre idées fondamentales : 1° Tout échange supposant réciprocité, il est contre la nature du commerce de vouloir donner et ne pas recevoir ; 2° Si un pays recevait trop d'argent, il s'y produirait une hausse des prix qui attirerait l'importation étrangère et cette importation tendrait à rétablir l'équilibre monétaire ; 3° Ce n'est qu'en multipliant les richesses des autres peuples qu'on peut étendre les branches de son commerce ; on ne s'enrichit jamais avec des peuples pauvres ; 4° Une nation qui autoriserait la liberté universelle du commerce aurait une agriculture plus florissante, de plus grandes commodités de la vie, et par un tarif de douanes modéré, une recette plus considérable. Ces propositions sont d'une netteté remarquable pour le temps.

D'après un livre de M. Raynaud, M. Levasseur a fait connaître les écrivains italiens qui, avant Malthus, ont abordé *la question de la population* : Machiavel qui posait en principe que l'augmentation de la population est limitée par la productivité du sol, qu'elle peut se produire tant que les vivres ne font pas défaut, que lorsqu'il y a excès de population sans exutoire par la colonisation, il faut nécessairement que des fléaux enlèvent le trop plein; Ortès qui pose la progression géométrique de la population comme Malthus, mais ne lui oppose pas la progression arithmétique des subsistances, quoiqu'il approuve la surpopulation; Beccaria qui, au contraire, établit la loi de la productivité décroissante de la terre, mais sans craindre une surpopulation et qui pense même que la prospérité d'un Etat exige un grand nombre de sujets ; Brigant qui considère une surpopulation excessive comme un mal, mais qui la regarde comme l'effet des lois physiques sur lesquelles l'homme n'a pas d'action; Filangieri qui signale la tendance de l'espèce humaine à dépasser le niveau des subsistances, dont l'accroissement est limité ; ces quatre derniers auteurs se rapprochent de Malthus, parce qu'ils estiment, comme lui, qu'il est dangereux de glorifier, comme le faisaient alors la plupart des publicistes, la multiplication des hommes et d'y pousser par des mesures légales ou administratives et par des encouragements.

M. Georges Picot a fait une intéressante communication sur *Les Jardins ouvriers*.

L'initiative de la constitution des jardins ouvriers remonte aux années qui ont précédé la chute de l'ancien régime. A ce moment persistaient les vieilles coutumes qui accordaient aux indigents dans certaines localités sous le nom de « Clos des pauvres », de « Sillon des pauvres », de petits lotissements destinés à alléger les misères du chef de famille. Mais l'idée fut mise en pratique d'une façon conforme aux mœurs actuelles en 1891, quand à Sedan des personnes généreuses louèrent un terrain, le divisèrent en lots qu'elles attribuèrent à des chefs de famille. La conception a eu du succès. En octobre 1903, il existait 134 sociétés de jardins ouvriers, possédant 6.592 jardins d'une contenance totale de 269 hectares, donnant ainsi des légumes et des fruits à 40.000 personnes. Les résultats de l'alliance du travail rural et du travail industriel sont d'une admirable fécondité. Partout où l'ouvrier sortant de l'usine peut consacrer quelques heures à la terre, il y trouve un repos physique et une détente morale. Autour des établissements industriels, les jardins donnés aux ouvriers se sont multipliés ; à Saint-Gobain, à Anzin, les espaces consacrés à la culture s'étendent. Dans certaines industries, les jardins ont été établis dès l'origine. Les chemins de fer ont assuré à leurs cantonniers, à leurs gardes-barrières et même aux chefs de gare, des espaces qu'ils cultivent. C'est ainsi que l'on relève des jardins affectés à 3.000 agents du Nord, à 3.620 de l'Est, à 6.062 agents de la Compagnie d'Orléans ; sur le Chemin de fer du Midi, on trouve 2.663 maisonnettes avec jardins de 5 ares, 660 chefs de gare et employés logés avec jardins de 6 à 7 ares, formant pour ce seul réseau une superficie de 179 hectares. L'Etat est entré dans cette voie, en assurant des jardins aux douaniers de nos côtes. Dans certains départements, cette innovation rencontre comme adversaire la propagande socialiste. Autour de quelques mines, l'ouvrier qui travaille à son jardin est signalé comme un faux-frère, cherchant à accroître son salaire par un travail supplémentaire ; on signale des faits d'intimidation qui ont obligé une Compagnie minière à planter en bois un terrain qui était loué, il y a quelques années, en parcelles. Mais heureusement, ces faits fort rares ne prévalent pas contre le mouvement qui tend à répandre la culture parcellaire. On signale des instituteurs qui ont deviné de quelle utilité pouvait être pour leurs élèves la pratique de la culture. De là sont sortis les jardins scolaires. Les enfants s'attachent à cet effort intelligent du maître ; ils tiennent pour une récompense l'attribution d'un coin de terre.

M. Lyon Caen a fait trois communications très intéressantes.

La première se rapporte à *l'histoire de la Banque d'Angleterre*. Fondée en 1694, la Banque d'Angleterre a eu une existence singulièrement agitée et c'est seulement durant les dernières années qu'elle a connu quelque peu la tranquillité. De 1694 à 1870, il ne s'est pas passé 25 ans sans que l'institution même eût été en danger sérieux. A deux reprises, en 1696 et en 1797, elle a dû suspendre ses paiements, par suite du désordre de la circulation métallique ou du dérangement de la circulation fiduciaire. Des troubles politiques, des crises commerciales ont ébranlé dans d'autres cas l'institution jusque dans ses fondements. C'est à la suite d'une de ces crises d'une durée de 3 ans et durant laquelle la Banque d'Angleterre a dû recourir à la Banque de France qu'intervint, en 1844, l'*Act* de Robert Peel, qui a profondément modifié ses caractères.

En second lieu M. Lyon-Caen a lu une note sur *La réhabilitation des faillis*.

La loi commerciale est très rigoureuse pour le commerçant qui manque à ses engagements. Le failli, alors même qu'il n'a commis aucun délit, encourt de nombreuses incapacités, spécialement des incapacités électorales, par suite desquelles il cesse à la fois d'être électeur et éligible. Jusqu'ici, la réhabilitation qui seule efface ces incapacités ne pouvait être obtenue que par celui qui avait désintéressé complètement tous ses créanciers. Celui-là même qui, après une faillite, due peut-être à des événements imprévus, avait fait les plus grands efforts pour se libérer sans y parvenir entièrement, et qui, pendant de longues années, avait mené une conduite à l'abri de tout reproche, restait frappé des incapacités dérivant de la faillite. Cette rigueur à l'égard des faillis ne paraissait plus bien concorder avec les grandes facilités introduites pour la réhabilitation pénale. Il était quelque peu choquant, en présence de la réhabilitation de droit admise au profit des individus condamnés pour crimes ou pour délits, que les faillis qui n'ont commis aucune infraction à la loi pénale restassent à perpétuité frappés d'incapacité, s'ils ne payaient pas entièrement leurs dettes. Pour faire cesser cette contradiction, une réforme législative a été effectuée. Au bout de dix ans, le failli recouvre le droit de vote et n'est plus privé que de l'éligibilité. D'autre part, le Tribunal de Commerce, après cinq ans, en cas de probité reconnue, a la faculté de réhabiliter le failli qui a payé seulement la portion de ses dettes, laissée à sa charge par un concordat. Cette modification qui tempère l'an-

cienne rigueur a été critiquée ; on a prétendu que l'espoir d'obtenir la réhabilitation sans l'acquittement de l'intégralité des dettes risquait, au détriment des créanciers non payés, non moins dignes d'intérêt, de diminuer les efforts des faillis pour se libérer. L'avenir seul pourra faire apercevoir si cette crainte est fondée. Tout ce qu'on peut dire actuellement, c'est que dans la plupart des pays étrangers, la loi était, depuis longtemps, plus facile que la loi française pour la réhabilitation des faillis et qu'il ne semble pas que cette indulgence y ait donné naissance à de graves abus.

Enfin, un intéressant exposé a été consacré par M. Lyon-Caen à l'*Assurance maritime anglaise.*

Les assurances maritimes paraissent avoir été introduites en Angleterre par les Italiens ou Lombards et par les Hanséates dès le xv[e] siècle. Elles ne furent pratiquées par les Anglais qu'après le règne d'Elisabeth. Le commerce des assurances fut exercé d'abord par les particuliers, qui se réunissaient au célèbre café d'Edouard Lloyd et par deux compagnies privilégiées. La liberté de ce commerce, pour les sociétés comme pour les individus, n'a été admise qu'en 1810. L'énorme développement de l'assurance maritime en Angleterre s'est produit sans qu'aucune loi écrite soit jusqu'ici intervenue pour réglementer ce contrat. Il est régi exclusivement, comme la plupart des contrats les plus usuels, par la coutume. Celle-ci est constatée par la police anglaise qui est très ancienne ; elle remonte à 1779 et elle a été rédigée par les soins du Lloyd ; elle n'est elle-même que la reproduction des polices anglaises antérieures, dont la plus anciennement connue remonte à 1613 et est conservée à la Bibliothèque bodléienne d'Oxford. En cette matière, comme dans toutes les branches de la législation, les Anglais surent concilier le progrès avec un respect de la tradition, qui, du reste, est souvent purement formel. Les termes de la police employée ne sont jamais en concordance avec les conditions réelles de l'assurance. Souvent, aucune des clauses imprimées formant la police n'est applicable ; des clauses collées sur la police ou qui sont écrites dans des blancs excluent toutes les clauses de l'ancienne police. Les Anglais eux-mêmes ont fini par reconnaître que la confection d'une loi consacrant les usages et les rendant indiscutables aurait de grands avantages pratiques. Après plusieurs tentatives demeurées infructueuses, le gouvernement anglais a présenté pendant la session de 1903 un projet de loi sur les assurances maritimes en 95 articles. Adopté sans discussion par

la Chambre des Lords, il a été soumis à la Chambre des Communes et ne tardera sans doute pas à être voté par elle. Il le serait déjà si un député n'avait présenté 111 amendements. Du reste, le projet n'entend pas abandonner les anciens usages ; la preuve en est qu'il comprend en annexe, à titre de modèle, la police de 1779.

MM. A. Leroy-Beaulieu, Chuquet, Luchaire, Lyon-Caen, Rocquain, Boutroux, Monod ont lu des travaux sur *L'état de la langue française dans l'Amérique du Nord et l'influence de l'Alliance française aux Etats-Unis*, la *légion germanique* qui existait en France en 1792 et 1793, les *Idées d'Innocent III concernant l'hérésie*, *La plus-value des œuvres d'art et les droits des artistes*, *La première guerre de religion*, le *Congrès de philosophie* tenu à Genève en septembre dernier, Michelet et George Sand. M. Lallemand, correspondant de l'Académie, a soumis une étude sur *La Lèpre et les léproseries du* xe au xvie siècle.

III

M. Brach a adressé une communication sur *La question de Terre-Neuve.*

Les Anglais admettent bien que la France possède à Terre-Neuve des droits plus ou moins vagues ; mais un grand nombre d'entre eux croient sérieusement qu'elle a essayé de rendre ces droits plus palpables, par des empiètements successifs. C'est oublier que les revendications de la France s'appuient sur des documents qui leur donnent la force d'une démonstration incontestable.

Par le traité d'Utrecht, l'Angleterre obtint la souveraineté de l'île de Terre-Neuve, mais les pêcheries des Français furent placées sur le même pied que celles des Anglais. Le traité de Paris, en 1763, ne modifia en rien cette situation. Seulement, le gouverneur ayant imposé aux pêcheurs français l'autorité civile du gouverneur et mis fin au monopole de nos pêcheries, en y donnant accès aux sujets britanniques, de vives controverses s'élevèrent, elles durèrent jusqu'au traité de Versailles du 3 septembre 1783, qui trancha dans le sens des droits exclusifs de la France la contestation relative au monopole ou à la concurrence des pêcheries. Depuis le traité de Paris des sujets britanniques s'étaient établis sur le *French Shore* ; par un document célèbre, connu maintenant sous le nom de « la Déclaration », le roi d'Angleterre prononça l'exclusion des sujets britanniques. L'exclu-

sion ressort non seulement du texte même, mais encore de la pièce qui fut sans doute le prototype de la Déclaration et de l'art. 5 du Traité de Versailles qui en est la contre-partie : c'est une lettre du comte de Vergennes au gouvernement anglais, du 6 octobre 1782, qui établit qu'afin d'éviter des querelles en retour de mesures prises par le roi de France, le roi d'Angleterre fait retirer ses sujets du *French Shore*, où ils cessent de pêcher avec les Français. L'exclusion des sujets britanniques du *French Shore* par la Déclaration est encore démontrée par les proclamations des gouverneurs, par des actes officiels, par des décisions du Parlement anglais et par les écrivains du temps. Tout ceci prouve que le traité de Versailles et la Déclaration accordent à la France le monopole des pêcheries sur le *French Shore*.

M. Lorin a adressé une étude dont il sera ultérieurement parlé ici sur *Les relations coloniales de Bordeaux sous Charles IX* et M. de Boutarel a lu un travail sur *Les finances de Louis XIV*.

IV.

Le 26 novembre l'Académie a procédé au remplacement dans la section de Morale, de M. Gréard, décédé, M. O. d'Haussonville, membre de l'Académie française, unique candidat, a été élu par 29 suffrages sur 32 votants et contre 3 bulletins blancs.

J. Lefort.

TRAVAUX DES CHAMBRES DE COMMERCE

SOMMAIRE: *Chambre de Commerce de Bourges:* Le commerce et les accidents du travail. La capacité commerciale des syndicats professionnels. *Chambre de Commerce de Maine-et-Loire:* Contre les Conseils du travail. Contre le rachat des chemins de fer. Encore la capacité commerciale des syndicats. *Chambre de Commerce du Mans:* La patente des employés faisant du commerce. *Journal des Chambres de Commerce et d'Industrie:* L'Etat et les Assurances. Le colonialisme socialiste. *Chambre de Commerce de Troyes:* Contre les ports francs. La situation industrielle et commerciale de l'Aube. *Société de géographie commerciale du Havre:* Le coton en Egypte. La Tripolitaine. *Chambre de Commerce de Bougie:* Un droit d'exportation. Les grèves de Marseille et le commerce d'Algérie. *Bulletin économique de l'Indo-Chine:* Le mouvement commercial de l'Indo-Chine. Nationalité des étrangers résidant en Chine. *Chambre de Commerce belge de Paris:* Les tarifs préférentiels et l'impérialisme. La culture du coton au Paraguay. *Chambre de Commerce française de Milan:* L'industrie à Naples. Les fruits sans noyaux et sans pépins. La soie artificielle. Contre la nationalisation des chemins de fer. La colonisation italienne. *Chambre de Commerce française de New-York:* Les incendies aux Etats-Unis. Le déficit du budget américain. Le coût de la vie aux Etats-Unis.

— *Chambre de Commerce de Bourges.* Il est question d'étendre aux entreprises commerciales le bénéfice — ou la charge — de la loi sur les accidents du travail. M. Hervet n'est pas opposé, en principe, à cette extension, mais il demande qu'on étudie de très près une aussi importante question. Il est clair, dit-il, que les comptables, employés de bureau, commis de magasin de bijouterie ne courent aucun risque d'accidents, alors que peut-être des employés de maisons faisant des livraisons au moyen de chevaux et voitures, semblent plus exposés. Il y aurait donc lieu d'établir quelles catégories de commerçants seraient soumises au régime proposé et de ne pas les frapper tous pour couvrir des risques qui ne doivent pas exister.

Le Président observe que le principe du fonds de garantie posé par la loi de 1898 est défectueux, parce qu'il demande à

l'impôt ce qui devrait être le résultat d'une prime d'assurance proportionnelle aux risques encourus et non à l'importance de la patente.

La Chambre émet le vœu que ce fonds de garantie soit établi sur d'autres bases, et que le fonds de garantie projeté pour les entreprises commerciales ne soit pas constitué au moyen de centimes additionnels à la patente.

S'associant à une délibération de la Chambre de Commerce d'Amiens, la Chambre de Bourges émet le vœu : que la capacité commerciale soit accordée aux syndicats professionnels, mais sans exception ni réserve, c'est-à-dire qu'ils soient soumis aux mêmes charges que tout autre commerçant et qu'ils ne bénéficient d'aucune exception aux dispositions des lois relatives à la responsabilité des Sociétés commerciales.

— *Chambre de Commerce de Maine-et-Loire*. Cette Chambre proteste à nouveau contre les pouvoirs des Conseils du Travail, « contre une institution pouvant porter atteinte aux droits les plus sacrés des industriels, avoir une influence néfaste pour la fortune de nos industries, créée sans sanction législative par la volonté d'un ministre et basée sur un système électoral irrégulier et dangereux. » Elle estime qu'une loi est nécessaire pour instituer ces Conseils du travail et pour supprimer le droit qu'on leur a accordé d'action et d'immixtion dans les grèves et différends entre patrons et ouvriers.

Aux racheteurs de chemins de fer, la Chambre fait observer : 1° que le rachat du réseau suisse coûtera cent millions de plus qu'on n'avait prévu en 1897. « C'est beaucoup comme écart, pour 3.000 kilomètres. » 2° Que le coefficient d'exploitation du réseau fédéral suisse a passé de 61,11 0/0 en 1902 à 65,53 en 1903. « On ne prévoit pas que la proportion ira en diminuant ou même s'arrêtera là. »

D'après cette expérience et d'après plusieurs autres, quelles seront les conséquences du rachat français ? Le comte de Blois nous en donne une idée par anticipation. Le rachat partiel, dit-il, n'est que le prélude du rachat total de nos chemins de fer. Que l'on examine ce mode d'exploitation en Allemagne, en Suisse ou en Autriche ; que l'on compare les bilans des lignes ferrées, leurs coefficients d'exploitation avec ceux de nos chemins de fer français ou des pays qui, comme l'Angleterre et les Etats-Unis, n'ont garde de racheter leurs réseaux, on en arrive toujours à cette conclusion, que l'Etat est un exploitant bien inférieur aux Com-

pagnies privées. Les Compagnies françaises exploitent à un taux variant de Compagnie à Compagnie, mais qui, dans l'ensemble, ne dépasse pas 50 0/0 de la recette. L'Ouest exploite à 58 0/0, l'Orléans à 44,75, le taux de l'Etat est de 70,15.

Le réseau de l'Etat n'est pas viable ; voilà le fait. A ce mal il y a deux remèdes : 1° racheter ses voisins en tout ou en partie ; 2° vendre à ces voisins le réseau de l'Etat. On ne parle jamais de la seconde solution. Et pourtant la première n'en est pas une. L'infériorité de l'Etat sur les Compagnies provient de ce que celles-ci s'entendent mieux à attirer le commerce. Que l'Etat rachète l'Ouest et l'Orléans, il se trouvera en contact avec le Nord et le P.-L.-M., qui lui joueront le même tour. Il est donc bien vrai que le rachat partiel conduit au rachat total et à tous les inconvénients de l'exploitation statale.

Al molino ed alla sposa sempre manca qualche cosa. On peut en dire autant de la loi : il lui manque toujours quelque chose et l'on n'a jamais fini de la « rafistoler ». La loi sur les syndicats professionnels ne fait pas exception à la règle. On veut conférer à ces syndicats le droit de faire le commerce. M. Cesbron combat ce projet.

Il est impossible, dit-il, d'admettre que les syndicats composés de plus de sept membres puissent former de véritables sociétés commerciales, administrées par les membres désignés de ce syndicat. L'administrateur serait un membre quelconque du syndicat, la plupart du temps, homme sans surface et sans responsabilité, ne possédant aucune action et n'ayant qu'un intérêt secondaire à la bonne gestion de l'affaire. Accorder de pareilles autorisations, c'est permettre, sous le couvert des syndicats, les spéculations les plus hasardeuses et enlever aux tiers les garanties auxquelles ils ont droit.

La Chambre de Maine-et-Loire ne veut donc pas que les syndicats bénéficient d'aucune exception aux dispositions des lois sur les sociétés commerciales. Elle émet aussi beaucoup d'autres vœux, notamment ceux-ci : Que seules puissent être inscrites dans un syndicat professionnel les personnes exerçant cette profession au moment de leur inscription ; que les personnes qui cessent d'exercer cette profession, ne puissent être maintenues dans le syndicat qu'autant qu'elles n'exercent pas un autre métier.

— *Chambre de Commerce du Mans.* On voit journellement (dit M. Maire, secrétaire de cette Chambre), des employés d'administration ou de banque offrir des produits qu'ils affirment

venir de vrais producteurs quand, la plupart du temps, ces maisons ne sont que des commissionnaires n'ayant ni stock, ni marchandises, et qui s'approvisionnent chez les fabricants, à mesure que des demandes leur sont faites. Cette façon de procéder fait une concurrence très grande aux commerçants et négociants de toutes les contrées.

Pour obvier à cet abus, la Chambre de Commerce de Granville avait pris une délibération tendant à ajouter un projet d'article à la loi des patentes ainsi conçu : « Toute personne voulant se livrer à un commerce, à une industrie ou à une représentation commerciale quelconque, devra en faire la déclaration préalable ; faute de remplir cette formalité, le contrevenant sera passible d'une amende en rapport avec le genre ou la nature de l'opération à laquelle il se sera livré. »

M. Maire propose d'ajouter que « toute personne faisant acte de commerce devra être munie d'une patente en rapport avec le genre de commerce qu'elle veut exploiter. » Cette proposition est adoptée par la Chambre du Mans et convertie en délibération.

— *Journal des Chambres de Commerce et d'Industrie.* Les socialistes et même les étatistes en quête de nouvelles ressources pour leur papa et par suite pour eux-mêmes, travaillent à répandre l'idée de la monopolisation des assurances par l'Etat. Le *Journal des Chambres de Commerce* met en garde le public contre ce projet.

Parmi toutes les sociétés particulières qui fonctionnent dans le monde entier, les plus importantes, les plus prospères, les plus solides, sont les Compagnies d'assurances. N'est-ce pas un peu leur excellente situation financière qui engage l'Etat à se mettre à leurs lieu et place? Les dividendes importants qu'elles assurent à leurs actionnaires, les réserves énormes qu'elles possèdent, sont bien faits pour tenter.

L'Etat cependant, si jamais il en arrive à cette véritable spoliation, entrera dans une voie grosse de dangers. Nous en arriverons, en France, à ne plus rien entreprendre de sérieux, de durable, dans la crainte de voir notre œuvre, péniblement étudiée et difficilement mise en exploitation, passer, juste au moment de la récolte après le dur labeur, aux mains de l'Etat.

Dans le même journal, M. Louis Bourgneuf nous montre qu'au Congrès d'Amsterdam le socialisme a commencé son évolution vers le colonialisme. La belle intransigeance d'autrefois ne se manifestait plus par des formules aussi tranchantes. On a même

esquissé timidement un programme d'action coloniale tendant à « favoriser ce qui sera de nature à améliorer la condition des indigènes : travaux d'utilité publique, mesures d'hygiène, création d'écoles. » On est allé plus loin : on a déclaré que la politique coloniale « servait la cause des travailleurs ».

En quoi la cause des travailleurs est-elle servie par la politique coloniale ? En ce que nos ouvriers peuvent aller concurrencer les indigènes ? Vous n'y pensez pas, ni eux non plus. En ce que les colonies créent de nouveaux débouchés à nos produits ? Les indigènes ne ressentent presque aucun de nos besoins. En ce que les colonies peuvent nous fournir les produits qui nous manquent ? Nous ne pouvons les obtenir qu'en soumettant les habitants à une condition cent fois pire que l'esclavage.

M. Bourgneuf n'en approuve pas moins le socialisme colonial et le colonialisme social. « Le monde civilisé, transformé en une vaste usine qui augmente chaque jour ses moyens d'action, fabrique plus que ne peuvent absorber ses propres habitants. A cette machine surchauffée, il faut une soupape de sûreté. C'est l'expansion coloniale qui la fournit. »

— *La Chambre de Commerce de Troyes*, d'accord avec la Chambre syndicale de la meunerie de l'Aube, demande la suppression des zones franches et se prononce contre la création de ports francs. « Le régime de faveur concédé aux pays zoniers, en facilitant la fraude, est devenu pour certaines industries, une cause de troubles et de dommages indiscutables. » Voici les principaux arguments présentés par M. Robert Vignes dans son rapport sur cette question.

Les facilités que l'on cherche à obtenir par la création des ports francs sont déjà données à notre commerce et à notre industrie par les entrepôts, l'admission temporaire, etc.

On se propose de favoriser la marine marchande, qui navigue sur lest au retour. « Si le port franc crée un mouvement considérable d'affaires, celui-ci sera égal tant à l'entrée qu'à la sortie et l'on conçoit mal que nos bateaux puissent trouver dans ce simple jeu de balance des éléments de transport en retour. »

L'exemple de Hambourg, sur lequel on se fonde pour demander la création de ports francs, n'est pas probant. Sa prospérité est due à d'autres causes, notamment à l'immense essor économique de l'Allemagne en ces derniers temps.

Si les ports francs présentaient des avantages industriels, ils forceraient les usines de l'intérieur à se déplacer et à venir

s'installer en zone franche, sous peine de ne pouvoir lutter avec les nouvelles manufactures qui s'y créeraient. Ce serait la ruine de tous nos industriels qui manqueraient de ressources suffisantes pour effectuer ce déplacement.

Si, au contraire, ce mouvement ne doit être que d'une petite importance et atteindre seulement certaines industries spéciales, on peut à bon droit se demander si une tentative aussi dangereuse peut être faite pour un résultat que l'on prévoit aussi médiocre.

Après de si judicieuses considérations, je comptais que, pour conclure, M. Vignes allait demander la franchise de tous les ports, c'est-à-dire l'abolition du protectionnisme, dont les admissions temporaires, les zones franches et les ports francs ne sont que de faux palliatifs ; mais non. Pour lui, le protectionnisme est une école toute de pratique et plus prudente que celle du libre échange ; « sachant par expérience qu'il faut tenir compte des intérêts engagés, et tâchant de sauvegarder ces intérêts, en réservant aux nationaux de chaque pays le bénéfice de la production des objets qui y sont consommés. »

Le compte rendu des travaux de la même Chambre contient un rapport sur la situation industrielle et commerciale de l'Aube, pendant l'année 1903, présenté par M. Mortier, au nom d'une Commission spéciale. Ce document est à lire en entier par les intéressés. On y apprend que les produits forestiers ont été d'un placement facile en 1903. Les futaies, brutes ou façonnées, se sont écoulées rapidement et sans changement de prix. Les bois de chauffage se sont bien enlevés. La bonneterie de coton et la filature de coton ont souffert de la cherté de la matière première, mais rien n'est désespéré ; il y a tout lieu de croire que les cours actuels activeront la production et que les prix baisseront. L'année a été plus satisfaisante que la précédente, aussi bien pour le commerce des grains que pour la meunerie. La papeterie n'est pas si heureuse. « La surproduction a amené depuis longtemps déjà une grande concurrence, qui n'a fait que s'accentuer. »

— *Société de géographie commerciale du Havre*. L'offre du coton ne suffit pas à la demande ; mais on s'occupe de développer la culture du cotonnier dans divers pays. En 1820, l'Egypte ne produisait pour ainsi dire pas de coton ; en 1851, elle en fournissait déjà 8 millions de kilogrammes. La campagne de l'année dernière n'accuse pas moins de 300 millions, ce qui représente, au prix actuel, une somme de plus de 600 millions de francs.

M. Henri Lecomte recherche quelles sont les causes de ce progrès et quelles sont les conditions requises pour la culture du coton, afin de voir dans lesquelles de nos colonies nous pourrions l'introduire. Aux Indes, la moyenne de rendement est de 70 kilogrammes de coton fil à l'hectare ; aux Etats-Unis, ce rendement est de 200 kilogrammes ; en Egypte, il dépasse 400 kilogrammes. M. Lecomte ne voit dans nos colonies que le Sénégal et le Soudan qui présentent les conditions de chaleur et d'humidité analogues à celles de l'Egypte et où cette culture pourrait être introduite avec succès. La société cotonnière coloniale s'occupe de cette question.

Si rapprochée qu'elle soit de nous, la Tripolitaine est restée à l'écart des nombreuses explorations modernes, tandis que les plus lointaines contrées du même continent étaient sillonnées en tout sens. M. de Mathuisieulx a voulu nous renseigner sur les ressources que pourrait offrir ce pays à notre commerce. Il ne paraît pas qu'il y ait beaucoup à faire.

La situation économique de la Tripolitaine, dit le voyageur, est des plus modestes. Dans ce pays désert et aride, les rares cultures consistent en d'étroites zones constituant à peine la millième partie de la surface totale. A part cela, il n'y a guère que du sable et du vent, des pierres et du soleil. « Les terres sont susceptibles de culture dans la partie orientale ; mais un obstacle très sérieux réside dans la paresse des Arabes qui la peuplent. Cette paresse dépasse tout ce qu'on peut imaginer. »

Heureusement pour nous que cet obstacle très sérieux n'existe pas au Maroc. Au surplus, si les Marocains sont paresseux, nous avons des travailleurs, au profit desquels se fait la politique coloniale, qui ne manqueront pas d'aller mettre en valeur le sable, le vent, les pierres et le soleil.

— *Le Chambre de Commerce de Bougie* demande un droit d'exportation de 3 fr. 50 par 1.000 kilogrammes sur les grignons d'olives non épuisés sortant de la colonie à destination des pays étrangers et de la Tunisie. Le Gouverneur objecte qu'en principe les droits de sortie n'ont plus de place dans notre régime économique qui comporte la liberté absolue de l'exportation et que rien ne serait plus facile que d'éluder le droit de sortie, car les expéditions sur la Métropole étant affranchies de cette taxe, il suffirait de diriger les grignons sur un port français et de les réexpédier ensuite sur le pays étranger de destination.

La Chambre de Bougie ne se tient pas pour battue. Son vice-

président, M. Michel, répond que ce dernier argument n'a aucune valeur, car le prix marchand excessivement pauvre du produit s'oppose absolument à ce qu'il supporte le coût d'un double frêt. Faute de mieux, M. Michel demande la suppression du droit de sortie appliqué dans la Régence aux grignons d'olives non épuisés.

Les grèves de Marseille ont donné lieu à beaucoup de doléances. La Chambre de Bougie se plaint de l'immixtion dans les syndicats ouvriers d'éléments qui ne poursuivent qu'un objectif, celui de fomenter les grèves.

Les grèves de Marseille ont éclaté juste au moment de l'activité des affaires. La campagne des figues, qui constitue la ressource principale du pays, est totalement compromise. Les achats sont suspendus, le commerce ne pouvant conserver en magasin un produit qui s'avarie rapidement. L'exportation des moutons est également arrêtée au moment le plus fort de la période. C'est une véritable catastrophe, dont se ressentent toutes les branches de l'activité locale. « Le commerce d'importation est le plus éprouvé. Les marchandises n'arrivent plus ; les approvisionnements sont épuisés ; les denrées d'alimentation ont renchéri de 20 0/0 ; dans quelque temps elles feront défaut. »

— *Bulletin économique de l'Indo-Chine.* M. Fetterer examine le mouvement de la navigation et le mouvement commercial de l'Indo-Chine en 1903 et trouve que la situation économique est très bonne. La mise en œuvre et l'exportation des produits du sol se continue dans d'excellentes conditions. Si la mauvaise récolte de l'an dernier a enrayé momentanément le mouvement ascendant, il est permis d'espérer, grâce aux travaux d'assèchement et d'irrigation entrepris en Cochinchine et au Tonkin et à ceux qui sont à l'étude en Annam, que des accidents de ce genre deviendront de plus en plus rares. La superficie des terres en culture étant augmentée et la fourniture des eaux nécessaires commençant à être assurée, les bons résultats des prochaines années nous permettront de regagner largement le terrain perdu.

D'après le relevé fait par les Douanes impériales chinoises, le nombre des étrangers résidant en Chine en 1903 était de 20.404. Le *Bulletin* donne le tableau du nombre de ces résidents par ordre d'importance de nationalités, en 1893 et en 1903. Il en ressort que la colonie étrangère en Chine a un peu plus que doublé en ces dix ans. Les Japonais sont cinq fois plus nombreux qu'il y a dix ans et occupent maintenant le second rang. Parmi

les Européens, ce sont les Belges qui ont le plus gagné proportionnellement, bien qu'ils soient encore peu nombreux. Presque tous les pays ont doublé le nombre de leurs nationaux. La France n'a gagné que 55 0/0 environ. L'Angleterre a le plus petit gain avec 25 0/0 environ.

En somme, il y avait 9.891 étrangers en Chine en 1893 et il y en a 20.404 en 1903. L'augmentation a été de 10.523. Dans cette augmentation, le Japon entre pour 4.270, ayant passé de 1.017 en 1893 à 5.287 en 1903. Pour peu que cela continue, la Chine sera japonisée avant d'être européanisée. Et ce d'autant plus sûrement que les maisons de commerce japonaises en Chine se sont multipliées dans une encore plus forte proportion, comme on peut le voir par ce petit tableau des firmes des principales nations :

Firmes	1903	1893	En + ou en —
Anglaises	420	354	+ 66
Japonaises	361	42	+ 319
Allemandes	159	81	+ 78
Américaines	114	30	+ 84
Françaises	71	33	+ 38

Négligeant les nations qui viennent après la France dans ce tableau, nous dirons seulement qu'au total les 580 maisons de commerce de 1893 sont devenues 1.292 en 1903. Sur la différence en plus, 712, le Japon représente 319.

— *Chambre de Commerce belge de Paris*. De l'examen du projet de tarifs anglais préférentiels auquel se livre cette Chambre, il ressort une fois de plus que qui veut trop unir, divise.

Le Zollverein apparaît comme une cause de jalousie entre les colonies. En effet, on est d'accord pour ne pas taxer les matières premières : mais, c'est refuser presque tous privilèges à l'Australie qui exporte, avec des métaux précieux, de la laine, des peaux, du bois, du fer, etc : l'exportation de la laine dans deux de ses Etats, représente le quart de leur exportation totale, y compris les métaux précieux !

Voilà donc une colonie que les tarifs préférentiels ne rendront pas plus impérialiste, à moins que, pour lui donner satisfaction, on ne mécontente les autres et la métropole, ce qui ne serait pas un remède. En voici une autre :

Le Canada, qui aspire à devenir le grenier de l'Empire, ne

sera satisfait, — il l'a dit, — que si son blé jouit d'un léger avantage sur tout autre : « Que dira l'Etat de Victoria, qui produit aussi du froment ? Comment se réglera la concurrence entre le bétail du Canada et les moutons de la Nouvelle-Zélande ? Encore faut-il remarquer que ces germes de division, qu'on introduira dans l'Empire, n'ont peut-être pas d'utilité, même en les neutralisant, quant à leurs mauvais effets, car on a soutenu que l'unité impériale n'était nullement menacée, les partis séparatistes étant une minorité, et les colonies ayant un besoin absolu des forces navales de la métropole pour défendre leur indépendance. »

En un mot, conclut la Chambre belge, et quoi qu'on en dise, « la réforme, si elle se produit, ne pourra être qu'une manifestation de protectionnisme. » Elle incline à croire que le but inavoué de M. Chamberlain est peut-être de constituer un empire fermé, avec tarifs prohibitifs. « Ce serait agir à l'instar de l'Union américaine, et on pourrait être obligé, pour arrêter toute importation, d'employer les armes qu'elle oppose à l'importation forcée, œuvre des cartels allemands. »

Laissez faire, laissez passer les politiciens ; ils s'y entendent à remédier à la concurrence effrénée.

La crise cotonnière tend à sa fin. En Egypte, en Algérie, au Congo belge, on travaille à sa solution ; — pourvu qu'on ne tombe pas dans l'excès opposé ! — voici un autre pays qui entre en ligne. Il est incontestable, dit le *Bulletin*, que le Paraguay produit une bonne qualité de coton et qu'il serait susceptible d'en fournir des quantités considérables, lorsque les conditions actuelles du travail et des transports se seront améliorées.

Deux obstacles s'opposent à la culture en grand de ce textile : la difficulté de trouver la main-d'œuvre nécessaire et la cherté du fret.

Messieurs les ouvriers sans travail, voici un débouché pour vous. N'ayez pas peur, le dictateur Lopez ne dicte plus rien au Paraguay.

Avant la guerre qui a détruit ce malheureux pays, le dictateur Lopez avait ordonné, sous peine de mort, que chaque famille paraguayenne cultivât quelques pieds de coton et l'on comptait alors 58 millions de plants. — La peine de mort est donc bonne à quelque chose. — En 1886, ce nombre tomba à 190.624. — Son efficacité ne dure donc pas longtemps. — Ce n'est que récemment, et grâce à l'initiative de la Banque agricole, que la culture du coton s'est un peu relevée. En 1901, le nombre des plantations aurait été de 328.000, ayant donné une production de 40.000 kilos.

Espérons que les bienfaits de l'infâme capital seront plus durables que ceux de la dictature.

— *Chambre de Commerce française de Milan.* L'industrie se répand en Italie du Nord au Sud. M. Martinelli nous annonce pour un avenir très proche une Naples industrielle. La main-d'œuvre y est à bon marché et l'on dispose d'une importante quantité d'énergie électrique, évaluée à plus de 16 millions de chevaux hydrauliques, à un prix minime. Les principales industries déjà existantes à Naples ou en voie de formation sont : raffinerie de sucre, fabrique de glace, fabrique de coton, métallurgie, teinturerie pour peaux de gants, porcelaines, verreries, filatures et tissage de laine, etc.

L'industrie de la soie artificielle prend un nouvel élan. La matière première est aujourd'hui très recherchée, et les fabriques ont vendu toute leur production jusqu'en 1905 ; les prix ont augmenté de près de 40 0/0 et les dividendes des anciennes fabriques dépassent souvent 20 0/0. La production de la soie artificielle a été évaluée l'année dernière à 750.000 kilogrammes. Cette année, elle sera de beaucoup supérieure. Cette rapide augmentation dans la consommation des filés artificiels provient de l'éclat extraordinaire qu'ils présentent et qui permet de réaliser des effets textiles jamais obtenus jusqu'à présent, pas même avec la soie naturelle. La soie artificielle a pourtant quelques défauts. M. P. S. en les signalant, indique aussi les usages auxquels on peut l'employer de préférence.

Les agents de chemins de fer italiens ne sont pas partisans de l'exploitation par l'Etat. Dans une réunion récente, ils ont formulé leurs désiderata, parmi lesquels nous relevons :

« Le gouvernement devra évidemment mettre sur le même pied le personnel de l'administration des chemins de fer et celui des administrations qui appartiennent également à l'Etat, parce que sans cela il créerait une classe privilégiée d'agents et de citoyens, chose tout à fait inadmissible de nos jours. Cette égalité ne pourra être que profondément préjudiciable au corps des employés de chemins de fer ; et personne n'aura le droit de s'y opposer, l'Etat ayant la libre faculté de régler comme il l'entend le traitement des agents qui dépendent de lui. En d'autres termes, avec l'exploitation par l'Etat, le corps des employés des chemins de fer tombera, sans pouvoir s'en défendre, sous l'entière dépendance du gouvernement. »

Sans qu'il en coûte rien à ses contribuables, l'Italie implante des colonies de plus en plus, dans tous les coins du globe. En 1881, il y avait 1.323.920 Italiens vivant à l'étranger ; en 1891 on on comptait 1.983.206 et 3.439.014 en 1904. Ces 3 millions et demi d'Italiens sont ainsi répartis : 634.000 environ dans divers pays d'Europe ; 168.000 en Afrique, principalement en Tunisie, en Algérie et en Egypte ; 745.000 dans l'Amérique du Nord et 1.852.000 dans l'Amérique du Sud, dont 618.000 dans la République Argentine et 1.100.000 au Brésil.

Le gouvernement italien ne s'occupant pas de diriger et de protéger ces colonisateurs, l'initiative privée n'a pas à craindre sa concurrence. C'est ce qui explique le concours prêté par les capitalistes italiens aux colonisateurs pour faciliter leur établissement. On sait que les capitalistes italiens achètent des terres en Tunisie et les revendent à leurs compatriotes pour les exploiter avec de grandes facilités de paiement. Il est question maintenant qu'une Compagnie au capital de 10 millions va acheter dans la République Argentine une concession de 10 lieues carrées, soit 25.000 hectares. On en mettrait 15.000 en culture, on laisserait le reste en pâturage jusqu'à ce que le terrain ait acquis de la valeur. Ces 15.000 hectares seraient vendus par lots de 100 hectares à chaque famille, la Société faisant toutes les avances,qui sont estimées à 14.000 francs, que le colon s'engagerait à rembourser en dix ans.

— *Chambre de Commerce française de New-York.* Les Compagnies d'assurances contre l'incendie ont eu un bien mauvais semestre de janvier à juin 1904 aux Etats-Unis. Les totaux des dommages causés par ce fléau dans les semestres correspondants ont été : en 1902, $ 97.133.850 ; en 1903, $ 96.593.550 ; en 1904, $ 184.457.650. Cette augmentation en 1904 provient en partie des grands incendies de Baltimore et de Rochester, mais, dit le *Bulletin*, « bien des accidents proviennent de la nature même des bâtiments et des locaux assurés, car si les entrepreneurs de maçonnerie vont très vite en besogne, leurs constructions sont bien légères, sans parler des quantités énormes de bois peints qui y entrent et qui prennent feu comme de l'amadou. »

Il y a pourtant des lois et règlements qui fixent les conditions auxquelles les constructions doivent être soumises, et il y a des inspecteurs pour veiller à l'application de ces lois et règlements ; mais ces inspecteurs remplissent leurs fonctions de la façon que nous avons montrée dans notre dernière *Revue des publications*

économiques. Les Compagnies d'assurances devraient aussi avoir, à côté, des lois, des règlements et des inspecteurs.

Il ressort des chiffres des recettes et dépenses du Trésor américain publiés récemment, que les recettes ont diminué sensiblement, pendant que les dépenses ont augmenté et que, pour la première fois depuis longtemps, l'équilibre du budget se trouve détruit. « Etant donné que les droits de douane constituent à eux seuls la moitié de la somme totale des recettes du Trésor des Etats-Unis, la situation actuelle est peu faite pour encourager l'espérance de réductions sensibles dans les tarifs. »

Les droits de douane ayant le double effet de réduire les importations et d'augmenter la production nationale des articles tarifés, il est évident que le Trésor américain est établi sur une mauvaise base et que la source des recettes doit nécessairement s'épuiser. Il faut donc non seulement maintenir les droits, mais les élever sans cesse, ou bien... chercher d'autres ressources.

Si les droits de douane ne remplissent plus le Trésor américain, ils ont du moins pour résultat de soulager les poches des consommateurs, en augmentant le coût de la vie. Le *Bulletin* nous donne à cet égard des renseignements très suggestifs. La période de 1894 à 1898 a été, pendant ces dernières années, l'époque de la vie à bon marché ; mais depuis cette date la cherté des objets de première nécessité n'a fait que croître, atteignant son maximum en 1903.

Il est vrai que les salaires montent aussi ; les statistiques assurent même qu'il y a plus que compensation ; mais le fait nous paraît plus que douteux, et nous ne pouvons que partager l'opinion du *Bulletin*, lorsqu'il dit pour conclure: «Il ne faut pas s'illusionner sur la vertu des statistiques, car elles ne sont pas toujours d'accord avec la réalité, et beaucoup de personnes racontent que dans ce pays, la vie était beaucoup plus facile il y a 20 ans qu'aujourd'hui. Si quelques-uns gagnaient un peu moins, les frais n'étaient pas aussi forts, et on vivait très bien avec la moitié de ce qu'il faut de nos jours pour ne pas être mieux. »

Le bon sens indique d'ailleurs que la généralité des salaires ne peut pas monter dans une plus forte proportion que le coût de la vie : la loi universelle de l'équilibre serait troublée.

ROUXEL.

PREMIER CONGRÈS

DE L'HYGIÈNE DES TRAVAILLEURS ET DES ATELIERS

du 20 au 30 Octobre 1904.

Il n'a pas été beaucoup parlé, à ma connaissance du moins, de ce Congrès, et c'est regrettable, car il méritait l'attention à un double titre: d'abord par l'importance de son objet (que peut-il y avoir de plus digne d'intérêt que la conservation de la santé et de la vie de nos semblables?), ensuite par la façon dont il a été tenu (la discussion y a été tout le temps sérieuse et courtoise, et, sauf un ou deux incidents à peine, jamais les préoccupations étrangères au véritable objet du débat ne sont venues en troubler les séances). Il est bon, à ce double point de vue, d'en dire quelques mots.

C'est à un jeune et intelligent médecin, qui ne borne pas son ambition à donner dans la mesure du possible des soins aux malades, mais qui voudrait contribuer à prévenir les maladies en en faisant disparaître les causes, et qui ne sépare pas le souci de la santé morale de celui de la santé physique, M. le docteur René Martial, auteur déjà d'un petit *Manuel d'hygiène populaire de la jeune fille*, qu'est due la principale initiative de ce Congrès.

Le rapport dans lequel il en a résumé les travaux, à la séance finale du 30 octobre, indique bien l'esprit qui a présidé à son entreprise, et dans lequel, heureusement, ont été conçues les réponses au questionnaire qu'il avait dressé. Ces réponses consistent dans une douzaine de rapports émanant des intéressés eux-mêmes. Ce sont ceux des Syndicats ou Chambres syndicales des ouvriers tonneliers, vins et spiritueux de la Seine; des ouvriers mineurs de Decazeville; des instruments de précision et petites industries de Paris; des horlogers; des ouvriers en limes et petites industries de la Seine; des couteliers de Thiers; des chemins de fer, section de Dun-

kerque; des travailleurs des ports de Cherbourg et de Lorient; des artistes lyriques; des professeurs de l'enseignement libre de France et de l'étranger; des cuirs et peaux; de la Fédération de la chapellerie (chapeliers et modistes, casquettiers, coupeurs de poils, pelletiers-fourreurs, fleuristes, plumassières, feuillagistes, tailleurs et couturières, ouvriers teinturiers, dégraisseurs, blanchisseurs, etc.); de la Commission du bâtiment; du citoyen Cotte, sur la situation des mineurs; de M. Deslandres, sur les industries des livres et du papier; de M. Million, délégué des confiseurs et de l'alimentation.

Ces rapports, il faut bien le dire, sont sévères, durs même et ne ménagent pas toujours la responsabilité des patrons. Ils sont exempts toutefois de vaines déclamations, et force est bien de reconnaître, qu'en général, les griefs qu'ils allèguent sont fondés. Les faits qu'ils articulent sont précis et difficiles à contester. La plupart des rapporteurs, d'ailleurs, reconnaissent qu'un certain nombre de patrons ont fait déjà spontanément droit aux réclamations de leur personnel et pris, dans la limite du possible, des mesures pour atténuer les dangers inhérents plus ou moins fatalement à leur genre d'industrie. Ils reconnaissent aussi que dans bien des cas les circonstances matérielles dans lesquelles ces industries s'exercent, l'ancienneté des locaux et des bâtiments qui leur sont affectés, le défaut d'espace, l'impossibilité de renouveler du jour au lendemain des installations défectueuses, expliquent la persistance des inconvénients dont ils se plaignent. Ils avouent aussi que trop souvent encore, c'est le personnel ouvrier lui-même qui, par un défaut de soin, par son peu d'attention aux recommandations qui lui sont adressées, contribue à entretenir les vices dont il souffre. C'est ainsi, par exemple, que là même où des lavabos, des vêtements de rechange ont été mis à la disposition du personnel, une trop faible partie de celui-ci sait profiter de ces facilités pour se préserver ou se débarrasser, avant les repas ou avant le retour à la maison, des impuretés dangereuses dont il a subi le contact à l'atelier. C'est ainsi encore que l'état déplorable et malsain des lieux d'aisances, qui est partout signalé avec trop de raison, reste imputable souvent au manque de soins de ceux qui s'en servent.

Un souvenir personnel, qui ne sera peut-être pas déplacé ici en venant à l'appui de cette assertion, montrera comment, dans certains cas, l'intelligente sollicitude d'une direction soucieuse de sa responsabilité peut arriver à obtenir ce que la minutie des règlements ou des amendes n'obtiendrait pas.

Je visitais, en 1863, la grande imprimerie Mame, alors dans tout l'éclat de sa prospérité. L'une des choses sur lesquelles M. Alfred Mame attira mon attention était l'état des lieux d'aisances. « Nous n'avions jamais pu, me dit-il, obtenir de nos ouvriers le soin que nous leur recommandions. En désespoir de cause, nous fîmes de ce réduit malpropre et mal odorant, un boudoir en acajou. A partir de ce jour-là, personne n'osa plus le salir. »

De même, ayant été frappé de la bonne tenue de l'atelier des brocheuses, je demandai s'il y avait quelque prescription pour le vêtement, quelque uniforme. « Aucune, me dit M. Mame. Mais l'atelier est ciré et frotté tous les jours; et quand une ouvrière nouvelle arrive trop négligemment vêtue ou coiffée, elle se sent mal à l'aise dans un milieu élégant, et ne recommence pas. »

Plus tard, dans une autre visite, me trouvant dans la pièce où, sous la surveillance d'une femme âgée, des enfants de 12 à 14 ans assemblaient pour le brochage les feuilles des livres: « Vous êtes le dernier qui entre ici, me dit M. Mame, cet atelier sera démoli demain. » — « Et pourquoi ? » dis-je, en faisant observer qu'il était clair et haut de plafond. — « Il est sous les toits, me fut-il répondu, la chaleur est trop forte en été, et ces enfants en souffrent. »

Je pourrais, parmi d'autres preuves de la sollicitude éclairée des patrons et des sentiments qu'elle inspire à leur personnel, rappeler le grand nom de Jean Dollfus, ou celui de cet Emile Peugeot, dont les ouvriers sauvèrent la maison en travaillant à crédit pendant la crise de 1848, et à la mémoire duquel ils élevaient dernièrement, par leurs souscriptions volontaires, un monument digne de lui et d'eux.

Mais ces réserves faites, à la fois pour être juste envers les patrons et pour rendre hommage à la sincérité impartiale des plaignants, il reste incontestable que, dans la plupart des industries, des précautions qui auraient toujours dû s'imposer sont omises, et des habitudes de négligence absolument inexcusables se perpétuent. C'est le cas spécialement pour les lieux d'aisances, dont l'installation se fait parfois dans des conditions absolument honteuses, au centre même des ateliers, ou qui font complètement défaut, comme dans un certain nombre de mines; et pour l'eau destinée soit à la boisson, soit aux ablutions indispensables; un simple seau d'eau déposé dans un coin ou dans une cour est parfois tout ce que l'on trouve à la sortie de l'atelier pour se débarrasser des poussières ou des graisses malsaines: plomb, cuivre, minium, mercure. Et dans les ateliers de la marine, à Cherbourg, si l'on en doit croire

le rapport qui les concerne, il n'y a, pour 3.000 ouvriers, que quatre baignoires, et le reste à l'avenant.

On est véritablement confondu quand on voit (ce que malheureusement nous ne voyons pas la plupart du temps, faute de pénétrer dans le secret des ateliers, ou d'y entrer avec des yeux suffisamment ouverts), ce qu'il y a, sous l'apparente bonne tenue, sous le luxe même des locaux, de misères réelles, d'insouciance ou de résignation fataliste, et à quel prix, par suite, sont achetés, pour nous tous qui pouvons avoir à en faire usage, les divers objets que nous allons chercher sans souci et sans remords, dans les magasins où ils viennent se produire. « C'est, avec la vie des hommes, disait un jour un vieux mineur au grand Stephenson, qui venait, par son sang-froid et son courage, de sauver une partie des victimes d'un incendie de mine, « que s'achète aujourd'hui, le charbon. » Il disait vrai, ce mineur; et plus vrai qu'il ne le pensait; car ce n'est pas seulement dans ces grandes entreprises où des désastres subits et éclatants font apparaître à tous les yeux la mort toujours menaçante, c'est dans tous les travaux, quels qu'ils soient et dans les plus doux et les plus salubres même, que leur résultat, précieux ou non, s'achète avec la vie, puisque rien ne se fait sans dépense de temps, et que le temps, comme le dit Franklin, est l'étoffe dont la vie est faite. Mais il y a, parmi celles dont nous ne soupçonnons pas le caractère meurtrier, des occupations qui sont, en réalité, des suicides graduels et parfois rapides. Vous portez, Monsieur, en hiver, une fourrure, sans laquelle, peut-être, vos vieux membres ne résisteraient pas à la rigueur de la température. Il a fallu, pour vous la préparer, manier les poisons les plus violents. Vous mettez, Madame, sur votre chapeau, dans vos cheveux, une plume inoffensive, une fleur dont des mains habiles ont fait la rivale de celles dont la saison a dépouillé les jardins. Allez voir travailler les jeunes filles et les femmes à qui vous devez cette parure, et demandez-leur pourquoi leur regard est triste et leurs joues amaigries; et vous apprendrez que pour faire ces objets destinés à réjouir quelques heures vos yeux, elles ont dû, jour après jour, respirer les émanations les plus pernicieuses, arsenic, zinc, sublimé, et le reste, ou plonger leurs mains dans l'eau bouillante saturée des teintures qui corrodent la peau et décharnent les ongles. Et il en sera de même, à des degrés divers et sous des formes variées, de la plupart des professions courantes: imprimerie, où l'on manie le plomb et l'antimoine; façonnage et taillage des limes, où l'on absorbe des poussières de fer et de cuivre, à tel point qu'il est rare que l'on atteigne 40 ans; peausserie, où l'on vit dans l'eau

et la pourriture, exposé à tout instant aux atteintes du charbon, sinon de la peste.

Et ce n'est pas toujours là où l'on s'attendrait le plus à les rencontrer, que les dangers sont les plus grands et les abus les plus manifestes. Le travail des instruments de précision a les siens. Et de tous les rapports qu'a provoqués le Congrès de l'hygiène des travailleurs, les plus tristes sont, peut-être, ceux des artistes et des professeurs des institutions libres. Les défectuosités des théâtres, des grands théâtres nationaux et municipaux eux-mêmes, ont été assez cruellement mises en évidence par les incendies qui, dans les diverses capitales du monde, ont tour à tour justifié le mot de Berthelot: « Toutes les salles de spectacles sont destinées à être brûlées. » Et Dickens n'est pas le seul qui nous ait révélé le lamentable état de certains soi-disant établissements d'éducation. Mais on ne se doute pas, en général, de ce que sont, dans les localités de second ordre, parfois de premier, les coulisses, ou les dessous de ces scènes plus ou moins luxueuses et brillantes; dans quels réduits, sans air, sans jour, sans aucun souci de la morale ou de la décence la plus vulgaire, se costument et se déshabillent les étoiles de diverses grandeurs qui se succèdent sur la scène. Et l'on n'imaginerait pas ce que peut être la vie des maîtres et des élèves de certaines pensions auxquelles pourtant, nous assure-t-on, sont confiés des pupilles municipaux, entassés dans des locaux où le cube d'air insuffisant ne peut être renouvelé comme il le faudrait, et nourris, de l'aveu de certains des industriels qui entreprennent ce commerce, pour soixante ou quarante-cinq centimes par jour.

Il faut répéter tout cela, si douloureux que ce soit, si humiliant même, afin qu'on le démente si c'est inexact ou exagéré, et que l'on y remédie, si c'est exact. Mais il faut dire aussi (et les hommes de mon âge sont à même de le certifier), que tout était bien pire autrefois; que ce qui nous révolte était accepté comme naturel par ceux mêmes qui en souffraient et dont les descendants, aujourd'hui, se plaignent; et que c'est le cas de rappeler le mot de Macaulay, applicable à la plupart des misères dont souffre la société: « Ce n'est pas un mal qui vient; c'est un mal qui s'en va. »

Qui s'en va trop lentement, sans doute; mais c'est quelque chose déjà quand le patient sent son mal et quand, autour de lui, on s'en préoccupe. Et, à cet égard, redisons-le encore, tout est bien changé. La lumière se fait sur tout ce qui était caché; et ce n'est plus seulement par des explosions de colère brutale et inutile que se traduisent les aspirations à un état de choses meilleur; c'est par l'étude des causes réelles du mal et des moyens de le combat-

tre. C'est aussi, chez ces chefs d'industrie que l'on accuse encore trop quelquefois, par un désir sincère de faire ce qui dépend d'eux pour améliorer la condition de leur personnel, et par une intelligence plus vraie de la solidarité qui unit leurs intérêts à ceux de ce personnel. Améliorer l'installation des ateliers, disent quelques-uns des rapporteurs du Congrès d'hygiène; supprimer ou diminuer les gênes et les dangers du travail; faire disparaître autant que cela est possible l'insalubrité des opérations; l'infection des vêtements et des mains, le mélange des gaz et des poussières délétères à l'air respirable par des aspirateurs comme il en existe déjà dans nombre d'établissements; prendre, en un mot, toutes les précautions possibles pour que le métier ne prélève plus sur la santé et sur la vie de ceux qui l'exercent, qu'un tribut de plus en plus réduit, c'est, en obtenant un meilleur rendement, faire un bon calcul en même temps qu'une bonne action; et tous devraient le comprendre. Mais se prêter de bonne grâce à ce qui est fait et tenté dans leur intérêt, c'est aussi, on en conviendra, (et la plupart des rapporteurs du Congrès d'hygiène vont au-devant de cette remarque), ce que les ouvriers, pour être justes et pour ne pas mériter ce dont il se plaignent, devraient savoir faire. Combien, hélas! au lieu de prendre les précautions qui leur sont prescrites, sont les premiers à se regimber contre elles; se moquent des recommandations qui leur sont faites, ou s'imaginent jouer un bon tour au patron en altérant la qualité du produit qu'ils sont appelés à exécuter! Combien (ici encore, je n'ai qu'à me référer au rapport), par des défauts de conduite personnelle, par l'abus de ces boissons pernicieuses qui troublent la raison et débilitent les organes, s'exposent eux-mêmes à la déchéance et à la misère! Le mal nous entoure sous mille formes; mais s'il nous frappe du dehors, c'est par le dedans qu'il nous atteint le plus sûrement. « Le mal est en nous », a dit et répète tous les jours Tolstoï. Sans le dire aussi crûment, quelques-uns des rapports que je viens d'analyser le laissent entendre. Le bien aussi doit venir de nous. Ils le reconnaissent également. Et c'est là, encore, un symptôme dont il importe de prendre acte et de s'applaudir.

FRÉDÉRIC PASSY.

ADMINISTRATION DES MONNAIES ET MÉDAILLES

en 1903

Le rapport de M. Arnauné, sur l'administration des monnaies et médailles en 1903, vient de paraître.

En 1903, il a été frappé à la Monnaie de Paris, pour 167.3 millions de pièces de monnaies diverses. Les frappes d'or françaises ont atteint près de 90 millions de francs, celles de pièces divisionnaires d'argent, 2 millions. La Monnaie a fourni aussi les 4 millions en pièces de nickel de 25 centimes, prévus par la loi du 31 mars 1903. Pour l'étranger et les colonies, on a fabriqué 44 millions de pièces diverses, soit pour environ 71 millions de francs.

Comme valeur, la production de 1903 dépasse celle de 1902, de 70.2 millions. Comme nombre de pièces, elle est inférieure de 51 millions, 75.7 millions contre 126.7. La matière employée en 1903, est de 649.3 milliers de kilogrammes contre 531.4 l'année précédente.

En valeur, depuis 1880, les trois seules années 1896, 1897 et 1898, ont donné des chiffres plus considérables que l'année 1903, et la production de cette dernière année représente plus de cinq fois celle de la période 1880-1895.

Le tableau suivant, que nous reproduisons en l'abrégeant un peu, ne sera pas, croyons-nous, sans intérêt pour nos lecteurs:

Productions annuelles de la Monnaie de Paris, depuis l'établissement de la régie.

PIÈCES FRANÇAISES, COLONIALES ET ÉTRANGÈRES.

Années —	Poids des pièces — Milliers de kg.	Valeur des pièces — Millions de francs	Nombre des pièces — Millions de pièces
1880	20,0	0,2	2,5
1881	79,3	13,8	15,3
1882	293,6	17,3	39,8
1883	106,8	11,7	32,2
1884	59,5	17,8	8,2

1885	91,9	8,5	11,4
1886	163,9	43,7	15,1
1887	198,5	53,3	23,8
1888	115,5	12,5	22,3
1889	75,1	24,5	7,3
1890	35,6	23,»	6,5
1891	214,4	45,»	30,1
1892	158,2	30,»	28,2
1893	109,4	61,»	17,5
1894	226,1	33,»	46,»
1895	351,3	158,»	54,3
1896	769,8	239,9	62,5
1897	905,»	344,5	111,»
1898	639,»	269,2	97,9
1899	590,»	140,3	93,»
1900	578,3	120,9	62,6
1901	503,»	126,8	78,2
1902	531,4	97,1	126,7
1903	649,3	167,3	75,7
1904 (premier semestre)	204,7	87.8	25.1

La valeur totale des monnaies françaises frappées et délivrées pendant la période 1880-1903, ressort à 1.239 millions de francs, savoir: monnaies d'or, 1.092 millions; monnaies divisionnaires d'argent, 133 millions; monnaies de bronze, 9 millions; monnaies de nickel, 4 millions.

En remontant jusqu'à l'origine des coupures monétaires en usage (1803 pour l'or, an IV pour l'argent, 1852 pour le bronze, et 1903 pour le nickel), on obtient, à la fin de 1903, la situation suivante:

Monnaies d'or frappées, 9.808,3 millions, dont il faut déduire pour pièces démonétisées en bloc, ou pièces légères refondues, 273,7 millions. Restent 9.534,7 millions;

Monnaies d'argent (pièces de 5 fr.) frappées, 5.060,6 millions, dont il faut déduire, pour les mêmes raisons que ci-dessus, 99,9 millions. Restent 4.960,7 millions;

Monnaies de bronze frappées, 73 millions;

Monnaies de nickel frappées, 4 millions.

Les totaux donnent 15.530,6 millions de francs en pièces frappées, dont il resterait 14.931,9 millions de francs. La perte de 598,7 millions est due aux pièces fondues, détruites ou définitivement exportées. Toutefois, ce n'est là qu'une partie de la perte, celle que peuvent saisir les statistiques. C'est par milliards qu'on peut l'éva-

luer, et elle a, d'autre part, comme contre-partie, la présence, en France, de beaucoup de monnaies d'or et d'argent étrangères.

Rapprochons de ces chiffres l'évaluation du stock monétaire de la France, faite par M. de Foville, s'appuyant sur les recensements monétaires de 1878, 1885, 1891, 1897, et 15 octobre 1903. Voici les chiffres de M. de Foville:

Monnaies d'or	4.800	millions de francs.
Monnaies d'argent	2.130	—
Monnaies de bronze..........	60	—
Total....	6.990	—

La perte totale serait donc, en cent ans, de 8.540,6 millions, soit de 85.5 millions environ par an. Ces chiffres semblent phénoménaux et, cependant, pour les obtenir il suffit que chaque Français, en les comptant au chiffre rond de 36 millions, gâche un peu plus de quarante sous chaque année.

On sait que la pièce de 25 centimes en nickel est, en 1904, frappée sur un nouveau modèle, et que la tranche lisse est remplacée par une tranche à 22 pans. Mais nous la connaissons tous.

Le produit de la vente des médailles a été un peu inférieur à celui des trois années précédentes. Les plus belles frappées en 1903 sont reproduites, comme d'ordinaire, à la fin du volume.

Des améliorations ont été faites dans l'outillage de la Monnaie et dans les procédés de fabrication. Malgré les dépenses ainsi nécessitées, ainsi que d'autres, pour la réfection de diverses pièces et le bon entretien de la circulation monétaire, les bénéfices de cette branche de notre administration, se sont élevés à la somme de 4.153.298 fr. 68.

Je réserve la place qui me reste aux cours de l'or et de l'argent en 1903. A l'exception des mois de novembre et de décembre 1903, pendant lesquels on note une légère prime, l'or a toujours été au pair, et cela depuis la fin de 1901. Quant à l'argent, il a subi des fluctuations nombreuses et de grands écarts de cours, dont M. Arnauné emprunte la description, à la *Pixley and Abell's annual Circular*. Ce document est des plus intéressants.

« Les pays d'Orient qui emploient le métal blanc, comme monnaie étalon, ont absorbé, en 1903, de fortes quantités d'argent pour le monnayage.

Au commencement de janvier, la demande était languissante et de fortes ventes ayant été effectuées par les Etats-Unis, le prix de

l'argent tomba de 22 5/16 d. cours des premiers jours de l'année, à 21 11/16 d. le 22 janvier. Ce prix devait être, d'ailleurs, la cote minimum de l'année.

Les bas prix développèrent les emplois commerciaux pour lesquels la demande a été active pendant toute l'année. Une hausse importante se produisit à la nouvelle que les Etats-Unis se préparaient à établir un nouveau système monétaire aux Philippines. L'act du Congrès, autorisant cette fabrication, prévoyait l'achat de l'argent nécessaire pour frapper 75 millions de dollars, égaux en poids et en titre aux dollars des Etats-Unis. Ces dollars devaient circuler aux Philippines, au taux de 50 cents pièce, pour le règlement des échanges avec l'étranger. On estimait à 65 millions d'onces la quantité totale à acheter. Sur cette quantité, 12,5 millions d'onces environ, ont été achetés de mars à novembre.

D'importantes demandes d'argent ont été également faites pour Paris, en vue de la fabrication de monnaies pour les colonies françaises d'Orient; pendant l'année, on a ainsi expédié 260.000 kilogrammes.

Le Gouvernement de l'Inde a également été un fort acheteur. Sa réserve de roupies, qui s'élevait à environ 16 crores, vers la fin de 1902, tomba à 9 crores au commencement de 1903, et des achats montant à 300.000 livres, furent effectués en mars. Les achats furent, d'ailleurs, repris en octobre, quand l'or commença à être expédié en grandes quantités d'Australie sur l'Inde, et quand on sut que la récolte était exceptionnellement abondante dans toute l'Inde, et que les réserves du Trésor baissaient rapidement. Environ 2 millions de livres sterling ont été achetés, mais malgré ces achats la réserve du Trésor est au-dessous de 9 crores, et on sent qu'avec la brusque hausse récente dans le prix du coton et l'exportation considérable prévue de tous les produits de l'Inde, la demande en vue de la fabrication de monnaies neuves continuera, en 1904, dans de bonnes conditions. On estime que les exportations de l'Inde, cette saison, seront, en valeur, de 50 0/0 plus considérables que d'habitude.

C'est en raison des causes énumérées ci-dessus, que le prix de l'argent s'éleva constamment pendant la première partie de l'année, jusqu'en août; alors arriva également une vive demande pour les bazars indiens, en même temps que les offres d'Amérique se réduisaient, par suite des achats effectués pour la fabrication monétaire des Philippines. A cette époque, commencent à se faire sentir les influences contraires résultant des changements monétaires effectués en Orient: les piastres mexicaines démonétisées aux Phi-

lippines, qui prirent la route du marché, et la surabondance d'espèces d'argent dans les Détroits, contribuèrent à donner de la faiblesse aux cours.

La position en Chine était également peu satisfaisante, des ventes considérables à la fois de métal et de piastres ayant été faites, comme remise, contre des paiements d'indemnité. De plus, les bazars indiens se trouvaient surchargés d'argent et des ventes se produisirent sur le marché de Londres, alors que le Gouvernement des Etats-Unis arrêtait, pour le moment, ses achats pour la fabrication des Philippines.

Quand ces offres de piastres et d'argent arrivèrent sur le marché, les prix tombèrent rapidement jusqu'à ce qu'ils eussent atteint 25 deniers.

Pendant les dernières semaines de l'année, une légère reprise s'est produite, causée par les achats fréquents du Gouvernement de l'Inde, par la cessation des ventes d'argent de la Chine et des bazars indiens, et aussi parce que les Détroits se sont montrés moins empressés à envoyer des piastres.

Le plus haut cours de l'année a été 28 1/2 d.; le plus bas 21 11/16; le cours moyen est de 24 3/4. »

Nous aurions encore nombre de renseignements à puiser dans le Rapport de M. Arnauné, qui est une mine fort riche. Malheureusement, il faut nous arrêter. La place, pour toute chose, est ici mesurée.

MAURICE ZABLET.

L'ARITHMÉTIQUE DE M. MÉLINE

L'arithmétique de M. Méline est une arithmétique spéciale, laquelle est engendrée de son Economie politique, non moins spéciale, qui s'appelle l'Economie politique nationale.

A la réflexion, on comprend qu'un Protecteur, un conducteur de peuples, ait son arithmétique à lui, comme il a son Economie politique.

Cette tutelle perpétuelle des hommes renouvelée, avec progrès, du Droit romain qui avait organisé la tutelle perpétuelle des femmes, cette protection, en un mot, de M. Méline ne se peut expliquer que parce que le Protecteur est d'essence supérieure, qu'il est un envoyé de la Providence, le Sauveur du monde de l'agriculture et de l'industrie comme on l'appelle, et ce Sauveur ne peut évidemment pas se servir de l'arithmétique, non plus que de l'Economie politique dont fait usage le commun des mortels.

Naguère encore, au temps où il était le rapporteur général de la commission des Douanes de la Chambre des Députés, alors que son protectorat n'était pas encore institué, M. Méline professait le dédain des théories et des principes.

« Il n'y a pas de science économique, disait-il, il n'y a pas de principes engagés dans la question douanière; la politique des intérêts est une politique au jour le jour, en sorte qu'un peuple a intérêt, suivant les circonstances, à être tantôt libre-échangiste, tantôt protectionniste, comme l'a si bien compris M. de Bismarck. »

Et à l'exemple du chancelier de fer, comme aussi de Bonaparte, M. Méline appelait les économistes des sectaires, des idéologues.

Aujourd'hui, mû par des motifs d'ordre conservateur, alors que son protectorat est organisé, le *pontifex maximus* du protectionnisme croit qu'il est opportun d'avoir des principes ; à cet effet, il vient de fabriquer une science à son usage, la science de l'Eco-

nomie nationale ; science, à vrai dire, bizarre, d'aspect étriqué, qui s'arrête aux frontières, vérité en deçà des Pyrénées, erreur au-delà.

Or, ce nationalisme économique a conduit l'homme d'Etat des Vosges à adopter une arithmétique non moins spéciale, non moins nationale.

Quelle arithmétique ? C'est ce qui sera expliqué par l'entretien que je vais conter. Je causais récemment avec un professeur de mathématiques du lycée de R...

— Quelle solution, dis-je, donneriez-vous au problème suivant:

Etant donné à additionner ces quantités :

$$(+3-3) + (+7-7) + (+15-15)$$

quel résultat trouvez-vous comme somme ou total ?

Le professeur regarda un instant le papier sur lequel étaient écrites ces données et, haussant les épaules, me demanda si je voulais me moquer de lui.

— Pas du tout, c'est très sérieusement que je vous demande votre solution.

Là-dessus, il voulut bien condescendre à ce qu'il appelait une fantaisie bizarre de ma part et répondit :

— Eh ! bien,cela fait zéro au total, et vous ajouteriez au problème cent mille autres quantités de même sorte, que ce serait toujours le même résultat, des zéros additionnés ensemble donnant toujours au total zéro.

— Cependant, dis-je, je connais quelqu'un qui, ayant à résoudre le même problème, a trouvé pour résultat: $(+3-3) + (+7-7) + (+15-15)$ = sept cent trente millions.

— Allons donc, répondit-il, ce ne peut être qu'un fou, à moins que ce ne soit un ignorant qui ne sait pas l'*a b c* de l'arithmétique.

— L'homme qui a trouvé cette solution, dis-je, n'est pas un personnage vulgaire, c'est notre Protecteur, c'est celui qui dirige nos destinées au point de vue économique, c'est le sénateur des Vosges, M. Méline.

— En vérité, vous m'étonnez, est-il bien possible que nous soyons protégés par un mathématicien de cette force ?

— Veuillez considérer que si vous protégez Pierre, vous atteignez forcément Paul; par exemple, le droit de 3 francs sur l'avoine est payé par Paul, le cultivateur, qui achète de l'avoine pour ses chevaux: il suit bien de là que la protection déplace des richesses, mais qu'elle n'en produit pas, puisque, s'il y a 3 francs de plus dans la bourse de Pierre, c'est qu'il y a 3 francs de moins dans la bourse de Paul.

— C'est l'évidence même. Il y a un déplacement dans les fortunes, mais au total l'accroissement de la richesse nationale est zéro.

— Et ainsi, du reste, pour tous les autres produits protégés; l'addition de tous ces zéros, comme vous le disiez, ne peut donner au total que zéro.

— Pour trouver un total de sept cent trente millions, il faut que M. Méline ait une arithmétique à lui.

— C'est ce qui a lieu, en effet, son arithmétique lui vient de son Economie politique.

Et je montrai au professeur un article de la *République française* du 6 décembre 1903, Signé : J. Méline, où il est dit que grâce à la protection, nous avons fait des pas de géant et réalisé un bénéfice, un accroissement de richesse nationale de 730 millions sur notre bilan économique d'il y a dix ans.

— Voilà qui est bizarre, conclut le professeur. M. Méline escamote la soustraction, il ne montre que l'addition, comme si cet argent de la protection tombait de la lune.

C'est ainsi, en effet, que ce prestidigitateur fait des dupes. Comme dit M. Frédéric Passy, il trompe les paysans, il leur montre l'œuf qu'il leur donne, mais il cache le bœuf qu'il leur prend. Sans cet escamotage, ce régime de pillage organisé ne durerait pas une heure.

Ce renard des Vosges se moque des dupes qu'il exploite au profit de la minorité de ses protégés, de ses favoris; mais qu'il sache bien que nous démasquerons ses manœuvres, et que le moment est plus proche qu'il ne croit où le peuple français saura apprécier, pour ce qu'elle vaut, son arithmétique nationale.

ERNEST MARTINEAU.

LE TARIF DINGLEY MENACÉ

Les protectionnistes à outrance se flattaient de reviser le tarif sans toucher à rien de ce qui touche à quelque chose. Une majorité républicaine écrasante, sortie des dernières élections, semblait leur promettre une quiétude extrême. Mais ils viennent d'éprouver un pénible mécompte: c'est l'élection, par le Massachusetts, d'un simple bottier, dont tout le programme tient en trois mots: Revision du Tarif. Personne ne pouvait croire à un aussi étrange événement, et celui que le résultat des élections étonna le plus, fut l'élu lui-même. Les 234.000 électeurs qui l'ont nommé, lui démocrate, gouverneur du Massachussetts, donnaient le même jour, à la même heure, leur suffrage à toute la liste sénatoriale républicaine.

Le trait le plus curieux de l'élection est celui-ci: Le Massachusetts possède une petite ville qui a la réputation de conduire tout l'Etat. Les électeurs des autres villes et des campagnes la suivent comme les moutons leur berger. Ses habitants, du premier au dernier, donnèrent leurs voix aux sénateurs républicains, d'une part, et au candidat démocrate pour gouverneur, de l'autre. Tout l'Etat leur a emboîté le pas.

Quelle est la profession de foi qui a opéré ce miracle? L'élu s'en explique très clairement:

« C'est aux « intérêts » que je suis redevable de mon élection, à cause de la position que j'ai prise sur la question du tarif, et comme partisan d'un traité de réciprocité, avec le Canada.

« J'ai travaillé pour assurer à la Nouvelle Angleterre un marché qui lui revient naturellement.

« Sous un pareil traité les manufacturiers pourront obtenir leurs matières premières à plus bas prix et, conséquemment, vendre leurs produits meilleur marché.

« La revision du Tarif tranche toutes les questions. Ce point réglé, il n'y a pas de problème ouvrier à résoudre.

« Je ne crois ni aux réformes socialistes, ni à l'exploitation d'aucune industrie par l'Etat ou les villes. »

Cette politique franche, claire comme la lumière du soleil, a enlevé le Massachussetts à la cause prohibitionniste.

La Nouvelle Angleterre n'est pas seule à condamner les satur-

nales du protectionnisme. L'opinion publique s'élève avec force contre lui. Il s'est gravement compromis aux yeux des Américains par son excessive avidité. Ceux-ci ont fait son compte. Ils trouvent ses mémoires, non pas exagérés, mais absolument usuraires.

Voici quelques-uns des reproches qu'on leur adresse:

Le Tarif Dingley pille le public pour enrichir les syndicats milliardaires de la boucherie, du sucre, du charbon, du tabac, du pétrole, du papier, de l'acier.

On estime que les consommateurs américains paient les articles manufacturés aux Etats-Unis, 20 0/0 plus cher qu'ils ne les paieraient sous un régime de liberté commerciale, soit six milliards annuellement, ce qui représente 370 francs par famille.

Les dix millions d'Américains insuffisamment nourris et vêtus doivent trouver la charge excessive. Au prix du Beef Trust cela représente 740 livres de bœuf qu'on leur enlève de la bouche.

Le matériel agricole vendu 100 francs au fermier américain, est livré à raison de 80 francs aux Européens, coût, fret et assurance payés par le manufacturier.

Le Syndicat des laines leur paie la laine le prix qui lui convient tandis que les fabricants de draps les leur vendent 200 0/0 plus cher que les mêmes articles d'origine européenne. Les draps étrangers paient d'abord 60 0/0 *ad valorem*, plus 2 fr. 20 par livre de 454 grammes. La concurrence intérieure a été supprimée par la formation d'un syndicat, comprenant 12 filatures du Massachusetts, cinq de Rhodes Island, 3 de New Hampshire, et 5 de divers Etats.

Les trusts lèvent même tribut sur les morts: la bière livrée par le Syndicat des cercueils est ensevelie à l'aide d'une pelle fournie par le Trust de l'Acier.

Tous ces faits et bien d'autres portés à la connaissance de la nation, qui les ignorait, ont révolté les esprits.

D'autre part, les professions libérales sont alarmées par l'influence croissante, irrésistible, des syndicats sur la législature et le pouvoir exécutif. Un juge de la Cour suprême s'en expliquait en ces termes, en juin dernier:

« Autrefois, il y avait deux parties en présence: l'individu et l'Etat. Aujourd'hui, il y en a trois: l'individu, l'Etat et les corporations industrielles. »

Or, Boston d'abord, le Massachusetts ensuite, comptent plus de lettrés et de gens éclairés que pas un Etat de l'Union. Quoique républicains, ils ont voté pour M. Douglas, démocrate, comme gouverneur du Massachusetts républicain.

Résumons brièvement sa carrière. Son père, marin, périt dans un naufrage et le laissa orphelin à cinq ans, vers 1846.

A sept ans, il entre chez son oncle, un savetier. L'oncle était dur. L'enfant travaillait de l'aube au coucher du soleil.

Il raccommodait des chaussures, et devait aller couper du bois dans la forêt pour deux foyers. Cela dura quatre ans. Fatigué de cette existence, il retourne chez sa mère qui était chargée de famille. Son oncle lui offre 25 francs par mois et la pension s'il consent à revenir. Il revient, reprend l'aiguille du savetier et la hache du bucheron, travaillant bien et parlant peu.

A quinze ans, l'offre d'un salaire de 1 fr. 65 par jour le détermine à entrer dans une filature de coton, où il a la jambe cassée.

A moitié guéri, marchant à l'aide de béquilles, il entre chez un cordonnier où il s'initie à tous les secrets du métier.

A dix-neuf ans, en 1865, avec des gens de l'Est, il part pour le sauvage Ouest, avec l'espoir d'arriver quelque jour en Californie.

Il se trouvait à 3.200 kilomètres de chez lui dans une ville où l'offre des savetiers dépassait beaucoup la demande.

Harassé, désillusionné, dégoûté du monde et de lui-même, son équipée ayant duré 4 ans, il reprend la route de son domicile et son travail de savetier en y arrivant, se marie presque aussitôt avec une jeune fille qui avait, comme lui, pour toute fortune, son amour du travail.

Le mariage lui met une dose considérable de plomb dans la tête. Il oublie ses rêves de fortune, travaille d'arrache-pied, et fait des économies sur son modique salaire.

Son caractère inspirant confiance, il réussit à conclure un emprunt de 4.000 francs, établit un petit atelier de chaussures qui s'agrandit d'année en année.

Il dépensait une forte partie de ses bénéfices en publicité. De l'Atlantique au Pacifique et du golfe du Mexique au Canada, il n'y pas un seul Américain qui ne connaisse M. Douglas, par son portrait, imprimé selon la coutume de ce pays, au beau milieu de l'annonce. De vue Laborer le connaissait comme tout le monde. Seulement il était loin de se douter que le Douglas, garantissant les chaussures à 17 fr. 50 comme les meilleures qui se fabriquent dans le monde entier et partout ailleurs, était le même que les électeurs venaient d'élever au poste de gouverneur, dans l'Etat le plus lettré de l'Union.

La publicité, la qualité du cuir, et la bonne facture aidant, il se trouve que les 4.000 francs empruntés, faisant boule de neige, se sont arrondis à concurrence de quatre-vingt-cinq millions de francs, chiffre auquel est évaluée la fortune du gouverneur quasi-libre échangiste du Massachusetts.

L.

BULLETIN

PUBLICATIONS DU « JOURNAL OFFICIEL ».

Novembre 1904.

2. — **Rapport** au Président de la République, relatif à la création et au développement des sociétés d'assurances mutuelles agricoles contre la mortalité du bétail, la grêle et autres fléaux de l'agriculture. — Circulaire aux professeurs départementaux et aux professeurs spéciaux d'agriculture. — Tableau statistique des progrès de l'assurance mutuelle agricole (page 6518).

5. — **Arrêté** portant modification au règlement relatif à l'organisation et au fonctionnement de l'école d'enseignement technique des gardes des eaux et forêts (page 6558).

8. — **Décret** portant admission des colis postaux de valeur déclarée, et grevés de remboursement dans les relations avec le Chili (page 6605).

9. — **Notification** au gouvernement de la République française de l'adhésion du gouvernement néerlandais, en ce qui concerne les Indes néerlandaises, à l'arrangement international conclu à Washington, le 15 juin 1897, et relatif à l'échange des lettres et boîtes avec valeur déclarée (page 6621).

10. — **Décret** relatif aux colis postaux à destination de la Perse, par la voie de la Russie (page 6670).

14. — **Rapport** de l'ingénieur en chef du contrôle du travail des agents de chemins de fer sur le fonctionnement de ce service pendant l'année 1903 (page 6747).

15. — **Décret** relatif à la dénaturation des sucres employés à l'alimentation du bétail (page 6761).

— Relatif à l'emploi des sucres destinés à l'alimentation du bétail (page 6762).

— **Rapport** adressé au Président de la République par le garde des sceaux, ministre de la Justice, sur l'administration de la justice criminelle en France, en Algérie et en Tunisie pendant l'année 1902 (page 6763).

16. — **Décret** portant promulgation de la convention d'arbitrage conclue à Paris le 9 juillet 1904 entre la France et les royaumes unis de Suède et de Norvège (page 6786).

— **Décret** autorisant la perception en France de droits compensateurs sur les sucres provenant des pays non adhérents à la convention internationale de Bruxelles (page 6787).

17. — **Circulaires** au sujet de la commission chargée de rechercher et de publier les documents d'archives relatifs à la vie économique de la Révolution française (page 6806).

19. — **Loi** ouvrant au ministre du Commerce, de l'Industrie, des Postes et des Télégraphes, un crédit extraordinaire de 3.937.500 fr. applicable à l'établissement du câble de Brest à Dakar (page 6841).

22. — **Décret** portant nomenclature et maximum des dépenses obligatoires (Guyane, années 1905, 1906 et 1907) (page 6913).

25. — **Loi** ouvrant au ministre du Commerce, de l'Industrie, des Postes et des Télégraphes un crédit pour la construction d'un hôtel des postes à Lyon (page 6965).

26. — **Loi** relative aux récompenses à décerner à l'occasion de l'exposition internationale de l'utilisation des alcools et des industries de la fermentation qui a eu lieu à Vienne, en 1904 (page 6985).

— Déclarant d'utilité publique des travaux de restauration à effectuer dans le périmètre de l'Allier supérieur (Lozère), en exécution de la loi du 4 avril 1882, relative à la restauration et à la conservation des terrains en montagne (page 6985).

— **Arrêté** fermant temporairement les bureaux de douane du département des Pyrénées-Orientales aux animaux des espèces ovine et caprine provenant d'Espagne (page 6986).

27. — **Décret** portant règlement d'administration publique pour l'application en Algérie de la loi du 22 janvier 1851 sur l'assistance judiciaire, modifiée par les lois du 10 juillet 1901 et du 31 mars 1903 (page 6998).

— Portant règlement d'administration publique pour le fonctionnement des chambres d'agriculture en Algérie (page 7001).

— **Décret** attribuant, sur le legs Giffard, une somme de 12.000 fr. à la caisse des recherches scientifiques (page 7003).

— Attribuant, sur le legs Giffard, une somme de 10.000 fr. à M. Fernand Foureau pour contribuer à la publication du compte rendu de la mission dont il avait été chargé par le ministère de l'Instruction publique (page 7003).

28. — **Arrêté** maintenant, pour l'année 1905, les primes prévues par le décret du 28 février 1899 et l'arrêté du 29 mars 1899 et fixées

par l'arrêté du 30 mars 1899, pour les sociétés d'assurances contre les accidents du travail (page 7017).

— Maintenant, pour l'année 1905, le barème fixé par l'arrêté du 30 mars 1899 pour la vérification des réserves mathématiques des sociétés d'assurances contre les accidents du travail (page 7017).

— Fixant la liste des sociétés d'assurances admises à pratiquer les assurances contre les accidents du travail (page 7018).

— Liste des sociétés qui fonctionnent actuellement dans les conditions prévues par les articles 26 et 27 de la loi du 9 avril 1898 et par le règlement d'administration publique du 28 février 1899 (page 7018).

— Rapport au Président de la République sur la situation de la Caisse nationale d'épargne pendant l'année 1903 (page 7018).

29. — Décret fixant les taxes à percevoir sur les correspondances échangées avec la république de Panama (page 7034).

— Autorisant l'échange des lettres de valeur déclarée avec les colonies britanniques du Honduras et de la Barbade (page 7034).

— Arrêté ouvrant une station radiotélégraphique à Porquerolles (page 7035).

— Rapport adressé au ministre de la Guerre par l'administrateur de l'établissement des invalides, sur la statistique des naufrages et autres accidents de mer pour l'année 1903 (page 7038).

30. — Décret portant règlement sur l'indigénat en Afrique occidentale française (page 7059).

— Créant à Madagascar une caisse de retraites des services civils locaux (page 7059).

— Rapport sur les moyens de donner satisfaction au vœu du Conseil supérieur de statistique relatif au dépouillement des actes de l'état-civil et sur le dépouillement du recensement qui aura lieu en 1906 (page 7063).

SOCIÉTÉ D'ÉCONOMIE POLITIQUE

Réunion du 5 décembre 1904

Nécrologie. — MM. E. Bladé, Th. Villard, Boilly.
Communication. — Election de nouveaux membres.
Discussion. — Solidarité, solidarisme, socialisme.
Ouvrages présentés.

La séance est présidée par M. Frédéric Passy, de l'Institut, président.

Il fait part à la réunion de la mort de trois de nos collègues : MM. E. Bladé, Th. Villard et Boilly.

M. E. Bladé, sous-directeur des Consulats au ministère des Affaires Etrangères, avait été longtemps professeur à l'Ecole des Hautes Etudes commerciales, où il avait même enseigné l'économie politique, et il avait donné à la science qui nous est chère des gages d'attachement et de fidélité.

M. Th. Villard, ingénieur, s'était beaucoup occupé de constructions de chemins de fer ; il avait été conseiller municipal de Paris, et avait publié une sorte de petit Manuel d'économie politique attestant combien il s'intéressait aux questions qui nous préoccupent nous-mêmes.

M. Boilly était un de nos jeunes confrères. Ancien élève, diplômé, de l'Ecole des sciences politiques, il promettait de fournir à la science économique, à laquelle il portait un vif intérêt, un utile et sérieux concours.

M. D. Bellet communique ensuite à l'assemblée la liste des membres nouveaux de la Société élus par le Bureau dans sa dernière séance :

Titulaires : MM. Giretti, de Colonjon, directeur de l'Enregistrement et du Timbre, Ronce et de Nouvion, un de nos collaborateurs du *Journal des Economistes*.

Correspondants : MM. Galicier, Pierre Aubry, Pierre Coutant et Aubry-Pachot.

M. D. Bellet présente alors les publications parvenues à la Société depuis la précédente séance, et dont la liste est ci-après. Parmi ces publications, signalons particulièrement un important Rapport de M. A. Neymarck au nom de la Commission extra-parlementaire du Cadastre, une nouvelle édition de l'ouvrage devenu classique de M. Gust. Jourdan sur les *Logements insalubres*, le livre de M. Camille Sabatier, ancien député, *Le Socialisme libéral ou Morcellisme*, et un livre fort intéressant de M. Viallate. Il cite encore les *Bulletins de l'Association du Droit maritime*, dont le secrétaire général, M. Verneaux, est l'auteur d'un excellent ouvrage sur les *Moyens de transport*.

Sur la proposition de M. le Président, la réunion adopte pour sujet de discussion la question suivante, formulée par M. Eug. d'Eichthal :

SOLIDARITÉ, SOLIDARISME, SOCIALISME.

M. **Eug. d'Eichthal** expose ainsi la question :

Son véritable sujet, dit-il, sera de définir la solidarité sociale à forme juridique, à laquelle on commence à donner le nom assez barbare de *solidarisme ;* il voudrait montrer comment, à son avis, ce dernier tend à se confondre avec le *socialisme* et à y conduire les sociétés.

Les économistes, fait-il remarquer, connaissaient jusqu'à présent deux genres de solidarité qu'ils avaient d'ailleurs contribué à propager : la solidarité de fait, celle qui résulte des rapports naturels des hommes entre eux, qui naît de leurs échanges, de la division des fonctions et des tâches : elle comprend la solidarité économique proprement dite ; et la solidarité de sentiment que les économistes ont toujours également recommandée comme facilitant l'œuvre sociale et l'harmonie sociale, que l'échange des intérêts prépare, mais que l'union des cœurs seule achève.

L'origine de la troisième solidarité qu'on cherche actuellement à répandre, sous forme du néologisme le solidarisme, est, croit-il, dans l'étymologie même du mot solidarité. Il rappelle cette étymologie : le latin *solidus* qui a donné l'expression juridique *in solidum* (pour le tout) qui, depuis le XVIe siècle s'applique à l'obligation collective de débiteurs vis-à-vis d'un créancier, chacun répondant pour tous. Le mot en passant de la langue juridique dans la langue commune au XVIIIe siècle a perdu son sens précis et s'est appliqué aux simples rapports de dépendance non rigoureux de deux ou plusieurs hommes ou objets entre eux.

Voltaire a dit, par exemple, que les Jésuites étaient solidaires entre eux. La *solidarité* dans ce sens étendu, se trouve dans J.-B. Say, puis dans Pierre Leroux, puis chez bien d'autres économistes, publicistes, philanthropes, physiologues et sociologues de la seconde moitié du XIXe siècle. On a distingué la solidarité historique, celle qui relie les générations entre elles par cette chaîne merveilleuse dont avait déjà parlé Lucrèce, et la solidarité présente, celle qu'avait décrite, sans la nommer, Adam Smith, et que surent définir au point de vue économique Bastiat et Baudrillart. Les sociologues, reprenant l'expression aux physiologues qui l'appliquaient aux relations des organes, en ont tiré une vue très excessive de l'interdépendance en quelque sorte moléculaire des éléments sociaux, vue qu'on a appelée l'organicisme et qui commence à être abandonnée grâce à l'exagération même où elle avait conduit ses partisans les plus ardents : elle a fait place, même en sociologie, à une idée plus exacte de ce qu'est l'archipel humain avec ses êtres individuels conscients, bien que reliés par de nombreux courants d'imitation ou de contagion et même par des ponts ou des isthmes plus ou moins visibles ou sous-marins.

Conçue de cette façon, la solidarité, historique ou présente, est incontestable et devient facilement un lieu commun. «Otez l'homme de la société, vous l'isolez », disait Joseph Prudhomme. L'époque actuelle ne se fait pas faute d'y revenir avec insistance. Les philosophes ont commencé avec MM. Fouillée, Marion, Durkheim et bien d'autres. Présentement, le mot retentit à chaque instant à la tribune, dans les livres, dans la presse. Les hommes politiques l'emploient « comme un effet sûr » au lieu du mot fraternité. Mais cette solidarité-là n'a plus la rigueur d'une solidarité physiologique immuable dans ses enchaînements ; et encore moins la rigueur de la solidarité au sens juridique.

C'est cependant vers cette dernière forme de solidarité que quelques esprits brillants mais paradoxaux veulent revenir pour y chercher la base d'une règle sociale, le fondement d'un système de justice parmi les hommes. Tout de suite, on a fait grand bruit autour de ce nouveau système qui, de solidarité sociale, est devenu solidarisme. A peine né, la *Grande Encyclopédie* a proclamé le solidarisme « une doctrine déjà maîtresse de son but, de ses procédés de recherche et de raisonnement, ayant constitué un système scientifique, fondé un droit et une morale en harmonie avec l'esprit moderne et les aspirations de la société actuelle ». Voici de bien grands mots pour une école naissante. Ils étaient

empruntés à l'ancien et éminent président de la Chambre des députés, M. Léon Bourgeois, qui a surtout présidé à la naissance du système. Il a propagé la solidarité sociale sous sa nouvelle forme dans un livre très répandu et des conférences suivies. La doctrine a été présentée à l'Académie des sciences morales et politiques par un de ses champions, M. Ch. Brunot, en réponse à une communication que M. d'Eichthal avait faite sur *la Solidarité sociale et ses nouvelles formules*, double communication d'où est sortie une discussion académique prolongée dans laquelle le solidarisme n'a pas d'ailleurs trouvé de défenseurs (1).

Par quel artifice de raisonnement les créateurs de la nouvelle formule de la solidarité sont-ils parvenus à lui donner une base apparente de logique ? Ils sont partis de l'idée de justice, comme devant constituer l'objet suprême de la société humaine. Pour que cette société, écrit M. Bourgeois, trouve son équilibre, il faut que la justice soit. Mais cette justice doit être définie dans les conditions indiquées par la science, et la solidarité de fait qui existe entre les hommes. Dans cette solidarité de fait qui est la loi commune, chacun de par son sens intime de la justice ne peut trouver cette justice réalisée pour lui que s'il est traité comme une valeur sociale égale aux autres et s'il rencontre dans l'échange social une équivalence de ressources.

Or, la solidarité naturelle ne lui procure pas les conditions nécessaires à la satisfaction de son besoin de justice : laissée à elle-même, elle est le triomphe des forts, des plus avantagés de la vie. Il n'y a pas de morale ni d'équité dans l'interdépendance universelle qui nous accable de ses influences malignes — par exemple, la contagion — aussi bien qu'elle nous transmet ses bienfaits. La justice ne naît que lorsque les hommes sentent dans l'ordre général, et veulent dans ce qui dépend d'eux, dans les institutions sociales, redresser les injustices de la solidarité naturelle.

Pour cela que doivent-ils faire ? Ici, on reprend une idée qu'avait déjà exprimée E. About dans son *Progrès*. On établit une obligation à deux échelons : on constate d'abord une obligation des hommes vis-à-vis de leurs ancêtres : c'est la solidarité historique : cette obligation enchaîne sur certains points la liberté des descendants. « Les hommes, écrit M. Bourgeois, sont liés entre eux par une association nécessaire, antérieure à leur nais-

(1) Voir cette discussion dans la brochure : *La solidarité sociale*, Picard et fils, éd., 1904.

sance, et dont il ne leur est plus loisible de se dégager... Nous avons reçu gratuitement de nos prédécesseurs presque tout ce qui nous fait vivre; donc, nous sommes leurs débiteurs, chacun de nous naît débiteur... Nul n'est libre de la totalité de son être puisqu'il a contracté une dette en naissant. »

Nous avions déjà le péché originel ; nous voici maintenant (même ceux qui ne veulent pas faire de dettes), avec une dette originelle. Nous verrons tout à l'heure le parti qu'on en tirera pour nous obliger non seulement vis-à-vis de nos aïeux, mais vis-à-vis de leurs descendants, ce qui est plus grave. C'est le second échelon.

Constatons auparavant la fragilité du raisonnement sur lequel on s'appuie. Il contient une contradiction qui frappe dès l'abord les yeux et la raison. Les hommes, dit-on, sont liés par une association antérieure à leur naissance; puis, quelques lignes plus bas, on les assimile à des personnes ayant *contracté* une obligation. Quel rapport y a-t-il entre les deux situations, l'une *de fait* qui constitue une dépendance naturelle et imposée, l'autre *de droit* qui constitue une obligation juridique, résultant d'un accord volontaire, ce qui est la définition même du *contrat ?* Par la première constatation on affirme la solidarité naturelle que personne ne nie ; par la seconde, on veut transformer cette solidarité naturelle en solidarité contractuelle : mais on omet une seule chose : démontrer l'existence du contrat.

C'est un peu l'analogie de Rousseau et de son *Contrat social ;* mais la contradiction avec les faits est ici encore plus saillante : elle est même si saillante qu'on n'a pas pu rester sur l'affirmation du contrat pur et simple, et que ruinant par là même l'affirmation de Rousseau, on a cherché un détour ingénieux pour conserver le prestige de « l'arrangement contractuel » préconisé par Summer Maine, sans trop choquer la logique, même élémentaire, du contrat social on s'est rabattu sur le *quasi-contrat.* « M. Bourgeois, écrit M. Bouglé (dans la *Revue Parlementaire*), se souvint, à propos, de sa science de juriste, et, d'un coin sombre du Code civil, tira une vieille notion qu'il gonfla d'un contenu nouveau. » Après tout, s'est-on dit, un contrat formel est-il nécessaire ? Si le consentement des individus n'a pas présidé à la formation des sociétés, ne peut-on affirmer que ce consentement préside à leur maintien ? Et ne suffit-il pas qu'il intervienne même après coup, même tacitement, pour qu'on puisse affirmer qu'il existe entre tous les membres d'une société « ce que le droit civil a depuis longtemps désigné sous le nom de *quasi-con-*

trat ? » Or, un *quasi-contrat* impose à chacun des obligations qui ne peuvent être autres qu'une représentation et une interprétation de l'accord qui eût dû s'établir préalablement entre eux s'ils avaient pu être librement consultés. La présomption du consentement qu'auraient donné les volontés libres et égales sera le fondement du droit : et ce droit, l'Etat sera là pour le sanctionner.

Pour définir ce droit à caractère un peu hybride, on se reporte au titre IV du Code civil, qui l'a emprunté (assez confusément, presque tous les jurisconsultes le constatent) au droit romain, titre consacré « aux engagements qui se forment sans convention ». C'est là le coin obscur auquel faisait allusion M. Bouglé. Parmi ces engagements l'art. 1370 distingue ceux qui naissent de l'autorité seule de la loi, tels que ceux entre propriétaires voisins, ou ceux des tuteurs et des autres administrateurs qui ne peuvent refuser la fonction qui leur est déférée ; et ceux qui, naissant d'un fait personnel à celui qui se trouve obligé, résultent ou des quasi-contrats ou des délits ou quasi-délits (1). »

Puis vient l'art. 1371 qui définit le quasi-contrat : « Les quasi-contrats sont les faits purement volontaires de l'homme dont il résulte un engagement quelconque envers un tiers et quelquefois un engagement réciproque des deux parties. »

Ainsi les faits *purement volontaires*, voilà le caractère essentiel du quasi-contrat défini dans cette partie assez subtile et embrouillée du Code civil. Les articles suivants du Code traitent exclusivement, en tant que quasi-contrat, de la gestion *volontaire* d'un bien d'autrui sans mandat comme entraînant certains devoirs pour celui qui gère et pour celui dont le bien est géré. Mais les commentateurs, dit-on, citent d'autres quasi-contrats : la procréation d'enfants, le maintien d'indivision entre copropriétaires. Oui, mais on le voit, le Code ou les commentateurs indiquent comme sources de quasi-contrats, exclusivement des actes volontaires. On peut, par suite, affirmer que les pères sont par quasi-contrat obligés vis-à-vis de leurs enfants, mais non l'inverse, ou que des copropriétaires restés indivis ont vis-à-vis

---

(1) M. Bourgeois n'a pas conservé cette distinction en reproduisant incomplètement le texte de l'article 1370 (Note de la *Solidarité* p. 133) comme suit : « Certains engagements se forment sans qu'il intervienne aucune convention de la part de celui qui s'oblige, ni de la part de celui envers qui il est obligé... Les uns... sont les engagements formés involontairement tels que ceux entre propriétaires voisins, etc.

les uns des autres des obligations ; mais le cas ne s'applique pas à l'état social où le choix des participants n'existe pas. « La situation entre cohéritiers est, dit M. Glasson, le résultat d'un fait volontaire, l'acceptation de la succession. Au point de vue social, c'est le contraire : nous naissons bon gré mal gré (1). »

« Qu'il soit arrivé à ses conclusions par une méthode strictement scientifique, c'est ce qu'on pourrait contester au solidarisme », écrit ingénûment M. Bouglé, malgré ses sympathies pour la nouvelle doctrine.

Nous laissons là les textes juridiques. Dans leur obscurité, ils ne prouvent pas grand'chose en la matière. Supposons d'ailleurs qu'on puisse, même en les torturant, en tirer un « quasi-contrat » obligeant les descendants vis-à-vis de leurs ancêtres. Ces ancêtres n'existent plus et cela ne mène pas à grand'chose. Oui mais, dit-on, du moment qu'il y a dette, il faut qu'elle soit payée. Si on ne peut l'acquitter envers les créanciers disparus, la justice exige que le débiteur en trouve d'autres vivants et tangibles ; et alors, par un second détour, on arrive aux descendants, nos contemporains. On observe que la dette des vivants vis-à-vis des morts est très inégale. Les uns ont reçu beaucoup d'avantages sociaux, les autres peu. Ceux-ci ont été favorisés par l'héritage, par l'éducation, par la situation de leurs parents. Ceux-là sont dénués de patrimoine, d'instruction, d'aide matérielle et intellectuelle de tout genre. Eh bien ! la justice exige que la compensation se fasse. La dette que nous ne pouvons pas acquitter aux ancêtres puisqu'ils ne sont plus là pour la toucher, payons-la à leurs descendants, et en raison inverse de ce qu'ils ont reçu en naissant. « Envers qui sommes-nous obligés ? écrit M. Léon Bourgeois : envers le passé... Mais le trésor amassé par l'effort commun des générations éteintes, ce sont tous nos contemporains qui ont un droit égal à en profiter. Et si certains d'entre nous, comme cela a lieu dans la réalité, sont empêchés d'en tirer parti, si d'autres en bénéficient d'une manière surabondante, ne suis-je pas fondé à dire qu'il y a un redressement de compte à opérer, que chacun est débiteur ou créancier de naissance, qu'il faut refaire son compte social..., que les uns doivent rendre, doivent payer, et que les autres doivent recevoir ? »

Le XVIIIe siècle, observe M. d'Eichthal, avait déjà, dans son

(1) M. Glasson dans la discussion de l'Académie, p. 148. Il rappelle que le Code civil a repoussé l'ancienne théorie que l'équité suffit pour créer des quasi-contrats.

sentimentalisme philanthropique, indiqué quelque chose de semblable. Un jour, le comte de Valbelle rencontre un vieux paysan succombant sous le poids de ses fagots. « Mon ami, lui dit-il, laissez-là ce fardeau qui vous écrase et recevez cet argent pour y suppléer. » Le vieillard se confond en remerciements. Alors, Valbelle lui adresse en souriant cette réponse qui eût fait sangloter Diderot : « Vous ne me devez rien ; c'est moi qui suis votre débiteur, puisque je suis plus riche que vous (1). »

Au fond, c'est tout le solidarisme moderne. Seulement on a voulu lui donner une forme juridique, celle d'un redressement de compte. Elle est illégitime en forme logique, et elle est fuyante dans l'application. De l'aveu même de ses auteurs, elle reste dans l'indétermination complète soit au point de vue de la quotité, soit au point de vue de l'incidence du redressement. Après avoir proclamé que le compte individuel existe en principe, on confesse qu'il est impossible à établir pratiquement Cela est évident. Comment pourrait-on le faire vis-à-vis des créanciers primitifs, nos aïeux, qui nous ont transmis l'être sans nous avoir consultés, qui ont vécu pour eux-mêmes, parfois en enrichissant, mais sans idée de compensation ni de retour, la civilisation, parfois en gaspillant les richesses de nature ou de civilisation mises à leur disposition; qui nous ont transmis, souvent avec la vie, que plusieurs n'auraient pas réclamée, des tares, des instincts, des infirmités dont nous nous serions bien passés ? On ne choisit pas ses aïeux, disait Hamlet. « Voici un homme, s'écrie l'un des contradicteurs du solidarisme, qui a hérité de cent mille francs et d'une maladie mentale. Etablissez son compte ! »

Comment encore calculer les proportions dans lesquelles je me suis acquitté de ma dette — si dette, il y a — par mon travail, par le parti que j'ai tiré de mes facultés naturelles ou de ce que j'ai reçu de mes aïeux de biens matériels et intellectuels? Est-ce que par mon labeur, par mes inventions, mes productions, mon exemple même, je n'ai pas plus enrichi la société que je n'ai augmenté ma propre prospérité ? Est-ce que beaucoup d'individus n'ont pas fait plus pour l'humanité que celle-ci n'a fait pour eux ? C'est le cas des grands savants, des grands artistes, des grands inventeurs (2). Combien de travailleurs plus ou moins obscurs, pour une rémunération parfois bien modeste, et

(1) A. Hallays. *Journal des Débats*, 17 mars 1904.

(2) Cf. Les communications de MM. Passy, Leroy-Beaulieu, Stourm et Tarde dans la discussion de l'Académie.

parfois contre une vie de misère et de sacrifices, au prix d'une lutte incessante contre la routine et le préjugé, ont grossi dans des proportions incalculables le patrimoine intellectuel, moral ou industriel de l'humanité ! Comment décider si, et dans quelle mesure, celle-ci est restée leur débitrice ou leur créancière ?

L'indétermination de la dette de quelques-uns n'empêche pas, réplique-t-on, l'obligation de subsister pour le plus grand nombre. Il n'y aurait pas d'inconvénients, si elle avait seulement pour but et pour effet de créer des débiteurs sociaux vis-à-vis de la masse collective de l'humanité, de pousser ces débiteurs à l'accomplissement d'un devoir social envers les moins favorisés de la fortune et de les incliner à dépasser plutôt qu'à restreindre la mesure de leur obligation.

Mais il y a les créanciers. Ce n'est pas un devoir social qu'institue le quasi-contrat, c'est une dette et on y insiste, une dette contractuelle, vis-à-vis de créanciers qu'on désigne vaguement, mais qui se désigneront eux-mêmes avec plus de précision pour exiger le paiement. Or, ces créanciers sont le nombre, le très grand nombre, puisqu'ils sont tous ceux qui ne sont pas satisfaits de leur part de patrimoine social, part qu'ils ont souvent dilapidée ou laissé fuir par négligence. Ils sont le nombre votant. Vous leur montrez comme créanciers des groupes clairement indiqués dans leur catégorie sinon circonscrits dans leur nombre ou leur responsabilité. Ils ont, pour faire valoir leurs droits, le suffrage universel, le Parlement et la feuille d'impositions, soit le droit de saisie, et vous voudriez attendre d'eux de l'équité, de la modération, même de la patience. C'est vraiment trop demander à la nature humaine. C'est vouloir que les uns soient toujours menacés au nom d'un droit méconnu, les autres jamais satisfaits. « Le meilleur moyen de brouiller deux amis est de dire à l'un qu'il est créancier de l'autre », disait spirituellement le regretté G. Tarde à l'Académie. Il n'y a là rien de rassurant pour la paix sociale.

On ne voit pas, en effet, pourquoi les revendications des masses n'iraient pas plus loin que les premières satisfactions que le solidarisme leur donne. « Le solidarisme, écrit M. Bouglé, aurait besoin d'interventions de l'Etat, fréquentes et comme normales. Les droits qu'il reconnaît aux déshérités sont tels que la société pour les respecter pleinement aurait à s'imposer des remaniements profonds... Il y a le socialisme caché dans les fruits du solidarisme. »

M. Ch. Andler va encore plus loin et appelle les choses

par leur nom. « Le solidarisme, par la doctrine du quasi-contrat, efface la distinction entre le droit privé et le droit public; la doctrine qui efface cette distinction n'est pas autre chose que ce qu'en langue vulgaire on nomme le socialisme. » D'autres proposent de substituer à la théorie de la dette sociale mal définie, mal mesurée, celle de la location de l'outillage social, d'après laquelle nul ne serait propriétaire, mais simplement usufruitier, de rien qui ait par la combinaison sociale augmenté de valeur, c'est-à-dire au fond, de n'importe quel bien, et surtout de n'importe quel bien immobilier ou moyen de production. Ces biens et moyens de production grossis de valeur, la société a le droit de les reprendre à ceux qui les ont usurpés, pour les remettre dans l'indivision commune ; et l'on revient ainsi aux conclusions du collectivisme, à la socialisation de la propriété individuelle comme étant le seul remède efficace à l'injustice sociale. « Le solidarisme, écrit un conférencier (1), a nettement posé le principe du devoir de la société envers les faibles, du droit des faibles sur la société, mais il maintient la forme actuelle du droit de propriété, de sorte que la société est simplement engagée à guérir les maux qu'elle produit elle-même par son organisation. La justice solidariste est réparatrice, la justice socialiste est préventive et organisatrice : l'une est une thérapeutique, l'autre une hygiène. » Certains solidaristes, entre autres le plus brillant protagoniste du système, M. Léon Bourgeois, essayent de sauver la thérapeutique par les objections qu'on fait habituellement au collectivisme en se transportant sur le terrain des faits et de la pratique : « Vous diminuerez dans une énorme proportion l'activité de l'homme. Il ne faut pas décourager l'initiative, la liberté, l'activité. Et qui procédera à la répartition ? Tout cela paraît impraticable et dangereux. » — Qu'importe, répliquent les socialistes, s'il faut avant tout, comme vous l'avez dit vous-même, *que la justice soit ?* Terrible formule qui, appliquée aux matières sociales, conduit plus souvent qu'on ne pense et qu'on ne souhaiterait, à des impasses, dès qu'on perd de vue le côté pratique des institutions de justice.

On commence à s'apercevoir de la rapidité avec laquelle on est acculé à ces impasses. Déjà, dans l'ordre législatif, on a vite glissé sur la pente. La proposition suivante avait été présentée et

(1) M. Ranch, maître de conférences à l'Ecole normale: conférence sur la Solidarité.

votée il y a deux ans au *Congrès d'éducation sociale* présidé par M. Léon Bourgeois :

« Les lois doivent exclure toute inégalité de valeur sociale entre les contractants. Elles doivent aussi, dans la mesure du possible, donner à l'effort de chacun l'appui de la force commune et garantir chacun contre les risques de la vie commune. »

A titre d'indication pratique, on ajoutait que « le moyen d'assurer l'équité du contrat social par la compensation de la dette sociale peut se résumer en ces trois termes principaux : 1° Assurance contre le défaut de culture des facultés intellectuelles; 2° Assurance contre les incapacités naturelles; 3° Assurance contre les risques sociaux. »

C'était déjà là, sous une forme concise, un très vaste programme et où il faudrait établir qui, dans chaque cas, fera les frais de l'assurance. Vise-t-on l'extension de la *mutualité* à laquelle on a souvent donné le nom même de *solidarité?* Alors ce n'est pas l'acquittement d'une dette par les plus favorisés, puisque le principe de la mutualité, c'est l'assurance et la garantie réciproques. Vise-t-on, au contraire, des sacrifices imposés à une partie des citoyens, pour accorder aux autres, grâce au budget de l'Etat grossi par l'impôt rapidement progressif, certains bienfaits sociaux comme l'instruction gratuite à tous les degrés, ou l'existence assurée à tous ceux qui sont dans l'incapacité de se la procurer par eux-mêmes ? C'est ce qui se lit entre les lignes et ce que beaucoup en concluent rapidement et résolument.

Bien vite aux desiderata posés plus haut, en effet, des disciples en ont ajouté d'autres, tels que « l'obligation du travail pour tous, l'interdiction pour un membre du corps social de jouir du superflu tant que l'un quelconque des autres membres est dans l'impossibilité de se procurer sa subsistance ; puis la réforme de l'héritage,... conséquences déjà aperçues par certains esprits comme découlant du principe de solidarité sociale (1) ».

Celle-ci, on le sait, a pénétré à la Chambre sous forme d'une loi « créant un service public de solidarité sociale pour procurer l'assistance obligatoire aux vieillards infirmes et incurables,qui deviennent non plus « les assistés », mais « les ayants-droits. » On a invoqué — M. Millerand notamment — pour faire adopter le titre de la loi, le droit à la vie, la créance que tout homme en naissant a sur la société. Voici immédiatement les conséquences qu'en déduit M. Jaurès : « Il suffira de donner au droit à la vie

(1) Article « Solidarité » dans la *Grande Encyclopédie*.

son sens plein et une forme juridique adéquate pour transformer graduellement la société et la propriété... Le droit à la vie commande non seulement toute une évolution d'assistance et d'assurance, mais toute une évolution de propriété. Il est la formule juridique fondamentale d'où tout le socialisme peut se développer en des formes sans cesse élargies (1). »

« Quand serai-je quitte de ma dette sociale, écrit M. Bouglé ? Et qui pourra m'en assurer ? Ce que j'en sais de plus clair, c'est qu'elle est une quantité sans cesse croissante : car je vis, et ma vie ne se soutient que par des emprunts journellement renouvelés... Par cela même qu'il continue de vivre, chaque être devient de nouveau débiteur. Et ainsi poursuivra-t-il toute sa vie une libération qu'il n'atteindra jamais. Sa dette retombe sur lui chaque jour. C'est le rocher de Sisyphe. La limite qu'on impose au nom d'une pareille théorie à l'intervention sociale ne saurait être qu'une limite essentiellement mobile. »

Dès à présent, cette intervention sociale, pour laquelle il est facile de voir de quel côté on déplacera la limite « essentiellement mobile », se traduit dans nos budgets par un chapitre spécial auquel on donne couramment le nom de budget de solidarité sociale, et qui représentera d'ici peu des chiffres considérables. Nos hommes d'Etat ne nous le dissimulent pas. « La conception de la fraternité a fait place à une conception nouvelle qui se résume en un mot, solidarité, s'écrie M. Combes dans un récent discours... Sans doute, il en coûtera aux contribuables pour affirmer leur devoir de solidarité, mais qui donc contesterait la légitimité des charges nouvelles ? »

Encore faudrait-il savoir ce qu'il en coûtera, et dans quel engrenage le solidarisme s'engage sous prétexte de respecter les « contrats latents » aussi bien que les contrats explicites, en voulant confondre dans son appel à la solidarité, des choses très différentes et qui doivent rester différentes : le devoir et la dette, le domaine moral et le domaine juridique, l'utilité sociale et l'obligation vraiment contractuelle. Mais, naturellement, personne ne peut citer de chiffres sérieux. Sur les lois de solidarité même déjà votées par la Chambre, comme la loi de l'assistance obligatoire aux vieillards, on avait annoncé aux députés une dépense de 17 millions. Voici maintenant qu'à la Commission du Sénat, l'administration de l'Intérieur parle d'au moins 54 millions. L'administration des Finances ap-

(1) *Petite République*, 16 juin 1903.

porte des chiffres encore plus élevés. Ce qui est admirable, écrit un journaliste, c'est que la Commission chargée de ces projets porte le titre de « Commission de prévoyance ». Quant à la loi annoncée sur les retraites ouvrières, qui sait ce qu'elle imposera de sacrifices au budget ? Là, les chiffres dansent par dizaines de millions et personne ne peut rien préciser. M. Merlou, rapporteur du budget, arrivait à une majoration annuelle (jusqu'en 1910) de 101 millions, M. P. Leroy-Beaulieu dans l'*Economiste français*, pour la même période, arrive à 140 millions. Ce sont des évaluations qui seront probablement vite dépassées ; et c'est un budget non plus de solidarité mais de prodigalité sociale qu'il faut prévoir si les idées du socialisme et du quasi-contrat font leur chemin, si l'Etat veut, « comme c'est, dit-on, son droit et son devoir remédier par une sanction commune à tout mal individuel qui est en même temps un mal social (1) »; si, par l'extension du socialisme d'Etat, l'Etat lui-même décourage rapidement, ce qui arrivera fatalement, les œuvres de solidarité libre, comme la mutualité. « La loi de l'assistance des vieillards détourne déjà les souscripteurs des mutualités, lit-on dans l'*Avenir de la mutualité*. Elle ne laisse à celles-ci que le déchet de l'obligation. » Les même conséquences se produiront inévitablement pour les retraites et l'on sait combien les sociétés de secours mutuels s'en préoccupent. Elles voient d'avance détendre le ressort de l'initiative individuelle qui les fait vivre.

Ce découragement de la solidarité libre par la solidarité officielle, c'est un des fruits les plus à redouter et les plus faciles à prévoir que porterait le solidarisme.

L'idée de la solidarité, nous l'avons vu, n'est pas nouvelle; mais par les progrès de la science et de la civilisation, cette idée s'incruste de plus en plus profondément dans nos mœurs et dans notre langage. Chacun de nous apprend un peu plus clairement chaque jour, qu'il est fragment, non seulement du groupe familial ou communal, mais d'un vaste tout où le bonheur des uns dépend en grande partie du bonheur de beaucoup d'autres. Il sait que l'âme collective ou nationale dans ses joies ou ses tristesses n'est pas un vain mot. Un souffle de communauté, chaque jour plus étendu, l'enveloppe. « Quelque chose de l'homme a traversé mon âme », s'écriait un grand poète, fidèle écho des aspirations de ses contemporains, M. Sully Prudhomme. D'autres ont

(1) V. Préface du recueil : *Les lois ouvrières*, par M. Paul Pic, professeur de droit à l'Université de Lyon (1904).

lancé ou repris l'heureuse formule qui a eu un si vaste retentissement : « Chacun pour tous, tous pour chacun ! » Il se crée ainsi dans l'esprit et dans le cœur de l'homme moderne comme une trame continue et indissoluble entre lui, ses aïeux, sa famille, ses proches, ses amis, ses concitoyens, et qui est en voie de s'élargir peu à peu jusqu'à l'humanité. De là est née une conception de la vie à la fois individuelle et multiple, de ses doubles émotions et de ses doubles devoirs qu'il faut louer et encourager, conception assurément très différente de celle qu'a pu engendrer, à certaines époques, un individualisme exagéré. Cette conception, développée et comme réchauffée par tant de philosophes et de moralistes récents, éloquents interprètes du *Devoir social*, ou de ce que d'autres ont appelé la piété sociale, se traduit dans l'existence civique, à la fois par des obligations légales et par des obligations morales : mais toute la question de la liberté consiste précisément à distinguer les unes des autres, à déterminer ce qui peut légitimement être imposé par contrainte d'Etat aux citoyens au nom de la solidarité sociale ou nationale, et ce qui doit rester du domaine de la conscience ou de l'intérêt bien entendu.

Certains auteurs même non socialistes, tranchent la question avec une aisance vraiment surprenante. Voici, par exemple, dans une conférence sur la solidarité, l'assertion du conférencier, M. Charles Gide : « Je considère l'Etat toutes les fois qu'il est organisé démocratiquement, c'est-à-dire toutes les fois que la loi et le gouvernement ne sont que l'expression sincère de la volonté de la majorité, comme véritablement une association libre, tout aussi bien et mieux qu'une société financière ou coopérative ou une compagnie de chemins de fer. Sans doute, il faut se soumettre à la loi de la majorité : mais quelle est donc l'association où il puisse en être autrement ? Dès qu'il y a trois personnes associées, il faut bien que, s'il y en a deux du même avis, la troisième se soumette. » L'auteur accepte qu'il y a une différence, puisque si l'on entre volontairement dans une association, on ne choisit pas sa patrie : mais l'objection ne l'arrête pas : On n'a, dit-il, qu'à changer de patrie ! »

« L'exode reste libre, s'écrie de son côté M. Brunot dans sa communication à l'Institut : Nulle puissance ne retient malgré lui le citoyen qui veut s'éloigner. Dans tout pays il y eut des émigrants, des déserteurs et des apostats. » Voilà une belle ressource offerte aux non consentants. « La maison est à nous, c'est à vous d'en sortir ! » Et encore, faudrait-il que les idées qu'on

vient d'énoncer n'aient pas prévalu partout. Or, on défend avec le solidarisme une doctrine universelle et d'humanité et non de nation déterminée. Une fois appliquée, elle est bien plus rigoureuse qu'une association commerciale qui ne vise qu'un objet déterminé, restreint dans sa portée, fixé par les statuts et qu'elle ne peut dépasser sous peine de nullité : tandis que l'Etat embrasse, ou pourrait embrasser, grâce aux simples décisions de la moitié plus un de ses citoyens, l'universalité de la vie morale, sociale et individuelle, et transformer le joug de la majorité en une oppression intégrale dont nulle tyrannie du passé n'a fourni l'exemple.

Ce n'est plus là solidarité, mais servitude d'Etat. La solidarité sociale mal comprise y conduit, si elle s'écarte d'une conception d'ensemble de la société existant par et pour les individus, et dans laquelle le mieux être individuel ne peut être séparé du mieux être général. Or, le mieux être individuel comporte avant tout une indépendance individuelle qui ne doit être sacrifiée que là où le sacrifice est indispensable à la conservation et à la sécurité de la cité : ce qui soulève, dans chaque cas d'espèce, des difficultés d'appréciation et d'application qu'aucun esprit sage ne voudrait contester. L'important est que la liberté ne soit pas dès l'abord immolée, et que l'esprit humain conserve au sujet de l'organisation sociale la notion prépondérante d'un vaste domaine où « par une libre collaboration, comme l'a écrit si justement M. E. Boutroux (1), les individus peuvent et doivent *se concerter* entre eux pour pourvoir collectivement à leurs besoins matériels, intellectuels, moraux et religieux; et c'est là une solidarité créée de toutes pièces par la liberté humaine. »

Voilà la solidarité vraiment digne de propagande ardente, source de satisfactions profondes pour une humanité chez qui les sentiments de dévouement à autrui seront développés par une éducation appropriée, foyer d'incitations profitables à à l'intérêt social commun. C'est la « chaîne souple, dont parlait de Maistre, qui nous retient sans nous asservir »; « l'union de consciences qui s'élabore, le concours de volontés qui se cherchent et peu à peu se trouvent » (2), union et concours qui fécondent l'initiative individuelle.

---

(1) M. Boutroux se rencontre ici avec Herbert Spencer (*Justice*, p. 215), qui emploie presque les mêmes expressions.

(2) M. Fouillée: *Science sociale contemporaine*.

Cette solidarité-là est aussi différente du solidarisme que le rythme qui règle spontanément les mouvements des travailleurs libres diffère des coups de fouet assénés sur les bas-reliefs, Assyriens ou Egyptiens, aux longues files des captifs. Elle ne veut pas être transformée en un système proprement juridique, en une comptabilité de doit et avoir, car elle ne présente aucune des conditions fondamentales d'une règle de ce genre. A l'engluer de droit romain ou de Code civil, on compromet et on affaiblit cette expansion du sentiment de communauté qui fait grand honneur à notre temps, qui, là où une règle d'Etat est injuste, dangereuse ou inefficiente, unit les cœurs et associe les volontés dans la conscience d'un même devoir social, tout en refusant d'opposer les uns aux autres des créanciers et des débiteurs dont ni les dettes, ni les créances, ne sauraient être calculées équitablement.

La solidarité bien comprise rappelle tout particulièrement leur devoir social aux mieux partagés de ce monde et les incite énergiquement à l'accomplir : mais elle y laisse une certaine élasticité morale qui fait le mérite et aussi l'efficacité de l'accomplissement. « La contrainte d'Etat, disait Fourier, produit la stérilité et prouve le manque de génie. » La glace, qui emprisonn et paralyse les eaux vives, est aussi une solidarité. Les écrivains ou les politiques, qui veulent faire de cette solidarité ou de ce solidarisme-là une sorte de religion nouvelle de la démocratie, oublient la première condition et comme la source nécessaire des sentiments vraiment religieux, la spontanéité.

Elle est indispensable pour introduire dans la solidarité de fait qui existe entre les hommes, plus de cette réciprocité bienfaisante, plus de cette justice désirable qui respecte, dans la sociabilité, la liberté parce que celle-ci est, au fond, le facteur essentiel de toute organisation vraiment humaine, parce qu'elle seule différencie une société de la juxtaposition brutale des individus dans un troupeau tyrannisé par son berger. Fidèles aux enseignements de l'économie politique, autant nous aimons la véritable solidarité sociale, celle qui repose sur l'échange des intérêts, la division des fonctions et l'union des cœurs, autant nous repoussons la solidarité juridique, celle qui a nom aujourd'hui : solidarisme, et qui, si la doctrine de la « dette sociale » triomphait, s'appellerait demain : collectivisme.

M. **Combes de Lestrade** rappelle précisément que, dans un de ses ouvrages, il a montré combien il était inexact d'établir une

comparaison entre les sociétés commerciales ou industrielles et les sociétés dont nous faisons partie en tant que citoyens : on peut sortir à volonté des premières, tandis que l'on est partie intégrante et obligée des secondes.

La solidarité, dit M. **Alfred Neymarck**, c'est l'harmonie générale de tous les intérêts. On a reproché à l'économie politique, à la science économique, de préconiser l'égoïsme, d'être hostile à l'esprit de solidarité. Depuis longtemps, sans remonter jusqu'à Turgot, les maîtres de l'économie politique ont réfuté ces reproches. Il faut relire le cours que M. Baudrillart faisait, en 1858, sur ce sujet, au Collège de France : il faut se rappeler tout ce qu'ont dit et écrit et Bastiat, et Léon Say, et nos deux Présidents, MM. Levasseur et Frédéric Passy. Une science qui part de l'échange n'a pas besoin d'afficher la solidarité comme un principe ; elle y a sa racine. Réclamer la destruction des privilèges et des monopoles, qu'est-ce donc sinon travailler dans le sens de la sociabilité et au profit de l'individu ? Faire tomber les barrières, comme le demandait Turgot, n'est-ce pas rapprocher les hommes? Demander la liberté des transactions et des échanges entre les peuples et les individus, n'est-ce pas rechercher tout ce qui rapproche, tout ce qui unit et vous rend solidaires les uns des autres ? Défendre le capital, n'est-ce pas défendre le travail qui est intéressé à son abondance car l'abondance des capitaux, c'est l'intérêt qui baisse, c'est la condition des travailleurs, des salariés qui s'élève et ce capital, si attaqué, n'est-il pas ainsi éminemment favorable à la sociabilité, à la solidarité des intérêts ? Comme le fait remarquer près de moi, un de nos amis et confrères, M. A. Delatour, le grand fabuliste La Fontaine — qui a été un grand économiste, comme l'a démontré notre Président, M. F. Passy, — n'a-t-il pas fait l'éloge de la solidarité ?

Qu'est-ce, au contraire, que le socialisme ? Ici, les définitions abondent et de nombreuses qui m'ont été envoyées par grand nombre de nos confrères ont paru dans mon *Vocabulaire d'Economie politique*. Il y a, suivant M. Léon Say, le socialisme bourgeois, et, d'après l'abbé Guillemenot, le socialisme chrétien ; il y a, suivant encore M. Léon Say, le socialisme dogmatique. S'emparer de l'Etat, a écrit M. de Molinari, tel est le premier et nécessaire objectif du socialisme. Quelque nom qu'il porte, a dit M. Yves Guyot, « c'est le gouvernement de la police ». Le *Figaro* avait ouvert, en 1895 ou 1896, un concours pour la meilleure définition à donner au socialisme. Un jury composé

de MM. Jules Simon, Paul Leroy-Beaulieu, Paul Lafargue, fut élu. Il s'arrête à la définition suivante :

« Le socialisme est un ensemble d'aspirations et de théories « qui tendent à établir entre tous les hommes, par divers moyens « de contrainte légale, la plus grande égalité possible de richesse « ou de misère. »

M. Alfred Neymarck se défie de toute définition absolue. On peut dire qu'il y a le bon et le mauvais socialisme : le bon socialisme — pourvu qu'on ne fasse pas appel à l'intervention de l'Etat, — c'est la recherche de tous les moyens propres à améliorer le sort de l'humanité, en général, et de chaque individu en particulier. Le mauvais socialisme, c'est la lutte du travail contre le capital ; c'est l'atteinte à la propriété, c'est l'appropriation de la fortune privée par des lois fiscales. Contre ce socialisme, l'économie politique luttera toujours, car entre lui et l'esprit de solidarité, et la solidarité, il existe un abîme qui ne sera jamais franchi.

M. **A. Delatour** rappelle que dans le fabuliste La Fontaine se rencontrent, comme l'a si bien montré notre Président M. Frédéric Passy, de nombreux exemples de la solidarité humaine et de la vraie, par exemple dans la fable des *Membres et l'Estomac* et dans tant d'autres morceaux.

M. **Frédéric Passy**, président, traite à son tour rapidement la question.

D'abord, dit-il, j'écarte le mot de *socialisme* que prononçait tout à l'heure notre collègue Neymarck. C'est un terme dont je n'aime guère à faire usage, ainsi que de celui de *classes*, parce qu'ils n'ont plus, à mon avis, de sens clair aujourd'hui. J'ai combattu le socialisme dans ma jeunesse, aux environs de 1848, parce qu'alors ce mot avait une signification non équivoque : c'était la démolition de la société en vue de reconstructions plus ou moins fantaisistes. Aujourd'hui, rien de plus vague. Quiconque s'occupe ou prétend s'occuper d'une réforme sociale, se proclame socialiste. Il n'y a, en réalité, d'héritiers légitimes des anciens socialistes que les collectivistes purs, contre lesquels protestent non seulement les économistes, mais ceux que l'on pourrait appeler des collectivistes mitigés, comme mon ami Sabatier, dont on a présenté tout à l'heure le livre. Parlons donc seulement de la solidarité.

La solidarité a toujours existé, et il en a toujours été question;

mais le mot a pris, dans ces derniers temps, pour certains, un sens nouveau et très différent de l'ancien, qui a été mis surtout à l'ordre du jour par un homme considérable et nullement étranger à l'économie politique, M. Léon Bourgeois. C'est une dépendance, une interdépendance, pour parler comme l'école solidariste, en vertu de laquelle les membres de la société qui sont le moins bien partagés seraient fondés à réclamer comme une dette non seulement morale, mais juridique, de la part des mieux partagés, des compensations, dont il resterait à déterminer l'étendue.

L'idée, en réalité, n'est pas nouvelle. Le chancelier Bacon, sans remonter plus haut, a dit que « tout homme naît débiteur ». Et il a eu raison; car si le travail de nos devanciers ne nous avait rien préparé, nous serions réduits, tous tant que nous sommes, à un état cent fois plus misérable et plus difficile que celui des plus dénués. « Qu'as-tu que tu n'aies reçu ? » avait dit en son temps saint Paul. Mais, au point de vue humain tout au moins, nous n'avons pas toujours reçu gratuitement. Et, s'il y a d'incontestables et parfois d'énormes différences entre ce que les uns et les autres ont reçu, il faut reconnaître d'abord que même la part des moins bien partagés est immense. C'est Stuart Mill, peu suspect, à coup sûr, qui, dans un vigoureux passage, protestait contre cette expression irritante : les *déshérités*. « Je vais vous montrer, disait-il, l'héritage de ceux que vous appelez les déshérités. Il est immense ; c'est la totalité des connaissances et des ressources qui ont été, par le travail de nos pères, mis à la disposition de ceux mêmes qui semblent n'avoir que leurs bras. Ce sont les inventions et les procédés de toutes sortes, les outils, les instruments, les plantes, les animaux, dont on a appris à tirer parti, les moyens de communication : routes, canaux, navigation et le reste. » S'il est vrai donc que les vivants soient redevables aux morts, ils le sont tous, en réalité ; et non pas seulement telle ou telle partie d'entre eux, à l'égard de tel ou telle autre partie dont il serait difficile de déterminer la ligne de démarcation avec la première. Comment, d'ailleurs, sinon par des calculs absolument arbitraires, apprécier ce que les uns, ayant reçu davantage, doivent rendre aux autres considérés comme ayant moins reçu ? Et si tous sont débiteurs, ne se pourrait-il pas que sinon tous, beaucoup du moins, et parfois ceux auxquels on veut le plus faire rendre gorge, fussent en même temps créanciers ? Nous recevons, mais nous rendons aussi. Ce patrimoine commun mis en lumière par Stuart Mill, ce n'est pas seulement par le travail des générations antérieures qu'il a été formé, qu'il se maintient

et s'accroît ; c'est par le travail des générations actuelles : travail pour lequel, nous dit-on avec raison, nous devons beaucoup à la société ; mais travail par suite duquel (on ne devrait pas l'oublier), la société nous doit à son tour ; car la richesse sociale n'est que l'ensemble des richesses individuelles. « Tout homme qui travaille honnêtement et utilement », a dit Bastiat, « travaille pour les autres en même temps que pour lui. » Un cultivateur en améliorant sa terre et ses semences, en perfectionnant ses races d'animaux, augmente ses bénéfices : c'est tant mieux pour lui, et c'est juste. Mais, par cela même, il met sur le marché plus de blé, plus de viande, plus de moyens d'existence ; et c'est tant mieux pour les consommateurs qu'il sert, alors même qu'il n'aurait songé à eux que par égoïsme. Pareillement pour l'industriel, pour le savant, pour le chimiste, pour l'ingénieur. Stephenson, en construisant des chemins de fer, gagne une grosse fortune ; Besmer et Siemens gagnent des millions. A combien de milliards ne pourrait-on pas évaluer ce que la locomotion à vapeur et la production en grand de l'acier ont fait gagner à l'humanité ? Ce serait à eux à réclamer leur dû.

Et si le travail et l'échange sont libres ; si la loi, fidèle à sa mission, reste neutre entre les membres de la société, se bornant à faire respecter la liberté des uns et des autres ; si la fortune acquise par les Stephenson, les Siemens et les Bessemer n'est que le résultat du paiement volontaire des services qu'on leur a demandés, elle est par cela même la constatation et la mesure de ces services. C'est-à-dire que, lorsque l'arbitraire et la violence n'interviennent point, ce compte de *doit* et *avoir*, qu'il serait impossible au plus merveilleux comptable d'établir entre ce que nous devons à la société et ce qu'elle nous doit, se règle tout naturellement, comme se règle entre des vases communiquants l'équilibre des liquides.

Voilà la véritable solidarité, la solidarité naturelle, incessante et bienfaisante, qu'il faut non pas troubler et fausser par de prétendus redressements, toujours à recommencer, mais dégager des entraves qui, sous des formes et des noms divers, l'empêchent encore de jouer librement.

Qu'il y ait, à côté de ce nivellement naturel, une part à faire à la bienveillance ou à la pitié ; que celui qui, par des circonstances heureuses, par le travail de ses auteurs ou par son propre travail,est arrivé à une situation meilleure,ne doive pas demeurer indifférent aux situations pénibles, douloureuses de ceux qui, par faiblesse, par ignorance, ou par leur faute même sont condamnés

à une existence incertaine et précaire, cela est incontestable. L'intérêt bien entendu, au défaut de l'humanité, devrait suffire à le lui rappeler. Il a, en tant qu'homme, une obligation morale envers tous les hommes ; et il n'est pas mauvais que cette obligation morale trouve dans le sentiment public une sorte de sanction.

Que la société dans son ensemble ne croie pas pouvoir se désintéresser de ce devoir de commisération et d'assistance, et que, pour ce triste déchet de malades, d'infirmes, d'incapables dont l'existence est pour elle et pour chacun de ses membres un reproche ou un danger, elle ait des sacrifices à faire et des soulagements à apporter, cela non plus n'est pas contestable. Les économistes les plus libéraux, Bastiat ou Malthus, pour ne citer que ces deux-là, tout en mettant l'assistance individuelle et volontaire bien au-dessus de l'assistance officielle, ne l'ont point méconnu. Mais de là à accorder, comme le prétendent les doctrinaires de la nouvelle école solidariste, à tous ceux qui ne se croient pas convenablement partagés, un droit de créance active sur la fortune de ceux qui le sont mieux ; de là à ouvrir, au profit de la foule chaque jour grandissante de ces créanciers sociaux, une surenchère sans limite de réclamations et d'exigences, dans laquelle finirait par se fondre la totalité de la richesse générale, il y a un abîme.

Au fond (il faut avoir la franchise de le dire), c'est la guerre aux supériorités, supériorités d'activité, d'intelligence et de prévoyance, aussi bien que de fortune. Et, s'il n'y a plus d'avantage à faire mieux et plus que les autres ; si le succès n'est plus qu'une cause de désagrément et d'ennui, qui travaillera, et comment sera alimentée la fortune publique, incessamment tarie à sa source ? Capitalisme ! s'écrie-t-on de toutes parts, en dénonçant à l'envie et à la haine comme nécessairement acquise par la spoliation et par la fraude toutes les grosses fortunes. Capitalisme, dit luimême mon ami Sabatier, le meilleur et le plus honnête des hommes, en flétrissant de ce nom tout ce qui dépasse le chiffre très modeste auquel lui paraît devoir être limitée la propriété personnelle ou l'héritage des plus méritants dans une démocratie.

J'étais, dit M. Passy, il y a trente-six ans, en 1868, à Mulhouse, dans cette ville alors si française, où m'avait appelé, en vue de combattre les idées qui devaient bientôt la faire perdre à la France, mon vieil ami Jean Dolfus. Dans les rues, une affiche me frappa. Voici ce qu'on y lisait : « MM. Tels et Tels, dont l'usine vient d'être incendiée, préviennent leurs concitoyens que

si l'on se présente chez eux pour quêter en faveur de leurs ouvriers privés de travail, ils n'ont pas à ajouter foi à ce qui leur sera dit. Grâce à l'assurance, ils sont en mesure de faire reconstruire rapidement leur établissement ; et, en attendant que leurs ateliers puissent se rouvrir, ils ont garanti à tout leur personnel la continuation des salaires comme en temps normal. »

Pourquoi la calamité qui avait fondu sur l'usine n'avait-elle pas ruiné à la fois et les patrons et les ouvriers ? Pourquoi les uns étaient-ils par l'assurance mis à même de reconstituer leur outillage, et les autres, par la généreuse initiative des premiers, à l'abri de la misère, suite du chômage ? Parce qu'il existait dans les caisses de ces associations puissantes qu'on appelle des compagnies d'assurances une réserve de capitaux suffisante pour parer à toutes les éventualités. Parce que, grâce aux résultats de leur industrie, grâce à leurs bénéfices et à leur économie, les industriels possédaient des ressources suffisantes pour faire, par humanité d'abord, par solidarité bien entendue ensuite, des sacrifices qu'eût rendu impossibles toute limitation artificielle de leurs bénéfices et de leur fortune.

N'est-ce pas là un exemple significatif de l'action de cette solidarité naturelle, consciente ou inconsciente, qui, sans l'intervention de la loi, c'est-à-dire de la force, s'impose à nous ? La solidarité légale, qui suppose la violence quoi qu'on en dise, briserait, au lieu de le renforcer, ce réseau de dépendances fécondes et bienfaisantes. En abaissant incessamment tout ce qui s'élève, en dissipant tout ce qui s'accumule, en éparpillant tout ce qui se concentre, elle nous condamnerait à refaire indéfiniment la toile de Pénélope. Ceux qui la prêchent ont ou peuvent avoir sans doute d'excellentes intentions. Mais « ce n'est pas la bonté de l'intention », a dit Bastiat, « qui fait la bonté de la potion ». Et il y a des médecins ignorants qui tuent leurs malades en prétendant les guérir.

Un autre de nos maîtres, notre ancien collègue Laboulaye, disait un jour à des écoliers, dans une distribution de prix : « Ecrivez, mes amis, sur la première page de vos cahiers, en gros caractères, ces trois lettres : S. V. P. Et souvenez-vous que cela ne veut pas dire *s'il vous plaît*. Cela veut dire : *Savoir*, *Vouloir*, *Pouvoir*. Savoir sans vouloir, ne sert de rien. Vouloir sans savoir, ne conduit qu'à faire des sottises. Savoir et vouloir, c'est pouvoir. »

Il y a d'autres endroits que les écoles où la leçon serait à sa place. On croit faire de bonne politique parce que l'on a de bons

sentiments ; et l'on s'imagine avoir inventé de grandes choses parce que l'on a employé de grands mots.

La séance est levée à dix heures trente-cinq.

CHARLES LETORT.

OUVRAGES PRÉSENTÉS

A. NEYMARCK. *Commission extraparlementaire du Cadastre. Rapport général et rapport supplémentaire sur les travaux de la sous-commission des voies et moyens.* — *Paris*, 1904, in-fol.

ANDRÉ E. SAYOUS. *Un chapitre de l'histoire des chemins de fer américains.* — *Paris*, 1905, in-8°.

FR. BERNARD. *Pourquoi et comment coloniser?*— *Paris*,1905, in-8°.

Rapport du Conseil fédéral à l'Assemblée fédérale sur la gestion et le compte de régie des alcools pour l'an 1903.— *Berne*, 1904, in-8°.

GUST. JOURDAN. *Législation des logements insalubres.* Nouv. édition. — *Paris et Nancy*, 1904, in-8°.

ACHILLE VIALLATE. *La crise anglaise. Impérialisme et protection.* — Paris, 1905, in-12.

Comt AUDEBRAND. *La houille blanche.* — *Grenoble*, 1905, in-8°.

Y. *Un problème économique. La querelle entre le protectionnisme et le libre-échange.* — *Bruxelles*, 1904, in-8°.

G. DELARUE. *Projet d'un nouveau code de commerce maritime présenté à l'Association française du droit maritime.* — Paris, 1903, in-8°.

Statistica della emigrazione italiana per l'estero Anno 1902-1903. — *Roma*, 1904, in-4°.

Association française du Droit maritime. Bulletin. Nos 2, 22, 23, 24. — *Paris*, 1904, in-8°.

Bulletin de l'Institut international de statistique. T.XIV, 2e livr. — *Berlin*, 1904, gr. in-8°.

M. MAHOURY. *Conseil supérieur du travail. Le délai-congé. Rapport.* — *Paris*, 1904, in-4°.

Mlle BLONDELU. *Conseil supérieur du travail. Le repos hebdomadaire. Rapport.* — *Paris*, 1904, in-4°.

CAMILLE SABATIER. *Le socialisme libéral ou morcellisme.* — *Paris*, 1905, in-8°.

Revue du Bureau central de statistique des Pays-Bas. 9e livr. — *S'Gravenhague*, 1904, gr. in-8°.

COMPTES RENDUS

HISTOIRE DES CLASSES OUVRIÈRES ET DE L'INDUSTRIE EN FRANCE DE 1789 A 1870, par E. LEVASSEUR, membre de l'Institut, administrateur du Collège de France. 2e édit. entièrement refondue. Tome deuxième. 1 vol. Arthur Rousseau, Paris, 1904.

C'est le dernier volume de l'importante œuvre historique que M. E. Levasseur avait écrite il y a plus de quarante ans et qu'il a entrepris de refondre et de compléter. L'ensemble forme donc quatre volumes : deux sont consacrés à la période qui va de la Gaule barbare et de la Gaule romaine à la Révolution de 1789 et renferment l'histoire des classes ouvrières et de l'industrie en France avant 1789; deux autres continuent cette étude de 1789 à 1870. Le premier volume de cette seconde période s'arrête à la veille de la révolution de Juillet; le second, objet de ce compte rendu, comprend donc le règne de Louis-Philippe, la République de 1848 et le second Empire. L'ouvrage tel qu'il a été conçu sera ainsi complet. Cependant l'auteur se propose d'examiner l'œuvre économique de la troisième République, mais sans donner, cette fois, à son ouvrage, la forme historique. Le recul manque, en effet, pour se placer à ce point de vue et les événements, malgré qu'ils se soient succédé depuis déjà plus de trente ans avec rapidité, n'offrent pas encore des conséquences assez nettes pour permettre, au nom de l'histoire, un jugement décisif.

Ce quatrième et dernier volume est, certes, le plus attirant peut-être, puisqu'il décrit et analyse — depuis 1830 jusqu'en 1870 — la période la plus fertile en faits économiques, se rattachant directement aux classes ouvrières. Dans l'espace de ces quarante années, en effet, si l'on n'a pas rétabli, par une loi expresse, le droit d'association pour les ouvriers, interdit par la loi du 17 juin 1791, on a préparé cette réforme par la loi du 25 mai 1864 sur les coalitions. Désormais le délit de coalition se trouvait supprimé;

l'action judiciaire ne pouvait plus intervenir qu'au sujet des violences qui pourraient être commises à l'occasion d'une grève. La loi du 5 juin 1868, enfin, donnait aux ouvriers, sous certaines conditions, le droit de se réunir, de se concerter sans être exposés à une contravention. D'un autre côté, la loi de 1867 sur les sociétés commerciales, en créant le type des sociétés à capital variable, facilitait la formation des sociétés coopératives. Le second Empire aidait ainsi le mouvement qui, depuis plusieurs années, se faisait sentir parmi les ouvriers vers des groupements professionnels ou corporatifs. La réforme même des conseils de prud'hommes, le remaniement de la loi sur les livrets, bien que d'une importance restreinte, apportaient des éléments plus conformes aux aspirations de la démocratie ouvrière.

Ce mouvement et ces réformes législatives avaient été provoqués par des faits de deux ordres différents: l'art industriel, par suite des merveilleuses découvertes de la science, avait accompli une révolution économique dont l'importance n'avait pas d'exemple dans l'histoire et, à côté, le socialisme avait pris une forme dogmatique et devenait peu à peu, sous la conduite de chefs habiles, un parti organisé, ayant sa politique et ses doctrines. Le premier élément de cette évolution, l'élément matériel en quelque sorte, la machine à vapeur, tout en créant d'autres conditions de production amenait, par voie de conséquence, d'autres conditions de travail. Son action était, d'ailleurs, fort complexe. Le nouveau moteur servait, en effet, non seulement à faire marcher des métiers et des machines, mais encore devenait un puissant moyen de traction dans l'industrie des transports. Les chemins de fer en s'étendant nécessitèrent l'extension de l'industrie métallurgique; ils provoquèrent la consommation et accrurent les débouchés. La concentration des industries trouva là un de ses facteurs les plus considérables et facilita le réveil de l'esprit corporatif, de l'idée vague d'association qui, depuis longtemps, depuis les théories surtout de Saint-Simon et de Fourier, hantait les esprits. Mais cet élément technique, cette cause du progrès rapide des arts industriels n'était pas seul, avons-nous dit, à faire sentir son influence. L'autre élément, d'ordre psychologique et politique, devait bientôt jouer un rôle prépondérant. Le socialisme jusque-là très empreint d'idées vagues et humanitaires changeait de base pour prendre une forme plus âpre et plus étroite en même temps. Karl Marx, s'il demeurait dans la théorie un métaphysicien obscur, ne laissait pas de tirer de ses sophismes des règles pratiques de conduite pour le parti exclusivement ouvrier qu'il entendait créer.

Le premier parmi les révolutionnaires, il formula nettement l'idée de l'entente internationale des travailleurs et affirma la nécessité de la lutte de classe sans merci, au nom de l'intérêt des travailleurs que, suivant lui, d'ailleurs, l'évolution historique du monde économique aidait dans l'œuvre de destruction de ce qu'il appelait les vieilles sociétés. La semence de ces sophismes devait germer et apporter un élément de trouble à la marche naturelle du monde social. L'accroissement de la richesse, l'extension du suffrage universel, furent, l'un un ferment d'envie, l'autre un levier nouveau, qui, réunis ensemble, présentaient les deux formidables moyens d'action du socialisme moderne dit scientifique parce qu'il ne laissait dans ses doctrines aucune place au sentiment, et ne faisait appel qu'aux appétits.

Tel est, en raccourci, le terrain mouvementé dont M. E. Levasseur a fait la topographie sociale dans l'important volume qu'il publie aujourd'hui. Il a suivi pas à pas, pourrait-on dire, les faits si divers et si nombreux de cette période de trente années si féconde en événements souvent imprévus. L'auteur a marqué nettement les idées utopiques ou celles qui, après avoir soulevé l'enthousiasme un temps, n'ont donné que le fruit amer de la désillusion. On crut en effet pouvoir supprimer le salariat et le remplacer par des associations de production. Ce fut l'espoir d'une époque. On croyait à l'émancipation des travailleurs par ce moyen sous le règne de Louis-Philippe et la Révolution de 1848 fit son possible pour émanciper la formation des sociétés coopératives. Ces tentatives avortèrent. M. Levasseur reproduit à cet égard le jugement qu'il portait en 1867, dans la première édition de son ouvrage, et il l'a reproduit avec raison parce qu'il est confirmé encore aujourd'hui par l'évolution du monde économique pendant ces 35 dernières années. Le salariat n'est pas une forme d'esclavage. Il est compatible avec la liberté et avec la moralité et aussi avec un accroissement de bien-être. Car les salaires ont augmenté pendant les deux premiers tiers du XIXe siècle de 60 à 70 pour cent en prenant pour terme de ces périodes la fin du second empire. A côté, le prix des denrées alimentaires ne s'est pas élevé dans les mêmes proportions surtout à Paris. Ce qui a augmenté, par exemple, ce sont les besoins. La vie s'est élargie dans toutes les classes de la société, et ce fait contredit l'affirmation de Marx que les pauvres devenaient de plus en plus pauvres devant l'accroissement de fortune de quelques-uns. Blé et vin étaient produits en France en plus grande quantité pendant les années 1867-1869, que pendant les années 1820-1822. La production du blé avait presque doublé passant de 54 millions

d'hectolitres à 103 millions d'hectolitres alors que la population ne s'accroissait que de 30 à 38 millions d'habitants. Enfin autre indice de prospérité matérielle: le solde dû aux déposants des caisses d'épargne était, au 31 décembre 1835, de 62 millions de francs, et de 711 millions au 31 décembre 1869. Cet accroissement du bien-être n'était que la conséquence logique de l'accroissement de la richesse générale. Mais si les avantages matériels ont augmenté dans d'assez fortes proportions à l'égard des salariés, leur connaissance des choses économiques — beaucoup de chefs d'entreprises ne leur cèdent pas sous ce point — est restée très rudimentaire. L'évolution de la richesse et les réformes de la législation ouvrière ont marché plus vite que l'évolution de l'éducation générale en ce qui regarde la compréhension du mécanisme des sociétés modernes. Nous souffrons de cette ignorance. Et c'est travailler à la diminuer, à améliorer l'état d'esprit qui règne malheureusement dans les milieux ouvriers, que de conduire à bien une œuvre historique magistrale comme celle de M. Emile Levasseur. Car ce n'est pas là un ouvrage inspiré par la passion ou l'esprit de parti. C'est un ensemble de recherches et d'analyses, faites avec la sérénité scientifique qui exclut tout optimisme voulu ou tout pessimisme calculé. On peut donc ouvrir ces quatre volumes où est renfermée toute l'histoire économique de la Franec, jusqu'à la veille des grandes épreuves que notre pays eut à subir en 1870 et 1871, on n'y trouvera que des jugements dictés par le seul désir de servir la vérité. Et si M. Levasseur constate qu'aujourd'hui la nation française est plus nombreuse, plus riche, plus instruite et partant plus heureuse qu'au XVIII[e] siècle, c'est parce que c'est la conséquence logique de ses travaux. Il répond, d'ailleurs, en terminant son ouvrage, à ceux qui nient le progrès des classes ouvrières par cette pensée de Macaulay : « La vérité est que les misères sociales sont anciennes; ce qui est nouveau c'est l'intelligence qui les découvre et l'humanité qui les soulage. »

ANDRÉ LIESSE.

NOTES SUR L'AVENIR ÉCONOMIQUE DE LA FRANCE, par MARC MAUREL.

Ce n'est qu'une brochure de 52 pages; mais cette brochure mérite, plus que bien des gros volumes, la sérieuse et sympathique attention des économistes. Elle émane d'un homme que sa compétence, autant que ses œuvres, a placé très haut, depuis quarante ans, dans l'estime des hommes d'affaires et des économistes,

M. Marc Maurel, le chef respecté de l'une des plus grandes maisons de Bordeaux et le président de la Société d'économie politique de cette ville, celui qui, à une époque où la Gironde était le rempart et l'espoir de la liberté commerciale, avait rêvé pour son port, avec son ami, Armand Lalande, président de la Chambre de commerce, une prospérité glorieuse, que la réaction protectionniste est venue entraver.

D'un désintéressement absolu et d'une modestie que la haute situation conquise par son travail n'a jamais pu altérer, M. Marc Maurel, sans aucune préoccupation personnelle et sans aucune prétention d'auteur, bien que personne ne possède à un degré supérieur le don d'exposer avec clarté et de démontrer avec autorité, a toujours su, malgré le grand labeur que lui imposaient ses affaires industrielles et commerciales, trouver le temps de donner, dans toutes les occasions importantes, à ses concitoyens et au gouvernement, les conseils de sa longue et judicieuse expérience. C'en est en quelque sorte le résumé, qu'à l'heure où l'âge semble devoir lui imposer la retraite et le repos, il nous présente aujourd'hui, dans ces *Notes* adressées, comme un appel patriotique, aux membres du gouvernement et du Parlement, aux Chambres de commerce et aux différents corps qui peuvent avoir, en ces matières, voix consultative ou délibérative.

L'opuscule se compose, en réalité, de trois parties, plus des réflexions finales inspirées par les ouvrages de M. Carnégie.

C'est, d'abord, une lettre adressée, en 1894, au ministre des Finances, alors M. Poincaré, en réponse à un questionnaire sur les moyens de faire payer au commerce et à l'industrie, des suppléments de taxe sur leurs divers revenus. Inutile de dire que le moyen d'obtenir davantage du commerce et de l'industrie ce n'était pas, suivant M. Marc Maurel, de les charger de taxes nouvelles, bonnes tout au plus, à gêner leur activité et à entraver leur essor, mais de les débarrasser des taxes oppressives, des restrictions et des prélèvements qui nuisent à leur développement ; dégrever, comme l'a fait Robert Peel, en 1842, et comme nous le répétait Gladstone, au banquet que nous lui avons offert en 1867, afin de rendre plus d'élasticité aux affaires et de fonder la prospérité publique sur les prospérités privées. Faire disparaître surtout ces impôts indirects autrement lourds, en réalité, que les impôts directs auxquels on s'en prend toujours et, notamment, ceux qui, sans aller grossir la caisse de l'Etat, ne sont maintenus que dans l'intérêt d'un nombre restreint de privilégiés, féodalité nouvelle qui ne vaut pas mieux que l'ancienne.

A ces observations, dans lesquelles se manifestait une fois de plus la foi éclairée d'un véritable libéral, M. Marc Maurel, ajoutait des critiques trop justes de cette prétention d'arracher aux industriels et aux commerçants, sur leurs affaires et leurs revenus, des déclarations que la plupart du temps eux-mêmes ne sont pas en état de faire avec exactitude. C'était déjà la question de l'impôt progressif, propre à faire émigrer, disait-il, les capitaux et les capitalistes eux-mêmes, et celle de ce privilège dévorant que défendent avec tant d'âpreté les bouilleurs de cru.

Dans la seconde partie, écrite en septembre 1903, M. Maurel, après être revenu sur les mêmes idées, et avoir fait de l'impôt progressif une critique plus serrée, prend à partie de nouveau, avec une grande énergie, les exagérations du système protectionniste, cause de la décadence relative du commerce français, et insiste sur la nécessité de nous rendre compte des progrès accomplis par d'autres nations, par les Etats-Unis, par exemple, dans la production du fer et de l'acier et dans le perfectionnement de l'outillage; et par l'Allemagne, dans l'organisation des moyens de transport et de l'agencement commercial. Il insiste sur la fatale influence de la vieille erreur mercantile et montre entre autres, par une saisissante leçon de choses prises sur le vif, dans la pratique des indigènes sénégaliens, comment l'or et l'argent ne sont qu'une marchandise que l'on achète et que l'on vend comme les autres, si bien que, pour exporter (ce qui est le rêve des protectionnistes),il faut absolument importer, et réciproquement.

La troisième partie est plus particulièrement relative à la campagne engagée, en Angleterre, contre la politique des Peel, des Cobden et des Gladstone, « par un politicien indigne de la patrie de ces grands hommes d'Etat. » M. Marc Maurel y montre quel contrecoup ressentirait le commerce français du triomphe éphémère de cette entreprise néfaste, et combien, par conséquent, nous devons faire de vœux pour écarter de nos voisins le péril d'un retour à la décevante doctrine de la protection. Il est temps, répète-t-il, de comprendre que les intérêts des diverses nations, comme ceux de leurs membres, sont solidaires, et d'en finir avec les mesures arbitraires de l'antagonisme social et national.

Viennent enfin, comme je l'ai indiqué plus haut, avec les extraits des écrits de M. Carnégie, des réflexions, tantôt approbatives, et tantôt critiques, où se décèle toujours le bon sens de l'homme pratique. Il est à souhaiter, plus qu'à espérer peut-être, que nos hommes d'Etat et nos gouvernants lisent et comprennent ces quelques pages si simples et si pleines.

FRÉDÉRIC PASSY.

La crise anglaise. Impérialisme et protection, par Achille Viallate. Un vol. grand in-18, Paris, Dujarric et Cie.

M. Achille Viallate a rassemblé et clairement résumé, dans ce petit volume de 300 pages, d'une lecture facile, toutes les pièces du procès actuellement pendant en Angleterre, entre le protectionnisme associé à l'impérialisme et le libre-échange. On y trouvera un aperçu des causes du mouvement impérialiste et de la réaction protectionniste, avec un exposé impartial des arguments des deux parties, en même temps que des renseignements très complets sur la situation financière et industrielle de l'Angleterre, et le projet de Fédération britannique de M. Chamberlain. C'est, pour tout dire, un excellent livre d'informations que consulteront avec fruit tous ceux qu'intéresse la crise anglaise.

Que ressort-il de l'étude de cette crise ? C'est qu'il y a une incompatibilité radicale entre l'expansion coloniale et les frais croissants qu'elle exige, et le développement des industries qui sont les éléments de la puissance d'un pays. Aux charges de l'impérialisme, s'ajouteraient celles du protectionnisme si la politique de M. Chamberlain venait à triompher. Le résultat final serait une augmentation des frais de production qui rendrait l'industrie britannique de moins en moins capable de soutenir la concurrence de ses deux redoutables rivales, l'Allemagne et les Etats-Unis. C'est pourquoi nous avons bon espoir que l'Angleterre refusera de prendre un remède qui serait un poison.

M.

Traité théorique et pratique de la législation sur les accidents du travail, par Adrien Sachet, 3e édition. 2 vol. in-8°, Larose, 1904.

Depuis la première édition de son ouvrage, dont nous avons parlé dans le numéro du 15 juillet 1899 de cette Revue, M. A. Sachet l'a considérablement développé, puisqu'au lieu d'un seul volume qui ne contenait pas moins, il est vrai, de 810 pages, la troisième édition se présente en deux volumes de plus de 500 pages chacun. La loi sur les accidents du travail en sera-t-elle meilleure et plus claire ? Déjà, en 1899, je faisais cette réflexion que, quand il faut 810 pages d'un grand in-8° pour expliquer une loi, on ne peut pas dire qu'elle soit claire par elle-même. Serait-elle, depuis lors, devenue encore moins limpide ? C'est l'effet le plus ordinaire de la jurisprudence, et non celle de M. Sachet qui fait de son mieux

pour nous éclairer. Si son ouvrage a pris plus d'ampleur, c'est qu'il donne, sur les points controversés, les appréciations des Cours et Tribunaux.

Du reste, les explications, fournies dans la forme ordinaire à ces sortes d'ouvrages, nous semblent aussi claires et aussi complètes que possible, ce qui ne veut pas dire qu'il ne puisse se produire parfois des opinions différentes de celles de l'auteur. Mais tel qu'il est, le livre, au point de vue juridique, peut être consulté avec fruit.

Au point de vue économique, un peu plus de libéralisme ne nous déplairait pas. Un exemple seulement. On sait que parmi les grosses questions que soulève la loi, celle des garanties pour le paiement des indemnités est l'une des plus scabreuses. « Or, dit M. Sachet, qu'a fait notre loi ? A l'individu blessé dans un accident, elle ne s'est pas contentée de reconnaître un droit à indemnité sur son patron, elle y a ajouté, ce qui est plus significatif, la garantie de toute l'industrie française. Si ce n'est pas là du socialisme d'Etat, on ne saurait nier que ce ne soit du socialisme industriel : la différence de qualificatif ne change rien au fait. Ce genre de socialisme est-il préférable à l'autre ? Je n'oserais l'affirmer. A première vue, j'ai constaté que le mécanisme financier de garantie, organisé par notre loi, est injuste, peut-être même dangereux ; je conviens que le socialisme d'Etat pur et simple serait encore plus gros, sinon de périls, du moins d'inconnu. Est-il bien sûr, au surplus, que notre loi, telle qu'elle est, ne conduise pas, le cas échéant, au socialisme d'Etat ? » Non, elle n'y conduit pas, elle y est arrivée, et même un peu plus loin. Mais, ne voulant pas de ce socialisme où l'on est en plein et que M. Sachet ne veut pas voir, comment résout-il la question ? Il ne veut ni du monopole, ni de la garantie de l'Etat, mais il demande l'obligation de l'assurance. Il suffit que l'Etat exige des patrons des sûretés suffisantes pour le paiement de l'indemnité en cas d'accident. L'obligation de l'assurance, telle doit être l'extrême limite de la loi en matière de garanties. Du reste, M. Sachet ajoute que rien ne s'opposerait à ce qu'on permît aux grandes exploitations d'être elles-mêmes leurs propres assureurs, moyennant certaines obligations qui seraient réglementées par des décrets d'administration publique.

Donc, toujours des réglementations arbitraires et des obligations, et l'ouvrier aura le droit de demander au patron un cautionnement. L'obligation de l'assurance n'est pas autre chose. C'est l'Etat qui se substitue à l'ouvrier pour le demander. C'est assez logique, du reste, étant donnée la loi. Mais il vaudrait mieux as-

surément qu'il n'y eût pas de loi exigeant de telles mesures, contraires à la liberté, faisant obstacle au développement de l'activité humaine. Et les ouvriers ne seront-ils donc pas les premières victimes du ralentissement du travail ?

MAURICE ZABLET.

ETUDES POLITIQUES, ÉCONOMIQUES ET FINANCIÈRES, par J.-J. CLAMAGERAN, avec une préface de MARCELLIN BERTHELOT. 1 vol. in-8°, Félix Alcan, 1904.

Ce volume contient des études, discours et articles de M. J.-J. Clamageran, les uns inédits, les autres déjà publiés, mais que sa veuve, Mme Clamageran, et son neveu, M. Ferdinand Hérold, ont jugé bon de rappeler au public. « Les souvenirs du Siège de Paris », ont paru dans le *Journal des Economistes*, de décembre 1871. Des articles sur « l'Indemnité prussienne », sur « la Liberté de la Boulangerie et de la Boucherie », sur « la Réaction économique, en 1871 et 1872 », sur « la Marine marchande et la dénonciation des traités de commerce », sur » l'Impôt sur le Revenu », ont paru dans l'*Indépendance de Bordeaux*. Nous notons un article sur « la Situation en décembre 1871 », paru dans le *Réveil de Lot-et-Garonne*. Le texte d'une « Conférence sur les résultats du travail national, depuis 1872 », faite à l'assemblée générale de la Société protestante du travail en mai 1880, a fait l'objet d'une plaquette chez Germer Baillière. Des discours au Sénat sur le « budget de 1885 », sur « la surtaxe des blés » en 1887, sur « les Associations et les Congrégations », et sur « l'Affaire Dreyfus », ont eu leur place naturelle au *Journal Officiel*. Ce qui est absolument inédit, et ce qui est assurément l'une des parties les plus intéressantes du volume, c'est une étude sur les finances de la France depuis 1814.

M. Clamageran montre, par comparaisons, que les finances de la République, inférieures à certains points de vue, à celles des périodes précédentes, n'ont, à d'autres égards, rien à leur envier. Mais il ne faut pas oublier que M. Clamageran écrivait son étude en 1889. « La situation de nos finances, dit-il, était encore très grave en 1887. Le déficit, qui avait été de 127 millions en 1886, était encore de 17 millions en 1887. Les recouvrements étaient inférieurs de 32 millions aux évaluations de recettes. L'amortissement était réduit à une centaine de millions. Le budget extraordinaire montait à 275 millions, sans compter les dépenses extrabudgétaires. Depuis lors, la situation s'est améliorée. Le déficit a disparu en

1888, et il a été remplacé par un excédent de recettes de 36 millions. Au budget de 1890, l'amortissement, un peu relevé, figure pour 105 millions. Le budget extraordinaire est réduit à 154 millions. Il ne comprend plus ni les travaux publics ni la marine. Les plus-values sur les impôts se sont montrées de nouveau, faibles encore, mais déjà sensibles, en 1888 et 1889. »

Bien que l'optimisme de M. Clamageran repose surtout sur des espérances, serait-il le même aujourd'hui ?

« Le but qu'on doit viser, ajoute-t-il, et qu'il n'est pas interdit d'atteindre, si on s'y applique avec persévérance et énergie, c'est de restreindre de plus en plus les dépenses sur fonds d'emprunt (nous dirions, nous, toutes les dépenses), c'est d'augmenter dans une large mesure, la part de l'amortissement, et enfin, de donner à nos recettes une stabilité plus grande en diminuant la prédominance vraiment excessive des impôts sur les consommations et les transactions, impôts d'une mobilité perfide qui déroute les plus sages prévisions, surtout à une époque où la vapeur et l'électricité donnent au mouvement des affaires, une rapidité vertigineuse. »

M. Clamageran n'aime pas les impôts indirects, et il est partisan de l'impôt sur le revenu, qui n'est pas, ce nous semble, sans avoir ses inconvénients et ses dangers. Cependant, au point de vue purement économique, M. Clamageran professe les opinions les plus libérales. On le sait, et nous n'avons pas besoin d'insister à cet égard. Dès 1883, M. Clamageran, dans un discours au Sénat, fait, entre Associations et Congrégations, pour condamner celles-ci, une distinction que nous ne pouvons admettre. Ses arguments n'ont pu nous convaincre. C'est que M. Clamageran, très libéral tant qu'il ne s'agit que de questions économiques, l'est beaucoup moins, il faut en convenir, dès qu'interviennent des questions religieuses. Il fut un temps — et ce n'était déjà plus en 1883 — où nous aurions dit que la liberté veut qu'on puisse ne pas aller à la messe. A l'époque actuelle, on peut répéter, avec le chansonnier Béranger, qu'elle veut qu'on puisse même y aller.

La liberté pour tous et dans tous les domaines, telle est notre devise.

M. Berthelot a donné à ce livre une préface où il retrace à grands traits la vie, le caractère et le rôle de J.-J. Clamageran, qui fut son ami.

MAURICE ZABLET.

POUSSES NOUVELLES, par le contre-amiral RÉVEILLÈRE. 1 brochure. Fischbacher, Paris, 1904.

EN QUÊTE DE LUMIÈRE, par le même. 1 brochure Berger-Levrault et Cie, Paris, 1904.

Certes, il est louable de cultiver son jardin lorsque, après une carrière agitée, on est condamné au repos. Mais occuper ses loisirs forcés à répandre ce que l'expérience soutenue de fortes lectures a appris, est encore de meilleure besogne. Que nous soyons, sur toutes questions, d'accord avec l'Amiral Réveillère, nous ne saurions l'affirmer; au reste cela lui paraît peu souhaitable: pour le progrès humain il faut que les hommes pensent différemment, dit-il. Les besoins matériels mettent les hommes en action et il est heureux que, pour gagner sa vie, il faille se rendre utile à autrui. Le travail intéressé conduit au travail désintéressé. L'élévation de la pensée la plus pure a son origine dans l'effort nécessité par la satisfaction de besoins grossiers, comme l'amour de l'humanité et l'amour du prochain ont leur origine dans l'instinct de la conservation. Il ne faut pas trop médire de l'amour de soi; le respect de soi se conçoit-il sans l'amour de soi? Mais il faut le maintenir en de certaines limites que dépassent souvent ces humanitaires — dont le nombre est si grand — qui embrassent, dans leur amour immensément étendu (et, de ce fait, singulièrement dilué) l'humanité tout entière et, sous le prétexte de leur impuissance à soulager l'humanité tout entière, ne soulagent personne. Ils rêvent pour l'humanité mais n'agissent que pour eux. La solidarité est de mode, elle porte volontiers, chez nous, à raisonner ainsi: en vertu de la liberté je ne dois rien aux autres, mais les autres me doivent en vertu de la solidarité. De même en agissent nos grands patriotes : le patriotisme compte aujourd'hui beaucoup plus de tartufes que n'en compta jamais l'Eglise ; il fournit de beaux revenus à quelques habiles et couvre de son prestige toutes les vilenies de la politique. Quand un Français veut détrousser un autre Français, c'est toujours au nom du patriotisme. Le mélinisme exécute sur cette corde de merveilleuses variations. Aussi la dette monte-t-elle toujours, et le Français ne travaillant bientôt plus que pour le ministre des Finances, l'idéal collectiviste sera réalisé. Le libre-échange a le grand tort d'être favorable aux laborieux, aux intelligents, aux hommes d'initiative, voilà pourquoi il a tant d'ennemis. Le laborieux producteur n'a guère le temps de prendre part à la gestion des affaires publiques; il est trop occupé à remplir le Trésor public vidé par le politicien avec

tant d'insouciance et de sans-gêne. Ce que veulent les économistes, c'est le bien-être pour tous par l'abondance des produits. Pendant que la situation de l'ouvrier anglais s'améliorait dans la proportion de 100 à 330, celle de l'ouvrier français s'améliorait dans la proportion de 100 à 200; pourquoi? l'ouvrier anglais à la vie a bon marché. D'où vient la cherté de la vie en France? du protectionnisme et de la lourdeur des impôts, c'est-à-dire de l'étatisme. Les socialistes prétendent qu'en échange du pouvoir ils apporteront la félicité. Ils verraient bientôt que le pouvoir, s'il peut aggraver les maux des hommes, est impuissant devant les nécessités naturelles. Seules la science et l'invention peuvent améliorer notre bien-être; mais c'est à chacun de nous à conquérir pour lui-même un peu de bonheur. On ne choisit pas plus la société où l'on naît que son père et sa mère; l'idée du contrat social est absurde — on vit dans la société où l'on est, bon gré mal gré on l'accepte. L'homme est une individualité ayant une fin en lui-même, ce n'est pas un ressort de machine sociale.

Entre salariants et salariés il y a échange de services, l'un n'a aucune supériorité sur l'autre. — De tous les progrès, le plus nécessaire est celui d'estimer les hommes d'après leur grandeur morale et non d'après leur situation — La prospérité de l'employeur et le salaire de l'employé sont solidaires. Pour avoir de bons produits il faut de bons ouvriers et pour avoir de bons ouvriers il faut les bien payer. Dès qu'il y a conflit entre salariants et salariés, les engagements individuels du personnel ouvrier se transforment nécessairement en engagements collectifs. Ne vaudrait-il pas mieux commencer par là? Ce à quoi il faut arriver, et telle est la forme suprême de l'autarchie dans le monde de l'industrie, du commerce et du travail, c'est à la formation de Compagnies anonymes de Travail traitant par contrat avec des directeurs d'industrie représentant des Compagnies anonymes de capitalistes. C'est la généralisation du marchandage, les Coopératives de Travail remplissant le rôle de sous-entrepreneur. A l'association des travailleurs pour la lutte il faut substituer l'association des travailleurs s'organisant pour le gain. Si le travail prenait la forme des Sociétés de travail, l'ouvrier, prenant sa part de responsabilité, s'élèverait au rang d'associé. (Il faut que la responsabilté soit quelque part; si l'entrepreneur assume toute la responsabilité il devient le maître.) C'est là un des obstacles les plus sérieux à la généralisation du système. Trop souvent l'ouvrier reculera devant les risques et la responsabilité de son travail. Cependant sa pleine émancipation est à ce prix.

Les socialistes voient dans le capitaliste un exploiteur tandis qu'il est en réalité un émancipateur, involontaire assurément, émancipateur néanmoins parce que c'est du travail accumulé, de l'intelligence concrétée, de la moralité incarnée. Faire la guerre au capital c'est entraver le progrès humain, car le capitaliste met des instruments de travail de plus en plus productifs au service de la communauté. Ce qui empêche la grande masse de devenir capitaliste c'est le mauvais gouvernement de soi-même (côté de la question sociale que les socialistes laissent volontiers dans l'ombre) et l'exploitation abusive de l'individu par l'Etat.

Nous ne suivrons pas plus longtemps l'amiral Réveillère dans l'exposé de ses idées sur les choses qui lui tiennent à cœur, d'autant mieux que la variété des sujets abordés nous entraînerait hors des limites permises. Toutes les questions à l'ordre du jour, politiques, économiques, féministes, coloniales, religieuses, etc., sont comme dans ses précédentes brochures plus ou moins longuement passées en revue en alertes paragraphes bien faits pour frapper le lecteur. Peut-être serions-nous tenté de trouver que parfois il s'éloigne plus qu'il ne convient des enseignements des maîtres, mais il dirige si bien les coups qu'il lance sans se lasser aux protectionnistes, socialistes, colonistes et autres que nous passerons condamnation sur ses hérésies économiques. On ne traite pas les vétérans comme les jeunes recrues.

M. LR.

VOYAGE D'UN CANADIEN FRANÇAIS EN FRANCE, par EDMOND LAMBERT. 1 vol. in-18. Alphonse Lemerre. Paris, 1903.

Ce livre est le recueil des impressions d'un bicycliste parti à la recherche des localités probablement habitées par ses aïeux avant leur exode de la terre de France, avec le vague espoir de rencontrer des cousins inconnus ayant gardé quelque souvenir ou plutôt conservé certaines traditions de famille sur les colons émigrés autrefois. Leur trace a été bien fugitive et promptement effacée car c'est plutôt notre Canadien qui apprend aux paysans normands, puis bretons, avec lesquels il entre en relation au cours de la route, les joies ou les amertumes que leurs anciens parents ont connues sur les lointains rivages. Mais de-ci, de-là, il remarque avec satisfaction que des intonations, des expressions, des locutions, des traits de mœurs, des chansons sont exactement les mêmes qu'au

Canada, tant a été grande et inébranlable la fidélité du souvenir de ses ancêtres.

L'économie politique a donc peu à voir en ce volume, quoi qu'en pense et en dise l'auteur. Toutefois il n'est pas si préoccupé de ses recherches historiques familiales qu'il ne s'aperçoive de ce qui frappe forcément un étranger au passage : c'est ainsi qu'il constate la manie centralisatrice du gouvernement français et signale l'abondance de nos fonctionnaires, un par vingt habitants, dit-il, avec stupéfaction. Il semble que cela doive refroidir son enthousiasme pour la mère-patrie de ses ascendants, si désagréable que lui paraisse — et mérite en certains cas, notamment dans la question des écoles du Manitoba, d'être ainsi considérée — l'autorité de l'Angleterre. N'est-il pas fâcheux de pouvoir présumer que la comparaison avec notre système administratif fera juger plus supportable, à notre voyageur, le joug d'Albion? Mais ne sommes-nous pas convaincus que le monde entier nous l'envie !

M. LR.

Œsterreichisches Staatswörterbuch (*Dictionnaire administratif autrichien*), par MM. E. Mischler et J. Ulbrich, deuxième édition remaniée et augmentée. Alfred Hölder, à Vienne.

A lui seul, le fait qu'il est devenu nécessaire, après un laps de temps relativement court, de publier une seconde édition du grand dictionnaire de MM. E. Mischler et J. Ulbrich, tendrait à prouver la valeur de l'ouvrage.

La nouvelle édition, très augmentée, s'annonce comme devant être encore supérieure à la première. Les deux livraisons actuellement parues comptent déjà 320 pages grand in-8°, et nous n'en sommes qu'au mot « Arbeitsrecht », — qui tient du reste à lui seul toute la seconde livraison.

Cela suffit pour donner une idée de l'importance de cet ouvrage, dont nous aurons certainement l'occasion de reparler.

Emile Macquart.

DAS WIRTSCHAFTSJAHR 1903. ERSTER TEIL: HANDEL UND WANDEL IN DEUTSCHLAND (*L'année économique* 1903. *Première Partie : Le Commerce de l'Allemagne*), par M. RICHARD CALWER. Un grand in-8°. Gustav Fischer, Iéna, 1904.

M. Yves Guyot raconte quelque part qu'on lui présenta un jour un homme qui « avait lu tout le *Larousse* »; il le considéra avec un étonnement mêlé de pitié. Il ne faudrait pas tenir pour un phénomène de même ordre un homme qui aurait lu tout l'ouvrage de M. Richard Calwer; d'abord, le livre n'a que 300 pages; ensuite il n'a pas la prétention de traiter *de omni re scibili*. Mais à un tout autre degré, évidemment, que le *Larousse*, ce n'est pas un livre à lire; c'est un ouvrage, et un ouvrage de grande valeur, à consulter, un recueil précieux de documents précis, bon à avoir sous la main, pour pouvoir, le cas échéant, en faire usage; ajoutons que c'est, à notre avis, l'un des meilleurs parmi tous les ouvrages analogues, non seulement en raison du nombre, mais aussi de la certitude de ses informations.

En dehors des chapitres sur la production agricole industrielle et minière, les fluctuations des prix des divers produits ainsi que des salaires, la situation du marché du travail, les Bourses et les Banques, le commerce intérieur et extérieur, les transports, les mouvements de la population, la consommation, etc., l'ouvrage de M. Calwer contient une excellente revue des lois, que nous appellerions « sociales » votées au cours de l'année par le Reichsrath, une chronique de l'exercice écoulé, et enfin, comme appendices, des tableaux statistiques extrêmement détaillés, et qui, à nos yeux, constituent certainement la partie la plus intéressante de l'ouvrage, car ils représentent la réunion d'une mine de renseignements qu'il est fort difficile, en général, de se procurer, surtout aussi complets.

EMILE MACQUART.

DIE EISENINDUSTRIE UND IHREM KAMPF UM DEN ABSATZMARKT. EINE STUDIE UBER SCHUTZZÖLLE UND KARTELLE (*L'industrie du fer et sa lutte pour des débouchés. Etude sur les droits protecteurs et les cartels*), par M. RUDOLF MARTIN. Un vol. grand in-8°, Duncker et Humblot, Leipzig, 1904.

Cet ouvrage est une monographie de l'industrie du fer et des problèmes qu'elle a à résoudre. Il est conçu dans un esprit que List ne désavouerait pas, et M. Schmoller non plus. M. Rudolf Martin

va jusqu'à déclarer solennellement (en caractères gras dans le texte) que « *tout l'édifice des théories du libre-échange peut être considéré comme renversé par la pratique* ». Nous avouons que, étant tombés tout à fait par hasard sur cette déclaration de principes, nous avons jugé inutile d'aller plus loin; nous savons ce que l'auteur va dire : restons-en là.

Car dans un cas pareil, tout l'intérêt du livre tombe; avoir une idée, et, pour prouver sa valeur, argumenter, faire appel à des faits choisis, — qu'on trouve toujours moyen de faire cadrer avec elle, quelle qu'elle soit — est une méthode antiscientifique au premier chef, et qui ne signifie rien, ou pas grand'chose.

Au contraire, la méthode scientifique consiste à envisager, sans aucun souci de théories ou de principes, un ensemble de faits, et à leur laisser exprimer tout seuls leur signification, en se gardant d'interpréter, et de leur faire dire ce qu'on veut.

Tous les protectionnistes suivent la première méthode; les libre-échangistes suivent la seconde; ceux-là se vantent de faire de la « pratique »; ceux-ci sont plus ambitieux; ils font de la science. Les premiers triomphent actuellement dans l'esprit ignorant et grossier des hommes.

Les libre-échangistes prétendent que ce n'est là qu'une victoire à la Pyrrhus, et, condamnés, vaincus, ils répètent : « elle tourne », avec l'obstination du vieil astronome, dont le système fut jugé « absurde en même temps qu'hérétique », il y a quelque trois cents ans.

La science économique n'a pas encore, à proprement parler, un siècle d'existence.

Nous avons le temps.

EMILE MACQUART.

HISTOIRE DES SYSTÈMES ÉCONOMIQUES ET SOCIALISTES, par HECTOR DENIS. Vol. I. *Les Fondateurs.* 1 vol. in-8°, Paris, V. Giard et E. Brière, 1904.

« Pour qui veut s'élever à la large compréhension du problème social moderne, dit M. Denis, l'étude des fondateurs de la science est indispensable. » M. Denis s'est livré à cette étude très consciencieusement. On pourrait désirer qu'il eût donné un peu plus de détails sur les précurseurs; mais pour les fondateurs proprement dits, il les a étudiés à fond et il expose leurs idées avec ordre et méthode.

Le premier fondateur de système économique a été Quesnay, l'inventeur de la physiocratie. Le système physiocratique embrasse l'ensemble de la société, c'est une synthèse sociale, c'est plus qu'une économie politique, c'est une sociologie. Le second fondateur a été A. Smith ; moins synthétique que Quesnay, restreignant ses recherches sur un champ plus étroit, la richesse des nations, il a pu le labourer plus profondément et séparer l'économie de la sociologie. C'est l'œuvre de ces deux auteurs que M. Hector Denis analyse dans le présent volume, le premier de la série. Les suivants seront consacrés aux diverses écoles qui sont sorties plus ou moins logiquement de ces deux sources et à celle qui doit concilier celles-ci entre elles.

M. Denis divise ainsi l'histoire des systèmes économiques et socialistes en trois époques : La première, avec les physiocrates, est la *constitution métaphysique de la sociologie économique statique;* la seconde, dont le leader est Ad. Smith, titrée : *Constitution et critique de l'économie politique comme science des richesses*, se subdivise en : *a*) constitution de la science classique des richesses, c'est l'économie dite classique ou orthodoxe ; *b*) réaction de l'école historique ; *c*) réaction de l'école socialiste, *d*) réaction de l'école optimiste, représentée principalement par Carey et Bastiat. La troisième époque, qui est à son aurore, sera la *Constitution positive de la sociologie économique dynamique*, subdivisée en : *a*) continuateurs de la science classique, *b*) socialistes scientifiques, *c*) écoles inductives et réformatrices. Ces dernières devront concilier les deux écoles rivales : économique et socialiste et réaliser une synthèse sociale supérieure à celle de Quesnay, que M. Denis appelle *sociologie économique*.

Quels sont les défauts du système de Quesnay et en quoi consistera la synthèse nouvelle, la sociologie économique ? C'est ce que M. Denis nous apprend dans tout le cours du volume et qu'il résume dans son introduction.

En quelques mots, le système physiocratique repose sur une base théologique et il est *absolu*. Les lois naturelles économiques, dans ce système, ne sont pas seulement *indicatives*, mais *impératives*. Ce sont ces défauts qui ont donné lieu aux réactions historique et socialiste, que la sociologie économique doit résoudre.

Ce dernier système ne reposera pas sur une base théologique ou métaphysique ; il se dégagera de l'étreinte de l'absolu et s'engagera dans le domaine de la relativité universelle ; il se débarrassera de toute préoccupation de la cause première et finale des phénomènes. Ainsi s'effectuera « une phase organique de la science, une syn-

thèse où se résoudra graduellement la lutte moderne du socialisme et de l'économie politique, où se coordonneront les progrès accomplis. »

Il nous semble que les critiques adressées aux physiocrates par M. Denis ne portent pas toujours juste. Il est vrai que, reconnaissant des lois naturelles de la société, ils admettent ou supposent un législateur; mais quand même il n'y en aurait pas et que ces lois subsisteraient d'elles-mêmes, rien ne serait changé, elles résulteraient toujours pour nous de la nature des hommes et des choses.

M. Hector Denis veut que les lois soient indicatives et non impératives. Les lois naturelles économiques sont indicatives et sont les seules à l'être. La nature nous indique ce qui nous convient,mais ne nous l'impose pas; elle nous laisse libres, à nos risques et périls, d'enfreindre ses lois. Les lois naturelles ne deviendraient impératives que dans le cas où une autorité extérieure, religieuse ou politique, viendrait nous contraindre à les observer.

La sociologie économique n'admettra pas l'absolu, dit M. Denis, et s'engagera dans le domaine de la relativité universelle.

J'avoue humblement que je ne comprends pas cette relativité universelle. L'absolu est le soutien du relatif. On ne comprend pas plus l'évolution sociale ou l'évolution sidérale sans absolu qu'on ne comprend la rotation d'une roue sans essieu. La sociologie économique nous paraît donc aussi métaphysique que les autres systèmes qu'elle prétend concilier.

Il n'y a pas lieu de lui en faire un crime : il y a de la métaphysique partout, c'est une mer immense qui nous enveloppe et dans laquelle nous nageons et nagerons toujours, comme le poisson dans l'eau, car c'est notre milieu spirituel. Il faut donc nous résigner à faire de la métaphysique; mais à n'en faire qu'à propos, sciemment et franchement. Plus on veut s'y soustraire, plus on s'y plonge.

Il est regrettable que M. Hector Denis tombe dans ce travers du relativisme *absolu*, car sa sociologie économique s'en ressent, et même la partie historique ne gagne pas à être parsemée de relativité systématique. Heureusement, M. Denis est trop consciencieux pour dénaturer les faits qu'il expose, et trop instruit pour omettre, dans une histoire des systèmes économiques, les idées qui contrarient les siennes.

H. BOUËT.

La dépopulation enrayée par la décentralisation, par E. Thirion. Br. in-18. Paris, Fischbacher, 1904.

Les projets les plus divers ont été imaginés pour encourager le peuple français à se multiplier. M. Thirion montre l'inefficacité de plusieurs de ces projets et notamment du dernier en date, celui du colonel Toutée, qui consiste à favoriser les nombreuses familles par une nouvelle combinaison héréditaire. Les travailleurs ruraux ou urbains n'ont pas d'héritages assez importants pour être influencés par cette combinaison. Les riches même n'ont pas assez à gagner pour que le nouvel article de loi modifie leurs idées et leur manière d'agir. « La valeur de la plus-value promise par le projet du colonel à l'héritier qui aurait le plus d'enfants ne compenserait pas les charges que comporte l'éducation, même d'un enfant de plus. »

Il faut donc autre chose; or, M. Thirion soutient que ce qui entrave le plus le progrès de la population, c'est la centralisation; le remède est donc tout indiqué : décentralisez, et la dépopulation sera enrayée. Dans la commune, disait de Tocqueville, réside la force des peuples libres. Les institutions communales sont à la liberté ce que les écoles primaires sont à la science; elles la mettent à la portée du peuple; elles lui en font goûter l'usage paisible et l'habituent à s'en servir. « Nos divisions politiques, ajoute M. Thirion, ont malheureusement changé le cours des idées; chaque parti compte sur la centralisation pour se maintenir au pouvoir quand il y est arrivé. On ne réclame plus la liberté que quand on est dans l'opposition. »

M. Thirion montre comment la décentralisation, développant l'initiative, aurait pour effet de favoriser le progrès de la population, sans compter bien d'autres avantages. Malheureusement, « c'est un cercle vicieux : la centralisation engendre l'absence d'initiative; et c'est faute d'initiative qu'on ne peut pas en sortir. » Il faudra donc un grand effort pour revenir à de meilleurs usages.

Ce n'est pas seulement la décentralisation administrative que réclame M. Thirion : c'est la liberté sous toutes ses formes. « Quand même la liberté en général ne devrait pas avoir la puissance de résoudre ce problème de la dépopulation, toutes les lois qui la restreignent, sur quelque point que ce soit, méritent d'être réprouvées et combattues par tout républicain soucieux des progrès sociaux, économiques ou même politiques de notre pays. »

Les vrais républicains sont devenus rares depuis que l'Empire a disparu. Espérons néanmoins que l'amour de la liberté renaîtra

et que la centralisation diminuera; car la décentralisation, comme le dit très bien l'auteur, aurait pour résultat de donner plus de décision aux caractères et de les habituer à chercher dans leur propre initiative une amélioration à la situation sociale de chaque citoyen; elle rendrait l'administration dans tous ses détails plus facile à contrôler et par suite moins dispendieuse.

Elle rendrait aussi l'équilibre budgétaire plus facile à obtenir. C'est peut-être cette considération qui conduira à la décentralisation et, par elle, à la repopulation.

H. BOUËT.

SOCIOLOGIA E STATISTICA (*Sociologie et statistique*), par GIOVANNI DE GENNARO. Br. in-8. Catania, Nicolo Gianotta, 1904.

Beaucoup de savants ne distinguent pas encore nettement la sociologie de la politique, de la philosophie du droit, de la philosophie de l'histoire, de la psychologie sociale, de la statistique, etc., etc. Quelques-uns considèrent la sociologie et la statistique comme deux disciplines sœurs, ou mêmes rivales. M. de Gennaro soutient ici que, loin d'être une sœur jumelle de la sociologie, la statistique n'est même pas une science autonome, mais une simple discipline instrumentale au service de la sociologie.

La sociologie, dit l'auteur, étudie la totalité, l'ensemble des phénomènes sociaux pour les réduire à l'unité et en tirer les lois générales des rapports qui intercèdent entre eux; les sciences sociales s'occupent individuellement des diverses classes de phénomènes sociaux et visent chacune un seul facteur efficient de l'évolution sociale, faisant abstraction de tous les autres. L'histoire et la statistique sont des instruments précieux qui servent à élaborer les matériaux l'une de la sociologie, l'autre des sciences sociales.

ROUXEL.

CHRONIQUE

Sommaire : L'impôt sur le revenu. — Le mouvement de la population en 1903. — Une réponse judicieuse à une question inopportune. — La porte ouverte en Chine. — Un moyen économique de protéger l'Indo-Chine contre le péril jaune. — Les effets du municipalisme en Angleterre. — L'établissement de l'étalon d'or au Mexique. — Les sympathies et les intérêts.

La discussion du projet d'impôt sur le revenu se poursuit, en ce moment, à la Chambre des députés, et selon toute apparence, elle aboutira à un ajournement illimité. Ce projet ne résiste pas à la critique, soit ! mais il n'en est pas moins avéré que les dépenses publiques s'accroissent chaque année d'une cinquantaine de millions et que les recettes ne peuvent y suffire. De deux choses l'une, à moins de faire une banqueroute finale, il faut augmenter les recettes ou diminuer les dépenses. Or, chaque fois que les conservateurs ont été aux affaires, ils ne se sont pas montrés moins dépensiers que les radicaux et les socialistes. De plus, en leur qualité de protectionnistes, ils ne se sont pas fait scrupule d'ajouter aux impôts qu'on doit à l'Etat ceux qu'on ne lui doit pas.

Leurs critiques auraient donc plus de poids s'ils y joignaient l'autorité de l'exemple.

*
* *

D'après le rapport annuel qu'a publié récemment le *Journal Officiel*, la population demeure comme d'habitude à peu près stationnaire. Après être tombé en 1900 au-dessous du nombre des décès (827.297 naissances contre 853.285 décès), le nombre des naissances s'est quelque peu relevé dans les trois années suivantes : 857.274 contre 784.876 en 1901 ; 845.378 contre 761.434 en 1902 ; 826.712 contre 753.606 en 1903. Excédents des naissances : 72.398 ; 83.944 ; 73.106. Ces résultats n'ont pas manqué de contrister l'honorable M. Piot. Dans une lettre éplorée qu'il adresse à M. le président du Conseil, il en accuse la propagande des théories malthusiennes. « Cette propagande, dit-il, aurait-elle

un prétexte à se faire jour, si à l'objurgation : « Ne faites pas « d'enfants que vous serez incapables de nourrir et d'élever »,nous pouvions répondre : « La France a besoin d'enfants, n'hésitez pas à lui en donner, elle leur assurera sa protection et vous apportera une aide efficace. » Ce qui signifie apparemment que la France, non contente de pensionner les vieillards, comme le lui demandent les socialistes, se chargera de nourrir et d'élever les enfants pour tenir la promesse que fait en son nom M. Piot.

Nous avons peur que la France avec ses budgets en déficit ne puisse supporter cette double charge, aussi aisément que le croit M. Piot, et nous sommes d'avis que le problème de l'accroissement de la population pourrait être résolu d'une manière infiniment plus économique. Il suffirait de diminuer les frais de nourriture et d'élève des enfants, en cessant de renchérir artificiellement par des droits de douane protectionnistes, les denrées alimentaires, les vêtements et le reste. Ce serait plus efficace que de donner des primes aux familles nombreuses, et aussi moins coûteux.

En attendant, nous persistons à croire, n'en déplaise à l'honorable M. Piot, que les Français agissent sagement en ne faisant des enfants qu'autant qu'ils sont capables de les nourrir et de les élever.

*
* *

Y a-t-il lieu d'organiser à Paris une nouvelle Exposition universelle en 1911 ? Telle est la question que le journal *La Lanterne* a adressée aux Chambres de Commerce, et à laquelle il ne lui a été fait que des réponses négatives. Parmi ces réponses, nous signalerons celle de M. Dumont, président de la Chambre de Commerce de Dijon, en la recommandant à l'attention particulière de nos bons amis, les protectionnistes :

En raison des charges qui nous accablent, de celles dont nous sommes menacés, notre petite comme notre grande industrie ne sont réellement pas brillantes... Il n'est pas jusqu'à notre régime de protection à outrance qui n'endorme toutes les initiatives. Inutile de chercher à lutter pour l'amélioration de toutes choses, pour combattre la concurrence puisqu'on est protégé et que la concurrence ne peut nous atteindre !

*
* *

La vieille locution classique : *s'entourer d'une muraille de Chine*, va bientôt cesser d'être vraie... en Chine. Témoin le langage qu'a tenu à un interviewer du *Figaro*, S. E. Soueng-Pao-Ki, ministre de Chine à Paris :

Il paraît évident que si on laisse prédominer, après la conclusion de la paix, une seule puissance étrangère en Mandchourie, ce ne sera pas un bon moyen d'empêcher les conflits futurs; ouvrir les trois provinces de l'Est à l'activité et au commerce de toutes les puissances semble, d'après ce que pensent beaucoup de nos compatriotes, devoir être bien plus profitable à la cause de la paix générale et au bien du pays lui-même.

Vous savez qu'en ce moment il se manifeste à la Cour un mouvement de sages réformes et il n'est pas impossible que des études mûres et réfléchies aient pour conséquence d'instituer le régime de la porte ouverte, non seulement en Mandchourie, mais aussi dans les autres parties de l'empire.

*
* *

Nos colonialistes se sont émus du danger que l'ambition japonaise pourrait faire courir à l'Indo-Chine et ils ont réclamé un accroissement du personnel et du matériel de défense contre le péril jaune. D'après la *Tribune Indo-Chinoise*, il y aurait un moyen moins coûteux et peut-être plus efficace de protéger l'Indo-Chine contre les velléités ambitieuses du Japon, ce serait de réconcilier les Annamites avec la domination française, en respectant davantage leurs institutions séculaires à commencer par la commune :

Le Conseil supérieur, dit cet excellent journal, a encore entendu une fois ce cri d'alarme : la commune annamite se meurt ; les notables deviennent introuvables ! Ce serait un mal irréparable si on laissait ces appréhensions se réaliser. Nous n'avons rien de mieux à mettre à la place de la commune annamite ; celle-ci détruite, ce sera en Indo-Chine le plus parfait gâchis. De même nous devons tout faire pour rendre plus facile le recrutement des notables, qui sont la cheville ouvrière de l'organisation communale indigène. Aujourd'hui, par des vexations imbéciles, nous avons fait que tous les indigènes de quelque valeur fuient comme la peste ces fonctions ho-

norifiques jadis très recherchées. Et comment ne pas comprendre cette répugnance, puisqu'à présent être notable signifie être le domestique de tout le monde, être celui sur qui toutes les responsabilités et tous les désagréments retombent.

Il ne reste plus que les malandrins pour accepter d'être notables, car ceux-ci font la balance entre, d'une part, les inconvénients multiples inhérents à la fonction, et, d'autre part, les bénéfices plus ou moins honnêtes qu'ils pourront en tirer.

Ce serait aussi de ne point imposer aux Annamites un Code qui peut convenir aux Français, et encore ! mais qui n'a pas été fait pour des Asiatiques :

Un coolie qui passe devant le tribunal de simple police pour un délit quelconque, s'il est condamné, ne s'en tire pas à moins, amende et frais compris, de cinq, six ou sept piastres. Le malheureux perd donc là le salaire de tout un mois de travail, et ce souvent pour une faute bénigne. Voilà le danger de l'assimilation à outrance. On ne se rend pas compte des différences qui existent entre la métropole et la colonie. On applique à la lettre la procédure de France. On ne semble pas savoir que le salaire d'un ouvrier français est dix fois, au minimum, supérieur à celui d'un ouvrier indigène. Pour l'un, une dizaine de francs est déjà une peine sensible, mais encore peut-il y faire face en se gênant un peu, tandis que pour l'autre, c'est la totalité de la solde d'un mois de travail. Comment vivra-t-il, s'il lui a fallu verser à la Justice son salaire mensuel en entier? Qu'est-ce qui lui donnera à manger, ainsi qu'aux siens, s'il a femme et enfants. Il est donc obligé de voler ou sinon de mourir de faim, lui et les siens.

Tels sont donc les doux progrès humanitaires de la justice française étendue aux Annamites. Sous des apparences plus barbares, le code de Gia-Long était de beaucoup moins inhumain. Un indigène commettait une peccadille, on le condamnait à dix coups de cadouille selon la gravité du délit. Le châtiment reçu, le coupable était libre; il pouvait s'en retourner à son domicile continuer de gagner sa vie et de faire vivre les siens. Alors qu'à présent, on le convoque dans une grande maison qui porte à son fronton: Liberté-Egalité-Fraternité, où des hommes en noir, qui ne parlent pas sa langue, lui font d'abord lever la main sans qu'il sache pourquoi, puis lui font poser des questions dont il ne saisit pas la portée, et enfin le renvoient, en lui disant qu'il est condamné à payer une

somme de tant. Et c'est la seule chose qu'il ait compris dans toute cette aventure.

Ce serait encore d'employer le produit des impôts multiples et lourds dont on accable l'Indo-Chine à la construction d'édifices utiles, tels que des mairies, des égouts et des conduites d'eau potable, plutôt qu'à celle de théâtres monumentaux :

On parle beaucoup de la mairie de Haïphong dont une Commission municipale vient de déterminer l'emplacement, mais de la mairie de Hanoï personne ne souffle mot; elle semble avoir été rayée de l'ordre du jour des préoccupations de nos dirigeants.

A notre avis, il eut mieux valu songer à doter Hanoï d'un hôtel de ville digne de la capitale de l'Indo-Chine, avant de construire ce théâtre monumental et coûteux qui s'élève si péniblement à l'extrémité de la rue Paul-Bert.

Il est vrai que c'eût été en dehors de toutes les règles adoptées par les Français dans leurs colonies, et où ils s'entêtent à faire passer l'agréable avant l'utile.

En effet, l'erreur qu'on est en train de commettre à Hanoï, déjà à Saïgon, à Haïphong on s'en était rendu coupable. Dans chacune de ces villes, un superbe théâtre s'élève depuis longtemps alors que la mairie y est demeurée un édifice quelconque tombant de vétusté et trop étroit pour l'importance des services à qui il doit donner l'hospitalité.

D'ailleurs, comment pourrait-on s'étonner de cette lacune, lorsque dans ces mêmes villes qui s'enorgueillissent de leurs théâtres somptueux, il n'y a pas d'eau potable, de nombreux quartiers sont encore éclairés comme aux premiers temps de notre occupation, et il n'existe pas d'égouts.

Ce serait, enfin, de ne point rétablir l'esclavage sous sa pire forme, en réquisitionnant de malheureux coolies pour les expédier dans des régions lointaines et insalubres, où ils sont décimés par la nostalgie et la malaria, tandis qu'il serait facile de recruter des travailleurs volontaires en Chine :

Avons-nous le droit, dit la *Tribune Indo-Chinoise* et est-il humain d'imposer à des individus libres, de s'expatrier contre leur gré dans un pays dont ils redoutent le climat pour effectuer un travail auquel ils n'ont pas consenti? N'oublions pas que la plupart de ces hommes qu'on fait partir de force ne reviendront

jamais dans leurs villages, car déjà convaincus à l'avance de ne pas revoir le sol où reposent les ossements de leurs ancêtres, ils seront là-bas plus accessibles à la maladie et offriront peu de résistance à la mort.

A-t-on fait tout le nécessaire pour trouver de la main-d'œuvre? En Chine par exemple. Les Chinois ont cet incontestable avantage sur les Annamites, ils s'exilent volontiers dans les pays, même réputés malsains s'ils ont l'assurance d'y gagner leur vie, ensuite étant d'une constitution plus robuste, ils sont moins vulnérables à la maladie. La main-d'œuvre chinoise ne deviendrait plus aussi difficile à attirer dans la colonie, et cette dernière perdrait la réputation déplorable que certains entrepreneurs, peu scrupuleux sur les moyens de s'enrichir, lui ont faite dans le Céleste Empire.

Cette politique économique et humaine que conseille notre courageux confrère, serait évidemment le préservatif le plus sûr et le moins coûteux contre le péril japonais ou chinois, si, dans l'état actuel des habitudes et des pratiques coloniales, elle n'était point parfaitement utopique.

*
* *

Ce que l'on s'est accordé partout, depuis un siècle, à considérer comme le progrès politique a consisté à étendre à une classe de plus en plus nombreuse le pouvoir de « régler » la liberté de l'individu et de disposer de sa propriété. Toutes les nations civilisées, à commencer par l'Angleterre, font aujourd'hui l'expérience de ce progrès. Au dire de ses promoteurs, ce devait être aussi un progrès économique : car il ne pouvait manquer de déterminer la diminution des dépenses publiques, en y intéressant la multitude des contribuables. Mais, chose extraordinaire, et absolument inattendue : il a eu au contraire pour effet de les augmenter plus rapidement et dans une proportion plus forte que ne le faisaient auparavant les gouvernements du petit nombre. C'est ainsi qu'en Angleterre, le budget des dépenses de l'Etat a triplé depuis l'avènement de la démocratie électorale et qu'au gaspillage financier de l'étatisme s'est joint celui du municipalisme.

Actuellement, dit un correspondant du *Journal des Débats*, en rendant compte d'un discours de M. Phillips, président de l'Institut des banquiers, la dette des municipalités équivaut à la moitié de la dette nationale et les municipalités n'attendent qu'une occa-

sion favorable pour émettre de nouveaux emprunts. Pour ne parler que de l'Angleterre et du Pays de Galles, la dette municipale qui, en 1875, était de 92 millions de livres sterling, est aujourd'hui de plus de 350 millions, alors que la valeur matérielle de la propriété sur laquelle cette dette est basée n'a augmenté que de 115 millions à 174 millions et que les charges annuelles, qui étaient de 19 millions, sont aujourd'hui de 48 millions.

Dans bien des cas, l'argent emprunté a été appliqué à des entreprises qui ne devraient pas être lancées par des municipalités. Avec la rage qui s'est emparée des assemblées municipales pour faire des expériences plus ou moins utiles, il est des Conseils municipaux qui mènent 14 ou 15 entreprises industrielles diverses; et cela va en augmentant.

M. Phillips cite, parmi les municipalités qui veulent entreprendre des industries au moins étranges, Yarmouht, qui propose d'établir des *music halls*, Studdeesfield, qui veut fonder une banque, le comité du Conseil de Londres qui va organiser un service de bateaux à vapeur sur la Tamise.

Une seule entreprise est bien difficile à mener, déjà, comment peut-on en mener bien une douzaine? demande M. Philipps, qui ajoute que, malheureusement dans la plupart des municipalités, les conseillers sont des hommes qui, comme contribuables, n'ont qu'un intérêt peu considérable dans la communauté, qui ne sentent guère le fardeau des impositions croissantes et qui jouissent de l'avantage de consentir des contrats et de donner du travail aux ouvriers. Et M. Phillips voudrait que le gouvernement contrôlât les comptes des municipalités; ce serait un frein utile.

Il faut vivre en Angleterre pour estimer à sa juste valeur la force des critiques de M. Phillips. Il est stupéfiant de voir entre les mains de qui les électeurs municipaux remettent l'administration de leurs localités. A Londres, les bourgs et districts métropolitains, avec des budgets considérables, sont administrés par d'infimes petits boutiquiers dont les idées financières, administratives et même commerciales sont fort arriérées et dont les notions d'hygiène, de voirie et autres sont absolument nulles.

*
* *

Le gouvernement mexicain a saisi le Congrès du projet de loi suivant, ayant pour objet de stabiliser la circulation monétaire :

1° Reconnaissance d'une valeur de 50 0/0 en or, à la piastre actuelle, qui sera maintenue en cours;

2° Interdiction de la frappe à la Monnaie pour le compte de particuliers;

3° Interdiction de la réimportation des piastres mexicaines;

4° Réduction des taxes qui frappent l'industrie minière;

5° Etablissement de maisons officielles de commission pour la vente de l'argent (métal);

6° Modification de la loi concernant les banques;

7° Création d'une commission chargée de régler le cours du change.

En interdisant la frappe libre de l'argent et en la suspendant lui-même, le gouvernement imite l'exemple de l'Union latine, et il met fin ainsi aux perturbations causées par les fluctuations du rapport entre la valeur de l'or et celle de l'argent. Sa circulation rattachée désormais à celle de la généralité des autres pays suivra les destinées de l'étalon d'or. Ce qui ne veut pas dire qu'elle soit assurée d'une stabilité permanente, car l'accroissement continu et progressif de la production de ce métal pourrait bien, à une époque plus ou moins prochaine, en faire baisser la valeur, comme a baissé celle de l'argent. Et qui sait si l'on ne proposera pas alors de revenir à l'étalon d'argent, à cause de sa stabilité supérieure ?

*
* *

Une idée ne prévaut pas contre un écu, disait Lamartine. De même, les sympathies politiques les plus vives ne prévalent pas contre les intérêts protectionnistes. Quoique la Russie soit la meilleure amie de la France, elle repousse par des droits prohibitifs les produits de l'industrie française et nos Mélinistes ne se montrent pas plus accueillants pour les produits agricoles de la Russie. Quoique les Américains aiment le Japon autant que la Russie aime la France, une correspondance de San-Francisco nous apprend que « la Fédération américaine du travail » a voté à l'unanimité une résolution demandant l'exclusion des Japonais des Etats-Unis et des possessions américaines. » C'est qu'avant d'être Américain, Russe ou Français, on est protectionniste !

G. DE M.

Paris, 14 décembre 1904.

BULLETIN BIBLIOGRAPHIQUE

Cours d'Economie sociale, par CH. ANTOINE. 1 vol. in-8°, 3e édition, revue et augmentée; 773 p., 1905, 9 fr. Paris, Guillaumin et Cie.

Le Budget de Berlin depuis 1893. *Etude de finances municipales*, par G. DE SAINT-AGNAN. 1 vol. in-8°, 220 p., 1904, 5 fr. Paris, Guillaumin et Cie.

La Vie communale en Bohême, par V. MARCÉ. 1 vol. in-8°, 144 p., 1905, 2 fr. 50. Paris, Guillaumin et Cie.

Les Associations agricoles de production et de vente, par A. COLLIEZ. Préface de P. Deschanel; br. gr. in-8°, 213 p., 1905, 2 fr. Paris, Guillaumin et Cie.

La Protection légale des travailleurs. Discussions de la section nationale française. 1 vol. in-18, 372 p., 1904, 3 fr. 50. Paris, F. Alcan.

Le Délai-Congé, Procès-verbaux et documents. Rapport de M. MANOURY, broch. in-4°, 1904. Paris. Imprimerie nationale.

Le Repos hebdomadaire. Procès-verbaux et documents. Rapport de Mlle Blondelu, broch. in-4°, 73 p., 1904. Paris, Imprimerie nationale.

La Question de l'héritage, par EUG. RIGNANO, broch. in-18, 116 p., 1905, 0 fr. 50. Paris, G. Bellais.

Le Relèvement national. L'Esprit moderne, par E. PIERRET. 1 vol. in-18, 405 p., 1903, 3 fr. 50. Paris, Perrin et Cie.

Questions agricoles d'hier et d'ajourd'hui, par D. ZOLLA. 1 vol. in-18, 282 p., 1904, 3 fr. 50. Paris, A. Colin.

Précis élémentaire de législation financière à l'usage des étudiants des Facultés de Droit, par M. MOYE. 1 vol. in-18, 418 p., 1905, 6 fr. Paris, L. Larose et Ténin.

Traité théorique et pratique du Contentieux des transferts d'actions et d'obligations nominatives, par BEZARD-FALGAS. 1 vol. in-8° 444 p., 1905, 9 fr. Paris, Librairie générale de Droit.

Le Socialisme libéral ou Morcellisme, par C. SABATIER, 1 vol. in-8°, 392 p., 1905, 6 fr. Paris, Giard et Brière.

Les Richesses du Canada, par E.-J.-P. BURON. 1 vol. in-8°, 368 p., 7 fr. 50. Paris, Guilmoto.

Turcs et Grecs contre Bulgares en Macédoine, broch. in-8°, 57 p., 1904, Paris, Plon-Nourrit et Cie.

Le Charbon dans le Nord de la Belgique, par DE LEENER-L. WODON et WAXWEILER. 1 vol. in-18, 217 p., 1904. Bruxelles, Misch et Thron.

Que faut-il faire de nos industries à domicile? par ANSIAUX, 1 vol. in-18, 130 p., 1904. Bruxelles, Misch et Thron.

Principes d'orientation sociale. Résumé des Etudes de M. E. SOLVAY *sur le Productivisme et les Comptabilisme*, 2e édition. 1 vol. in-18°, 92 p., 1904. Bruxelles, Misch et Thron.

Un problème économique. La querelle entre le protectionnisme et le libre-échange, par Y., broch. in-8°, 31 p., 1904. Bruxelles, imprimerie A. Berqueman.

I Sindicati industriali, Cartelli, Pools, Trusts, par C. CASSALA. 1 vol. in-18°, 341 p., 1905. Bari, G. Laterza e figli.

La Sociologia nel corso di filosofia positiva d'Augusto Comte, par E. RIGNANO. 1 vol. in-8°, 122 p., 1904. Milan, Palerme, Naples, R. Sandron.

Die Natürlichen aufgaben des staats und die hentige deutsche staatswirtschaft, par EBERHARD D'AVIS, br. in-8°, 43 p., 1905. Berlin, Puttkammer et Muhlbrecht.

Staat und Wirtschaft, Band I. Die Anschauungen des ökonomischen Individualismus, par E. BIERMANN. 1 vol. in-8°, 200 p., 1905. Berlin, Puttkammer et Muhlbrecht.

TABLE DES MATIÈRES DU TOME IV

N° 1. — *Octobre* 1904

N° 2. — *Novembre* 1904.

N° 3. — *Décembre* 1904.

La Gérante : Pauline GUILLAUMIN

Paris. — Typ. A. Davy, 52, rue Madame. — *Téléphone*.

COMPAGNIE PARISIENN

d'Eclairage et de Chauffage par le Gaz

Le Conseil d'Administration a l'honneur d'informer MM Obligataires que les intérêts du 2[e] semestre 1904, soit 10 fr Obligation, seront payés à partir du 2 Janvier prochain, les jours non fériés, de 10 heures à 3 heures, au Siège d Compagnie, rue Condorcet, n° 6.

La somme nette à recevoir, déduction faite des im établis par les lois de finance, est fixée ainsi qu'il sui

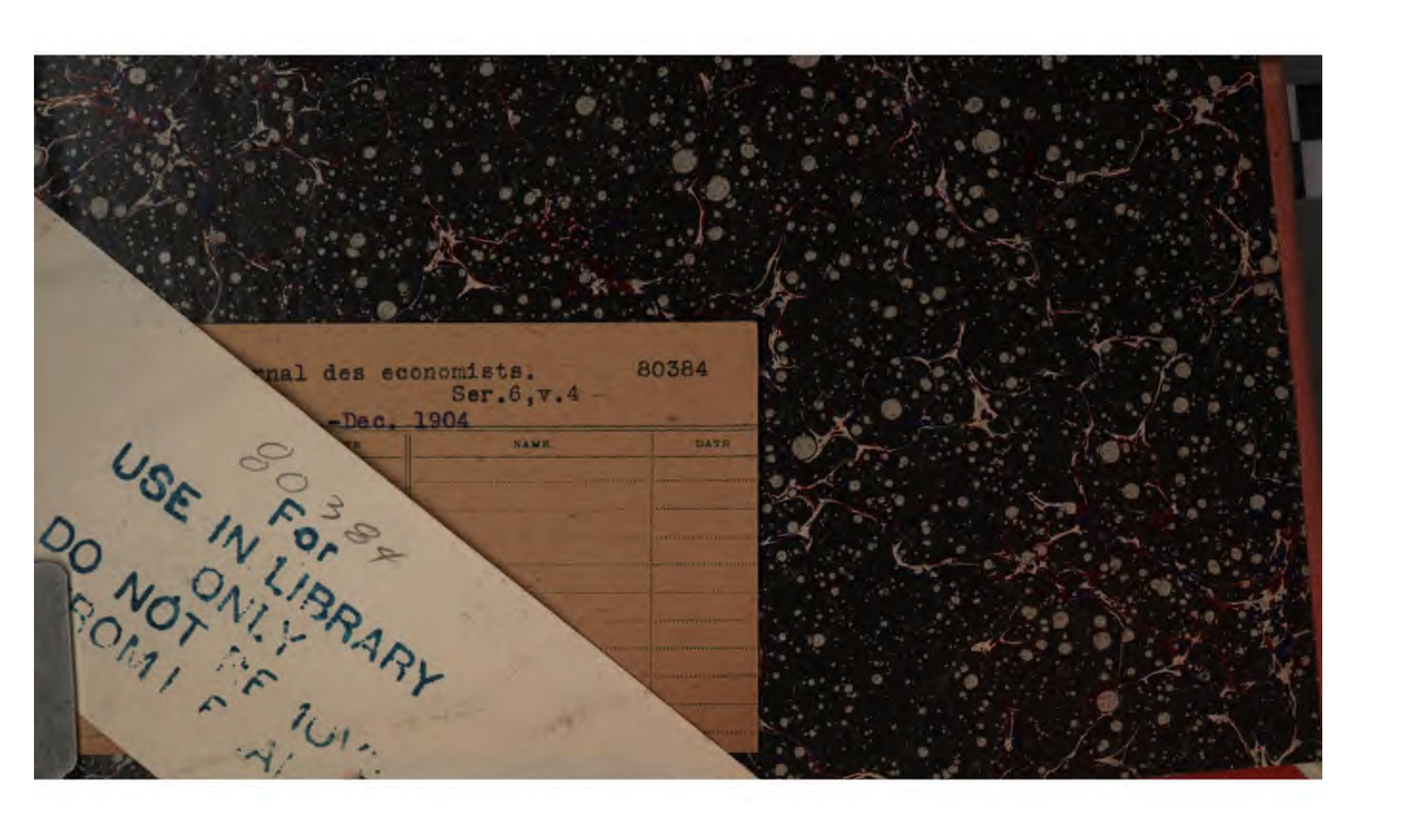
1° Obligations nominatives	. . . .	9 fr. 60
2° — au porteur	. . . .	9 fr. 09

Les porteurs de 20 Obligations au moins pourront dép leurs titres dès le 1[er] Décembre, en échange d'un manda paiement à l'échéance du 2 Janvier prochain.

Les coupons ci-dessus désignés pourront être payé dater du 1[er] Décembre 1904, sous déduction de l'escompte culé au taux de la Banque de France (sauf pour les ti grevés d'usufruit ou inscrits aux noms d'incapables) ; mais titres auxquels appartenaient les coupons ainsi escomptés pourront plus être présentés au transfert ou à la convers avant le 2 Janvier 1905.

Typographie A. DAVY, 52, rue Madame, Paris. — *Téléphone.*


To avoid fine, this book should be returned on
or before the date last stamped below


nal des economists. 80384
Ser.6,v.4
-Dec. 1904
NAME
DATE
80384
For
USE IN LIBRARY
ONLY
DO NOT